This is a digital copy of a book that was preserved for generations on library shelves before it was carefully scanned by Google as part of a project to make the world's books discoverable online.

It has survived long enough for the copyright to expire and the book to enter the public domain. A public domain book is one that was never subject to copyright or whose legal copyright term has expired. Whether a book is in the public domain may vary country to country. Public domain books are our gateways to the past, representing a wealth of history, culture and knowledge that's often difficult to discover.

Marks, notations and other marginalia present in the original volume will appear in this file - a reminder of this book's long journey from the publisher to a library and finally to you.

Usage guidelines

Google is proud to partner with libraries to digitize public domain materials and make them widely accessible. Public domain books belong to the public and we are merely their custodians. Nevertheless, this work is expensive, so in order to keep providing this resource, we have taken steps to prevent abuse by commercial parties, including placing technical restrictions on automated querying.

We also ask that you:

+ *Make non-commercial use of the files* We designed Google Book Search for use by individuals, and we request that you use these files for personal, non-commercial purposes.
+ *Refrain from automated querying* Do not send automated queries of any sort to Google's system: If you are conducting research on machine translation, optical character recognition or other areas where access to a large amount of text is helpful, please contact us. We encourage the use of public domain materials for these purposes and may be able to help.
+ *Maintain attribution* The Google "watermark" you see on each file is essential for informing people about this project and helping them find additional materials through Google Book Search. Please do not remove it.
+ *Keep it legal* Whatever your use, remember that you are responsible for ensuring that what you are doing is legal. Do not assume that just because we believe a book is in the public domain for users in the United States, that the work is also in the public domain for users in other countries. Whether a book is still in copyright varies from country to country, and we can't offer guidance on whether any specific use of any specific book is allowed. Please do not assume that a book's appearance in Google Book Search means it can be used in any manner anywhere in the world. Copyright infringement liability can be quite severe.

About Google Book Search

Google's mission is to organize the world's information and to make it universally accessible and useful. Google Book Search helps readers discover the world's books while helping authors and publishers reach new audiences. You can search through the full text of this book on the web at `http://books.google.com/`

A propos de ce livre

Ceci est une copie numérique d'un ouvrage conservé depuis des générations dans les rayonnages d'une bibliothèque avant d'être numérisé avec précaution par Google dans le cadre d'un projet visant à permettre aux internautes de découvrir l'ensemble du patrimoine littéraire mondial en ligne.

Ce livre étant relativement ancien, il n'est plus protégé par la loi sur les droits d'auteur et appartient à présent au domaine public. L'expression "appartenir au domaine public" signifie que le livre en question n'a jamais été soumis aux droits d'auteur ou que ses droits légaux sont arrivés à expiration. Les conditions requises pour qu'un livre tombe dans le domaine public peuvent varier d'un pays à l'autre. Les livres libres de droit sont autant de liens avec le passé. Ils sont les témoins de la richesse de notre histoire, de notre patrimoine culturel et de la connaissance humaine et sont trop souvent difficilement accessibles au public.

Les notes de bas de page et autres annotations en marge du texte présentes dans le volume original sont reprises dans ce fichier, comme un souvenir du long chemin parcouru par l'ouvrage depuis la maison d'édition en passant par la bibliothèque pour finalement se retrouver entre vos mains.

Consignes d'utilisation

Google est fier de travailler en partenariat avec des bibliothèques à la numérisation des ouvrages appartenant au domaine public et de les rendre ainsi accessibles à tous. Ces livres sont en effet la propriété de tous et de toutes et nous sommes tout simplement les gardiens de ce patrimoine. Il s'agit toutefois d'un projet coûteux. Par conséquent et en vue de poursuivre la diffusion de ces ressources inépuisables, nous avons pris les dispositions nécessaires afin de prévenir les éventuels abus auxquels pourraient se livrer des sites marchands tiers, notamment en instaurant des contraintes techniques relatives aux requêtes automatisées.

Nous vous demandons également de:

+ *Ne pas utiliser les fichiers à des fins commerciales* Nous avons conçu le programme Google Recherche de Livres à l'usage des particuliers. Nous vous demandons donc d'utiliser uniquement ces fichiers à des fins personnelles. Ils ne sauraient en effet être employés dans un quelconque but commercial.

+ *Ne pas procéder à des requêtes automatisées* N'envoyez aucune requête automatisée quelle qu'elle soit au système Google. Si vous effectuez des recherches concernant les logiciels de traduction, la reconnaissance optique de caractères ou tout autre domaine nécessitant de disposer d'importantes quantités de texte, n'hésitez pas à nous contacter. Nous encourageons pour la réalisation de ce type de travaux l'utilisation des ouvrages et documents appartenant au domaine public et serions heureux de vous être utile.

+ *Ne pas supprimer l'attribution* Le filigrane Google contenu dans chaque fichier est indispensable pour informer les internautes de notre projet et leur permettre d'accéder à davantage de documents par l'intermédiaire du Programme Google Recherche de Livres. Ne le supprimez en aucun cas.

+ *Rester dans la légalité* Quelle que soit l'utilisation que vous comptez faire des fichiers, n'oubliez pas qu'il est de votre responsabilité de veiller à respecter la loi. Si un ouvrage appartient au domaine public américain, n'en déduisez pas pour autant qu'il en va de même dans les autres pays. La durée légale des droits d'auteur d'un livre varie d'un pays à l'autre. Nous ne sommes donc pas en mesure de répertorier les ouvrages dont l'utilisation est autorisée et ceux dont elle ne l'est pas. Ne croyez pas que le simple fait d'afficher un livre sur Google Recherche de Livres signifie que celui-ci peut être utilisé de quelque façon que ce soit dans le monde entier. La condamnation à laquelle vous vous exposeriez en cas de violation des droits d'auteur peut être sévère.

À propos du service Google Recherche de Livres

En favorisant la recherche et l'accès à un nombre croissant de livres disponibles dans de nombreuses langues, dont le français, Google souhaite contribuer à promouvoir la diversité culturelle grâce à Google Recherche de Livres. En effet, le Programme Google Recherche de Livres permet aux internautes de découvrir le patrimoine littéraire mondial, tout en aidant les auteurs et les éditeurs à élargir leur public. Vous pouvez effectuer des recherches en ligne dans le texte intégral de cet ouvrage à l'adresse `http://books.google.com`

B 482019

SILAS WRIGHT DUNNING
BEQUEST
UNIVERSITY OF MICHIGAN
GENERAL LIBRARY

DC
611
.D241
R4

REVUE
DU DAUPHINÉ
ET DU
VIVARAIS

UNIV. OF MICH.

Savione Impr a Vienne

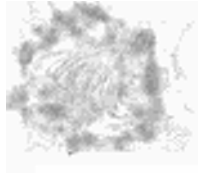

Schneÿder

Savigne Impr a Vienne

REVUE
DU
DAUPHINÉ
ET DU
VIVARAIS

(ISÈRE, DRÔME, HAUTES-ALPES, ARDÈCHE)

RECUEIL MENSUEL

Historique, Archéologique & Littéraire

TOME IV

De l'Imprimerie

SAVIGNÉ, A VIENNE EN DAUPHINÉ

1880

Dunning
Nijhoff
5-11-27
18603

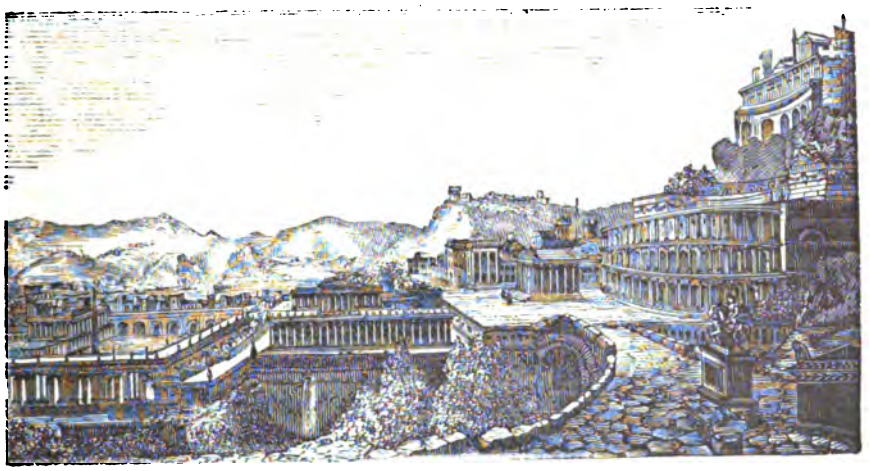

VIENNE ROMAINE

Notice Historique et Biographique

SUR

P. SCHNEYDER

Fondateur du Musée

Directeur de l'Ecole de Dessin de Vienne

I

SCHNEYDER!... nous écrivons ce nom comme nous écririons ceux d'antiquaires ou savants plus connus : Chorier, Charvet, de Terrebasse ou Delorme ; comme s'il s'agissait, dans un autre ordre d'idées, ou dans un autre genre de travaux, de Pichat, Ponsard ou Reynaud. Et pourtant, qui sait aujourd'hui à Vienne, ce qu'a été Schneyder?...

L'ingratitude et l'oubli : voilà ce qui reste de ce savant aussi modeste qu'érudit, dont nous allons esquisser à grands traits l'existence ; de cette grande et noble figure que nous allons tâcher de faire revivre.

II

Pierre Schneyder n'appartient pas à Vienne par sa naissance ; il y fut amené par le hasard, par des circonstances fortuites ; la tradition raconte qu'il est né à Harrengen, comté de Montjoye, dans la Haute-Alsace, vers 1733.

Nous ne savons rien sur sa famille, encore moins sur son éducation et ses études (1) ; il nous apprend lui-même que « employé, dans sa première jeunesse, aux travaux du fameux palais de l'Electeur de Cologne, il fut choisi, par l'archevêque de cette ville, pour être un de ses élèves aux académies de Rome. »

Après avoir étudié quelques temps, à Paris, la peinture et l'architecture, il partit, dit-on, pour l'Italie, entraîné par le désir toujours si vif pour un artiste, de visiter ce pays, riche par les dons de la nature, riche aussi par les productions artistiques.

Etant en route, il apprit « à Vienne en Dauphiné » la mort inopinée de l'archevêque de Cologne, son bienfaiteur ; cet événement le retint dans notre ville.

« Sur le point de franchir les Alpes, dit M. Delorme, il voulut jeter un coup d'œil sur nos ruines célèbres ; il fut surpris de voir qu'elles eussent été si mal décrites, si grossièrement figurées dans les ouvrages des savants, et résolut de les dessiner avec soin et fidélité. »

(1) *Nous avons pu constater que, si les écrits laissés par Schneyder sont remarquables par le fond, ils laissent beaucoup à désirer, au point de vue de l'orthographe et du style.*

Il était pénétré de cette idée, et se livrait accessoirement à quelques études, lorsqu'il reçut, de quelques-uns des habitants, un accueil hospitalier et plein de bienveillance. Schneyder, lui même, cite deux magistrats, MM. Ginet et Bernard, qui firent tous leurs efforts pour lui faire abandonner ses premiers projets, oublier l'Italie et ses délices, et renoncer aux lieux qui l'avaient vu naître.

« Vienne, au site pittoresque, belle de ses ruines et de ses souvenirs, Vienne, où abondent toutes les productions agréables et utiles, surtout les vins généreux, devint sa patrie, absorba toutes ses pensées et toutes ses affections. »

C'est ainsi que Schneyder se fixa définitivement dans notre ville, vers 1755 ou 1756, alors qu'il pouvait avoir 24 ou 25 ans.

III

Les monuments, nombreux et intéressants, qu'offrent Vienne et ses environs, attirèrent particulièrement les regards de notre jeune artiste; pratiquant le dessin et la peinture par état, s'adonnant à l'architecture par goût et par délassement, il partagea ses loisirs entre l'examen attentif des lieux, l'étude des antiquités et des objets d'art, la description des monuments et surtout la reconstitution de la Ville romaine.

Son premier soin fut de lever géométriquement le plan de Vienne, en y traçant l'enceinte antique, avec les fortifications et l'emplacement des principaux édifices publics, tels, selon lui, qu'ils devaient exister du temps des Romains (1).

(1) *Voir à la Bibliothèque de Vienne, deux plans manuscrits de*

Ce travail une fois établi, il s'occupa des détails, suivit chacun des monuments les uns après les autres, les dessinant dans leur état actuel, les rétablissant dans leur état ancien, d'après les données et les traces qui en restaient, et faisant sur chacun d'eux des notices historiques et descriptives.

C'est aussi à l'aide de fouilles, faites souvent à ses frais (1), soit autour des monuments, soit dans les rues et sur les places, soit même dans les champs, qu'il parvint à faire des découvertes précieuses.

Pour donner une idée de l'œuvre de Schneyder, nous ne pouvons mieux faire que de reproduire chacun des titres de son manuscrit (2) :

1° Enceinte de la ville de Vienne du temps des Romains;

2° Amphithéâtre antique de Vienne;

3° Théâtre antique de Vienne, monument romain;

Schneyder, mesurant: l'un 33-35 centimètres et l'autre 1 mèt. sur 1 mèt. 65 cent.— Voir aussi le bandeau de notre première page, représentant la Vienne Romaine, *reconstituée d'après le travail de Schneyder et le dessin qui en a été fait plus tard par Rey.*

(1) *Schneyder reçut pourtant de l'administration: en 1772, 300 liv. de gratification; en 1774, 697 livres pour fouilles et 100 livres de gratification.*

(2) *C'est à l'obligeance de Mlle Mermet que nous devons la copie de ce manuscrit, faite sur l'original détruit dans l'incendie de la Bibliothèque, en 1854; ce manuscrit fera l'objet d'un volume en ce moment sous presse. — On sait que, lors de cet incendie, des débris d'ouvrages ayant été vendus à des brocanteurs, M. Girard, ancien libraire, obtint des acquéreurs la permission de fouiller dans ces paperasses, et fut assez heureux pour réunir presque en totalité, non seulement le manuscrit de Charvet, intitulé:* Fastes de Vienne, *mais encore trente planches de l'atlas de Schneyder sur quarante-quatre dont il se composait; ces trente planches, quoique endommagées et incomplètes, sont aujourd'hui conservées à la Bibliothèque de Vienne.*

4° Aqueducs qui amenaient l'eau à Vienne du temps des Romains;

5° Temple de Mars et de la Victoire;

6° Temple de Castor et de Pollux;

7° Panthéon viennois, suivant la légende de saint Sevère, et par une tradition constante;

8° Thermes ou bains publics de Vienne, joints au gymnase;

9° Temple d'Auguste, connu sous le nom de Notre-Dame de la Vie, une des six paroisses qui restent dans cette ville;

10° Cénotaphe connu sous le nom de Plan de l'Aiguille;

11° Palais des Prêteurs, à Vienne;

12° Palais des Empereurs;

13° Plaine au midi de Vienne;

14° Pavés en mosaïque;

15° Grande mosaïque de Ste-Colombe-lès-Vienne (1).

(1) *Cette mosaïque, reproduite par Artaud, était la plus belle et la plus importante qui eut été trouvée en France. Découverte, en 1773, dans un vignoble du faubourg de Ste-Colombe, elle représentait Achille reconnu à la cour de Lycomède, roi de Scyros. Les costumes de tous les personnages, drapés à l'antique, étaient dignes de fixer l'attention des connaisseurs; au-dessus du grand tableau on en voyait cinq plus petits, tournés vers le midi, dont les figures représentaient les quatre saisons avec leurs attributs; au milieu était la tête de Méduse; les figures, en général, étaient plus grandes que nature et la mosaïque, avec tout son ensemble, avait soixante pieds de longueur; rien de plus beau, de plus varié et de mieux exécuté que les compartiments, au nombre de trente et un, qui entouraient le sujet principal. Il est douloureux de dire que, quelques jours après la découverte de ce magnifique pavé, un paysan, ennuyé de ce que la foule des curieux traversait son champ pour la visiter, se mit à la briser pendant la nuit. — Nous possédons le dessin manuscrit, original, de cette mosaïque, fait à la plume par Schneyder lui-même.*

Cette nomenclature est plus éloquente que tout ce que nous pourrions dire : elle indique une étude approfondie de nos monuments et de notre histoire, et si l'on ajoute à cela une *introduction,* longuement raisonnée et développée, l'on voit que ce travail est tout ce qu'il y a de plus complet.

Les opinions et les assertions de Schneyder ne sont certes pas toutes fondées, mais il faut tenir compte de l'époque à laquelle il écrivait, des découvertes qui ont été faites depuis, et, quelles que soient les lacunes que l'on signale ou les erreurs que l'on relève, l'œuvre n'en restera pas moins avec son cachet primitif, son mérite hors ligne et son incontestable utilité.

IV

Schneyder était un artiste dans toute l'acception du mot, et surtout un dessinateur habile et intelligent; il ne comprenait pas que la génération de son époque n'eût pas des aptitudes plus prononcées pour le dessin, qui offrait tant de ressources pour l'art en général.

De concert avec lui, on se mit à l'œuvre pour la création d'une école gratuite de dessin (1).

Ce projet, formé par la municipalité, adopté et soutenu par l'administration du collége, puissamment secondé par l'intendant de la province auprès du gouvernement, reçut son existence légale par arrêté du conseil d'Etat du 19 décembre 1774, confirmé par lettres-patentes du 26 janvier 1775.

Schneyder fut nommé directeur de cette école, avec

(1) *Déjà avant, Schneyder enseignait le dessin au collége, puisque nous trouvons la trace de deux gratifications de 300 livres chacune, qu'il reçut pour leçons gratuites, en 1773 et 1774.*

un appointement annuel de 800 livres, à prendre sur les revenus du collége; les termes des lettres-patentes le chargeaient « d'habiter le collége, d'y enseigner gratuitement le dessin à tous les étudiants et autres élèves de la ville et des environs qui se présenteraient à son école, et, en outre, à la charge de lever les plans et faire le dessin de tous les monuments découverts ou à découvrir en l'étendue de ladite ville de Vienne et de son territoire, tant en deçà qu'en delà du Rhône (1). »

A partir de ce moment, Schneyder eut des appointements fixes et son logement dans les bâtiments du collége.

Cette nomination augmenta, s'il était possible, le dévouement du professeur. « Exempt de présomption, éloigné de tout charlatanisme, mais vivement préoccupé du succès de ses élèves et du désir que ses efforts concourussent à la prospérité du collége, qui a toujours été d'un haut intérêt pour notre ville, on lui accordait d'autant plus d'estime et de considération qu'il se croyait moins important, qu'il se montrait plus simple et plus modeste (2). »

V

Schneyder occupait, sur le côté occidental des bâtiments du collége, tout le second étage, alors composé de plusieurs pièces qui communiquaient les unes aux autres; un corridor régnait dans toute leur étendue, du côté de la cour.

(1) *Cette école, qui existe encore, a eu successivement pour directeurs, MM. Etienne Rey, de 1816 à 1822; — Chavernod, de 1822 à 1827, — Camille Sain, de 1827 à 1832; — Pirouelle, de 1832 à 1862, et aujourd'hui, M. Zacharie, depuis 1863.*

(2) *Delorme*, Schneyder, *brochure de 52 pages in-8°; Vienne, Roure, sans date (1847).*

Quand il eut pris possession de ce logement, chambres et corridor se remplirent bientôt de débris antiques et d'objets d'art de tous genres; on y voyait, pêle-mêle, des fragments de statues, des bas-reliefs, des tableaux, des poteries, des bronzes, des inscriptions, des portefeuilles de dessins, des pierres gravées, des médailles, etc.

A peine restait-il une place pour le lit de notre artiste, un coin pour la table sur laquelle il prenait ses repas, un bureau pour écrire et dessiner... Les antiquités envahirent jusques à la cuisine. Quant aux marbres, d'un gros volume, ils se placèrent dans les salles du rez-de-chaussée.

Tel fut le berceau du Musée de Vienne; telle fut son origine.

« J'ai travaillé pendant quarante ans, dit Schneyder, à mettre au jour et à rassembler les fragments des somptueux bâtiments qui avaient jadis décoré Vienne: des bases de chapitaux, des fûts de colonnes en marbre précieux, des architraves, des frises, des corniches, des bas-reliefs, des statues, des autels, des urnes, des tombeaux, des mosaïques, des inscriptions, etc., forment aujourd'hui le Musée de Vienne (1). »

C'est donc à Schneyder que nous devons aussi la création de notre musée; c'est à lui que revient l'honneur d'avoir, le premier, recueilli et conservé, à Vienne, tant de richesses ignorées, qui se seraient infailliblement perdues, ou auraient été détruites, si une main artiste et compétente n'eût pris soin de les arracher aux intempéries et à d'ignorants dévastateurs.

Du collége, les marbres antiques et toute la collection

(1) *Schneyder*, Notice du Musée d'antiquités de la ville de Vienne; *brochure in-8°, de 28 pages, Vienne, imp. Vve Labbe, 1809.*

d'objets d'art, passèrent, par suite d'arrangements avec Schneyder, dans l'ancienne abbaye de Saint-Pierre, où ils restèrent jusqu'en 1822; à cette époque, on en fit la translation dans le *Temple d'Auguste et de Livie*, et, depuis, ils ont repris leur place dans la même abbaye de Saint-Pierre, qui doit être spécialement appropriée pour recevoir le Musée (1).

« Cette collection ne se compose point, comme beaucoup d'autres, d'objets apportés de loin et acquis à grands frais, mais seulement de débris de la cité romaine dont Vienne moderne occupe la place. Echappés aux ravages du temps et à la main destructive des hommes, les travaux de l'agriculture ou de la construction les ont fait surgir de temps à autre de dessous le sol où ils étaient enfouis depuis un grand nombre de siècles. Ces fragments, dont la matière est la pierre, le marbre et le bronze, sont muets, froids et sans vie pour l'homme dépourvu d'imagination; mais, aux yeux de celui qui sent vivement, qui pense et se rappelle, ils s'animent par le souvenir du peuple célèbre auquel ils appartinrent, ils se réchauffent par l'admiration qu'inspire l'art qui les exécuta, ils parlent enfin des mœurs, des usages, du luxe, des prospérités et des malheurs de générations qui, depuis longtemps, n'existent plus. Comme étude artistique, celle des monuments de ce musée ne peut-être qu'utile ; comme étude historique, elle justifie le témoignage de l'histoire sur l'importance, la richesse et la beauté de Vienne romaine. On n'y voit cependant qu'un petit nombre d'échantillons des splendides monuments accumulés sur le sol de cette ville. Combien de ces débris

(1) *Depuis Schneyder, la conservation du Musée a été successivement confiée à MM. Rey, de 1816 à 1822; Chavernod, de 1822 à 1827; Delorme, de 1827 à 1856; Victor Teste, de 1862 à 1865; Girard (par intérim), de 1866 à 1870, et aujourd'hui, depuis 1870, à M. Joseph Leblanc, qui apporte dans ces délicates fonctions un mérite incontestable et un rare dévouement.*

ont été entièrement détruits ! Combien, transportés au loin, enrichissent les collections particulières et publiques ! Combien, enfin, gisent encore sous la terre, attendant que des fouilles, ou le hasard, leur fassent revoir la lumière ! (1) »

VI

Parmi les curiosités artistiques qui ornent notre moderne Hôtel-de-Ville, on peut citer les peintures à l'huile garnissant le *salon du Maire*, et qui sont encore l'œuvre de Schneyder.

Ce sont des points de vue ou des monuments de Vienne.

Le premier panneau, à droite en entrant, représente l'ancien quartier du *Chemin-Neuf,* longeant la Gère, avant les constructions actuelles. C'est le souvenir d'un site disparu, et nous avons souvent entendu dire qu'au lieu de cet amas de maisons qui existe aujourd'hui, l'on eut mieux fait de conserver le vaste emplacement complanté d'arbres, qui offrait à nos ancêtres une promenade aussi pittoresque qu'agréable.

Un paysage fait le sujet d'un des tableaux placés à côté de la cheminée : ce sont les ruines de quelques-uns de nos aqueducs antiques, représentés d'après nature, dont les traces extérieures ont en partie disparu et qui, restaurés sous l'administration de M. de Miremont, n'en continuent pas moins, comme du temps des romains, à nous abreuver de leurs eaux limpides et rafraîchissantes.

De l'autre côté de la cheminée, le *Temple d'Auguste et de Livie* apparaît, imposant, grandiose. Schneyder nous l'a représenté, non pas dans l'état délabré,

(1) *Delorme,* Description du Musée de Vienne, *pages 121 et 122 ; 1 vol. in-8°, Girard, 1841.*

misérable, qui nous afflige, mais bien dans son état primitif, sous les romains, tel qu'on devait le voir s'élever majestueusement en avant des grandes arcades du Forum.

Sur le panneau qui suit, se dresse la Pyramide si justement nommée l'*Aiguille,* et qui a donné lieu à de savantes dissertations, non-seulement de la part de Schneyder, mais encore des auteurs qui lui ont succédé et notamment de M. Delorme. Le point de vue est pris du midi, et l'on voit, en perspective, quelques maisons, le clocher de St-Pierre et la cathédrale de St-Maurice.

Enfin, le cinquième et dernier tableau, à côté d'une des fenêtres, un peu dans l'ombre malheureusement, est sans contredit le meilleur de tous : c'est le portique sous lequel on passe pour entrer dans la cour du Théâtre; sous l'arcade sombre, on aperçoit un édifice que Schneyder a reconstitué, et qui ne serait rien moins que les thermes ou bains publics ; une cascade se voit à droite des ruines, et l'on est frappé par la vue de cet énorme mur en pierres qui devait soutenir le gigantesque escalier par lequel, sous les romains, l'on montait du Forum à l'amphithéâtre et d'où le regard embrassait toute la ville (1).

Schneyder devait faire un sixième tableau, dont la place était naturellement tracée entre les deux fenêtres, vis-à-vis de la cheminée; il devait représenter une *Vue perspective de Vienne, prise sur le Rhône.* Ce projet ne s'est jamais réalisé, l'emplacement a été successivement occupé par divers tableaux, et ce n'est que dernièrement, en 1874, que notre administration municipale a chargé un artiste viennois, d'un mérite incontes-

(1) *Pour ces cinq panneaux et pour quelques tapisseries et peintures dans la pièce à côté, Schneyder reçut de la Municipalité, quarante louis d'or de 24 livres, ou 960 livres, à prendre sur les fonds destinés à l'ameublement de l'Hôtel-de-Ville.*

table, M. l'abbé Guétal, de dessiner, sur ce panneau resté vide, la porte dite l'*Ambulance*, qui remonte au XVIIe siècle et appartenait à l'ancien couvent de St-André-le-Haut.

Ces peintures, qui offrent un grand intérêt local, forment une tapisserie originale et curieuse. Si celles de Schneyder laissent quelque peu à désirer au point de vue de l'art, elles n'en resteront pas moins comme l'œuvre d'un artiste aimé, comme le souvenir d'une époque riche en travaux d'art, et aussi comme un témoignage de la grandeur et de la richesse de notre ville, que la postérité montrera aux étrangers avec un patriotique sentiment d'orgueil.

VII

L'histoire du théâtre à Vienne serait une page intéressante à écrire. Depuis l'époque romaine jusqu'à nos jours, que de spectacles variés, sacrés ou profanes !

Schneyder, le premier, a découvert les restes apparents et non équivoques du théâtre antique, adossé à la montagne de St-Just, au-dessus de l'ancien chemin de Beaumur (1).

Plus tard, les jeux proscrits par la religion cessèrent, les théâtres devinrent déserts, silencieux, et celui de Vienne vit ses matériaux arrachés pour servir à construire des églises. Douze siècles s'écoulèrent sans que notre ville possédat un édifice consacré aux plaisirs de la scène.

Vint ensuite la représentation des *Mystères*. En 1400,

(1) *Une inscription, qui se trouve au Musée, constate la résidence fixe, dans notre cité, vers le 1er siècle, d'une troupe de comédiens: c'est une pierre tumulaire placée sur un terrain acheté par eux pour leur sépulture.*

le jour de la Pentecôte, on fit représenter la passion de Jésus-Christ, par *les personnes les plus honorables*; la scène eut lieu dans le cimetière de l'abbaye de Saint-Pierre, et quarante florins furent payés aux acteurs (1).

En 1506, toujours à l'occasion de la Pentecôte, et pendant plusieurs jours, on mit en scène la vie et le martyre de St-Zacharie et de St-Phocas, dont l'abbaye de St-Pierre possédait les reliques, et, en 1516, *fust joué le mistère de la glorieuse passion de notre seigneur (2).*

Avant le milieu du XVIIe siècle, Molière et sa troupe se rendirent à Vienne et donnèrent plusieurs représentations; l'illustre comédien fut très-bien accueilli par notre compatriote Pierre de Boissat, membre de l'Académie française, qui le reçut à sa table et le traita de la façon la plus affectueuse.

Enfin, en septembre 1775, les acteurs Delestre, Dorville, Desicourt, venant de Grenoble, obtinrent de la municipalité l'autorisation de donner à Vienne, une ou plusieurs représentations par semaine, et pour cela, *de monter un théâtre dans la grande salle de l'ancien Hôtel-de-Ville (3).*

Nos artistes construisirent un théâtre *économique*, avec

(1) *On remarquera « que celui qui fit le personnage de Jésus-Christ, fut crucifié, mais que l'on ne lui enfonça pas les clous dans les pieds ni dans les mains, et qu'on ne le fit pas mourir. »*

(2) *« Au grand jardin de l'abbaye de Sainct-Pierre furent faicts les plus beaux escharfaulx questoyent à deux estages, oultre le bas pour le commun peuple, et y avait quatre vingts seze chambres serrans a cle chescune, et se loueyoit chescune quatre escus au soleil... Paradis et enfert merveilleusement somptueux et les apostres estoyent tous abbillés de sattin lune colieur non ressemblant lautre, mais et dune fasson avecques leurs manteaulx en escharpes, et les diables changeoyent dabbis quasi tous les jours dont il en y avoit dabbillés de velloux et sattin... »*

(3) *C'était l'ancienne* Maison Forte *ou* Palais des Canaux, *c'est-à-dire l'ancien bâtiment où se trouve le théâtre actuel.*

une scène improvisée, des décors en cartons, des chaises et des bancs en bois, plus ou moins rembourrés!

Cette situation précaire du théâtre à Vienne, frappa l'esprit de notre compatriote d'adoption, Schneyder; cet artiste, au cœur d'or, à l'imagination ardente, au génie inventif, résolut de donner à notre ville une scène plus en rapport avec les besoins de l'époque et les progrès de l'art dramatique.

Le 7 décembre 1781, nos édiles municipaux firent une convention par laquelle ils cédèrent à Schneyder, pendant 40 ans, à partir du 1er avril 1782, tous les bâtiments de l'ancien Hôtel-de-Ville, avec la *Tour d'Orange*, à la charge par lui de construire, à ses frais, une salle de spectacle, avec tous ses accessoires.

Pour lui donner les moyens de rentrer dans les fonds qu'il emploierait, le maire et les échevins lui accordèrent *le privilége exclusif des spectacles, dans la ville de Vienne*; ensorte que, comédiens, bateleurs, danseurs de cordes et autres saltimbanques, ayant même reçu l'autorisation municipale, ne pouvaient donner des représentations ailleurs que dans la salle de spectacle, ou dans l'enceinte de la cour, en payant une rétribution; il devait en être de même pour les bals publics, même gratuits.

Les travaux furent poussés vivement, et le théâtre, n'ayant que deux rangs de loges et pouvant contenir au plus six cents personnes, s'ouvrit, avec une grande solennité, vers la fin de l'année 1782; selon le témoignage des contemporains, le public se montra enchanté de cette innovation (1).

Schneyder était trop artiste pour tirer parti d'une en-

(1) *C'est cette même salle, qui fut d'abord restaurée, en* 1818, *par M. Rodet, et en* 1850-1851, *par Camille Sain. — A quand un théâtre plus confortable et plus élégant?*

treprise industrielle, et loin d'avoir des bénéfices, il ne recouvra pas même l'intérêt de son capital ; nous avons le regret de le dire, il engloutit là toutes ses économies, tout son patrimoine, près de 40,000 fr...

VIII

Les manuscrits de Schneyder, qui sont conservés à la Bibliothèque de Vienne, sont reliés en 2 volumes ; ils présentent un grand intérêt et méritent d'être consultés.

L'analyse en serait trop longue, et, pour le 1er volume, nous transcrivons la table des matières :

1. *Titre.* — 2. *Lettre de Schneyder au ministre de l'Intérieur.* — 3. *Lettre du même, au même.* — 4. *Prospectus* imprimé *de l'ouvrage de Schneyder.* — 5. *Autre prospectus manuscrit très-détaillé.* — 6. *Au Comité d'instruction publique.* — 7. *Epitre dédicatoire de Mgr Uze de La Boye.* — 8. *Introduction de l'auteur.* — 9. *Origine de Vienne en Dauphiné, capitale des Allobroges, etc., etc.* — *Histoire.* — *Guerres, etc., etc.*— 10. *Dissertation sur l'amphithéâtre de Vienne.* — 11. *Autre dissertation sur l'amphithéâtre.* — 12. *Dissertation sur un théâtre romain à Vienne.* — 13. *Autre dissertation sur le même sujet.* — 14. *Mémoire sur un monument antique, appelé vulgairement le Plan de l'Aiguille.* — 15. *Dissertation sur l'existence du Panthéon viennois et du Temple de Janus.* — 16. *Mémoire sur les Bains viennois et romains.* — 17. *Mémoire sur un ancien Temple des romains, servant d'église à la paroisse de Notre-Dame-de-la-Vie, fait pour être présenté à l'Académie de Lyon, par P. Schneyder, le jour de sa réception à ladite Académie, en novembre 1776.* — 18. *Autre mémoire sur le même sujet.* — 19. *Programme du Musée de la ville de Vienne.* — 20. *Notice sur les*

différents objets qui composent le Musée de Vienne. — 21. *Mémoire instructif des effets concernant les Arts qui existent encore à Vienne et ses environs.* — 22. *Mémoire sur le Panthéon viennois.* — 23. *Dissertation sur le palais des Prêteurs de nos rois de Bourgogne et des Dauphins successivement.* — 24. *Diverses notes relatives à l'Histoire de Vienne, etc., etc.*

La pièce la plus curieuse, la plus intéressante de ce volume est, sans contredit, la lettre de Schneyder au ministre de l'intérieur; elle s'y trouve à deux exemplaires: le 1er, en entier de la main de l'auteur, le 2e, d'une écriture étrangère, avec des corrections et la signature de Schneyder; c'est sans doute le dernier jet, et c'est le texte que nous reproduisons:

« *Le Sr Schneyder, conservateur des monuments et professeur de dessin de Vienne, à son Excellence le Ministre de l'Intérieur.*

« Monseigneur,

« Transporté, par l'effet du hasard, dans ce pays qui était autrefois le centre de la grandeur romaine dans les Gaules, j'ai travaillé pendant plus de quarante ans à chercher et à tirer des décombres les débris précieux des monuments antiques; j'en ai formé une collection que j'ai dessinée d'après nature, et les détails explicatifs dans lesquels je suis entré, dans un écrit qui accompagne les planches, ont paru satisfaire les connaisseurs.

« Je suis pressé de toutes parts de livrer cet ouvrage à l'impression; mais mon défaut de moyens (pécunières) me met dans l'impossibilité de satisfaire à l'empressement du public: ma seule ressource est dans le gouvernement protecteur des arts. Je demande qu'il veuille bien s'en charger. Il gardera le nombre d'exemplaires nécessaire pour le rembourser de ses avances, et voudra me remettre le surplus. Je prierais M. Millin,

conservateur du cabinet des antiques, qui a tout vu par lui même et qui a daigné accueillir mes travaux, de se charger de la surveillance de l'ouvrage.

« J'ai fondé ici une école de dessin qui a résisté à l'orage révolutionnaire ; elle était patentée ; au bout de vingt ans de services, je devais obtenir une pension : il y a plus de trente ans que je travaille et je n'ai rien encore.

« Je sais que votre excellence accorde une protection toute particulière aux sciences et aux arts. Si mon travail vous paraît digne de quelque faveur, j'ose vous prier, pour qu'elle soit utile, de la réaliser le plus tôt possible à mon égard : les années pèsent déjà sur moi, je crains que mes héritiers, n'appréciant pas mon ouvrage, le public et les arts en soient privés.

« Vous aurez, Monseigneur, par la lecture de l'analyse qu'un amateur a fait de mon ouvrage, une idée de son étendue et de son utilité, ainsi que des peines et des dépenses qu'il m'a couté.

« Si j'obtiens la faveur que je demande, mon intention est d'employer son produit à continuer mes recherches sur quantité de monuments dont je sais que les vestiges existent encore, mais sur lesquels ma pénurie m'a empêché de continuer. Mais pour peu qu'on diffère, ils seront perdus pour les arts, parce que le temps, l'ignorance ou la barbarie des propriétaires des fonds où ils se trouvent, auront achevé de les anéantir.

« Je prie votre Excellence de recevoir avec bonté l'assurance de mon profond respect, en attendant que je puisse y joindre celle de la plus vive reconnaissance.

« SCHNEYDER. »

Vienne, le 19 fructidor, an 12.

Le deuxième volume n'est autre chose que le brouillon du travail dont nous avons déjà indiqué les 15 chapitres (pages 4 et 5), et dont la copie définitive, mise au net,

destinée à être publiée, a disparu dans l'incendie de la Bibliothèque de Vienne, en 1854.

L'indication suivante, de la main de M. Girard, ancien libraire, se trouve sur la première page : « J'ai acheté ce manuscrit, à Arles, en 1857, d'un héritier de M. Artaud, ancien conservateur du musée de Lyon, qui l'avait acquis de l'héritière de Schneyder, en 1814. Il y a beaucoup de plans qui n'existaient pas dans le manuscrit de la ville de Vienne, du même auteur. »

Ce volume contient de nombreux dessins, assez négligés, faits au courant de la plume, tels que : la grande mosaïque de Ste-Colombe, d'autres mosaïques, l'église de St-Pierre, les casernes, l'ancien monastère de Saint-André-le-Haut, le Collége de Vienne, etc.

Les œuvres imprimées de Schneyder sont peu nombreuses ; nous n'en trouvons que trois : 1° Le prospectus de sa publication, intitulé *Annonce d'un ouvrage qui a pour titre : Dissertation historique sur les antiquités de la ville de Vienne en France, etc.*, (imprimerie Vve Labbe, à Vienne, sans date) ; 2° la brochure sur le Musée, in-8° de 28 pages, (imp. Vve Labbe, 1809) dont nous avons déjà parlé ; 3° *Mémoire sur une colonne milliaire qu'on vient de découvrir près de Tain ; 4 pages in-8°* (sans date).

IX

Ce que nous avons dit de Schneyder fait connaître suffisamment son œuvre, l'importance de ses travaux, l'utilité de ses recherches.

En résumé, il s'attacha d'abord à reconnaître l'ancienne enceinte de Vienne, et ce ne fut qu'après des fouilles considérables qu'il parvint à la déterminer. Il lut, en adoptant la méthode employée par Seguier, l'inscription

qui décore le frontispice du temple d'Auguste et de Livie ; avant lui, on ne savait presque rien de cet édifice. Il découvrit l'amphithéâtre, le théâtre des romains, leurs bains, leurs naumachies, dont auparavant on n'avait aucun indice. Des mosaïques précieuses étaient enfouies, il sut les arracher de la terre sans les endommager, les dessiner et les commenter. Que de choses rares il rendit à la lumière : marbres, bronzes, médailles, inscriptions, tombeaux, objets de toutes sortes. Il créa l'école de dessin, fonda le Musée (1), construisit un théâtre.

Schneyder, durant sa longue carrière et surtout pendant les 40 dernières années de sa vie, jouit d'une certaine notoriété ; on le consultait souvent, on s'adressait à lui pour toutes les questions d'art ; de nombreux savants, français et étrangers, vinrent lui faire visite, admirer ses dessins, fouiller la collection qu'il avait formée, et s'entretenir avec lui de ses recherches et de ses découvertes ; il fut en correspondance avec Séguier et divers personnages importants de son époque ; enfin, l'Académie de Lyon le reçut au nombre de ses membres, et son discours de réception (novembre 1776), fut un mémoire sur le temple d'*Auguste et de Livie*.

Quelle a été l'influence des découvertes de Schneyder à Vienne ? Qui a profité de ses travaux et tiré parti de ses manuscrits ?

(1) *A ce propos, nous croyons devoir reproduire un document ou espèce d'inventaire, daté du 24 messidor an IX, établissant ce qui existait à cette époque :* — « Ecole de dessin, *elle contient quinze cents gravures de différentes espèces et plusieurs modèles en ronde-bosse ou bas-relief, parmi les dessins il en est plusieurs de très-précieux ;* — Collection de tableaux, *elle consiste en cent soixante-dix-huit tableaux, tant grands que petits, parmi lesquels il en est quelques-uns de grands maîtres (Que sont devenus ces tableaux ?)* ; — Recueil d'antiquités, *il existe dans les bâtiments du collége, ou dans la salle de dessin, des morceaux précieux de marbre antique, tels que bases, chapiteaux, entablements, fûts de colonnes, fragments de statues, bas-reliefs, mosaïques et inscriptions.* »

Nous posons ces deux questions sans les résoudre, et pour causes !...

Ce que nous dirons pourtant, sans crainte d'être démenti, c'est que tous les auteurs qui ont écrit après lui ont eu recours à ses indications, à ses appréciations; c'est que tous, sans même le citer, ont puisé à pleines mains dans ses dessins, dans ses plans, dans ses manuscrits.

Et comment Rey et Vietty auraient-ils pu mettre à jour leur œuvre considérable: *Monuments romains et gothiques de Vienne en France (1)* si Schneyder ne leur eût ouvert la voie en découvrant et préparant des documents qu'ils n'ont eu qu'à suivre et à coordonner ?...

X

Les dernières années de Schneyder s'écoulèrent péniblement, misérablement: il devint agent-voyer de la ville, avec un modique traitement qui le faisait vivre; quand une fête avait lieu, il en était l'organisateur; quand un travail artistique était nécessaire, on s'adressait à lui; sa générosité et son dévouement ne firent jamais défaut.

En 1807, il céda à la ville de Vienne un recueil d'antiques, consistant en fragments d'architecture et de sculpture, une collection de tableaux et un recueil de dessins, moyennant une rente annuelle de 400 francs, laquelle, jointe à semblable somme de 400 francs, qui lui était allouée comme architecte-voyer, formait une pension viagère de 800 francs, dont la moitié reversible sur la tête de Claire, sa domestique (2).

(1) *Paris, Firmin Didot, grand in-folio*; 1830.

(2) *Voici quelques-uns des termes de cette décision: « Le Conseil, considérant que, quoique la presque totalité des objets d'art recueillis jusqu'à ce jour par les soins du sieur Schneyder, conservateur du*

Schneyder avait perdu tout son avoir dans l'entreprise du théâtre; la Révolution lui avait supprimé son traitement de directeur de l'école de dessin; la pension à laquelle il avait droit ne lui fut jamais accordée; le ministre répondit par le silence à sa demande de subvention; les années étaient venues, les infirmités aussi, et notre pauvre artiste, à bout de ressources, abattu, découragé, miné par l'ingratitude et les déboires, succomba, en 1814 (1), âgé de plus de 80 ans, *dans un état voisin de la misère!*

Le silence s'était fait sur la mémoire de Schneyder; on avait oublié ses travaux, méconnu ses services, et puis, il faut le dire, n'étant pas mort dans l'opulence, peu de bruit s'était fait autour de son cercueil.

Plus de trente ans s'étaient écoulés, lorsque l'on songea à une tardive réparation. En 1847, le Conseil municipal vota une somme de 1200 fr., pour faire

Musée, pussent à la rigueur être regardés comme propriété communale, puisque la ville qui a accueilli le sieur Schneyder lui a fourni un logement gratis au Collége, n'a exigé aucune rétribution de la classe de dessin, et lui a alloué un traitement comme voyer; le Conseil n'entend point amener le sieur Schneyder à des discussions de ce genre; Qu'il est, au contraire, dans l'intention du Conseil et de tous les habitants de la commune, de reconnaître, autant que les circonstances pourront le permettre, les soins du sieur Schneyder et les services importants qu'il a rendus aux arts en se dévouant à la recherche des chefs-d'œuvre qu'ils ont produit dans les beaux siècles de Rome; — Arrête, etc., etc.»

(1) Texte de son acte de décès: « Du vingt janvier mil huit cent quatorze, à neuf heures du matin, pardevant nous Jean Baptiste Abel Boissat, adjoint au Maire de Vienne, faisant les fonctions d'officier public de l'Etat-Civil, sont comparus Jean Fertilange et François Piroir, journaliers, tous les deux majeurs demeurant à Vienne, lesquels nous ont déclaré que Pierre Sheneder, professeur de l'école de dessin de cette ville, est décédé aujourd'huy à huit heures du matin, âgé de quatre vingt un ans; il était né à Herrengen, dans le Comté de Montjoye, en Haute Alsace. Lecture faite du présent, les déclarants n'ont signé pour ne savoir enquis. Signé Boissat. »

exécuter son buste (1); ce buste, de grandeur naturelle, taillé dans un bloc de marbre provenant de l'époque romaine, et qui fut l'œuvre d'un sculpteur viennois, M. Charretton, occupe aujourd'hui une des premières places dans le Musée de l'abbaye de St-Pierre (2).

C'est hommage est-il suffisant ? N'y a-t-il plus rien à faire pour perpétuer le souvenir de notre auteur ? A défaut d'une statue, puisqu'il y a un buste (3), ne pourrait-on pas donner le nom de Schneyder à une rue de Vienne ?...

C'est un vœu que nous formulons et qu'il serait facile d'exécuter (4).

« Puisse ce vénérable vieillard, aussi estimable par son noble caractère et son désintéressement que par son zèle et son savoir modeste, avoir trouvé un adoucissement à l'amertume de ses derniers moments dans le souvenir des marques d'estime qu'il reçut des savants pendant sa longue carrière, dans la pensée qu'il avait été utile à sa seconde patrie et que ses services ne seraient point oubliés. Sur le point de s'endormir du sommeil de tant de générations dont la cendre couvre le sol de notre antique cité, il dût se rappeler, non sans plaisir, le bonheur qu'il avait goûté tant de fois, lorsque, assis sur les ruines de nos remparts, au sommet de nos coteaux, contemplant au loin le fleuve, et les lieux témoins de tant d'événements, ornés autrefois de tant de

(1) *C'est d'après ce buste qu'a été gravé le portrait que nous publions.*

(2) *La déliberation indique qu'il s'agissait « tout à la fois de rendre un juste hommage à la mémoire de Schneyder et d'encourager le jeune Charreton, qui annonçait un véritable talent dans l'art de la sculpture. »*

(3) *Un de nos compatriotes raconte qu'à l'époque du Musée provisoire, le buste « resta plusieurs années, dans un coin, coiffé d'un vieux panier. »*

(4) *Nous avons déjà la place Pichat, les rues Mermet et Ponsard; ne serait-ce pas une occasion pour donner, à des rues nouvelles, les noms de Chorier, Charvet, de Comberousse, Rey, Delorme, de Terrebasse, Reynaud, etc. ?*

beaux édifices, il méditait sur le passé et se promettait de le faire revivre dans ses ouvrages. — Quant à nous, nous avons écrit cette notice sur sa vie, non point seulement comme un hommage offert à la mémoire de notre maître, mais encore comme une dette payée à l'artiste estimable qui est venu rallumer le feu sacré des beaux-arts dans Vienne moderne, et l'y a entretenu avec persévérance, malgré le malheur des temps, malgré les causes de découragement qui pesèrent sur son âme ; à l'antiquaire à qui notre ville a l'obligation d'avoir conservé et mieux connu ses monuments ; à l'observateur exact et laborieux, auquel, tout en profitant de ses travaux, l'on n'a pas toujours rendu la justice qui lui était due (1). »

E.-J. SAVIGNÉ.

(1) *Delorme*, Musée de Vienne, *page 113*.

APRÈS LE BAL

MÉDAILLONS

I

PHIDIAS *eût sculpté sa superbe beauté,*
Au marbre des frontons des temples de la Grèce;
Et dans les frais vallons, au rivage enchanté
De la molle Ionie, elle eût été déesse.

Hier, de ses noirs cheveux, les anneaux déroulés
Flottaient sur son épaule... on eût dit Ophélie...
Puis, le sein palpitant, ses beaux regards voilés,
C'était Mignon rêvant aux soleils d'Italie...

II

Les Grâces l'ont formée, et c'est Vénus la blonde,
Déesse des Amours, qui moula son beau corp.

Puis, pour ses blonds cheveux, dont la masse l'inonde,
Elle prit au soleil un fauve rayon d'or.

D'une goutte de lait, d'un lys et d'une rose
Elle pétrit sa chair; et prenant de son sang
Divin, elle empourpra la lèvre demi-close
De la vierge rêveuse, au front tout rougissant.

III

Sa beauté, de Boucher *eût tenté le pinceau.*
Watteau *l'eût dessinée en Diane chasseresse,*
Grande, svelte, menant — oh! le charmant tableau! —
Des nymphes d'Apollon la troupe enchanteresse.

Blonde et rose, on eût dit un pastel de Latour
L'autre soir, dans le bal : une jeune marquise,
Au profil de camée, en traîne Pompadour,
Au regard doux et fier, plein d'une grâce exquise.

IV

C'était un beau porphire, aux molles transparences,
Que le dieu du Plaisir anima l'autre jour;
Dont le corps souple et riche, aux fières élégances,
D'une Hébé, trahissait le superbe contour.

De son épaule blanche, une dentelle... voile
Indiscret... découvrait l'adorable rondeur.
A la voir, on eût dit, détaché de la toile,
Un Corrège, *éclatant de grâce et de fraîcheur.*

Léon d'ELVE.

Larg.. 1880.

LES FORGERONS

(Traduit du provençal, de Théodore Aubanel)

COMME *un coursier brûlant l'espace,*
Regarde, ami, le jour qui passe :
Le soir accourt, l'ombre s'accroit.
Tel qu'un brigand dans un bois sombre,
La nuit est à l'affût dans l'ombre ;
Le vent déjà souffle plus froid ;

Il souffle plus fort et fait geindre
Les peupliers prompts à se plaindre.
Le nuage crève son flanc ;
L'or jaillit, et sur notre tête
Flotte, fouetté par la tempête,
Un long rideau couleur de sang.

LI FABRE

Coume un cavalié qu'èi pressa,
Arregardas lou jour passa :
Sus soun camin lou vèspre oumbrejo.
Tau qu'un bregand dins la fourèst,
La traito niue es à l'arrèst ;
L'auro deja boufo plus frejo ;

Boufo plus forto e fai gibla
Li pibo proumto à gingoula.
Lou bàrri di nivo s' estrasso ;
L'or gisclo esbléugissènt, leissant
Un long ridèu coulour de sang
Que floto fouita pèr l'aurasso.

L'incendie au couchant se montre.
On dirait, parfois la rencontre
De cent cohortes de démons,
Et des forgerons fantastiques,
Avec des mouvements rhytmiques,
Frappant le soleil sur les monts.

Dans le ciel battant leurs fers chauds,
Droits ou courbés, les maréchaux
Avec une farouche allure,
Forgent pour le jeune matin
Chaque rayon diamantin,
Qui du soleil est la parure.

Etincelles, gerbes de feu,
Font un grand et terrible jeu:
En ruisseau d'or tombe la braise;
Tout brûle, la terre et les cieux;
Les oiseaux ont quitté ces lieux;
Les arbres sont dans la fournaise.

L'encèndi s'atubo au tremount.
D'uno bataio de demoun
Dirias de — fes lon tuert aurouge;
Dirias, dins li nivo espouts,
Que de manescau fantasti
Tabason sus lou soulèu rouge.

Tantost dre, tantost se plegant,
Dins lou cèu li fabre gigant,
Brassejant d'uno ardour ferouno,
Forjon pèr lou jouine matin
Li rai d'or, li rai diamatin
Que dou soulèu soun la courouno.

Belugo, uiau e lamp de fio,
Fan un grand e terrible jo:
La braso reboumbis en plueio;
Tout crèmo, la terro e lou cèu;
Fugisson li darriès aucèu;
Lis aubre an de carboun pèr fueio.

Sur la colline, en ce moment
La lune guette doucement,
Ainsi qu'une épouse craintive;
Et dans son beau sentier d'argent,
Elle frissonne en s'engageant
Vers ces torrents de flamme vive.

Déjà les forgerons sont las,
Le marteau fatigue leurs bras,
Les feux s'éteignent à la ronde;
Et de l'enclume renversé
On voit le soleil courroucé
Se jeter daus la mer qui gronde.

Jules SAINT-RÉMY.

Sus li serre blu, i' a' n moumen,
La luno espincho douçamen,
Coume uno nouvicto crentouso;
Dins soun bèu draiou argenta
Semblo que n'auso pas mounta,
Tant l'escluciado èi souvertouso.

Li fabre devènon negras,
Lou martèu alasso li bras,
Lou fum ennivoulis la flamo;
Et lou soulèu encourroussa,
De l'orre enclume cabussa,
Se jito dins la mar que bramo.

Téodor AUBANEL.

LA FOURMI ET LA CIGALE

FABLE

Une cigale, un jour d'été,
Chantait et sautillait à travers la prairie,
Emerveillant la confrérie
Des insectes par sa gaîté.
Une fourmi plus sérieuse
Passait indifférente aux jeux de tous ces fous.
Mais la cigale gouailleuse
L'apostropha soudain : « De grâce, arrêtez-vous,
Dit-elle, pour danser un instant avec nous ;
Puis vous m'expliquerez, en reprenant haleine,
A qui doivent servir ces trésors qu'avec peine
Vous entassez soir et matin
Dans l'intérieur de votre fourmilière.
— Mais à vous la toute première,
Repartit la fourmi d'un ton sec et malin.
Madame la danseuse, à la saison mauvaise
Peut-être serez-vous bien aise

De pouvoir m'emprunter
De quoi vous faire subsister
En attendant que le printemps renaisse. »

Cette leçon s'applique à la jeunesse.
***Méprisons** les propos oiseux :*
*Ce sont **discours de paresseux**.*

Firmin CHAMPON.

Bourg, le 28 février 1880.

CHEZ L'ANTIQUAIRE

Devant un pastel du temps de Louis XVI

SONNET

O vous qui souriez dans ce cadre si vieux,
Madame, vous étiez de race, on le devine
A cet air à la fois coquet et glorieux
Dont votre ovale fin doucement s'illumine.

Vous viviez à la cour, dans ce monde joyeux
Qui savait adorer la grâce féminine,
Et vous avez sans doute enflammé bien des yeux,
En laissant voir, au bal, vos épaules d'hermine.

Vous alliez quelquefois au petit Trianon,
Et vous étiez alors Marinette ou Toinon,
Avec le bonnet blanc et la jupe de laine.

Un jour tout a fini, Madame, car il faut
Que tout finisse, hélas. — et, comme votre reine,
Peut-être avez-vous eu la mort sur l'échafaud!

Armand MEINADIER.

LES ÉLECTIONS

A L'ACADÉMIE FRANÇAISE

LA mort récente de Jules Favre vient de remettre à l'ordre du jour la question des candidatures académiques, qui a pris, le mois dernier, des proportions tout-à-fait inusitées. En présence de ce regain d'actualité, nous ne pouvons nous dispenser de vérifier les pouvoirs des nouveaux élus et de discuter les titres des concurrents actuels. De mémoire de critique, on n'avait vu pareille affluence de candidats: plus de douze écrivains ont pris part à cette course au fauteuil vacant; les uns ont tenu jusqu'au bout, les autres se sont arrêtés à moitié chemin. Parmi les plus connus figurent MM. Assollant, Labiche, Monselet, Paul de Saint-Victor, A. de Pontmartin, Laboulaye, Wallon, Maxime du Camp, etc.

Si la colère du ciel m'avait fait professeur de rhétorique ou lauréat des concours de province, j'aurais déjà trouvé dans ces noms bizarrement accouplés, une riche matière à lieux communs littéraires et à banalités philologiques. Séance tenante, on me verrait établir un savant parallèle entre le rire bourgeois de Labiche et le sel attique de Monselet. Je ne me ferais même aucun scrupule de prouver, d'après la *Poétique d'Aristote* et l'*Epître aux Pisons*, combien les délicates nouvelles de M. de Pontmartin diffèrent des romans-feuilletons de M. Assollant.

Mais, outre qu'un tel préambule eût excédé les bornes de nos articles, j'aurais couru le risque de me brouiller avec les trente-huit vieillards qui siégent sous la Coupole, en portant atteinte au plus sacré de leurs priviléges, celui de torturer les écrivains et d'endormir les lecteurs. Eux seuls ont reçu du ciel le pouvoir de

lier et de délier, de faire ou de défaire les réputations, d'immortaliser un auteur ou de le plonger dans le néant. Malheur à ceux que la docte assemblée rejette de son sein! Ils perdent le peu d'esprit qui leur restait, ils deviennent la risée de leurs concitoyens et ne tardent pas à mendier leur pain aux portes des libraires. Molière, Honoré de Balzac, Théophile Gautier, Alexandre Dumas père, écrivains aujourd'hui inconnus, en sont de tristes exemples. Au contraire, une foule chaque jour plus enthousiaste acclame ces immortels qu'on nomme Balthazar Baro, Beaupoil de Saint-Aulaire, Potier de Novion, de Courcillon-Dangeau, Perdaillon de Gondrin, Mairet, Godeau, Bouhours, Trublet, Batteux, Saurin, Lemierre, Campenon, Népomucène Lemercier. (Marquise, votre éventail, s'il vous plait!)

Pour moi, chétif mortel, dont le crâne, loin d'être atteint d'une calvitie glorieuse, porte une chevelure digne de nos premiers rois, pour moi qui attend encore un de ces accès de goutte qui consacrent les réputations, pour moi qui pousse l'incapacité littéraire jusqu'à manger sans râtelier, qui suis, dès lors, tout ce qu'il y a de moins académicien, je n'ai garde d'empiéter sur les attributions de mes souverains juges et je vais prudemment me borner à quelques indications sommaires sur la spécialité, le tour d'esprit et la valeur intellectuelle des concurrents.

I

Je commence par le romancier Assollant qui est le premier en date. Le nom de cet auteur me remet en mémoire certain jeu de mots avec lequel on a souvent caractérisé l'effet produit par ses ouvrages. Je pousse trop loin le respect des bienséances académiques pour renouveler ici ce cruel calembourg par à peu près. Somme toute, ce n'est pas sans intérêt qu'on lit le *Tigre*, le *Docteur Judasshon*, les *Deux amis en 1792*, le *Roi des Gueux*, *Marcomir*, l'*Histoire fantastique du célèbre Pierrot*, et autres romans d'aventures qui ont successivement occupé les rez-de-chaussée du *National* et du *Siècle*. A mon avis, M. Assollant n'a eu qu'un tort, c'est de se confiner dans ce demi-journalisme que Désiré Nisard appelle dédaigneusement *la littérature facile*. Assez bien doué pour s'élever jusqu'à l'art comme les créateurs, il est souvent resté dans le métier comme la plupart des débutants. De nos jours, les romans agréables ne sont plus des « phénix impossibles à trouver. » Jadis, tout bel esprit pondait une lourde

tragédie ; maintenant tout bachelier est capable d'écrire un roman amusant. C'est peut-être moins littéraire, mais c'est beaucoup plus gai. Ainsi, par le temps qui court, un jeune homme à la mode ne sort jamais sans sa canne, son binocle, son foulard et... son roman. L'usage a acquis sur ce point force de loi. En ce qui me concerne, j'aimerais presque autant me présenter dans une soirée, sans pantalons, que sans avoir au moins un recueil de nouvelles à mon actif.

Pour en revenir à M. Assollant, j'ai beau l'ausculter, je ne lui trouve pas le tempérament académique. Contraste bizarre! avec tout son esprit, il préfère au suffrage des raffinés la grossière émotion des foules. Au lieu de s'adresser, comme M. de Pontmartin, à un cercle choisi d'esprits délicats, il semble avoir pris pour tâche de toucher les concierges, les huissiers, les propriétaires, en un mot les objets les plus durs.

Le trait le plus spirituel de M. Assollant a été de se porter candidat contre M. le duc d'Audiffret-Pasquier, dont la fortune, la situation politique... et les dîners charmaient l'Académie et désespéraient tout concurrent, attiraient les électeurs et éloignaient les éligibles. En présence de ce petit scandale littéraire et gastronomique, M. Assollant insinua, non sans raison, qu'il se croyait plus littérateur, avec ses *trente* romans, que M. le Président du Sénat avec son *unique* discours. La raison était bonne, mais elle pouvait être invoquée à plus juste titre par vingt autres romanciers tels que Louis Ulbach, André Theuriet, Cherbuliez, Erckmann-Chatrian, Ferdinand Fabre, Elie Berthet, Edmond Texier, Hector Malot.

Au lieu de riposter par cette observation, la coterie du noble duc allégua qu'il était de tradition d'élire à l'Académie un gentilhomme lettré n'écrivant pas et se bornant à protéger les auteurs. La bonne plaisanterie! comme si le duc de Noailles, le duc de Broglie, le duc d'Aumale, le comte de Champagny, le comte d'Haussonville ne représentaient pas suffisamment les gentilshommes lettrés à l'Académie française! Comme si ces hauts et puissants seigneurs se souciaient aujourd'hui de protéger les jeunes écrivains, ainsi que le faisaient leurs ancêtres au XVIIe et au XVIIIe siècle!

Inutile d'ajouter que les Académiciens, enchantés de n'avoir rien à lire de M. d'Audiffret-Pasquier, le nommèrent à une grande majorité. — Que voulez-vous? l'unique discours était médiocre, mais les nombreux dîners étaient exquis.

II

M. Labiche, le deuxième candidat, joue, en ce moment, d'après le conseil d'Emile Augier, une comédie, qui vaut toutes ses pièces. Pendant vingt-cinq ans, la gloire de vaudevilliste suffisait à ses vœux; il était charmé de faire épanouir le gros rire sur la bouche des badauds de Paris et des loustics de province; les applaudissements des petites dames et le bravo des *gommeux* de boulevard lui paraissaient l'idéal des triomphes dramatiques — mais voici qu'un changement radical s'opère en un clin d'œil; M. Emile Augier pose devant vous le gobelet magique et au commandement de « Partez muscades! », on s'en va Labiche et on revient Molière. Le tour est fait; l'ex-vaudevilliste s'est révélé profond comique; les *Trente millions de Gladiator* valent le *Bourgeois gentilhomme*, *Si jamais je te pince* est le pendant du *Misanthrope*, et *Tartuffe* n'est rien à côté de la *Cagnotte*. Depuis ce jour, les œuvres complètes du grand homme s'étalent en pyramide chez tous les libraires; les critiques s'extasient devant la finesse de ses analyses et l'exactitude de ses observations; la *Revue des Deux-Mondes* lui lance des articles en pleine poitrine; M. Labiche est à l'étroit aux Variétés et au Palais-Royal; il lui faut l'Odéon; il lui faut la maison de Molière; il lui faut même l'Académie, cette autre maison où Molière n'est jamais entré.

Et pourtant, M. Labiche est l'homme le moins académique qu'il soit possible d'imaginer. Il ne paraît pas se douter qu'il existe, de par le monde, un idiôme qui s'appelle la langue française. Il accuse la syntaxe de bégueulisme et le style lui paraît, comme à Jules Vallès, une aristocratie de langage avec laquelle il faut en finir. On a beau invoquer en sa faveur je ne sais quelle parenté avec Molière et Alfred de Musset, je le trouve aussi loin du premier par la force comique et la profondeur de l'observation que du second pour la simplicité des situations et la délicatesse du dialogue. Le rire qu'il provoque est un rire creux, superficiel, stupide ; c'est une contraction purement physique et non un épanouissement de l'esprit; c'est le rire du commis-voyageur et non celui du spectateur intelligent.

S'il se forme en Sologne une Académie de farceurs de petite ville, nous songerons à M. Labiche pour tenir la sonnette de président.

III

Si MM. Labiche et Assollant ne sortent pas du commun des auteurs, par contre, M. Charles Monselet, poëte et gourmand, romancier et gastronome, est un des types les plus curieux de notre époque. Quiconque n'a pas vu Paris et Monselet n'est qu'un provincial endurci et mourra dans la barbarie finale. Bien qu'il ne dîne pas mieux que vous et moi, il s'est donné une attitude qui contribue énormément à sa réputation : tandis que Victor Hugo pose pour le prophète, Charles Monselet pose pour le gourmet. Il est aussi fier de son appétit que de son style. Sans vouloir faire, comme il le dit lui-même, un Dieu de son ventre, il veut au moins en faire un personnage. Gai convive, poëte après boire, érudit à ses heures, quelquefois auteur dramatique, conteur spirituel toujours, il a recueilli, en l'améliorant, le patrimoine des Scarron, des Colletet, des Brillat-Savarin, des Berchoux, des Colnet, des Grimod de la Reynière et des Glatigny. Rien n'égale la variété de ses aptitudes ; ce matin, il met la dernière main à un roman comme le *Mariage d'Olympe*, les *Années de gaieté*, l'*Argent maudit* : ce soir il fait représenter une pièce dans le genre de l'*Ilote* ou de la *Rosière* ; aujourd'hui il publie des impressions de voyage telles que les *Souliers de Sterne* ; demain il se livre à de curieuses études littéraires sur les *Dédaignés*, les *Oubliés*, les *Ressuscités*. Chose rare ! chez lui le journaliste est doublé d'un érudit, l'écrivain perce sous le romancier et si l'on gratte le viveur, le poëte apparaît !

Lorsque vous l'invitez à dîner, il ouvre les hostilités par un sonnet sur l'*andouillette*, sur le *godiveau*, voire même sur l'animal dont il est tiré et qu'il ne craint pas d'appeler *cher ange* ; pour vous donner le temps de découper il vous raconte le *Dîner du lancier* ou un *Mariage par gourmandise* ; enfin, au dessert, quand l'hermitage paille, le chypre et le ténériffe l'ont prédisposé aux émotions douces, il vous récite, les larmes aux yeux, des poésies sentimentales : Un *Premier amour* ou *La mort de Collinette*.

Au surplus, la période poétique est toujours de courte durée. Si notre rêveur trouve une note émue pour peindre les oiseaux jaseurs voletant sur la branche d'aubépine, il est encore plus éloquent lorsqu'il s'agit de nous les montrer mollement étendus dans un salmis à la béchamel. Tout comme un élégiaque il adore les promenades en bateau au milieu des poissons agiles,

mais il est rare qu'après un tour de lac, quelque furtive idée de friture ne se mêle pas à ses impressions.

M. Charles Monselet est donc un écrivain avec lequel il faut compter, et qui ne serait certainement pas déplacé à l'Académie Française. — Néanmoins, je préfère encore ses coups de fourchette à ses coups de plume.

IV

Un des maîtres de la critique, qui a su se concilier les sympathies des jeunes sans perdre celles des vieux, proposait, hier encore, à l'Académie Française, pour réparer ses torts à l'égard de Théophile Gautier, d'élire son disciple, Paul de Saint-Victor, le seul peut-être de nos écrivains qui ait gardé ce culte de la couleur, de la ciselure et du relief si cher à l'auteur d'*Emaux et Camées* et des *Tableaux de siége*. Ces témoignages de vassalité ne datent pas d'aujourd'hui. Comme le prouve sa curieuse lettre sur le *Musée secret* de Théophile Gautier, M. Paul de Saint-Victor a, de bonne heure, prêté *foi et hommage* au prince des coloristes et des ciseleurs. Ce document que des récentes indiscrétions ont mis entre nos mains, contient en quelque sorte un exposé de principes et suffit à nous renseigner sur l'extrême importance que notre païen moderne attache au côté plastique de l'art. Je m'efface un instant pour donner carrière à l'enthousiasme du néophyte.

« L'*Etude de mains* m'a ravi, mais le *Musée secret* m'a ébloui. C'est pour moi le *Régent* de l'écrin. Comme science de contours et illusion de couleurs, ces vers sont peut-être sans précédents dans la langue. M. Gautier a raison de les appeler une transposition d'art. La strophe n'est pas écrite, elle est pétrie dans la pâte et dans l'huile du Titien et du Corrége. A sa place, je les publierais hardiment. Un tel pinceau transfigure tout ce qu'il touche. Il diviniserait la croupe de la Vénus Callypige. Quelle draperie vaudrait cette pureté enflammée de lumière et de couleur dont il revêt ses nudités de marbre? Le *Musée secret* est le dernier mot de la beauté plastique... Grâce à vous, Monsieur, j'ai pu connaître un homme que je respecte et que j'aime comme mon maître et mon initiateur. »

On le voit, M. Paul de Saint-Victor est un artiste dans la plus haute acception du terme. Considéré par le côté extérieur, le style des *Femmes de Goethe* et d'*Hommes et Dieux* constitue le plus riche vêtement qui puisse servir d'enveloppe à la pensée.

Eblouissante, splendide, *riche*, voilà les seuls mots qui viennent sous la plume lorsqu'on veut caractériser *la forme* de M. Paul de Saint-Victor. Sa phrase est si royalement dotée, si amplement pourvue de parures princières, qu'on y trouve tout ce qu'on veut: la fleur et le fruit, la pourpre et la soie, la perle et l'étoile. Les critiques n'ont que l'embarras du choix: Celui-ci y découvre les couleurs éclatantes de la Floride, les végétations splendides des forêts vierges, l'éblouissant plumage des aras et des colibris, tous les saphirs, tous les rubis, toutes les émeraudes des écrins orientaux. Celui-là prétend qu'il y a dans sa manière du parfum, de la fleur et de la caresse; qu'il y a aussi la blancheur lactée de ces belles nuits de juin où le ciel semble prêt à s'ouvrir pour nous laisser contempler la beauté immortelle. Un troisième (et c'est M. de Pontmartin) y rencontre surtout « cet attrait bizarre, mystérieux, un peu énervant, fait d'ivresse et de langueur, que possèdent à un si haut degré les femmes slaves, ces irrésistibles syrènes qu'il n'est pas sage de trop voir et de trop entendre, car on risque, après avoir essayé de leurs philtres, de trouver, comme dit Cathos, trop sobre d'ajustements, l'esprit gaulois et la grâce française. »

Bien que je n'aie pas, comme M. de Pontmartin, le rare bonheur de connaître l'*attrait mystérieux des femmes slaves*, je n'hésite pas à me ranger à son opinion. Ce passage semi-élogieux, semi-railleur, où l'esprit et le bon sens de Molière sont évoqués, me met sur la voie de la véritable critique à adresser à M. Paul de Saint-Victor. Ce sera tout simplement la vieille objection d'Alceste sur le sonnet d'Oronte.

Ce style figuré dont on fait vanité,
Sort du bon caractère et de la vérité:
Ce n'est que jeu de mots, qu'affectation pure,
Et ce nest point ainsi que parle la nature.
Le méchant goût du siècle en cela me fait peur;
Nos pères tout grossiers, l'avaient beaucoup meilleur;
Et je prise bien moins tout ce que l'on admire,
Qu'une vieille chanson que je m'en vais vous dire:
Si le roi m'avait donné
Paris sa grande ville,
Et qu'il me fallut quitter
L'amour de ma mie,
Je dirai au roi Henri:
Reprenez votre Paris,
J'aime mieux ma mie, ô gai!
J'aime mieux ma mie.

Partant de ce principe, si j'avais un choix à faire dans le bagage, d'ailleurs assez mince, de M. Paul de Saint-Victor, j'opterais pour *Barbares et Bandits*, ce remarquable volume jeté en défi aux barbares de l'invasion et aux bandits de la guerre civile. Lancées au vent de l'orage « ces feuilles en gardent le trouble et le frémissement. »

Dans une de ses dernières causeries, M. de Pontmartin établissait le parallèle suivant entre Théophile Gautier et M. Paul de Saint-Victor: « Le premier est un demi-dieu, le second un enchanteur, l'un a un sceptre, l'autre un philtre. » La comparaison est spirituelle, mais si l'éminent critique me le permet, je prendrai la liberté de la compléter: Dans *Barbares et Bandits* c'est un philtre qui charme, dans *Hommes et Dieux* un philtre qui endort.

V

Depuis les temps les plus reculés jusqu'à nos jours, depuis Colletet jusqu'à Leconte de Lisle, il a été de mode de faire des charges à fond de train contre l'Académie française. Romancier célèbre ou poëte en herbe, chacun y va de sa chanson, de sa satire ou de son feuilleton; le moins qu'on puisse se permettre, c'est une épigramme en distique. Que voulez-vous? c'est une façon comme une autre de se consoler ou de prendre patience.

Avez-vous jamais pris à la lettre les invectives que le dépit arrache aux amants? Ne vous est-il pas arrivé cent fois, lorsque vous faisiez queue au théâtre, de tromper votre ennui en lançant mille brocards sur la pièce, l'auteur et les acteurs? Eh bien! tel est précisément le cas des écrivains qui font antichambre à l'Académie française.

L'un lui reproche d'avoir, en sa qualité de vieille douairière, un faible prononcé pour les princes, les ducs, les rhumatisants, les crânes chauves et les bons dîners; l'autre la compare ingénieusement à l'Hôtel des Invalides, tant pour le contenant que pour le contenu; celui-ci lui propose d'élire Aristote et Cicéron, en alléguant qu'elle n'a pas l'habitude de nommer des vivants; ce candidat évincé se retire furieux et nous prévient qu'il va lancer contre elle une demande en interdiction pour cause d'aliénation mentale; ce républicain exige que les représentants de l'art soient, comme les représentants du peuple, désignés par le suffrage universel; ce poëte *indo-hellénique* affirme que l'Institut est une collection de fossiles et se déclare *élu* grâce à la voix unique mais prépondérante de Victor Hugo. Ainsi, ne vous attendez pas à ce que M. Leconte de Lisle se mette de nouveau sur les rangs; à quoi bon? — il est *élu*!

Cette grêle de traits trouble-t-elle la sérénité de l'Académie? — Pas le moins du monde! Elle poursuit sa carrière en versant *des torrents de ducs* sur ces obscurs blasphémateurs: duc de Noailles, duc de Broglie, duc d'Aumale, duc d'Audiffret-Pasquier!...

De tous ces grands personnages, pas un n'a eu la pudeur du maréchal de Saxe, qui refusa les honneurs académiques dans cette lettre célèbre dont l'orthographe fantaisiste rappelle les billets doux des élégantes du quartier latin : « Il veule me métre de la Cadémie, sa miret come une bage à un chas. »

VI

M. de Pontmartin ce causeur du XVIIe siècle attardé parmi nous a, comme les frères et amis lancé sa petite flèche à la Grande Impassible. La *Fièvre verte*, publiée il y a environ dix ans, est une spirituelle peinture des angoisses d'un candidat à l'Institut. Le héros de cette fantaisie est possédé à tel point de la passion des *palmes vertes*, qu'il en perd le sommeil et l'appétit et finit par voir tout en vert, depuis la crême à la neige jusqu'au visage de la femme aimée. « La nuit, son sommeil est hanté de songes tragiques où il voit apparaître l'académicien défunt agitant des palmes *vertes;* plus *vertes*, hélas! que les raisins de la fable et bonnes pour des candidats. Des diables *verts* échappés des magasins de l'Opéra, s'acharnent à ses trousses et l'enlacent dans une ronde infernale; des sorcières *vertes* lui crient : « Tu seras académicien! » et peu s'en faut qu'il ne plonge ses mains innocentes dans le sang de quelque Banco académique pour hâter l'accomplissement de leur prophétie. Si, pour se dérober à ces visions excitantes, il s'enfuit à travers champs, nouveau supplice! Les *verts* pâturages, les *vertes* prairies lui font l'effet d'une ironie amère et il s'écrie avec angoisse : Tout est *vert* dans la nature.... excepté le collet de mon habit! Au moment où il se prépare à tancer vertement un mauvais livre et un méchant écrivain, il s'arrête net : l'auteur ne serait-il pas le neveu de l'apothicaire d'un membre de l'Académie? et voilà son courroux qui se met au *vert* et voilà l'épigramme commencée qui expire en compliment. »

Quels que soient les méfaits de M. de Pontmartin, j'aime à croire que l'Académie ne lui gardera pas rancune de cette *symphonie en vert majeur*, où la satire ne sort pas, d'ailleurs, du bon ton et où la plaisanterie est plus fine que blessante.

Au surplus, depuis la *Fièvre verte*, M. de Pontmartin a opéré, du côté de l'Institut, ce mouvement tournant, connu dans l'école de peloton sous le nom de *conversion à gauche*. De jour en jour, sa critique est devenue moins acerbe à l'égard des candidats et

des élus; ainsi, il n'a pas protesté contre l'élection de M. le duc d'Audiffret-Pasquier; il n'a pas trop maltraité le dernier livre de M. Renan; il a découvert un certain mérite dans l'*Histoire du Concile du Vatican,* par Emile Ollivier; il a même trouvé récemment un mot agréable à l'adresse de Jules Simon. On le voit, la manœuvre ne laisse rien à désirer au point de vue stratégique et les lignes de circonvallation sont tracées dans toutes les règles de l'art. A la vérité, M. de Pontmartin n'a pas encore posé officiellement sa candidature, mais, il a fait, dans ses causeries, deux ou trois allusions discrètes sur son projet et tout porte à croire qu'il ne tardera pas à accomplir la formalité définitive. Les bruits qui courent à cet égard n'ont pas été démentis et se confirment de plus en plus. Selon toute apparence, ce sera une candidature du dernier moment. On dit que ce sont les meilleures et nous ne l'avons jamais aussi vivement souhaité.

Ce serait ici le cas de placer une de ces notices pleines d'anecdotes intimes qui charment les dames oisives et les abonnés de la *Vie Parisienne.* Malheureusement, M. de Pontmartin a toujours fait le désespoir des biographes: il vit loin de Paris; il ne met point sa vie privée en évidence; il n'élève pas, comme Zola, la réclame à la hauteur d'une institution.

Tout ce que je puis faire pour contenter mes lecteurs, c'est de m'engager à publier, lors de l'élection de M. de Pontmartin, un travail plus complet, dans lequel j'étudierai tout à la fois l'homme, le romancier, le polémiste politique, le critique littéraire et le critique d'art. Rien ne me coûtera pour conduire mon enquête à bon port. Je m'introduirai chez le nouvel élu avec l'astuce d'un reporter du *Figaro* et je ne reculerai devant aucun stratagème, pas même devant le déguisement de Marius Lafougasse dans la *Partie de boules.*

Il me sera sans doute pénible d'employer les honoraires de ma dernière cause à corrompre le valet de chambre et à séduire la cuisinière, mais j'aurai la joie inouïe de renseigner mes lectrices sur une foule de questions d'un intérêt palpitant. Elles sauront, par exemple, si l'éminent critique a les mains bien faites et les favoris bien taillés; s'il porte un faux-col droit ou rabattu; s'il fume la cigarette comme feu Napoléon III; s'il casse ses œufs par le gros bout, comme un des grands partis politiques de Lilliput; s'il ressemble au gentilhomme de George Sand, qui découpait son pain avec une dignité hautaine, vidait son verre d'un air menaçant et faisait mine de transpercer du glaive de ses pères le poulet rôti qui s'avisait de lui résister.

Réaliser un tel programme, ce serait atteindre l'apogée de l'art. Hélas ! je suis loin de cet idéal, car je n'ai pour tout élément de notice que des indications éparses dans mes souvenirs et dans les ouvrages de l'auteur.

M. de Pontmartin est né en 1811, à Avignon ; sa famille l'envoya terminer ses études à Paris, au lycée St-Louis, dont il fut un des élèves les plus distingués. Fit-il son droit ou sa médecine? C'est là un problème difficile à résoudre, car, selon les besoins de la *nouvelle* ou du *feuilleton*, M. de Pontmartin pose tantôt pour ceci, tantôt pour cela. Il se dit étudiant en médecine dans le *Bain de Mme Malibran* (heureux mortel!), tandis que dans les *Trois chutes de Robert le Diable*, il déclare être étudiant en droit. Je penche toutefois, vers le droit, car, ce dernier feuilleton est un de ceux qui se rapprochent le plus de l'auto-biographie. On en jugera par ce passage où l'auteur raconte l'emploi de son temps à l'école de Droit :

« *Robert le Diable* fut représenté, pour la première fois, le 21 novembre 1831. A cette époque, j'étais un bien petit monsieur, ce qui ne veut pas dire que je suis devenu un grand personnage. J'avais vingt ans à peine; j'étais censé faire ma seconde année de droit, mais, en réalité, je ne m'occupais que de littérature et surtout que de musique. Chose singulière, ce fut un professeur de droit qui devint le complice de ma passion musicale. La matinée appartenait à Justinien, la soirée a l'Opéra et aux Italiens. C'est là, un des derniers soirs d'*Othello*, avec Mme Malibran, que mon professeur reconnut en moi un ami : il n'avait pas de place, je lui donnai la mienne, sous le prétexte fallacieux que j'allais au bal chez l'ambassadeur d'Angleterre. Il n'en crut pas un mot, mais il accepta. Depuis lors, nous prîmes l habitude de nous rencontrer, à la sortie de l'Ecole, dans la Grande Allée du Luxembourg. Au bout de trois mois, je montais en grade; *nous nous tutoyâmes.* » (Que de boules blanches le futur critique devait obtenir aux examens!)

Au demeurant, que M. de Pontmartin ait fait son droit ou sa médecine, peu importe. Pour l'étudiant animé du feu sacré, le résultat est toujours le même; les cours de la Faculté tendent moins à lui inculquer des connaissances professionnelles qu'à donner de la consistance à ses idées et de la force à ses raisonnements. Comme le dirait Montaigne, s'il n'a pas *meublé* son esprit, il l'a *forgé*. Ces quatre à cinq années de capitale qui suivent le collége serveut à compléter de tous points l'instruction générale des jeunes gens. Pour peu qu'ils soient intel-

ligents et enthousiastes, ils acquièrent autant sur le boulevard qu'à l'Ecole; les soirées, les musées; les théâtres, les concerts classiques, les conférences, les bibliothèques, les expositions annuelles de peinture, les étalages de librairies, les promenades le long des quais leur fournissent, sur une infinité de sujets, des notions qu'ils mettraient dix ans à recueillir en province. Et notez qu'à science égale, un provincial invétéré aura toujours le vernis en moins. C'est évidemment ce séjour prolongé à Paris qui a donné à M. de Pontmartin l'esprit d'analyse dont il a fait preuve dans ses premières œuvres, notamment dans *Aurélie, Albert*, le *Cœur et l'Affiche*, les *Contes d'un planteur de choux*.

Ce fut sans doute durant cette même année 1831, c'est-à-dire après son deuxième examen de droit, que M. de Pontmartin dut mettre au jour le traditionnel volume de vers par lequel débute tout littérateur. Je ne connais pas ce recueil; personne n'en a cité un seul vers; l'éminent critique n'en a jamais parlé; il est inconnu à la Bibliothèque nationale; mais je n'en persiste pas moins à croire à son existence. On ne me l'ôtera pas de l'idée: M. de Pontmartin est trop indulgent à l'égard des poëtes pour n'avoir pas quelque crime de lèse-césure sur la conscience. Il est peut-être le seul de nos grands critiques qui ait eu l'idée de consacrer quelques feuilletons aux recueils de poésies qui paraissent chaque trimestre. Sous ce titre flatteur : *Les Poëtes*, il prodigue aux jeunes gens (j'en sais quelque chose) ses plus gracieux encouragements et ses plus spirituelles causeries. Suivant le mot charmant de M. Fournel, c'est le maître de maison qui fait les honneurs de son salon à l'hôte préféré.

A un de nos amis, qui s'excusait de lui adresser un *volume de poésies*, M. de Pontmartin répondait avec une spirituelle bonhommie: « La plupart des jeunes poëtes qui *me font l'honneur* (!) de m'adresser leurs vers paraissent croire que je n'aime pas la poésie. Hélas! c'est tout le contraire, c'est elle qui ne m'aime plus! Figurez-vous un vieillard dont l'imagination serait restée jeune, invité à un bal. Il entre, et ne demande qu'à oublier son âge pour admirer les jolies toilettes et promener un regard inoffensif sur de frais visages, de blanches épaules et de gracieux corsages. Mais voici que la maîtresse de la maison, prétendant lui rendre les honneurs dus à son mérite, à sa dignité et à sa date, lui présente une carte de whist.... et adieu la carte du Tendre! »

Je multiplierais les citations de ce genre, si celle que je viens

de transcrire ne me paraissait péremptoire. Il est donc acquis à la science que M. de Pontmartin a été, sinon poëte lui-même, du moins l'ami et le défenseur des poëtes.

Si j'insiste sur ce détail, ce n'est point pour prononcer un plaidoyer *pro domo,* mais uniquement afin de montrer combien sont profonds les aperçus critiques de notre auteur. Ce penchant pour la poésie dénote chez M. de Pontmartin une parfaite entente des délicatesses de l'art et un singulier pressentiment des destinées de notre littérature. Grâce au développement de l'enseignement supérieur, tout le monde arrivera, dans un avenir prochain, à s'exprimer très-convenablement en prose. Aujourd'hui même on compte par centaines les prosateurs corrects, habiles, savants, primesautiers, spirituels, humouristiques; il n'est pas rare de rencontrer, dans le plus infime des journaux, des articles très-amusants et fort bien écrits. Au contraire, la langue poétique n'est accessible qu'à un cercle restreint de privilégiés, et le nombre des bons poëtes, loin de croître avec le niveau des études, ne fera que diminuer de jour en jour devant la concurrence du gros roman et de la politique. Cette éclipse de la poésie se traduira par ces recrudescences de matérialisme et d'obscénités, dont l'école naturaliste, qui n'est pourtant qu'à son aurore, nous offre déjà de si séduisants échantillons.

Notre époque oublie trop que les poëtes ont de tout temps marché à la tête des civilisations; qu'ils ont toujours conduit les littératures et donné l'impulsion aux grands mouvements intellectuels. Depuis les âges épiques jusqu'au romantisme, tous les grands siècles littéraires ont été féconds en poëtes. On peut même dire qu'une langue ne progresse et ne s'enrichit qu'en raison du nombre de poëtes qui la cultivent. Il suffit de réfléchir un instant pour dégager les causes de cette influence. Pour le prosateur, la forme n'est jamais que l'accessoire. Polémiste, il veut frapper fort; orateur, il veut convaincre; moraliste, il veut corriger. En envisageant même des genres purement littéraires, je découvre toujours chez les auteurs d'autres soucis que ceux de la langue. Ainsi, le romancier monte souvent en chaire, et l'auteur dramatique a toujours soin de se ménager une tribune. L'un et l'autre, d'ailleurs, se proposent avant tout de gagner de l'argent. Pour le poëte, au contraire, la forme est, sinon le principal, comme le prétend Théodore de Banville, tout au moins l'équivalent du fond. Le poëte seul est le roi des mots; lui seul a le secret de ces expressions vives et sonores, qui, suivant l'auteur de *Gringoire*, « tintinnabulent comme clochettes d'or.» — En un mot, la prose, c'est le métier, la poésie, c'est l'art!

Un des symptômes les plus alarmants pour l'avenir de la littérature française, c'est le dédain stupide que notre société de *jouisseurs* professe pour la poésie. C'est au point que nos jeunes poëtes sont beaucoup plus connus en Angleterre et en Allemagne que dans leur propre pays. Cette observation, souvent répétée, m'avait paru jusqu'à présent une excuse d'éditeur à auteur; mais j'en ai reconnu l'exactitude à la dernière séance de l'Académie, à laquelle j'assistais avec un jeune Anglais dont j'étais le cicérone. Si mes lecteurs veulent bien me donner la parole pour un fait personnel, je leur avouerai que je fus extrêmement surpris de voir un étranger apprécier nos poëtes contemporains avec une justesse et une érudition dont bien des Français, soi-disant lettrés, eussent été incapables.

Tous nos maîtres et amis défilèrent dans notre conversation, depuis les plus célèbres, tels que Leconte de Lisle, Josephin, Soulary, Henri de Bornier, Sully-Prudhomme, François Coppée, jusqu'à ceux qui commencent à se faire un nom, comme Theuriet, Jean Aicard, Guiard, Grandmougin, les trois des Essarts, Prosper Blanchemain, de Calonne, etc. Chose curieuse, les premiers académiciens que le jeune insulaire me pria de lui montrer dans l'hémicycle furent Soulary, François Coppée et Sully-Prudhomme. On peut juger de l'embarras dans lequel me plongea cette demande. Toutefois, comme l'amour-propre national se trouvait en jeu, et qu'il était de mon devoir d'être courtois envers l'Académie dont j'étais l'hôte, je résolus de sauver la situation à l'aide d'un de ces mensonges héroïques que l'histoire enregistre avec enthousiasme. Lorsque mon voisin voulut voir Soulary, je désignai le duc de Noailles; quand il s'informa du siége de Sully-Prudhomme, je me tournai avec mystère du côté de M. Lemoinne (John); dès qu'il m'eût prié de lui indiquer François Coppée, je réunis tout mon aplomb pour montrer M. d'Audiffret-Pasquier. Par malheur, ce dernier faillit déranger toute la combinaison. A la vue de l'ex-président du Sénat, mon jeune ami ne put dissimuler un hochement de tête significatif : mais, en parfait gentleman, il se contenta de me dire qu'il croyait l'auteur du *Passant* beaucoup plus jeune. Si bien qu'aujourd'hui encore j'ignore lequel de nous deux a été *le mystifié*.

Mais j'ai hâte de sortir de la digression pour entrer dans le cœur de mon sujet. L'auteur des *Jeudis de Madame Charbonneau* pourrait, en effet, me reprocher de traiter la critique à la façon de Jules Janin qui, à propos d'un marivaudage du Gymnase ou d'une bouffonnerie des Variétés trouvait moyen de vous raconter

« la seconde guerre punique ou le vote des lois agraires. »

Je reprends donc ma biographie où je l'avais laissée. La Révolution de Juillet trouva M. de Pontmartin à Paris, en train de mener cette vie d'étudiant littérateur qu'il a si bien dépeinte, vie délicieuse faite de poésie et de droit, semée de madrigaux, de billets de théâtre et d'articles du code.

Les événements politiques le troublèrent-ils dans *ses travaux?* Je me permets d'en douter. Il est probable que la chûte de la branche aînée l'impressionna beaucoup moins que les *Trois chûtes de Robert le Diable.* Pour lui, les *trois glorieuses* , c'étaient Mme Malibran , Mlle Sontag et Giulia Grisi. En fait d'émeutes, il ne connaissait que celles du Théâtre-Italien et de la Comédie - Française. Par malheur, tout a un terme ici-bas, même cette période essentiellement élastique qu'on nomme les années de droit. M. de Pontmartin fit bientôt de si rapides progrès à la Faculté que ses parents jugèrent complètement inutile de lui laisser passer une troisième année à Paris. Il dut rejoindre à Avignon, sa mère, née Cambis d'Orsan, qui se trouvait en relations d'amitié avec les principales maisons de la noblesse méridionale.

Selon mes calculs, c'est ici qu'il convient de placer la phase de jeunesse orageuse que Sainte-Beuve oppose malicieusement à la sévérité de doctrines professée plus tard par le critique du *Correspondant* et de la *Gazette de France.* Est-ce là un reproche sérieux ou une plaisanterie de *lundiste* en gaieté? — Je ne sais. En tout cas, ce rapprochement m'étonne dans la bouche du héros de M. de Pons. Lorsqu'on a eu une vieillesse dans le goût de celle de Sainte-Beuve, il serait prudent, je crois, de ne point parler de la jeunesse d'autrui.

Au reste, quoiqu'en dise l'austère auteur du *Livre d'amour*, les distractions mondaines n'absorbèrent pas entièrement le fils de famille puisqu'on le voit, de 1833 à 1838, collaborer à la Gazette du Midi, et fonder l'album d'Avignon, publication mensuelle dans le genre de nos *Revues du Dauphiné* et du *Lyonnais.* Dans le courant de l'année 1839, il fit un premier pas vers Paris en adressant des nouvelles et des causeries provinciales à la *Mode* et à la *Quotidienne* qui les accueillirent avec empressement.

Cette première période littéraire, qui s'étend de 1833 à 1842, sans être des plus éclatantes pour M. de Pontmartin, servit néanmoins à mettre en lumière son triple talent de polémiste, de critique et de romancier.

Mais ces succès de petite ville (je ne parle pas de ceux auxquels

Sainte-Beuve fait allusion) n'étaient pas de nature à satisfaire cet esprit caustique, affiné par la bonne société, armé de pied en cap pour la lutte, déjà trop parisien pour la province. Il ne tarda pas à éprouver cette nostalgie du Boulevard qu'il a dépeinte avec tant de vivacité chez ses héros Ulric de Braines et Octave d'Eparon. Quel milieu, en effet, que ces salons de chef-lieu d'arrondissement où les gens graves vous jugent selon la facilité avec laquelle vous dissertez sur la cote des valeurs, où les dames vous commandent des sonnets de seize vers dans lesquels vous êtes tenus de les comparer à l'étoile du soir, où les jeunes filles exigent de vous une admiration concentrée lorsqu'elles ont improvisé au piano la sonate qu'on leur serine depuis six mois! Le futur grand homme n'y put tenir ; il songea aux chances de célébrité qu'il perdait chaque jour; il se dit que si la province baptise quelquefois le talent, Paris seul lui donne la confirmation. Bref, il n'eut de repos que lorsqu'il se fut décidé, comme les personnages de ses romans, à venir tenter la fortune littéraire en pleine capitale. Comme eux aussi, il eut le bonheur (je croyais que ces chances n'existaient que dans les romans), il eut, dis-je, le bonheur de trouver, dès le début, à *la Revue des deux Mondes* et au *Correspondant* cette tribune en évidence qui a manqué à tant de jeunes talents pour se faire entendre de ce public d'élite qui fait les réputations. M. de Pontmartin écrivit en outre dans plusieurs journaux quotidiens de nuance légitimiste tels que l'*Opinion publique*, l'*Union* et l'*Assemblée nationale*.

Jusque-là, M. de Pontmartin avait réalisé le type du critique homme du monde; il ne pratiquait l'*éreintement* que dans les cas désespérés; il opérait en cravate blanche et gants beurre frais; au besoin il faisait patte de velours devant les grands seigneurs du feuilleton; mieux que personne il savait assaisonner le blâme de préambules flatteurs. De son propre aveu il traitait ses bien-aimés confrères comme les dévots traitent leurs saints, et les amants leurs fiancées.

Des amis charitables lui insinuèrent qu'il ne prenait pas précisément la voie la plus rapide pour arriver au succès; ils lui firent comprendre que la gloire est semblable à une maison bien close dans laquelle, il faut entrer par effraction, en cassant les carreaux. La comparaison ne lui parut pas nouvelle, mais le conseil lui sembla judicieux. Du jour au lendemain, le critique débonnaire, d'ailleurs guidé par de plus hautes considérations, jeta ses béquilles et se posa en pourfendeur de célébrités. Durant ce nouvel avatar, notre auteur fut inabordable; nul n'osa le regarder en

face, le sexe et l'âge furent impuissants à le fléchir: jamais on n'avait vu un tel carnage de romanciers, de poëtes et d'historiens.

Ils ne mourraient pas tous, mais tous étaient frappés.

Hugo le dieu fut le premier renversé, après lui, Dumas le Titan mordit la poussière; le géant Balzac tomba avec fracas du haut de la *Comédie humaine;* Michelet fut taillé en pièces; Béranger resta baigné dans son sang; Lamartine et Alfred de Musset se laissèrent immoler comme des agneaux; George Sand fut égorgée le plus galamment du monde avec un flegme britannique et une politesse exquise; la belle Madame de Girardin elle-même, comme on le verra plus loin, ne trouva qu'une faible défense dans son jeune âge et ses charmes. Quant à Murger, Eugène Sue, Véron et autres menus fretins, le terrible critique n'en fit qu'une bouchée.

Ces exécutions sommaires soulevèrent comme toujours de furieuses représailles. Frappé dans ses plus illustres têtes, le romantisme bondit de rage, les journaux hurlèrent, notre auteur devint la bête noire de la critique; on le signala comme le détracteur de nos gloires; il fut traqué de toutes parts et chaque *lundiste* se disputa la gloire de l'abattre. La garde fut si bien montée autour de lui qu'il ne pût, de longtemps, lancer en avant-poste le feuilleton le plus bénin et la nouvelle la plus innocente sans les voir à l'instant saisis à la gorge et percés d'outre en outre par une foule de plumes impitoyables qui avaient d'anciens affronts à venger.

Un tel déploiement de forces avait de quoi intimider un assaillant moins résolu; j'avoue pour mon compte que je me serais empressé de négocier un armistice. Eh bien! M. de Pontmartin ne fut jamais aussi enchanté. Après s'être escrimé d'estoc et de taille comme le spadassin de Molière, il essuya son épée à la manche de son pourpoint et fit un salut de remercîment à ses adversaires. Grâce à eux, son plan avait réussi. Il avait fini par être le critique à la mode.

Depuis sa promotion à ce grade supérieur, M. de Pontmartin est devenu beaucoup moins belliqueux, mais il n'a jamais failli à cette lourde tâche du critique qui s'élève presque toujours à la hauteur d'un sacerdoce lorsqu'elle est remplie par des écrivains dont les principes sont aussi solides en morale qu'en esthétique. S'il a recouvré sa bienveillance d'autrefois à l'égard des auteurs qui sèment dans le public la pensée qui élève et l'émotion qui rafraîchit; il est resté l'adversaire impitoyable de ceux qui dessèchent les esprits en propageant les idées d'une philosophie orgueilleuse et stérile, ou qui corrompent les cœurs en se plaisant à peindre

ce qu'on pourrait appeler les *cas pathologiques de la passion.*

Je sais bien que depuis certaines préfaces de Gautier et de Feydeau, il est bon genre de tourner en ridicule ces grands courroux de moraliste; artiste ou bourgeois chacun va répétant que l'art ne peut être immoral. Tout récemment encore, un nommé Marius Topin croyant sans doute exhiber une primeur nous a servi pour la centième fois cette vieille théorie à propos du roman non moins vieux de Gustave Flaubert. «Je ne crois pas, dit-il aux livres dangereux. Un livre peut être funeste ou salutaire selon les dispositions de celui qui le lit. Le mal dépend uniquement de celui qui existait déjà dans l'âme du lecteur. Il n'y a pas à nos yeux de livres dangereux et de livres qui ne le soient point. Il y a des lecteurs aux constitutions robustes et des lecteurs aux constitutions affaiblies.»

Quel style et quel raisonnement! comme ce sophisme a de la peine à se tenir debout! Mais ne voyez-vous pas que si votre livre rencontre une vertu intacte il leur porte le premier coup et que s'il se heurte à une vertu chancelante, il lui donne le dernier! Les romans immoraux me paraissent surtout dangereux pour les femmes d'un certain rang à qui l'oisiveté du coin du feu permet de consacrer beaucoup de temps à la lecture et, chose plus pernicieuse, à la rêverie qui en résulte. Pour préciser, je vais choisir un exemple, Prenons une femme jeune, spirituelle, distinguée, enthousiaste, un peu romanesque comme elles le sont toutes au sortir du couvent; supposons-la mariée (ce qui n'est pas rare), avec un rustre de petite ville, qui pourrait au besoin lui servir de père, riche mais sans éducation, ne connaissant que son cercle et son étude de notaire; s'étant réfugié dans le ménage *pour faire une fin,* dormant sur son fauteuil dès que la conversation se prolonge après le repas, en un mot, faisant de sa femme *l'ange du rhumatisme.* Pendant que le mari dort, mettez entre les mains de la jeune délaissée un roman tel que *Valentine*, *Lélia*, *Jacques*, de Georges Sand, tel que *Béatrix* et la *Femme abandonnée*, de Balzac, tel que *Fanny* ou *Daniel*, de Feydeau, tel même que *Werther* et *René*. Ceux qui idéalisent la passion coupable sont peut-être les plus funestes.

Examinons maintenant le résultat produit; il n'est pas nécessaire d'être un analyste bien profond pour suivre les progrès du mal. Le public déclare qu'un grand succès a été obtenu, moi je dis qu'un grand crime a été commis! Le charmeur a arraché cette femme à la vie de sacrifices qu'elle avait acceptée avec résignation; il l'a transportée dans un monde imaginaire où miroite je ne sais quel idéal décevant; il l'a plongée dans une langueur énervante qui lui ôte le courage de regarder en face la prose

brutale du ménage; il a semé dans son cœur la première étincelle de passion et le premier ferment de révolte; par ses peintures séduisantes, il l'a familiarisée avec le vice; l'adultère dont on l'avait tant effrayée ne lui apparaît plus à l'état de monstruosité et d'exception; ne le rencontre-t-elle pas à chaque instant? ne l'a-t-elle pas vu hier sur la scène, aujourd'hui dans le roman? En fin de compte elle se dit, avec Sainte-Beuve: « que l'adultère n'est pas un cas pendable au premier chef; qu'il n'y a rien de plus commun en fait, et que rien dans la vie tire moins à conséquence. » (*Cahiers*, page 133.)

Ce travail intérieur terminé, le fruit est mûr, la femme devient la proie du premier conteur de fleurettes qui lui répète les phrases de ses héros favoris. Si le Lovelace ne se présente pas, le corps reste chaste, mais l'esprit finit par être aussi corrompu que celui de la plus vile courtisane. Tout ce qu'il y avait de frais dans l'imagination se flétrit; un scepticisme précoce remplace ces suaves naïvetés et ces pudiques ignorances qui font de la femme un poème de nuances et de parfums. Comme l'a dit le plus réfléchi de nos jeunes poëtes:

L'eau fraîche a filé goutte à goutte
Le suc des fleurs s'est épuisé.

Qui de nous n'a rencontré sur son passage quelqu'une de ces femmes-sphynx qui savent tout, qui ont tout lu, qui rient de tout? Elles vous regardent d'un air innocent; leur sourire est angélique, leur main délicate et molle tremble dans la votre. Méfiez-vous et examinez de plus près; ce regard tendre a une expression de cruauté; ce sourire céleste a quelque chose de sardonique; ces ongles roses laissent poindre la griffe de Méphistophélès: votre idole cache le diable en personne!

Avec la science du cœur humain qu'ils doivent aux aveux du confessional, les prêtres pourraient, mieux que d'autres, nous éclairer sur les conséquences d'une œuvre immorale, mais comme on les écoute à peine dans leurs églises, il est peu probable qu'on leur reconnaisse quelque compétence en matière littéraire.

Pour nous, que les devoirs de la défense ont appelé déjà plus d'une fois à recevoir les tristes confidences de l'infanticide ou de l'adultère, qu'avons-nous trouvé au début de ces passions qui se dénouent devant les tribunaux? — le plus souvent un misérable roman égaré dans la chambre d'une fille de campagne ou jeté sur le guéridon d'un boudoir.

Et après cette série d'observations écrasantes, que l'âge et l'expérience nous ont permis de recueillir une à une, nous voyons

tout-à-coup de jeunes écrivains qui ont appris à connaître le cœur humain dans le silence de leur cabinet de travail, nous dire d'un ton dégagé, qu'ils ne croient pas aux livres dangereux. Eh bien! n'en déplaise à M. Marius Topin, auteur d'une brochure très-peu dangereuse sur les *Romanciers Contemporains*, je crois, moi, qu'il existe des livres funestes et pour l'individu et pour la famille et pour la société. Les paradoxes de Feydeau et de Gautier sur la liberté de l'art me paraissent fort ingénieux, mais je préfère me ranger à l'opinion de Charles Dickens qui, au milieu d'une conversation dont les moindres détails se sont gravés dans ma mémoire d'enfant, en vint à déclarer, avec une noble simplicité, que le bon est une des faces du beau et qu'une œuvre ne saurait être belle si elle n'est morale.

Cette excursion dans le domaine de la morale s'éloigne beaucoup moins de mon sujet qu'on pourrait le croire à première vue; en prouvant, ce me semble, l'existence des livres dangereux, elle m'a fourni l'occasion d'exposer les idées qui constituent le fond des doctrines de M. de Pontmartin et qui lui ont servi de critérium dans les jugements qu'il a eu à porter sur les ouvrages de son temps.

Les idées de notre auteur étant connues, il nous reste à parler de la forme qu'il leur donne. Quoique doué, comme l'a dit Sainte-Beuve, d'une grande activité de lecture et d'une grande facilité d'assimilation, M. de Pontmartin ne tient pas à se poser en puits de science, et il ne vous jette pas sans cesse à la tête, comme certains critiques, les grands mots d'*esthétique*, d'*idiosyncrasie*, de *subjectivité*, etc... Pour me servir d'une de ses expressions, il n'aime pas à orner l'étalage en vidant le magasin. De tous nos contemporains, c'est lui qui a le plus contribué à transformer en spirituelle causerie la science gourmée des Bouhours, des Batteux, des Trublet, des La Harpe, des Geoffroy, des Lessing, des Schlegel, des Gustave Planche; du vieil amphithéâtre de la Sorbonne il a fait un salon, à la chaire du pédagogue il a substitué un fauteuil. Selon le mot de Joubert il fait « connaître les esprits sans avoir la prétention de les régenter, » il critique moins qu'il n'apprécie, il ne disserte pas, *il cause*.

« *Causeries*, dit M. Fournel, c'est le titre qui revient le plus souvent en tête de ses volumes de critique, il ne pouvait mieux choisir, M. de Pontmartin est le vrai type du causeur littéraire. Il a les plus exquises qualités du genre: l'élégance, la distinction, la finesse, la rapidité, les saillies imprévues, la verve, la malice, l'art des sous-entendus, des ironies discrètes et des allusions piquantes. »

Cette charmante qualité du causeur ne lui a été contestée par aucun écrivain, pas même par ses adversaires, pas même par Sainte-Beuve son ennemi intime. Ecoutez plutôt le critique des lundis : « Je le suppose dans un salon, un livre nouveau vient de paraître, personne encore ne l'a lu, on l'interroge, qu'en pense-t-il ? qu'en dit-il ? Et il le raconte, et il l'analyse avec vivacité, bonne grâce, une veine de malice ; il glisse et n'appuie pas ; i rencontre, chemin faisant, quantité de choses fort bien dites ; ce sont celles qui lui échappent et qui ressemblent à des saillies ; il a de la gaîté dans la moquerie. C'est ce qu'on appelle un homme d'esprit, un aimable causeur à l'usage du beau monde et des salons.

Or, ces salons sont ouverts tous les samedis soirs, au rez-de-chaussée de la *Gazette de France;* M. de Pontmartin y cause avec vous des livres du jour, des auteurs qui décèdent et des auteurs qui naissent, des faits divers littéraires, des candidatures académiques, de l'école naturaliste. Si vous aimez la politique, il en mêle un brin au dialogue afin de lui donner le piquant de l'actualité. Comme il sait que le fait particulier a toujours plus d'attrait que l'idée générale, il sème volontiers dans la conversation les souvenirs que lui fournit sa longue carrière d'homme de lettres et d'homme du monde. De temps à autre lorsqu'il vous juge lassé, — à tort, bien entendu, — par plusieurs séances de causeries purement littéraires, il vous raconte pour faire diversion, soit une de ses aventures de jeunesse dans le genre de l'*Alto du bon Dieu*, de *M. Madier-Monjau et la Gazza ladra*, soit une historiette moitié vérité, moitié roman, telle que le *Vrai Jean Valjean*, le *Canard dans le bénitier*, ou une nouvelle sentimentale à l'usage des demoiselles à marier, comme le *Chien de l'Aveugle*, le *Château de Frou-Frou*, les *deux consultations*.

A la fin de l'année, M. de Pontmartin procède au triage de ses feuilletons ; il laisse de côté les articles octroyés par complaisance et réunit en volume ceux qui forment un tout comme ensemble, de théories ou portraits littéraires. Après les avoir lus au jour le jour, dans la rue, en voiture, au cercle, on les relit avec plus de fruit, un an après, dans le recueillement de la bibliothèque. Chose qui n'arrive jamais aux articles quotidiens, ils résistent à cette redoutable épreuve ; ils ne perdent point leur sel en perdant l'actualité du journal. Ainsi formée par alluvions annuelles, l'œuvre critique de M. de Pontmartin se compose aujourd'hui de vingt-sept volumes. C'est une vaste histoire de la littérature contemporaine, où sont étudiés en tableaux successifs tous les

ouvrages remarquables qui ont surgi depuis trente ans dans les diverses ramifications des lettres françaises. Pour peu qu'on prenne son temps et qu'on soit initié au mouvement intellectuel de notre pays, on parcourt d'un bout à l'autre toute la série sans éprouver la moindre fatigue J'en ai fait l'expérience ; ces vingt-sept volumes sont d'une lecture beaucoup plus facile que les quatre volumes si compactes, si indigestes de l'Histoire littéraire de M. Désiré Nisard, plus connu sous le nom de l'*Homme aux deux morales*.

En somme, à ne considérer en M. de Pontmartin que le critique littéraire, il a droit à un siége à l'Académie au même titre que Sainte-Beuve, et à bien plus juste titre que le dogmatique Nisard et le superficiel Jules Janin.

Mais, si M. de Pontmartin est intarissable comme critique, il n'est guère moins fécond comme romancier. Je connais de lui quatorze volumes de romans ou de nouvelles, sans compter les *Lettres d'un intercepté*, dont le classement est difficile et qui appartiennent plutôt à la politique qu'à la littérature. Je les ai tous lus à mes heures de loisir, sinon avec le même intérêt, du moins avec une égale sympathie. Or, si on me demande mon avis, j'avouerai que les romans d'aventures tels que : *Napoléon Potard, Les Corbeaux du Gévaudan*, *Le capitaine Garbas* ne m'ont pas charmé autant que les récits où l'analyse domine comme *Aurélie, Albert*, le *Cœur et l'Affiche*, les *Jeudis de Madame Charbonneau* Ce n'est pas que les premiers soient mauvais, au contraire, ils ont tous cet attrait particulier auquel on reconnaît une plume d'élite: *Napoléon Potard* est très-amusant ; *Les Corbeaux du Gévaudan* contiennent une thèse fort intéressante sur la réhabilitation judiciaire ; le *Capitaine Garbas* vous donne la chair de poule aussi bien que n'importe quel mélodrame du boulevard du crime, mais que voulez-vous ? chacun a ses infirmités, moi, j'ai un faible pour les œuvres de pure analyse pour ce que j'appellerais les *études en creux*. A mon point de vue, l'idéal du roman moderne serait une aventure dont les héros au lieu de faire le tour du monde en quatre-vingts jours, comme tel personnage de Jules Verne, joueraient je ne sais quel drame psychologique sans sortir d'un salon, sans quitter leur fauteuil, sans s'adresser la parole. Ainsi, — pour élucider ma théorie à l'aide de quelques citations, — je préfère *Bérénice*, pièce où l'action est tout intérieure, à la tragédie si mouvementée d'*Andromaque*, où je compte, comme éléments dramatiques, une ambassade, une conspiration, un sacrilége, deux scènes de jalousie, trois menaces de mort, un assassinat, un sui-

cide et un accès de folie furieuse. De même, je n'échangerai pas cette simple histoire qui s'appelle la *Princesse de Clèves* contre toutes les œuvres de Mmes de Genlis, de Duras, de Montolieu, de Staël, de Souza, Gay, Cottin, Riccoboni, etc. De même encore, je serais plus fier d'avoir fait *Mauprat* et le *Lys dans la vallée,* que d'avoir conçu, porté dans mon cerveau et enfanté à moi seul l'œuvre colossale d'Alexandre Dumas père, de Frédéric Soulié et d'Eugène Sue.

— Pourquoi cela ? dites-vous?

— Parce que je serais sûr de vivre !

En abordant avec cette disposition d'esprit les romans de M. de Pontmartin, je ne fais d'ailleurs que mettre en pratique les principes qu'il a lui-même développés dans ses articles et dans ses préfaces. Qu'on en juge par cette profession de foi que je trouve en tête de son volume de *Contes et Nouvelles :*

« Tout conteur, ne dût-il écrire qu'un récit de vingt pages, doit être observateur ; sans quoi ce qu'il a de meilleur à faire, c'est de renoncer à un métier déjà fort ingrat par lui-même, semé de périls et d'écueils et qui, sauf quelques rares et glorieuses exceptions, n'est en faveur ni auprès de l'austère morale, ni auprès de la grande littérature. Il doit chercher autour de lui et en lui, ces traits distinctifs qui forment des caractères, et, parmi ces caractères ceux en qui se résument d'une façon plus particulière les mœurs, les idées, les travers de son temps. »

Cette déclaration de principes qui date de 1856, ne trace-t-elle pas le programme du roman d'analyse tel que l'ont compris Richardson, Goldsmith, Fielding, Sterne, Balzac, Stendahl, Charles de Bernard, les frères de Goncourt, Ferdinand Fabre? N'est-ce pas la théorie que M. de Pontmartin a appliquée dans ses meilleurs romans? Ne trouve-t-on pas, par exemple, dans les *Jeudis de Madame Charbonneau*, les mœurs, les idées et les travers littéraires de notre époque ?

Je goûte ce livre entre tous, non certes à cause de la levée de boucliers qui en a fait en quelque sorte le dix-huit brumaire de l'auteur, parce qu'il est de la famille des *Gil-Blas,* des *Wilhelm Meister* et des *David Copperfield,* et que dans un cadre insignifiant par lui-même il contient le plus fort contingent d'observations et la plus haute quintessence d'analyse. Rien de plus simple que la mise en scène. Un écrivain parisien racontant ses déboires littéraires dans un salon de province, tel est le lien qui réunit en roman les mille et une observations recueillies par le satirique.

« Refusé à la Comédie-Française ! s'écrie l'un des personnages,

sifflé au théâtre Beaumarchais ! Et voir réussir des rapsodies comme le *Demi-Monde, Dalilah* et les *Effrontés !* Décidément l'art s'en va, le goût s'en va, la société s'en va, les mœurs s'en vont, les rois s'en sont allés, les dieux s'en iront ; c'est pourquoi je m'en vais aussi. Ingrat Paris, tu n'auras pas ma copie ! Me voilà revenu dans ma ville natale ! Justement les lettrés du pays sachant que j'étais *dans leurs murs* ont eu une idée lumineuse ; ils ont décidé Madame Charbonneau, la femme du directeur de l'enregistrement à donner un thé tous les jeudis... »

Dans ce milieu tant disposé à la satire, l'éminent critique Georges de Vernay va retracer successivement les adorations naïves de l'adolescent qui prend tous les poëtes pour des aigles blessés ou des tourterelles gémissantes ; les désillusions du provincial enthousiaste en présence de nos célébrités parisiennes, l'atmosphère artificielle créée par les flatteurs autour d'une femme de génie, la grandeur et la décadence d'un critique suivant qu'il se prête aux procédés de complaisance réciproque ou que par conviction ou par humeur il tombe dans l'excès contraire ; il va montrer par quelle série de rêves, de désenchantements, de mécomptes, d'ingratitudes, d'attaques grossières et de coups d'épingle envenimés, il en est venu à haïr la littérature et les lettres.

Le cadre, je le reconnais, n'a rien de bien nouveau ; il a déjà servi pour *Jérôme Paturot* et pour le *Grand homme de province à Paris* ; mais en revanche la toile est peinte avec un éclat et une originalité incomparables ; les personnages se pressent sous vos yeux, nombreux, variés, pris sur le vif, enlevés en quelques coups de pinceau, étudiés sur le champ *intus et in cute* ; ils sont parfois sérieux, souvent grotesques, toujours ressemblants.

Malgré le pseudonyme que l'auteur leur octroie généreusement en guise de feuille de vigne, vous pouvez tous les nommer par leur nom, depuis les belles dames Marphise, Lelia, Sapho, c'est-à-dire Mmes de Girardin, George Sand, Louise Collet, jusqu'aux hercules du feuilleton, Caritides, Cameleo, Bourimald, Molossard, autrement dits, Sainte-Beuve, Paulin Limayrac, Méry, Barbey d'Aurevilly, etc...

C'est une toile disais-je ? — Non c'est une vaste et pittoresque galerie où les études sur le nu font pendant aux sujets de genre, où les tableaux d'après nature se mêlent aux créations de l'artiste, où les portraits d'Holbein et de Van Dyck coudoient les caricatures de Gavarni et de Daumier. Cette rapide succession de figures plus ou moins célèbres dont on saisit le nom au passage, m'a causé un si vif plaisir que je ne puis résister à la tentation de le

faire partager à ceux de mes lecteurs qui sont initiés aux menus détails de la vie littéraire. Je veillerai d'ailleurs à ce que mon exhibition les fatigue le moins possible; ils n'auront nul besoin de quitter le coin de la cheminée, les sujets défileront un à un devant eux, comme dans une séance de lanterne magique. Attention ! je commence.

La lecture d'une Tragédie

(tableau de genre)

« Le salon était au complet: Marphise en grande tenue, son manuscrit sur les genoux; Olympio, Falconney, Raphaël, les trois astres de notre ciel poétique; puis les planètes secondaires, Polychrome, Bourimald, Caméleo, enfin Lelia, le grand romancier amazone. La lecture commenca. C'était une tragédie de femme, mais de femme habillée en homme, décidée à faire quelque chose de bien viril et ne réussissant qu'à produire un ouvrage en plaqué où tout était artificiel et convenu, depuis le premier vers jusqu'au dernier. Shakespeare y tendait la main à Campistron, Gautier y coudoyait Dorat. Plutarque s'y combinait avec le *Journal des Modes.* Cléopâtre s'y livrait à des tirades démesurées sur l'archéologie, le climat, le soleil, la vertu. Octavie s'y exprimait comme une parisienne bien élevée qui soigne la rougeole de ses enfants et leur cache les désordres de leur père. Ce n'était ni romain, ni classique, ni romantique, ni bon, ni mauvais. C'était une gageure tragique gagnée par une femme d'esprit aux dépens de ceux qui l'écoutaient. Ceux-ci firent pourtant bravement leur devoir. Tous semblaient avoir reçu la même consigne: admirer, admirer encore, admirer toujours! Elever l'enthousiasme jusqu'à l'extase, la louange jusqu'au dithyrambe, l'hommage jusqu'à l'apothéose. Jamais le Cid, Polyeucte, Andromaque n'avaient soulevé de pareils transports. Bourimald (1) improvisait et accentuait en marseillais des paradoxes admiratifs, auxquels il ne manquait que la rime riche. Polychrome (2), semblable à un gros Turc vêtu à l'européenne, sortait de sa placidité musulmane pour crier au miracle. Falconey (3), à demi-couché sur son fauteuil, dans une pose mitoyenne entre l'assoupissement et le *kief*, souriait de béatitude. Olympio (4) déclarait qu'on n'avait jamais rien écrit d'aussi beau dans aucun siècle,

(1) Méry.
(2) Théophile Gautier.
(3) Alfred de Musset.
(4) Victor Hugo.

dans aucun pays, dans aucune langue, en exceptant tout bas les *Burgraves*. Raphaël (1), pareil à un dieu descendu sur la terre, laissait tomber de ses lèvres divines des compliments parfumés d'ambroisie. Lelia applaudissait d'autant plus, qu'ayant assez de génie pour se passer d'esprit, ce genre de littérature lui était complétement antipathique. Enfin Caméleo (2), le petit Caméleo, la mouche du coche politique et littéraire, allait de l'un à l'autre, son lorgnon incrusté dans l'arcade sourcillière, se haussant sur sa taille exiguë, faisant résonner ses bottes à talon, suant sang et eau pour se donner de l'importance; on eut dit qu'il présentait ses extases sur un plateau, comme on présente les glaces et les petits fours. »

Le Bohème de Lettres

(caricature de Gavarni)

« La bohême a été pour Schaunard (3) ce que la roulette est pour le joueur, ce que l'eau-de-vie est pour l'ivrogne, ce que les souricières de la police sont pour l'escroc et le voleur, il la maudissait et ne pouvait en sortir, il y a vécu, il en a vécu et il en est mort. Dans chacune de nos rencontres, la question d'argent revenait sans cesse, sur tous les tons, sur toutes les formes; termes arriérés, notes du restaurateur, avances à obtenir de la *Revue*. Quand , plus familiarisé avec ce qu'il appelait ma pruderie, il me fit des confidences plus intimes, je vis qu'il lui fallait, pour vivre, trois fois la somme annuelle qui suffit à toute famille d'employés de province et même de Paris.

Un jour, je l'aperçus devant les *Variétés*, je l'abordai, je lui demandai de ses nouvelles et je finis par la question obligée entre hommes de lettres: « Que faites-vous en ce moment? Et pourquoi y a-t-il si longtemps que vous ne nous avez rien fait lire ou applaudir? » — « Pourquoi? je m'en vais vous le dire, reprit-il avec un mélancolique sang-froid. Ceci n'est plus de la littérature, c'est de l'arithmétique. Je dois quatre mille francs à Mme Porcher, la Providence des auteurs dramatiques, deux mille francs au *Moniteur* et quinze cents francs à la *Revue*... Suivez bien mon raisonnement, si je donnais une pièce, cette excellente Mme Porcher rentrerait dans son argent et je ne toucherais rien; si je portais un roman au *Moniteur*, il me faudrait vingt feuilles avant d'être au pair. Enfin, si je livrais de la copie à la *Revue*,

(1) Lamartine.
(2) Paulin Limayrac.
(3) Henry Mürger.

quand elle aurait imprimé et publié mes six feuilles, elle me dirait : « Nous sommes quitte. » Vous voyez que ce serait de ma part une prodigalité impardonnable et j'ai enfin résolu de me ranger, aussi ai-je pris le parti de ne rien faire pour ne pas dépenser mon argent, et je suis paresseux... par économie. »

Un critique à principes

(charge de Cham)

« Depuis près de dix ans, je connais Molossard (1) le critique hyper-catholique, le champion de l'absolutisme le pourfendeur des tièdes, l'index-vivant de toute atteinte au dogme et à la morale. Il a du talent, mais ce talent a été, dès l'origine, gâté par une affectation incroyable de pensées, de style, d'allure et de costume. J'aime la vérité et je suis prêt à subir pour elle de plus dures férules que celles de Duclinquant et de ses amis ; mais quand la vérité m'est prêchée par un homme à moustaches cirées, arquées et retroussées comme celles du Capitan de la Comédie Italienne, portant un feutre pointu et à bords évasés comme les mousquetaires de l'*Ambigu*, drapant théâtralement sur son épaule gauche une limousine à grosses raies grises et laissant deviner sous cette draperie une tunique pincée sur la taille et bouffante sur la hanche ; quand je suis obligé de m'assurer s'il est tout à fait exempt de corset et de crinoline, je me sens des velléités de révolte et surtout des envies de rire qui dérangent horriblement ma conversion. J'ai toutes les peines du monde à faire pénitence lorsque je vois monter en chaire l'auteur d'un roman dont le héros trahit sa jeune femme pour une vieille maîtresse qui lui passe autour du cou ses bras ? — non ses jambes !... »

Ces trois ou quatre figures découpées çà et là, à titre d'échantillons, suffiront sans doute à donner au lecteur une idée de la variété de l'esprit, de la malice et de la verve qui règnent dans les *Jeudis de Madame Charbonneau*. Pour mon compte, ce que j'y admire le plus, c'est la sincérité du pinceau, la finesse de l'analyse, l'exactitude des observations. Scènes de Paris ou tableaux de province, déboires du critique parisien ou tribulations du maire de village, tout présente la plus parfaite resssemblance , tout est étudié d'après nature.

Depuis que je vois tant de prétendus spécialistes dessiner sans modèle, peindre Paris sans y avoir mis les pieds, décrire les petites villes sans être sorti du boulevard, j'ai voué un culte aux auteurs

(1) Barbey d'Aurevilly.

qui, à l'exemple de M. de Pontmartin, de Ferdinand Fabre, de Theuriet, se bornent à me parler de ce qu'ils connaissent, de ce qu'ils ont vu, entendu, étudié, éprouvé. Or, les *Jeudis de Madame Charbonneau* sont un des ouvrages les plus *vécus* de notre époque; ils ne pouvaient être écrits que par un critique familiarisé depuis vingt ans avec les petites misères de la carrière littéraire; comme style, finesse et sûreté de renseignements, je les préfère de beaucoup aux *Illusions perdues* de Balzac et je me plais à croire que la postérité ne leur contestera pas la place d'honneur à laquelle ils ont droit, entre *Gil Blas de Santillane* et *Jérôme Paturot à la recherche d'une position sociale*.

Je dois ajouter qu'il ne faut pas chercher dans ce livre un procès gagné par la province aux dépens de Paris. Après avoir, à l'instar de ses prédécesseurs Umbritius de Juvénal et Damon de Boileau, lancé une satire impitoyable contre la grande ville, l'auteur ne se fait aucun scrupule de dire leurs quatre vérités aux bourgs et aux villages. Les amateurs de scènes champêtres n'auront qu'à lire les épisodes si spirituels et si comiques dont se compose la dernière partie du roman, entre autres la *Nomination du Maire*, l'*Aventure du fournier et de Lise Trinquier*, l'*Inauguration des fontaines de Gigondas*.

En somme, malgré le bruit qu'a fait ce livre, à son apparition je trouve qu'il n'a pas encore été apprécié à sa valeur et je compte sur l'avenir pour lui rendre pleine et entière justice.

Après les *Jeudis de Madame Charbonneau*, et dans le même ordre d'inspirations, je place en première ligne une brochure publiée tout récemment par M. de Pontmartin. Je veux parler des *Souvenirs d'un vieux mélomane*. Cet ouvrage a de grandes affinités avec le précédent. L'un nous offre les mémoires du critique littéraire, l'autre contient les souvenirs du critique musical. Publiés à des époques différentes, les deux livres se complètent mutuellement. La *Bisque d'écrevisse*, par exemple est un spirituel chapitre ajouté aux *Jeudis de Madame Charbonneau*. Une rapide analyse de cette curieuse historiette le prouvera mieux qu'une longue dissertation.

De tout temps, la princesse de B. a eu un penchant pour les écrivains qui personnifient l'alliance de la littérature et de la bonne société.

Un jour, elle propose à Alfred de Musset une promenade aux Champs Elysées. Il accepte, la voiture part et les traits d'esprit jaillissent. Mais, ô fatalité! entre le faubourg St-Honoré et la rue de Berri se trouve un célèbre marchand de vin. A brûle-pour-

point le poëte crie au cocher d'arrêter et descend à la hâte. Ce qui était arrivé, on le devine... Il s'était *absinté*... et la princesse, du fond de sa caléche, avait assisté à cet horrible contraste: l'auteur de la *Nuit de Mai* sirotant sa liqueur favorite sur le comptoir d'étain.

Un an après, elle veut prendre une éclatante revanche avec Paul de Molènes, le poëte-soldat, le conteur chevaleresque par excellence. On l'engage à dîner et pour lui rendre la soirée plus agréable, on invite son ancien condisciple, l'avocat Louis Bénard. Idée funeste! A peine entré, ce dernier se jette dans les bras de Paul de Molènes en s'écriant: — Ah! mon brave *Gaschon*, que je suis heureux de te retrouver! « — Mon cher, lui répond froidement l'écrivain, en l'attirant dans l'embrasure d'une fenêtre, tu ignores sans doute que, en entrant dans le monde, j'ai cru devoir prendre le nom de ma mère. Je me nomme désormais Paul de Molènes. — Très-bien, je ne l'oublirai pas et tu peux être sûr qu'à l'avenir... — Oui, mais ce n'est pas tout, pour faire taire les mauvais plaisants, j'ai résolu d'appeler sur le terrain tous ceux qui, en public me donneraient mon ancien nom. Je suis fâché que cela tombe sur toi... mais tu comprends?... d'ailleurs un honnête coup d'épée ne gâte jamais rien!... »

Après ces deux essais malheureux, de longues années s'écoulent. Dès qu'on annonce un homme de lettres, la princesse court s'enfermer dans la pièce la plus reculée de son hôtel. Pourtant ce n'est pas sans regret. Parfois ses anciennes velléités la reprennent. Elle voudrait tenter une expérience suprême. Justement, tout le monde parle du fougueux critique légitimiste, du bouillant adversaire de Béranger. Il faut le voir de près, elle a un pressentiment favorable, évidemment c'est lui qui va tout réparer Le jour venu, les plus gracieux sourires sont pour lui, les plus jolies dames sont ses voisines de table. Triomphe inespéré! C'est lui qui offrira le bras à Mme K..., la célèbre Mme K..., celle que tout Paris admire, celle qui a inspiré à Théophile Gautier la fameuse *Symphonie en blanc majeur*.

> Sur les blancheurs de son épaule,
> Paros au grain éblouissant.
> Comme dans une nuit du pôle,
> Un givre invisible descend...

Absorbé par les blanches épaules de sa voisine et par le souvenir deces strophes, le critique se laisse servir, par mégarde, un potage qu'il avale machinalement: ce potage était *une bisque d'écrevisses*.

« Or, poursuit le conteur, il y avait depuis longtemps, entre la

bisque d'écrevisses et moi, séparation pour cause d'incompatibilité d'humeur digestive. Elle avait été — et c'est beaucoup dire — une de mes passions les plus malheureuses. Je l'adore, et elle me déteste. A l'instar de ces ménages mal assortis où le mari, trop sûr de la tendresse de sa femme, en abuse pour la trahir, ce coulis trop aimé m'avait désespéré par d'effroyables abus de confiance. Après de nombreuses épreuves, j'avais fini par renoncer à une lutte inégale et nous vivions sur le pied d'une neutralité abstentionniste.

« Ce ne fut qu'à la dernière cuillerée que je me dis tout à coup avec un frisson d'épouvante : — C'était une bisque ! Bientôt j'éprouvai d'atroces tortures auprès de cette femme chantée par les poëtes et digne de servir de modèle aux statuaires. Je crus lire sur la muraille un *Mane! Thecel! Pharès!* traduit de la langue biblique dans la langue de M. Purgon. Déjà, la pointe et la racine de mes cheveux s'humectaient d'une sueur froide. Déjà je reconnaissais les symptômes précurseurs, le grondement lointain de l'émeute préludant à l'explosion du courroux populaire. Les révoltes intestines se préparaient. Sans avoir besoin de miroir, je me voyais pâle comme un linge. Combien de temps durerait ce dîner? une heure? un siècle? Un énergique effort de volonté conjurerait-il la catastrophe? dompterais-je la bisque ou serais-je misérablement vaincu par le plus intransigeant des potages... etc. »

J'ai tenu à donner quelques extraits de ce livre, parce qu'il est le dernier paru et qu'il n'a encore fait l'objet d'aucune étude sérieuse. Outre la *Bisque d'écrevisse* dont on vient de lire un passage, il renferme, si je ne me trompe, dix-neuf récits, contes ou nouvelles. Un de nos amis citait il y a quelques jours : la *Bonne fée*, *Freychutz*, en *Bohême*, *Léon Kreutzer*, l'*Olivier qui parle*, le *Pigeon qui parle*. Pour moi, j'y ai retrouvé avec un plaisir tout particulier le *Bain de Madame Malibran* et *Madier-Montjau* déjà nommés ; les *Deux consultations* et la *Partie de boules*, publiées l'année dernière dans la *Gazette de France* ; enfin, la délicieuse nouvelle de *Frou-Frou* que le *Figaro* a répandu à des milliers d'exemplaires et dont nos mères et nos sœurs ont gardé un si agréable souvenir.

M. de Pontmartin a beau parler modestement de son âge et de sa vieille plume ; je le soupçonne d'avoir inventé là un nouveau genre de coquetterie. En nous donnant ce dernier recueil après tant d'œuvres charmantes il semble au contraire vouloir prouver que le temps passe sur son talent sans lui porter atteinte. Ce livre

est écrit par un vieillard et on le croirait sorti de la plume d'un homme de trente ans. La verve la plus juvénile et l'esprit le plus vif y pétillent d'un bout à l'autre. Le feu d'artifice ne s'éteint à mon avis que lorsque après de trop nombreuses excursions non pas sur la carte du Tendre, mais sur la carte des vins, (on ne s'en cache pas), le conteur s'imagine être revenu à ces temps chers aux fabulistes où tout parlait dans la nature même les *Pigeons* et les *Oliviers*.

Pour faire suite aux Jeudis de Madame Charbonneau et aux Mémoires d'un vieux mélomane, je range sur le rayon de mes livres favoris, d'une part l'*Enseignement mutuel* et l'*Ecu de six francs*, deux petits chefs-d'œuvre supérieurs à ceux de ce pauvre Nodier qui commence à vieillir, et dignes de Topffer, de Henri Conscience, de Hildebrand et de Mérimée qui sont toujours jeunes; d'autre part, le *Filleul de Beaumarchais*, ce triste récit d'amour encadré dans une page d'histoire plus triste encore, et enfin, les *Brûleurs de Temple*, cette étude serrée des ambitions contemporaines que le gros public suivant son habitude, ne semble pas avoir comprise.

Si je passe du style aux idées, je dois reconnaître que M. de Pontmartin a scrupuleusement appliqué comme romancier les principes qu'il a professés comme critique littéraire. Là, c'est la théorie, ici la pratique ; d'un côté, c'est la leçon, de l'autre, l'exemple. Etudes de mœurs ou récits d'aventures, tous les romans que je viens d'énumérer sont irréprochables au point de vue des doctrines et des exigences de la famille. Coïncidence assez rare ! « la mère en permettra la lecture à sa fille » et l'étudiant blasé en fera son passe-temps.

Est-ce à dire que tous les personnages de M. de Pontmartin soient animés de passions éthérées ? Il serait fâcheux qu'il en fut ainsi parce que nous sortirions de la peinture du vrai qui est la loi du roman moderne pour retomber dans les bergeries du XVIIe siècle et dans le roman d'idéal des Scudéry, des d'Urfé, des Balthasar Baro où tout est pour le mieux dans l'amour le plus chevaleresque du monde. Notre auteur n'a pas craint d'envisager la passion sur toutes ses faces, mais si l'amour coupable montre la tête çà et là, ce qui arrive notamment dans l'*Enseignement mutuel* et la *Fin du procès*, c'est pour être refoulé et tourné en ridicule quelques pages plus loin.

Il y aurait pourtant des réserves à faire sur une toute petite nouvelle qui s'est glissée, évidemment à l'insu de l'auteur, dans les *Souvenirs d'un vieux mélomane*. Je fais allusion à la *Vieille*

fenêtre où l'on nous montre un jeune officier consolant une mélancolique baronne « frêle, sensitive, écrasée sous le soulier terré d'un charretier ou d'un maquignon. » (C'est du mari qu'on veut parler). Les objections que cette donnée pouvait soulever aux yeux de l'*austère morale* n'ont peut-être pas échappé à M. de Pontmartin, car il semble avoir voulu les réfuter à l'avance à l'aide d'un bon petit sophisme puisé dans le grand arsenal de George Sand, où l'on n'a que l'embarras du choix. « Pourquoi flétrir l'union de deux êtres à qui Dieu inspire un mutuel amour? s'écrie-t-il en citant une phrase d'*André*. Qu'y a-t-il d'impur entre deux enfants beaux et tristes abandonnés du reste du monde ? »

Sans doute, la morale n'a rien à *flétrir* si ces *deux enfants beaux et tristes* sont l'un et l'autre sur le terrain libre du célibat, — pourvu bien entendu que les choses n'aillent pas trop loin, — mais elle a quelque raison de crier : gare! si la femme, par exemple, a prononcé le *oui fatal*, quel que soit d'ailleurs le gredin qu'elle ait pour mari. Le critique de la *Gazette de France* sera, j'en suis sûr, le premier à convenir que si cette théorie était admise les trois quarts des femmes mariées auraient le droit de se faire consoler par de jeunes officiers?

Est-ce cette légère défaillance qui a valu à M. de Pontmartin les vertes réprimandes de Nisard et de Sainte-Beuve ? L'un, je crois, lui reproche d'*être plusieurs* ; l'autre l'accuse d'avoir une *morale de convention*. Mon Dieu ! j'admets qu'il y ait peccadille, mais vraiment l'expiation dépasse la faute. Quoi de plus dur en effet, que d'entendre critiquer sa morale par Sainte-Beuve qui n'en avait *aucune*, et par Nisard qui en avait *deux ?*

Pour moi, qui ne suis ni aussi riche, ni aussi pauvre, je me plais au contraire à reconnaître que je n'ai jamais quitté le monde charmant créé par M. de Pontmartin, sans en emporter un plus vif sentiment de mes imperfections, et sans former le projet de devenir meilleur. A dire vrai, j'en suis toujours demeuré au simple projet, mais n'importe! celui qui me l'a suggéré n'en est pas moins digne d'éloge.

Je m'en tiens sur ce point au critérium proposé par La Bruyère, chez qui l'on peut encore glaner quelques pensées fines, quoiqu'en disent les *délicats* de l'école naturaliste.

« Quand une lecture vous élève l'esprit et qu'elle vous inspire des sentiments nobles et courageux, affirme l'auteur des *Caractères*, ne cherchez pas une autre règle pour juger de l'ouvrage ; il est bon, et fait de main d'ouvrier. »

Telle n'est pas, il faut bien l'avouer, l'impression que nous laissent la plupart des romanciers pronés par les critiques à la mode. Les uns, à l'exemple de Gustave Flaubert et d'Ernest Feydeau, vous présentent l'adultère comme un passe-temps tout naturel à l'usage des femmes d'esprit et des jeunes gens bien élevés; les autres, jaloux du succès de *Mademoiselle de Maupin* et de la *Fille aux yeux d'or*, ne craignent pas de chercher l'originalité dans le spectacle éminemment démoralisateur de passions contre nature; ceux-ci s'enrolent sous la bannière d'Emile Zola, marchent à la conquête du *naturalisme* et font, chemin faisant, l'apothéose de la jouissance brutale; celui-là prêche le scepticisme, cet autre se contente de vous recommander le suicide comme une panacée universelle. En lisant ces ouvrages uniquement inspirés par le succès d'argent ou une soif malsaine de réputation, on ne trouve rien qui apaise, rien qui élève, rien qui fortifie, rien qui console. De l'esprit de sacrifice, du but de la vie, de l'âme, de Dieu, il n'en est jamais question. C'est la littérature d'un peuple athée, d'un peuple qui fait des Communes, qui chasse des prêtres et rappelle des assassins.

Le mal est d'autant plus grand qu'il vient du côté où aurait dû venir le remède. L'Académie Française, qui a eu jadis pour but de sauvegarder la dignité de l'art, par le souci de la forme, le culte du beau et le maintien de l'idée de Dieu, devient de plus en plus étrangère à la mission que lui avait assignée son illustre fondateur. Le scepticisme a fait chez elle de nouvelles recrues grâce à MM. Littré, Renan, Taine, John Lemoine; le demi-monde s'y est incarné en la personne de M. Alexandre Dumas fils, qui lui a emprunté tous ses sujets; le suicide y trône sur le fauteuil de M. Octave Feuillet, auquel il a fourni bon nombre de dénoûments, entre autres ceux de *Monsieur de Camors*, du *Sphynx* et de *Julia de Trécœur*; enfin la gaudriole ne tardera certainement pas à y faire son entrée triomphale sous le chapeau à claque et l'habit à palmes de M. Labiche.

Dernièrement encore, l'Illustre Société chargée de décerner les prix de vertu m'a paru comprendre sa tâche d'une singulière façon, en couronnant *Fromont jeune et Risler aîné*, d'Alphonse Daudet. Il est peu de romans qui m'aient laissé le cœur aussi froid et l'esprit aussi sec. La doctrine qui se dégage de ce livre est désastreuse: le suicide, voilà l'unique ressource indiquée à ceux qui souffrent. Vous faut-il quelques exemples à l'appui? Désirée Delobelle se voit trahie par celui qu'elle aime... où va-t-elle se réfugier?—dans la Seine! Risler aîné est atteint dans son

honneur de commerçant et de mari... quel remède va-t-il choisir? — Une corde pour se pendre!

Je sais par expérience qu'il existe parfois, dans le roman, des situations difficiles à dénouer à l'aide des moyens vulgaires. D'accord, mais alors pourquoi ne pas se servir du procédé de M. de Pontmartin. Lui aussi emploie le suicide, mais c'est ce qu'il appelle le suicide chrétien : le cloître ou le champ de bataille.

Ce sont, sans doute, les inconvénients de ce genre de littérature qui provoquèrent chez notre auteur les scrupules dont il nous parle en tête de son premier volume de nouvelles : « Celui-là n'est pas irréprochable, dit-il, qui dans la demi-confidence du roman risque de compromettre d'autres destinées, d'autres cœurs, d'autres sentiments que les siens. »

Que M. de Pontmartin se rassure ! ses succès ont été de bon aloi et la semence qu'il a répandue dans les âmes a poussé des germes vivaces et porté des fruits salutaires. Presque seul, peu secondé par les hommes de son bord, souvent entouré d'adversaires, il a suscité parmi les foules la résignation qui soulage, le dévouement qui ennoblit, la foi qui fait espérer.

Puisqu'il déclare aujourd'hui sa carrière terminée, il faut considérer d'un œil tranquille son double monument de critique et de romancier ; ce n'est pas seulement l'œuvre d'un habile écrivain, c'est l'œuvre d'un honnête homme.

Il est temps de conclure ; je disais plus haut que les *Causeries littéraires* à elles seules, suffiraient à justifier l'élection de leur auteur, au fauteuil de M. Jules Favre; je soutiens maintenant que si M. de Pontmartin n'était pas critique, il aurait, comme romancier, un droit incontestable à siéger à l'Académie, auprès de Jules Sandeau et d'Octave Feuillet ; car enfin, sauf l'esprit qu'il a de plus qu'eux, je n'aperçois pas la différence énorme qui existe entre l'écrivain des *Jeudis de Madame Charbonneau* et les auteurs de *Madeleine* et du *Jeune homme pauvre*.

VII

Au moment de mettre sous presse, on me communique la liste des candidats de la dernière heure. Ce contingent de réserve nous amène deux adversaires redoutables qui ont quelque chance d'opérer une diversion à leur profit. Je veux parler de M. Laboulaye et de M. Wallon déjà membres de l'Académie des sciences morales et politiques et de l'Académie des inscriptions et belles-

lettres. Ils ont, l'un et l'autre, la bonne fortune de joindre à une valeur littéraire incontestable, cette notoriété politique dont l'Académie a toujours fait grand cas. Je ne verrais certes pas avec déplaisir le succès de l'esprit si libéral à qui on doit la *Liberté Religieuse*, *Paris en Amérique*, le *Prince Caniche*, mais je fais surtout des vœux pour l'illustre historien de cette grande trilogie nationale: la France juridique sous *Saint-Louis*, la France guerrière sous *Jeanne d'Arc*, la France sanglante sous la *Terreur*.

Par contre, nous avons deux candidats moins inquiétants en la personne de M. Ratisbonne traducteur-poëte et de M. Charles de Mazade, rédacteur de la *Revue des Deux-Mondes*. La renommée du premier ne sort guère des tercets du Dante et de l'Oaristys de Théocrite et le second n'est connu que de quelques hommes graves pour avoir publié un ouvrage très-grave sur la *Politique modérée pendant la Restauration* et deux ou trois articles non moins graves dans la plus grave des Revues. Cette gravité inaltérable nous rappelle le spirituel sonnet de Soulary :

> Du moins sait-il charmer ? son style est-il suave ?
> Une clarté luit-elle au fond de son cerveau ?
> Bagatelle! on vous dit qu'il est grave, très-grave!

Viennent ensuite Me Allou et Me Rousse, avocats à la Cour d'appel de Paris, qui s'appuient sur la tradition et les précédents pour s'installer bon gré mal gré dans le fauteuil de Jules Favre. La capacité professionnelle des deux concurrents est universellement reconnue au Palais, mais ce qui nous paraît beaucoup moins démontré, ce sont leurs aptitudes littéraires. N'en déplaise à ces honorables membres du barreau, la distance est encore assez grande entre eux et Jules Favre. D'ailleurs, en nommant ce dernier, l'Académie n'a nullement entendu ériger son fauteuil en fief héréditaire perpétuellement transmissible d'avocats en avocats.

On nous signale enfin, pour nous dérider, deux candidatures grotesques, celles de M. Jules Barbier, librettiste d'opéra et de M. Halévy, auteur de la *Belle-Hélène* et de *Tricoche et Cacolet*. Après Labiche, Halévy; après le vaudeville, l'opéra bouffe; c'était prévu! Désormais, MM. Meilhac, Chivot et Duru ont le droit de se mettre sur les rangs, et les auteurs du *Pied qui remue* et de l'*Amant d'Amanda* pourront, quelques jours, briguer la succession académique de Victor Hugo ou d'Emile Augier. Discute qui voudra de pareilles candidatures, pour moi je vais de ce pas relire *Jeanne d'Arc*, *Paris en Amérique* et les *Jeudis de Mme Charbonneau*

Zénon Fière.

LE DAUPHINÉ LITTÉRAIRE

RÉUNIONS ET SOCIÉTÉS SAVANTES

LE Dauphiné depuis les dernières années du XVIIIe siècle vit un peu trop sur sa vieille renommée littéraire ; cependant il n'a jamais eu à proprement parler une littérature patriotique, le despotisme de la centralisation ne le lui permettait guère. Aussi les hommes éminents qui ont vu le jour dans notre Province ont-ils le plus souvent accompli leur destinée et acquis leur célébrité à Paris. L'histoire littéraire du Dauphiné encore peu connue et par suite mal appréciée présenterait néanmoins un grand intérêt : elle rappellerait les souvenirs d'écrivains aujourd'hui obscurs, mais qui furent appréciés par leurs contemporains ; elle permettrait d'élucider bien des faits de l'histoire civile et politique. Cette étude, qui ne serait pas inféconde sous une plume ingénieuse et savante, a déjà été tentée par *Guy Allard*, *Chorier*, le chanoine *Gras du Villard, Barthélemy* et, plus récemment, par MM. *Jules Ollivier* et *Colomb de Batines*, etc. Mais, soit qu'ils eussent trop présumé de leurs forces, soit que le courage leur ait manqué à la vue de recherches longues et pénibles, les uns l'ont abandonnée presque aussitôt après l'avoir conçue, les autres n'ont produit que de sèches monographies. Parmi toutes ces tentatives impuissantes la biographie et la bibliographie ont été seules l'objet de sérieuses et de patientes investigations. Notre

province possède aujourd'hui un excellent et remarquable ouvrage sur ses illustrations, malgré des lacunes inévitables dans les travaux de ce genre : je veux parler de la *Biographie du Dauphiné*, œuvre d'un érudit distingué, M. *Adolphe Rochas* (1).

J'ai réuni quelques documents pour la plupart inédits sur *les réunions et les Sociétés savantes du Dauphiné*; ce côté peu exploré de nos annales littéraires, n'est peut-être pas dépourvu d'intérêt. Aussi je me propose d'esquisser à grands traits les origines, l'histoire et les vicissitudes de nos Académies ; comme les livres elles ont leur destinée. Cette étude est divisée en deux parties; l'une est relative aux anciennes Sociétés, l'autre comprend les Sociétés actuelles.

I

Les premières tentatives d'associations littéraires remontent en France au XVIe siècle (2). La Renaissance brilla de son plus vif éclat sous le règne de François Ier: au milieu de la fermentation générale qui agitait les grands centres intellectuels, la résurrection soudaine de la belle antiquité fit une impression extraordinaire sur les esprits cultivés et élégants dégoûtés des mœurs grossières et des idées confuses du moyen âge. Une ère nouvelle s'ouvrit tout à coup pour les lettres et les arts, les sciences et la philosophie. Les réunions littéraires devinrent à la mode : partout les salons s'ouvrirent pour

(1) Un supplément annoncé et vivement attendu doit remplir ces lacunes.

(2) L'*Académie des Jeux Floraux* aurait été fondée en 1325 à Toulouse par Clémence Isaure: elle ne fut reconnue qu'en 1694, son but était de distribuer des prix et des récompenses aux troubadours. — Il ne serait pas sans intérêt de rechercher si les *Cours d'Amour* ont pénétré en Dauphiné : Cette province a donné le jour à des troubadours comme la *Comtesse de Die*, *Urcine d'Orcières*, *Alaète de Mevillon*, *Augier de Saint-Donat*, *Rabierris de Romans*, etc... — En Italie à la Renaissance, on vit surgir dans presque toutes les villes de véritables réunions de savants, de littérateurs, qui, sous les sobriquets les plus étranges, travaillaient à la propagation des langues anciennes, au perfectionnement de la langue nationale et à la publication des grands auteurs de l'antiquité.

recevoir les savants et les poëtes (1). La Cour elle-même donna le signal de ces réunions littéraires, où s'étalait souvent un ingénieux paganisme; la race des Valois a été une protectrice intelligente des choses de l'esprit.

Le Dauphiné ne resta pas étranger à ce mouvement intellectuel. La Renaissance compta de nombreux adeptes surtout parmi les gens de robe (2). Le personnage le plus en relief à cette époque est sans contredit François de Vachon, président à mortier au Parlement, issu d'une des familles les plus distinguées de la Province; nos historiens s'accordent à le représenter comme un protecteur éclairé des lettres. *Le Président*, dit Guy Allard, *a été un homme de mérite et de savoir, il aimait et caressait les gens de lettres pour lesquels il avait de l'estime et de la considération.., et en faisait gloire lorsqu'ils publiaient qu'il était de leurs amis... Il ne passait point agréablement les heures de son loisir s'il n'étudiait, et ses plus charmantes conversations étaient avec les gens de lettres...; sa maison était une Académie perpétuelle de gens savants* (3). La maison du président de Vachon était située rue des Clercs, elle porte aujourd'hui le n° 11; elle avait appartenu auparavant à Guy Pape, l'oracle de l'ancienne jurisprudence (4).

Nos historiens rapportent que le président de Vachon donna asile à deux des hommes les plus singuliers du XVIe siècle, si riches en hommes extraordinaires, à *Cornelius Agrippa de Nettesheim* et à *François Rabelais*, tous deux poursuivis par des ennemis puissants et implacables. Le trop infortuné auteur du traité de la *vanité des sciences* serait mort vers 1535 dans

(1) Les salons ont pris depuis lors une grande importance en France; au XVIIe siècle c'était le *langage des honnêtes gens*, et sous la Restauration c'était *l'esprit de la Société polie* suivant l'expression de M. Rœderer.

(2) On peut citer *Félix de la Croix-Guerre, Pierre de Ponnat, Fabry, Audeyer*, d'Albon, d'Arces, etc... V. Guy-Allard. *Dict. du Dauphiné* (édit. Gariel) *his verbis*.— A. Rochas *Biogr. du Dauphiné*, V° *La Croix*. Vers la fin du XVIe siècle on peut aussi citer l'archéologue du Perier, conseiller au Parlement.

(3) Guy-Allard *id*. t. 2 v° Vachon.

(4) Pilot, *patriote des Alpes*, 13 sept. 1836 — et *Bull. Stat. Isère*, t. 2, p. 230.

la maison du président. Le joyeux Rabelais y aurait écrit, vers 1549, son quatrième livre de Pantagruel (1).

Les écrivains les plus considérables de notre histoire littéraire pendant le XVIIe siècle sont, sans contredit, *Salvaing de Boissieu*, premier président de la chambre des comptes, *Pierre de Boissat*, de l'Académie Française (dit *Boissat l'esprit*) retiré à Vienne, *Nicolas Chorier* et *Guy Allard* : (2) ils exercèrent une grande influence sur les études et contribuèrent par leurs travaux à éveiller le goût des belles lettres et de l'histoire. L'on n'écrivait rien dans notre province sans les avoir préalablement consultés. Les hommes les plus distingués par leur savoir, leurs fonctions ou leur naissance, aimaient à se réunir dans leur cabinet pour s'entretenir de questions littéraires et historiques. Les personnages qui passaient en Dauphiné s'empressaient d'aller les visiter.

D'autres esprits cultivèrent ou protégèrent les lettres et jouirent de quelque célébrité aux yeux de leurs con-

(1) Guy-Allard aux mots Agrippa, Rabelais. — *Dict. du Bayle*, V° *Agrippa*. — Champollion-Figeac et Berriat Saint-Prix, *mélang. hist. sur le Dauph.*, p. 3. — *An. de l'Isère*, 15 janvier 1809.

On trouvera dans les *Biographies* les détails curieux relatifs à la mort d'*Agrippa*.

Rabelais, poursuivi par ses ennemis à la mort de François Ier son protecteur, se réfugia à Rome auprès du cardinal du Bellay. C'est sans doute au retour de ce voyage, étant rentré en grâce, mais n'osant pas encore se montrer que le joyeux auteur de Gargantua, se fixa pendant quelque temps chez le président de Vachon : on raconte qu'il y écrivit son quatrième livre de Pantagruel, dédié au cardinal de Chatillon, son nouveau protecteur: *Il a même composé une partie d'une excellente satire en Dauphiné*, selon Guy-Allard. Ce livre est en effet rempli de ses souvenirs de l'Italie: le Dauphiné n'y a pas été oublié. Rabelais a consacré quelques lignes à une de nos 7 merveilles, le mont Aiguille, *le mons du Daulphiné ainsi dict pource qu'il est en forme d'un potiron*, liv. IV ch. LVII). Il est vraisemblable que Rabelais avait noué des relations avec le président de Vachon lors de son séjour à Lyon, comme médecin du grand hopital (nov. 1532 à mars 1534, *Archives Lyonnaises*). Ainsi, lorsqu'il s'agit de procéder à la nomination d'un nouveau médecin, (parce qu'il s'était déja absenté deux fois sans congé), l'échevin Pierre Durand propose sans succès d'attendre jusqu'après Pâques; *car*, dit-il, *il a entendu que maistre Rabelais est à Grenoble et pourra revenir*.

Rabelais dut probablement se rencontrer avec Agrippa dans la maison du président de Vachon.

Voir Pointe. — *Loisirs médicaux et littéraires*, Lyon 1844, p. 18.

(2) A Rochas *Biogr. du Dauphiné*, V° *Allard*, *Boissat*, *Chorier*, *Salvaing de Boissieu*, Jules Ollivier, *mélang. biogr. et bibliogr. hist. de Chorier*, p. 1 et 5.

temporains : la plupart sont inconnus aujourd'hui, aucun ouvrage, aucun fait remarquable n'ayant conservé leurs noms à la postérité. M. Adolphe Rochas a fait connaître dans la *Biographie du Dauphiné* le monde littéraire de Vienne et de Grenoble au milieu du XVIIe siècle. (1). Le lecteur ami des choses du passé, sera heureux peut-être de retrouver ces vieux noms oubliés : je dois signaler toutefois le bibliomane *Philippe Lagneau* qui avait formé une très-riche bibliothèque dans laquelle se réunissaient souvent les beaux esprits de Grenoble, *Madeleine de Loras,* veuve de M. de Chaponay, vice-bailli de Vienne, à laquelle les écrivains de cette ville se faisaient un devoir de montrer leurs productions nouvelles (2), et le conseiller *François de Ponnat,* ami d'enfance de Salvaing de Boissieu, et qui, au dire de Chorier, *avait une érudition non commune et son sçavoir une étendue si grande qu'il se pouvait égaler à ceux qui ont eu le plus de réputation entre les savants* (3).

Le fait le plus curieux de cette époque est sans aucun doute l'établissement à Grenoble d'une *Académie*, pour faire fleurir les belles lettres et la pureté de notre langue. Cette Académie, signalée par un écrivain contemporain l'abbé René Richard, fut créée, *à l'imitation de l'Académie Française* (4). Il ne m'a pas été possible, malgré les recherches les plus actives, de recueillir le moindre renseignement sur cette Société et sur sa fondation. Je la signale à toute l'attention des érudits Dauphinois qui s'occupent plus particulièrement d'études littéraires.

Le mouvement intellectuel eut en Dauphiné une réelle importance au XVIIIe siècle : les lettres et les sciences furent cultivées avec grand succès parmi les gens de robe et d'église.

(1) Tome I, V° *Boissat*, p. 152-3 note 5 ; — V° Chorier, p. 240 note 3. On peut compléter cette liste par celle des collectionneurs de la même époque, E. Bonnaffé. — *Les collectionneurs de l'ancienne France*, p. 94 et s. ; Spon *antiquités de la ville de Lyon*, (édit. L. Renier et Monfalcon), p. 248 et s.

(2) A Rochas, *loc. citat.*

(3) Chorier, *état pol.* I, p. 76 et III, p. 455. — A. Rochas, *Biogr. du Danph.*, 2, p. 282.

(4) *Discours sur l'histoire des fondations royales et des établissements faits par Louis XIV en faveur de la religion, de la justice, des sciences et des beaux-arts, de la guerre et du commerce;* 1695, in-12.

Aussi l'éclosion d'une Académie fut-elle longtemps attendue. *Jean-Pierre Moret de Bourchenu, marquis de Valbonnays,* premier président de la Chambre des Comptes, académicien, correspondant honoraire de l'*Académie des Inscriptions* (1), fit de vains efforts et d'inutiles sacrifices pour fonder à Grenoble une compagnie studieuse. La Chambre des comptes avait offert un local pour les réunions. Cet éminent magistrat, l'un de nos plus grands historiens, ouvrit dès 1690 aux amis des lettres sa maison située à l'angle de la rue des Prêtres et de la rue Sainte-Claire (2); il forma des conférences où se débattaient des questions d'histoire et de littérature (3), et il était en relation suivie avec la plupart des savants de France et même de l'étranger.

Valbonnays devint aveugle en 1701, par suite de son application constante au travail, et malgré cette infirmité, jaloux d'être toujours le centre du mouvement intellectuel de Grenoble, il rassembla dans sa maison, dit un écrivain, les ressources que l'art peut offrir aux hommes de goût pour les captiver. Trois fois par semaine des concerts réunissaient dans ses salons l'élite de la société, et les conférences, dont il était l'âme, eurent lieu une fois par semaine et devinrent plus instructives. L'archéologie ainsi que les matériaux qu'il recueillit pendant quelque temps avec l'aide du fameux Antoine Lancelot pour l'histoire du Dauphiné, en furent le plus souvent les éléments. Les réunions cessèrent à sa mort

(1) Jules Ollivier a consacré au président de Valbonnays une belle et intéressante notice dans les *mélanges biogr. et bibliog. relat. à l'hist. litt. du Dauphiné*, p, 295, et s.— Reproduite par M. A. Rochas, *biogr. du Dauph.*, t. 2, p. 165, ce dernier indique les documents biographiques relatifs à Valbonnays. — Issu d'une ancienne famille de la Province, Valbonnays naquit le 23 juin 1651, il mourut le 2 mars 1730. Sa vie est trop connue pour que je la rappelle ici.

(2) Pilot. — *Patriote des Alpes*, 13 sept. 1836 et *Bull. stat. Isère*, t. 2, p. 230. — L'entrée était dans la rue des Prêtres.

(3) Valbonnays se prit de passion pour les mathématiques et de concert avec un de ses collègues *Vachon de la Roche*, conseiller au Parlement, il fit venir à Grenoble *Ozanam* le grand mathématicien et le conserva 2 ans auprès de lui; parmi les amis du président à Grenoble, on peut citer *Joseph Bimard, baron de la Bâtie*, le collaborateur de l'épigraphiste *Muratori* — omis par M. Rochas; il fit connaître le premier *mons Seleucus* dont il était Seigneur; — *Bailly*, président à la Chambre des Comptes, etc.

survenue en 1730 (1); elles furent cependant reprises à diverses intervalles par plusieurs intendants amis des lettres, mais sans aucun succès. Quelques années plus tard le projet tant caressé par Valbonnays fut réalisé. L'acquisition en 1772, par souscription privée, de la magnifique bibliothèque laissée par Mgr *de Caulet,* évêque de Grenoble, amena la formation d'une *Société littéraire*, qui reçut en 1789 le nom d'*Académie Delphinale.*

Cette Société, encore existante, fut accueillie avec faveur et trouva un grand écho dans la Province : il en sera question dans la seconde partie de cette étude.

Valence, qui jalousait la métropole, se piqua d'émulation et institua en 1781 par le moyen d'une souscription une *Société académique et patriotique.* Le principal organisateur fut l'abbé *de Tardivon,* qui continuait à Valence les traditions du président de Valbonnays. Jacques de Tardivon issu d'une ancienne famille dispersée en Dauphiné et en Vivarais (2) avait été élu en 1761 abbé général de Saint-Ruf. A la sécularisation de la congrégation en 1774 il conserva le somptueux palais abbatial qui renfermait une riche bibliothèque (3). L'abbé de Saint-Ruf était un homme de beaucoup d'esprit; aux élégantes manières de grand seigneur, il joignait une instruction profonde et variée (4). Sa grande fortune lui permit d'ouvrir ses salons à la haute société valentinoise et de lui donner des dîners fins dont le souvenir subsiste encore; en outre, un jour par semaine, il réunissait, soit dans la bibliothèque, soit dans les beaux jardins de son hôtel, les amis des lettres et des arts (5).

(1) Jules Ollivier et A. Rochas, *loc. citat.*

(2) Il naquit le 14 mars 1714, de Just Henri de Tardivon, seigneur du Besset et du Clap, et de Marie Orlandin, fille du colonel de la milice bourgeoise de Valence.

(3) C'est l'hôtel de Préfecture actuel, sauf quelques remaniements.

(4) Il adoptait les hardiesses scientifiques de son temps; ainsi il fit placer un paratonnerre sur le toit de son hôtel; personne à Valence n'avait encore osé s'en servir.

(5) Le lieutenant d'artillerie, *Napoléon de Buonaparte*, était un des assidus de ces réunions.

Un contemporain rapporte en ces termes la création de la *Société académique et patriotique* : « Voilà toutes nos « nouvelles, à moins que l'établissement d'une Académie à « Valence, n'ait pour vous le prix de la nouveauté. Elle vient « d'être patentée. Un savant de Hollande les a consultés sur « un mémoire en langue Tudesque, je ne sais trop comment « ils y répondront. L'abbé de Saint-Ruf est le président de « l'auguste compagnie, quoiqu'il ne soit pas le plus fort. On « dit que le plus capable, et je le crois, est M. de la Devèze « l'aîné. En attendant que ce corps soit bien établi et ait pris « consistance on en rit un peu (1). »

La *Société académique et patriotique* fut autorisée par lettres patentes de décembre 1786, enregistrées au Parlement le 5 juin 1787. Elle se composait de trois classes de membres divisés en deux sections, *sciences et arts, et belles-lettres* : 1° les membres *honoraires*, grands personnages, le *duc de Clermont-Tonnerre*, lieutenant général du roi en Dauphiné, *Necker*, le cardinal *Lomènie de Brienne*, etc. ; — 2° les membres *ordinaires*, membres laborieux au nombre de 15 (nombre pouvant être porté à 20 *en cas de sujets très-distingués*) dont les noms figurent dans les annuaires du Dauphiné pour 1789 et pour 1790 ; 3° les membres *associés*, littérateurs étrangers à Valence, *Villar, Faujas de St-Fond, Binelly, Savoye de Rollin, Achard de Germane, Mounier*, etc. Des dames furent aussi admises, ainsi la *princesse des Ursins* qui habitait Venise. Le bureau de la Société se composait d'un président, (l'abbé *de Tardivon*), d'un vice-président secrétaire (*Dom Pernetr*, abbé de Burgel), d'un vice-secrétaire (*de Rosières*, capitaine au corps royal du génie), et d'un trésorier (*Pernety*, directeur général des finances du roi en Bas-Dauphiné) (2).

(1) Anatole de Gallier. — *La vie de Province au XVIIIe siècle*, Valence 187 , in-8°, p. 70.

(2) *Statuts et règlements de la Société académique et patriotique de Valence, en Dauphiné, autorisée par lettres patentes de Sa Majesté, en décembre 1786, enregistrées au Parlement de Grenoble, le 5 juin 1787*. — Valence, J.-J. Viret, impr. de la Société, 24 pag. in 8° (sans date, probablement 1789). — *Almanach général de la province de Dauphiné*, 1789, (p. 319), 1790, (p. 275).

Le but de la Société était, d'après une circulaire imprimée, *de contribuer au progrès des sciences, arts et belles lettres pour en faire l'application à tout ce qui peut être utile au Dauphiné, surtout au Valentinois.* Les belles-lettres et les arts paraissent avoir été un peu négligés pour les sciences, dans leurs rapports avec l'agriculture ou quelque industrie (1): c'était l'esprit du temps, les Sociétés savantes de Grenoble, de Lyon, etc., suivaient les mêmes errements. Toutefois les études historiques et archéologiques ne furent pas dédaignées : ainsi Chaix de Loche, trésorier de France, commenta *un taurobole découvert près de Valence*, et il lut un mémoire *sur l'origine et les progrès de l'ancien culte des Romains dans les Gaules, et sur la religion qui y dominait avant la conquête qu'ils en firent* (2). La poésie ne fut pas négligée (3).

La *Société académique et patriotique* se réunissait tous les vendredis pendant deux heures au moins, excepté pendant les vacances: elle tenait deux séances annuelles publiques, le lendemain du jour des Rois et de la Saint-Louis *autant que possible*. Elle ne publiait pas de bulletin: les procès-verbaux des séances étaient insérés dans les *Affiches du Dauphiné* (4).

La Société décernait des prix de 300 livres, à des mémoires dont les sujets donnés à l'avance étaient insérés dans les *Affiches* (5). Elle s'occupait à répandre et à encourager l'instruction populaire, sans doute pour justifier son nom de *patriotique*; elle accordait des prix d'encouragement dits *des arts mécaniques* aux serruriers, menuisiers, cordonniers, maçons, etc., qui se distinguaient dans leur industrie, *afin de les empêcher de se livrer à l'oisiveté* (6).

(1) Almanachs cités. — *Affiches de la province de Dauphiné*, notamment. 8 sept. 1786 et 2 octobre 1791.

(2) *Affiches*, 8 sept. 1786, la Société avait proposé pour 1794, l'éloge de Vaucanson, annoncé d'abord pour 1789.

(3) *Affiches* passim 1785 à 1791.

(4) *Affiches* de 1785 à 1791.

(5) *Affiches* de 1785 à 1791 passim : c'étaient des communications officielles signées *Dom Pernety, secrétaire.* — Voir aussi Almanachs de 1789 et 1790. — Quelques-uns des mémoires couronnés ont été publiés par leurs auteurs : ainsi Du Vaure.

(6) *Affiches*, dans les comptes-rendus des séances.

L'abbé de Tardivon mourut le 14 janvier 1791 : il fut remplacé par Chaix de Loche, qui prononça son éloge à la séance publique du 26 août suivant (1). La *Société académique et patriotique* disparut bientôt avec les événements politiques qui donnèrent une autre direction aux esprits; les derniers documents s'arrêtent au 4 février 1792 (2). D'ailleurs les Académies de Paris et de la Province furent supprimées le 8 août 1793 sur le rapport de Grégoire, comme étant des établissements monarchiques, et les biens des Sociétés furent acquis à la nation.

L'*Académie Delphinale,* dont les membres avaient été dispersés pendant les troubles révolutionnaires, se reconstitua en l'an IV sous le nom de *Lycée.* En l'an IX, il se forma à Grenoble à côté du *Lycée*, une *Société Anacréontique,* dont l'objet principal était la poésie et la musique (3) ; *le goût des belles lettres a formé cet établissement, l'émulation des membres qui le composent et la protection des magistrats, amis des sciences, en le consolidant ne peuvent qu'accélérer ses progrès.*

Le jour de l'installation de la Société, *Auguste Bardel*, inspecteur de l'octroi municipal, secrétaire de la Société, prononça un discours en vers, dont voici le début :

(1) *Affiches*, n° du dimanche 2 octobre 1791.

(2) Les archives de la Société sont aux archives de Valence ; elles se composent de 2 pièces parchemin *(lettres patentes)*, de 31 pièces papier dont 3 imprimées identiques, portant pour titre : *instruction sur la culture de la navette de la moutarde blanche et adressée par la Société royale d'agriculture de Paris à la Société académique et patriotique de Valence.*— Valence, in-4°, 2 pag. signées *T. M. J. Rhozière fils, vice-secrétaire de l'Académie de Valence, département de la Drôme.* V. sur cette Société, notices de M. A. Rochas, dans *le Dauphiné*, 1866, n°s 97 et s.; — de M. de Colonjon, dans le *Bulletin de la Soc. d'Arch. de la Drôme*, 1866, p. 90, — et de M. E. Arnaud, dans le même bulletin, 1874, p. 113 et s.— Cette Société ne mérite pas les railleries injustes que lui a adressées Jules Ollivier. *Essai sur la ville de Valence*, p. 195.

(3) Le *Journal de Grenoble* avait inséré pendant quelques années des pièces de vers : plus tard, il fut décidé qu'aucun morceau en vers ne serait imprimé dans le journal, et qu'on publierait au commencement de chaque mois une feuille in-8° de poésies, ce qui formerait pour l'année un recueil d'environ 100 pages. Il parut en effet, 6 feuilles sous ce titre : *Amusements lyriques*, avec la devise : *Api similis.* (Grenoble, Ferry, 48 p.) Quelques-uns des collaborateurs de ce recueil eurent l'idée de fonder la *Société anacréontique.*

Messieurs, une heureuse folie,
Vous a suggéré le projet
De former une Académie,
Ou, pour mieux expliquer le fait,
Une Société lyrique
Dont les membres ingénieux
Fassent de leur verve extatique
Sortir des sons harmonieux, etc.

La Société devait comprendre 20 membres nés et 20 associés correspondants, elle tenait séance tous les 10 jours, et avait une réunion publique au moins tous les trois mois; elle devait publier un volume chaque trimestre.

La Société disparut sans bruit vers 1807, elle a publié un seul volume sous ce titre: *Les accès de fièvre d'une Société Anacréontique; premier trimestre. — Grenoble, chez Ferry, imprimeur de la Société Anacréontique, an X—1801*, 3-129, pages in-12, avec cette devise: *l'ennui naquit un jour de l'uniformité* (1).

Cette *frénésie périodique* nous apprend que l'ordre des travaux de la Société est ordinairement dirigé par le sort: « on puise au hasard dans une urne le projet qu'on doit « traiter, et toujours la gaieté, le zèle et l'amour de la litté- « rature, président aux séances de la Société Anacréontique. »

Ce recueil contient un certain nombre de pièces de vers généralement fort médiocres: *la jarretière, la broderie, le baiser, la mode, éloge de soi-même, le besoin d'amour, etc.* — Il faut cependant citer une épitre en vers à un ami *sur l'épidémie de Grenoble de l'an* VIII par Hatot-Rosière, commissaire des guerres à Gap. Cette épitre présente quelques curieux détails sur ce terrible fléau.

En 1806, Auguste Bardel eut l'idée de créer un ordre, à l'instar de celui de la Légion d'honneur, qui venait d'être fondé par Napoléon, sous le nom de *légion d'amour*; cette légion devait former 5 cohortes sous les appellations de

(1) Ce recueil contient les noms de 15 membres-nés et de 5 correspondants; le bureau se composait d'un *directeur*, d'un *orateur* et d'un *secrétaire*. (Denis Morelot. — Salanson, artiste peintre. — Auguste Bardel). Le brevet de membre était délivré *de par Anacréon*. — La première séance publique eut lieu le 3 thermidor an IX. (V. *Journal de Grenoble*, 3 et 5 thermidor an IX, et les *accès de fièvre*, p. 43. On trouvera dans le *Journal de Grenoble*, les comptes-rendus des séances publiques.

Cythère, *Lesbos*, *Amathonte*, *Gnide* et *Paphos*. Ce plan n'eut, paraît-il, d'autre suite que celui d'amuser un moment les loisirs de la Société Anacréontique dans un petit poëme intitulé : *Légion d'amour 1806*, *chez J.-H. Peyronard*, in-8°, 6 pages (1).

Avant 1789, aucune réunion, aucune société savante ne s'étaient, je crois, formées dans le Gapençais, l'Embrunais et le Briançonnais ; il y avait cependant quelques esprits cultivés qui se livraient à d'intéressantes recherches sur l'histoire et les antiquités de cette région : *Raymond de Juvénis*, *le père Marcellin Fornier*, *Antoine Albert*, curé de Seyne, *Dominique de Rochas*, etc. En l'an X (1802) est envoyé dans le département des Hautes-Alpes un Préfet jeune, très-actif, assez enthousiaste, et en même temps un esprit éclairé et instruit. M. de Ladoucette ne se laissa pas absorber par les préoccupations d'une administration délicate et difficile ; il ne se borna pas à ces grands travaux de création et d'organisation qui lui donnent des titres sérieux, à l'éternelle reconnaissance des Hauts Alpins. A peine installé, il fonda une Société pour raviver l'agriculture, éveiller l'industrie, préparer les éléments du commerce et faire naître le goût des lettres et des arts dans un pays, *où*, disait-il, *l'agriculture a la routine*, *où les sciences sont pour ainsi dire à naître*, *où les arts sont au berceau* (2) Cette Société appelée, *Société d'émulation* fut

(1) Ce poëme dédié à la *Légion d'honneur* n'avait qu'un but, celui d'une flagornerie à Napoléon et à Joséphine, il est signé : *Aug. Bardel*, *inspecteur de l'octroi municipal*, *secrétaire de la Société littéraire et anacréontique de Grenoble*, *et membre de plusieurs autres Sociétés littéraires*. — Cette légion avait la tête des cohortes des *chanceliers (la franchise*, l'*ardeur*, l'*épanchement*, la *constance* et le *sentiment)*, un *trésorier* (les *sensibilités)*, un *porte-étendard (Hébé)*, des *officiers (les ris et le plaisir)*, un clairon *(Bacchus)*, un *colonel des vétérans (l'amitié)*; un grand économe (*l'hymen)*, des *commandants de légion* (les *filles d'Eurinome*) et un *grand chancelier* (*Cupidon*).

La *Légion d'amour* a été signalée par M. A Dinaux, *les Soc. badines et bachiques chantantes et littéraires*, t. I, p. 33.

(2) Annuaire des H.-Alpes, an XII (1803-4), p. 169. En l'an VII, sur l'impulsion du ministre de l'agriculture, Letourneux, avait créé dans les Hautes-Alpes (comme ailleurs), une *Société d'agriculture*, *des sciences et des arts* qui ne fit aucun bruit ; elle était déjà morte lorsque Ladoucette fonda la *Société d'émulation* ; naturellement il réunit les hommes qui avaient fait partie de la Société d'agriculture. — Charonnet, *Notice sur les Sociétés savantes du dép. des H.-Alpes*, dans l'*Echo du Dauphiné et du Vivarais*, 2e année, 1866, nos 62 et s.

définitivement constituée le 22 frimaire an XI, (15 décembre 1802), elle était divisée en 4 sections : *Agriculture*, — *Industrie*, — *Arts libéraux et mécaniques*, — *Sciences et belles lettres*; elle se composait de membres résidants et d'associés correspondants en nombre illimité. On exigeait pour l'admission de nouveaux membres résidants, *qu'ils aient fait des ouvrages ou des travaux remarquables en agriculture ou en industrie.* Les associés correspondants étaient choisis parmi les *hommes dont le savoir et les talents illustraient le siècle* (1). Gap devint alors un centre littéraire.

Le président de la Société était (à vie), M. de Ladoucette, le vice-président, était Rolland, ancien constituant, le secrétaire-trésorier, Farnaud (Pierre-Antoine), secrétaire-général de la préfecture, qui s'associèrent avec la plus noble ardeur à toutes les mesures de cet infatigable administrateur relatives à l'agriculture, aux lettres et aux arts (2). La Société se réunissait dans une des salles du séminaire actuel ; les séances publiques étaient fixées aux 15 vendémiaire (8 octobre), 15 nivôse (6 janvier) et 15 floréal (5 mai) de chaque année. Le 30 mai 1807, eut lieu avec beaucoup d'éclat une séance solennelle présidée par le sénateur Abrial.

La *Société d'émulation* ne sacrifia pas les études historiques et archéologiques à l'agriculture et à l'industrie. Ladoucette, qui en était l'âme, recherchait avec passion tout ce qui touchait les antiquités des Hautes-Alpes ; un musée fut fondé par ses soins. On s'occupa plus particulièrement de *mons Seleucus* (la Bâtie Montsaléon) où des fouilles importantes furent faites, des mémoires y furent consacrés; Ladoucette rendit compte à l'Institut des résultats de ces fouilles. La Société mit au concours pour 1809, *un dictionnaire d'expressions vicieuses usitées dans la ci-devant*

(1) Annuaire des H.-Alpes, p. 169. — Le bureau se composait d'un président, d'un vice-président, de deux secrétaires, de trois archivistes, d'un comité directeur de cinq personnes. Il y eut 80 membres et 40 associés.

(2) Parmi les membres les plus zélés et les plus érudits de la Société, on peut citer *Anglès*, *Bontoux*, *Chaix*, *Fantin*, *Farnaud*, *Labatie*, *Faure*, *Rochas*, *Th. Gautier*, *Monjovet*, *Pellegrin*, *Mme Roubaud*, etc.; il ne faut pas oublier *Hory* et *Héricart de Thury*.

province de Dauphiné, notamment dans les Hautes-Alpes, auquel elle destinait une médaille d'or de 200 francs (Rolland, lauréat). Elle décerna également, à diverses reprises, des médailles pour les belles actions et pour les travaux remarquables en agriculture et en industrie, *nous ne sommes pas des savants* disait Farnaud, *nous ne cherchons pas à le devenir, notre désir est de nous rendre utiles.* Le départ de Ladoucette, en 1809, la mort de Rolland en 1810, ont amené la désorganisation de la Société d'émulation *que le soufle de la Restauration a renversée* en 1814 (1). Cette Société eut un certain retentissement au dehors ; elle a publié des *mélanges littéraires ou pièces en prose et en vers lues dans les séances de la Société d'émulation des Hautes-Alpes* 1802-1807. — Gap, Allier, in-8°, 367 pages. Ce recueil, dont la rédaction est attribuée à Farnaud, offre peu d'intérêt (2). La Société a en outre publié un *journal d'agriculture* (1804 à 1814), il y a quelques articles assez curieux.

La *Société académique et patriotique* de Valence ne reparut pas après la Terreur, à l'instar de l'Académie Delphinale et, jusqu'en 1836, les études littéraires et historiques furent assez négligées dans la Drôme. La *Société libre d'agriculture*, fondée à Valence, le 9 prairial an VI, sur l'invitation du ministre de l'Intérieur Le Tourneux, dédaigna ce genre d'études, bien qu'en l'an X elle ait ajouté à son cadre le *commerce* et les *arts*.

En 1836, une *Société de statistique des Arts utiles et des sciences naturelles du département de la Drôme*, se forma à Valence, par les soins de MM. *Jules Ollivier*, juge au tribunal de première instance, *Delacroix*, maire de Valence, et

(1) Ladoucette, *Hist. des Alpes*, p. 424 (2e édit.)

(2) V. pour l'histoire de cette Société : *Annuaire des Hautes-Alpes*, 1804 et 5 et s. — *Journal d'agriculture des H.-Alpes*, les *Mélanges littéraires*. — Th. Gautier, *Précis de l'hist. de Gap*. — Charonnet, *op. laud.* — Les *Mélanges* ne contiennent que des pièces en vers et en prose qui ne touchent pas aux Alpes, les uns sont fort médiocres, les autres sont assez bonnes. La poésie fut à cette époque très-cultivée à Gap, les salons devinrent littéraires ; la satire se montra parfois.

Johanys, conservateur de la Bibliothèque; elle avait pour but de favoriser les progrès des arts et de l'industrie, d'explorer le domaine de l'histoire naturelle, d'étudier l'histoire, les monuments et les traditions locales, et de recueillir les documents propres à faire un système complet de statistique du département. La Société fut définitivement constituée le 4 décembre 1836, le règlement fut approuvé le 29 août 1837, par le ministre de l'Intérieur. La Société était divisée en 3 comités, du *Bulletin*, des *Collections* et des *Finances* ; elle se réunissait le premier dimanche de chaque mois; elle comprenait un nombre illimité de membres résidants et de membres correspondants (1). Le président fut M. *Bonnet,* juge de paix, le secrétaire, M. Jules Ollivier. Ce dernier s'efforça de diriger les travaux de la Société sur les études historiques, de préférence aux céréales, au mûrier et au ver à soie ; il inséra des travaux importants, notamment un intéressant mémoire *sur les Voconces*, manuscrit laissé par Moreau de Vérone, président à la Chambre des Comptes de Dauphiné. Après la nomination de Jules Ollivier, comme juge au tribunal de Grenoble (1838), la Société abandonna presque complètement les études historiques, elle végéta et ne cessa cependant d'exister entièrement que vers 1849 (2). Elle a créé à Valence un jardin d'expérimentation, et organisé en 1839, une exposition publique où sont venus se classer tous les produits des manufactures du département, et elle décerna des prix aux exposants.

La *Société de statistique* publiait un *bulletin* périodique qui devait paraître 4 fois par an (3). Voici ce qu'il a paru de ce bulletin, dont la collection complète est assez rare, tome 1er, 1837, 230 pages ; — tome 2, 1838-39, 168 p.; — tome 3,

(1) Cette Société ne rencontra pas dans la Drôme un accueil bien chaleureux: parmi les membres les plus actifs on peut citer: MM. *Dupré de Loire*, *Epailly*, *de Payan-Dumoulin*, *de Payan-Champier*, *Quinson-Bonnet*, *etc.*

(2) M. *Bonnet* fut remplacé comme président par M. *Thannaron*, agriculteur, maire de Bourg-lès-Valence, (aujourd'hui membre *de la Société d'archéologie de la Drôme*), M. *de Payan-Dumoulin*, avocat remplaça Jules Ollivier, et céda la place en 1845, à M. *Dupré de Loire.*

(3) Ce bulletin de format in-8° est imprimé chez Borel.

1841-42, 248 p.; — tome 4, trois livraisons, 1843-45, 150 p. — Il faut ajouter au bulletin, le *Règlement de la Société*, 1837, 6 p., in-8°. Les érudits trouveront dans ce bulletin plusieurs documents utiles.

En 1847, quelques Dauphinois fixés à Paris et appartenant aux plus illustres familles de notre Province, fondèrent dans cette ville, avec l'autorisation du ministre de l'Instruction publique, *la Société littéraire de l'histoire de l'ancien Dauphiné*. Cette Société avait pour objet, la publication des documents originaux relatifs à l'histoire générale du Dauphiné, et à celle des diverses villes et seigneuries de cette Province, et la traduction de ces documents; un recueil mensuel devait renfermer le compte-rendu des travaux de la Société, ainsi que des articles de critique et de bibliographie dauphinoises. La Société, définitivement organisée le 14 mars 1847 (1), trouva peu d'écho dans notre province, 10 personnes seulement répondirent au chaleureux appel adressé à nos compatriotes dans la lettre-circulaire du 15 mai 1847 (2). Aussi la Société ne vécut-elle que quelques mois. La présidence avait été déférée au *marquis d'Audiffret*, pair de France; les vice-présidents étaient M. le *comte Jules de Chabrillan* et M. *Aimé-Louis Champollion-Figeac*, le secrétaire-archiviste, *M. Borel d'Hauterive*.

La *Société littéraire de l'ancien Dauphiné* avait adopté pour recueil mensuel, l'*album historique, archéologique et nobiliaire du Dauphiné*, publié sous la direction de MM. Champollion-Figeac et Borel d'Hauterive (3), et dont il avait déja paru quelques livraisons, (95 pages et planches).

Elle donna alors dans cette revue, des documents inédits, notamment 32 lettres inédites de la correspondance de Lesdiguières. Elle devait publier la *numismatique du Dauphiné depuis les Gaulois*, avec 8 planches, rédigée par M. de

(1) Il y avait 27 membres fondateurs: cette Société avait été créée à l'instar de la *Société de l'Histoire de France*.

(2) Des contemporains m'ont rapporté que les grands noms des fondateurs et que le prix élevé de la cotisation annuelle (30 francs), avaient empêché beaucoup de nos compatriotes de répondre à cet appel.

(3) 1846-47, Paris et Grenoble, in-4°.

Longpérier, conservateur des antiques du Musée du Louvre (1).

Monseigneur Depèry, évêque de Gap, qui a laissé dans les Hautes-Alpes, des souvenirs respectés, fonda le 29 juillet 1857 l'*Académie Flosalpine et la Société des amis chrétiens*; le siége de la Société fut établi à Embrun, au séminaire. Le savant prélat avait choisi cette ville rendue célèbre *par de nombreux pontifes illustres autant par leur savoir que par la vertu, et quelques-uns décorés de la poupre romaine, pour en faire un centre de lumière qui rayonnât dans les grandes Alpes, qui y entretint l'amour des lettres et des sciences surtout en ce qui concerne les Alpes, qui assurât au jeune clergé les conditions d'un développement intellectuel plus étendu, d'un goût littéraire plus pur* (2). La Société se composait d'un nombre illimité de membres résidants ou correspondants; dès le début, elle compta plus de 200 adhérents (3). Le bureau où dominait l'élément religieux, se composait de 10 personnes, (un grand maître, l'*évêque*, un président, un censeur d'études, un secrétaire-général, un trésorier, un archiviste et 4 conseillers); il y avait 2 comités, l'un à Gap, l'autre à Embrun.

L'*Académie Flosalpine* avait pour devise: *flores et fructus in scientia et virtute* ; ses armes se composaient d'un oranger chargé de fleurs et de fruits avec l'exergue *flores et fructus* , au-dessous une alliance formée de 2 mains entrelacées avec les mots : *in scientia et virtute.*

(1) Ces renseignements sont consignés dans l'*Album historique*, 1re partie, p. 69, 94 et 95. — Le règlement et le nom des membres de la Société se trouvent à la page 69. — Les indications que M. Adolphe Rochas a données sur les travaux de cette Société sont erronées, (V. *Biogr. du Dauph.* t. I, p. 219, note I); elles sont contredites par le texte même de l'*Album*.

Il serait intéressant de savoir quel a été le sort du travail de M. de Longpérier.

L'*Album historique, archéologique et nobiliaire de l'ancien Dauphiné*, se trouve dans la plupart des collections de la Province : il doit former un volume de 189 pages, composé de 2 parties ayant chacune une pagination différente (95 et 92 pages), auquel il faut ajouter 11 planches.

(2) Discours d'inauguration. — Charonnet, *notices sur les Sociétés savantes des H.-Alpes.*

(3) Parmi les membres les plus versés dans l'histoire locale, on peut signaler MM. *A. Albert, Amat, Chabrand, Charonnet, Chérias, Fabre, Gondret, Pallias, Roubaud, Templier, Vallas*, etc.

L'inauguration de l'*Académie Flosalpine* eut lieu le 6 décembre 1857; Monseigneur Depéry, exposa dans un beau discours l'esprit et le but de la Société, en rappelant les célébrités et les gloires des Hautes-Alpes. Des séances annuelles publiques se tinrent le 12 juillet 1859, 24 juillet 1860, 25 juillet 1861 et 12 juillet 1863. Ce fut la dernière réunion, la mort de Monseigneur Depèry, arrivée au commencement de 1862, avait porté un coup funeste à l'Académie, et depuis 1863 elle n'a plus donné signe de vie (1).

Des mémoires d'un grand intérêt, émanés d'érudits instruits et consciencieux avaient été lus dans les séances de l'*Académie Flosalpine*; je signalerai: *Mémoire sur les voies romaines dans les Alpes*, par M. l'abbé Vallon, curé de Mereuil; — *Etude historique sur l'antique métropole d'Embrun*, par M. l'abbé Pron; — *Mémoire sur le Queyras*, par M. l'abbé Gondret, archiprêtre d'Abriès; — *Mémoires sur* Mons Seleucus *et l'Arc de Suze*, par M. le chanoine Templier; — *Etude historique sur les anciens couvents des Chartreusines de Bertaud et des Chartreux de Durbon*, par M. Charonnet, archiviste; — *Notice sur Marcellin Fornier*, par M. le président Fabre; — *Notice sur le colonel Serres*, par M. le docteur Roubaud; — *Ressorts ecclésiastiques des diocèses d'Embrun et de Gap*, par M. J. Chérias, etc..... (2).

Voici la liste des publications de l'*Académie Flosalpine*:

1° *Académie Flosalpine et société des amis chrétiens, séance générale d'inauguration. — Statuts fondamentaux et règlement intérieur.* — Grenoble, Maisonville, 1858, in-8°, 23 pages.

2° Les comptes-rendus des séances, sous le titre de *séance solennelle*, imprimés à Gap, chez Delaplace, format in-8°: *12 juillet 1859*, 24 pag.; — *24 juillet 1860*, 152 pages; — *25 juillet 1861*, 26 pages; *5 juin 1863*, 44 pages.

Il est bien regrettable qu'on ait pas publié les travaux des membres de la Société, qui offraient un grand intérêt pour

(1) La séance de 1863. fut présidée par Mgr *Bernardou*, successeur de Mgr Dépery.

(2) Voir les comptes-rendus des séances.

l'histoire et l'archéologie dauphinoises, (comme le lecteur peut s'en convaincre par les titres que je viens de reproduire).

En 1867, se forma à Grenoble, une Société des *Bibliophiles Dauphinois* ; elle avait pour objet d'entretenir le goût des livres, d'encourager l'imprimerie en publiant des ouvrages inédits ou en reproduisant les livres rares pouvant intéresser les lettres et les arts , surtout dans l'ancienne province du Dauphiné. Cette Société, définitivement organisée en janvier 1868, ne se composait que de 15 membres; le titre de membre correspondant ne pouvait être conféré qu'à des sociétés de bibliophiles nationaux ou étrangers. La Société avait adopté pour devise: *Patriæ memores*; le président était M. le *marquis de Bérenger,* le trésorier, M. *Lantelme* et le secrétaire, M, *Hyacinthe Gariel* , spécialement chargé du bulletin de la Société, qui avait pour titre: *Petite Revue des Bibliophiles Dauphinois ou correspondance entre tous les amateurs qui ont quelque question à poser, quelque question à faire ou quelque trouvaille ou curiosité à signaler* (1). Cette Revue, dont le titre indique suffisamment l'importance et l'intérêt, devait paraitre dix fois par an. Hélas ! cette Société dont la création avait trouvé de l'écho en Dauphiné, et qui avait devant elle un brillant avenir, n'a pas eu une longue durée; la mort, la guerre et aussi la politique l'ont dispersée. Il a paru de la *Revue*, dix livraisons, formant un volume de 180 pages avec 7 planches, auquel il faut ajouter une feuille qui porte ce titre: *Légende du plan d'enceinte de la ville de Grenoble, rive gauche* (2). Les chercheurs Dauphinois, trou-

(1) In-8° imprimé avec luxe sur papier verge teinté, chez M. Edouard Allier, qui a relevé à Grenoble l'art typographique, Chaque membre recevait en outre un exemplaire à son nom sur papier de Hollande: la Revue acceptait des correspondants et des collaborateurs. L'emblême de la Société était une ancre accostée de deux dauphins, surmontée d'une banderolle avec la devise: *Patriæ memores* : un livre ouvert reliait les deux Dauphins et portait ces mots: *Société des bibliophiles dauphinois, janvier 1868*, au milieu de la partie inférieure de l'ancre était un écu aux armes ecartelées de France et de Dauphiné.

(2) Cette feuille imprimée à 30 exemplaires (8 pages), papier vergé-teinté, imprim. Maisonville), sans nom d'auteur, est l'œuvre de M. H. Gariel. Voici les numéros parus de la petite Revue: n° 1, mars 1869;— n° 2, déc. 1869; — n°s 3 et 4, janvier et fév. 1870; — n°s 5 et 8, mars 1870 à avril 1873; — n°s 9 et 10, avril 1873 à juin 1874.— Il y avait

veront dans ce recueil, une foule de documents et de renseignements précieux, et ils regretteront bien vivement la disparition si rapide de la *Société des Bibliophiles*, qui était destinée à rendre les plus grands services à tous les érudits de la Province.

M. *Victor Advielle*, originaire d'Arras, auteur de plusieurs monographies de peu de valeur sur notre province, où il a résidé quelque temps, voulut organiser à Paris, en 1863, une *Société littéraire et philanthropique des Dauphinois* (1). Après quelques séances préparatoires, le projet fut abandonné pour des motifs que je n'ai pas à rappeler.

F. D'OSCELON.

(*A suivre*).

dans la Revue une feuille d'annonces. — Il faut ajouter aux publications de la Société : *Statuts et liste des membres de la Société des bibliophiles dauphinois*, Grenoble, Allier, 1869, in-8°, 8 pag.

(1) On peut consulter à cet égard, une brochure de M. de Mays : *les travaux historiques sur le Dauphiné, de M. V. Advielle, fondateur de la Société littéraire et philanthropique des Dauphinois, à Paris*. Ce projet ne pouvait et ne devait pas réussir.

ASSEMBLÉES DES ÉTATS DU DAUPHINÉ

Noms des villes où elles ont été tenues, dates des assemblées

---

Ayant retrouvé, parmi divers documents concernant quelques familles dauphinoises, un certain nombre de lettres de convocation pour assister aux assemblées des Etats du Dauphiné, adressées, de 1548 à 1607, à Roman de Mounier, seigneur de Rochechinard, nous croyons rendre service aux personnes que peut intéresser l'histoire des Etats de notre province, en publiant les noms des villes où ont été tenues les diverses assemblées des Etats, ainsi que les dates de leur ouverture.

Grenoble : 15 juillet 1548 ; — 1er avril 1550 ; — 8 janvier 1551, ajournement au 15 février suivant ; — 1er février 1554 ; — 15 novembre 1560 ; — 1er juillet 1568 ; — dernier novembre 1572 ; — 10 janvier 1583, ajournement au 21 avril suivant, pour faire une réponse à la demande particulière des commissaires du roi ; — 1er mai 1587 ; — 25 février 1589, ces derniers Etats, n'ayant produit aucun résultat, on envoya au roi des députés, et à leur retour on convoqua une nouvelle assemblée le 1er août 1589 ; — 15 mai 1591 ; — 25 janvier 1592 ; — 1er mai 1594 ;

Saint-Marcellin : août 1594 ;

Grenoble : 15 janvier 1595 ;

Crest : 1er décembre 1595 ;

Vienne : 15 janvier 1598 ;

Grenoble : 1er mai 1599 ; — 20 avril 1603, ajournement au 10 juillet suivant, pour attendre le retour des députés du Tiers-Etat qui étaient allés à la cour ;

Valence : 15 novembre 1604 ;

Grenoble : dernier juillet 1606 ;

Romans : 15 mai 1607.

E. P. de T.

Le Directeur-Gérant, E.-J. Savigné, *imprimeur*.

UNIV. OF MICH.

NOTES HISTORIQUES

sur

LA VILLE DE ROMANS

LA ville de Romans est située en amphithéâtre, en forme de demi-cercle, sur le penchant d'une colline qui s'arrête sur la rive droite de l'Isère. La rivière forme la corde de cet arc sur une longueur d'environ 1,600 mètres.

Cette ville est aujourd'hui un simple chef-lieu de canton. Elle est le siége d'un tribunal de commerce, d'une justice de paix, d'une lieutenance de gendarmerie, d'un bureau de recrutement, etc. Avant la Révolution, avec une population moindre de moitié (6,000 âmes au lieu de 12,000), elle possédait une Election avec un tribunal, une judicature royale, une église collégiale, un gouverneur nommé par le roi, etc. Enfin, elle était, le plus ordinairement, le siége des Etats de la province.

L'époque de la fondation d'une ville est un point d'histoire toujours obscur et incertain , parce que ce fait ne se produit pas instantanément et ne donne pas lieu à un acte authentique comme la pose de la première pierre d'un monument ou la dédicace d'un temple.

La question de l'ancienneté plus ou moins grande de la ville

de Romans a été longuement débattue, au siècle dernier, avec un grand luxe d'érudition entre les consuls et le chapitre de Saint-Barnard. Voici les preuves peu probantes alléguées par les premiers :

1° *Allobrox*, l'un des vingt-deux rois des Gaules (Borozo et Manéthon d'Egypte) eut un fils, Romus, qui fonda la ville de Romans et lui donna son nom, l'an du monde 2520, 1442 ans avant J.-C. (François Desrues, *Descriptions des villes de France*. 1608, p. 540).

2° D'après une médaille d'Auguste et de Livie, une colonie aurait été autorisée à s'établir à Romans : COL*onia* ROM*anensis* PER*missu* DIVI AVGVSTI. (Tristan de Saint-Amand. *Comment. hist.* t. 1.)

3° Romans fut édifié au temps de Néron, suivant Charron. (*Hist. univers.* chap. 29, p. 135 et ch. 59, p. 479), et parachevée sous le règne d'Antonin le pieux, d'après le P. Thevet, (*Cosmographie*).

4° Chorier (*Recherches sur les antiq. de la ville de Vienne*, p. 38), rapporte l'épitaphe d'un nommé *Vettius Gemellus*, inhumé dans l'église de Saint-Sevère, en 510, qui était originaire de Romans (ROMANENS).

5° Dans la vie des saints, de Godescar, il est dit que saint Wandrille reçut l'hospitalité dans le monastère de Romans, (Monasterium Romanum) (1) où il demeura dix ans, vers le milieu du VIIe siècle.

6° Enfin, un statut de l'église de Vienne, de 790, sous l'épiscopat de Volfre, comprend Romans au nombre des quatre archiprêtrés du diocèse *(Altavensis id est de Romanis)* (2).

Nous délaisssons ces fables et ces témérités pour nous en tenir au texte du *cartulaire* et du bréviaire de Saint-Barnard où se trouvent, dans des proportions satisfaisantes, de la légende, de la tradition et de l'histoire.

De retour dans son diocèse, après plusieurs années d'exil, pour avoir concouru à la déposition de Louis le Débonnaire, Barnard, 49e archevêque de Vienne, fonda un monastère et construisit une église en l'honneur de tous les saints, sur la rive droite de l'Isère, dans un lieu désert qui lui fut donné par une riche veuve

(1) *Romanum monasterium* ou *cænobium Romanis* est le monastère édifié par Saint Romain et son père Lupicin à Condat, puis Saint-Oyan, aujourd'hui Saint-Claude (Jura). (V. *Act. sanct. Ord. S. Bened.* Sœcul. II f° 529.)

(2) Cette dernière dénomination est regardée comme une simple annotation de copiste.

nommée *Romana*. Il en fit la dédicace le 2 octobre 837, à la tête de huit évêques, et y fit transporter les corps des martyrs Séverin, Exsupère et Félicien, qui gisaient abandonnés hors de la ville de Vienne. Barnard mourut, dans le monastère qu'il avait fondé, un dimanche, âgé de 64 ans et la 32e année de son épiscopat. Il fut inhumé le lendemain, 23 janvier, jour auquel on célèbre sa fête. La fondation de ce monastère fut approuvée par une bulle de l'empereur Lothaire, en date du 30 octobre 842, adressée à Agilmar, archevêque de Vienne.

Le lieu que Barnard avait choisi pour y fonder un monastère était sinon peuplé, du moins très-fréquenté. C'était l'endroit où, profitant de l'abaissement des rives de l'Isère, les voyageurs, presque tous marchands, qui suivaient la petite route de l'Allobrogie, franchissaient la rivière. Sur le sommet du coteau qui domine ce passage, on avait, suivant l'usage, érigé un petit temple probablement dédié à Mercure. Plus tard, à la place du monument païen, s'éleva une chapelle consacrée à Saint-Romain, laquelle, après plusieurs désastres attribués aux Maures, fut relevée de ses ruines et devint le centre d'une paroisse plus étendue que peuplée qui a subsisté jusqu'à la Révolution.

L'étymologie du nom d'une ville jette toujours une certaine lumière sur son origine. On trouve des traces de cette préoccupation dans les écrits concernant la ville de Romans.

Les bréviaires de Saint-Barnard et de St-Antoine portent que le nom de Romans vient de celui de la veuve Romana, propriétaire du sol sur lequel Barnard fit construire un monastère et une église. Un cartulaire de Vienne dit que ces édifices étaient d'une si grande beauté, qu'ils égalaient ceux des Romains, d'où vient, d'après cette hyperbole, le nom de Romans (1). Deux chartes du cartulaire de Saint-Barnard, du temps de Léger, archevêque de Vienne (XIe siècle), font dériver ce même nom de Romans de ce que cet établissement avait été mis, par son fondateur, sous la juridiction immédiate de Rome. A en croire le savant Bulet, cité par M. Dochier, Romans serait composé de deux mots celtiques : *Ross*, bruyère, et *man*, homme, c'est-à-dire habitant des bruyères. M.

(1) *Ob sublimitatem œdificii Romanis nomen tradidit* (Johannes Rossius). Les édifices qui sont parvenus jusqu'à nous, les vestiges qu'il nous a été donné encore de voir, ne nous permettent pas d'admettre ce que disent les anciens auteurs de la grandeur et de la magnificence des monuments, de la splendeurs des richesses de Romans dans les âges précédents. *Œdificia ob pulchritudinem celebrantur. Templum admirandi operis, inter ea quæ divitiarum splendore celebrantur*, etc. N. Georgius Brunus, Lib. 3e *Theatri Urbium*.

Giraud se range à la version des bréviaires de Saint-Barnard et de Saint-Antoine, il pense que le monastère a pris le nom du propriétaire sur le terrain duquel il a été bâti, que ce nom n'est pas Romans, comme on l'a supposé jusqu'ici, mais *Rotman* (1), ainsi qu'on le trouve écrit dans les cartulaires de Saint-Hugues, de Grenoble, de Saint-Victor, de Marseille, de Saint-Barnard, et que ce n'est qu'au XIe siècle, lorsque des idées de liberté romaine, de juridiction immédiate de l'église de Rome se sont produites dans l'abbaye, qu'une modification a été apportée à ce nom, et Romans a été substitué à *Rotman* (2). Enfin, d'après quelques étymologistes modernes, le nom de la ville de Romans, *villa de Romanis*, est une transformation de celui de Saint-Romain, *Sancti Romani*, que portait la chapelle érigée sur le coteau dominant la nouvelle ville: transformation qui est arrivée dans beaucoup d'autres localités de France où, d'après les dictionnaires géographiques, neuf villages s'appellent *Romain*, quarante-huit *Saint-Romain*, deux *Roman*, dix *Saint-Romans* et enfin quatre *Romans*.

L'abbaye ne tarda pas à devenir un centre de population : de nombreux habitants vinrent se mettre sous la protection des moines. Mais comme la protection établissait alors des rapports de seigneur à vassal, c'est-à-dire avec tous les droits féodaux en usage, les Romanais furent les hommes de la paroisse, *homines parochiæ*.

Quoique le joug ecclésiastique fut bien moins pesant que celui des seigneurs féodaux, les Romanais, devenus plus nombreux, enrichis par le commerce, passionnés pour l'égalité civile, ne purent bientôt plus se contenter de ce qu'on appelait les *bonnes coutumes*, ce minimum des droits populaires au moyen âge. Ils se mirent en hostilités contre le chapitre et lui firent une guerre incessante avec des chances diverses. Ils revendiquèrent, même par la force, des droits plus étendus et plus certains, qui furent consignés dans des médiations, dont la première est à la date présumée de 1212. Peu satisfaits des interprétations de 1233 et de 1274, ils se révoltèrent en 1280, excités par le duc de Bourgogne *(per manum burgundiensem)* et, malheureusement, se livrèrent à des excès qui furent rudement châtiés par la sentence arbitrale du

(1) En tudesque : *Roth*, rouge, et *mann*, homme, c'est-à-dire homme aux cheveux rouges, qui était alors le type de plusieurs peuplades gauloises.

(2) Ptolémée en ses *Commentaires* sur Manethon, dit: *Rhomandissos in gallia blegica*. On lit sur une médaille de François Ier, frappée à Romans en 1533 : *Rhomandissorum*.

20 juillet 1282. Mais ils furent plus heureux avec l'autorité des Dauphins.

Les Dauphins avaient toujours vu avec un œil d'envie l'autonomie et l'indépendance de la ville de Romans, qui formait une sorted'enclave au milieu de leurs domaines. Ils suscitèrent, autant qu'ils le purent, des différends avec le chapitre de Saint-Barnard. Guigues, Dauphin, s'unit aux seigneurs voisins, en 1092, pour s'opposer à la clôture de cette ville et, l'année suivante, il s'empara de vive force de Romans, la saccagea et même incendia l'église, parce que les habitants avaient pris le parti de l'archevêque de Vienne dans la querelle qu'il avait eue avec ce prélat; enfin, ce ne fut que grâce à la médiation d'Amédée de Genève, d'Artaud de Rochefort et d'autres seigneurs que, moyennant 1400 sols viennois, le Dauphin confirma aux chanoines tous les dons que son père avait faits à leur église, et leur accorda en outre la permission de clore leur ville.

De leur côté, les seigneurs voisins ne négligèrent pas de s'emparer, en proportion de leur puissance, des possessions de l'église de Saint-Barnard. Les barons de Clérieu possédèrent un moment presque toutes les terres autour de Romans et n'en restituèrent qu'une partie, après bien des transactions. Le seigneur de Peyrins suscitait à chaque instant des querelles au sujet des eaux des moulins et des propriétés que le chapitre possédait sur ce territoire. Il lui fallut, après bien des débats, payer à Raymond Béranger 2300 sols pour rentrer dans ses droits; enfin les Dauphins jouissaient dans Romans, on ne sait à quel titre, de certains droits utiles qu'ils faisaient exercer par un véhier: c'étaient des tributs sur les mariages des veuves et sur les écuelles de noces qui, du reste, étaient si minimes, qu'en 1318 il en fut fait grâce. Ces princes étaient aussi chanoines d'honneur de l'église de Saint-Barnard: titre que Guigues VIII, en 1323, et Humbert II, en 1338, se firent conférer solennellement. Cette immixion des Dauphins dans l'administration et le gouvernement de Romans, se termina par le siége et la reddition de cette ville, où Humbert II entra, le 14 février 1342. Le 27, il fit acte de souveraineté en accordant à ses nouveaux sujets une charte de liberté et en leur infligeant en même temps, pour réparer les offenses à sa personne et les frais de la guerre, une amende qui montait, en valeur intrinsèque, à environ 27 millions, et en valeur relative à plus de 150 millions; elle n'était pas sérieuse et ne fut jamais payée. Enfin, ensuite d'un traité dit de *pariage*, le pape Clément VI, le 31 juillet 1344, céda au Dauphin, en échange de la terre de

Visan, la moitié de la juridiction de Romans et 12,000 florins d'or pour la plus value. Attristé par la mort de son fils unique, découragé par les nombreuses charges qui pesaient sur ses sujets, le Dauphin résolut de céder ses états au roi de France, à la charge par ce prince de payer ses dettes. En conséquence, après plusieurs actes préliminaires et la promulgation du statut delphinal, à Romans, le 14 mars 1349, Humbert II, accompagné d'une foule de seigneurs, signa, le 30 du même mois, dans l'église de Saint-Barnard, l'acte définitif du transport du Dauphiné à la couronne de France. Le lendemain, le roi Philippe VI vint à Romans, où son fils Charles, le nouveau Dauphin, fixa sa résidence et reçut les hommages de la noblesse. La réunion du Dauphiné à la France acheva d'enlever à la ville de Romans son autonomie et son indé. pendance déjà fortement réduite par l'acte de pariage avec le Dauphin. Car, à partir de cette époque, humble satellite de la mère patrie, elle en a subi toutes les péripéties: mêlée à l'histoire générale de la France, elle a eu rarement l'occasion de s'en détacher et d'appeler l'attention.

Nous avons exposé plus haut que le Dauphin Humbert II avait accordé aux Romanais, en 1342, une vraie charte de liberté qui leur concédait ce qu'ils avaient le plus à cœur: la suppression du ban-vin et le droit d'élire les consuls. Mais ce même prince, à la veille de se démettre du pouvoir, révoqua cette charte par lettres du 12 avril 1348, signées au château de Beauvoir. Dans leur détresse, les habitants de Romans s'adressèrent à l'empereur Charles IV qui, par une bulle donnée à Prague, le 14 février 1366, et confirmée par le roi Charles V, à Paris, le 12 juin de la même année, leur rendit les anciennes libertés municipales. Cette nouvelle charte n'eut pas un meilleur sort que la précédente, elle fut cassée et annulée par un jugement rendu à Grenoble, le 13 mars 1375, sous la présidence du gouverneur de la province, Charles de Bouville. Enfin, des lettres patentes données à Peyrins, le 24 février 1450, par le dauphin Louis, accordèrent aux Romanais la faculté d'élire leurs consuls et de s'imposer pour des affaires communes. Cette même année, le chapitre fit hommage de son temporel au Dauphin.

Le chapitre ne se résignait pas volontiers à la diminution de son autorité. A l'aide de ses partisans, il suscita dans la ville une opposition qui partagea les habitants en deux partis et un commencement de guerre civile. Le parlement fut obligé d'interposer son autorité. Il envoya le conseiller Mulet en qualité de commissaire. Le 14 août 1542, il composa le conseil municipal de

quatre consuls et de quarante conseillers et défendit à tous autres de s'immiscer dans l'administration. Pendant les guerres de religion, l'intervention du chapitre dans les affaires de la ville cessa momentanément. Le 23 mai 1562, il fut concédé qu'on admettrait dans le conseil municipal quatre conseillers de la religion réformée.

Après les troubles, le duc de Lesdiguières, gouverneur de la province, fit pour la ville de Romans un règlement qui fut approuvé par lettre patente du mois de mars 1623, ces statuts permettaient aux habitants d'élire, pour deux ans, le 25 mars, quatre consuls choisis, un dans chaque classe de citoyens; le conseil général comprenait quarante membres. Il était présidé par le juge royal assisté du procureur fiscal et du courrier pour faire exécuter les ordres. Enfin, d'après un règlement de 1739, l'administration municipale fut composée de quatre consuls et de sept conseillers choisis dans les deux premières classes. En 1722, les fonctions de maire avaient été érigées en office. Il y eût à Romans un maire pour la part du chapitre et un autre maire pour la part de la ville, exerçant alternativement leurs fonctions.

Après la réunion du Dauphiné à la France, la population romanaise, protégée par la royauté, n'eût plus désormais à soutenir contre le chapitre, alors bien déchu de sa puissance, des luttes où les libertés de la ville étaient en jeu; à peine, de temps à autres, quelques procès d'intérêt secondaire venait réveiller le vieil esprit d'opposition consulaire. Dès lors, les Romanais concentrèrent leur activité dans le commerce et l'industrie, principalement la draperie et la tannerie qui les enrichissaient. En même temps, ils tinrent à honneur de se montrer dignes de leur nouvelle patrie en la secourant dans les guerres qu'elle soutenait contre l'étranger. Ainsi, Jean Odoard guerroya contre les Anglais avec des gendarmes entretenus à ses dépens, en 1436; et pendant les expéditions des Français en Italie, sous Charles VIII, Louis XII et François Ier, Romans fournit bon nombre de volontaires qui se distinguèrent, sinon par leur discipline, du moins par leur bravoure. Mais, malheureusement, cette ville eut à son tour à éprouver toutes les calamités de la guerre civile. Pendant la seconde moitié du XVIe siècle, elle fut occupée et pressurée par les troupes royales et les bandes calvinistes. Ces dernières se livrèrent à tous les excès qu'on peut attendre d'une soldatesque sans frein : les habitants rançonnés, les établissements publics, les hôpitaux, les couvents, les églises pillés, saccagés, incendiés. Au milieu de toutes ces horreurs, la famine exténuait la population et la peste

les exterminait. Les Romanais eurent encore la force et le patriotisme de déjouer la conspiration du baron de la Roche et de conserver à Henri IV leur ville et leur citadelle, qu'un gouverneur, traître et félon, s'était engagé à livrer au duc de Savoie.

Instruits par la rude leçon qu'ils avaient reçue, pour la part qu'ils avaient prise, en 1580, à l'espèce de Jacquerie connue sous le nom de *Ligue*, les Romanais eurent le bon sens de rester complétement étrangers aux troubles qui agitèrent la France pendant la minorité de Louis XIII et celle de Louis XIV. Ils continuèrent à se livrer paisiblement à leurs occupations laborieuses et lucratives. Ils étaient dans cet heureux état de paix et de prospérité, lorsque des événements préparés de longue main vinrent surexciter, comme partout, des désirs impatients et immodérés de réforme, à la suite de quelques meneurs d'autant plus entraînants qu'ils étaient haut placés et habiles (1). Ils accueillirent avec enthousiasme les nouvelles, venues de Grenoble et de Vizille. Cette vive adhésion, inspirant confiance aux novateurs, mérita à Romans l'honneur d'être choisi pour siége des assemblées politiques de la province.

Après une interruption de 160 ans, les états généraux du Dauphiné s'assemblèrent à Romans, dans l'église du couvent des Cordeliers, le 10 septembre 1788, sous la présidence de Mgr Le Franc de Pompignan, archevêque de Vienne. La session dura vingt-deux jours. Ils se réunirent de nouveau le 1er décembre jusqu'au 16 janvier suivant. L'assemblée se composait de 24 membres du clergé, 48 de la noblesse et 72 du Tiers état, auxquels on adjoignit 144 électeurs pour la nomination des députés de la province aux états généraux du royaume. Le bureau fit rembourser à la ville 5620 livres pour les frais faits à cette occasion.

Le commencement de la Révolution ou la période de généreuse illusion se passa, comme à peu près partout ailleurs, en de fréquentes élections, de nombreuses prestations de serment, de revues de gardes nationales avec accompagnement de musique, de chants, de discours, etc. La seconde période fut plus sombre. C'est alors qu'eurent lieu l'expulsion des religieux et des religieuses de leurs couvents, la vente des biens nationaux, les réqui-

(1) L'alarme survenue le 28 juillet 1789, à Romans, et connue sous le nom de l'*Arrivée des Brigands*, montra jusqu'à quel point peut atteindre la crédulité publique. Voir à ce sujet le *Procès-verbal* de *l'alarme donnée dans la ville de Romans, le 28 juillet 1789*, in-8° 15 pp. par M. J.-B. Dochier.

sitions, les visites domiciliaires, l'abolition du culte, l'incarcération des suspects, etc., etc. Enfin, un club démocratico-républicain tint ses séances orageuses dans l'ancienne chapelle des pénitents. Mais, grâce à l'influence de quelques honorables habitants et surtout aux sentiments modérés de la population romanaise, pure alors de tout élément étranger, les membres de ce club entendirent plus de discours amphatiques que de motions incendiaires, virent plus couler d'encre que de sang. En effet, aucun romanais ne fut victime de la Terreur, et même les quelques suspects incarcérés dans l'abbaye de Saint-Just, ne tardèrent pas à être mis en liberté par ordre du Conventionnel Jean Debry, alors en mission dans la région. Enfin, pour en finir avec ces temps malheureux, ajoutons que la partie la plus paisible et la plus inoffensive de la population fut plus inquiétée et tracassée sous le Directoire qu'elle ne l'avait été pendant le règne de la Terreur. Durant le premier empire le calme fut complet. Les Romanais ne sortirent guère de leur vie paisible que pour assister à des *Te Deum* de victoire et tirer à la cible. Malheureusement cette situation se termina, le 2 avril 1814, par la prise de la ville par une division autrichienne, à la suite d'un combat meurtrier. Malgré la modération relative des vainqueurs, les dégats et les dépenses causés par une occupation de trois semaines, s'élevèrent à la somme de 553,920 francs.

Nous croyons devoir terminer ici ces notes sur Romans, car le chapitre a consacrer à l'histoire contemporaine de cette ville aura nécessairement pour épigraphe ces mots peu encourageants : *Incedo per ignes.*

ENTRÉES
PASSAGES & SÉJOURS A ROMANS
De Personnages Historiques

842, 22 janvier. — Barnard, archevêque de Vienne, meurt dans l'abbaye qu'il avait fondée.

930. — Sobon, archevêque de Vienne, à la tête des seigneurs des environs de Romans, dévaste l'abbaye, incendie l'église et disperse les moines.

1037, 2 octobre. — Léger, archevêque de Vienne, préside une assemblée du clergé et des principaux seigneurs de la contrée.

1095. — Le pape Urbain II se rend à Romans pour y juger le différend qui existait entre Guy, archevêque de Vienne, et Hugues, évêque de Grenoble, au sujet du comté de Salmorenc.

1096. — Le prince Guillaume (de Provence) préside une assemblée des grands de la contrée.

1120, 13-17 février. — Le pape Calixte II séjourne à Romans où il tient une assemblée composée de grands et de prélats.

1134. — Hugues d'Amiens, archevêque de Rouen, légat du Saint-Siége, se rend à Romans. Il somme le Dauphin Guigues de comparaître devant une assemblée d'évêques et de seigneurs.

1178. — Robert, archevêque de Vienne, légat du Saint-Siége, préside une convention entre les chanoines et les hospitaliers de Saint-Paul.]

1196, 29 octobre. — Aynard, archevêque de Vienne, préside une assemblée.

1213, novembre. — Eudes de Bourgogne, Simon de Montfort, les archevêques de Vienne et de Lyon viennent conférer à Romans.

1219, 27 août. — Jean de Bernin, archevêque de Vienne, donne un mandement dans le réfectoire de l'abbaye de Saint-Barnard.

1239, 16 février. — Bérard, vicaire de Saint-Empire, adresse à la comtesse d'Albon et à son fils Guigues des lettres de Frédéric II.

1246, 12 novembre. — La comtesse d'Albon et Guigues, Dauphin, viennent confirmer au chapitre ses possessions dans le mandement de Peyrins.

1250. — Jean de Bernin, archevêque de Vienne, tient une cour de Justice.

1323, 23 novembre. — Guigues VIII, Dauphin, prête hommage au sacristain de Saint-Barnard pour le château de Pisançon.

1338, 29 avril. — Humbert II, Dauphin, prête le même hommage.

1342, 7 septembre. — Le cardinal Bernard, commissaire pour le pape, cite devant lui les habitants de Romans.

1343, 21 février. — Le Dauphin entre en vainqueur à Romans, où il séjourne.

1345, 22 septembre. — Henri de Villars, archevêque de Lyon, régent du Dauphiné, établit son administration à Romans.

1347, 8 février. — Isarde des Baux, parente de la Dau-

phine, est brûlée vive, pour avoir assassiné son mari, Ponce de Malvoisin.

1348, 12 novembre. — Le Dauphin habite Romans jusqu'au 20 mars suivant.

1349, 12 janvier. — Le duc de Bourbon se rend à Romans, au sujet du projet de mariage de sa fille Jeanne avec le Dauphin.

1349, 31 mars. — Philippe VI, roi de France, vient à Romans prendre possession du Dauphiné.

1349, 16 août. — Le nouveau Dauphin, Charles, fils du roi de France, fixe sa résidence dans le couvent des Cordeliers.

1349, 21 août. — Henri de Villars, archevêque de Lyon, publia, dans l'église de Saint-Barnard, les dispenses de mariage accordées par le pape entre le nouveau Dauphin et la princesse Jeanne.

1349, 12 septembre. — Le Dauphin, tombé malade, se fait transporter au château de Pisançon.

1350, 2 mai. — Le Dauphin tient une assemblée composée du duc de Bourbon, de l'archevêque de Vienne, de l'évêque de Grenoble et d'autres grands personnages.

1350, 15 mai. — La veille de la Pentecôte, le Dauphin et sa jeune femme quittent Romans et se rendent au château de Peyrins, d'où ils reviennent, le 22, pour recevoir l'hommage d'Amédée de Poitiers.

1357, 27 février. — Bernard, évêque de Ferrare, délégué du pape, pose solennellement la première pierre de la porte de Saint-Nicolas, de la seconde enceinte.

1357, 22 octobre. — Le Dauphin Charles, signe, à Romans; plusieurs priviléges.

1359, 8 octobre. — Guillaume de Vergy, gouverneur du Dauphiné, prononce une sentence arbitrale.

1361, 5 juin. — Le même gouverneur meurt à Romans, il est inhumé, aux frais de la ville, dans l'église du couvent des Cordeliers.

1363, 20 août. — Le roi de France, Charles V, séjourne à Romans.

1365, mai. — L'empereur Charles IV s'arrête à Romans, se rendant à Avignon pour conférer avec le pape.

1366, 24 février. — Le grand-maître d'hôtel de l'empereur reçoit l'hospitalité et divers cadeaux.

1367, octobre. — Le cardinal de Thérouanne passe à Romans. On lui offre des vins d'honneur et d'autres présents.

1367, mai. — Jacques de Vienne, seigneur de Longwy, gou-

verneur du Dauphiné, est reçu par la ville, qui lui offre divers présents, ainsi qu'à Louis de Villars, administrateur de l'église de Vienne, qui l'accompagne.

1370, 6 avril. — Le roi Charles V est à Romans.

1372, 10 décembre. — Charles de Bouville, gouverneur du Dauphiné, poursuit les habitants de Romans en paiement de diverses créances.

1372, 1er mai. — Le roi de France, Charles V, est à Romans.

1375, 8 janvier. — Le duc de Bourgogne, assisté du gouverneur de la province, préside les états du Dauphiné.

1380, 20 mai. — Le même, préside les mêmes états.

1389, 23 et 24 octobre. — Le roi de France Charles VI séjourne à Romans.

1400, 2 décembre. — Geoffroy Le Meingre de Boucicault, gouverneur du Dauphiné, préside les Etats de la province.

1436, 28 janvier. — Le roi Charles VII préside les mêmes Etats.

1446, 4 février. — Le Dauphin depuis Louis XI convoque à Romans les Etats du pays. Il fait dans cette ville de fréquents séjours jusqu'au 22 septembre 1456.

1464, 20 octobre. — Le roi Louis XI est à Romans.

1479, 20 mai. — Le duc de Savoie, Philibert le Chasseur, arrive à Romans où il séjourne jusqu'au 13 juillet.

1488, 11 novembre. — Le roi Charles VIII vient à Romans où il signe des lettres en faveur des consuls de Grenoble.

1511, 27 juin. — Le roi Louis XII et la reine, sa femme, accompagnés des ducs d'Angoulème, de Lorraine, de Vendôme et de la Tremouille, des cardinaux de Saint-Séverin, de Prie, de Ferrare et du chancelier de France, arrivent de Grenoble par bateaux sur l'Isère. Ils repartent pour Valence par la même voie.

1533, 20-22 novembre. — Arrivée et séjour du roi François Ier, du Dauphin et d'une suite nombreuse. La réception fut brillante et le souvenir en fut conservé par une médaille.

1533, 23 novembre. — Arrivée de la duchesse d'Urbin, femme du duc d'Orléans, avec deux filles du roi et d'autres dames de la Cour.

1533, 28 novembre. — Le gouverneur du Dauphiné, Antoine de Bourbon, comte de Saint-Pol, préside à Romans les Etats de la province.

1563, 1er janvier. — Le baron des Adrets convoque à Romans une assemblée à laquelle il veut faire accepter la paix.

1563, 10 janvier. — Il est arrêté par Montbrun et Mouvans, chefs des protestants.

1564, 20 janvier. — MM. de La Magdeleine et de Roquemaure, conseillers du roi, se rendent à Romans pour la pacification des guerres de religion.

1564, 16 août. — Le roi Charles IX, accompagné d'une suite nombreuse, est à Romans; il y revient le 21 et repart le lendemain.

1566, 25 décembre. — Le président du parlement Truchon vient à Romans dans le but de pacifier les esprits.

1574, 12 mai. — Arrivée de Charles de Bourbon, prince de La Roche-Sur-Yon, gouverneur du Dauphiné.

1575, 15 janvier. — Le roi Henri III, accompagné du duc d'Alençon, son frère, du roi de Navarre et du chancelier de Biragues, préside les Etats du Dauphiné, réunis à Romans.

1578, 13 novembre. — Laurent de Maugiron, lieutenant-général en Dauphiné, communique à une assemblée les complots des protestants.

1579, 19 et 20 juillet. — La reine Catherine de Médicis, accompagnée du cardinal de Bourbon, du duc de Mayenne, du maréchal d'Anville, demeure deux jours à Romans où elle s'efforce à désarmer les rebelles des *Ligues*.

1585, octobre. — De Maugiron et le Conseil du roi s'établissent à Romans.

1580, 10 mars. — Une commission du parlement siége à Romans en cour criminelle jusqu'au 24 avril pour juger les conspirateurs des ligues.

1587, 21 janvier. — La Valette réunit les Etats du Dauphiné à Romans; il demande une taille de six écus par feu pour ravitailler son armée.

1589, 23 septembre. — Lesdiguières, lieutenant-général en Dauphiné est à Romans.

1589, 25 octobre. — Henri IV établit à Romans le parlement, la cour des comptes, le bureau des finances, le baillage de Graisivaudan et la Monnaie.

1592, 24 octobre. — Alphonse d'Ornano, lieutenant-général en Dauphiné, et Rabot d'Illins, premier président du parlement, tiennent à Romans les Etats de la province.

1599, 25 octobre.— Le duc de Lesdiguières, lieutenant-général en Dauphiné, Ennemond Rabot, premier président du parlement de Grenoble, et Meret de Vit, premier président du parlement de Toulouse, publient à Romans l'édit de Nantes.

1607. 15 mai. — L'assemblée des Etats du Dauphiné se tient à Romans.

1623, 19 mai. — Le prince Louis de Bourbon, comte de Soissons, gouverneur du Dauphiné, se trouve à Romans, il y revient le 2 mai 1629.

1645, 27 janvier. — L'intendant Yvon de Lozière renouvelle le conseil politique de la ville.

1701, 10 avril. — Les ducs de Bourgogne et de Berry, petits-fils de Louis XIV, arrivent à Romans. Ils sont reçus avec les plus grands honneurs et descendent à l'*hôtel des Allées* chez l'abbé de Lesseins, sacristain du chapitre de Saint-Barnard et gouverneur de la ville.

1788, 10 septembre. — Réunion à Romans, des États généraux de la province. Ils s'assemblent de nouveau le 1er décembre pour nommer des députés.

1793, 28 septembre. — Joseph Boisset, représentant du peuple, en mission, vient à Romans où il préside le conseil municipal.

1795, 3 janvier. — Jean Debry, représentant du peuple en mission, fait mettre en liberté plusieurs detenus politiques.

1797, 2 juillet. — Mustapha Pacha, ambassadeur de la Porte Ottomane, traverse la ville et reçoit tous les honneurs dus à son rang.

1799, 13 juillet. — Le pape Pie VI, passe la nuit à Romans, rue de la Saunerie, 11, et repart le lendemain pour Valence.

1803, 18 août. — Mgr Bécherel, nouvellement nommé évêque de Valence, fait son entrée solennelle à Romans, entouré de tous les fonctionnaires de la ville.

1809, 2 août. — Le pape Pie VII traverse Romans, se rendant de Grenoble à Savone.

1812, 30 mai. — Charles IV, ex-roi d'Espagne, traverse Romans, allant de Marseille à Rome.

1814, 15 avril. — Le prince de Hesse Hombourg, commandant une division de l'armée Autrichienne, vient à Romans.

1814, 17 octobre. — Le comte d'Artois, frère du roi Louis XVIII, arrive à Romans.

1816, juillet. — Le duc d'Angoulême s'arrête quelques heures à Romans, à l'hôtel des Allées.

1829, 3 novembre. — Le roi et la reine de Naples et leur fille, Marie Christine future reine d'Espagne, passent à Romans.

1832, 1er juin. — Le duc d'Orléans, fils aîné de Louis Philippe, roi des Français, s'arrête quelques heures à l'hôtel de ville.

1852, 23 septembre. — Le Président de la République traverse Romans.

RRINCIPAUX ÉDIFICES & ÉTABLISSEMENTS

De Romans

Abbaye et église de Saint-Barnard. — Les constructions primitives de l'abbaye rapidement édifiées, plusieurs fois relevées de leurs ruines, ne devaient être ni bien considérables ni bien monumentales. Ainsi après le grand incendie du 9 mai 1049, l'archevêque de Vienne Léger ordonna de reconstruire les bâtiments ruinés, plus deux cloîtres, l'un joignant l'église et l'autre vers les maisons qui étaient près de l'ancien Vivier, à condition que le tout et le mur d'enceinte seraient bâtis à chaux et à sable. Le premier de ces cloîtres et le peu qui restait de l'ancienne abbaye ont été rasés en 1856. pour l'établissement des quais.

L'église primitive, du moins celle du XIe siècle, était formée par la nef actuelle et se terminait par une abside qui s'arrondissait vers le milieu du transept de l'édifice moderne. Elle avait 12 mètres d'élévation, 11 mètres de largeur et 44 de longueur ; elle était lambrissée comme le témoigne la minimité des contreforts. Les fenêtres étaient petites, arrondies, de forme romane. La grande porte d'entrée, à plein cintre, décorée de dix colonnes engagées, était précédée d'un porche. Plusieurs chapelles étaient attenantes à l'église et le cimetière occupait tout le terrain qui entourait ces bâtiments. Enfin les maisons des chanoines s'élevaient à l'ouest et au nord de la grande place actuelle.

L'archevêque Jean de Bernin, qui résidait souvent à Romans où il tenait sa cour, fit édifier vers le milieu du XIIIe siècle, le chœur et le transept. La nef ne fut exhaussée que beaucoup plus tard, et même les voûtes, ruinées, il est vrai pendant les guerres de religion (en 1562), n'ont été terminées qu'au commencement du XVIIIe siècle.

Par ce qui précède, on voit que l'église de Saint-Barnard est formée de deux architectures d'âge et de style différents. Jusqu'à 12 mètres de hauteur, les murs latéraux de la nef et celui de la façade sont les restes de l'édifice primitif et appartiennent à l'ordre roman ; les parties les plus récentes sont du pur gothique. Ce remarquable édifice, en forme de croix latine et dont le chœur polygonal fait l'admiration des connaisseurs, a une longueur totale de 65 mètres, une largeur de 38 entre les extrémités de la croisée et une hauteur de 27 mètres 1/2. Le clocher a 36 mètres d'élévation.

Eglise de Saint-Nicolas. — C'était au XIIIe siècle une chapelle pour les mariniers, puis elle devint paroissiale. Très-gravement endommagée pendant les guerres de religion, elle a été réparée. Vendue comme bien national en 1794, elle a été rendue au culte et donnée à la ville. Enfin elle est redevenue le siége d'une paroisse en 1838.

Eglise de Saint-Romain. — Située sur le côteau de Chapelier, elle était peut-être plus ancienne que la ville. Elle a toujours été, jusqu'en 1790, le siége d'une paroisse presque rurale. Ruinée par les Calvinistes, incomplétement réparée, elle a été rasée au commencement de la révolution. Son emplacement est compris dans le clos de l'hôpital.

Hôpital de Sainte-Foy. — Sa fondation remontait au XIe siècle. Il occupait tous les bâtiments de la rue de Jacquemart. Les salles des malades, du côté occidental, avaient été reconstruites au siècle dernier. Du côté opposé se trouvaient les communs, le cimetière aujourd'hui le marché aux bœufs, la chapelle sur l'emplacement de laquelle on avait construit une prison, changée maintenant en une école de filles. Cet hôpital a été supprimé en 1811.

Hôpital de N.-D. de Pailherey. — Il avait été fondé par Didier de Villars, dit Rebatte, en 1421. Il servit pour les pestiférés, pour les pauvres et les pélerins, enfin pour les écoles grammaticales. Ses biens ont été réunis en 1626 à l'hôpital de la Charité et sur son emplacement on a construit une caserne en 1727.

Hôpital des Jacinières. — Il consistait en un petit bâtiment construit en aval de la première pile du pont sur l'Isère; il était destiné à recevoir des femmes en couche; vendu par le district en 1791, il a été démoli ainsi que la chapelle de Notre-Dame qui lui faisait face, en 1856, lors de la réfection du pont.

Hôpital général. — Autorisé par lettres patentes de mars 1736, il fut destiné à enfermer les pauvres et les infirmes de l'un et l'autre sexe. Il a été supprimé en 1831 et remplacé par une caserne.

Hôpital de la Charité. — Le vaste emplacement qu'il occupe, a été acquis par acte du 10 janvier 1642, de Barthélemy Charles Quentin, par les consuls des deniers de Melchior de Gillier, premier maître d'hôtel du roi. Très-généreusement doté par Hélène Tardy, veuve Deloulle, cet établissement a été desservi jusqu'en 1790, par les Frères de la Charité. Il réunit aujourd'hui tous les services de l'assistance publique. Il possède 240 lits.

Séminaire des filles orphelines. — Cette maison avait été fondée en 1639, par quelques dames charitables pour recevoir douze filles orphelines. Elle a été vendue en 1744 et le personnel qu'elle abritait ainsi que les biens qu'elle possédait furent réunis à l'hôpital général.

Hôtel de Ville. — Vers le milieu de la rue de l'Armillerie, un portail du XVIIe siècle, surmonté d'un haut entablement et orné de deux écussons veufs de leurs armoiries, annonce un établissement public. C'est l'ancien hôtel-de-ville légué en 1374, par Perrot de Verdun. Vendu en 1790, il a successivement servi de théâtre, d'habitation bourgeoise et de logement à une brigade de gendarmerie à pied.

Couvent des Cordetiers. — Établi sur un vaste emplacement donné, en 1252, par Aymar et Guillaume de Poitiers, seigneurs de Saint-Vallier, ce couvent a subsisté jusqu'à la suppression des ordres religieux. Acheté par la Ville en 1790, au prix de 20,000 livres, il a fourni le local pour des promenades, un théâtre, un hôtel-de-ville, un collége et un tribunal. L'église, qui était un monument remarquable, a été démolie en 1802.

Couvent des Récollets. — Il a été fondé à l'ouest de la Ville, en 1517, par Romenet Boffin. Après de nombreuses vicissitudes, il a été vendu en 1790, et acheté par des Chartreux de Bouvantes qui y ont passé en paix les jours orageux de la révolution. En 1817, l'hôpital en a hérité et l'a ensuite vendu, avec réserve, au diocèse pour y établir un grand séminaire.

Abbaye de Saint-Just. — Elle fut transférée en 1600, de Saint-Just-en-Royans à Romans, dans une vaste habitation appelée *Beauséjour*. Devenue bien national, cette abbaye fut donnée à la Ville, en 1793, par deux décrets de la Convention nationale. Enfin elle a été concédée à la communauté du Saint-Sacrement pour y établir des écoles de filles, par un décret de 1804, et une ordonnance de 1817.

Couvent de Sainte-Ursule. — Jeanne et Angèle Michel jetèrent les fondements de ce couvent en 1610, et le consacrèrent à l'instruction des filles pauvres. Supprimé en 1791, ses maisons furent vendues et son jardin converti en place publique.

Couvent des Capucins. — Il fut établi, en 1609, sur l'emplacement qu'avait occupé, sur le plateau de Chapelier, une citadelle, qui n'avait existé que de 1587 à 1597. Devenu bien national, ce couvent a été vendu en 1794, à divers particuliers. Tous les bâtiments subsistent encore, sauf l'église qui a été immédiatement démolie après la vente par l'un des acquéreurs.

Couvent de Sainte-Claire. — Fondé en 1620, par Anne Glenat et Louise de Costaing, il subsista au quartier de la Prêle jusqu'à la Révolution. La communauté se reconstitua, en 1805, et habita une grande maison dans la rue du Fuseau. En 1834, elle acheta l'hôtel des Allées où elle réside encore.

Couvent de la Visitation. — Il a été fondé en 1632, sur la demande du marquis de Claveyson, gouverneur de Romans, et par la munificence de François de Gaste, qui fit don d'une vaste habitation, dite la *maison du recteur*. Sans emploi pendant la Révolution, ce monastère fut rendu par un décret de 1804, aux dames de la Visitation.

Couvent de Sainte-Marthe. — Cette congrégation fondée en 1813, par Mlle Edwige du Vivier, habita d'abord l'ancien *Refuge* au quartier de la Pavigne. Elle vint, en 1817, occuper une grande partie des bâtiments de l'ancien hôpital de Sainte-Foy. Agrandi par plusieurs acquisitions, ce couvent contient une nombreuse communauté, un pensionnat et des écoles gratuites.

Horloge de Jacquemart. — Ce haut monument placé dans une tour de la première enceinte, date de 1425, et a été établi par Pierre Cudrifin, artiste de Fribourg. Il contient trois cloches, deux petites forts anciennes et une plus grosse fondue en 1585. L'automate a été plusieurs fois renouvelé et a souvent changé de costume.

Hôtel des Allées. — C'était une vaste et magnifique habitation située presqu'au centre de la Ville, qui avait appartenu successivement aux familles de Claveyson, de Lionne, du Vivier, de Montéleger. La communauté de Sainte-Claire qui l'a acquise en 1834, en a retrocédé à la Ville, l'allée des marronniers pour agrandir la promenade publique.

Théâtre. — Le 9 février 1818, le Conseil municipal concéda à une société d'actionnaires une superficie de 1200 mètres de terrain, à prendre sur la promenade des Cordeliers pour y construire une salle de spectacle. Celle-ci s'élève sur l'emplacement qu'occupait le jardin des Cordeliers.

Maisons du XIIIe siècle. — Les amateurs d'archéologie peuvent contempler deux constructions datant de cette époque, l'une dans la rue du Fuseau et l'autre dans la rue du Mouton.

Maison de l'école communale congréganiste. — En 1778, l'intendant envoya en résidence à Romans une brigade de cinq cavaliers de la maréchaussée, qui fut logée dans la maison de M. Courtin. Au commencement de la Révolution, la gendarmerie, renforcée de cinq cavaliers du 14e régiment, ayant été casernée

dans une partie des bâtiments de l'ex-abbaye de Saint-Just, la maison Courtin fut convertie en une loge maçonnique; plus tard elle devint une habitation particulière. En 1866, elle fut achetée par la Ville pour y établir une école et le logement des Frères de la doctrine chrétienne.

Maison de l'école communale des filles. — En 1825, la Ville avec le concours du département fit construire une prison sur l'emplacement du cimetière de l'hôpital de Sainte-Foy. L'existence d'une prison à Romans ayant été supprimée, celle-ci a été remplacée par une école laïque de filles, dont la façade peu gracieuse rappelle le souvenir de la première destination de l'édifice.

Enceintes de la Ville. — Les premiers remparts destinés à défendre la Ville contre d'ambitieux voisins furent construits, après beaucoup d'opposition de la part de ces derniers, de 1130 à 1164. Ils avaient environ 800 mètres de développement. La seconde enceinte beaucoup plus étendue, environ 1800 mètres, a été commencée en 1357. Elle avait six portes, vingt-deux tours et deux brèches. Sa démolition commença en 1831. Il en reste encore une tour et plusieurs parties de murs à l'est et à l'ouest de la Ville.

Pont sur l'Isère. — Il est formé de quatre arches. Sa longueur est de 128 mètres et sa largeur, y compris les trottoirs, de 9 mètres. Il date de temps immémorial. Il a été renversé plusieurs fois par les crues de l'Isère, la dernière en 1651. Il a été reconstruit en 1717 aux frais de la province et avec le concours de la Ville. Miné et coupé en 1814, rétablit en 1818, il a été entièrement restauré et élargi en 1856.

Pont sur la Savasse. — Le pont actuel sur le torrent de la Savasse et destiné à être bientôt reconstruit, date de 1424. Il fut bâti aux frais des voisins et avec l'aide de la ville. Il est très-élevé, à plein cintre et fort étroit. Il a porté successivement les noms de pont de Chapelier, de Malet et des Orphelines.

Quais de l'Isère. — Les quais sur la rive droite de l'Isère, c'est-à-dire du côté de Romans ont été élevés en 1860, après la réfection du pont. Ils ont environ 800 mètres de longueur et ont coûté 300,000 francs, dont deux tiers aux frais de l'Etat et un tiers aux dépens de la Ville.

Poids des Farines. — La maison du poids des farines, construite par la Ville en 1546, et vendue en 1791, existe encore. Comme son nom l'indique, on y pesait les blés qui allaient aux

moulins et les farines qui en revenaient. Cette mesure de précaution n'a cessé qu'en 1841.

Calvaire. — A l'imitation de ce qu'il avait vu à Fribourg, Romanet Boffin, riche et pieux marchand de Romans, fit élever, en 1515, à l'ouest de la Ville, un calvaire, le premier qui ait été érigé en France. Cet édifice de piété plusieurs fois saccagé, ruiné, incendié, s'est toujours relevé. Il est encore aujourd'hui en parfait état d'entretien et continue à être le but de nombreux pélerinages.

Stations de la Passion.—Deux religieux revenant de la Terre-Sainte, trouvèrent que le site de Romans ressemblait beaucoup à celui de Jérusalem. Sur leur indication, Romanet Boffin fit ériger trente-quatre chapelles ou stations ornées chacune d'un tableau rappelant une scène de la Passion. Ces édicules ont été à diverses reprises ruinés, mais ils ont toujours été réparés, et sont de nos jours entretenus avec soin.

Promenade du Champ-de-Mars. — Elle a été formée, en 1793, dans le clos du couvent des Cordeliers en nivelant le coteau qui était couvert de vignes.

Casernes. — La caserne du quartier de Saint-Nicolas a été construite en 1727, aux frais de la Ville sur l'emplacement de l'hôpital de Paillerey et de plusieurs maisons.

La caserne du quartier de la Prêle a été formée avec les bâtiments de l'hôpital général, en 1831.

Ces deux établissements militaires sont situés sur le bord de l'Isère et peuvent loger environ 1100 hommes.

Abattoir. — L'édifice monumental que l'on termine en ce moment et qui ressemble à une forteresse destinée à défendre le cours de l'Isère, occupe un terrain autrefois couvert de maisons, d'usines et jardins qui appartenait, au XIVe siècle, à l'Abbaye de Vernaison et avait été donné, en 1775, à l'hôpital général par M. Faure, contrôleur général des Gabelles. Il a été cédé à la Ville, par deux ventes, en 1831 et en 1877.

Dr Ulysse Chevalier.

LA CHANSON DU ROSSIGNOL

MÉLODIE PRINTANIÈRE

I

Je suis l'oiseau chanteur, le tendre virtuose
A la sonore voix ;
Luth ailé du printemps, délices de la rose,
Charme vivant des bois...

Je suis, des belles nuits sereines et sans voiles,
L'Esprit mélodieux...
A vous mes doux concerts, ô riantes étoiles,
Lys du jardin des cieux !. .

Azur calme, où la lune, en nappes élargies,
Répand ses pâles feux,
A toi, de mes accords et de mes élégies,
Les essaims amoureux !...

Sous leur vol cadencé, l'espace et le silence
Tressaillent de plaisir ;
Longtemps l'écho prolonge et longtemps l'air balance
Chaque tendre soupir.

Tandis que la rosée égrène sur la terre
Son écrin virginal,
Je déroule aux baisers du zéphyr solitaire
Mes notes de cristal...

Le nectare éthéré s'épanche avec mollesse
En perles sur les bois,
Et mon chant verse à flots, rosée enchanteresse,
Les larmes de ma voix.

Douce comme un aveu dont l'amoureux murmure
Ravit l'âme à seize ans,
Flotte, aux senteurs des nuits, la grâce frêle et pure
De mes divins accents...

Un parfum de tendresse et de mélancolie
S'exhale à mes concerts,
Comme aux sons modulés sur les luths d'Eolie
Par le vent des déserts.

II

Tant que l'hiver imprime aux brumes refroidies
Un orageux essor,
Jamais ma voix, habile aux pures mélodies,
N'épanche son trésor.

Mais, dès qu'en souriant, le frais printemps s'éveille
Sur son lit de gazons,
Au fond des bois émus s'anime la merveille
De mes jeunes chansons...

Des beaux jours renaissants je suis l'âme et la joie,
Et mes hymnes d'amour
Sont le plus doux salut qu'à Mai la terre envoie
Pour fêter son retour...

Comme un vol de ramiers planant sur la vallée,
Près du nid paternel,
Se berce avec langueur ma symphonie ailée,
Dans les souffles du ciel...

Tout est enchantement, mélodie et murmure,
Et soupir printanier,
Et ma voix fait vibrer l'air, l'onde et la verdure,
Comme un divin clavier !

III

Les poëtes rêveurs, les blondes jeunes filles,
Les beaux couples d'amants,
Aiment à s'enivrer, le soir, sous les charmilles,
De mes refrains charmants.

A cette heure féconde en voluptés propices,
Où l'ombre éteint le bruit,
Ma voix vient marier ses suaves délices
Aux grâces de la nuit...

Les couples, échangeant, des premières tendresses,
Les ineffables vœux,
Dans mes accords émus, retrouvent les ivresses
De leurs chastes aveux.

Le poëte aspirant la magique ambroisie
Qui coule avec mes sons,
Cueille, pour sa moisson radieuse et choisie,
Les fleurs de mes chansons.

Et la vierge candide en qui brûle de naître
Un sentiment vainqueur,
Sent un intime écho dont frémit tout son être,
Me répondre en son cœur...

L'extase la suspend à ma voix bien aimée ;
Car les trésors touchants
D'harmonie et d'amour dont son âme est formée
Se fondent dans mes chants !

IV

Quand la nature, ainsi qu'une lyre infinie,
Vibre avec volupté,
Je fais planer ma voix, merveille d'harmonie,
Sur l'orchestre enchanté;

Et, de tous les accords égarés dans l'espace
Et, dans l'azur, flottants,
Ravi, je fais passer la douceur et la grâce
Dans mon hymne au printemps.

Mes chants ont un attrait dont la tendre énergie
Subjugue et sait charmer,
Et le ciel mit en eux l'ineffable magie,
Le don qui fait aimer!...

Hôte et fils du printemps, je suis le virtuose
A l'amoureuse voix,
Qui se pâme d'ivresse aux lèvres de la rose;
— Le luth vivant des bois.

Gabriel MONAVON.

MADEMOISELLE DE VALCOMBRE

NOUVELLE

---

*A M***, chancelier au consulat français de Schang-Haï.*

JE ne t'ai pas écrit depuis près de deux ans, mon cher exilé. Si je romps aujourd'hui ce long silence, c'est que j'ai une grande nouvelle à t'annoncer : je suis marié.

Mais mon but, en t'écrivant, n'est pas seulement de t'apprendre ce changement dans ma vie. S'il en était ainsi, je me fusse contenté de t'envoyer la banale lettre de faire-part. Tu es mon plus cher ami et le plus ancien ; je n'eus jamais rien de caché pour toi. J'ai donc dessein d'abuser de ton amitié pour te raconter tout au long les petits incidents de cette affaire capitale, et je te dirai tout de suite, pour t'intriguer, que dans ce mariage il y a un mystère.

Peut-être serait-il de mon devoir de le tenir caché, comme il l'a été jusqu'ici. Mais tu n'ignores pas combien pèse un secret qu'on est seul à porter. Ce secret, qui concerne ma femme, je le confie à ta loyauté et à ta discrétion. Tu habites si loin d'ici, ton retour est si peu probable, tu écris si rarement que tu n'auras jamais, je pense, l'occasion ni la tentation de conter à d'autres ce que je vais te dire. Songe que, connu par d'autres, ce secret pourrait jeter quelque ridicule sur moi, et m'obligerait d'envoyer une balle ou un coup d'épée à chaque homme que je verrais sourire, dans la persuasion où je serais sans cesse que c'est mon aventure qui provoque sa gaîté.

Donc, sans un plus long préambule, je commence :

Dans les premiers jours de mai de l'année dernière j'étais encore à Paris, et je ne savais où j'irais passer la saison d'été. Toutes les

villes d'eaux d'Allemagne ne me tentaient guère, et les jolies sommes que j'y avais laissées les années précédentes ne contribuaient pas peu à refroidir mon enthousiasme pour la patrie de la roulette et du trente-et-quarante. J'étais dans ces perplexités, quand un ami, que tu connais, Jules Després, m'invita à l'accompagner à Grenoble, où une affaire importante réclamait sa présence, et à passer quelques jours avec lui dans une maison de campagne que possède sa tante, près de cette ville. J'acceptai l'offre, nous partîmes, et, après avoir réglé l'affaire en question, nous allâmes chez Mme veuve Després, vieille dame à qui l'âge n'a rien ôté de sa gaîté ni de sa vivacité, et qui, n'ayant pas d'enfants, raffole de son neveu.

Jules me présenta à elle : — M. Raoul de Puybrun, mon meilleur ami... Nous avons espéré, ma chère tante, que vous voudriez bien nous donner l'hospitalité pour une semaine.

— Pour une semaine?... Mais que ne puis-je vous garder toujours! s'écria-t-elle. Cette fois, du moins, mon cher neveu, j'espère que la compagnie de M. de Puybrun t'engagera à rester plus longtemps près de moi.

Quelques instants après, nous étions tous les trois à table.

— Voyons! dit la tante, combien de temps aurai-je le bonheur de vous posséder?

— Je ne puis rien promettre, dit Jules; de Puybrun à des affaires qui le rappelleront probablement à Paris dans une huitaine de jours, et, comme il n'est venu jusqu'ici qu'à ma considération, je ne puis moins faire que de l'accompagner.

— Ah ça! vous n'êtes pas arrivés que vous parlez de repartir! s'écria-t-elle.

— Ma tante, je vous ferai observer que c'est vous la première...

— Je te ferai observer, mon cher neveu, que je ne crois pas à cette prétendue affaire de M. de Puybrun. J'ai encore l'œil assez bon, Dieu merci! et, au regard qu'on vient de te lancer, il m'a été facile de m'en convaincre... Mais, jeunes gens, qu'est-ce qui vous attire donc à Paris? Ne pouvez-vous pas vous procurer ici toutes les distractions que vous avez là-bas? Ne pouvez-vous pas chasser, monter à cheval?... Vous allez au Bois? Eh bien, il y a de fort belles forêts aux environs.

Jules sourit, et moi-même, admirant cette simplicité provinciale, je ne pus m'empêcher d'en faire autant.

— Ah ça! qu'avez-vous tous deux à rire?

— Pardon, ma tante, dit Jules; mais vous semblez ne pas vous douter qu'en allant au Bois, le moindre de nos soucis est d'admirer la belle nature.

— Et qu'y allez-vous faire, alors?

— Nous y voir les uns les autres. Nous nous y rencontrons, nous nous donnons le bonjour en passant, et nous rentrons dans Paris, après avoir passé en revue les nouveaux chevaux, les nouveaux équipages, les toilettes nouvelles...

— Et celles qui les portent, ajouta Mme Després avec un fin sourire qui fit passer sur son masque ridé un éclair de jeunesse et de la malignité du bon vieux temps.

— Puisque vous l'avez dit, ma tante, je n'en disconviendrai pas.

— Et pensez-vous donc, messieurs les dédaigneux, qu'il n'y ait rien à admirer dans ce pays? Jules qui, lorsqu'il était enfant, venait passer ses vacances ici, doit se souvenir de ses petites amies d'autrefois. Elles ne courent plus après les papillons, elles n'iront plus en ta compagnie, mon beau neveu, dénicher des nids dans la forêt. Ce sont aujourd'hui de belles jeunes filles prêtes à marier...

— Oh! le mariage, s'écria Jules, ne parlons pas de cela. J'ai sur ce sujet lugubre les mêmes idées que mon ami Raoul.

— Et serait-il indiscret de demander à Monsieur de Puybrun quelle est son opinion?

— Mon opinion, madame, est qu'un bon mariage est ce qu'il y a de meilleur au monde, comme un mauvais mariage est tout ce qu'il y a de pire.

— Ce devait être un peu l'avis de M. de la Palisse... Mais, n'importe! peut-être reviendriez-vous tous deux à de meilleurs sentiments, si vous connaissiez quelques-unes des jeunes personnes dont je vous parle. Pour n'en citer qu'une, Mlle Berthe de Valcombre, dont tu dois bien te souvenir, Jules, est certainement en ce moment la reine du pays par la beauté et l'esprit, et je doute que vous puissiez trouver, même à Paris, une jeune fille qui lui soit comparable.

— Je me la rappelle parfaitement, dit Jules. C'était la plus vive, la plus mutine et la plus charmante de mes petites camarades. Mais depuis lors, elle a dû changer...

— Rien qu'à son avantage, dit madame Després. Les traits de son visage se sont modifiés, mais pour devenir plus fins et plus délicats. Ses grands yeux noirs ont un éclat et une profondeur qu'ils n'avaient probablement pas quand tu l'as connue, et de magnifiques boucles brunes ont remplacé sa chevelure ébouriffée. C'est une beauté accomplie, en un mot, une merveille. D'ailleurs, vous la verrez. Et peut-être, Jules, seras-tu l'heureux mortel qui

parviendra à fixer ses vœux. C'est une conquête difficile, je t'en avertis, et ton succès te ferait bien des jaloux. Une telle jeune fille, tu le comprends bien, n'a pas manqué de prétendants; mais la fantasque les a tous refusés. Je ne sais quel idéal elle rêve, quel prince Charmant elle attend, mais depuis deux ans, les plus parfaits jeunes gens du pays se sont tous vus repoussés avec perte.

— Allons, dit Jules, je devine que ma charmante Berthe se sera échauffé l'imagination à la lecture des romans, et je la vois ne rêvant qu'enlèvements et qu'aventures chevaleresques, toutes choses dont se soucient fort peu, sans doute, les jeunes avocats et notaires de la contrée...

— Qui ont bien raison, du reste, me hâtai-je d'ajouter, en pensant que j'étais en présence d'une tante de province.

— Eh bien, je ne le crois pas, dit Mme Després. Bien qu'elle use dans toute sa conduite d'une liberté et d'une indépendance de manières que lui font pardonner sa position aristocratique et sa jeunesse (elle n'a guère plus de vingt ans), bien qu'elle cause, rie et plaisante avec tout le monde, elle ne s'est jamais laissée aller à aucune escapade, et je suppose que dans le nombre d'écervelés qui sont venus à tour de rôle se mettre sur les rangs, il devait s'en trouver qui n'auraient pas mieux demandé que de la compromettre à leur plus grand avantage, et qu'ainsi l'occasion de faire un coup de tête ne lui a pas manqué. Je ne sais vraiment trop que penser. Elle a certainement un grand fonds de sagesse, puisque la critique n'a rien encore pu trouver de sérieux à reprendre dans sa conduite; mais ses allures sont si folles, je vous l'ai dit, si indépendantes, qu'une personne qui ne la connaîtrait pas comme moi pourrait tout supposer. Il lui arrive fréquemment de faire des courses à cheval dans les environs, tantôt seule, tantôt escortée de jeunes gens qui s'offrent pour l'accompagner. Elle vient souvent me voir, et, dès l'instant de son arrivée jusqu'à son départ, la plus franche gaîté règne dans ma maison. Elle m'aime d'ailleurs beaucoup, peut-être parce que je suis la seule, avec sa mère, qui sache doucement la reprendre sur son genre de vie.

— Elle se sera peut-être mis en tête d'importer en France les mœurs anglaises, dit Jules, et peut-être ne prend-elle toutes ces libertés que pour mieux connaître et pouvoir étudier de plus près celui qu'elle choisira pour le compagnon de sa vie.

— Dans ce cas, dis-je à mon tour, sa conduite ne mériterait que des éloges; car, pour ma part, je ne hais rien tant que la pruderie de certaines jeunes filles, comme aussi la facilité avec

laquelle elles se laissent aller le plus souvent dans les bras du premier venu dont la fortune ou la position ont seules déterminé le choix des parents.

— Ceci, repartit Mme Després, est sujet à discussion. Mais, pour en revenir à Mlle de Valcombre, nous sommes loin d'avoir épuisé tout ce qu'on en peut dire. Il y a encore dans sa vie un point mystérieux...

— Quoi donc? demanda Jules, voyant que sa tante s'interrompait.

— Ah! ma foi, j'en ai déjà trop dit, et nous en resterons là, si vous le permettez.

— Madame, dis-je, vous avez piqué notre curiosité, il faut la satisfaire. Qu'y a-t-il de mystérieux dans la vie de Mlle de Valcombre?

— Je ne puis vous le dire, car je ne puis croire un mot des suppositions qui ont été faites à ce sujet. Vous trouverez d'ailleurs assez de mauvaises langues dans le pays pour vous instruire de toutes les hypothèses auxquelles a donné lieu une portion cachée et inexplicable de sa vie. Vous devez être fatigués de votre voyage, et nous irons dormir, si vous le voulez.

Malgré les prières de Jules et les miennes, Mme Després n'ajouta pas une parole, sinon pour nous souhaiter une bonne nuit.

Les deux chambres qu'on nous avait données, étaient contiguës, et nos fenêtres s'ouvraient, au premier étage de la maison, sur une cour assez large, en face d'une avenue de marronniers, en ce moment noyés dans l'ombre. La nuit était belle. Les étoiles brillaient au firmament avec ces magiques scintillements et ces palpitations amoureuses qu'elles ont au printemps; et les brises, après s'être jouées sur le bord des eaux et dans les profondeurs feuillues de la forêt, nous arrivaient chargées de la vivifiante odeur des chênes et de tous les parfums dont mai emplit le calice des fleurs. J'allai trouver Jules, et nous restâmes quelques heures à sa fenêtre, à fumer et à causer. Il est inutile de dire que Mlle de Valcombre fut le principal sujet de notre conversation. Jules me raconta quelques épisodes de sa vie d'enfance, où cette jeune fille avait joué un rôle. Un jour, il avait manqué se rompre le cou en tombant d'un arbre sur lequel il était allé chercher un nid qu'elle lui avait demandé. Une autre fois, ils avaient franchi les murs du jardin et étaient allés sur les bords d'une petite rivière qui coule à une demie-lieue de l'habitation. Là, ils avaient aperçu une barque, y étaient entrés, l'avaient déliée; mais Jules avait trop présumé de ses forces, la rapidité du courant les entraînait, et

tous deux auraient été perdus, si un marinier, passant par hasard, ne se fut élancé sur une autre barque à leurs secours. Après quelques autres histoires, que la part que Mlle de Valcombre y avait prise rendait seules intéressantes, et dont le souvenir s'éveillait en lui à la vue de l'horizon que nous avions sous les yeux, la fraîcheur du soir commençant à nous saisir, nous fermâmes la fenêtre et nous nous séparâmes.

Le lendemain, vers six heures, je fus réveillé par le galop d'un cheval et par les abois redoublés de tous les chiens de la maison. Je ne sais quel pressentiment me fit m'élancer hors de mon lit et courir vers la croisée. J'écartai légèrement les rideaux, de manière à voir sans être vu, et ce que j'aperçus alors restera à jamais gravé dans mon cœur.

Du bout de l'avenue, un jeune poney, lancé au galop, emportait la plus belle et la plus intrépide jeune fille que j'eusse encore vue. Elle était vêtue d'une façon singulière et pittoresque. Une casaque de velours gris, à petites basques, à longues manches bouillonnées, serrait sa taille mince et élégante, flexible comme un roseau. Des boutons d'or couraient du haut en bas de ce corsage. Une longue jupe, très-originalement ornée de broderies, pendait et s'agitait à son côté. Un feutre gris, surmonté d'une plume blanche qui flottait au vent, était crânement inclinée sur l'oreille et donnait à sa physionomie un air tout-à-fait délibéré. Son visage était d'une blancheur mate; de grands yeux noirs brillants, des lèvres vermeilles et délicatement tournées, deux lignes des ourcils finement dessinés, un petit nez aquilin, un front superbe, une forêt de cheveux tombant en boucles sur ses épaules et que la course soulevait; c'était une de ces figures qu'il est impossible d'oublier. Au moment où je l'aperçus, un délicieux sourire illuminait ses traits. Les chiens de la maison, qui la connaissaient de longue date, avaient bondi joyeusement à sa rencontre, et la jeune fille, comme heureuse de la fête qu'ils lui donnaient, les agaçait de la voix et du bout de sa cravache.

Arrivé dans la cour, le cheval s'arrêta brusquement. Elle lui jeta les brides au cou, et appela : — Joseph! un domestique parut, qui gauchement s'approcha d'elle en soulevant son bonnet. Elle se laissa aller dans les bras du rustre, qui la déposa à terre. Puis, prenant sous son bras la queue de son amazone, elle entra dans la maison.

Je quittai alors mon poste d'observation, et me demandai ce que j'allais faire, car de me rendormir, il n'y fallait plus songer après une telle apparition. Mon parti fut bientôt pris. Je m'em-

parai de mes rasoirs, je me fis une barbe des plus soignées ; je choisis ma plus belle cravate et mon gilet le plus avantageux. Puis, ces préparatifs terminés dans le plus grand silence, dans la crainte de réveiller mon ami Jules (c'était, on l'avouera, être jaloux de bien bonne heure, mais l'amour ne résonne pas, et, sur ma parole, je crois que j'aimais déjà), j'ouvris la porte de ma chambre et je descendis l'escalier de l'air le plus indifférent du monde.

Lorsque je me trouvai dans le grand corridor du rez-de-chaussée, j'entendis dans la salle à manger une causerie animée, dans laquelle perçait une délicieuse voix de jeune fille. Une voix? disons plutôt un chant! J'aurais voulu m'arrêter pour écouter, mais on avait dû entendre le bruit de mes pas. J'avançai donc, et en passant devant la porte de la salle à manger, heureusement entr'ouverte, je saluai et poursuivis mon chemin.

— Eh bien, Jules, vous ne venez pas me serrer la main? s'écria la charmante voix.

— Ce n'est pas lui, c'est son ami, s'empressa de dire son interlocutrice.

Mais moi, trop heureux d'avoir un prétexte pour me présenter, j'étais déjà devant la jeune fille.

— Excusez-moi, monsieur, dit-elle, je vous prenais pour M. Després.

— Je regrette, mademoiselle, de n'être que son ami ; mais permettez-moi d'être charmé de la méprise.

Au moment où j'entrai, elle s'asseyait devant une table, en face d'une assiette de lait ; et la femme qui, avant mon arrivée, causait avec elle, après avoir jeté un coup d'œil sur la table pour s'assurer qu'il n'y manquait rien, se retira et nous laissa seuls.

— Vous ne voulez pas faire comme moi? dit la jeune fille en riant, et en plongeant la cuillère dans son assiette.

— Je vous remercie, mademoiselle.

— Soyez assez bon alors pour me tenir compagnie. Vous permettez? ajouta-t-elle en avalant une cuillerée de lait.

— De tout mon cœur.

— Y aurait-il de l'indiscrétion à vous demander ce que vous alliez faire dehors si matin? me demanda-t-elle.

— Si matin! mais il y a longtemps que le jour est levé ; et vous-même, mademoiselle, vous avez dû être plus matinale que l'aurore

— Moi, cela se comprend ; mais pour un parisien comme vous, je sais fort bien que le jour ne commence qu'à midi.

— Qui donc a pu calomnier ainsi les Parisiens auprès de vous?

— Mais, personne... la renommée...

— Il ne faut pas l'écouter, elle dit rarement la vérité.

— C'est mon avis, répondit-elle gravement.

Il y eut un moment de silence; puis elle repoussa l'assiette loin d'elle, et se levant, elle reprit : — Vous ne m'avez pas encore répondu, Monsieur; où vous dirigiez-vous quand je vous ai arrêté?

— Je sortais pour me promener, mais sans but, je ne suis arrivé que d'hier, et je ne connais pas le pays.

— Eh bien, voulez-vous m'accompagner? je vous le ferai connaître.

— C'est beaucoup d'honneur que vous me faites, mademoiselle; mais, où trouver un cheval?

— Il ne doit pas en manquer ici... Venez, ajouta-t-elle... Je vous avertis que je suis très-volontaire, et que si l'on veut être de mes amis, il faut me passer tous mes caprices.

Arrivé dans l'écurie, où Joseph se trouvait, j'avisai un cheval, auquel je passai le premier harnais qui me tomba sous la main, et je l'emmenai dans la cour. Joseph me suivait, tenant en main le cheval de la jeune fille.

— Je suis très-maladroite pour monter, me dit-elle au moment où je m'offrais pour l'aider... Joseph, tenez-bien la bride, qu'il ne bronche pas.

Elle disait vrai, car je m'aperçus qu'elle s'y prenait assez gauchement; mais, une fois en selle, elle sembla tout-à-fait à son aise. Elle toucha du bout de sa cravache les flancs de la bête, qui partit au galop, et je lançai mon cheval à sa suite. Alors nous entendîmes une fenêtre qui s'ouvrait derrière nous, et, en tournant la tête, nous vîmes Jules Desprès à sa croisée. Nous lui adressâmes un petit salut amical et nous continuâmes notre course en riant de sa figure étonnée.

Durant toute cette promenade, la jeune fille fut d'une gaîté merveilleuse. L'excitation de la course semblait doubler l'enjouement de son esprit. Elle me fit admirer le paysage que nous traversions, mais sans l'emphase qui aurait pu gâter mon propre enthousiasme. Je vis qu'elle sentait vivement et qu'elle faisait même effort pour ne pas dire tout ce qui lui venait de charmant et d'ingénieux à l'esprit, dans la crainte, sans doute, de paraître exagérée. Dès qu'elle s'était abandonnée, elle se hâtait de revenir sur ses paroles et d'effacer par une plaisanterie ce qu'il pouvait y avoir eu en elles de trop sentimental.

— Et dire que ce soir tout le monde prétendra que je vous ai enlevé! s'écria-t-elle tout à coup en riant.

— Hélas ! mademoiselle, que n'est-ce vrai ?

— Mais c'est très-vrai aussi.

Vers les dix heures, nous arrivâmes au château de Valcombre, qu'elle habitait seule avec sa mère et quelques domestiques.

Mme de Valcombre, veuve comme Mme Després, était, au physique comme au moral, tout l'opposé de cette dernière. Autant celle-ci était vive, d'un caractère gai, pour ne pas dire folâtre, autant Mme de Valcombre paraissait sérieuse et posée, d'humeur mélancolique et triste même, pour tout dire. Ses cheveux étaient blancs et sur son visage, pâli et maigri, on voyait la trace de profonds chagrins

— Vous restez à déjeûner avec nous, me dit Mlle de Valcombre, après m'avoir présenté à sa mère.

— J'allais vous en prier, monsieur, ajouta cette dernière.

Je commençai de m'excuser, mais la jeune fille m'interrompit.

— Vous savez très-bien, monsieur, qu'en venant avec moi, vous vous êtes engagé à faire toutes mes volontés.

— L'ai-je promis en effet ?

— Vous l'avez juré.

Nous nous mîmes à table. Madame de Valcombre était assise à ma gauche et sa fille en face de moi. Le repas fut aussi gai que l'avait été la promenade. Tout était prétexte à rire pour la jeune fille, les plats brûlés ou mal réussis, les maladresses de la bonne qui nous servait, jusqu'aux observations de sa mère, qui souvent se croyait obligée de la rappeler à l'ordre d'une voix doucement sévère.

Tout à coup, à un mouvement de gaîté qui la fit se renverser sur sa chaise, je sentis le pied de la folle enfant frôler légèrement le mien. Je crus d'abord à une maladresse, mais le pied, au lieu de se retirer comme je m'y attendais, resta à côté du mien comme pour me provoquer. Je ne pus m'empêcher de lever les yeux sur Mademoiselle de Valcombre, qui continua de rire en me regardant, sans marquer le moindre embarras.

Ma position était critique. Car, s'il n'y avait que de l'inadvertance de sa part, en répondant à ce que je supposais être une provocation, j'allais agir avec la dernière inconvenance, et me perdre à tout jamais dans l'esprit de cette jeune fille. Comment supposer qu'une jeune personne si parfaitement élevée, si distinguée de manières, qui portait un si beau nom, qui avait refusé maints partis brillants, et qui était réputée si difficile, comment suppo-

ser, dis-je, qu'elle eût pu s'éprendre de moi si vite, de moi qu'elle voyait pour la première fois, qu'elle connaissait depuis quelques heures à peine, et qu'elle n'eût rien trouvé de mieux, pour me déclarer sa subite passion, que ce moyen assez cavalier? Les jeunes filles ont beau vous aimer, elles se font d'ordinaire toujours arracher cet aveu.

Et pourtant, comment douter? Son pied restait auprès du mien; et, sans le vouloir, comme malgré moi, le mien se rapprochait insensiblement. A partir de ce moment, la galanterie me défendait de reculer. Puis, en y réfléchissant, je trouvais à Mlle de Valcombre des excuses, et même des motifs d'approbation : il ne lui avait pas fallu longtemps pour me deviner loyal et discret, et pour me reconnaître plus de mérites qu'à toutes les personnes qui jusque-là lui avaient été présentées. Ce raisonnement me parut sans réplique, et sûr d'avoir trouvé la véritable explication des procédés que l'on avait à mon égard, je ne songeai plus qu'à m'abandonner à la joie de cette amoureuse aventure. J'étreignis son pied doucement d'abord, puis avec une passion de plus en plus croissante. Elle n'en parut pas offensée, et continua de causer et de rire avec la plus parfaite liberté d'esprit. Quand je vis qu'il en était ainsi, mon délire ne connut plus de bornes.

O puissance de l'imagination! Je crus sentir alors la chaleur de son sang se communiquer au mien, son pied doucement frémir sous mes étreintes; et j'étais si heureux et si fier de mon triomphe, que dès ce moment je jurai dans mon cœur à Mlle de Valcombre un amour éternel.

Cependant, comme son visage restait toujours d'une placidité inaltérable, qu'elle n'avait encore ni rougi, ni pâli, ni balbutié en parlant, une si profonde dissimulation ne put manquer de m'étonner, et bientôt j'en fus effrayé. Etait-ce donc l'habitude du vice qui lui donnait ce calme, cette force de caractère avec laquelle elle dominait et refoulait en elle toutes ses impressions? Etait-ce l'expérience de semblables aventures qui lui permettait de savourer en secret les voluptés de ces attouchements, sans rien trahir de son contentement? Quelle perversité ne fallait-il pas pour garder devant sa mère qui lui parlait, devant moi qui la regardais, des manières si naturelles, et pour prendre part, sans aucun effort apparent, à la conversation engagée.

Soudain, une pensée foudroyante me traversa l'esprit, et, abandonnant brusquement le pied que je serrais, je manquai m'évanouir. Qui m'assurait que ce ne fût pas le pied de Madame de

Valcombre que j'eusse tenu jusqu'alors. Je n'avais pas observé le visage de cette digne et vénérable dame depuis le premier moment de mon bonheur. Peut-être m'avait-elle frôlé par mégarde; puis, comprenant ma méprise, elle s'était sans doute sacrifiée, et contenant son indignation, qui n'aurait pu produire qu'un détestable effet devant sa fille, elle m'avait abandonné son pied, que depuis une heure je couvrais de mes caresses. Ceci m'expliquait la tranquillité de Mlle Berthe, ainsi que la parfaite immobilité du pied que l'on m'avait livré, et pourquoi enfin il ne répondait pas comme je l'eusse voulu à mes protestations d'amour.

Ce doute devint insupportable, et, pour l'éclaircir, je laissai tomber le couteau dont je me servais. En me penchant pour le ramasser, je jetai les yeux sous la table, et toute incertitude s'évanouit: le pied de Mlle de Valcombre était à la place où je l'avais laissé. Rassuré désormais, je repris ma position et mes manœuvres amoureuses; mais, cette fois, mon bonheur fut de courte durée, Madame de Valcombre se leva de table; le déjeûner était fini.

Pendant toute l'après-midi, que je passai au château, je cherchai vainement l'occasion de parler en particulier à Mademoiselle Berthe. Elle-même ne parut pas désireuse de la faire naître, et sa mère, nous accompagnant constamment, sembla prendre à tâche de ne pas nous laisser seuls un instant.

— Dimanche prochain nous recevons une réunion d'amis et de voisins, me dit Madame de Valcombre au moment du départ, nous espérons avoir le plaisir de vous voir avec M. Després.

— Vous pouvez compter sur moi, madame.

Quand je montai à cheval, Mademoiselle de Valcombre se trouvant près de moi, j'en profitai pour lui dire à voix basse :

— Et vous, Mademoiselle, tenez-vous à ce que je sois ici dimanche ?

— Mais sans doute, me répondit-elle comme étonnée de ma demande... Songeriez-vous déjà à retourner à Paris ?

— Oh ! je n'en ai pas la moindre envie. A dimanche, lui dis-je. Et je lançai mon cheval au galop.

Tout entier aux réflexions que me suggérait cette aventure, le temps s'écoula rapidement, et j'arrivai à l'habitation de Madame Després, lorsque je pensais en être encore éloigné. J'avais eu le temps néanmoins de prendre la résolution de garder pour moi seul mon secret. Mais dès que je revis Jules, et qu'il me demanda comment on m'avait reçu au château de Valcombre, ma première parole fut pour tout lui confier.

— Eh bien, l'on parlera encore de la naïveté provinciale! s'écria-t-il; mais Paris ne peut rien offrir de plus folâtre!

— Tu la crois donc vraiment pervertie? lui demandai-je.

— Ah ça, est-ce que tu radotes? ou bien as-tu inventé cette histoire? Il me semble qu'après ce que tu viens de me dire...

— Mais comment expliques-tu qu'une jeune fille si bien élevée?...

— J'explique cela d'une foule de manières: d'abord elle a lu des romans, elle est allée en pension, elle a eu une gouvernante; puis, de bonne heure, Mademoiselle de Valcombre a su s'affranchir de toutes les entraves qui la gênaient, elle va où elle veut, fait ce qui lui plaît, fréquente qui lui convient. On fait ainsi de rapides progrès. C'est maintenant, à ce que je vois, un puits de science... où il ne tient qu'à toi de puiser! Heureux ami, ajouta-t-il, que ne me suis-je levé avant toi ce matin!

J'étais loin de partager la gaieté de Jules, et je ne sais pourquoi cette aventure, qui d'abord m'avait paru aussi plaisante qu'à lui, m'inspirait maintenant je ne sais quel sentiment de tristesse et de souffrance. Je me gardai cependant de lui en rien faire paraître; je m'efforçai de rire avec lui; mais dès qu'il me fut possible de le quitter, je courus m'enfermer dans ma chambre.

Je souffrais bien réellement. Ceux qui ont aimé (et qui n'a pas aimé?) savent qu'en même temps que la passion, une délicatesse toute nouvelle s'éveille en nous, et que notre cœur s'offense de tout ce qui peut ternir l'auréole de la beauté qui l'a séduit. Je l'aurais cependant juré, Mlle de Valcombre devait être pure encore. Mais je lui en voulais d'avoir, par sa conduite légère avec moi, donné matière à la malignité de Jules de s'exercer sur elle. Elle, si belle, qui semblait comme un ange envoyé sur la terre pour donner aux hommes une idée du ciel, pourquoi se laissait-elle aller à de folles extravagances qui ne pouvaient qu'attirer mon blâme, et semblait-elle prendre plaisir à se dépouiller à mes yeux de ses voiles pudiques? Ah! j'étais irrité contre elle, et du sans façon avec lequel elle s'était liée avec moi, et de la familiarité qui s'était aussitôt établie entre nous, et de ces faveurs inespérées qu'elle m'avait accordées sans la moindre hésitation ni la plus petite résistance, et de mes propres hardiesses qu'elle n'avait pas repoussées comme c'eût été son devoir. Non, elle n'était pas pure! Ce qu'elle avait fait pour moi, elle l'eût fait pour un autre! Si Jules l'avait vue avant moi, elle aurait eu avec lui le même abandon! Ne pouvait-elle donc pas dissimuler au moins, se parer à mes yeux des semblants de la vertu! Pourquoi tant de franchise dans

la honte! Que ne jouait-elle l'hypocrisie! Je m'y serais laissé prendre; je ne l'eusse pas moins aimée, et je n'aurais pas tant souffert! Mais si je la revois, m'écriai-je, il faudra qu'elle sache comment je l'aurais aimée et combien je la méprise! je la ferai rougir d'elle-même. Que ne puis-je, en ce moment même, l'accabler de mes reproches et de ma colère, lui redire les tortures qu'elle m'inflige, lui dire que je ne l'aimerai jamais !

— Eh bien, vous l'avez vue, notre héroïne, notre Bradamante! me demanda Mme Després quand je descendis pour le dîner. Comment la trouvez-vous?

— Charmante, dis-je d'un ton que j'essayai de rendre indifférent.

— Comment, charmante ! Mais l'on ne dit cela que des femmes laides. Vous voulez dire divine, adorable?

— Je l'ai vue trop peu de temps, repris-je, pour avoir sur elle une opinion bien arrêtée.

— Mais l'on te parle de sa beauté, dit Jules, et l'on ne te demande pas une analyse minutieuse et détaillée de son caractère et de ses goûts.

— Ainsi donc, reprit Mme Desprès, vous ne trouvez rien d'extraordinaire dans Mademoiselle de Valcombre? Vous trouvez qu'on vous l'a surfaite?

— Ce n'est nullement ma pensée: tout ce que je puis dire, Madame, c'est qu'elle a fait sur moi une impression tellement multiple et confuse qu'il m'est impossible d'y débrouiller ce que j'en pense.

— Allons! c'est mieux que tout à l'heure, dit Madame Després.

— Et ça ira toujours de mieux en mieux, soyez-en sûre, ma tante, dit Jules en me lançant un regard de côté.

Malgré toutes ces belles protestations de ma part et ces parades d'indifférence, ce ne fut pas sans une grande impatience que j'attendis le dimanche suivant. Ce jour arriva enfin. Au moment où nous entrions, Jules et moi, au château de Valcombre, le salon, ainsi que le jardin, étaient déjà remplis d'une foule brillante. Au jardin, se tenaient les jeunes gens et les jeunes filles qui en égayaient les sombres allées de leur rire et du bruit de leur causerie. C'est là que je vis Mademoiselle de Valcombre, au milieu d'un cercle nombreux qu'elle semblait charmer par la gaieté de ses propos. Dès qu'elle m'aperçut, elle vint à moi, et me tendit sa main que je pressai légèrement; puis, retenant la mienne, elle m'entraîna vers le groupe qu'elle venait de quitter, et me présenta aux jeunes gens qui s'y trouvaient.

Jules, connu de tous depuis son enfance, distribuait des poignées de main à la ronde. Quelques instants après, une jeune fille étant passée près de lui, il se pencha à l'oreille de Mademoiselle de Valcombre et lui demanda :

— N'est-ce pas Mademoiselle de Monclar ?

— Oui... Elle ne vous a pas reconnu ; mais allez à elle, elle sera enchantée de vous voir.

Jules nous quitta pour rejoindre la jeune fille.

Il me fut néanmoins impossible de pouvoir causer seul à seul avec Mademoiselle Berthe ; toujours quelque importun se trouvait près de nous, et avant que j'eusse rien pu lui dire, la cloche sonna le repas.

Tout le monde se dirigea vers la salle à manger, et l'on se mit à la table. Madame de Valcombre, un peu plus souriante que d'habitude, se tenait à un bout de la table, entourée des personnes les plus âgées de la compagnie ; tandis qu'assise à l'autre extrémité, et présidant le cercle des jeunes gens, sa fille trônait et resplendissait du triple éclat de sa beauté, de sa jeunesse et de sa gaîté. Par une préférence flatteuse, ma place avait été marquée à côté d'elle, et je ne fus pas sans remarquer que cet honneur m'était jalousé.

En face de moi, se trouvait Jules, près de Mademoiselle de Monclar, tous deux lancés dans une conversation qui, depuis le premier moment de leur rencontre, ne s'était pas interrompue.

Je ne dirai rien de celle qui s'établit entre Mademoiselle Berthe et moi, car, surveillés par nos voisins de table, nous nous gardions de laisser percer dans nos paroles les sentiments qui nous agitaient. Mais ce qui devait échapper à tous les yeux, ce fut la comédie qui se renouvela sous la table. Je posai délicatement le pied sur celui de Mademoiselle de Valcombre, et restai ainsi tant que dura le repas, et de nouveau je pus admirer son sangfroid et sa parfaite liberté d'esprit.

Je m'étais bien promis cependant d'être respectueux malgré tout, de me tenir sur la réserve ; mais, en voyant cette jeune fille, aimée et admirée de la foule brillante qui nous entourait, j'en étais presque venu à douter de mon ancien bonheur, à croire que je l'avais rêvé. Je voulus donc me convaincre que tout était réel, et mon doute dut disparaître devant la réussite et l'évidence du second essai. Jules, toutefois, tout en causant avec Mademoiselle de Monclar, nous épiait sournoisement. Je ne sais s'il se douta de quelque chose, ou si mon visage me trahit, toujours est-il qu'il laissa tomber sa fourchette, la ramassa, et, quand il se redressa,

je compris au regard narquois qu'il me lança que nous étions découverts. Berthe surprit ce regard au passage, mais loin d'en être déconcertée, elle dit à mon ami de sa voix la plus naturelle :

— Attendez, monsieur Després, on va vous en donner une autre.

Et il resta confondu de tant d'audace. Le repas s'acheva sans autre incident. Lorsque Madame de Valcombre se leva de table, sa fille, sans même attendre que je me fusse dégagé, voulut l'imiter ; aussi elle retomba sur sa chaise, et alors elle me dit en souriant :

— Faites donc attention, Monsieur de Puybrun, je crois que vous êtes sur ma robe !

Quelques instants après, toute la compagnie se dispersait dans le parc. Pendant que Jules s'éloignait d'un côté avec Mademoiselle de Monclar, je m'enfonçai avec Mademoiselle de Valcombre dans une allée sinueuse, qui nous eut bientôt menés loin du château et de la foule des invités. J'ai conservé de cette promenade un souvenir ineffaçable, et je pourrais vivre cent ans que je n'oublierai jamais ce jour et cette heure, ces grands arbres qui versaient leur ombre sur nos fronts, les oiseaux qui chantaient dans les branches, l'âcre senteur des chênes, le parfum des fleurs, les rayons qui perçaient l'épais feuillage et venaient danser sur l'herbe touffue des allées, et le craquement du sable sous nos pieds.

En me trouvant pour la première fois seul avec elle, je ne sais ce qui se passa en moi, mais j'eus beau faire effort pour dominer l'émotion qui m'envahissait, je ne parvins qu'à m'embarrasser davantage, et je cheminai longtemps avec elle, son bras posé sur le mien, nos deux têtes si rapprochées que parfois le vent me jetait au visage les longues boucles de ses cheveux, et n'échangeant avec elle que des propos insignifiants. J'avais préparé depuis longtemps ce que je me proposais de lui dire ce jour-là, mais maintenant tout s'était envolé. Je dois dire aussi que ma disposition d'esprit n'était plus la même à son égard. Qu'était devenue mon irritation et toutes les paroles d'amertume que je devais déverser sur elle ? Elle était là, à mes côtés, levait ses grands yeux sur les miens, et aucun mot de blâme ni de reproche ne pouvait sortir de mes lèvres. Ah ! bien plutôt je l'eusse remerciée des nouvelles marques de préférence qu'elle m'avait données ! Mais, chose étrange ! quand je laissais tomber mes regards sur elle, quand je voyais ce front si pur, ces yeux si limpides, cet air de candeur et d'innocence, je ne pouvais croire que ce fût là celle qui, un instant auparavant, faisait si bon marché de toute réserve

avec moi. Je me souviens qu'enhardi par ce souvenir, je me hasardai un moment à passer mon bras autour de sa taille. Mais elle me lança un tel regard étonné, elle devint subitement si sérieuse et si froide, que je ne renouvelai pas ma tentative.

Cependant, en nous promenant, nous étions arrivés à la lisière du parc que borde un ruisseau assez large. Ses bords ombragés de saules et de peupliers, offraient d'épais coussins de mousse.

— Je suis fatiguée, me dit-elle, asseyons-nous un moment si vous le voulez ?

Elle se laissa aller sur le gazon et je vins m'asseoir auprès d'elle.

— Allez-vous bientôt retourner à Paris? me demanda-t-elle.

— Je voudrais n'y plus aller, lui dis-je.

— Ce pays vous plaît donc?

— Le pays sans doute... mais surtout les personnes qui l'habitent.

— Depuis que vous êtes ici, vous n'avez cependant pas vu beaucoup de monde...

— Mais parmi les personnes que j'ai vues, ne pensez-vous point qu'il en soit une qui pourrait m'attacher à jamais aux lieux qu'elle habite?

— Et peut-on savoir le nom de cette personne ? demanda-t-elle en souriant.

J'hésitais d'abord, puis croyant voir un encouragement dans son sourire :

— Pourquoi feindre de l'ignorer? m'écriais-je ; vous la connaissez bien cette personne! ne m'avez-vous pas donné lieu de croire que vous acceptiez mon amour?

— Comment cela? s'écria-t-elle en me regardant avec étonnement. Que voulez-vous dire ?

Ce fut à mon tour de la regarder avec surprise, mais elle soutint ce regard avec tant d'assurance que je demeurai interdit.

— Vous ne m'aimez donc pas ? lui dis-je au bout d'un instant.

— Mais, dit-elle en reprenant sa gaieté ordinaire, pas si vite que cela, sans doute...

— Mais, moi, je vous aime et je veux que vous m'aimiez ! m'écriais-je ; je ne peux plus vivre sans cet espoir. Je veux que vous me promettiez de m'aimer et de m'épouser.

— Cela est impossible, dit-elle d'une voix triste, et son visage devint subitement sérieux.

— Et pourquoi donc ?

Elle resta quelques minutes silencieuse, puis elle reprit :

— Pour peu qu'on vous ait parlé de moi, on a dû vous dire

que j'ai refusé tous les partis qui se sont présentés. Beaucoup de mes prétendants, blessés dans leur amour-propre, se vengent à cette heure de mes refus en faisant courir sur mon compte des fables ridicules, quelques-unes même odieuses. D'autres, plus généreux, à qui j'ai offert mon amitié, l'ont encore trouvée précieuse, l'ont acceptée et la gardent. Je ne puis, comme à ceux-là, vous offrir que mon amitié. Je ne vous épouserai jamais, je n'épouserai jamais personne.

— Mais pourquoi donc? pourquoi donc?

— Ah! c'est mon secret.

— Eh bien! dites-le moi.

— Ce ne serait plus un secret si je vous le disais... Allons, ajouta-t-elle, nous nous sommes assez reposés. Voulez-vous me donner la main?

Je lui tendis la main pour se relever. Elle posa son bras sur le mien, et nous reprîmes le même sentier que nous avions parcouru.

— Est-il bien vrai que vous ne vous marierez jamais? lui demandai-je.

— Je puis vous le jurer, dit-elle.

— Mais qui vous dit que vous ne rencontrerez pas un cœur digne du vôtre? Pourquoi ce serment imprudent?

— J'ai oublié de vous dire à quelles conditions je donnais mon amitié.

— Vous ne répondez pas à ma question.

— Voici ma réponse et la condition: c'est de ne jamais m'interroger sur mon secret et de n'y jamais faire allusion.

Quand nous arrivâmes au château, la plupart des invités prenaient congé de Madame de Valcombre. Jules m'attendait. Je dis adieu à Mademoiselle de Valcombre qui me fit promettre de revenir la voir le lendemain, et nous partîmes.

Dès que nous fûmes à quelques pas du château, pressé de questions de la part de Jules, je ne pus, ayant eu la faiblesse de lui dire le commencement de mon histoire, refuser de lui en conter la fin, et je lui avouai tout ce qui venait de se passer entre Mademoiselle Berthe et moi.

— Adorable comédienne! s'écria-t-il; c'est qu'elle est vraiment très-forte, cette fille-là!

— Que veux-tu dire?

— Mon cher, j'ai du nouveau à t'apprendre, j'ai fait parler Mademoiselle de Monclar. Je sais tout!

— Tu sais tout? tu sais son secret? tu sais pourquoi elle refuse de se marier?

— Je sais tout, te dis-je.

— C'est impossible ! elle ne dit son secret à personne, elle a refusé de me le confier.

— Parbleu ! il n'est pas difficile de le deviner.

— Mais parle, parle donc !

— Histoire étrange, histoire incroyable... Jamais on n'a rien vu de pareil, jamais on n'a rien imaginé de plus surprenant...

— Ah ! tu me fais mourir, lui dis-je.

— Si tu m'interromps à tout propos, j'aime autant te céder la parole. Tout en causant, continua-t-il, avec Mademoiselle de Monclar, — qui, entre parenthèse, est l'ange le plus charmant que j'aie jamais vu, — intrigué de tout ce que tu m'avais raconté sur Mademoiselle de Valcombre, et désirant en savoir le fin mot, je sondai adroitement mon aimable interlocutrice et lui demandai si elle était très-liée avec cette dernière. A quoi il me fut répondu que Berthe était sa plus intime amie, que Berthe ne lui cachait rien, etc... Très-bien. — Mais alors, lui dis-je, vous allez m'apprendre pourquoi votre amie refuse tous les partis qu'on lui propose ? — Ah ! ça, me répondit-elle, c'est la seule chose que j'ignore. Pas de chance ! c'était la seule qui m'intéressât. Cependant venant à penser que Mademoiselle de Monclar voulait peut-être me cacher ce qu'elle savait très-bien, je l'interrogeai encore : — Et lui avez-vous jamais demandé quelle raison lui faisait repousser tel ou tel prétendant ? — Si, mais elle n'a jamais voulu me le dire. — Et ne le soupçonnez-vous pas ? — En aucune façon... Quelques instants après, je revins à la charge, et lui demandai si elle disait bien la vérité en prétendant ne rien savoir du secret de Mademoiselle Berthe. — Voyez-vous, s'écria-t-elle alors, c'est inutile. Vous ne saurez rien, je n'ai pas le plus petit renseignement à vous donner. Ce fameux secret, je le lui ai demandé, elle ne m'a pas répondu ; je l'ai demandé à d'autres, je n'ai pas compris leurs réponses. Que voulez-vous que je vous dise de plus ? — Mais, répliquai-je, faites-moi part, simplement de ces réponses que vous ne comprenez pas — Quelles réponses ? Ah ! oui... C'est une histoire insensée que m'a contée la femme de chambre de ma mère. — Eh bien, contez-la moi. — Mon Dieu, la voici en deux mots. D'abord, il faut que vous sachiez que cette femme de chambre a servi autrefois chez Madame de Valcombre. Berthe avait dix-huit ans quand on la demanda pour la première fois en mariage, et cette union était pour ainsi dire arrêtée, quand se passa une aventure mystérieuse que je ne m'explique pas. Je vous la dis sans la comprendre. Un matin, Berthe était sortie à cheval, suivie d'un domestique

qui l'accompagnait dans toutes ses courses. Il n'y avait pas une heure qu'ils avaient quitté le château, que le même domestique la rapportait dans ses bras, évanouie. Madame de Valcombre se jeta avec des cris et des larmes sur le corps de sa fille, puis elle la fit transporter dans sa chambre. Depuis ce jour, et pendant trois mois environ, elle resta enfermée, sans voir personne, que sa mère. On voulut faire parler le domestique, mais il resta muet; et quelques temps après il quittait le château: on ne l'a plus revu. Quand Berthe sortit de sa chambre, elle était pâlie et maigrie. A peine pouvait-elle faire quelques pas, et sa mère lui donnait le bras dans ses promenades au jardin. C'est à partir de ce moment qu'elle déclara qu'elle ne se marierait jamais, et que toute demande de sa main fut invariablement repoussée. Tel est le recit de Mademoiselle de Monclar, dit Jules en terminant.

— Et de tout cela, qu'a-t-elle conclu?

— Elle?.. rien... Mais moi, je conclus... et toi?

— Il y a sans doute là quelque chose d'extraordinaire. Cette réclusion, ce domestique qui refuse de parler, qu'on fait partir...

— Et ce n'est pas tout! s'écria Jules. Voici ce que Mademoiselle de Monclar a ajouté. Une nuit, la femme de chambre était endormie, quand elle fut éveillée par de grands cris qui partaient de l'appartement de Mademoiselle Berthe. C'était huit jours environ après qu'elle avait été rapportée sans connaissance de sa promenade. Madame de Valcombre envoya chercher en toute hâte le médecin, qui passa la nuit dans la chambre de la jeune fille. Peu à peu, aux cris avait succédé le plus profond silence. Vers le matin, aux premières lueurs de l'aube, la femme de chambre qui ne s'était pas rendormie, aperçut de sa fenêtre qui donnait sur le parc, le médecin et le domestique se glissant à travers les arbres. Le médecin portait sous son bras, et enveloppé dans une serviette, un paquet assez volumineux. Le domestique le suivait, une bêche d'une main, et un sac assez lourd de l'autre. Ils s'arrêtèrent au pied d'un arbre, le domestique creusa un grand trou, le médecin jeta son paquet au fond et versa dessus le contenu du sac, qu'elle reconnut pour être de la chaux. La terre fut rejetée dans la fosse. Ils la tassèrent avec les pieds, et s'en allèrent. Depuis ce jour, toutes les fois que la femme de chambre passait en cet endroit du parc, elle ne pouvait s'empêcher de frissonner, et c'est même pour avoir fait allusion devant Mademoiselle de Valcombre à cet emplacement mystérieux, qu'elle a été renvoyée. — Je me vengerais bien, a-t-elle dit souvent à Mademoiselle de Monclar, j'irais bien la dénoncer à la justice, mais ces dames sont

si influentes dans le pays qu'on ne voudrait pas poursuivre l'affaire.

— Mais c'est horrible! m'écriai-je; tout cela ne peut être vrai.

— Tout cela est authentique.

— Mais le médecin qui l'a soignée, n'a-t-il pas parlé, lui?

— D'abord les médecins ne parlent jamais; ils sont obligés au secret. En outre, le médecin en question est mort.

— Allons! avoue que tu t'es moqué de moi, que tu viens d'inventer cette histoire ?

— Je n'invente rien, et le récit de Mademoiselle de Monclar me paraît d'autant plus véridique, que j'avais déjà entendu quelques vagues rumeurs à ce propos.

— S'il en est ainsi, lui dis-je, je plante là mon roman, et je pars demain pour Paris.

Je ne partis pas pour Paris le lendemain. Huit jours après cette conversation avec Jules, je me trouvais encore chez sa tante, mais je n'avais pas revu Mademoiselle de Valcombre. Un combat terrible se livrait en moi; j'aimais cette jeune fille, je l'aimais autant qu'à l'heure où, assis dans le parc, je lui parlais de l'épouser. Et pourtant cette union était devenue impossible, car je m'étais renseigné moi-même, et plusieurs personnes que j'avais interrogées, étaient venues confirmer le récit de Jules. Ce drame lugubre était vrai, et c'était elle l'héroïne.

Cela ne m'avait pas empêché de prendre vingt fois le chemin qui conduisait au château de Valcombre, d'aller si loin que j'apercevais déjà le toit et les hautes cheminées qui dépassaient la cime des arbres. Mais là, maudissant ma faiblesse, je revenais brusquement sur mes pas. Le lendemain, mes pieds prenaient d'eux-mêmes la même route, je me retrouvais au même endroit, et chaque fois je ne pouvais m'empêcher de pousser plus avant ma promenade. Malgré d'horribles tentations d'aller me jeter aux pieds de Mademoiselle de Valcombre, de lui dire mes souffrances, de la supplier de les calmer en me jurant que l'histoire qui courait sur elle était une infâme calomnie, malgré tout, j'étais resté maître de moi et sorti victorieux des assauts que la passion livrait à mon cœur. Mais un jour devait venir où cette lutte cesserait, où tous mes scrupules tomberaient, où la voix de l'amour serait la plus forte et la seule écoutée.

Ce jour-là, poussant ma promenade plus loin que d'habitude, je me trouvai par hasard à l'extrémité du parc, en face de cette place où je m'étais assis avec elle, et où avait eu lieu notre dernier entretien. Fatigué de corps et d'esprit, je m'étais étendu sur

l'herbe qui couvrait les bords opposés du ruisseau, et là, abîmé dans d'amères réflexions, je laissais mes regards flotter devant moi. Je ne sais depuis combien de temps je rêvais ainsi, quand tout à coup, au bout du sentier qui s'ouvrait devant moi et que nous avions parcouru ensemble, j'aperçus Mademoiselle de Valcombre qui s'avançait lentement. Elle marchait la tête baissée et paraissait plongée dans d'aussi tristes réflexions que les miennes. J'eus le temps, avant qu'elle ne m'aperçut, de me jeter derrière un massif d'arbres, et je restai là, immobile, observant à travers les branches tous les mouvements de la jeune fille. Oh! qu'elle était changée depuis le jour où, son bras appuyé sur le mien, nous avions fait ensemble cette même promenade. Elle était toujours aussi belle, les longues boucles de ses cheveux encadraient toujours son charmant visage; mais la gaîté et l'insouciance qui s'y lisaient naguère en avaient disparu. Ses grands yeux noirs n'avaient rien perdu de leur éclat, mais les paupières, fatiguées et rougies, étaient entourées d'un cercle bleuâtre. Les deux lignes de ses sourcils se rapprochaient douloureusement.

Elle vint s'asseoir au même endroit où nous nous étions assis ensemble. Elle laissa tomber sa tête dans sa main, et je l'entendis soupirer. Puis, elle releva le front, regarda tristement autour d'elle, et j'aperçus alors une larme glisser sur sa joue. Elle avait apporté un livre, l'ouvrit au hasard, le renferma presque aussitôt, et le rejeta loin d'elle. Une touffe de marguerites croissait à portée de sa main, elle en arracha une poignée en souriant, en choisit une, dont elle arracha trois pétales, puis haussa les épaules et les lança dans le ruisseau. Alors, ses larmes recommencèrent à couler; elle fit de vains efforts pour les retenir, et ses sanglots, dont le bruit venait me briser le cœur, s'échappèrent de sa poitrine.

Qui donc m'enchaînait à ma place? Pourquoi n'avais-je pas déjà franchi d'un bond le ruisseau qui nous séparait? Moi qui souffrais autant qu'elle à la vue de sa douleur, qui m'obligeait de me cacher encore? Je ne sais. Je ne bougeai pas. L'étonnement dans lequel me plongeait un spectacle si inattendu, cette tristesse et ce désespoir qu'elle avait toujours cachés sous un masque d'enjouement, cette affliction profonde qu'un hasard me révélait pour la première fois, furent peut-être les seules causes de l'immobilité où je restai.

A un premier effort qu'elle fit pour se relever, elle retomba sans force à la même place. Enfin, elle se souleva péniblement, reprit son livre et se dirigea lentement vers le château.

Je sortis de ma retraite, et en regagnant l'habitation de Madame Després, je pris le parti de retourner le lendemain chez Mademoiselle de Valcombre, et d'essayer cette fois par tous les moyens de la faire parler.

— Je l'aime malgré tout, me dis-je, malgré sa faute, et tous les raisonnements du monde n'y pourront rien. Les pleurs que je viens de lui voir verser, me sont garants de son repentir. Si elle est franche avec moi, si elle se confesse avec sincérité, je lui pardonne tout, et je puis encore l'épouser. Mais si elle dissimule encore, je ne la reverrai jamais.

Le lendemain, quand j'arrivai au château, Mademoiselle de Valcombre eut sur le visage un éclair de joie qu'elle réprima presque aussitôt.

— Je vous croyais parti pour Paris, me dit-elle d'un ton où perçait le reproche.

— Je vous prie de me pardonner, Mademoiselle, je vous ai manqué de parole, mais j'ai été indisposé.

— En effet, dit-elle, vous êtes pâle.

Elle quitta le salon et me laissa seul avec sa mère. Je ne me souviens guère de la conversation que j'échangeai avec cette dernière. Ma pensée était ailleurs. L'accueil de Mademoiselle de Valcombre m'avait glacé.

— Eh quoi! me disais-je, je viens la consoler, sécher ses larmes, lui rendre l'espoir, le bonheur et l'amour dont elle s'est crue à jamais déshéritée, et c'est ainsi qu'elle me reçoit!

J'étais lancé dans ces réflexions quand elle reparut au salon. Tout était changé en elle, sa physionomie, comme sa toilette. Elle s'avança vers moi, souriante, dans le costume d'amazone qu'elle portait la première fois que je l'avais vue.

— Si vous n'êtes pas plus fatigué que votre cheval qui vous attend à la porte, me dit-elle, nous irons faire un tour de promenade avant le dîner.

— Je suis à vos ordres, mademoiselle.

Mme de Valcombre, qui nous avait suivis, se trouvait sur le perron au moment où sa fille montait en selle.

— Surtout, lui dit-elle, pas d'imprudence!

— Bah! s'écria la jeune fille... Et cinglant son cheval d'un coup de cravache, elle le lança au galop. Je la suivis.

Après une course d'une demi-heure environ, elle arrêta son cheval dans une clairière, qu'un large fossé coupait par le milieu. Nous ne pouvions aller plus loin, à moins de faire un détour

dans le bois ou de franchir ce fossé à cheval, ce qui eût été périlleux.

— Aidez-moi à descendre, me dit Mlle de Valcombre.

J'allai lui prendre la taille et la soulevai sur sa selle. Elle s'abandonna à moi, et au moment où je la posai sur le sol, quelques boucles de ses cheveux effleurèret mon visage.

— Vous êtes un homme très-fort, me dit-elle.

— Vous êtes très-légère, lui répondis-je.

— Comment l'entendez-vous ?

— De la bonne manière.

Elle alla s'asseoir sur le talus du chemin que nous venions de suivre. Après avoir attaché les chevaux aux branches d'un arbre, je pris place à côté d'elle.

— J'ai à vous parler sérieusement, lui dis-je.

— Comme cela se trouve! moi aussi, dit-elle en riant... Pourquoi n'êtes-vous pas venu, il y a huit jours, comme vous me l'aviez promis? Car je ne crois pas à votre maladie...

— Je suis venu plus de vingt fois, lui dis-je; vingt fois j'ai rôdé autour de votre parc, et je suis retourné sur mes pas sans entrer...

— Et pourquoi n'entriez-vous pas?

— Je ne voulais pas entrer, je ne voulais pas vous revoir, et si je suis ici, près de vous, c'est qu'une force plus puissante que toutes mes résolutions me pousse vers vous, c'est que malgré tout je vous aime!...

— Mais pourquoi ne vouliez-vous pas me revoir ?

— C'est mon secret, lui dis-je.

— Vous avez donc un secret, vous aussi ?

— Oui.

Il y eut un moment de silence.

— Pourquoi m'aimer, reprit-elle avec tristesse. Pourquoi me parler encore d'amour, quand vous savez que je ne puis vous entendre ?

— Mais parce que je vous aime, parce que je ne puis étouffer cet amour.

— Il le faut cependant. Il le faut, car je ne puis vous aimer, puisque je ne puis vous épouser.

— Si, vous le pouvez! si, vous m'aimerez! si, vous m'épouserez! m'écriai-je. Je lèverai tous vos scrupules; je vous prendrai telle que vous êtes, et vous m'en aimerez davantage! vous m'aimerez pour avoir su oublier et pardonner !

— Que voulez-vous dire ? devenez-vous fou maintenant ?

— Je vous dis que vous m'épouserez, parce que je connais le motif de vos refus, parce que mon amour est si grand que je fermerai les yeux sur votre passé, et parce que je suis certain que l'avenir me récompensera de ma générosité !

— Vous avez certainement perdu l'esprit.

— Mademoiselle, un mot va tout vous expliquer : Je connais votre secret.

Je la regardai en prononçant ces paroles, et je la vis rester interdite, fixant sur moi des yeux effrayés.

— C'est impossible, reprit-elle au bout d'un instant ; qui vous l'aurait dit ?

Alors, avec toutes sortes de ménagements, et aussi brièvement que possible, je lui racontai tout ce que j'avais appris de Jules. Je lui dis de qui Jules tenait cette histoire, qui l'avait apprise à Mlle de Monclar. Mais je l'assurai en même temps que je l'aimais, que je lui pardonnais, et je lui répétai mille fois que j'étais sûr qu'elle serait désormais digne de moi. Elle m'écouta en silence, levant sur moi, de temps à autre, des regards étonnés, et ne paraissant pas comprendre ce que je lui disais. Mais, sitôt qu'elle eut entrevu le sens de mes paroles, elle ne me laissa pas achever... Elle pâlit horriblement, et se dressant d'un seul bond, elle s'éloigna de moi.

— Ah ! taisez-vous, Monsieur ! taisez-vous ! s'écria-t-elle. C'est une infamie ! vous avez pu penser de telles choses ? vous avez pu les croire ?

— Mais je ne les crois pas, je ne les ai jamais crues, m'écriai-je. Tout mon amour et tout mon cœur se révoltaient. Jurez-moi seulement que vous êtes innocente, et je vous croirai.

— Mais votre doute m'offense encore ! Qu'ai-je besoin de vous jurer ?... Ah ! tenez, brisons là. Je ne veux plus rien entendre de votre bouche.

Et tout en parlant ainsi, elle se dirigeait vers son cheval, et se disposait à partir sans moi.

— Oh ! vous ne partirez pas sans m'entendre ! m'écriai-je en courant à elle. Je vous en supplie, restez ! Restez, je veux que vous me pardonniez ! Vous ne vous en irez pas sans m'avoir pardonné, dis-je en lui prenant les mains. Ne voyez-vous pas que je souffre, moi aussi, de ces calomnies qui vous assiégent ! Ne voyez-vous pas les tourments qu'elles me causent ! Il vous est si facile de m'en délivrer. Pourquoi refuser de me dire votre secret ?... Oh ! parlez, je vous en conjure !

— Non, dit-elle.

— Et cependant, vous devez avoir confiance en moi ; vous ne voyez pas mon amour avec indifférence, puisque vous m'aviez fait promettre de revenir vous voir... Vous souffrez, vous aimez vous-même, j'en suis bien certain, puisqu'hier encore, dans cette promenade que vous avez faite dans le parc...

— Que savez-vous? .. Que voulez-vous dire? demanda-t-elle, voyant que je m'interrompais.

Et je lui racontai que la veille, un hasard m'avait rendu témoin de ses larmes et de son désespoir. Je lui retraçai tous les détails de cette scène, les marguerites qu'elle avait cueillies, puis rejetées, ses larmes que j'avais vues couler, ses sanglots que j'avais entendus.

— Si vous ne souffrez pas, si vous n'aimez pas, pourquoi donc pleuriez-vous? lui dis-je. Et si ce n'est pas moi que vous aimez, pourquoi donc choisissiez-vous ces lieux, où, pour la première fois, je vous ai dit que je vous aimais et que je n'aimerais jamais que vous?

Alors, ses larmes éclatèrent et son cœur fit explosion: — Eh bien! oui, c'est vous que j'aime! s'écria-t-elle. C'est la première fois que j'aime ; je vous aime de toutes les forces de mon âme, et l'on n'aime ainsi qu'une fois! Je pleurais parce que vous n'étiez pas revenu le lendemain comme vous me l'aviez promis; parce que pendant huit jours je vous avais attendu, comptant les heures et les secondes, et soupçonnant bien que ce qu'on avait dû vous raconter de moi, vous empêchait de revenir! Je pleurais parce que vous êtes la seule personne que j'aie jamais aimée, parce que dès le premier jour où je vous ai vu, tout mon cœur a bondi vers vous!... Ah! ces huit jours ont duré un siècle...

— Mais alors, vous consentez à m'épouser? m'écriai-je.

— Je vous ai dit que c'était impossible.

Je restai atterré.

— Et vous dites que vous m'aimez? repris-je au bout d'un instant.

— En doutez-vous?

Je n'y pus tenir plus longtemps. Je voulus savoir si elle dissimulerait jusqu'à la fin. Je me ressouvins des deux aventures qui avaient marqué ma présence à sa table, et les lui rappelant brusquement, je lui demandai si, après de tels faits, il m'avait été permis en effet de douter qu'elle m'aimât.

L'indignation parut sur ses traits ; puis d'une voix tremblante d'émotion: — Est-ce bien la vérité que vous me dites? me demanda-t-elle.

— Mais qui peut le savoir mieux que vous? m'écriai-je.

Elle laissa tomber sa tête dans ses mains, et je l'entendis sangloter. Puis, relevant, au bout d'un moment, son visage baigné de larmes :

— Il faut donc tout vous dire ! s'écria-t-elle d'une voix désespérée.

— Oui, dites tout, m'écriai-je. Dites tout, et quelles que soient les révélations que vous me puissiez faire, je vous jure un amour éternel !

Elle se recueillit un moment, sécha ses larmes, et d'une voix mal assurée :

— Le ciel a voulu me punir de ma vanité, dit-elle. Il a permis que les précautions dont je m'entourais pour cacher ce que mon amour-propre ne voulait pas qu'on sût, fussent inutiles. Mais vous aurez pitié de moi et vous me garderez le secret... tenez, c'est ici même, que mon malheur est arrivé, et je n'avais pas pu prévoir que deux fois de suite, dans ces mêmes lieux, je dusse tant souffrir, car vous me torturez cruellement depuis une heure. J'étais sortie un matin à cheval avec un domestique... Oh ! le récit qu'on vous a fait n'est pas faux, mais je n'aurais jamais pensé qu'on pût donner aux choses une tournure si déloyale. Nous avions suivi le même chemin que nous venons de parcourir. C'était la première fois que je visitais cette partie de la forêt. Quand nous arrivâmes au bord de ce fossé, le domestique voyant que nous ne pouvions aller plus loin, me conseilla de revenir sur mes pas, mais je ne sais quelle folie s'empara de moi. J'étais jeune, étourdie, pleine de présomption ; j'étais folle ! Je me fis un point d'honneur de ne pas me laisser barrer le chemin par cet obstacle. J'appliquai un vigoureux coup de cravache à mon cheval, il s'élança impétueusement en avant ; mais arrivé au bord du fossé, il s'arrêta, fit un brusque écart, et je fus lancé au fond du fossé... Je sentis dans tout mon être une horrible commotion, et je m'évanouis. Quand je revins à moi, j'étais sur mon lit, en proie à d'horribles souffrances. Je m'étais broyé une jambe en tombant. Le médecin donna d'abord quelque espoir à ma mère, mais au bout de huit jours, mes souffrances devinrent intolérables, le médecin désespéra, et il fallut...

Je ne la laissai pas achever, car déjà je n'écoutai plus ; déjà j'étais à ses genoux, levant vers elle des mains suppliantes, et lui demandant pardon des tortures que mes indignes suppositions, que mes questions incesssantes lui avaient infligées. Elle essuya ses larmes, fixa sur moi un tel regard qu'il me sembla voir lever

l'aurore après une nuit de tourmente et d'orage, et, prenant dans les siennes les mains que je lui tendais, elle trouva la force de sourire.

— Je ne vous en veux pas, dit-elle, pouviez-vous supposer la vérité ?

— Eh bien, lui dis-je en me redressant, maintenant que je connais votre secret, maintenant que vous m'avez tout dit, voulez-vous combler la mesure de vos bontés, me rendre complétement heureux ?... Voulez-vous accepter ma main ?

— Quoi ! dit-elle, vous consentiriez ?

J'ouvris mes deux bras, elle se laissa aller sur mon cœur, et je lui répondis en posant un baiser sur son front :

— Puisque je t'aime !

Un mois après cette scène, nous étions mariés. Jules, pendant que j'avais l'esprit entièrement rempli de Berthe, ne perdait pas son temps de son côté, et le même jour, à la même heure, il épousait Mademoiselle de Monclar. Madame Després est à cette heure la plus heureuse des tantes, et moi le plus heureux des hommes et des maris.

Je dois te dire, en terminant, qu'au temps où nous vivons, les fabricants de fausses articulations sont de vrais artistes. Ce qu'ils ont inventé pour ma femme, est si merveilleux, que personne encore ne se doute du malheureux accident qui lui est arrivé dans sa jeunesse, et que personne, je l'espère bien, ne s'en doutera jamais, ta discrétion m'étant connue.

LÉON BARRACAND.

Décembre, 1865.

UN ŒUF DE PAQUES DAUPHINOIS

Monsieur Alphonse K.....

Ris-t'en, Jean, on te frit des œufs.

Ce n'est point, mon cher ami, dans le sens comminatoire attaché à ce dicton qu'il faut prendre l'épigraphe placée en tête de ce petit écrit, mais uniquement dans celui de l'abondance des mets que j'ose te servir. Ce petit discours te parviendra par la voie de la Revue du Dauphiné et du Vivarais, *et j'ose espérer que ton indulgente bienveillance me pardonnera cette innocente boutade comme une marque de l'affection si ancienne de ton vieil ami.*

Lord WHAT FAIRFISCH.

1er avril 1880.

LEQUEL, de l'œuf ou de la poule, a été le premier? Cette singulière question a été sérieusement débattue par Plutarque (1), dans l'antiquité, et, parmi les modernes, par Vossius. Pour moi, qui ne suis ni Vossius ni Plutarque, j'aimerais autant être appelé à pâlir sur celle du nombril de nos premiers parents (2)..., et, sans chercher à la résoudre, je me conten-

(1) V. ses *Symposiaques* ou *Propos de table*, L. II, quest. III.

(2) Un docte professeur de l'École de médecine de Grenoble, a pourtant la prétention d'avoir résolu péremptoirement cette dernière difficulté, en démontrant à ses élèves que le cordon ombilical n'est autre chose que *la tache* originelle.

terai, mon cher ami, de te dire que, depuis le commencement du monde, il y a pas mal de gens qui ont réfléchi sur la matière et en ont parlé à tous les points de vue imaginables. Naturellement, la Sagesse des nations a dû s'emparer de bonne heure d'un pareil sujet : aussi nous a-t-elle accomodé les œufs à toutes sauces et nous les a-t-elle fait avaler de toutes les façons.

Toi, mon cher ami, tu as évidemment du sang germain dans les veines, et tu manges les œufs par le petit bout ; moi, je préfère me les assimiler par le gros, *patruum more*. Sous mon apparence anglaise, je suis d'origine celtique. *Novis rebus infidelis Allobrox*, je n'ai jamais été l'ami des changements, mais bien celui d'une sage tolérance, et je laisse à chacun la liberté d'envisager cette question suivant son tempérament. Je me rappelle toujours avec terreur ces guerres formidables que notre Jonathan nous a racontées dans l'un de ses immortels ouvrages (1), et qui furent la conséquence fatale des dissensions existant autrefois entre les deux grands empires de Lilliput et de Blefuscu.

« Ces deux formidables puissances, nous apprend-il, par la bouche de Reldresal, secrétaire d'état pour le département des affaires particulières de Lilliput, ces deux formidables puissances ont, comme j'allais vous le dire, été engagées pendant trente-six lunes dans une guerre très-opiniâtre dont voici le sujet. Tout le monde convient que la manière primitive de casser les œufs avant de les manger est de les casser au gros bout ; mais l'aïeul de Sa Majesté régnante, pendant qu'il était enfant, voulant casser un œuf à l'ancienne manière, eut le malheur de se couper le doigt ; sur quoi, l'empereur son père ordonna à tous ses sujets, sous de graves peines, de casser leurs œufs par le petit bout. Le peuple fut si irrité de cette loi, que nos historiens racontent qu'il y eut à cette occasion six révoltes, dans lesquelles un empereur perdit la vie, et un autre la couronne. Ces dissensions intestines furent toujours fomentées par les souverains de Blefuscu ; et, quand les soulèvements étaient réprimés, les coupables se réfugiaient dans

(1) Jonathan Swist : *Les voyages de Gulliver ; voyage à Lilliput*, chap. IV.

cet empire. On suppute que onze mille hommes ont, à différentes époques, subi la mort plutôt que de se soumettre à la loi de casser leurs œufs par le petit bout. Plusieurs centaines de gros volumes ont été publiés sur cette matière; mais les livres des *gros-boutiens* ont été défendus depuis longtemps, et tout leur parti a été déclaré par les lois incapable de posséder des charges. Pendant la suite continuelle de ces troubles, les empereurs de Blefuscu ont souvent fait des remontrances par leurs ambassadeurs, nous accusant de faire un crime en violant un précepte fondamental de notre grand prophète Lustrogg, dans le cinquante-quatrième chapitre du Blundecral (qui est leur Alcoran). Cependant il s'agissait simplement d'une interprétation différente du texte dont voici les mots : *Que tous les fidèles casseront leurs œufs au bout le plus commode.* On doit, à mon avis, laisser décider à la conscience de chacun quel est le bout le plus commode, etc.»

Comme tu le vois, l'œuf est bien le principe de toutes choses... il a voulu l'être aussi des dissensions humaines. Mais motus sur ce chapitre-là : en pareille matière, il faut agir avec circonspection, et, pour mon compte, j'ai l'habitude de marcher sur des œufs.

Un des premiers emblèmes, si ce n'est le premier, sous lesquels l'homme a commencé à se figurer le principe créateur, l'œuf, chez les anciens, était l'enveloppe primitive du monde, et tous les êtres de la nature lui doivent l'existence, depuis le quadrupède jusqu'à l'oiseau, depuis le poisson jusqu'au reptile, depuis l'insecte jusqu'à la plante, depuis l'homme jusqu'au madrépore.

Image de la vie, l'œuf se trouve presque partout associé au serpent, emblème des forces destructives. En Egypte, l'œuf devint naturellement un symbole de la manifestation de la force créatrice, et nous l'y trouvons associé au céraste, ce serpent mythique qui se dressa sur le front des dieux et des pharaons, et à l'uréus redouté, l'ornement du fronton des temples. S'échappant des lèvres de Kneph, le Dieu créateur, il rappelle les dogmes de Moïse et la parole du Créateur. Si Osiris était né d'un œuf, l'œuf était consacré à Osiris, et c'est pour ce motif que les prêtres égyptiens s'abstenaient strictement d'en manger.

Dans l'Inde, c'est le même symbole, et Brahma, le père de tous les esprits, naît lui-même d'un œuf. L'œuf est associé à toutes les traditions mythologiques.

En Perse et en Chaldée, dans le livre sacré de Zoroastre, l'œuf apparaît comme univers; c'est l'arène où combattent Ormuz et Ahriman, les deux principes du bien et du mal.

Ce mythe est plus restreint en Phénicie et en Assyrie. L'œuf n'est plus l'image du Créateur ni même de l'univers, mais seulement la représentation du globe terrestre.

En Chine, Puonçu, l'Adam des Chinois, naquit d'un œuf préexistant à tout l'univers. Chez les Coréens, même tradition, sauf que Puonçu s'appelait Chumong. Au Japon, la tradition veut que la matière inerte du monde fut renfermée dans un œuf, et que le taureau divin, d'un coup de corne, en fit sortir le globe terrestre.

En Grèce, comme en Egypte et ailleurs, l'œuf est encore l'une des bases de la religion, mais l'antique symbole y descendit des hauteurs des spéculations philosophiques au rôle de simple attribut passager de quelque dieu ou demi-dieu. L'œuf y fut adoré, et cet emblême était l'un des plus sacrés. Par suite de ces croyances, les sectateurs d'Orphée et de Pythagore s'abstenaient de manger des œufs, comme ils proscrivaient l'usage des fèves.

Dans les Gaules, on retrouve également la tradition de l'œuf sacré, et cet œuf est joint aussi au serpent. Le terrible *anguinum*, l'œuf des Druides, doué de qualités occultes, est le précieux talisman qui assure le succès dans toutes les entreprises à son heureux possesseur et lui permet le libre accès des rois. Pline (1) nous raconte sérieusement le fait.

« Aux ardeurs de l'été, les serpents se réunissent en grand nombre, ils s'enlacent les uns aux autres. De leur bave et de l'écume qui sort de leur corps, se forme l'œuf que l'on nomme *anguinum* « œuf de serpent ». Le souffle des reptiles lance cet œuf dans l'air ; c'est le moment où l'on peut s'en rendre maître au prix du danger de la vie. Le Druide, qui guettait l'instant solennel, doit recevoir l'œuf dans sa saye, sans lui

(1) *Hist. nat.*, lib. XXXIX, 12.

laisser toucher terre ; il saute sur un cheval et s'enfuit rapidement, car les reptiles le poursuivent jusqu'à ce qu'il ait pu traverser une rivière et se mettre ainsi à l'abri de leur fureur. Doué de vertus secrètes et puissantes, l'œuf est entouré d'un cercle d'or, et s'il a été recueilli à la néoménie favorable, malgré ce surcroît de poids, l'œuf flotte sur l'eau. C'est à ce prodige qu'on le reconnaît, et il est alors un précieux talisman qui assure le succès dans tout ce que tenterait son hardi et heureux possesseur. »

Pline va plus loin, car, pour confirmer ce qu'il avance, il atteste gravement avoir vu de ses propres yeux l'un de ces œufs révérés par les Druides. Il était, dit-il, de la grosseur d'une moyenne pomme ronde, la coque en était cartilagineuse, avec de nombreuses cupules semblables à celles des bras des poulpes.

C'est dans cet œuf de serpent qu'il faut rechercher la tradition des œufs de basilic et les nombreuses légendes de la cabale.

A Rome, « ce réceptacle de toutes les religions, ce Capharnaüm de croyances mal comprises et de cultes défigurés », l'œuf fut aussi l'emblème de la féconde nature et devint l'élément essentiel des sacrifices purificatoires. Suivant Juvénal, on faisait, chaque année, aux équinoxes du printemps et de l'automne, une hécatombe de cent œufs pour purifier l'air et détourner les tempêtes. Pline et Ovide nous apprennent aussi la part qui était faite aux œufs dans certaines pratiques superstitieuses. Il n'y avait pas jusqu'à la vieillesse décrépite qui n'y cherchât les moyens de retrouver les ardeurs de la jeunesse. L'œuf devint l'élément essentiel des repas funéraires ; on le déposait même dans la tombe avec les cendres des défunts. Plus tard, on en fixa l'image dans la frise même des tombeaux. Les *oves,* image artistique de l'œuf lustral, s'y retrouvent réunis par des points ou, dit-on, des langues de serpent en forme de flèche ou de lance.

La croyance générale était que l'œuf, jouissant de qualités favorables ou pernicieuses, possédait des influences bénignes ou funestes ; il joua un large rôle dans la science des augures, et suivant que, posé sur la cendre chaude, il suait du gros

ou du petit bout, c'était un signe de malheur ou de prospérité. S'il se brisait ou se répandait, c'était un indice de la colère des Dieux et même d'un trépas prochain.

Cicéron rapporte qu'un homme ayant rêvé qu'il mangeait un œuf frais, alla consulter l'Interprète des songes, qui lui dit que le blanc d'œuf signifiait qu'il aurait bientôt de l'argent, et le jaune de l'or. Il eut effectivement, peu de temps après, une succession où il se trouvait de l'un et de l'autre. Il alla remercier l'interprète et lui donna une pièce d'argent : « Et pour le jaune, lui disait celui-ci en le reconduisant, *nihilne de vitello ?...*

A cette historiette, tu me permettras, mon cher ami, d'en joindre une autre que Pline (1), avant tous ceux qui l'ont répétée d'après lui, a intercalée dans le magnifique tableau des sciences naturelles et des arts de son temps.

Ad victorias litium ac regum aditus mire laudatur (ovum anguinum), tantœ vanitatis, ut habentem id in lite in sinu equitem romanum e Vocontiis a Divo Claudio interemptum, non ob aliud sciam. (On vante l'œuf de serpent comme ayant la vertu prétendue de faire gagner les procès et de concilier la faveur des rois. L'empereur Claude fit mourir, — non pour autre raison, que je sache, — un chevalier romain du pays des Vocontiens, parce qu'il avait sur sa personne, dans un procès, un œuf de cette espèce). « La cruauté de Claude paraîtrait sans motif et conforme à son caractère, si l'on ne pensait que cette superstition venait des Druides, et qu'il les poursuivait jusqu'à l'extermination (2). »

Mais le christianisme parut, et les croyances payennes s'écroulèrent avec les divinités et leur symbolisme. L'œuf échappe à la réprobation. Si de vagues réminiscences le firent associer aux pratiques superstitieuses et aux cantiques sacrés des anciens, il se rattacha à l'idée de vie et de résurrection, De là l'usage des œufs de Pâques, usage si connu, mais dont les vains présages tirés de certains accidents purement fortuits, d'une part, le calcul, l'indifférence et le caprice, d'une

(1) *Hist. nat.*, lib. XXIX, c. III.
(2) *Recherches sur les antiquités romaines du pays des Vocontiens*, par M. J. D. Long ; Paris, imp. nat., 1849, p. 23.

autre, ont dénaturé l'origine en en faisant l'objet d'un commerce annuel et d'un temps fort limité, seul reste de coutumes qui eurent une plus haute raison d'être.

Au moyen âge, alors que les *Fêtes des Fous* étaient dans tout leur éclat, notre bonne ville de Grenoble en possédait une dans ses murs, qui ne le cédait en rien à celles de la Picardie, de la Normandie et de la Bourgogne. Au milieu de cérémonies dont il serait trop long d'évoquer le souvenir dans ces pages, la *Confrérie des Pélerins*, portant la statue de saint Jacques, se rendait en procession, sur le soir du jour de Pâques, après celle du *Clergeon-Couronné*, à la Fontaine de St-Jean, en chantant une chanson patoise dont voici le premier couplet :

Alons à l'Eiga de Sin Jan,
Elle nou fara de bon san,
Et lontem nou pourron chanta :
Alleluya !

Après cette chanson, on entonnait celle des *Pélerins*. Arrivé à la Fontaine, on mangeait du pain bénit et buvait plusieurs tasses d'eau en l'honneur de saint Jacques, pour qu'il procurât une bonne récolte ; ensuite on s'en retournait en chantant la *Prose de l'Ane*, et la procession se terminait par celle du *Bœuf* jusqu'à l'église de St-Jean, où l'on faisait une offrande d'œufs rouges, etc.

On a prétendu que, du IVe au XVIIIe siècle, l'Eglise ayant interdit l'usage des œufs pendant un long jeûne de quarante jours, et surtout pendant la semaine sainte, il se trouvait une telle quantité d'œufs accumulés dans les ménages, qu'on n'avait pas trouvé de meilleurs moyens, pour les écouler, que de les prodiguer aux enfants sous forme de cadeaux. De cette idée à les revêtir d'une décoration plus flatteuse que leur aspect ordinaire, il n'y eut qu'un pas, et l'on arriva tout naturellement à les teindre de diverses couleurs, et même à les couvrir de riches ornements et de figures symboliques ou autres. Mais, à cette assertion, on a opposé une raison qui ne la laisse pas subsister. En Perse, il n'y a pas de carême, et les prescriptions de cette institution catholique ne sont non plus observées chez les Russes et chez les Juifs ; et pourtant l'usage des œufs de Pâques existe aussi parmi ces peuples. Il faut donc en rechercher l'origine dans

des mystères théogoniques remontant à une ère bien antérieure à la nôtre, et nous avons vu que les peuples les plus anciens regardaient l'œuf comme l'emblème même de la nature.

Mais pourquoi cet usage des œufs offerts en présent à l'époque de Pâques? La réponse est facile. Souviens-toi, mon cher ami, que, chez nous, deux coutumes ont fini par se confondre en une seule. L'usage de s'offrir des œufs, comme emblème de la renaissance de toutes choses au printemps, a coïncidé avec le renouvellement de l'année chez tous les peuples anciens, année qui commençait autrefois avec la plus aimable des saisons et dont les chrétiens avaient fixé le premier jour au vendredi saint, époque à laquelle il était d'usage de s'offrir des présents. Ce fut Charles IX qui, par son édit de 1563, rendu à Roussillon (Isère), fixa le commencement de l'année au 1er janvier 1564, qui devint ainsi le premier jour de l'an 1565. Cet édit, du reste, ne passa pas sans protestation de l'esprit routinier du parlement dauphinois.

Après avoir été un usage pieux, nos œufs ne sont plus que des futilités luxueuses. Pour ceux qui les donnent, comme pour ceux qui les reçoivent, ils valent ce qu'ils coûtent, au lieu d'être l'objet d'une réjouissance pieuse, ainsi qu'il en était jadis. Seulement, ils n'apportent plus avec eux le plaisir et le bonheur. La richesse a tué la joie. Autrefois les œufs étaient modestes, et l'on se contentait d'un œuf dur. Puis vinrent les œufs peints de diverses façons et les œufs sucrés et remplis de surprises des confiseurs; puis enfin ceux d'ivoire renfermant des boucles d'oreilles en diamant, des colliers de perles, des bracelets, des bagues, même des robes, des cachemires, des dentelles. Tout se dépoétise.

En Russie, le peuple se presse autour du palais pour reçevoir des œufs dorés de *son père* (l'empereur), afin d'être heureux toute l'année.

A ces œufs qui ne sont plus que des cadeaux du jour de l'an, — il faut bien se rappeler que le premier jour de l'année tombait autrefois le vendredi-saint, — je préférerais encore les pieuses croyances dont parle un aimable conteur de la *Revue de Marseille et de Provence (1)*.

(1) Aug. Laforet: *Marseille; us et coutumes.* 1868, p. 235.

Autrefois, dit-il, — les coutumes marseillaises le voulaient ainsi, — le vendredi-saint, dans les campagnes, pour que tous les êtres vivants de la bastide participassent au jeûne de ce jour de deuil, on ne mettait rien, le matin, dans les mangeoires de la basse-cour ni dans les râteliers de l'étable. Les œufs pondus ce jour-là étaient mis de côté, marqués d'une croix, et conservés religieusement pour guérir les maladies des voies digestives...

Le samedi saint, il est encore d'usage, à Marseille, de chausser les enfants qui sont en âge de quitter les langes. L'opération se fait à l'église, au moment où l'on entonne le *Gloria in excelsis;* la marraine accompagne la mère et fait présent à l'enfant de ses nouveaux vêtements, d'un morceau de sel et d'un œuf, symbolisant l'un, la sagesse, l'autre la réunion de toutes les qualités.

Faut-il chercher quelque point de contact entre ce symbole et celui de cette offrande d'œufs qui se fait encore, de nos jours, au Bourg-d'Oizans, dans notre département de l'Isère? A Pâques, curieuse coutume! les petits enfants ne sont pas ceux qui reçoivent les œufs; ce sont eux qui les donnent. Tous ceux,— je parle des enfants qui n'ont pas encore fait leur première communion, mais qui déjà sont admis au sacrement de la confession, — apportent en effet, lorsqu'ils viennent remplir ce devoir, un œuf, à la sacristie; les plus huppés en apportent deux.

Mais, puisque nous avons parlé de commerce, c'est le cas, mon cher ami, de te dire qu'il y a des gens qui l'entendent fort bien, alors même que ce ne sont pas des œufs de Pâques, mais des œufs ordinaires. Esaü avait troqué son droit d'aînesse contre un plat de lentilles, — il avait sans doute ses raisons pour cela, — et il existe des hommes qui, comme aurait dit feu le docteur D..., troqueraient leur vieux chapeau contre *un œuf* (un *neuf*),.. Il est vrai qu'il y a circonstances et circonstances, comme il y a fagots et fagots; mais s'il y a du blanc dans les œufs, certaines gens n'en ont assurément point dans les yeux, et c'est de pareille engeance que l'on pourrait dire avec raison qu'ils tondraient sur un œuf.

On raconte que Georges Ier, roi d'Angleterre, passait pour avare. Un jour qu'il voyageait en Danemark, il s'arrêta dans

une auberge où il déjeûna avec un œuf frais. Ce modeste repas terminé, Sa Majesté demanda la carte. L'hôtelier la lui présenta : l'œuf y figurait pour la somme de 200 florins. — L'ami, dit le roi, les œufs sont donc bien rares dans ce pays-ci ? — Non, Sire, reprit l'hôtelier, mais ce sont les rois.

Je viens de te montrer un souverain anglais aux prises avec un aubergiste danois ; mais j'ai vu, il y a quelques année, un ingénieur français devant un hôtelier suisse, et, pour être un peu différent, le fait ne change pas de signification au sujet de la moralité des *Hospitaliers du tourisme*.

Le chemin de fer du Rigi venait d'être inauguré. Dans le train qui nous conduisit au sommet de cette montagne célèbre, — tu sais que j'ai toujours eu des œufs de fourmi dans mes souliers et que, chaque année, quand arrivent les beaux jours, les pieds me démangent tellement, qu'il m'est impossible de tenir en place, — se trouvait un ingénieur français avec sa femme et un enfant sevré depuis peu. Arrivé au Rigi-Kulm, le bébé se mit à pleurer... C'était sa manière de dire qu'il avait faim. La mère court à l'hôtel et demande un œuf, qui fut ajouté, sur la carte, à côté de quelques autres dépenses ; mais l'œuf, à lui seul, y était coté UN FRANC!... Passe encore si l'ingénieur avait été anglais, ou tout au moins le *roi* des ingénieurs...

Cet hôtelier, comme celui du Danemark, était de ceux qui aiment mieux deux œufs qu'une prune, et qui, préférant un grand avantage à un moindre, ne laissent échapper aucune occasion de profit, accusent de niaiserie leur conscience en révolte et ne considèrent les hommes et les choses qu'à l'unique point de vue de leurs intérêts ; en d'autres termes, donnent un œuf pour avoir un bœuf. Tel nous apparaît Caïn dans le mystère d'*Adam* (1), lorsque Abel conseillant à son frère d'offrir en sacrifice à Dieu la dixième partie de ses bestiaux, celui-ci lui répond :

De dis ne remaindront que nœf,
Icist conseil ne vealt pas un œf (2).

(1) *Mystère du XIIe siècle*, publié par M. Léon Palustre, directeur de la Société Française d'Archéologie ; Tours, Bouserez, 1877.
(2) De dix, il ne m'en restera que neuf, ce conseil ne vaut pas un œuf.

Singulière chose que la société, où, tandis que l'un écrit un livre philosophique, l'autre fait imprimer un mandement, qui vous permet gravement ou vous défend de manger des œufs. Il est vrai que les opinions sont sujettes à varier sur cet important sujet; aussi ne s'en sont-elles point fait faute. Pendant quelques siècles, les œufs, comme tous les volatiles, furent considérés comme aliments maigres, permis ou tolérés comme tels par l'Eglise, certains jours de carême ou d'abstinenee ; mais, pas plus que sur beaucoup d'autres choses, la discipline ecclésiastique n'a jamais eu de règles bien fixes à cet égard, et les uns se sauvent en mangeant des œufs, d'autres en s'en abstenant. Les Chartreux font très-bien leur salut en mangeant du beurre; mais les Trappistes seraient damnés s'ils ne s'en privaient. Tout dépend donc du point de vue où l'on se place.

« Le mandement anti-ovipare de l'archevêque de Paris, dit Mercier (1), a un côté ridicule et comique ; car , il ne sait pas que cette défense est un rite emprunté des prêtres égyptiens, et que, comme chimiste et non comme archevêque, il pourrait avoir raison de défendre cet œuf dans l'équinoxe du printemps, parce qu'alors toute la nature en travail subit une fermentation qui rend l'œuf dangereux. S'il s'expliquait en naturaliste, on pourrait l'entendre; mais il ne sait que répéter une ordonnance des prêtres de Memphis, dont il ne connaît ni le sens ni le but.

« Une poule pond un œuf le 15 mars. Le lendemain le parlement s'assemble et rend gravement un arrêt qui permet aux Parisiens de manger cet œuf. L'archevêque qui soutient que ce point de discipline ecclésiastique ne regarde point des juges séculiers, des profanes, publie de son côté un mandement, où, après avoir tonné contre l'incrédulité du siècle, il gémit sur la nécessité où il se trouve d'accorder aux tièdes fidèles la permission de manger cet œuf, défendu constamment dans les beaux jours de l'église. Ce mandement est rempli de longues exclamations contre la perversité des mœurs, etc., et la grêle tombe sur les pauvres philosophes qui ne

(1) *Le tableau de Paris; l'œuf de la poule.*

peuvent manger de truite, de brochet, ni d'anguille, et qui ont l'effronterie de manger un œuf frais, et sans remords, malgré l'éloquence du mandement. »

Quand on a faim, on met bien sous la dent ce qu'on trouve, et cela sans cesser d'être un fort bon chrétien... Tout le monde n'est pas de ceux qui veulent fronder un usage, uniquement parce qu'il existe. Témoin le poëte Des Barreaux, qui, un jour de carême, se promenant dans la campagne avec un de ses amis, voulu manger de la viande et ne trouva, dans le cabaret où ils entrèrent, que du lard et des œufs dont on leur fit une omelette. Pendant qu'ils se restauraient, il survint un orage si terrible et des éclats de tonnerre si formidables, que la maison tremblait et semblait prête à s'écrouler. Des Barreaux, sans se troubler, prit le plat et le jeta par la fenêtre, en disant : Voilà bien du bruit pour une méchante omelette au lard !

De nos jours, on ne se fait plus de scrupule de faire gras le samedi, et l'honnête homme qui agit ainsi va tout aussi bien en paradis que certaines gens qui se croient obligés de faire maigre, malgré même l'autorisation de l'Eglise. Mais quand elle eut changé d'opinion sur la nature des volatiles, les œufs subirent la même proscription. Cependant, un pape qui vivait vers le milieu du XVIe siècle, Jules III, si je ne me trompe, ayant cru pouvoir, par une bulle spéciale, autoriser de nouveau l'usage des œufs, Sauval, dans ses *Antiquités de Paris*, nous apprend que cette bulle fut brûlée par ordre du parlement, et le Concile de Bourges de 1584 défendit expressément de manger des œufs, sauf en cas de maladie. Mais il est avec le ciel des accommodements, et, moyennant des aumônes, des dons pieux ou autres pénitences, il est facile maintenant d'obtenir cette faveur.

Pour moi qui n'ai pas à intervenir dans ce débat, je veux seulement indiquer ici la plaisante balance qu'un ancien dicton a établie entre le sujet qui nous occupe et les habitants des cloîtres :

Monachus in claustro
Non valet ova duo ;
Sed quando est extrà,
Benè valet triginta.

A côté d'une pareille estimation comparative des œufs avec

les moines, il est assez plaisant de constater le rôle qui leur est donné comme représentation de la dépendance d'une place forte, au moyen âge. Une tradition locale fait foi, en effet, que Castelnau (Lot) était tenu, au XIIIe siècle, à l'égard des vicomtes de Turenne, ses voisins, à l'hommage... d'un œuf. Ledit œuf était traîné au château de Turenne à grand renfort d'hommes et de chevaux; et, en voyant passer cette pompe grotesque, le paysan quercinois décochait son mot au château limousin :

Touréno,
Réno :
Costelneou
Té craigno ma d'un eou.
(Grogne, Turenne : Castelnau ne te craint que d'un œuf) (1).

Tu vas peut-être, mon cher ami, te récrier contre le discours que je t'adresse sous le prétexte spécieux de t'offrir un *œuf de Pâques dauphinois*, à propos duquel je te parle de ceux du monde entier. Souviens-toi, mon ami, que les Allobroges ont été un peuple fort voyageur et que leurs descendants n'ont pas dégénéré. On en trouve, comme autrefois, dans toutes les parties du monde habité; et, si nos ancêtres ont pillé le temple de Delphes, n'oublie pas que leurs descendants de la Savoie et de l'Oizans ont conservé un peu des mœurs paternelles, en portant dans les pays les plus lointains les oignons de fleurs de leurs montagnes, qui ne leur coûtent que la peine de les ramasser, pour en rapporter, en échange, des montagnes d'or qui ne leur coûtent que celle d'aller les chercher.

Oh! diront certains critiques, — parmi ceux qui ne font jamais rien, mais se réservent le droit de juger les autres, — il n'est pas difficile de discourir sur un pareil sujet avec des livres dans sa bibliothèque... tout le monde en ferait bien autant.

Je ne nie point l'objection, et je sais fort bien qu'*à poule qui chante on ne laisse pas longtemps l'œuf qu'elle vient de pondre.* Même pour un œuf, les hommes se font un procès.

(1) *Notice hist. et arch. sur Castelnau de Bretenoux* (*Lot*), par l'abbé Poulbrière; Tulle, Crauffon, 1873, p. 18.

Etiam pro uno ovo datur actio, comme dit le jurisconsulte François Accurse. Elles feraient bien mieux, ces bonnes gens, de méditer ce petit apologue que le *Magasin pittoresque* (1) a raconté, d'après l'historien italien Benzoni, et dont, pour mon compte, j'ai retenu la moralité depuis ma première jeunesse.

« Christophe Colomb soupait un jour avec des Espagnols ; ceux-ci, qui enviaient la gloire de ce grand homme, voulurent lui prouver que rien n'avait été plus facile que la découverte qu'il venait de faire du Nouveau-Monde. Colomb ne répondit rien ; il laissa languir la conversation, et demanda en souriant si quelqu'un savait le moyen de faire tenir un œuf debout sur la table. A ces mots, on jeta de côté les assiettes et la nappe, et deux personnes de la compagnie ayant placé leurs œufs de la manière indiquée, les retinrent avec leurs doigts ; une troisième protesta qu'il n'y avait pas d'autre moyen de les faire tenir droit : — Nous allons voir, dit le navigateur. — Puis, ayant donné un petit coup sur la table avec la pointe de l'œuf qu'il tenait à la main, il le fit tenir debout. — Rien n'est plus facile ! — s'écria-t-on alors ; et Colomb se contenta de faire observer que cette exclamation est toujours celle que l'on entend de même s'élever dans le monde à la suite des grandes découvertes et des entreprises importantes, lorsque toutes les difficultés sont une fois vaincues. »

Cela dit, et pour te montrer que je songe plus au Dauphiné que tu ne penses, je t'apprendrai qu'en dehors du support ordinaire des armes du Connétable de Lesdiguières, on lui en a composé d'autres, parmi lesquels je remarque celui-ci : (2) *un crocodile au bord du Nil avec des œufs*. Au-dessous, la devise : *sic crevit ab ovo* (un œuf aussi fut son berceau). C'est égal, l'auteur de cet ingénieux emblème, qu'il fût catholique avant l'abjuration du Connétable, ou protestant depuis cette même abjuration, était loin d'être un flatteur !... Mais cette invention S. G. D. G est elle bien authentique ?

Ce n'est pas, mon cher ami, parce que tu es un petit boutien,

(1) T. 1, p. 391.
(2) L'Écho du Dauphiné, 1861, n° 51, p. 7.

que mon amitié pour toi peut être diminuée. Je ne te dirai donc ni œuf ni bœuf ; les gros mots doivent être réservés pour d'autres occasions qui ne se rencontrent que trop, pendant le cours de notre existence, et pour d'autres hommes que ceux que nous aimons dès notre sortie de l'œuf.

Les hommes, du reste, ne se sont-ils pas toujours chamaillés pour de sottes raisons ? Et serais-tu assez simple pour croire que de si puériles dissensions ne se sont élevées qu'entre Lilliputiens et Blefuscudiens ? Vois plutôt ce qui se passait chez les Juifs.

Il y a, dans le Talmud, une dispute entre Hillel et Samaï, pour savoir s'il est permis de manger comme un œuf ordinaire un œuf pondu le jour du sabbat.

Manger l'œuf sans en demander la permission ni à l'un ni à l'autre, est mon avis. Je ne croirai jamais qu'on soit un hérétique pour avoir un œuf sabbatique dans son estomac.

Si tu aimes les œufs, tu vois que je t'en sers à souhait, et je prie Dieu qu'ils ne te soient pas plus contraires qu'a moi-même. Ne te laisse pas imposer par personne cette croyance, qu'ils soient une nourriture indigeste, même quand ils sont durs. Ecoute plutôt :

Je me trouvais à Rome, en 1872, au moment des fêtes de Pâques. Mon hôte, un ancien employé des postes papales, que la Révolution avait *épuré*, dans les buraux, en le remplaçant par un *Italien* de la veille, entra , le matin du saint jour, dans ma chambre et me demanda de lui faire l'honneur de venir prendre part au déjeuner pascal avec sa famille. Je lui répondis que l'honneur n'avait rien à faire en pareille occasion, mais que tout le plaisir serait de mon côté. A midi sonnant, je fus introduit dans la salle à manger parée pour la circonstance, c'est-à-dire, selon la solennité du jour. La table était fort soignée dans sa toilette ; mais elle était couverte uniquement de nombreuses assiettes de *salame*, tranches de saucisson, de jambon et de charcuterie de toutes sortes, et de plusieurs plateaux chargés de pyramides d'œufs, décorés à faire envie à l'habit du citoyen de Bergame ; le tout accompagné de flacons de *vino santo*, dont je connaissais déjà les vertus altérantes.., J'étais loin d'être tranquille, et je me demandais avec inquiétude s'il n'y avait pas autre chose à

mettre sous la dent, et, dans le cas où la négative se chargerait de la réponse, comment je pourrais me tirer de ce mauvais pas... Eh bien! *caro mio*, je m'en tirai tout comme un autre. Les œufs durs, alternés avec les tranches de *salame* et les rasades de *vino santo*, défilèrent à qui mieux mieux; néanmoins, pendant que mes hôtes mangeaient deux œufs, je n'en pouvais avaler qu'un seul; et ainsi du reste, malgré les prévenances et les agaceries de la famille Battelli... Et cependant j'allai jusqu'au chiffre respectable de *onze* œufs; mais je ne pus jamais doubler le cap de la douzaine!...

C'est égal! En sortant de là, j'eus une fameuse idée de mon estomac!... mais je jurai bien que je ne ferais pas la Pâque deux fois de cette manière-là.

J'aime à croire, mon cher ami, que tu ne mettras pas plus en doute ma véracité que la complaisance de mon estomac. Souviens-toi que je ne suis pas chasseur.... — encore moins pêcheur,.. — et que, par conséquent, je n'ai jamais marché sur les traces du célèbre Alpinus, de M. de Crac et du baron de Münchhausen.

Guizot a traduit ainsi une pensée de l'auteur d'*Hamlet:*

> Magnanime César, ta mortelle poussière
> Pour réparer un mur est pétrie en ciment:
> Cette argile vivante a fait trembler la terre!
> A boucher une fente elle sert maintenant.

Aurais-tu pensé, mon cher ami, que les cendres du conquérant des Gaules partageraient un sort commun à celui des œufs de poule? Je ne prétends point que, comme de ces derniers, on en ait fait des omelettes,— quoiqu'Artémise ait peut-être avalé les cendres de son Mausole sous cette forme, — mais croiras-tu jamais qu'on ait pu édifier des murailles avec des œufs!.. C'est pourtant ce qui est arrivé, et en Dauphiné qui plus est.

Après l'incendie du monastère de Montfleury, arrivé le 14 avril 1455, le clocher de l'église resta longtemps sans être reconstruit. Ce ne fut qu'en 1503 que l'on songea à la réédifier. « La première pierre en fut posée la même année, et on prit la *touve,* ou pierre de tuf, pour le bastir, dans vn fond appartenant au Seigneur d'Aguilliés, ou daruilliés, Le Ciment

dont on se seruit en cet ouvrage fut fait et paistrj avec des Œufs. » (1).

Puisque nous sommes sur le chapitre du côté pratique de l'ovologie, le moment n'est-il pas venu de te parler de l'emploi des œufs dans notre industrie locale de la ganterie ?

Je causais un jour avec un industriel fort connu dans notre ville et qui a peut-être le privilége unique de faire sourire tous ceux qui passent devant la porte de sa manufacture, à l'aspect des monceaux de coquilles d'œufs entassées sur la rive droite de l'Isère. Je veux parler de M. J. Goujon. C'est lui qui a, pour ainsi dire, le monopole du commerce des œufs cassés employés dans la mégisserie et dans la préparation des peaux pour la teinture.

— Le jaune de l'œuf, me disait-il, est seul mis en usage dans ces deux industries, qui n'exigent pas moins, année moyenne, pour notre seule ville de Grenoble, de l'emploi de quatre millions et demi d'œufs.

— Pas possible ! m'écriai-je.

— La mégisserie en réclame, pour sa part, trois millions et demi ; l'autre million est employé dans la préparation de la peau pour la teinture.

— Quelle omelette !... Mais le blanc, que devient-il ?

— Le blanc d'œuf ou albumine sert à l'impression des étoffes, et c'est à Mulhouse surtout que j'en ai le placement. On l'applique également à la préparation des papiers photographiques et dans plusieurs autres industries.

— Et où prenez-vous cette quantité fabuleuse d'œufs ? Sur 62,000,0000 d'œufs qui sont, année moyenne, introduits de divers pays en Angleterre, la France figure, à elle seule, pour 55,000,000, c'est-à-dire, pour les sept huitièmes. La seule industrie de la ganterie grenobloise absorberait donc, par conséquent, un peu plus du quinzième de la consommation de l'Angleterre toute entière ?...

(1) Recevil historiqve et cronologiqve, etc., depuis la fondation du Royal Monastère de Montfleury, du XXIII Xbre MCCCXIII, par le frère *** de Lordre des freres prescheurs, p. 437.

— Oui, Monsieur. Sur cette quantité, j'estime que le département de l'Isère ne fournit qu'un million d'œufs; le reste provient principalement de l'Italie...

Tenez, me dit tout-à-coup mon interlocuteur, en s'interrompant, savez-vous ce que fait cette femme ?

Et il me désigna une pauvre vieille qui, courbée sur un bâton et tenant de la même main un sordide petit sac, ramassait de l'autre main quelque chose à terre et l'ajoutait immédiatement à sa récolte.

— Mais... elle ramasse des bouts de cigares, sans doute.

— Oui, de jolis bouts de cigares... des *crottes de chien*, sauf votre respect! (1).

Oh! mon ami, pardonne à ma plume de placer un pareil mot sous tes yeux, et, je t'en supplie, ne me prends pas pour un disciple de M. Emile Zola! Toute vérité n'est pas bonne à dire... et pourtant, elle devient parfois nécessaire. Du reste, tu le sais, *la chimie*, *c'est tout ce qui sent mauvais*, et, ici, nous faisons de la chimie (2).

— Allons donc! fis-je d'un air qui voulait dire : Me prenez-vous pour un imbécile!

— Comment! vous doutez?...

— A d'autres! m'écriai-je de nouveau.

— Je vous dis pourtant l'exacte vérité. Il y a des ramas-

(1) Ce *tabac* de la voie publique est également utilisé comme engrais par les marchandes de fleurs parisiennes. Il atteint le prix de 3 francs le kilogramme, et cette étrange marchandise ne manque jamais de trouver un débit assuré.

(2) L'urine humaine, appliquée à la brosse, devient aussi une préparation active à la teinture des peaux. On la *récolte* dans certains lieux publics. Quelques temps après la Révolution de 1870, le maire d'une ville de province eut l'idée de remplacer les urinoirs publics ou, pour être plus exact, de faire placer devant ces urinoirs, de petits tonnelets destinés à recevoir les produits liquides émanant de la portion la plus noble du genre humain. De la sorte, il n'y avait rien de perdu et l'industrie y trouvait son compte. Mais c'était, dans toute la ville, une infection à n'y pas tenir... et les pauvres *administrés* eurent beau se plaindre, l'intérêt privé passa avant celui du public... Aux plaintes succédèrent les railleries, et les plaisants baptisèrent ces aimables réceptacles du nom du maire mal inspiré. L'empereur Vespasien et M. de Rambuteau étaient des gens d'esprit et furent les premiers à rire de voir leur nom appliqué à leurs utiles créations.. Il n'en fut pas de même de Monsieur le Maire; mais les tonnelets, ces infectes petits tonnelets, bien faits pour affliger autant le regard que l'odorat, disparurent comme par enchantement... et les gants n'en continuèrent pas moins à trouver l'emploi du liquide humain...

seurs de bouts de cigares; mais il ya aussi des ramasseurs de...

— Suffit ! je vous entends.

— Oui, Monsieur, et ces cr..., ces bouts de cigares que vous savez, servent aussi à la préparation des peaux. Mélangés dans de certaines proportions avec de l'alun, du sel, de la farine et autres ingrédients, les mégissiers les emploient concurremment avec le jaune d'œuf. Cette opération constitue ce que l'on appelle l'*habillage*.

— Eh bien ! c'est du propre !... Et dire que la plus belle moitié du genre humain use de pareils produits pour séduire la plus laide... *Vanitas vanitatum !*

Cette consommation d'œufs, telle que je viens de te la conter, me paraît bien énorme... Aussi, mon cher ami, je n'ose te garantir qu'il n'y ait là, comme ailleurs, quelques petits tours de bâton, et je ne mettrais pas la main au feu pour affirmer que tous les œufs cassés passent à la mégisserie ou à la teinture... Plus d'un estomac pourrait peut-être nous renseigner d'une manière fort exacte à cet égard... C'est donc de la statistique d'à-peu-près que je te fais-là, pour ne rien omettre de ce qui touche à l'œuf, en Dauphiné. La statistique n'est-elle pas une branche de l'archéologie et de l'histoire ?

Les œufs ont été l'occasion de mille plaisants récits, à commencer par celui des *Femmes et le secret*. En voici un qui n'a jamais été publié, et qui a le mérite d'appartenir au cru grenoblois.

Nous avons tous connu L..., ce grand vieillard qui avait encore de beaux restes, mais à qui l'âge avait fini par imprimer cet air bonace, connu en Dauphiné sous le nom de *mamisat* et qui indique assez ordinairement le départ des facultés. Jeune, c'était l'homme le plus étourdi, le plus vif, le plus prompt à la riposte, le plus ingénieux dans la plaisanterie. Il était de la génération, j'allais presque dire de la race de Romieu.

Un jour qu'il traversait la place Neuve (1), entouré d'un

(1) Aujourd'hui *place de Gordes*. C'est là que les ordonnances de police de la ville de Grenoble ont parqué, certains jours de marché, la vente des œufs, de la volaille et du beurre.

groupe de jeunes étourdis comme lui, une idée lui passa par la tête, et, murmurant quelques mots à l'oreille de ses amis, il leur montra du doigt un vieux coquetier, le père Barbier, qui, chaque samedi, amenait, des Terres-Froides, une charrette chargée de *cavagnes* (1) remplies d'œufs.

L... l'aborda aussitôt.

— Père Barbier, voulez-vous me vendre des œufs?

— Mais, Monsieur, ils sont ici pour çà.

— Sont-ils bien frais?

— Ils n'ont pas plus de deux ou trois jours.

— Bien sûr au moins?

— Eh! Monsieur, assurez-vous en, si vous ne me croyez pas.

Et L... de prendre les œufs, les uns après les autres, de les considérer attentivement, de les étudier à travers le jour en les entourant de ses mains (2), de repousser les uns, d'accepter les autres... Puis, s'adressant au père Barbier :

— Tenez, mon vieux, lui dit-il, je vois que vos œufs sont assez frais ; je vais vous en prendre quelques-uns.

Et, lui plaçant les bras d'une manière convenable sur le devant de sa large poitrine, il y déposa successivement une certaine quantité d'œufs, lui recommandant, chaque fois, de ne pas bouger.

— Ma foi ! si vous les laissez tomber, tant pis pour vous !

— N'ayez pas peur, répondait avec bonhommie le marchand alléché, n'ayez pas peur et mettez toujours...

Et L... en ajoutait encore quelques-uns.

Il arriva pourtant un moment où la place manqua et où le père Barbier parut devenir inquiet.

— Ne bougez pas, lui dit L..., je vais les placer dans mes poches, dans mon mouchoir, dans mon chapeau.

(1) On appelle ainsi, dans le département de l'Isère, une espèce particulière de paniers assez grands, construits en osier, et dans lesquels les coquetiers transportent les œufs, les fromages et le beurre.

(2) Le vide qui se fait sous la coque, entre la partie intérieure de la coquille et la membrane qui enveloppe le blanc, et qui est produit par suite de l'évaporation de ce dernier, est bien connu de toutes les ménagères, car il leur donne une mesure approximative de la date de la ponte.

Puis, se rapprochant tout-à-coup du père Barbier, et passant subitement ses mains sous sa blouse :

— Ne bougez pas, mon vieux ! autrement, si vous cassez vos œufs, je ne les payerai pas.

— Mais, Monsieur !...

— Ne bougez pas, vous dis-je...

Et lui déboutonnant rapidement ses culottes, il les fit descendre sur les genoux du père Barbier, qui, trépignant des pieds, s'agitant dans tous les sens, mais n'osant desserrer les bras, criait, tempêtait, vociférait... au grand amusement des passants...

Et mon drôle s'éloigna avec ses amis, laissant le pauvre père Barbier se démener tout seul et se faire porter secours par les marchandes d'œufs et de beurre, ses voisines...

On a raconté sur les œufs — et cela se trouve un peu partout, — un assez grand nombre de faits étranges et surnaturels, à-peu-près constatés: œufs véritables et bien conditionnés produits par des êtres humains des deux sexes (Léda n'est pour rien dans les faits allégués), par des coqs ; des œufs dépassant de beaucoup, par leur prodigieuse grosseur ou leur extrême petitesse, les dimensions ordinaires et propres à chaque espèce ; d'autres sans coque ou avec deux coques, sans jaune ou avec deux jaunes et deux germes ; d'autres renfermant des corps étrangers, tels que graines de légumes, épingles, insectes et autres objets.

Je ne me permettrai pas de contester ce que d'autres affirment avoir vu ; mais, sur le dernier paragraphe de l'alinéa qui précède, je dirai ce que je sais, ce que j'ai vu ici, à Grenoble, ce qui m'a été affirmé par un homme digne de confiance, et je l'accompagnerai de la note que m'a communiquée le premier observateur de ces faits, un anglais de mes amis, celui-là même qui m'a fourni l'occasion d'observer l'œuf grenoblois avec lui.

« Il y a quelques années, m'écrivait-il alors, l'on m'a apporté, à Guernesey — c'était en 1841, — un œuf de poule traversé par un cheveu humain. En l'examinant de près, j'ai observé que le cheveu traversait l'*albumen*, passant à côté du jaune. Une autre fois, j'ai trouvé un grain d'orge dans l'*albumen* ; et, aujourd'hui, le 6 octobre 1860, j'ai encore eu la

chance de rencontrer un morceau de chair. Ce morceau était enveloppé par la membrane chalazienne qui entoure le jaune. Au sommet de cette membrane se trouvait le disque prolifère, ou point rouge, que l'on remarque si souvent dans les œufs frais.

« J'ai trouvé dans *The naturalist, monthly magasine,* quelques faits analogues, qui viennent corroborer mes propres observations. C'est ainsi qu'une personne de Leeds, en cassant un œuf, à déjeuner, aperçut dans l'*albumen* quelque chose de noir qui lui parut fort singulier. Il l'en retira avec soin, et reconnut que c'était un crin de cheval long de seize pouces.

«Au commencement de cette même année 1851, une dame, au moment de manger un œuf à son repas, trouva un objet dur au fond de cet œuf, au contact de sa cuiller. Quelle ne fut pas sa surprise, en l'examinant, de trouver deux pièces d'argent collées ensemble. L'œuf n'avait, en apparence, rien de remarquable dans sa forme extérieure.

« Je me rappelle également avoir lu, dans un journal, qu'un morceau de verre avait été trouvé dans un œuf de poule, et que l'on y signalait encore un œuf d'oie en renfermant un autre beaucoup plus petit.

« Quelque rares et singuliers que nous paraissent ces faits, ils ne sont pas impossibles, et j'ai lieu de penser que bien souvent on rejette un œuf comme mauvais, parce que l'on y trouve quelque chose, et que l'on ferait mieux de le conserver pour le soumettre aux observations de la science.

« Voici l'explication que l'on peut donner à des faits bien dignes d'exciter la curiosité : la poule aurait avalé l'un ou l'autre de ces objets; mais, n'ayant pu les digérer, ils seraient restés dans le cloaque, au lieu d'en sortir. Alors, par l'action que les physiologistes nomment *reflex*, *(1)* ils seraient montés graduellement dans l'oviducte avant que la coquille de l'œuf ne fût formée et auraient finalement été recouverts par la coquille. »

(1) Le mot *reflex* s'applique à l'action involontaire et souvent imperceptible, qui a lieu quand les nerfs sont irrités par une cause quelconque.

Je trouve encore un fait du même genre, dans les *Mémoires* du chanoine Debane (1).

« Le 30 aoust 1638 vne volaille que iay fit vn œuf tout d'autre forme que les poules ne les font d'ordinayre i'en ay volu mectre issy la figure n'en ayant jamais veu de semblable ne ouy dire. Beaucoup de perssonnes en sont estés esmerueilhes. Jay encor ledit œuf a mon pouuoyr et assure le lecteur quil est formé de la fassion qu'est ceste figure qu'est sy dessus il est vray quil est plus long et plus large ayant deux poulsse et demi d'auteur vn poulsse et demi de large par le bas et la demie du dessus a quasi vn poulsse de large il ressemble en figure certeynes courges que nous auons en ce pais lesquelles on faict secher pour y tenir de lhuille ou du vin au dedens qu'on appelle communément bouteilhes. »

Tu es sans doute disposé, mon cher ami, à te récrier sur mes histoires sans fin et tu vas peut-être me dire qu'il ne faut pas mettre tous ces œufs dans le même panier, et que j'ai abusé, dans cette lettre, du privilége de bavarder à tort et à travers, sous le prétexte d'un *Œuf de Pâques dauphinois*. Je n'admets pas ton observation, puisque je suis justifié d'avance par le titre même de mon écrit; néanmoins, je vais me taire, — car tout doit avoir une fin, — me contentant d'avoir pris le dessus du panier; sans cela, je pourrais écrire un volume. Tu me permettras seulement de terminer par l'anecdote suivante.

C'était dans le premier quart de ce siècle.

Un évêque nouvellement nommé au siége de Grenoble, et voulant se mettre immédiatement en communication avec son clergé dont, après le rétablissement du culte si longtemps interrompu, il brûlait de connaître les besoins et les vœux, entreprit des courses pastorales dans tout son diocèse.

Il visita l'Oizans.

(1) Cetts relation est extraite des *Memoyres* (ms.) *des antiquites de l'Eglise Cathedralle de Viuiers et autres choses arriuées en se pais*, par le chanoine Debane. On la retrouve également dans sa *Chronologie des evêques de Viviers*, aussi manuscrite; mais il l'y insère sous une forme moins complète, et en ajoutant que cet œuf était aussi long et aussi gros que les autres œufs, et que celui « que la dite poule fit après celuy sy estoit fort petit faict de la figure des comuns. »

Suivi de son grand vicaire et de quelques autres ecclésiastiques du voisinage qui avaient voulu lui servir de guides dans les montagnes, il arriva, un jour, chez un bon curé dont la paroisse était située sur les confins des grands pâturages alpestres. Pris à l'improviste,— c'était un vendredi,— notre pasteur qui, malheureusement, n'avait pas à sa disposition le menu offert par les Gastrolâtres à Manduce, « leur Dieu ventripotent », (1) fut d'abord un peu embarrassé de cette visite inattendue, et, tout en marquant à Sa Grandeur le bonheur qu'il éprouvait à recevoir sa visite, il ne put s'empêcher de lui témoigner la crainte de lui faire un accueil au-dessous de celui qui lui était dû.

L'évêque avait un appétit bien dessiné, augmenté encore par l'air vif de la montagne; de plus il ne détestait pas la bonne chère, — il n'avait nulle honte de l'avouer, — et sa figure franche et patriarcale s'était animée plus d'une fois à l'arrivée, sur sa table de voyage, de surprises auxquelles il était loin de s'attendre. Il comprit néanmoins qu'en cette circonstance, il lui fallait un peu rabattre de son péché mignon, et il répondit gracieusement à son hôte que, s'il n'avait pas été prévenu de son arrivée, c'était un peu par sa faute ou plutôt par sa volonté de ne pas lui occasionner de dérangements ou de frais inutiles, et qu'il avait compté seulement sur les ressources de sa basse-cour... Il avoua, en outre, qu'il n'avait pas songé au vendredi; mais il le tranquilisa en ajoutant qu'il saurait faire contre mauvaise fortune bon cœur, bien persuadé, du reste, ajouta-t-il en souriant, qu'il ne manquerait pas du nécessaire, chez un homme habitué à contrebalancer l'influence de son climat par quelque chose de plus substantiel que l'air du temps...

Pour toute réponse, messire le curé jeta un regard narquois sur Sa Grandeur, et, s'inclinant avec respect :

— C'est bon, dit-il en lui-même.

Monseigneur visita l'église, la cure et quelques maisons des modestes habitants du lieu ; il s'enquit des minces revenus du desservant, des besoins de sa paroisse et de ses

(1) Rabelais : *Pantagruel*, l. IV. ch. LIX et LX.

pauvres. Puis on rentra au presbytère au moment où la cloche sonnait l'*Angelus,* et l'on ne se fit pas prier pour se mettre à table.

Le couvert était dressé avec une propreté remarquable. Pas de luxe: du vin de la vallée, — le plus vieux de la cave, — dans des bouteilles bien nettes; de la faïence commune, mais soignée; du pain cuit fort heureusement de la veille...

— Ma foi! Monseigneur, vous me prenez, dans toute la force de l'expression, à la fortune du pot... et ma table ne sera guère somptueuse...

— Allons! Monsieur le curé, tranquillisez-vous: il faut peu de chose, même à un évêque en tournée, et votre dîner sera toujours suffisant pour moi.

L'évêque espérait mieux qu'il ne disait, et comptait un peu — pourquoi ne pas le dire? — sur les imprévus de réserve. Mais le curé n'avait pas voulu amoindrir ses ressources pour les faire paraître plus grandes : il n'avait que des œufs à offrir à Sa Grandeur, et sa nièce — tous les curés ont une nièce, — et sa vieille servante avaient fait de leur mieux pour en tirer le meilleur parti possible « Œufs frits, perdus, suffoquez, estuvez, traînés par les cendres, jectez par la cheminée, » comme dit Rabelais, tout leur répertoire fut mis à contribution.

La soupe d'abord, une soupe de pain mitonné à l'œuf, bien chaude et bien mijotée à point, fut trouvée excellente. Puis on servit des œufs à la coque.

— Monseigneur, dit le curé en s'inclinant devant Sa Grandeur, Monseigneur... *Ova.*

— Oh! Monsieur le curé, répondit aussitôt l'évêque qui, d'un coup de couteau adroitement appliqué sur le gros bout de l'œuf, avait déjà avalé d'un trait le lait qui débordait de toutes parts, et qui ne per pas une bouchée, malgré ses paroles. Oh! Monsieur le curé, n vrai régal! Des œufs comme ceux-ci, on en mangerait *ab o ad mala,* depuis le commencement du repas jusqu'au essert. Je puis bien vous donner l'assurance que je n'en ai pas d'aussi frais à Grenoble. Nous savons depuis longtemps que, pour être bons, les œufs doivent être frais, la coque d'un blanc pur, la forme allongée, et n'être ni trop cuits, ni trop peu; et les vôtres

remplissent toutes les conditions exigées des gens les plus difficiles. Du reste, pour donner raison au proverbe, je vais en prendre un second : un œuf n'est rien, deux font grand bien... Il est vrai que le dicton ajoute : trois c'est assez, quatre c'est tort, cinq c'est la mort ; mais, Dieu merci ! nous n'aurons pas besoin d'aller jusqu'à ce nombre.

Longua quibus facies ovis erit, illa memento,
Ut succi melioris et ut magis alta rotundis,
Ponere ; namque marem cohibent callosa vitellum.

Ainsi s'exprime Horace par la bouche de Catius (Satyr. IV, liv. II), et je veux, Monsieur le curé, à vous qui, sans doute, n'avez pas étudié comme moi ce charmant poëte, vous donner la traduction récente qu'en a faite, en vers, son dernier interprète, M. P. Daru, de l'Académie Française :

Ne va pas, écoutant d'antiques préjugés,
Préférer l'œuf en boule aux œufs plus allongés ;
Car ceux-ci, d'un lait pur, dans leur coque plus ferme,
D'un mâle généreux nourrissent l'heureux germe.

Le poème latin de l'*Ecole de Salerne*, qui renferme tant de règles d'hygiène et de médecine, et qui fut composé vers le XIIe siècle par Jean de Milan, nous répète le même précepte dans ce vers léonin :

Si sumas ovum, molle sit atque novum,

et *Les Bigarrures du Seigneur des Accords* nous donnent encore une autre leçon de ce précepte :

Filia presbiteri jubet hoc pro lege teneri,
Quod bona sunt ova candida, longa, nova.

Ici, se souvenant tout-à-coup qu'au moyen âge, pour conjurer les sorts que les sorciers traçaient sur la coque des œufs, il était d'usage de briser violemment cette coquille, le prélat n'oublia pas de se conformer, en riant, à cette saine coutume.

A ce moment, l'omelette de rigueur fit son apparition.

— Monseigneur... *Ova*, dit simplement le curé.

Ronde, ventrue, cuite à point, selon les prescriptions de Brillat-Savarin, au premier coup de cuiller, la panse laissa échapper un jus lié qui flattait à la fois la vue et l'odorat. Le contentement du prélat se traduisit par un sourire, et, la fourchette aidant, démontra que ce mets, quoique non assaisonné avec les truffes *obligées*, n'en était pas moins le bienvenu.

Ajoutons vite que les précieux tubercules avaient été adroitement remplacés par un morceau de thon dont la nièce du curé se rappela à temps l'existence, parmi les conserves de son modeste office. L'évêque la trouva délicieuse, et cette préparation délicate lui inspira maintes boutades spirituelles et classiques, bien faites pour donner à la chose un assaisonnement de plus.

A l'omelette succéda un plat d'œfs farcis.

— Monseigneur... *Ova.*

— Monsieur le curé, je possède dans ma bibliothèque un livre fort rare, imprimé, si je ne me trompe, à Amsterdam, chez Louys et Daniel Elsevier, en 1655, un petit in-12 qui vaut son pesant d'or pour un bibliophile et pour un orthodoxe. C'est *Le Pastissier françois. Où est enseigné la manière de faire toute sorte de Pastisseries, très-utile à toute sorte de personnes. Ensemble le moyen d'aprester toutes sortes d'œufs pour les jours maigres et autres, en plus de soixante façons.* Eh bien! je me ferai un plaisir de vous le prêter, et je vous en recommande l'étude... Cela pourra vous servir à l'occasion. Vos œufs farcis sont du reste fort bons et dignes d'un cordon bleu...

Il y eut un moment de silence, interrompu seulement par le bruit des couteaux et des fourchettes...

— L'œuf, reprit bientôt le prélat, est indispensable pour faire d'excellentes liaisons. « L'œuf, ainsi que l'a fort bien dit un savant auteur, l'œuf est encore l'aimable conciliateur qui s'interpose entre toutes les parties dans le conflit des assaisonnements, pour opérer des rapprochements difficiles. »

Vint alors un plat d'œufs à la sauce blanche.

— Monseigneur... *Ova...*

— Oui, Monsieur le curé... cependant...

Et vox in faucibus hæsit.

L'enthousiasme du pauvre évêque ne ressemblait plus à celui du commencement du repas.

— Oui, Monsieur le curé, reprit-il pourtant en regardant son hôte dans le blanc des yeux, mais, comme le plat de langues qu'Esope servit à son maître Xantus, l'œuf est la meilleure et la pire des choses...

Sa Grandeur commençait à s'en apercevoir. Le plat circula pourtant, et, comme l'appétit des convives n'était pas complétement satisfait, on fit encore honneur aux nouveaux venus.

A ce plat succéda un plat d'œufs à l'oseille.

— Monseigneur... *Ova.*

Le prélat garda le silence et se contenta de prendre un peu d'oseille. A l'enthousiasme et à la verve du commencement du repas avait succédé un froncement de sourcils, qui semblait dénoter un sourd mécontentement et présager quelque orage...

On apporta enfin le dernier plat: c'était encore des œufs, mais, cette fois, des œufs à la neige.

— Monseigneur... *Ova*, fit encore le traître...

— *Ova! Ova!* Oh! va te faire f...

Adieu, mon cher ami; c'est la poule qui chante qui a fait l'œuf; et, si tu le trouves trop lourd à digérer, imite l'évêque de Grenoble... Je n'en resterai pas moins ton ami le plus affectionné.

Lord WHAT FAIRFISH.

LE VIVARAIS

A LA

REPRÉSENTATION NATIONALE

Depuis le XIIIe siècle jusqu'à nos jours

INTRODUCTION

EN attendant que nous puissions publier le Panthéon du Vivarais, *que nous poursuivons depuis bien des années, et dans lequel chacun de nos députés aura sa notice très-complète, nous croyons rendre un vrai service aux biographes ardéchois en publiant aujourd'hui un travail chronologique sur nos représentants aux assemblées parlementaires, depuis le XIIIe siècle jusqu'à nos jours.*

La simple énumération des diverses assemblées où le Vivarais a été représenté, suffira pour donner une idée assez exacte des difficultés que nous avons éprouvées pour réunir les notes relatives à nos députés. Combien d'ouvrages et de documents il nous a fallu compulser pour découvrir leurs noms et prénoms, les dates de leur élection, le nombre de suffrages obtenus, les assemblées où ils ont siégé, etc., quand on songe surtout que nous sommes éloigné de toute bibliothèque !

Grâce à l'excessive obligeance de M. André, notre sympathique archiviste de l'Ardèche, nous avons pu combler de nombreuses lacunes. Nous lui en exprimons ici toute notre reconnaissance.

Voici la liste de nos Assemblées nationales :

ÉTATS-GÉNÉRAUX, tenus à Paris en 1301.

ÉTATS-GÉNÉRAUX, tenus à Tours en 1308.

ÉTATS-GÉNÉRAUX, tenus à Chinon en 1427.

ÉTATS-GÉNÉRAUX, tenus à Tours en 1467.

ÉTATS-GÉNÉRAUX, tenus à Orléans en 1560.

ÉTATS-GÉNÉRAUX, tenus à Blois en 1576 et 1588.

ÉTATS-GÉNÉRAUX, tenus à Paris en 1614.

ASSEMBLÉE DES NOTABLES, tenue à Versailles le 22 février 1787.

ASSEMBLÉE DES NOTABLES, tenue à Versailles le 6 novembre 1788.

ÉTATS-GÉNÉRAUX, ouverts à Versailles le 5 mai 1789.

ASSEMBLÉE CONSTITUANTE, formée à Paris le 9 novembre 1789, dans la salle du Manége.

ASSEMBLÉE LÉGISLATIVE, ouverte le 1er octobre 1791, même salle.

CONVENTION NATIONALE, ouverte le 21 septembre 1792, même salle.

CONSEIL DES CINQ-CENTS, installé le 28 octobre 1795, aux Tuileries.

CONSEIL DES ANCIENS, installé le même jour au palais Bourbon.

SÉNAT, (*dit* Conservateur), *installé au Luxembourg le 25 décembre 1799.*

TRIBUNAT, installé au Palais-Royal le même jour.

CORPS LÉGISLATIF, installé au palais Bourbon le 7 janvier 1800.

CHAMBRE DES DÉPUTÉS, installée au palais Bourbon le 4 mai 1814.

CHAMBRE DES PAIRS, installée le 4 mai 1814, au Luxembourg.

CHAMBRE DES REPRÉSENTANTS, installée au palais Bourbon le 7 juin 1815.

CHAMBRE DES PAIRS (de Napoléon), installée au Luxembourg le 7 juin 1815.

CHAMBRE DES DÉPUTÉS (dite Introuvable), *installée au palais Bourbon le 7 octobre 1815.*

CHAMBRE DES PAIRS (de Louis XVIII), ouverte au Luxembourg le 7 octobre 1815.

CHAMBRE DES DÉPUTÉS (de Charles X), ouverte le 22 décembre 1824.

CHAMBRE DES PAIRS, ouverte au Luxembourg le 22 décembre 1824.

CHAMBRE DES DÉPUTÉS (de Louis-Philippe), ouverte le 3 août 1830.

CHAMBRE DES PAIRS, au Luxembourg, le 3 août 1830.

ASSEMBLÉE NATIONALE, ouverte au palais Bourbon le 4 mai 1848.

ASSEMBLÉE LÉGISLATIVE, ouverte le 27 juin 1849.

CORPS LÉGISLATIF, installé au palais Bourbon, le 29 mars 1852.

SÉNAT, installé au Luxembourg le 29 mars 1852.

ASSEMBLÉE NATIONALE, ouverte à Bordeaux, dans la salle du théâtre, le 13 février 1871, installée à Versailles le 20 mars 1871.

SÉNAT, ouvert à Versailles le 8 mars 1876, installé au palais du Luxembourg, à Paris, le 20 novembre 1879.

CHAMBRE DES DÉPUTÉS, ouverte à Versailles le 8 mars 1876, installé au palais Bourbon, à Paris, le 20 novembre 1879.

Notre travail se termine par la liste des députés d'origine ardéchoise qui ont représenté d'autres départements.

Le Vivarais, réuni au Languedoc, a toujours eu des représentants aux Diettes et Etats-Généraux du royaume.

Celse, évêque de Viviers, assista à la diette du royaume, tenue en 876, au palais de Pontion, qui confirma l'élection de Charles-le-Chauve à l'Empire. (1)

(1) Histoire de Languedoc — t. I p. 581.

Les consuls de Viviers furent députés aux premiers Etats-Généraux, convoqués par Philippe-le-Bel, en 1301.

Sept gentilshommes du Languedoc et l'évêque de Viviers, comme baron de Largentière, et à ce titre, l'un des administrateurs du Vivarais, donnèrent leur procuration à *Guillaume de Nogaret* pour voter aux Etats-Généraux de 1308 (1).

L'évêque, le chapitre, les consuls de *Viviers*, les barons de *Montlor, Joyeuse, Tournon, Crussol, la Motte-Brion* sont expressément nommés dans les lettres de convocation données par Charles VII, l'an 1427, pour les Etats de Chinon. A cette époque, le Vivarais eut neuf représentants à cette Assemblée nationale (2).

Aux Etats-Généraux, tenus à Tours, le 6 avril 1467, par Louis XI, le Vivarais députa un ecclésiastique et deux laïques (3).

ÉTATS-GÉNÉRAUX

Orléans (1560)

MM.

LESTRANGE (Louis de), baron de Boulogne.

ALBENAS (Jean d').

TOURNON (le cardinal François de).

CHALENDAR (Guillaume de), seigneur de la Motte, syndic général des Etats du Vivarais. (4)

Blois (1576)

Députés de la Noblesse :

MM.

MIRAND DE JARNIEU.

CHALENDAR (Claude de) seigneur de la Motte, prieur de Sablières et de Labeaume, vicaire-général, suppléant.

Députés du Tiers-Etat :

MM.

CHAMBAUD DE SAINT-LAGER.

CHASTANIER, régent d'Aubenas, suppléant.

OLIVIER DE LEYRIS, syndic du Vivarais.

DE FAYN, suppléant. (5)

(1) Id. — t. IV. p. 471.
(2) Id. — t. IV. p. 471.
(3) De Landine, *des Etats-Généraux*, 1788, in-8°.
(4) Les Etats du Vivarais allouèrent à leur syndic et mandataire 288 livres pour 96 journées de voyage et de séjour, soit 3 livres de dépenses par jour.
(5) Voir les procès-verbaux des Etats du Vivarais.

Blois (1588)

Député unique:

M.

SERRES (Charles de), d'Annonay, juge du bailliage du pays de Vivarais et commissaire du roi. (1)

Paris (1614)

MM.

TOUR-GOUVERNET (René de la), baron de Chambaud, vicomte de Privas (gendre de Jacques de Chambaud).

BUDOS (Hercule), marquis de Portes, vice-amiral.

FAY-PEYRAUD, coadjuteur de l'évêque d'Uzès. (2)

Le 26 mars 1649, la Sénéchaussée de Beaucaire et Nîmes, assemblée à Nîmes, choisit, entre autres députés :

Le seigneur *évêque de Viviers*, (Louis de Suze).

ROURE (le seigneur Comte du), député pour la noblesse du Vivarais.

ROCHEPIERRE (de) syndic du Vivarais, et à son défaut:

FAYN (François de Paule de), son fils. (3)

ASSEMBLÉE DES NOTABLES

Versailles (1787-1788)

L'*Assemblée des notables* fut composée de 144 membres: 7 princes du sang, 14 archevêques et évêques, 36 ducs et pairs, maréchaux de France et gentilshommes, 12 conseillers d'Etat et maîtres des requêtes, 38 premiers présidents et autres magistrats, 12 députés des pays d'états, dont 4 du clergé, 6 de la noblesse, 2 du tiers, et 25 officiers municipaux.

Le Vivarais ne fut pas représenté à l'Assemblée des notables; c'est ce qui résulte du « *Procès-verbal de l'Assemblée générale des Trois-Ordres du Vivarais, tenue à Privas le 17 décembre 1788*, que nous avons sous les yeux. « Considérant que l'Assem-« blée des Notables du royaume, qui, suivant la volonté du roi, « doit régler la forme à suivre dans la convocation des Etats-« Généraux, et la proportion des députés pour chaque province, « a été convoquée sans qu'il y ait été appelé un seul membre « d'aucun des trois ordres du pays de Vivarais ;

« Que le Vivarais, justement alarmé d'une omission qui peut

(1) Délibération des officiers de le Sénéchaussée de Villeneuve-de-Berg, du 31 octobre 1788.
(2) Délibération des Etats du Vivarais.
(3) Histoire générale de Languedoc.

« lui faire craindre de voir ses droits méconnus, ne peut garder « un silence passif;

« Qu'il doit, au contraire, réclamer en sa faveur les droits « dont va jouir le reste du royaume, et qui sont aussi les siens, « et porter au pied du trône ses équitables et respectueuses ré- « clamations.

« Par ces considérations, il a été unanimement arrêté:

« Que le Vivarais doit avoir, comme le reste de la nation, « l'avantage d'être représenté aux Etats-Généraux par un nombre « suffisant de députés, pris dans les trois ordres et élus par un « suffrage libre et volontaire.

« Qu'il ne pourrait être légalement représenté, dans cette As- « semblée nationale que par des hommes choisis hors de son sein « et qui n'auraient pas été librement et volontairement élus par « ses différents ordres. »

. . . . . .

Parmi les députés des pays d'états, ceux qui représentèrent la province de Languedoc furent :

Pour l'ordre du clergé :

Messire François-Pierre DE BERNIS , archevêque de Damas, coadjudeur de l'Archevêché d'Albi.

Pour l'ordre de la noblesse :

Messire Pierre, marquis D'HAUTPOUL SEYRÉ, baron des états du Languedoc.

Pour le Tiers-Etat :

François CHEVALIER DUSUC, de Saint-Affrique.

ÉTATS-GÉNÉRAUX

Versailles (1789)

Sénéchaussée de Villeneuve-de-Berg.

Députés du clergé:

MM.

LAFONT DE SAVINES (Charles) , évêque et comte de Viviers.

CHOUVET (Jean-Mathieu), curé de Chomérac.

PAMPELONNE (l'abbé de) archidiacre et chanoine de Viviers, suppléant.

Députés de la Noblesse:

VOGUÉ (Comte de) Cérice-François-Melchior , maréchal de camp.

ANTRAIGUES (Comte d') Emmanuel-Henry-Louis-Alexandre de Launay.

JOVIAC (Marquis de) Jean-Antoine d'Hilaire, maréchal de camp, suppléant.

PAMPELONNE (Baron de) Jacques-Joseph, capitaine d'artillerie, suppléant.

Députés du Tiers-Etat:

ESPIC (Jean-André), avocat au parlement, à Aubenas.

MADIER-DE-MONTJAU (Noel-Joseph), maire de Bourg-St-Andéol.

DUBOIS-MAURIN (Pierre), conseiller du roi, né à Jaujac.

DEFRANCE (Pierre-Simon), avocat à Privas.

VACHER (Jean-Baptiste-Louis), avocat à Vesseaux, suppléant.

MONTFOY (Baron de) Gérard. suppléant.

Sénéchaussée d'Annonay.

Député du clergé:

MM.

DODE, curé de St-Péray, official et archiprêtre.

Député de la Noblesse:

SATILLIEU (Marquis de), capitaine du génie.

Députés du Tiers-Etat:

BOISSY-D'ANGLAS (François-Antoine).

MONNERON (Charles-Claude-Ange) aîné.

SAINT-MARTIN (François-Jérôme, Riffard de) suppléant; remplaça Monneron.

ASSEMBLÉE NATIONALE

(17 juin 1789)

La noblesse et le clergé ayant refusé de siéger avec le tiers-état aux Etats-Généraux, les députés de cet ordre se constituèrent en assemblée délibérante et prirent le nom d'*Assemblée nationale* (17 juin.) Louis XVI tenta d'abord de la dissoudre et fit fermer la salle où elle se réunissait à Versailles; mais les députés s'étant rendus, le 20 juin, au *Jeu de paume*, jurèrent de ne se séparer qu'après avoir donné une constitution à la France, d'où le nom d'*Assemblée Constituante;* et le roi, désespérant de vaincre leur résistance, invita les deux autres ordres à se joindre à eux (27 juin).

Tous les députés envoyés aux Etats-Généraux ont donc siégé à l'*Assemblée Constituante* de 1789.

C'est dans cette mémorable assemblée que fut élaborée et votée la Constitution française, les immortels principes de 89.

ASSEMBLÉE LÉGISLATIVE

(Du 1er octobre 1791, au 20 septembre 1792)

MM.

DALMAS (Joseph-Benoit), avocat, procureur-syndic du département.

BASTIDE (Jean-François), avocat, administrateur du directoire de l'Ardèche.

SAINT-PRIX (Hector Soubeiran), avocat.

VACHER (Jean-Baptiste-Louis), avocat à Privas.

VALLADIER (Isidore), avocat à Vallon.

FRESSENEL (Claude-André), avocat à Annonay.

DEREBOUL, avocat à Bourg St-Andéol, vice-président du directoire de l'Ardèche.

Députés suppléants:

GAMON (François-Joseph), avocat, remplaça Valladier, qui donna sa démission.

PAILHON-LARIBE (Jean-Louis), avocat à St-Etienne-de-Lugdarès.

BOSC-VILLENEUVE, avocat à St-Félicien.

CONVENTION NATIONALE

(Du 21 septembre 1792 au 26 octobre 1795)

MM.

BOISSY-D'ANGLAS (François-Antoine), avocat à Annonay. (1)

COREN-FUSTIER (Simon-Joseph), juge de paix aux Vans. (2)

GAMON (François-Joseph), avocat à Antraigues.

GARILHE (François-Clément-Privat) avocat à Payzac.

GLEIZAL (Claude), avocat à Antraigues.

SAINT-MARTIN (François-Jérôme-Riffard), avocat à Annonay.

SAINT-PRIX (Hector-Soubeiran), juge au tribunal civil de Privas.

THOULOUSE (Jean-Joseph), avocat.

(1) On sait que Boissy-d'Anglas présidait la Convention, le 1er prairial an III, sa courageuse conduite, dans cette mémorable journée, a immortalisé notre compatriote.

(2) C'est en cette qualité qu'il fit procéder à l'arrestation du comte de Saillans, au camp de Jalès, le 12 juillet 1792. En 1813, il était receveur des contributions directes à Largentière.

CONSEIL DES CINQ-CENTS

(1795)

MM.

BOISSY-D'ANGLAS (le conventionnel), élu en 1795.
BOLLIOUD (Pierre-Michel) d'Annonay — 1795.
DUCLAUX (Joseph-Louis) fils aîné, d'Aubenas — de 1795 à 1797.
GARILHE (le conventionnel), de 1795 à 1798.
GLEIZAL (le conventionnel), *secrétaire-rédacteur* — 1795.
ROUCHON (Henri), avocat à Largentière — de 1795 à 1797.
SAINT-MARTIN (le conventionnel) — de 1795 à 1800.
SAINT-PRIX (le conventionnel) — 1795.
DEFRANCE (Jean-Claude), avocat — 1796. (1)
GAMON (le conventionnel) — 1796.
MADIER DE MONTJAU (Noel-Joseph) — 1796.
FRESSENEL (Claude-André), avocat — 1797.

CONSEIL DES ANCIENS (2)

MM.

BOISSET (Joseph), élu député en 1797.
COREN-FUSTIER (le conventionnel), en 1798.
CHATEAUVIEUX (Claude-Marie-Henry), en 1798.

SÉNAT (dit CONSERVATEUR)

(25 décembre 1799)

MM.

RAMPON (Comte) général, nommé le 29 décembre 1800.
ABRIAL (André-Joseph), ministre de la Justice, né à Annonay, — le 14 septembre 1802.
BOISSY-D'ANGLAS (le conventionnel) — le 8 février 1804.
FAY (Marie-Charles-César de) marquis de la Tour-Maubourg — 1806. (3)
SUCHET (le général) le 28 novembre 1808. (4)

(1) Defrance, député aux Etats-Généraux de 1789, s'appelait: Pierre-Simon.
(1) Liste des Représentants du peuple, membres des deux conseils. — Paris, de l'Imprimerie nationale.
(3) En 1788, le marquis de Fay-la-Tour-Maubourg, écrivait à l'assemblée des trois ordres du Vivarais: « Etant citoyen et gentilhomme avant d'être baron du Vivarais, « je déclare que j'adhère à tout ce qui pourra être arrêté dans l'Assemblée de Privas, « et je prie M. le baron de Fay-Salignac, de signer pour moi les délibérations de « cette Assemblée et de demander qu'on y joigne la présente adhésion: — A Mau- « bourg, le 15 décembre 1788. »
(4) Le 21 mars 1809, le général Suchet écrivait, de Saragosse une lettre au préfet de l'Ardèche, par laquelle il déclarait refuser de siéger au Sénat, attendu qu'il n'avait pas 40 ans. (Il n'en avait que 37.)

TRIBUNAT

(1799)

M.

BOISSY-D'ANGLAS (le conventionnel) — en mars 1801. Fut nommé président le 24 novembre 1803.

CORPS LÉGISLATIF

Elections de 1799.

MM.

BOLLIOUD (Pierre-Michel), d'Annonay.

PAMPELONNE (Guyon de), de St-Martin-l'Inférieur.

Elections de 1801.

BOLLIOUD (Pierre-Michel).

PAMPELONNE (Guyon de).

SAINT-MARTIN (François-Jérôme-Riffard).

Elections de 1803.

DUCLAUX (Joseph-Louis) fils aîné, membre du conseil général.

FRESSENEL (Claude-André), membre du conseil d'arrondissement.

DALMAS (Joseph-Benoit), maire d'Aubenas.

DHAUTEVILLE (Jean-Baptiste), de Lavoulte, membre du conseil général.

SANIAL-LACHAVA (E.-Michel), président du tribunal civil de Tournon

Elections de 1809.

SAINT-MARTIN (François-Jérôme-Riffard), juge au tribunal civil de la Seine.

FRESSENEL (Claude-André), avocat au conseil d'Etat. (1)

Ces deux députés furent nommés par le Sénat-Conservateur, le 1er mai 1809, sur la proposition qui lui en fut faite, en 1808, par le département de l'Ardèche.

Le 18 février 1813, Riffard Saint-Martin fut nommé vice-président du Corps Législatif.

CHAMBRE DES PAIRS

De 1814 à 1848.

MM.

ABRIAL (le comte), ancien ministre de la Justice, pair, du 4 juin 1814 à 1828.

(1) Dans la séance du 1er février 1810, le président lit une lettre lui faisant part de la mort de M. Fressenel, membre du Corps législatif et député de l'Ardèche.

BOISSY-D'ANGLAS (le conventionnel), du 4 juin 1814 à 1826.
CRUSSOL (Emmanuel, bailli de) pair, du 4 juin 1814 à 1830
FAY, marquis de la Tour-Maubourg, 4 juin 1814.
RAMPON (le général, comte), du 4 juin 1814.
SUCHET (le général), duc d'Albuféra, du 4 juin 1814.
ABRIAL (le fils du ministre), auditeur au Conseil-d'État.
VOGUÉ (le comte de) Charles-Florimond, en 1823.
VOGUÉ (le comte de) Jacques-Eugène, en 1827.
BOISSY-D'ANGLAS, fils aîné du conventionnel, 17 août 1828.
CANSON (Barthélemy, Barou de) pair, le 11 octobre 1832.
CHANALEILLES (marquis de) Sosthène, le 11 octobre 1837.
FAY (Rodolphe de) marquis de la Tour-Maubourg en 1845.
SUCHET (Louis-Napoléon) fils du général, pair, de 1838 à 1848.

CHAMBRE DES REPRÉSENTANTS

(Cent-Jours)

MM.

GAMON (le conventionnel), président de la cour impériale de Nîmes.
PEYROT, docteur en médecine à Vernoux.
SUCHET (le chevalier), frère du duc d'Albuféra.
MEYNIER, procureur impérial, député suppléant.
PERRIER, procureur impérial criminel.
DESFRANÇAIS-DELOLME, maire d'Annonay. (1)

CHAMBRE DES DÉPUTÉS

(Dite : *Introuvable*).

MM.

VOGUÉ (comte de) Eugène, maréchal de camp.
ROUCHON (Henri), avocat à Largentière.
LADREYT DE LACHARRIÈRE, conseiller de préfecture.
CACHARD (Hercule de) sous-préfet de Largentière.

1816

LADREYT DE LACHARRIÈRE, conseiller de préfecture.
ROUCHON (Henri), avocat. (2)

(1) Plusieurs biographes, entre autres M. Ovide de Valgorge, placent parmi les représentants de 1815, aux *Cent-Jours*, Claude Gleizal ; son nom ne figure pourtant pas au *Moniteur Officiel*. D'après le même historien, Claude Gleizal aurait rempli les fonctions de secrétaire-rédacteur au *Corps Législatif* et à la *Chambre des Représentants*. Il les avait déjà remplies aux *Cinq-Cents*.

(2) Son élection fut ajournée.

1820

VOGUÉ (comte de) EUGÈNE. (1)

1821

GRANOUX (le comte de), propriétaire.
DUBAY (le baron) LOUIS-BALTHAZAR, conseiller de préfecture
LADREYT DE LAGHARRIÈRE.

1824

DUBAY (le baron).
GRANOUX (le comte de).
VOGUÉ (le comte de) EUGÈNE.

1828

BERNIS (marquis de) FRANÇOIS-PIERRE, neveu du cardinal.
BOISSY-D'ANGLAS (le baron) THÉOPHILE, fils cadet du conventutionnel.
CASSAIGNOLES, premier président de la cour de Nîmes.

1830

BERNIS (marquis de), élu par 88 suffrages sur 162 votants.
BOISSY-D'ANGLAS (THÉOPHILE), intendant militaire, 104 sur 162.
BERNARDY (AUGUSTE DE), maire d'Aubenas, 102 voix sur 111 votants.
BLOU (comte de), qui avait obtenu 48 suffrages sur 53 votants, vit son élection cassée pour vice de forme, et fut remplacé par:
CASSAIGNOLES, qui obtint 183 voix sur 191 votants.

1831

DUBOIS (FÉLIX), maire de Privas, pour la circonscription de Privas.
BOISSY-D'ANGLAS, pour celle de Tournon.
TAVERNIER (JEAN-ANDRÉ), maire d'Annonay, pour Annonay.
MADIER DE MONTJAU (PAULIN), pour Largentière.

1834

CHAMPANHET (HIPPOLYTE), conseiller à la cour royale de Paris, pour Privas.
BOISSY-D'ANGLAS, pour la circonscription de Tournon.
TAVERNIER, pour celle d'Annonay.
MATHIEU, président du tribunal civil de Largentière, pour Joyeuse. Son élection fut annulée comme n'ayant pas la base du cens d'éligibilité. Il fut remplacé par :

(1) Ne put être élu en 1816, parce qu'il n'avait pas 40 ans accomplis.

MADIER DE MONTJAU (Paulin).

1837

CHAMPANHET (Hippolyte), élu par 167 suffrages sur 280 votants.
BOISSY-D'ANGLAS, par 101 sur 175.
TAVERNIER, par 111 sur 159 votants.
MATHIEU, par 135 sur 187.

1839

RAMPON (le comte) Joachin-Achille, élu au 2e tour, par 156 sur 305.
BOISSY-D'ANGLAS, par 102 voix sur 150 votants.
TAVERNIER, par 109 sur 133.
MATHIEU, par 140 sur 145.

1842

CHAMPANHET (Hippolyte) 205 voix sur 403.
BOISSY-D'ANGLAS (le baron), 108 sur 160.
TAVERNIER, élu par 113 sur 130.
MATHIEU (Pierre-Henri), 142 voix sur 174.

1846

CHAMPANHET (Hippolyte) 245 voix sur 474, au 2e tour.
TOURRETTE (marquis de la) 136 sur 202.
BOISSY-D'ANGLAS, élu par 151 sur 180.
MATHIEU, par 185 voix sur 187.

ASSEMBLÉE NATIONALE

1848

MM.

VALLADIER (Jules-Henri), avocat à Vallon, élu par	49.000 voix.
ROYOL, président du tribunal civil de Tournon,	44.291 —
CHAMPANHET (Louis-Auguste), maire d'Aubenas,	37.007 —
ROUVEURE (Marcellin), né à Annonay,	35.387 —
SIBOUR (l'abbé Léon),	33.840 —
DAUTHEVILLE (le colonel),	31.258 —
MATHIEU, président du tribunal de Largentière,	30.841 —
LAURENT (de l'Ardèche), né à Bourg-Saint-Andéol,	28.759 —
CHAZALLON, ingénieur hydrographe.	28.669 —

ASSEMBLÉE LÉGISLATIVE

1849

MM.

LAURENT (de l'Ardèche), réélu par 35.894 voix.
COMBIER, procureur général à Nîmes, élu par 34.757 —
GLEIZAL (Auguste), avocat à Privas, 33.677 —
CHABERT (Eugène), ingénieur, 33.220 —
VASSEUR, secrétaire d'ambassade, 32.408 —
BONAPARTE (Pierre), opta pour la Corse, 31.731 —
VACHERESSE, docteur en médecine, 30.844 —
CHAMPANHET (Louis-Auguste), réélu par 30.768 —
ROUVEURE (Marcellin), remplaça Bonaparte, 22.406 —

1850

TOURRETTE (marquis de la) remplaça M. Rouveure, démissionnaire.

CORPS LÉGISLATIF

1852

MM.

CHEVREAU père, pour l'arrondissement de Privas.
BOISSY-D'ANGLAS (le comte), pour celui de Tournon.
ROCHEMURE (comte de) Charles, pour Largentière.

1854

DAUTHEVILLE (le général), remplace M. Chevreau, décédé.

1857

DAUTHEVILLE.
BOISSY-D'ANGLAS (comte).
ROCHEMURE (comte de).

1863

DAUTHEVILLE.
BOISSY-D'ANGLAS.
ROCHEMURE (comte de).

1866

TOURRETTE (le marquis de la), remplace M. Boissy-d'Anglas, décédé.

1869

DAUTHEVILLE, élu au 2e tour.
TOURRETTE (le marquis de la).
ROCHEMURE (le comte de).

ASSEMBLÉE NATIONALE

1871

MM.

RAMPON (comte) JOACHIM-ACHILLE, élu par 44.709 voix.
BROET (LOUIS-AUGUSTE), né à Bourg-Saint-Andéol, 44.673 —
COMBIER (CHARLES-LOUIS), ingénieur, 44.383 —
ROUVEURE (MARCELLIN), ancien Représentant, 44.355 —
TAILHAND (ADRIEN-ALBERT), conseiller à la Cour de Nîmes, 43.347 —
CHAURAND (JEAN-DOMINIQUE-BRUNO), avocat, 40.019 —
DESTREMX (LÉONCE), agronome, 39.969 —
SEIGNOBOS (CHARLES-ANDRÉ), avocat. 39.258 —

SÉNAT

1876

MM.

RAMPON (le comte), élu par 210 voix.
TAILHAND, ancien ministre de la Justice, 204 voix.

CHAMBRE DES DÉPUTES

1876

Arrondissement de Privas.

MM.

CHALAMET (ARTHUR), élu député de la première circonscription, par 8299 voix.
GLEIZAL (AUGUSTE), deuxième circonscription, 8931.

Arrondissement de Tournon.

SEIGNOBOS, député sortant, réélu par 9264 électeurs de la première circonscription.
ROUVEURE, député sortant, réélu dans la deuxième circonscription, par 7972 voix.

Arrondissement de Largentière.

BLACHÈRE (ERNEST), élu par 7566 voix, dans la première circonscription.
DESTREMX, député sortant, réélu par 6577 électeurs de la deuxième circonscription.

Après le coup d'état parlementaire du 16 mai 1877, cette chambre fut dissoute. Les électeurs furent convoqués de nouveau pour le 14 octobre suivant.

ELECTIONS DU 14 OCTOBRE 1877

Circonscriptions de Privas.

MM.

CHALAMET, député sortant, réélu par 9354 voix.
GLEIZAL, député sortant, réélu par 9120 —

Circonscriptions de Tournon.

SEIGNOBOS, député sortant, réélu par 9773 voix.
BOISSY-D'ANGLAS (le baron FRANÇOIS-ANTOINE), élu par 9065 —

Circonscriptions de Largentière.

BLACHÈRE, député sortant, réélu par 8492 voix.
LAURIOL (EMILE), notaire à Vallon, élu par 7373 —

L'élection de M. Lauriol fut invalidée. Les électeurs de la deuxième circonscription furent convoqués pour le 21 juillet 1878, et nommèrent cette fois :

M. VASCHALDE (JOSEPH), de Joyeuse, par 6935 voix, contre 4890 données à M. Lauriol.

DÉPUTÉS ORIGINAIRES DE L'ARDÈCHE

Ayant représenté d'autres départements.

MM.

BANCEL (DÉSIRÉ), né à Lamastre, représentant de la Drôme à l'Assemblée Législative de 1849, par 40827 voix; élu député au Corps Législatif par Lyon et Paris, en 1869. Il opta pour la Drôme.

BERNARDY (JOSEPH-ELZÉAR-DOMINIQUE DE), député de Vaucluse au Conseil des Cinq-Cents.

BERNARDY (DE), envoyé à l'Assemblée Législative de 1849, par le département de Vaucluse.

BERNIS (le cardinal DE), député de Carcassonne aux Etats-Généraux de 1789.

BERNIS (RÉNÉ DE), élu député du Gard, le 7 octobre 1815.

BOISSY-D'ANGLAS (le conventionnel), 72 départements se disputèrent l'honneur d'être représentés par lui au Conseil des Cinq-Cents. En avril 1797, il fut élu par la ville de Paris à cette assemblée.

CLAVIÈRES (JULES DE), député du Gard, le 7 octobre 1815.

CRUSSOL (bailli DE), député de Paris aux Etats-Généraux de 1789.

CRUSSOL (le comte), député d'Angoulême en 1789.

CRUSSOL (ADRIEN-EMMANUEL DE), député du Gard en 1837.

CRUSSOL (Armand-Gérard-Victurnien-Jacques-Emmanuel de), député de la Haute-Marne et du Gard.

FAY (Marie-Charles-César de), marquis de la Tour-Maubourg, député de la sénéchaussée du Puy, aux Etats-Généraux de 1789.

FAY (Just-Pons-Florimond de), marquis de la Tour-Maubourg, député de la Haute-Loire, au Corps Législatif, de 1857 à 1870.

LA FARE (Henri de), évêque de Nancy, député aux Etats-Généraux, en 1789.

LÉVIS DE VENTADOUR (le duc de), député du bailliage de Senlis, aux Etats-Généraux de 1789.

LÉVIS DE VENTADOUR (le comte de), député du bailliage de Dijon en 1789.

MADIER DE MONTJAU (Paulin), élu député de Castelnaudary, en 1831.

MADIER DE MONTJAU (Noel-François-Alfred), élu représentant de Saône-et-Loire à l'Assemblée Législative, en mars 1850. Son élection fut annulée, mais il fut réélu. Le département de la Drôme l'a envoyé siéger à la Chambre des députés, en 1876 et 1877.

MONNERON (Jean-Louis), né à Annonay en 1742, député des Indes-Orientales, aux Etats-Généraux, en 1789.

MONNERON (Pierre-Antoine), né à Annonay en 1747, député de l'Isle de France, aux Etats-Généraux de 1789; député de Paris à l'Assemblée Législative de 1791.

MONTGOLFIER (de), directeur de la Compagnie des hauts-fourneaux, forges et aciéeries de la marine et des chemins de fer, à St-Chamond, député de la Loire en 1871, sénateur en 1876.

NICOLAI (Louis-Marie de), évêque de Cahors, député aux Etats-Généraux, en 1789, pour la sénéchaussée de Quercy.

RIVIÈRE, né à Pradelles, député aux Etats-Généraux, en 1789, pour la sénéchaussée de Mende.

SUCHET (Louis-Napoléon), fils du général, député de l'Eure, de 1852 à 1870.

VITROLLES (de), député des Basses-Alpes, en 1815, à la *Chambre Introuvable.*

VOGUÉ (Charles de), élu député du Gard, le 7 octobre 1815.

VOGUÉ (Léonce, marquis de), représentant du Cher à l'Assemblée nationale de 1848; réélu en 1849 et en 1871.

Henry VASCHALDE.

Le Directeur-Gérant, E.-J. Savigné, *imprimeur.*

UNIV. OF MICH.

J. M. Fuchs sculp.

Bonjour G.

Savigne Impr. à Vienne

J. M. Fillière sculp.

Bonjour B.

Savigné imp. à Vienne

BIOGRAPHIE DAUPHINOISE

LE

PRÉSIDENT BONJEAN

I naguère encore quelques sceptiques niaient l'influence des révolutions sur les destinées humaines, aujourd'hui, après tant de tristes exemples, le doute n'est plus permis.

Entraînés par les révolutions, que de mortels au faîte des honneurs sont tombés pour ne plus se relever, que d'êtres supérieurs, admirés, ne nous ont laissé que le souvenir d'une fin malheureuse; que de courage, de talents, d'intelligences n'ont trouvé pour récompense que le silence et l'oubli, lorsque leurs derniers jours, toutefois, n'ont pas été marqués par la persécution.

C'est d'une de ces existences tourmentées dont je vais essayer de vous retracer le cours.

Dans des temps de calme, de paix, de tranquillité, l'homme dont je veux vous entretenir eut été un de

ces magistrats aux fortes et sévères études, au caractère intègre et ferme, ennemis des loisirs et esclaves du devoir, son nom ne fut jamais sorti du prétoire et seules les cours judiciaires auraient gardé le souvenir de cet homme de bien.

Mais, poussé par la politique et parvenu à la vieillesse au milieu d'un bouleversement social, il a sû trouver une mort héroïque et son nom appartient désormais à l'histoire par tous les titres que peuvent donner les grandes vertus et les grandes infortunes.

Bonjean (Louis-Bernard), est né à Valence (Drôme), le 4 décembre 1804, et si, à juste titre, le Dauphiné peut le revendiquer pour un de ses enfants, la Savoie ne doit pas être oubliée, car c'est elle qui fut le berceau originaire de sa famille.

Fils d'un contrôleur à la garantie des matières d'or et d'argent, ses débuts dans la vie ne furent pas, comme ceux de tant d'enfants, exempts de soucis et de peines.

N'ayant aucune fortune qui lui permit de travailler sans songer au lendemain, il se voua de bonne heure corps et âme à l'étude et commença ainsi cette vie qui fut, a dit certain écrivain, *un hymne perpétuel au travail.*

A seize ans, son instruction achevée dans un pensionnat de Lyon, il revint dans sa ville natale, attiré seulement par ses affections de famille, car Paris était déjà pour lui un aimant où il faisait converger toutes ses pensées et tous ses désirs.

Sans les préoccupations de la vie matérielle, il n'eût sans doute écouté que ses inclinations et eut commencé immédiatement les études juridiques vers lesquelles il était entraîné, mais il fallait vivre et subvenir à ses besoins si nombreux dans la capitale.

Tout autre que lui aurait peut-être renoncé à ces projets et taxé de chimères ces aspirations, seulement il était doué d'une volonté inébranlable, et comme d'ailleurs il ne s'agissait que d'acquérir la liberté par

le travail, il se mit courageusement à l'œuvre et donna quelques répétitions de latin.

Maigres commencements qui ne lui eussent sans doute jamais permis de sortir de sa sphère, si le bonheur ne l'eût appelé à donner quelques leçons au fils du comte de Carpegna, alors professeur de mathématiques à l'école d'artillerie de Valence.

En échange des leçons données au fils, le père enseigna les sciences au jeune répétiteur qui, profitant à merveille des explications du maître, put bientôt aller, lui aussi, faire profiter de ce qu'il avait appris les élèves du pensionnat où il avait fait ses premières études.

Le premier pas était franchi.

Jusqu'en 1824, le jeune Bonjean se voua à l'enseignement, amassa un petit pécule et, le joignant alors au modeste patrimoine laissé par ses parents, put s'élancer sans crainte vers Paris, abandonnant ces bords du Rhône qu'il aimait tant et où il revint avec joie toutes les fois que ses nombreuses préoccupations lui donnèrent quelques loisirs.

En 1825, nous le trouvons simple étudiant en droit, mais approfondissant déjà la science juridique, sous la direction de l'honorable doyen M. Blondeau, auquel il était recommandé, et sans le suivre dans tous ses succès à l'école, je rappellerai la façon brillante dont il soutint sa thèse.

Jusqu'alors cette épreuve n'était que la réunion de courtes propositions imprimées en placard et dans lesquelles le candidat n'avait qu'un souci : ne pas heurter les idées adoptées à l'Ecole.

S'écartant de l'usage et prenant pour sujet les vices du régime hypothécaire, résultant, suivant lui, d'une mauvaise interprétation du Code Civil , il montra l'intérêt d'une si grande question et parvint, tout en foulant aux pieds des opinions de jurisconsultes éminents, à se concilier de nombreuses sympathies.

Encouragé par ce succès qui date de 1829, le licencié voulut pousser plus loin ses connaissances, mais, non content d'apprendre, il tenta de rendre plus facile à ceux qui viendraient après lui les recherches nécessitées par ses nouvelles études; aussi, dans ce but, en collaboration avec M. Blondeau, publia-t-il un recueil annoté des textes les plus importants du droit romain Ante-Justinien et une traduction des *Institutes* suivie de plusieurs appendices dont la réunion est une histoire du droit romain depuis son origine.

C'est alors seulement que, confiant dans ses propres forces, il publia en son nom personnel une *Exposition historique de la procédure civile des Romains,* ouvrage qui, aujourd'hui encore, est le plus complet et le plus clair pour pénétrer au milieu de ces institutions romaines que nos mœurs comprennent si peu et dont pourtant aucun point ne s'écarte de la plus stricte logique.

Par ces études consciencieuses dont nous venons de voir les fruits, il n'aplanit pas seulement les difficultés à ceux qui vinrent après lui, mais en cherchant les rapprochements qui existent entre la législation de Rome et nos lois françaises il remplit son intelligence d'arguments et de raisons sérieuses qui devaient, dans la suite, lui faire acquérir une supériorité incontestable dans cette carrière du barreau où, dès le début, sa place fut marquée au premier rang.

Dès cette époque, en effet, le jeune licencié n'avait qu'une ambition: être avocat à la Cour de cassation. Connaissant ses goûts, ses tendances, ses aptitudes, il avait deviné qu'à la Cour de cassation seulement son esprit exact, dogmatique et expérimenté, pouvait rencontrer ces grandes discussions et ces controverses abstraites où, la plupart du temps, la question de droit est étouffée sous la question de fait.

Mais, avant de le suivre dans ces luttes passionnées

de la barre, voyons son attitude en présence de la Révolution de 1830.

Par les ordonnances, en frappant le journalisme, M. de Chantelauze frappa l'esprit humain, selon l'expression de Lamartine, et souleva contre Charles X tous ceux qui mettaient le bonheur du pays avant le bon plaisir du roi; M. Bonjean fut au premier rang, et comme chez lui l'homme intelligent était doublé d'un homme d'action, il joignit les actes aux paroles et nous le voyons aux journées de juillet soulever le faubourg Saint-Marceau.

Si cettte aventure lui rappela le devoir accompli, pendant plusieurs années elle l'accabla de dettes, chose terrible pour lui qui, en fait de fortune, n'avait que le courage et la persévérance, mais qui montre bien de quelle dose d'énergie était doué ce corps dont la santé était déjà à demi ruinée par le travail et les veilles.

D'ailleurs, pour montrer d'un coup et à nu ce caractère où la philosophie et la gaîté avaient leur place aussi bien que les pensées profondes et les soucis, il me suffira de vous citer le passage d'une lettre écrite à l'un de ses amis, dans le courant de l'année 1833.

« ..... D'un autre côté, dit-il, mes affaires vont assez « bien et je serais grandement à l'aise si je n'avais pas « à mes trousses un arriéré accumulé par plusieurs « années, gouffre toujours béant qui escamote au pas- « sage le fruit de mon labeur; somme toute, je suis « assez content et même assez riche si comme on le « dit: Qui paie ses dettes s'enrichit, maxime que, pour « cette année, et probablement encore toute la pro- « chaine, je pourrai traduire ainsi: Qui paie ses dettes « travaille beaucoup, gagne de l'argent et n'a jamais un « sou en son escarcelle. Que le diable emporte la sagesse « des nations. »

Telle fut la conclusion de sa première excursion sur le terrain politique.

Elle fut courte, comme on peut s'en rendre compte, et il retourna bien vite à ses chères études.

De 1830 à 1848, il est absorbé par le travail et par les soins que réclame la charge d'avocat à la Cour de cassation, qu'il acquit en 1837, et il serait fastidieux d'énumérer le nombre prodigieux de consultations, mémoires, plaidoyers, tant sur des questions criminelles qu'administratives ou civiles qui l'occupèrent entièrement ; je citerai seulement son plaidoyer pour le chemin de fer de Strasbourg-Bâle, contre deux cent cinquante décisions du jury ; les plaidoyers et mémoires pour les communes de Varces, St-Paul-de-Varces et Allières, contre les représentants des anciens seigneurs, où, traçant l'histoire des institutions féodales en Dauphiné, il fit triompher, pour sa province natale, le principe de l'Allodialité du sol ;

Un plaidoyer pour Madame de Leautaud contre la célèbre Madame Lafarge ;

Un plaidoyer pour les juges d'Orthez contre M. Marrast, où il fit prévaloir les vrais principes en matière de diffamation, sans se soucier des consultations données par presque tous les barreaux de France et les clameurs de la presse.

A côté des devoirs de sa charge qui lui attirèrent la renommée il ne négligea pas ses études, il étendit ses recherches, ne les limitant plus strictement à la science juridique et entreprit avec M. Odent, plus tard préfet du Haut-Rhin, la publication des actes diplomatiques qui jusqu'alors étaient répandus dans des ouvrages aussi rares que couteux.

Le premier volume de la deuxième partie contenant les actes depuis le traîté de Westphalie jusqu'à la Révolution française, de même que le premier volume de la troisième partie étaient achevés, quand la Révolution de 1848 vint interrompre ce travail connu seulement d'un petit nombre d'amis.

Ce même événement politique arrêta la publication d'une codification des lois françaises depuis 1789, qu'il avait entreprise en collaboration avec MM. Loiseau et Baudouin.

Cette époque de 1848, qui arrêta ces travaux, forme un des points saillants de l'existence de M. Bonjean, car c'est à partir des journées de février qu'il affronta pendant plus de vingt ans les orages de la vie politique pour venir sombrer dans le plus terrible de nos bouleversements.

II

Je vais aborder maintenant la période la plus difficile à écrire, j'en conviens, non parce que j'ai à altérer quoi que ce soit de la vérité, cette existence passée au grand jour ne saurait le souffrir, mais parce que l'exagération s'est glissée dans certains esprits et a fait un républicain farouche, ennemi de la religion, de cet esprit libéral, conciliant et avant tout indépendant.

Pour convaincre ces personnes prévenues, je voudrais leur rapporter le langage qu'il tint aux électeurs de la Drôme, lorsque, le 15 mars 1848, il se présenta à leurs suffrages, sous les auspices de MM. Bérenger (de la Drôme) et Monier de la Sizeranne, mais ce serait trop long; aussi me bornerai-je à citer un passage du compte rendu adressé à ses électeurs.

« Après tout, disait-il, République et Monarchie, ce « sont là des questions de formes ; l'ordre et la liberté, « voilà le fond. Je préfère sans doute la République à « toute autre forme de gouvernement, mais ce que « j'aime plus encore que la République, c'est l'ordre, « parce que, sans ordre, il n'y a de liberté que pour « les méchants. »

Est-ce le langage d'un perturbateur ?

Elu député, on disait alors représentant du peuple,

par une majorité de plus de 20,000 voix, il remplit son mandat à la lettre et combattit toutes les mesures contraires à l'ordre ; ainsi c'est sans hésiter qu'il vota pour la loi *contre les attroupements et les clubs*, pour l'*état de siége* et de plus, convaincu que le principe d'autorité doit exister avec plus de force sous la République que sous tout autre régime, il soutint de tout son pouvoir le gouvernement du prince Louis-Napoléon, après avoir soutenu et défendu Cavaignac.

N'allez pas croire que des paroles seulement suffisaient à cet homme et allaient le dispenser d'agir, non, bien loin de là, et si, en 1830, nous avons vu ses efforts, les journées de juin vont me servir, une fois de plus, à montrer jusqu'où peut aller l'énergie jointe à une parole virile sans aucune prétention oratoire.

Le 23 juin 1848, la victoire flottait encore et l'assemblée réunie attendait, impatiente, l'issue des événements. Garnier-Pagès, à cet instant, monte à la tribune et annonce que la commission exécutive va se mettre à la tête des troupes pour rétablir l'ordre.

Le citoyen Bonjean se lève, ce sont les journaux de l'époque qui parlent :

« Citoyens représentants, dit-il, nous nous unissons « tous de cœur et d'esprit aux paroles qui viennent « d'être prononcées par notre collègue Garnier- « Pagès.

« Non, ce n'est pas le moment de parler, c'est le « moment d'agir. Mais le soin d'agir le laisserons-nous « tout entier aux membres de la commission exécu- « tive ? Serons-nous donc toujours une assemblée « bonne seulement pour les discours et jamais pour « l'action ?

« Eh bien, citoyens, nous avons déjà proposé, mais « cela a été écarté, parce que vous ne connaissiez pas « encore la gravité des circonstances, nous avons « proposé ce matin, par l'organe de notre collègue le

« général Lebreton, que l'Assemblée voulut bien, tout « en restant ici en nombre suffisant pour délibérer et « faire face à toutes les éventualités, »

(Non, non. — Oui, oui.)

Le citoyen Laussédat : « L'Assemblée est une, elle « doit être indivisible. » (Bruit).

Le citoyen Bonjean : « Nous avons proposé que l'As- « semblée voulut bien nommer un certain nombre de « ses membres qui marchassent avec les troupes et dans « les rangs de la garde nationale, afin que gardes natio- « naux et soldats sachent bien que, là où ils peuvent « mourir, nous aussi nous sommes disposés à mourir. « (Très-bien, très-bien.)

« On me dit que l'Assemblée est indivisible.

« O misérable scrupule de forme, dans un moment « pareil. Ne savez-vous donc pas l'histoire des grandes « Assemblées qui nous ont précédé? Ne nous ont-elles « pas laissé des exemples à suivre pour des circons- « tances pareilles à celles-ci? Ne savez-vous pas que, « dans toutes les grandes journées de la Révolution, la « Convention nationale restait en permanence à délibé- « rer, mais qu'elle envoyait des commissaires pour se « mettre à la tête des troupes et diriger le combat.

« Eh bien, ce qui a sauvé la République en tant de « grandes et solennelles journées, je demande que l'As- « semblée le décrète aujourd'hui.

Le danger passé, après avoir payé de sa personne, il s'occupe des réformes intérieures et c'est sous sa parole ardente que tomba le ministre de l'instruction publique Carnot, dont les agissements faisaient de nos instituteurs primaires autant de professeurs de socialisme ; puis c'est encore lui qui, au nom de la justice et de l'équité, défendit Louis Bonaparte alors en Angleterre contre Buchez et Ledru-Rollin, qui refusaient la validation à cet élu de plusieurs départements.

Mais toutes ces luttes lui firent des ennemis, et les

populations de la Drôme, travaillées par ses adversaires, l'abandonnèrent à cause de sa modération.

Instruit de ce changement d'opinion, M. Bonjean adressa un compte rendu à ses électeurs, où il expliquait ses actes et ses paroles et il joignit à cette lettre un petit ouvrage intitulé *Socialisme et sens commun*, où, en peu de mots, il fait bon marché de ces théories préconisées par Fourrier, Proudhon et autres, en mettant à la portée de tous et faisant voir les conséquences de ces systèmes dont l'aspect est séduisant sans doute, mais la réalisation impossible.

Malgré ses écrits, malgré ses paroles, menacé par une foule savamment excitée et soulevée, il fut contraint d'abandonner la lutte engagée pour la cause de l'ordre.

Ce repos fut court.

En mars 1850, l'Union électorale le portait sur la liste offerte aux électeurs de la Seine, à côté du général Lahitte.

Serait-il élu?

On en doutait, mais en prévision de son élection et comprenant qu'un délégué se doit tout entier à ceux qu'il représente, il renonce à sa charge d'avocat à la Cour de cassation.

Sacrifice inutile.

Rentré de nouveau dans la vie privée, l'incident soulevé par le général Changarnier, gouverneur extraordinaire de Paris, à qui l'on voulut reprendre son commandement, vers la fin de 1850, l'en faisait bientôt sortir, en acceptant, le 9 janvier 1851, une place dans le cabinet.

Dans l'intimité, il raconta souvent la façon dont il devint ministre, je vous la transmets dans toute son exactitude et sa simplicité.

C'était pendant la soirée du 8 janvier 1851, le prince président envoya un de ses familiers prier M. Bonjean de vouloir bien se rendre auprès de lui.

Rendu à cette invitation, on le prévint que c'était comme jurisconsulte qu'il était appelé et, en cette qualité, on l'interrogea sur la situation.

Sa réponse fut qu'à ses yeux, les principes constitutionnels exigeaient une soumission entière aux ordres du président.

Devant une déclaration aussi catégorique, dictée par la légalité seule, on n'hésita plus à lui offrir un ministère.

La question était grave.

Accepterait-il ou refuserait-il ?

Il demanda deux heures de réflexion.

Sortant alors de la présidence, bien que la saison fut très-rigoureuse, il se promena, à pied, pendant plus d'une heure, aux Champs-Elysées, réfléchissant toujours à la proposition qui lui était faite, puis, prenant un parti, il rentra chez lui, fit part de sa résolution à sa digne femme, et revint se mettre aux ordres du président.

On lui confia le portefeuille de l'Agriculture et du Commerce, et ce fut dans ces nouvelles fonctions que le trouva un vote de défiance émis par l'Assemblée Législative.

Ainsi que tous ses collègues, il se retira, dans la journée du 24 janvier, quinze jours après son entrée dans le ministère.

A côté de cet échec se trouva pour lui une grande consolation.

En effet, aux termes de la loi du 21 janvier 1851, la Cour de cassation avait à nommer trois membres pour son bureau de l'assistance judiciaire: elle choisit M. Bonjean, en compagnie de MM. Delangle et Chegaray, anciens avocats généraux.

Cette preuve d'estime accordée par le premier corps de la magistrature, le vengea noblement des outrages et des calomnies auxquels sa conduite patriotique l'avait exposé.

De tous les honneurs et de toutes les dignités, jamais rien ne lui causa une émotion aussi vive.

Toutefois, tant il est vrai que le bonheur complet n'est pas de ce monde, il ne jouit pas longtemps de cette position qui comblait tous ses vœux, car, le 25 janvier 1852, il entrait au Conseil d'Etat, section de législation, pour être nommé bientôt président de la section de l'intérieur, de l'instruction publique et des cultes.

Ces fonctions si nouvelles et si importantes, suscitant au nouveau dignitaire, qui ne voulait pas être au-dessous de sa tâche, un excès de travail, faillirent achever de ruiner sa vue déjà fatiguée par des études non interrompues de trente-cinq années.

M. Bonjean demanda alors à se retirer, fut nommé premier président à la Cour impériale de Riom, en attendant le décret du 15 février 1855, qui l'éleva à la dignité de sénateur.

Dans ces hautes fonctions, la liberté n'eût pas de plus vaillant défenseur.

L'indépendance de la presse et par suite la libre appréciation des discussions du Sénat et du Corps Législatif, lui suscitèrent ces paroles reproduites tant de fois par ceux qu'il protégeait alors.

« ..... Est-il possible que ce peuple français, qui a « proclamé avec Descartes la liberté de penser, avec « Bossuet, l'indépendance de l'église nationale et du « pouvoir civil; qui, avec Montesquieu, Voltaire et « Rousseau, a retrouvé, comme on dit, les titres perdus « du genre humain; qui, depuis 1789, a jeté dans le « monde ces principes de liberté civile, politique et reli- « gieuse, qui achèvent en ce moment leur tour d'Eu- « rope..... est-il possible qu'un tel peuple fut le « seul en Europe qui restât indéfiniment privé de ces « libertés dont il est l'ardent propagateur ? »

Et, plus tard, le 2 mars 1866, la liberté religieuse, la liberté de conscience eurent-elles au Sénat un défenseur plus énergique.

« ..... Pour moi, dit-il, pour moi catholique, je dé-
« clare ne reconnaître à aucun pouvoir le droit de juger
« de ma foi ; parce que, si je lui reconnaissais aujour-
« d'hui le droit de déclarer que ma croyance est vraie,
« je serais obligé de lui reconnaître demain le droit de
« déclarer que ma croyance est fausse et c'est là ce que
« je ne veux à aucun prix. »

Mais c'est surtout dans la défense des opprimés qu'il faut juger de son amour pour l'indépendance.

La malheureuse Pologne lui arracha des larmes et lui fit jeter, au Sénat étonné, ces paroles qui, jusqu'à un certain point, rachètent notre inertie pour ce peuple agonisant alors, mort aujourd'hui.

« Les Polonais rebelles ! s'écriait-il... Mais la rebellion
« suppose un pouvoir légitime, et qui oserait dire que
« la Russie a sur la Pologne un droit légitime.

« Où l'aurait-elle puisé ?

« Dans les trois partages ?... Mais ce fut un triple
« crime au témoignage de la conscience de l'univers, et
« le crime ne fonde pas le droit.

« Non, la Russie n'a pas plus le droit de fusiller les
« prisonniers polonais sous prétexte de rébellion, que
« l'Anglais n'eut celui de brûler, à Rouen, comme re-
« belle, la prisonnière de Compiègne, notre quasi di-
« vine Jeanne d'Arc.

« Les Polonais sont des révolutionnaires.

« Messieurs, si les Polonais étaient des révolution-
« naires, à qui la faute, je vous prie, à qui la faute, si
« non à ces trois gouvernements, qui, depuis un siècle,
« ont donné à cette nation l'exemple de la plus cynique
« violation de tous les droits ? Quoi, voilà des hommes
« à qui on ravit leur patrie, leur religion, leur langage,
« pour lesquels aucune carrière n'est ouverte, à moins
« qu'ils n'abjurent à la fois leur religion et leur patrie,
« et à ces hommes vous venez dire : respectez les faits
« accomplis, ainsi le veut l'ordre européen... »

Je m'arrête, car il faudrait citer en entier ce plaidoyer en faveur du malheur, pour montrer que tout ce qui pouvait être fait alors pour cette cause fut tenté par lui.

Si, maintenant, de la Pologne nous passons à l'Italie, de nouveau nous voyons ses efforts pour l'indépendance de ce peuple.

Toutefois, comme à cette question italienne se mêle une querelle religieuse qu'il ne m'appartient pas d'apprécier ici, je me bornerai à prouver que, catholique gallican sincère et convaincu, M. Bonjean ne fut pas, comme on pourrait le croire et comme on l'a dit souvent, un ennemi de la papauté.

Cela me sera facile, car lui même réduit à néant ces imputations, au commencement de son discours du 28 février 1862.

Il s'exprime ainsi :

« Nous voulons tous que l'arrangement à intervenir « assure au souverain pontife sûreté, dignité, indépen- « dance.

« Nous reconnaissons tous que le pape ne doit être « le sujet d'aucun prince.

« Presque tous, aussi, je le crois, nous pensons que « Rome doit continuer à être la résidence inviolable de « la papauté.

« Mais, d'accord sur le but, nous différons sur les « moyens. »

Sont-ce là les paroles d'un ennemi de la religion ?

Je ne le crois pas.

Je pourrais vous citer encore nombre de passages où il affirme ses idées chrétiennes et indépendantes, cependant, je m'arrête, car s'il est nécessaire pour connaître l'homme de retourner ces questions brûlantes de la politique, il est non moins aride et dangereux de les discuter dans une revue qui se pique de parler de tout..... hors la politique.

Aussi, pour faire diversion, je vous présenterai cet homme d'Etat, faisant, en plein Sénat, l'apologie, je pourrais dire le panégyrique du moineau.

Vous riez ?

Cependant rien n'est plus sérieux.

Devant ces sénateurs graves et absorbés par les affaires du pays, à propos de diverses pétitions demandant des mesures protectrices en faveur des oiseaux utiles à l'agriculture, M. Bonjean défendit avec autant de charme et de finesse la cause du modeste moineau, qu'il mit de feu et d'énergie, plus tard, dans sa défense pour d'autres opprimés.

Il cita, à ce propos, une petite anecdote peu connue, qui, répétée ici, si elle ne vous rend pas ami du passereau, servira, tout au moins, à vous faire oublier mes disgressions politiques de tout-à-l'heure.

« Le Grand Frédéric, raconta-t-il du haut de la tri-
« bune, avait, lui aussi, déclaré la guerre aux moineaux
« qui ne respectaient pas son fruit favori, la cerise. Natu-
« rellement les moineaux ne songèrent point à résister
« au vainqueur de l'Autriche, ils disparurent. Au bout
« de deux ans, il n'y eut non seulement point de cerises,
« mais encore il n'y eut presque point d'autres fruits,
« les chenilles les mangeaint tous, et le grand roi,
« vainqueur sur tant de champs de batailles, s'estima
« heureux de signer la paix, au prix de quelques cerises,
« avec les moineaux réconciliés. »

Tous les sujets furent abordé par M. Bonjean, l'on peut s'en convaincre en voyant les différents discours qu'il prononça pendant sa longue carrière.

Voici les principaux, dans leur ordre chronologique : 18 mai 1858, discours sur les titres de noblesse. — 27 juin 1861, rapport sur diverses pétitions demandant des mesures protectrices des oiseaux utiles à l'agriculture. — 28 février 1862, discours sur le pouvoir temporel des papes. — 17 mars 1863, discours sur les

affaires de la Pologne. — 18 décembre 1863, discours sur les affaires de la Pologne. — 16 avril 1864, discours sur l'organisation du corps médical. — 14 février 1866, question Italico-Romaine. — 2 mars 1866, observations sur les synodes protestants. — 6 avril 1866, discours sur le cadastre dans ses rapports avec la propriété foncière. — 8 mai 1866, discours sur la propriété littéraire et artistique. — 22 juin 1866, rapport sur le projet de loi relatif aux crimes et délits commis en pays étrangers. — 5 mai 1868, discours sur la loi relative à la presse.

III

Président de la Cour de cassation en 1870, il partageait son temps entre les devoirs que nécessitait sa charge et l'éducation de ses enfants, quand éclata notre malheureux conflit avec la Prusse.

Je ne vous raconterai pas les impressions douloureuses que son cœur éprouva à la nouvelle de chacun de nos échecs. Quel est le Français qui n'a rien ressenti ? Mais je ne puis passer sous silence le noble exemple qu'il donna à cette triste époque, si féconde en défaillances.

Malgré son grand âge qui le dispensait de tout service pour la défense de la capitale, il s'engagea dans les rangs de la garde nationale et exigea que son domestique, bien que de nationalité suisse, fit de même, estimant que tous ceux qui avaient joui de la prospérité de notre patrie ne devaient pas l'abandonner dans ses jours de deuil.

Pourquoi était-il resté à Paris pendant le siége par les Prussiens ?

Pourquoi y resta-t-il pendant la Commune ?

Il nous l'apprend lui-même dans une longue lettre

écrite de Mazas, où il raconte sa vie depuis septembre 1870 jusqu'en avril 1871.

Cette lettre était adressée à M. Charles Guasco, ce courageux jeune homme qui, malgré les défenses de Protot et de Raoul Rigault, put parvenir jusqu'à l'illustre prisonnier et lui apporter quelques espérances.

Je la soumets à votre appréciation avec tous ses enseignements.

Mazas, 30 avril.

Vous m'avez demandé, mon cher Guasco, pourquoi, deux fois, le 8 septembre et le 20 mars, j'étais rentré à Paris alors que le séjour de cette ville pouvait présenter de sérieux dangers. Vous êtes étonné surtout que je n'aie pas profité de l'armistice du 28 janvier pour aller embrasser, à Bayeux, ma femme et mes enfants, pour lesquels vous connaissez mon extrême tendresse, et dont j'étais séparé depuis si longtemps.

Si, au lieu de combattre bravement à Villiers et de vous faire mutiler sur le plateau d'Avron par un obus prussien, vous fussiez venu quelquefois causer avec votre vieil ami, vous sauriez qu'étant donné le principe incontestable que c'est surtout aux jours de dangers qu'un fonctionnaire doit-être à son poste, je ne pouvais agir autrement que je ne l'ai fait. Je reprends vos trois questions: 1re question. — La Chambre des requêtes que je préside étant en vacances, du 1er septembre au 3 novembre, j'aurais pu, sans doute, très-régulièrement, sans encourir aucun reproche, rester en Normandie avec ma famille et y attendre la fin d'un siége, que personne alors ne supposait pouvoir durer au-delà de quelques semaines. Mais, d'un autre côté, par suite du départ de M. Devienne, c'était à moi, comme doyen des présidents de chambre, qu'incombaient les fonctions de premier président, c'est-à-dire de la plus haute magistrature du pays. Je crus donc de mon devoir de rentrer à Paris lorsque le siége parut imminent; et j'y rentrai en effet le 8 septembre, laissant en Normandie ma femme et mes enfants en pleurs. Mon sentiment était d'ailleurs celui de tous mes collègues; et lorsque, quelques jours après, M. Crémieux, garde des sceaux, nous consulta sur l'opportunité de transférer la Cour de cassation à Poitiers, les vingt-quatre membres présents à Paris n'hésitèrent pas à répondre, à une grande majorité, que le bien du service n'exigeait point ce déplacement, et, à l'unanimité, que d'ailleurs il était plus digne du premier corps judiciaire de rester associés aux périls de la population parisienne. Je continuai donc, pendant toute la durée du siége, les fonctions de premier président jointes à celle de président des requêtes.

J'avais même tenté de contribuer plus activement à la défense de

Paris, en me faisant inscrire comme volontaire dans la garde nationale, mais ce service se trouva au-dessus de mes forces et je dus y renoncer.

2e Question. — Pourquoi, après la capitulation du 28 janvier, n'ai-je pas profité de la cessation de l'investissement pour rejoindre, à Bayeux, ne fut-ce que pour quelques jours, ma famille bien-aimée Le voici :

La capitulation laissait pendante une question grosse de périls, celle de l'entrée des Prussiens à Paris. S'ils eussent persisté à le traverser triomphalement, un attentat contre le roi de Prusse était à prévoir; et cet attentat pouvait amener un massacre effroyable. Je ne crus pas qu'il fut permis au représentant le plus élevé de la justice française (et je l'étais par intérim) de se trouver absent de son poste à la veille de si terribles éventualités, dans lesquelles son rang lui fournirait peut-être l'occasion de rendre quelques services, et je résistai à l'entraînement, d'ailleurs bien légitime, qui me poussait vers Bayeux.

3e Question. — Pourquoi être rentré le 20 mars? Ce fut seulement quand la question de l'entrée des Prussiens à Paris eut été dénouée, plus heureusement qu'on ne pouvait d'abord l'espérer, que les devoirs de ma charge me le permirent, que je me suis mis enfin en route pour Bayeux, avec obligation de m'arrêter quelques jours à Orgeville (Eure) pour tâcher d'y organiser la mise en culture de notre domaine, que le fermier, fuyant devant l'invasion allemande, avait abandonné dès le 16 septembre, laissant les terres incultes, fait dont je n'avais été averti que le 18 février. J'étais donc à Orgeville dès le 14 mars, et j'allais continuer ma route sur Bayeux, quand, le dimanche 19, assez tard, j'appris l'événement du 18; la retraite du gouvernement à Versailles et l'établissement, à l'Hôtel-de-Ville, d'un pouvoir rival; le tout avec les exagérations ordinaires en pareilles circonstances.

Il n'était pas permis d'hésiter, j'écrivis à ma digne femme pour lui dire de ne pas m'attendre de quelques jours, et, dans la nuit du 19 au 20, je rentrai à Paris à une heure très-avancée. Le lundi fut consacré à parcourir les journaux, je n'en avais lu aucun depuis le 13, afin de tâcher de me faire une idée du caractère encore fort obscur du mouvement du 18 mars. Le mardi 21 je présidai, à l'ordinaire, la chambre des requêtes; à trois heures et demie, au moment où je venais de rentrer chez moi, j'y fus arrêté, conduit à la préfecture de police, puis au dépôt, plus tard à Mazas, sans avoir pu jamais connaître les motifs de mon arrestation, et aujourd'hui encore, après 41 jours de détention dont 37 au secret, je n'en sais pas plus que le premier jour, si ce n'est le renseignement vague que je serais détenu comme *otage*.

Eh bien, mon cher enfant, mon âge et votre dévouement filial m'autorisent bien à vous donner ce titre, ce que j'ai fait, je le referais encore, quelque douloureuses qu'en aient été les conséquences pour ma famille tant aimée. C'est que, voyez-vous, à faire son devoir, il y a une satisfaction intérieure qui permet de supporter avec patience et

même une certaine suavité les plus amères douleurs. C'est le mot du sermon sur la montagne, dont je n'avais jamais compris la sublime philosophie: *Heureux ceux qui souffrent persécution pour la justice!* C'est la même pensée exprimée par Sidney sous une autre forme, quand, s'étant pris à rire en descendant l'escalier de la tour pour porter sa tête sur l'échafaud, il répondit à ses amis étonnés de cet accès de gaîté dans un pareil moment: *Mes amis, il faut faire son devoir et rester gai jusqu'à l'échafaud inclusivement.* »

Que loin de vous décourager, que mon exemple vous soit, au contraire, un nouvel encouragement à faire votre devoir, quoi qu'il en puisse advenir; car je puis vous affirmer, sur l'honneur, que, sauf la poignante inquiétude que j'éprouve pour la santé de ma noble et sainte compagne, jamais mon âme ne fût plus sereine et plus calme que depuis que j'ai perdu jusqu'à mon nom pour ne plus être que le n° 14 de la 6e division. Mais ce numéro 14 vous aime bien et vous bénit comme si vous étiez un de ses enfants.....

BONJEAN.

Si, de cette lettre, nous rapprochons le long mémoire écrit pour sa défense, nous trouvons la preuve, non seulement de l'arbitraire insensé de ceux qui l'ont condamné, mais encore de l'énergie et du sang-froid du magistrat.

Deux mois de détention dans les cachots de la Commune ne purent l'abattre.

Quel crime avait donc commis cet homme pour avoir l'esprit aussi tranquille?

Un seul: il avait occupé un rang élevé dans la société.

On ne pouvait lui reprocher autre chose.

Et, c'est triste à dire, on avait oublié qu'il était sorti des rangs les plus humbles du peuple et qu'il ne devait son élévation qu'à son seul mérite.

Mais, qu'importait pour la Commune.

Le 24 mai, l'heure fatale avait sonné.

Des guichetiers ignobles, une troupe plus ignoble encore, entraînent dans le dédale de La Roquette ce martyr habitué par la vieillesse à toutes les épreuves et par ses fonctions, à voir de près toutes les misères sociales.

Que pouvait la mort sur un tel homme ?

Elle ne l'effraya point.

Et si, au moment suprême, un retour bien naturel vers les affections de famille lui arracha ce cri... — Et ma femme et mes enfants !... il cacha aussitôt, au plus profond de son cœur, cette dernière pensée, comme si le contact de ses assassins devait la souiller.

Ferme alors, les bras croisés sur la poitrine, il attendit sa délivrance.

Un commandement, un feu de peloton.

Tout était fini.

La justice de la Commune pouvait être satisfaite.

. . . . . .

Voilà le sommaire de cette belle existence qui doit servir d'exemple à tous.

Il mourut comme il avait vécu.

« Martyr de l'honneur et du devoir, a dit dans un « discours son successeur à la Cour de Riom, il mou- « rut sans jugement, sans condamnation, entouré et « béni par de saints prêtres, apôtres de la charité, vic- « times qui semblent avoir été choisies par la Provi- « dence pour mieux opposer à l'abaissement des carac- « tères, à la méconnaissance du devoir, à l'oubli du res- « pect, à ce vertige, en un mot, qui, depuis trop de « temps, semblait entraîner notre pays vers des abîmes « dont nulle sagesse n'eut mesuré les profondeurs, pour « mieux opposer, dis-je, à tous ces avant-coureurs des « calamités d'une grande nation ce qu'elle renfermait « encore de vertus, de courage, de grandeur d'âme.... »

L'ARC-EN-CIEL

A MADAME ACKERMANN, AUTEUR DE *Déluge*

I

POÈTE, *l'autre hier j'ai lu votre œuvre sombre ;*
Votre souffle puissant a poussé mon essor,
Jusqu'aux mornes confins du chaos et de l'ombre ;
J'ai bu l'âcre poison de votre strophe d'or.

J'ai redit vos accents, durant ma veille obscure,
J'ai vu de mon chevet fuir l'Idéal en pleurs,
J'ai suivi vos chemins, j'ai senti la piqûre
Du reptile hideux qui se tord dans les fleurs.

L'exécrable venin est entré dans mon âme ;
Ma pensée en démence est allée à ce point
D'impudeur inouie et de débauche infâme,
Qu'aux échos effrayés j'ai crié : « Dieu n'est point ! »

Sous mon cœur, faible esquif broyé par l'âpre orage,
Un gouffre s'est creusé, formidable et béant ;
— J'ai crié : « Dieu n'est point ! » Et c'est là votre ouvrage,
Prêtresse de la mort, poëte du néant !

Ah! ce que j'ai souffert durant cette tempête,
Ce que j'ai bu d'angoisse et d'amer désespoir,
Quels tonnerres affreux ont grondé sur ma tête,
Nul, hormis les démons, ne le pourrait savoir.

— Enfin, l'orage a fui, j'ai revu la lumière;
Au soleil de l'amour mes yeux se sont rouverts,
Et, comme au temps heureux de mon aube première,
La joie a, dans mon cœur, poussé des rameaux verts.

II

Ah! vous pouvez parler du vieux monde en ruines,
Et nous faire entrevoir l'effroyable tableau
Du globe sans verdure et couvert de bruines
Et des fruits du Progrès emportés à vau-l'eau!

Ah! vous pouvez, du haut de vos trépieds funèbres,
Jeter de ces grands mots faits pour semer l'effroi,
Hors quelques malheureux au cœur plein de ténèbres,
A vos accents maudits nul n'ajoutera foi!

Nous sommes revenus des terreurs de l'an mille;
La Raison a levé son drapeau triomphant,
Et ce que l'ouragan fait d'un fêtu fragile,
Voilà ce qu'elle fait de vos frayeurs d'enfant!

III

Pourtant la Poésie avait nourri votre âme;
L'Hymette à votre lèvre avait livré son miel,

Et vos jours dont la Muse avait doré la trame
Devaient chanter l'amour, l'espérance et le ciel.

Votre nom eût grandi parmi ceux qu'on révère,
Car vous portiez en vous le cœur du vieux Platon;
La gloire, dans l'airain, eût, de son doigt sévère,
Inscrit votre mémoire à son noble fronton.

Nous, timides aiglons, à la faible envergure,
Nous, qui volons sans bruit aux rives du salut,
Nous eussions écouté, comme une voix d'augure,
Le chant doux et puissant de votre divin luth.

Quand vous pouviez, au dieu de Dante et de Socrate,
Faire un temple immortel aux sublimes hauteurs,
Vous avez pris en main la torche d'Erostrate,
Et saisi le marteau des sombres destructeurs!

Sourde à l'hymne de foi que la branche inquiète
Et l'astre frissonnant soupirent tour à tour,
Vous avez méconnu le verbe, vous poëte,
Vous, femme, vous avez nié le Dieu d'amour.

Ah! s'il n'est nul retour pour l'archange en délire,
Du plus bas de l'abyme au plus haut des sept cieux,
Du moins, en le voyant, j'aurai voilé ma lyre,
Et des pleurs, à son nom, auront mouillé mes yeux.

IV

Oui, le déluge est là! Certes, mieux que personne,
Nous l'avons vu venir, nous qui croyons en Dieu;

Déjà l'ouragan hurle et la terre frissonne
Et les grands aigles noirs s'envolent au ciel bleu.

C'est bien, coulez ô flots vainqueurs! Puissante houle,
Balaie, en mugissant, les autels de l'erreur,
Et que le bruit soudain du passé qui s'écroule
Réponde au sourd fracas de la vague en fureur.

Non! tu n'es pas aveugle, ô vague vengeresse;
Ta colère y voit clair au milieu de sa nuit!
Il est de douces fleurs que ton souffle caresse,
S'il est des armadas que ton courroux détruit!

Pour moi, je n'ai pas peur. O farouche marée,
Tu peux, tu peux monter: un rempart me défend,
Entre les doux regards de ma femme adorée,
Et le front endormi de mon petit enfant.

Achève, ô mer. Poursuis ton œuvre. Dieu te guide,
Lave, efface, polis, nivelle, et que bientôt
Un nouvel ici-bas sur la plaine liquide
Émerge, illuminé des sourires d'en haut.

Que l'ère du bonheur pour les humains commence,
Et que sur les débris du passé renversé,
Un arc-en-ciel de paix jette sa courbe immense
Du cap de Sunium au roc de Guernesey.

Ce que diront les cieux, — nul penseur ne l'ignore :
Ils chanteront l'espoir et l'amour infini;
Un doux vent embaumé, de son aile sonore,
Bercera mollement l'univers rajeuni,

Et par de-là l'éther et la blanche nuée,
Et les vagues lointains d'où le jour émana,

Portera jusqu'aux pieds de l'Essence incréée
L'écho majestueux d'un sublime hosanna;

Concert aux mille voix dans l'azur exhalées,
De la terre et du ciel unisson merveilleux,
Murmures des hauteurs et rumeurs des vallées,
Hymnes des sphères d'or et chant des oiseaux bleus!

Le Progrès aura fait sa dernière conquête,
Et la Paix, d'une main libérale épandra
Ses trésors et ses fleurs sur la nature en fête;
— Heureux ceux qui vivront quand cette aube viendra!

L. FABRE DES ESSARTS.

Nice, le 20 septembre, 18...

A MADAME C. C.

En lui envoyant mon poëme de JEANNETTE

Ainsi que pour un hôte, avant de l'introduire,
On décore de fleurs le seuil de sa maison,
En tête de ce livre, — afin que d'un sourire
Vous le favorisiez, — j'avais dessein d'écrire
Quelques vers, les plus beaux glanés dans ma moisson...
Mais je tremble et je n'ose, et j'en sais la raison.

C'est que de votre époux la main industrieuse
Sait façonner le vers en un rhythme immortel :
Je craindrais, avec lui, d'accepter le cartel,
Bien qu'il me soit offert de façon gracieuse.
Puis, vous êtes sa muse, avenante et rieuse,
Et ne devez souffrir qu'un prêtre à votre autel.

Léon BARRACAND.

Romans, octobre 1875.

RELIQUE

En souvenir, hélas, de celle qui m'oublie,
Je garde près de moi, dans un coffret charmant,
Un livre que sa main, si fine et si jolie
Feuilletait autrefois mélodieusement ;

Un livre de sonnets, dont la mélancolie
Inspirait à son cœur un doux recueillement,
Et faisait succèder à sa jeune folie
Un peu de rêve pur et d'attendrissement.

C'est là le seul objet abandonné par elle :
Mais, alors que je pense à la blonde infidèle,
Sans remords aujourd'hui vivant sous d'autres cieux,

Je puis au moins, rempli d'amour et de mystère,
Baiser sur les feuillets du livre solitaire
Quelques traces de pleurs arrachés à ses yeux.

Armand MEINADIER.

LE SABRE DE BOIS

A JOSÉPHIN SOULARY

I

Le prince de Condé pour fêter la sagesse
De son fils — lui promit un joujou sans égal,
— « Incognito, ce soir, allons à la kermesse
Dit-il, là, tes désirs trouveront leur régal. »

Tous deux sont parvenus dans la foule bruyante.
Quel spectacle animé ! les tréteaux font fureur !
L'enfant ne trouve pas la parade attrayante.
Les autres sont joyeux, — lui, seul, reste rêveur.

« A tout ce que tu vois, chéri, tu peux prétendre,
« Dit le père empressé — mais je ne puis cacher
« Que les jouets merveilleux, Paris seul sait les vendre —
« A Paris, dès demain, nous irons en chercher ?

II

Malgré le vif éclat de la fête rustique,
Comme ils la désertaient — l'enfant fut attiré

Par les sabres de bois d'une pauvre boutique —
Il n'en vit qu'un surtout... avec un gland doré.

Un grand sabre de bois! la lame peinte en jaune,
La poignée d'un noir vif et d'un décor affreux;
Mais aux yeux du bambin il mesurait une aune!
— Le beau sabre de bois, cher papa, je le veux!

« *Je le veux, entends-tu — voici ton cadeau, — père —*
« *Je le ferai sonner le long des escaliers*
« *Du château. — Je suis chef à la petite guerre*
« *Dont nous faisons, le soir, nos ébats d'écoliers.*

« *Bien qu'il soit long pour moi, j'en veux ceindre ma taille*
« *Sans sabre, je ne puis commander mes soldats.*
« *Si l'ennemi me prend au fort d'une bataille,*
« *Mon beau sabre de bois,* « Je ne le rendrai pas! »

. . . . . .
. . . . . .

Le vainqueur de Rocroi sourit. — C'était sa sève
Qui bouillonnait ainsi dans ce cœur innocent:
— Mon fils, ce sabre est bien, vois-tu, le plus beau glaive,
Car il n'est pas de ceux que l'on rougit de sang!

L.-J. BÉOR.

Septembre 1877.

SONNET

PLUS *haut, toujours plus haut! ravis-moi dans l'espace,*
O mon rêve, partons ensemble pour les cieux;
Des labeurs d'ici bas je sens mon âme lasse,
Sur tes ailes d'azur, fuyons, fuyons tous deux!

Là haut, c'est l'éternel, tandis qu'ici tout passe,
Là haut, c'est un oubli profond, mystérieux,
Où rien d'humain ne reste, où la douleur s'efface;
O mon rêve, partons, je le veux, je le veux!

Emporte-moi, chimère, où s'en va toute chose:
L'oiseau, le papillon, le parfum de la rose,
La brise et le caprice au vol aérien,

Tout monte au ciel, tout fuit joyeux à tire d'aile
Vers le libre horizon, vers la source éternelle
Où jaillissent toujours, le vrai, le beau, le bien.

Ch. FORMENTIN.

3e SUPPLÉMENT

AUX INSCRIPTIONS ANTIQUES ET DU MOYEN AGE DE VIENNE

CHAPITRE PREMIER

INSCRIPTIONS PUBLIQUES

II — RELATIVES AUX EMPEREURS

2069

Sur le piédestal d'une statue de Claude le Gothique.

GRENOBLE. — Grande table de pierre, brisée en deux parties; découverte en mai 1879, à Grenoble, sur la place Lavalette, dans les fondations du chœur de l'ancienne chapelle des Cordeliers, détruite au commencement du XVIIe siècle par les ordres de Lesdiguières pour la construction de la citadelle; actuellement au musée de la ville. — L'inscription est renfermée dans un encadrement de moulures. — Hauteur o m. 98, largeur o m. 62.

IMP · CAESARi
M·AVR·CLAVDIO
PIO·FELICI·INVICTO
AVG · GERMANICO
5. MAX·p·M·TRIB·POTEST
TATIS·II·COS·PATRI·PA
TRIAE · PROC · VEXIL
LATIONES · ADQVE
EQVITES · ITEMQVE
10 PRAEPOSITI · ET · DVCE
NAR · PROTECT · TEN
DENTES · IN · NARB
PROV · SVB · CVRA · IVL
PLACIDIANI· VP · PRÆ
15 FECT · VIGIL · DEVOTI
NVMINI · MAIESTA
TIQVE · EIVS

Imperatori Caesari M. Aurelio Claudio pio felici invicto Augusto, germanico maximo, pontifici maximo, tribuniciae

potestatis II, consuli, patri patriae, proconsuli, vexillationes adque equites itemque praepositi et ducenarii protectores tendentes in Narbonensi provincia, sub cura Iulii Placidiani viri perfectissimi praefecti vigilum, devoti numini majestatique eius.

« A l'empereur César Marcus Aurelius Claudius pieux heureux « invincible Auguste, germanique très-grand, souverain pon- « tife, revêtu de la puissance tribunicienne pour la seconde fois, « consul, père de la patrie, proconsul les détachements avec la « cavalerie ainsi que leurs commandants et les officiers *ducenarii* « (c'est-à-dire à la solde de 200000 sesterces) de la garde impé- « riale, cantonnés dans la province Narbonnaise, (ont élevé cette « statue) à l'instigation et par les soins de Julius Placidianus per- « fectissime personne, préfet des vigiles, dévoué à sa divinité et à « sa majesté ».

M. Renier, qui a savamment commenté cette inscription dans une des séances de l'Académie des Inscriptions et Belles-Lettres (Voir l'*Impartial des Alpes* du 2 août 1879), explique de la manière suivante quelques passages du texte : « Le mot *vexillationes* « désigne des détachements; celui de *praepositi* les officiers qui « sont à la tête des détachements ; l'expression de *ducenarii* « *protectores* s'applique aux tribuns des cohortes prétoriennes « dont la solde montait à 200000 sesterces (40 à 50 mille francs « de notre monnaie) ».

La troisième puissance tribunitienne de Claude le Gothique répond à l'an 269. C'est aussi à partir de 269, pour une victoire remportée près du lac de Garde sur les Germains qui avaient envahi la Transpadane, victoire dont parle Aurélius Victor (*Ep. Caes.*, 34) et rappelée par des médailles à la légende *Victoria germanica* (Eckhel, 7, p. 474), que fut pris par Claude le titre de Germanique, qui figure également sur une inscription de Pannonie (Wilmanns, 1037). Tétricus était alors maître des Gaules et de l'Espagne. La Narbonnaise, qui s'étendait entre ces deux pays, des Alpes jusqu'au delà de Toulouse, lui appartenait-elle? On n'y a trouvé aucune trace des empereurs gaulois. Il est cependant difficile qu'elle eût pu, ainsi placée, se soustraire entièrement à leur domination. Quoiqu'il en soit, la partie de cette province qui comprenait Grenoble était certainement sous la dépendance des empereurs romains, puisqu'un corps de troupes ayant pour officiers des tribuns des cohortes prétoriennes et pour commandant supérieur le préfet des vigiles de Rome s'y trouvait en cantonnement et y a élevé une statue à Claude. Mais cette

partie, restée fidèle ou reconquise, n'était sans doute pas restreinte à une étendue aussi limitée; deux bornes milliaires, retrouvées il y a déjà longtemps sur leur emplacement primitif, l'une à Tain, l'autre à Montélimar, toutes deux antérieures à 273, année de la défaite de Tétricus par Aurélien, le successeur de Claude, et du retour de l'Espagne et des Gaules à l'empire, montrent qu'elle s'étendait au moins jusqu'au Rhône, tandis que de l'autre côté du fleuve un milliaire qui existe au village d'Arras dans l'Ardèche et donne à Aurélien les titres de *restitutor et pacator orbis* n'a été placé que postérieurement à la victoire de cet empereur sur Tétricus, et peut faire présumer que la province au delà du Rhône n'aurait été réunie au reste de l'empire qu'après cette victoire. Il est vrai qu'Aurélien est honoré de ces mêmes titres « de Restaurateur et de Pacificateur de l'univers » sur une borne employée dans la construction du chœur de l'église de Valence où elle vient d'être retrouvée; mais on ignore la provenance de cette pierre et il n'est pas impossible qu'elle ait été apportée de la rive droite.

La statue de Claude à Grenoble a été érigée à l'instigation de Julius Placidianus, préfet des Vigiles, qui paraît avoir été extraordinairement le commandant en chef de tout le corps de troupes qui y tenait alors temporairement garnison. Le texte le qualifie de *vir perfectissimus;* c'était un titre d'honneur accordé, comme attribut officiel, depuis Septime Sévère, aux chevaliers pourvus de préfectures (Hirschfeld, *Adm. rom.*, p. 274). Instituée par Auguste pour veiller aux incendies et à la police de la capitale, la préfecture des Vigiles, qui disposait de sept cohortes, était une des plus élevées et n'avait au-dessus d'elle que la préfecture de l'annone et celle d'Egypte, car la préfecture du prétoire, le plus haut poste auquel pût atteindre un chevalier avant Sévère Alexandre, était depuis cet empereur un poste sénatorial. D'après l'inscription d'un autel votif consacré aux astres: *ignibus aeternis*, qui se voit au village de Vif près Grenoble, la carrière de notre personnage n'en serait pas restée là; cette inscription est au nom d'un Julius Placidianus, certainement le même, qu'elle qualifie de préfet du prétoire et de *vir clarissimus*, c'est-à-dire personnage de l'ordre sénatorial, soit que par le fait de sa promotion à cet éminent poste, soit que déjà auparavant, il ait été fait sénateur. Enfin il y a, selon toute apparence, lieu de le reconnaître encore dans le consul que les fastes inscrivent en 273 comme collègue de Tacite qui devint empereur deux ans plus tard.

L'inscription de Grenoble, qui fait connaître d'une manière cer-

taine que dès le temps de Claude le Gothique une partie de la Narbonnaise, si ce n'est toute cette province, n'appartenait pas aux empèreurs des Gaules, et nous montre, cantonné dans cette ville, un corps de troupes en partie composé de la garde de Rome, peut prendre place parmi les plus importants documents de l'histoire de notre pays sous la domination romaine. Elle a été publiée par M. Vallentin Florian dans un *Rapport* à l'Académie delphinale *sur les découvertes archéologiques faites en Dauphiné pendant l'année* 1879.

De son côté, la numismatique paraît venir confirmer le témoignage du monument épigraphique ; des trouvailles monétaires faites dans la Haute-Savoie, aux Fins d'Annecy et à Sillingy, ont fourni une très-grande quantité de médailles au nom de Claude le Gothique.

V — MILITAIRES

2070

Epitaphe d'un Viennois, vétéran de la cohorte l'Urbana, *mort à Carthage.*

CARTHAGE. — Petite base en marbre blanc trouvée à Carthage; recueillie par M. Cubisol, vice-consul de France à la Goulette. L'inscription est renfermée dans un encadrement de moulures. — Hauteur o m. 06, longueur o m. 23.

COH · I · VRB · ⊳ CLODI · RVFI
C · REGILIVS · C · F · VOLT · PRISCVS
VIENNA · VETERAN · COH · EIVSD

Copie prise par M. Héron de Villefosse, en 1874, dans sa mission en Afrique pour compléter le recueil des Inscriptions de l'Algérie.

Cohors I Urbana, centuria Clodii Rufi.

C. Regilius, C. filius, Voltinia, Priscus, Vienna, veteranus cohortis eiusdem.

« Cohorte première Urbaine.

« Caius Regilius Priscus, fils de Caius (Regilius), de la tribu « Voltinia, Viennois, vétéran de cette même cohorte ».

Nous ne savons dire par suite de quelles circonstances extraordinaires se trouvait à Carthage une des cohortes de la milice de Rome.

CHAPITRE DEUXIÈME

INSCRIPTIONS MUNICIPALES

2071

ANNECY. — Au musée. Fragments de marbre au nombre de deux, trouvés en 1879 au lieu dit « les Fins »; l'un bordé d'une moulure à gauche avec la lettre F ou E, l'autre incomplet de tous les côtés. — Hauteur des lettres 0 m. 02 1/2.

. . . . . ARE . . . . . .
. . *vi* R · AÉRA*rii*
prae FECT · *fabrum*
. . . . . · I . . . . .
. . . . . I . . . . . .

Lettres de bonne forme. Un accent sur l'E de AERA à la seconde ligne.

. . . . . *duumviro aerarii, praefecto fabrum.* . . . . .

C'est le débris d'une inscription honorifique probablement gravée sur le piédestal d'une statue.

Les inscriptions de Vienne fournissent de nombreux exemples de la préfecture des ouvriers. Cette fonction qui consistait principalement dans la direction des travaux des routes, effectués par des ouvriers organisés militairement, était une fonction équestre, souvent suivie du tribunat légionnaire, et paraît avoir eu tout à la fois un caractère public et municipal. Elle était à la nomination du gouverneur de la province et se donnait ordinairement à des personnages municipaux pris parmi les plus considérables des cités dans l'étendue desquelles elle était exercée. Elle a cessé d'exister d'assez bonne heure; on n'en trouve déjà plus de traces dès le temps de Septime Sévère.

CHAPITRE TROISIÈME

INSCRIPTIONS RELIGIEUSES, FUNÉRAIRES DIVERSES

2072

Autel à Mercure

ANNECY. — Au musée, Fragment trouvé en 1878 au lieu dit « les Fins ». — Hauteur o mètre 15, largeur o mètre 20.

*me*RCVR*io*
*pro sa*LVTE . . . . .
. . . . . .

Lettres de bonne forme. Le T et l'E de *sa*LVTE, liés en un monogramme.

Mercurio pro salute. . . . . . .

Ce fragment a été publié par M. Revon dans la *Revue Savoisienne* de 1878.

2073

Autel en l'honneur d'une déesse surnommée conservatrice.

PONTCIN, à la limite des départements de la Loire et du Rhône; — Stèle incomplète en haut, bordée d'une moulure; trouvée au commencement de 1877, avec divers débris d'architecture, dans les ruines d'une habitation romaine, encore pourvue de son hypocauste conservé entier avec ses piliers de brique, son dallage recouvert d'un épais béton et ses conduits de chaleur, dans une carrière à gravier ouverte derrière la maison de M. Benoît Martoud pour la construction du chemin de fer. Actuellement au couvent de Notre-Dame-des-Neiges près Saint-Laurent-les-Bains, dans le département de l'Ardèche. — Hauteur o m. 85, largeur o m. 31.

. . . . . .
MA*e*
CONSER
VATRICI

Lettres de bonne forme, peu profondément gravées.

. . . . . *mae conservatrici.*

C'est le reste d'une dédicace à une déesse surnommée *conservatrix*. Les déesses à qui on trouve le plus souvent cette épithète sont Diane et Vénus ; ensuite la Fortune, Junon et quelquefois même Proserpine.

La syllabe MA*e* de la première ligne est-elle la fin du nom de la déesse ou d'une autre épithète, comme par exemple *almae?* Vénus et Cérès étaient fréquemment qualifiées ainsi.

Un fragment conservé dans la collection de M. Vallentin, de Montélimar, est également consacré à une déesse dite *conservatrix* et dont le nom incomplet se termine au datif par le groupe de lettres ALLAE.

Une photographie du fragment découvert à Pontcin nous a été obligeamment envoyée par M. le Révérend Père supérieur du Couvent de Notre-Dame-des-Neiges.

2074

Saint-Romain-d'Albon, dans le département de la Drôme. — Fragment découvert, il y a plusieurs années, en labourant un champ non loin de la tour d'Albon ; actuellement déposé dans la salle des archives de la mairie de Saint-Romain. — Hauteur o m. 34 largeur o m. 07 et o m. 28.

. . . . . R . .
. . . . . VER .
*pat*ER
filio · *p*IISSIMo

Copie de M. Duc, expert-géomètre à Saint-Romain.

Lettres de bonne forme.

Saint-Romain-d'Albon, dont le sol conserve encore des restes d'une villa romaine construite avec une certaine magnificence, et a fourni récemment de nombreuses tombes provenant d'un cimetière des premiers temps chrétiens, est, selon toute apparence, la localité où s'est tenu au VIe siècle le concile célèbre connu sous le nom de concile d'Epaone. Des recherches minutieuses et suivies auxquelles se livre, depuis longtemps, M. Duc sur l'ancienne topographie locale, auront certainement pour résultat d'amener à un éclaircissement définitif ce point d'histoire resté jusqu'à présent assez obscur.

2075

Rumilly. — Pierre oblongue, extraite des ruines de la chapelle Ste-Madeleine, à la Maladière de Marsenay, incendiée, il y a une trentaine d'années; actuellement engagée à la renverse un peu au-dessus du sol dans le mur de la cour de M. le docteur Ginet, à Rumilly. Elle porte deux inscriptions renfermées dans deux cartouches parallèles bordés de moulures. — Hauteur o m. 83, longueur 1 m. 75.

M · TAIVS · VOL	L · TAIO · MODES
MODESTVS	TI · F · VOL
VIVS · SIBI	MARTINO
ET · SVIS	

Lettres de bonne forme. Le point avant et après F à la seconde ligne de l'épitaphe de droite, exprimé par une feuille en forme de cœur.

M. Taius, Voltinia, Modestus vivus sibi et suis.
L. Taio, Modesti filio, Voltinia, Martino.

« Marcus Taius Modestus, de la tribu Voltinia, a, de son « vivant, élevé ce tombeau pour lui-même et pour les siens.
« A Lucius Taius Martinus, de la tribu Voltinia, fils de Mo- « destus ».

Ce sont les épitaphes du père et du fils, tous deux citoyens romains d'après la mention de la tribu, et probablement morts avant le règne de Caracalla d'après cette même mention.

Le nom de *Taius* est déjà connu par d'autres inscriptions de l'Allobrogie. Le surnom MARTINO de Taius, le fils, est d'une lecture peu certaine; il y a peut-être plutôt MAELINO.

Ces inscriptions très-usées par le temps et d'un accès difficile ont été signalées pour la première fois dans le *Petit Savoyard* du 3 juin 1877, par M. Constant Berlioz, directeur de ce journal, puis publiées la même année, avec peu d'exactitude, dans la *Revue Savoisienne* et de là dans la *Revue archéologique*.

Nous les donnons d'après une copie prise par nous sur le monument, avec l'assistance de M. Croisollet, notaire à Rumilly, et de M. Adrien Allmer.

2076 à 2079

Fragments d'inscriptions monumentales à Viviers

Viviers, Dans le département de la Savoie. — Fragments, au

nombre de trois, déposés à la cure. Dessins de M. Ch. Robert, de l'Institut.

2076

Bloc carré, incomplet à droite.— Hauteur et largeur o m. 33. Hauteur des lettres o m. 23.

....IO....

La moitié droite de l'O emportée par la cassure de la pierre

Peut-être la fin du nom du personnage honoré du monument dont le fragment provient.

2077

Angle supérieur droit d'un bloc incomplet ou cassé à gauche et en bas. — Hauteur des lettres o m. 15.

....VM....

2078

Grand bloc quadrangulaire complet. — Hauteur 1 mètre, largeur o mètre 50 cent.. Hauteur des lettres o mètre 10 cent.

///CICO
ACICA

2079

Autres fragments, au nombre de cinq, récemment découverts à Viviers; transportés au musée de Chambéry. Dessins de M. Rabut, professeur à Chambéry, correspondant du ministère de l'Instruction publique.

M — V S F (manque la moitié gauche du V) — M IV — M M (manque la moitié droite de la seconde M) — V L S (manque la partie supérieure de chacune des trois lettres).

Ces cinq fragments paraissent provenir d'une même inscription qui aurait été gravée sur une longue frise.

2080

Épitaphe d'un Viennois, gladiateur rétiaire.

NIMES. — Stèle cintrée à sa partie supérieure; découverte à Nîmes, en 1879, dans le voisinage des arènes. — Hauteur 1 m. 35, largeur 0 m. 45.

RET
L·POM PEIVS
, VIIII· N̄·VIANNES
SIS·AN·XXV
5. OPTATA · CONIVX
D· S· D·

Estampage de M. Albin Michel, de l'Académie de Nîmes.
Lettres se rapprochant de la forme dite rustique.

Retiarius. — L. Pompeius, (pugnarum?) novem, natione Viannessis, annorum XXV. Optata coniux de suo dat.

« Rétiaire. — Lucius Pompeius, (mis en combat?) neuf fois, « natif de Vienne, mort à l'âge de vingt-cinq ans. Optata, sa « femme, a de ses deniers donné ce tombeau ».

Une figure qui précède, au commencement de la troisième ligne, le nombre VIIII, et affecte la forme d'une virgule terminée en pointe à sa partie inférieure et moins grande de près de moitié que les lettres qui suivent, n'est peut-être autre chose qu'un signe de ponctuation, à peu près semblable à une figure de même forme, quoique un peu plus petite, qui se voit répétée plusieurs fois dans l'inscription et y tient certainement lieu de points.

Remarquant sans doute que la figure en question ne saurait être ni le reste ni l'équivalent d'un P, abréviation du mot *pugnarum*, M. Mowat, de la Société des antiquaires de France, a proposé d'y voir un C retourné qui serait l'abréviation du mot *commissus* (Orelli. 2585), c'est-à-dire a mis aux prises.

Il faut peut-être rapprocher de cette inscription une autre épitaphe de gladiateur également conservée au musée de Nîmes, dans laquelle un nombre, placé dans les mêmes conditions que celui de l'épitaphe de Pompéius, n'est précédé ni suivi d'aucun mot ni d'aucune abréviation rappelant des combats, et ainsi conçue d'après une copie qu'a bien voulu nous envoyer notre savant confrère, M. Aurès: MVR*millo* | COLVMBVS | SERENIANVS

XXV | NAT*ione* AEDVS | HIC ADQVIESCIT | SPERATA CONIVX. Sur cette inscription d'une frappante analogie de rédaction avec celle de notre rétiaire, on ne peut lire, à moins de suppléer, ni *pugnarum XXV* ni *commissus XXV*. Cependant, un assez grand nombre d'épitaphes de gladiateurs, recueillies principalement dans l'Italie septentrionale, contenant la mention expresse du nombre des combats: *secutoris pugn. VIII* (C. I. L., v. 3458); *retiario invicto pugnarum XXVIIII Alexandrino* (3465); *natione Mutinensis pugnar. VII*, Θ *VIII* (3466); *natione Dertonensis pugnar. X* (3468), il y a lieu de présumer que c'est cette même indication qu'on aura voulu marquer sur les inscriptions de Nîmes, bien que les nombres qui s'y montrent ne soient accompagnés ni du mot *pugnarum*, ni de l'abréviation de ce mot.

Mais si néanmoins la figure dont il s'agit doit être réellement prise pour un C retourné, elle pourrait alors s'expliquer non-seulement comme l'abréviation de *commissus*, mais peut-être aussi comme celle de *coronarum* , d'après ce qui se lit sur l'une de deux nouvelles épitaphes de gladiateurs tout récemment découvertes au même endroit que celle de Pompeius: *Trax. Q. Vettio Gracili, cor(onarum) trium, annorum XXV, natione hispano, donavit L. Sestius Latinus.*

De la ressemblance des trois épitaphes ci-dessus rapportées, auxquelles il faut joindre la seconde des deux qui sont de récente trouvaille : TR*ax* | APTVS NAT*ione* | ALEXSAN*drinus* | ANNVS XXXVII | OPTATA COIVX | DE SVO, et une autre encore qui est aussi de Nîmes, mais de découverte plus ancienne: MVR*millo* | IVENCVS | ...., on peut conjecturer que la troupe des gladiateurs de Nîmes possédait, à l'époque à laquelle ces inscriptions remontent, un cimetière réservé à ses membres.

On sait que les rétiaires étaient, comme leur nom l'indique, armés d'un filet, dans lequel ils essayaient d'envelopper leur adversaire.

Remarquer l'orthographe du mot VIANNESSIS pour *Viennensis* ou *Viannensis*, c'est-à-dire très-probablement de Vienne chez les Allobroges, mais peut-être aussi de la ville de Rhétie que Ptolémée (2, 12) appelle *Vianna* (Voir C. I. L. 3, p. 739). Le redoublement de l'S dans ce même mot et l'absence de *cognomen* peuvent être considérés comme des indices d'ancienneté.

L'inscription de Pompéius a été publiée par M. Vallentin Florian, d'aprés le *Bulletin des antiquaires* (1879, p. 184), dans un

Rapport à l'Académie delphinale *sur les découvertes archéologiques faites en Dauphiné pendant l'année 1879.*

2081.

Tessère en ivoire

Sainte-Colombe. — Collection Chavassieux. Petite rondelle d'ivoire, trouvée à Ste-Colombe en 1878; décorée sur chaque face d'une palmette et d'une légende circulaire effacée en partie d'un côté, entièrement de l'autre. — Diamètre 0 m. 015.

C I N I ///

Ces quatre lettres sont suivies d'une cinquième dans les restes de laquelle on hésite à reconnaître un I ou une S.

Peut-être la fin d'un nom ou d'un surnom dont le commencement, qui pouvait occuper le bord opposé, aura disparu.

CHAPITRE SIXIÈME

INSCRIPTIONS CHRÉTIENNES

2082

Epitaphe datée du consulat de Paulinus junior, 534

Saint-Vallier, dans le département de la Drôme. — Fragment d'une plaque de marbre, découverte, il y a environ trente ans, près de l'église de St-Vallier, dans la démolition d'un mur sur l'emplacement de l'ancien cimetière du prieuré de St-Ruf; actuellement dans la collection de M. de Colongeon, de la Société d'archéologie de la Drôme. — Hauteur et largeur 0 m. 20.

. . . . . .
. . . M B R I S . . . . . .
i V N I O R E *v* ' *c* ' *consule*

.....obiit..... embris, Paulino? juniore, viro clarissimo consule.

« .... mort (ou morte) le..... de (septembre, novembre ou « décembre), sous le consulat de Paulinus (?) junior, clarissime ».

Flavius Dccius Paulinus junior a été consul en 534, et le dernier des consuls occidentaux ; son collègue d'Orient, l'empereur Justinien, consul pour la quatrième fois, n'a pas été promulgué en Occident.

Plusieurs autres consuls ont porté le surnom de *junior* ; mais Paulinus étant le plus fréquemment rappelé sur les inscriptions de notre pays, il est probable que c'est de lui qu'il s'agit sur le fragment de Saint-Vallier.

Au-dessous de l'inscription se voit le vase eucharistique richement orné de gemmes, et, à droite, la tête de l'une des deux colombes entre lesquelles il était placé.

2083

Saint-Vallier. — Fragment d'une épaisse plaque de pierre, trouvé en même temps et au même lieu que le précédent ; actuellement dans la collection de M. de Colongeon, de la Société d'archéologie de la Drôme — Hauteur 0 m. 08, longueur 0 m 12.

.....
. . . . R E L V S
. . . . T V R C O
.....

... *relus* est vraisemblablement la fin d'un nom.

Le fragment paraît être, d'après la forme des lettres, du VIe siècle.

2084

Saint-Romain-d'Albon. — Fragment de marbre, extrait du cimetière antique fouillé pendant les années 1876 et 1877 par M. Joseph Charvet, à St-Romain. L'inscription était contenue dans un encadrement formé d'un trait gravé en creux, dont il reste une trace à gauche de l'avant-dernière ligne. Actuellement dans la collection de M. de Collongeon, à St-Vallier — Hauteur et largeur 0 m. 08.

.....
*o*B*iit in* $\overline{\text{χρο}}$ . . . . . .
SV*bdie* . . . . . *no*
VEM*bres*. . . . . .
.....

..... *obiit in christo*... ... .. *sub die calendas (?) novembres*... .....

..... mort *(ou* morte) dans le christ, la veille des calendes (?) « de novembre. .. ».

La dernière lettre, réduite à ses deux premiers jambages, n'est pas tout-à-fait certaine. Si cette lettre était une N, il faudrait probablement reconnaître dans le groupe VEN le commencement du nom d'un des consuls qui, aux Ve et VIe siècles, se sont appelés *Venantius*. Un premier Venance, peut-être trop ancien pour qu'il y ait quelque vraisemblance à pouvoir attribuer notre fragment à son époque, a été consul en 484; un autre, surnommé *junior* en distinction de celui dont il vient d'être parlé, en 507; enfin un troisième, qui s'appelait *Decius Marius Basilius Venantius* et était aussi surnommé *junior* et même quelquefois *alius junior*, a été consul en 508.

A. Allmer.

LETTRES INÉDITES

DE FINE DE BRIANVILLE, DE SALVAING DE BOISSIEU ET DE GUY ALLARD

J'AI *publié dans l'un des numéros de l'année dernière de cette revue, quelques lettres inédites de Chorier; les documents que je communique aujourd'hui au lecteur en sont la suite. Sauf un seul, la lettre de Guy Allard, ils proviennent de la même source, la correspondance de l'historien Guichenon conservée à la bibliothèque de l'Institut. De Fine de Brianville et de Salvaing de Boissieu, je n'ai rien à dire, ils sont connus de tous ceux qui s'occupent de l'histoire de notre province et on peut voir leur biographie dans M. Rochas. Les lettres de Brianville apprennent un détail jusqu'à présent inconnu, c'est que cet écrivain était également dessinateur et qu'il est l'auteur de quelques-uns des fleurons et des culs-de-lampe qui ornent les ouvrages de Guichenon.*

Je terminerai par une rectification. J'avais dit dans une note de mon précédent article (Lettres inédites de Chorier, p. 315) *que le P. Colombi ne mit pas à exécution le projet qu'il avait de faire imprimer la généalogie de la maison de Simiane; en cela je me trompais, cette généalogie se trouve dans les* Opuscula varia *de cet écrivain* (Lyon, J.-B

Deville 1668) *sous ce titre*: De gente Simiancœa, libri quatuor, *et ne comprend pas moins de 50 pages in-folio (1).*

J. ROMAN.

A Monsieur, Monsieur le chevalier Guichenon, conseiller du Roy et de S. A. R. de Savoye, historiographe de France.

Monsieur, je n'aurois pas laissé passer les trois jours que vous n'aves point eu de mes nouvelles, si une fièvre de rhume qui vient de me quitter ne m'eut arresté dans le logis. Je n'ay pas oublié pourtant de solliciter nostre dessinateur de vignettes; c'est l'homme du monde le plus difficile à trouver; on a fait plus de dix voyages faux ches luy. J'avois sa parole vendredy passé que tout seroit fait samedy matin; j'attens encore le retour d'un nouveau courrier que je viens de lui despécher avec ordre de me le trouver mort ou vif. Cependant j'ay resvé aux culs de lampe et si je ne me trompe, j'y ay assez heureusement resvé. J'auray l'honneur de vous en rendre compte bientost. Croiriez-vous que je receus hier seulement une lettre de M. d'Hozier avec la généalogie de Bournonville, la lettre datée du 21 janvier? Dieu m'a voulu differer pour mes pechez tout ce long temps la satisfaction que m'a donnée cete lettre, la plus obligeante et la plus cordiale du monde. J'attens, par le retour de ce porteur, de meilleures nouvelles de vostre goutte, et suis toujours plus fermement, Monsieur,

Vostre très humble et très obéissant serviteur.

FINE.

Achevant ce billet, mon courrier est arrivé qui m'a dit qu'après avoir roulé toute la ville, il a enfin attrappé ce brave M. Joachin, qui, pour toute réponse, lui a dit qu'estant accablé d'occupations, il ne pouvoit mettre la main aux vignettes, de toute cette semaine. J'ay peur que M. Blanchet ne nous traite aussy obligeamment

(1) C'est M. Vallentin, de Montélimar, qui a bien voulu me communiquer ce renseignement que j'ignorais.

et qu'il vous faille pourvoir ailleurs. J'auray l'honneur de vous voir bientost. (1)

Le 3 juin.

A Monsieur, Monsieur Guichenon, conseiller et historiographe de France et de Savoye, chevalier de l'ordre des SS Maurice et Lazare.

A Bourg.

Monsieur, souffrez que je prévienne par cette lettre vostre venue que je passionne plus que jamais, pour vous réitérer les asseurances inviolables de ma fidélité et pour vous consulter comme mon oracle sur un dessein qui est prest à estre exécuté et où je ne puis manquer de réussir si vous daignez m'y favoriser de vos bons avis et de vostre assistance que je vous demanderay s'il vous plait. J'ay entrepris de mettre en jeu de cartes toutes les armoiries des princes de l'Europe et des estats considérables, avec un abrégé d'histoire et de géographie (2). En voici l'ordre. Je divise l'Europe en quatre jeus: La France sous cœur; l'Espagne sous carreau; l'Italie sous trèfle; l'Allemagne ou plustôt tout le Nort sous pique, me contentant pour ces pays écartez d'une carte chascun. Il y a treize cartes en chasque jeu dont vous verrez la distribution au mémoire cy-joint; chasque carte aura la marque de

(1) Cette lettre est intéressante en ce qu'elle prouve que non seulement Fine de Brianville s'occupait de travaux héraldiques, mais encore qu'il s'était chargé de faire dessiner et graver les illustrations des ouvrages de Guichenon. Elle donne le nom de Joachin, dessinateur, et de Blanchet, graveur, sans doute lyonnais, qui étaient chargés de ces travaux. Fine de Brianville, alors jésuite à Lyon, cachette ses lettres avec le sceau du recteur du collége des jésuites de cette ville, dont la légende est REC*tor* COLL*egii* B*eatœ* V*irginis* SINE MAC*ula* CONC*epta* LVG*duni* SOC*ietatis* JESV.

Une autre lettre que je ne publie pas car elle diffère peu de la précédente, est datée du 27 mars 1658, il est donc probable que la lettre du 3 juin est de la même année et que les culs-de-lampe dont il y est question étaient destinés soit au *Dessin de l'histoire de Dombes*, de Guichenon, paru en 1659, soit à sa *Bibliothèque Sebusienne*, parue en 1660.

(2) Fine de Brianville donne dans cette lettre des renseignements curieux sur son principal ouvrage, le *Jeu d'Armoiries*, imprimé pour la première fois, à Lyon, chez Benoît Coral (in-12) en 1659, et qui eut un grand nombre d'éditions. Cet ouvrage véritablement ingénieux n'était pas sans utilité; il donnait aux joueurs non seulement des notions assez étendues sur l'art héraldique si apprécié à cette époque, mais encore sur la géographie et l'histoire des principaux états de l'Europe.

son jeu avec la valeur ; comme carreau avec un R, c'est roy, la dame avec D, valet V, AS I et ainsi du reste (1). Vous en jugerez mieux par cette première carte que je viens de faire graver. Maintenant, pour faciliter l'intelligence, je fais imprimer un livret qui expliquera chasque carte au long et en descrira premièrement le blason, puis la géographie et enfin l'histoire selon le projet que vous en verrez en ce mémoire. On y pourra jouer simplement au blason, chascun s'obligeant de deschifrer la carte qu'il joue, sans s'embarasser de géographie et d'histoire; mesme au commencement il suffira de connoitre les cartes sans plus. Après on s'avancera peu à peu, et quand on sera fait au blason, on prendra une carte de géographie d'Europe qui servira de tapis, pour y monstrer chasque pays dont on aura le blason dans sa carte. Enfin, quand par l'exercice de ce jeu on aura acquis facilité pour le blason et pour la géographie, on pourra exiger encore quelques remarques historiques. Comme ce jeu occupera assez l'esprit, il ne faut pas s'y prendre par le piquet ou le hoc (2), mais le plus aisez dont il me semble que celui qu'on nomme du here, du mescontent ou du coucou est le plus propre à mon dessin, ne s'agissant que de faire mettre sur jeu à celuy qui aura la moindre carte, et obligeant à donner autant de marques qu'on fera de fautes en expliquant sa carte. Voilà, Monsieur, quel est mon dessein en général ; sur quoy je vous supplie très-humblement de me donner vos sentimens pour lesquels j'auray toute ma vie une déférence absolue. Je vous demanderay encor, s'il vous plaît, votre secours pour me relever aux faux pas que je pourrois faire dans ces petits mémoires comme celuy que je vous envoye. Surtout vous conju-

(1) L'ouvrage de Brianville, tel qu'il est imprimé, diffère peu de l'aperçu q'il en donne dans sa lettre. Je signalerai cependant deux différences assez notables ; il a remplacé les valets par des princes et les as par des chevaliers ; il fut sur le point, raconte le P. Menetrier, de se faire une grosse querelle avec les princes du sang, qui n'entendaient pas, et on ne saurait les en blâmer, être placés sous la rubrique de valets. Il paraît que les pairs ecclésiatiques trouvèrent également fort mauvais qu'on les mit au rang des as et cela probablement parce que le mot *as*, dans tout le midi de la France, se prononce, en patois, *azé*, et peut signifier également *as* ou *âne*. Les planches de la première édition furent saisies, paraît-il, mais après les corrections que je viens d'indiquer, le *Jeu d'Armoiries* put paraître et obtint un très-grand succès.

(2) Le hoc, jeu depuis longtemps passé de mode, quoique très-intéressant, tient également du piquet par le point et les séquances, et de la bouillotte par les brelans. Dans les livres de jeu ou *Maisons Académiques*, imprimés à la fin du XVIIe siècle, on trouve le jeu du blason inventé tout exprès pour pouvoir se servir des cartes et du livre de Brianville.

rerai-je de m'assister à descouvrir les origines que je recherche de tous costez des armes et des escartelures de tous les princes. Sur quoy je vous supplie de souffrir que je vous consulte. Je pense au reste que vous approuverez fort la pensée que j'ay de procurer à ce petit ouvrage un parrain illustre dont le nom puisse servir de passe-port pour le faire mieux débiter et faire gagner un libraire de mes amis dont la considération m'a engagé à cecy. Et à qui puis-je plus raisonnablement dédier des armoiries qu'à nostre incomparable M. d'Hozier? (1) Son nom seul sera capable de couvrir tout ce que ma faiblesse aura laissé couler de défectueux en cette entreprise. Je luy en demanderay la permission au premier ordinaire. Cependant voici l'ordre de mon jeu :

	CŒUR	TRÈFLE	PIQUE	CARREAU
Roy	France et Navare sous le Pavillon etc.	— Le Pape	— L'empereur	— Espagne
Dame	Dauphin et appanages des fils de France	— Savoye	— Angleterre	— Portugal
Valet	Bourbons et princes du sang	— Naples	— Pologne	— Castille et Léon
As	Ducs-pairs ecclésiastiques	— Toscane	— Suède	— Arragon
10	Comtes-pairs ecclésiast.	— Modène	— Danemarck	— Galice
9	Ducs-pairs laïques: Bourgogne, Normandie, Guyenne	— Parme	— Electeurs ecclésiastiques: Cologne, Mayence, Treves	— Algarbe
8	Comtes-pairs: Champagne, Tolose, Flandre	— Mantoue	— Bohême et Hongrie	— Tolède, Cordoue et Grenade
7	Bretagne, Poitou, Picardie	— Milan	— Saxe	— Andalousie
6	Auvergne, Provence, Bresse	— Venise	— Bavière et Palatinat	— Murcie
5	Lyon, Forest, Beaujolais	— Gênes	— Brandebourg	— Valence
4	Foix, Albert, Armagnac	— Mirandole Monaco Massa	— Braunsvik	— Catalogne
3	Lorraine	— Malte	— Provinces unies	— Maillorque, Sicile et Sardaigne.
2	Orange	— Principauté de Tarente	— Suisse	— Biscaye

En voilà bien assez pour mes petites badineries. Il faut maintenant que je vous fasse scavoir comment nostre *Insulanhus* (2) me vint trouver il y a 8 jours pour me descharger un peu son cœur gros de ce que vous lui aviez escrit aussi bien que M. Capre, mais également estonné du silence obstiné de M. d'Hozier. Je le consolay le mieux que je pus après qu'il se fut justifié de mesme le mieux qu'il put. Vous scavez qu'il est à Valence d'où quelques-uns le croyent voir bientost de retour, les autres qu'il s'y veut

(1) Ce n'est pas à d'Hozier que Brianville dédia son ouvrage, mais au duc de Savoie, et cela probablement d'après les conseils de Guichenon.

(2) Le personnage désigné par ce nom n'est-il pas Claude Le Laboureur, prévôt de l'Ile Barbe, né en 1622, mort en 1675, et auteur de plusieurs ouvrages aussi estimés pour leur érudition que pour leur rareté, entre autres des *Masures de l'Ile Barbe*.

retirer tout-à-fait; pour moi qui n'entre pas trop en sa confidence, je n'ay garde de vous rien dire de ses desseins; je dois lui rendre seulement cette justice qu'il n'en eut jamais de contraires, comme il me le protesta, à sa résolution de vous honorer toute sa vie..... Monsieur Barbier me vient de monstrer vostre lettre où vous souhaittez de sçavoir l'autheur de Lyon dont je vous envoyay la première feuille. Sur mon honneur, n'en entrez point en jalousie, c'est notre bon P. de St-Aubin (1) qui, sur ses vieux jours s'érige en autheur. J'ay donné à son libraire le dessin de quelques tailles douces pour tascher par là de faire valoir l'ouvrage qui de soi est assez etc. Je vous en diray davantage à notre première veue. Je suis avec toute la reconnaissance et toute la fidélité qu'exigent de moy vos bontés, Monsieur,

Vostre très humble et très obéissant serviteur.

FINE.

De Lyon, 14 aoust 1658.

A Monsieur le président de Boissieu (2).

Monsieur, si j'eusse pensé pendant mon séjour à Lyon à l'entreveue des deux cours, que vous y deussies venir, je n'eusse eu garde de partir, m'estimant trop heureux de vous y voir et de vous communiquer mes ouvrages (?) de Savoye pour en avoir votre sentiment. Ce qui m'a consolé est la bonne opinion que vous en avés par la lecture du volume des preuves. Je souhaitte de tout mon cœur que le reste de mon travail aye autant d'approbation et que je puisse rencontrer quelque occasion à tesmoigner de combien d'obligations je vous suis redevable. Je vous importune tous les jours sans avoir rien mérité auprès de vous par mes services, mais c'est vostre générosité qui me donne cette liberté. Je vous envoye tout ce que j'ay publié de vos Daufins en mon

(1) Jean de St-Aubin, né en 1587, en Bourbonnais, mort à Lyon, le 18 octobre 1660; jésuite et historien, directeur de la maison des novices, de Lyon. Il a publié l' *Histoire de la ville de Lyon ancienne et moderne* et l'*Histoire ecclésiastique de Lyon*. Ces deux ouvrages ont paru à Lyon, en 1666.

(2) Cette minute de lettre est conservée dans la correspondance de Guichenon, à la bibllothèque de l'Institut. Il y a quelques ratures et quelques corrections, mais trop peu importantes pour être signalées.

histoire de Savoye (1), dont je m'asseure que vous serez satisfait; ce sont des beautés inconnues que je ne fais pas difficulté de vous descouvrir, me persuadant, Monsieur, que vous ne les divulguerés pas jusqu'à la publication de mon livre, car je vous en supplie très humblement de ne luy oster la grâce de la nouveauté. Monsieur de la Pize (2) m'a escrit la lettre la plus civile du monde et j'ay bien connu que vous luy aviez parlé très avantageusement de moy. Je le serviray en tout ce que je pourray et serai toute ma vie, avec respect, Monsieur,

Vostre etc.

A Bourg, le 9 de juin 1659.

Le chevalier GUICHENON.

A Monsieur, Monsieur Guichenon, chevalier de l'ordre de Saint-Maurice. A Bourg.

A Grenoble, ce 12 juillet 1659.

Monsieur,

Je vous dois un très-humble remerciment de la part qu'il vous a pleu me faire de vos recherches touchant nos anciens Dauphins, à quoy j'aurois plus tost satisfait sans le séjour d'un mois que j'ay fait à la campagne. Je voy que vous en avez découvert un par dessus feu M. Blondel (3) comme celuy-ci en avait trouvé trois inconnus à feu M. Du Chesne (4) et c'est à mon advis jusques où la plus exacte recherche peut aller, puisqu'il est difficile de remonter plus haut dans les archives des abbayes qui nous fournis-

(1) L'*Histoire généalogique de la maison de Savoie* (in-folio) parut à Lyon, en 1660.

(2) Il y a plusieurs lettres de ce personnage dans la correspondance de Guichenon, mais de peu d'intérêt.

(3) David Blondel, ministre protestant, né à Châlon, en 1614, mort professeur d'histoire à Amsterdam, en 1655. Entre autres excellents ouvrages il a laissé un traité sur la généalogie des rois de France (Amsterdam, 1654), où il combat l'opinion de Chifflet.

(4) André du Chesne, né à Bouchard en Touraine, en 1584, mort en 1640. Il a publié un très grand-nombre d'ouvrages, entre autres les premiers volumes d'une collection des historiens de France, et beaucoup de généalogies. Ses manuscrits sont conservés en partie à la bibliothèque nationale.

sent les plus anciens titres. Je vous en félicite et prens la part que je dois à l'obligation que vous a l'histoire de cette province. J'avois cru autrefois qu'un des premiers comtes d'Albon s'appeloit Dauphin dont il s'estoit fait un nom de famille comme enfin il s'en est fait une dignité, mais comme ils s'appellent tous Guigues, je ne puis deviner qui le premier s'est appelé Dauphin, car je trouve, par des titres authentiques, que Guigue VI, surnommé le Gras, portoit desja le nom de Dauphin, contre ce que vous croyez que ce fut seulement Guigue VII (1). Quoy qu'il en soit, il est certain que leurs anciennes armes n'étaient pas un Dauphin comme il se justifie par des sceaux anciens dont j'en ay quelques-uns dans mes archives particulières (2). Vous dites aussy que Beatrix d'Albon, fille de Guigues VIII, fut mariée en troisièmes nopces à Hugues, sire de Coligny et de Revermont; en quoy j'apprehende que vous et M. Blondel et M. Justet (3) n'ayez point d'autre autheur que M. Bouchet (4) qui ayant trouvé une Beatrix mariée à cet Hugues de Coligny, s'est imaginé que c'étoit Beatrix d'Albon, ou peut-être il a voulu donner par complaisance cet ornement à sa généalogie (5). Néantmoins vous en devez être mieux instruit

(3) Boissieu se trompe en affirmant que Guigue le Gras porta le nom de Dauphin. Ce fut seulement son petit fils qui prit ce titre, du vivant même de son père, Guigue le comte ; il est qualifié de Dauphin pour la première fois, dans une charte de 1110.

M. de Terrebasse a cité dans son ouvrage posthume sur la *Généalogie des Dauphins* (p. 125) un curieux passage de la chronique d'Ipérius, abbé de St-Bertin, au XIVe siècle, dans lequel ce moine affirme que les prédécesseurs des Dauphins furent rois, car *Dauphin* signifie *roi déposé*. Or, il faut remarquer que Guigues, qui prit le premier le titre de Dauphin, était fils de Mathilde, qui se qualifiait de reine. Ne pourrait-on pas voir dans le titre de Dauphin l'indication de quelque prétention à la souveraineté du royaume, que possédait la famille de sa mère, qui peut-être était la dernière de sa race? Ce serait là une question à examiner et dont la solution pourrait donner peut-être l'explication de ce nom de Dauphin, si vainement cherchée jusqu'ici.

(2) Le symbole du Dauphin se trouve pour la première fois sur les sceaux de Guigues, fils de Guigues-André, qui monta sur le trône en 1236. Les sceaux d'Hugues de Bourgogne, Dauphin, (1189) et ses successeurs immédiats portent comme armoiries, un château à trois tours.

(3) Christophe Justel, parisien, né en 1580, mort en 1649, auteur de plusieurs ouvrages d'érudition, entre autres l'*Histoire généalogique de la maison d'Auvergne*.

(4) Jean du Bouchet, généalogiste, né en 1599, mort en 1684. Entre autres ouvrages, il a publié les *Preuves de l'histoire généalogique de la maison de Coligny*, (Paris, 1662, in-fol.) à laquelle Boissieu fait allusion dans les lignes précédentes.

(5) L'opinion de Boissieu est très-probable, il est en effet fort douteux que la Dauphine Béatrix, qui épousa en premières noces Guillaume Taillefer, comte de St-Gilles (1162-1180) et en secondes, Hugues de Bourgogne (1183-1192) se soit remariée une troisième fois.

que luy, mais jusqu'à ce que j'en voye la preuve, il seroit difficile de me le persuader, puisque nous scavons le temps de la mort d'Hugues III, duc de Bourgogne, son second mari, qui fut bientost suivye de celle de Beatrix sa vesve, dont nous avons le testament fait à Vizille, à deux lieux de Grenoble, où elle a passé le temps de sa viduité, sans avoir fait mention dans son testament du sire de Coligny ny de ses enfans, comme sans doute elle auroit fait. Obligez-moy, Monsieur, de m'en dire au vray ce qui est vostre créance maintenant, nonobstant ce que vous en pouvez avoir escrit. Il est aisé de se mesconter en semblable matière où la conjecture a souvent beaucoup de part. On m'a dit que vous estes apprès feuilletter les archives de St-Jean de Lion, où il est probable que vous trouverez beaucoup de choses dignes de remarque. M. Chorier m'a dit qu'il me donnerait la copie d'un titre qu'il y a trouvé, de l'an 1157, si je ne me trompe, où il est fait mention d'un Guichard de Salvaing, chevallier (1). Il est en cette ville depuis deux jours, pour voir s'il pourrait traitter avec un libraire de l'impression de son histoire, mais comme il n'a pas fait la dernière partie qui sera la plus belle et qui estant la plus proche de nostre aage, sera sans doute la plus recherchée, il n'y trouvera pas si bien son compte qu'il auroit fait si tout l'ouvrage estoit prest. Je ne manque pas de luy rendre tout le service que je dois à sa vertu. Je ne scay pourquoy l'on diffère tant la publication de vostre *Histoire de Savoye*, mais je m'imagine qu'on attend le mariage du Roy pour voir comment vous parlerés des promesses de Lion. Je ne doute pas que vous n'ayez découvert des princes de Maurienne au-dessus de Humbert I, aussi bien que M. Blondel, mais c'eut esté destruire la fable de Berald (2) qu'on veut bien autoriser. Celle est un entretien de confiance. Je souhaitterois bien que quelque sujet vous obligea de passer quelques jours en cette ville, pour vous y asseurer de vive voix,

(1) Les singulières prétentions de Salvaing de Boissieu, relativement à l'illustration de sa famille, sont connues. Les faussetés et les inventions qu'il a répandues à cet égard à profusion, dans les ouvrages de ses contemporains, ont beaucoup nui à la renommée de sa maison, qui était ancienne de race chevaleresque, mais sans aucune illustration. Je possède un acte d'acquisition de la terre d'Heyrieu en Viennois, par Hugues de Salvens, chevalier, daté de 1393. Cet Hugues paraît être l'un des ancêtres de l'auteur de notre lettre.

(1) En se prononçant contre la légende de Bérald de Saxe, auteur fabuleux de la maison de Savoie, Boissieu fait preuve, comme, du reste, dans toute sa lettre, d'un véritable sens critique, et montre qu'il connaissait aussi bien les origines de l'histoire de Savoie que celles du Dauphiné.

comme je fais par cette lettre, que je suis, autant que je le dois à votre mérite, Monsieur,

Vostre bien humble et obéissant serviteur.

BOISSIEU.

A Monsieur, Monsieur Guichenon, conseiller du Roy en ses conseils, chevalier de l'ordre de St-Maurice. A Bourg.

A Grenoble, ce 24 mars 1660.

Monsieur, je vous dois un très humble remercîment du beau present que vous m'aves fait (2), qui devroit convier tous les curieux de chaque province de vous imiter parce qu'il y a grande satisfaction de voir les sources de l'histoire qui nous garantissent de beaucoup de mescontes et de parachronismes. Je puis vous asseurer, Monsieur, que j'ay pris tant de goust à la lecture de ces vieux titres que vous aves recueillis qu'il n'en est point que je n'aye veu d'un bout à l'autre dans moins de trois jours. Mais comme vous en avés bien plus que vous n'avés fait imprimer, et qu'en tous cas vos amis vous en auroient fournis plus grand nombre, je souhaitterois que vous en eussies donné quatre centuries dans un volume in-folio, parce que ces sortes de livres ne demeurent point dans le magasin d'un libraire, n'y ayant personne qui fasse bibliothèque qui ne les veuille avoir. Si j'avois quelques années de moins et un peu plus de loisir, il me seroit aisé de faire un recueil très beau de beaucoup de titres anciens de cette province, tirés non seulement de la chambre des comptes mais aussy des chartulaires des évéchés et des abbayes et des archives particulières des maisons nobles (1). Je vous demande la continuation de l'honneur de votre bienveillance, et vous supplie de me croire, Monsieur,

Vostre très humble et obéissant serviteur.

BOISSIEU.

(2) Il s'agit évidemment ici de la *Bibliothèque Sébusienne* de Guichenon, parue à Lyon, chez Guillaume Barbier, en 1660.

(1) Boissieu a montré, par son excellent *Traité des fiefs*, comme il connaissait bien l'histoire féodale de notre province; on ne peut donc que regretter qu'il n'ait pas mis à exécution un projet qui nous eût conservé bien des titres considérables aujourd'hui disparus.

Pour Monsieur Lancelot.

J'ai parcouru, Monsieur, le sçavant ouvrage de Monsieur de Valois, intitulé *Notitia Galliarum*; je vous avoue que je n'ai rien veu de mieux recherché ni de plus curieux au sujet des anciens titres. Il en raporte plusieurs concernant quelques endrois de nostre province de Dauphiné; comme j'en connoissait un grand nombre par mes estudes et par la lecture de plusieurs chartulaires, l'exactitude de Monsieur de Valois m'y a paru dans toute son étendue. J'ay trouvé quelques titres dont je me serviray pour mon histoire de Dauphiné, mais je ne paroistray point plagiaire et je scauray faire connoistre celui qui m'aura enseigné. Il me permettra pourtant de lui dire que son *Carisiacum* qu'il appelle *villam Palatii super Isaram flumen sive Isram*, n'a jamais esté sur nostre Isère (1); ainsy il faut que Monsieur de Valois cherche son *Isra* plustost qu'*Isara* pour l'y trouver. J'ay parcouru nostre Isère depuis là où est sa source jusques en l'Isle de Confolent qui est le *Confluens* dont parle le scavant autheur et il n'y a pas le moindre lieu qui ait un nom approchant de celui de *Carisiacum* ny aucun où l'on trouve les débris et les masures d'un palais. D'ailleurs, ny les roys de Bourgogne, ny les empereurs n'ont jamais eu aucun palais sur les rives de l'Isère et l'on ne trouve d'eux aucune charte passée aux environs de cette rivière; ny parmi les *Voconces* ny parmy les *Tricoriens* qui ont esté les

(1) Cette lettre de Guy Allard est un des monuments les plus curieux de la légèreté avec laquelle cet auteur traitait les questions archéologiques. Il voit dans Adrien de Valois *Carisiacum-super-Isaram; Isara*, se dit-il, c'est la rivière d'Isère donc M. de Valois met *Carisiacum*, palais des rois francs, en Dauphiné. Et sur cette donnée, le voilà qui se met à enfoncer plusieurs portes ouvertes et à prouver que les rois francs n'ont eu aucun palais sur les bords de l'Isère, qu'il n'y a, sur les rives de cette rivière, aucun endroit du nom de Chiersy (c'est Quiersy qu'il aurait dû dire) etc., etc. Il se serait évité cette peine et ces recherches s'il avait réfléchi que le mot *Isara* signifie à la fois Isère et Oise, et il aurait traduit *Carisiacum* non par Carisieu-sur-Isère, mais par Quiersy-sur-Oise, palais bien connu des rois francs.

Guy-Allard, du reste, pour être tombé dans des erreurs assez nombreuses, est loin d'être un auteur méprisable, et je crois qu'il vaut mieux que sa réputation. Certains écrivains qui puisent, en toute circonstance, à plaines mains dans les manuscrits de Guy-Allard, et qui doivent à son Dictionnaire historique du Dauphiné et à ses arbres généalogiques toute l'érudition qu'ils possèdent, ne négligent aucune circonstance pour faire ressortir avec affectation les erreurs et les fautes de leur auteur favori. Ils devraient pratiquer un peu mieux la reconnaissanee envers un écrivain auquel ils doivent tant.

La lettre précédente se trouve dans les manuscrits de Lancelot à la Bibliothèque nationale (*Etudes inédites et notes sur les pays ou pagi*).

peuples qui ont habité au-delà de cette rivière, ni parmy les *Allobroges* qui en occupoient les rives occidentales; point de palais, point de demeure ordinaire des premiers roys Gaulois. Et si nous trouvons quelque chose des roys de Bourgogne ou des empereurs, elles se sont passées sur les rives du Rhosne à cause des villes célèbres qui sont sur ce fleuve; Grenoble qui avoit nom anciennement *Cularone,* n'estoit qu'un magasin des Romains et Romans a esté plustost une ville marchande que impérialle. Le palais appelé *Cariassicum* marque sa considération puisque Charles, duc des François y est décédé. Chiersy ne fust jamais sur les rives de l'Isère. Je ne sais pas pourquoy Monsieur de Valois donne ce nom françois au latin *Carisiacum* qui signifierait plustost *Carisieu.* Je vous avoue que sur l'Isère il y a un lieu qu'on appelle *Cournillon* où l'on voit encore les débris d'un chasteau, mais c'estoit plustost une forteresse qu'un palais et mesme elle avoit esté construite par les Dauphins. Nous avons un petit village appelé Carisieu, au mandement de Crémieu, dans le Viennois, mais il est éloigné de l'Isère de plus de dix lieues; il n'y a aucune apparence qu'il y ait eu un *palatium,* ny il n'y a aucune rivière qui aproche du nom d'*Isara* ou d'*Isra.* M. de Valois parle encore de l'évêché de Magalonne sur les rives de la mer, où il n'y avoit que l'évêque et son clergé et que François I fit translatter à Montpellier, l'an 1534. Cella m'a fait parcourir quelques titres qui sont dans les archives de l'église de St-Maurice de Vienne, entre autres la fondation d'une chapelle aux cloistres de cette église, le 23 d'avril 1390, à l'honneur des Machabées, par Antoine, se disant évêque de Magalonne, et l'on m'a dit qu'elle dépendoit de la nomination de cet évêque. Le fondateur s'appeloit Lomer et il y est ensevely. Cette chapelle est aujourd'huy nommée de Maguelonne.

ALLARD.

LA CITÉ DE MONTÉLIMAR

ou

LES TROIS PRINCESSES D'ICELLES

COMPOSÉES ET RÉDIGÉES EN SEPT LIVRES

Par A. de Pontaymeri, seigneur de Foucheran

Edition originale de 1591 ; réimpression de cette édition par les soins de Madame *Onéida de Blacons*, dernière du nom, COMTESSE D'ANDIGNÉ; dessins et gravures par *Paul-Eugène D'Andigné*, son fils ; annotations historiques par M. de la Boissière.

ES deux éditions du poème de Pontaymeri de Foucheran, que nous venons d'indiquer en tête de cet article, sont presque aussi rares l'une que l'autre. La dernière cependant, celle de Madame la comtesse d'Andigné, ne date que de quelques années. Quant à l'édition *princeps* de 1591, elle est introuvable. La Bibliothèque nationale de Paris ne possède pas un exemplaire de ce livre, et il n'en existe un à la bibliothèque de la ville de Grenoble, que par suite de l'acquisition récente d'une très-importante collection d'ouvrages sur le Dauphiné, provenant de la famille Gariel. Enfin, cette édition de 1591, se trouve encore dans la Bibliothèque de la ville de Lyon, et c'est à l'obligeance de M. de la Boissière, que Madame la comtesse d'Andigné a dû de publier ce poème d'après le texte original et non en se servant des extraits, un peu inexacts, donnés par l'abbé Goujet, dans les *Mémoires sur la ligue*.

Un sentiment de patriotisme dauphinois a donc déterminé Madame la comtesse d'Andigné à faire reproduire, en un volume in-8° de 283 pages, le poème de Pontaymeri, par les

procédés lithographiques de Léchalat, imprimeur à Fontainebleau. C'est un sentiment analogue qui fit coopérer à cette œuvre, Paul-Eugène d'Andigné, jeune homme dont les rares qualités donnaient de si grandes espérances et dont la fin prématurée a plongé sa famille dans une cruelle douleur.

Il avait voulu s'associer à la pensée de sa mère, en consacrant son talent de dessinateur, à représenter les scènes diverses de chevalerie, qui font le sujet de ce poème ; il a, de plus, composé de charmants ornements pour les titres de chapitres, les frontispices et les lettres capitales. Mais ce n'était pas encore assez pour cet intelligent ami des arts, il voulut apprendre à graver sur cuivre, afin de reproduire lui-même ses dessins ; il l'apprit seul, comme il avait appris sans maître à déchiffrer les anciennes chartes des archives de Condillac, remontant aux XIIIe et XIVe siècles.

Cette publication, qui intéresse particulièrement le Dauphiné, fût donc l'œuvre collective de divers membres d'une des familles les plus anciennes de cette province.

L'édition de la *prinse et reprinse de Montélimar*, est complétée par un autre petit poème de Pontaymeri, intitulé : *Le triomphe des victoires obtenues par le sieur Desdiguières, en toutes les provinces voisines du Dauphiné,* dans lequel il donne au connétable : « toutes les fleurs que l'auteur a pu « cueillir au jardin des louanges dauphinoises, pour les enter « aux lauriers de son hercule victorieux ». Cette désignation emphatique d'*Hercule victorieux,* devait probablement plaire très particulièrement à Lesdiguières, car, de nos jours, on voit encore dans le jardin public de Grenoble, une statue d'Hercule, en bronze, que le connétable avait fait ériger, et dont la tête est le portrait le plus frappant de ce vaillant homme de guerre. L'hercule victorieux porte sur son épaule, la massue légendaire du héros de la fable et, dans la main gauche, il tient deux pommes du jardin des Hespérides. Le piédestal qui supporte cette statue, est en très-beau marbre de Carrare.

De plus, le connétable, qui n'hésitait pas à imiter son souverain Henri IV, à la guerre comme en matière de religion, avait fait placer sur le portail d'entrée de son château de Vizille, où elle existe encore de nos jours, sa statue équestre en

bronze, d'après le modèle de celle du roi Henri IV, que l'on voyait autrefois au-dessus de la porte d'entrée de l'Hôtel-de-Ville de Paris, avant que ce palais municipal eut été incendié par la Commune, en 1871.

Les vieilles chroniques gauloises, font remonter la race royale de France en ligne directe d'un descendant d'Enée, réfugié en Italie après le siége de Troie. Il n'est donc pas étonnant que la maison de Blacons, dans laquelle s'était fondue celle de *Priam*, ait pensé à faire représenter les hauts faits des héros de la guerre de Troie, dans son château de Condillac (Drôme). Ces peintures datent du commencement du XVIIe siècle, et Madame la comtesse d'Andigné, née de Blacons, si attentive à la conservation des traditions historiques et de famille, s'est fait un devoir de les faire restaurer par un artiste romain, M. le chevalier Ruspi. Elles sont aujourd'hui le plus bel ornement du château qu'elle tient de ses ancêtres (voyez la *Revue du Dauphiné*, 1879, p. 385).

Nous avons dit que l'édition du poème de Pontaymeri, offrait un intérêt particulier pour la noblesse de l'ancien Dauphiné, dont il célèbre les hauts faits d'armes. En première ligne, se trouvent d'abord les Blacons, seigneurs de Mirabel et de Condillac, qui, en vertu d'un pacte de famille, étaient obligés de porter ces deux titres seigneuriaux et les armes des Priam. Le septième livre du poème de Pontaymeri est dédié : à très-magnanime, très-signalé et très-vertueux seigneur Hector de Blacons, seigneur de Mirabel, gouverneur et lieutenant général de S. M. en sa principauté d'Orange; aussi est-il entièrement consacré à célébrer la valeur et la générosité de cet homme de guerre, qui n'hésitait pas à rendre la liberté au jeune comte de Suze, dont le père avait été blessé au combat de Montélimar. Blacons fut aussi tenu, dans cette circonstance, de verser dans le trésor de l'armée, le prix de la rançon du jeune comte.

Une gravure du temps, conservée au château de Suze-la-Rousse, représente cet acte de générosité et, de plus, sur le second plan, on aperçoit le vieux comte blessé par Blacons, quittant le champ de bataille en disant à son cheval de guerre : « Allons la Grise, allons mourir à Suze ! »

Foucheran n'oublie pas non plus, les hauts faits du fils de

son héros, Alexandre René, qui avait épousé Mathilde de la Tour Gouvernet, et avait été, comme son père, gouverneur de la même ville. Puis viennent: les d'Agoult, comte de Sault, les Terrail, les Pracontal d'Ancône, les de Boissière, les Poitiers de la Haye, les Lagarde alliés aux Grignan, les St-Fériol, les seigneurs de Champ, etc.

Les familles du Vivarais sont aussi souvent citées dans ce poème, parmi les combattants à Montélimar, ou ailleurs. On y remarque les L'Estrange, les Chaussé, les Vachères, les Logiers, etc.

Toutes les traditions chevaleresques du XVIe siècle se trouvent rappelées dans cet ouvrage, ce sont d'abord : les combats à outrance entre les catholiques et huguenots, qui s'entretuent avec acharnement, les premiers pour conserver le culte catholique dans Montélimar, et les seconds pour y maintenir le prêche protestant. Aussi le capitaine commandant le château de Montélimar est-il tantôt pour la ligue, avec le sieur Hirascas ou Rascas dit *le Cheval blanc*, et tantôt pour Henri IV, sous les ordres du vaillant Du Poet. Un chevalier Rostaing d'Urre lègue, pendant un combat où il est blessé à mort, au gendre des Blacons, Annibal de Vesc, son cheval de bataille et son épée. Le comte de Suze, dans un combat corps à corps avec le baron des Adrets, qu'il vient de renverser, après lui avoir porté deux vigoureux coups de sa Durandal, demande à son ennemi, qu'il tient sous ses pieds, ce que ferait le baron s'il était à la place du comte de Suze. « Je t'achèverais, lui répond le féroce des Adrets;— j'en suis persuadé, dit de Suze, comme tu dois l'être que je n'ai jamais tué et que je ne tuerai jamais un ennemi à terre ».

Le poème de Foucheran donne des détails très-précis sur la topographie de la ville de Montélimar à la fin du XVIe siècle ; sur l'état des fortifications du château et sur plusieurs localités occupées successivement par les huguenots et par les troupes catholiques. Du Poet était à Vif (Isère), lorsqu'il apprit le *tintamare* qui se passait à Montélimar; il assemble immédiatement ses troupes, les engage à se hâter d'arriver dans cette ville, pour défendre une place dont il est le gouverneur. Du Poet convoque les seigneurs de Blacons et de Chambaud (ce dernier était dans le Vivarais), et tous parviennent

à se rendre, avec leurs hommes d'armes, dans le château menacé par les troupes ennemies. Les combats et les assauts continuent pendant plusieurs jours et Du Poet jure de ne rien manger, jusqu'à ce qu'il ait entièrement délivré son château (la *reprinse* de Montélimar).

Les récits de ce poème historique ne manquent pas, comme on peut le penser, de détails intéressants et utiles à l'histoire du Dauphiné ; mais, après avoir lu les sept livres du seigneur de Foucheran , nous sommes disposés à adopter l'opinion de Murinais, ainsi formulée, en tête de son histoire manuscrite de cette province, conservée à la Bibliothèque nationale de Paris (fonds français, n° 18721).

« Les anciens Dauphinois se sont toujours étudiez de sçavoir « mieux porter la main à l'épée qu'à la plume, et ont estimé, « à l'exemple des Allobroges leurs prédécesseurs, que la va- « leur d'un capitaine devoit être imprimée sur le dos de ses « ennemis, plutôt que sur le papier volage d'une histoire. « Cette opinion plus brutale que martiale, nous a ravis l'en- « tière connoissance des gestes de nos pères ».

M. de Murinais avait-il connu le poème de Foucheran? nous en doutons ; mais malgré quelques défauts littéraires de ce livre, ces récits rappellent la manière des *Gazettes rimées*, les poésies de Du Bartas , de Desportes et de Bertaud ses contemporains.

Les annotations historiques de M. de la Boissière, nous dispensent d'entrer dans de plus grands détails sur les événements racontés dans ce poème ; elles sont utilement complétées par le livre de M. Lacroix, l'un a rappelé tout ce qui concerne les familles anciennes du Valentinois, l'autre a étudié plus particulièrement la partie topographique et historique de l'arrondissement de Montélimar ; les chartes et documents conservés aux archives départementales de la Drôme et ceux des archives nationales de Paris, confirment les recherches de ces deux érudits, relatives à Condillac et autres résidences seigneuriales de ce département.

CHAMPOLLION-FIGEAC.

NOTES

sur

D'ANCIENS GRIGNAN

U'EST-CE que ces Grignan là? Quelle folie de « s'appeler Monsieur et Madame de Grignan, et le « chevalier de Grignan, et venir vous faire la « révérence? Pourquoi n'êtes-vous pas unique en « votre espèce? »

Ainsi écrivait plaisamment, le 11 octobre 1671, Madame de Sévigné, à sa fille et à son gendre, François Adhémar de Monteil, comte de Grignan, et lieutenant gouverneur de Provence, à l'occasion d'une visite rendue à ceux-ci par des Grignan établis à Salon en Provence, et différents des Adhémar.

La spirituelle marquise ignorait apparemment que *ces Grignan là* portaient ce nom depuis plus longtemps que les Adhémar, et étaient connus dans la contrée à une époque où ceux-ci ne l'habitaient peut-être pas encore.

En effet, les Adhémar, quoique seigneurs de Grignan dès le XIIIe siècle, n'ont commencé à en porter le nom qu'au XVIIe. Jusqu'à cette dernière époque, ils ajoutaient à leur nom de baptême le seul nom patronymique d'Adhémar, ou y joignaient celui de Monteil, nom d'origine de leur famille (1); tandis que

(1) On trouve, il est vrai, aux XIII-XVIes siècles, des *de Grignan* que leur intervention dans certains actes, d'autres circonstances, et l'autorité de Pithon-Curt rattachent aux Adhémar de Grignan. (Voir le chap. XXII du *Grignan religieux*, en publication dans le *Bullet. de la Soc. d'archéol. et de stat. de la Drôme*). Mais on observera que les seuls de ce genre que présentent des documents certains sont religieux ou ecclésiastiques Or, on sait que « l'usage des surnoms » et noms de

d'autres personnages s'appropriaient le nom de Grignan à titre héréditaire dès le XIIe siècle, et même, paraît-il, dès le XIe.

L'histoire de ces antiques Grignan serait fort intéressante à connaître, à cause de son importance propre et du jour qui en rejaillirait sur les premiers Adhémar établis à Grignan. Malheureusement elle est fort peu connue. Les documents qui nous en parlent se bornent à des mentions presque isolées sur quelques-uns de ses membres, et ne permettent pas d'en dresser la généalogie. Difficile même de préciser à laquelle des branches de cette maison appartiennent les divers Grignan connus.

Aussi ne trouvera-t-on ici que de simples notes.

Et d'abord, peut-on conjecturer qu'ils possédèrent Grignan antérieurement aux Adhémar? Le conjecturer, oui; car leur nom seul l'insinue, et leur présence dans le pays, au XIe siècle, quand les Adhémar n'y paraissent qu'au XIIe, donne à la conjecture une sérieuse vraisemblance. Et alors, un événement inconnu, peut-être une disgrâce du souverain, ou un revers de fortune, leur aura ravi Grignan en leur en laissant le nom, comme une dette inexorable réduisait, en 1295, les Bertrand de Taulignan à se contenter de ce dernier nom, souvenir d'un héritage cédé à regret aux Poitiers (1). Du reste, la conjecture n'est pas de nous, mais d'un savant dont la Drôme s'honore, de M. Lacroix (2) Mais il serait téméraire de l'affirmer.

Voici ce qu'on peut affirmer:

D'après Pithon-Curt et l'abbé Nadal (3), les Grignan sont originaires de Grignan même, et avaient leurs biens dans le voisinage de cette ville.

On ne sait quand leur maison se divisa; mais elle a d'abord résidé à Grignan, et de là à Mondragon, à Bollène, à Salon, à Istres. Plusieurs de ses branches se sont établies dans divers temps à Carpentras.

Ses armes, que l'on voyait autrefois dans l'église des frères prêcheurs de cette dernière ville, étaient *de gueule au chevron*

famille « ne se répandit guère parmi les ecclésiastiques et les moines... qu'il n'était pas besoin de distinguer comme les laïques », et qui, d'ailleurs, « l'étaient suffisamment par leurs titres ecclésiastiques » ou religieux. (QUANTIN, *Dict. de Diplomat.*, art *Nom* et *Surnom*). D'où les mots *de Grignan* suivant les noms de baptême des personnages en question, seraient simplement une utile indication du lieu d'origine.

(1) L'abbé VINCENT, *Not. hist. sur Taulignan*, p. 21-2.

(2) *L'Arrond. de Montélimar*, IV, 179.

(3) *Noblesse du Comtat*, IV, 66; — *Essai sur les Adhémar*, p. 105 et 246-7.

d'or, accompagné en chef de deux croix pattées d'argent, cantonnées de quatre rosettes de même et une rose d'argent en pointe.

Le plus ancien qu'on trouve par titres portant le nom de Grignan (1) est un Christophe de Grignan, vivant en 1024.

Pétronille de Grignan fit, en 1160, des dons considérables à la commanderie des Templiers fondée à Richerenche en 1136; elle épousa, en 1168, Pierre des Armands, de la famille d'Etienne des Armands, un des fondateurs de cette commanderie, et fut dame d'Aleyrac et de Mirmande.

Rostaing de Grignan, autre bienfaiteur des Templiers de Richerenche, vivait en 1166; Volumpar de Grignan, chevalier, en 1226, et Aimaret de Grignan, damoiseau de Bollène, en 1270 (2).

Bertrand de Grignan, figurant comme caution dans une transaction de 1276, entre le seigneur de Grignan et le doyen de Colonzelle, peut n'être autre que Bertrand de Grignan, notaire en 1292; mais celui-ci est-il Bertrand de Grignan, notaire en 1341 (3)?

Noble Raymond de Grignan, religieux cluniste, prieur de Sarçon près Grignan, transigeait, en 1281, avec l'abbé d'Aiguebelle sur les limites de son prieuré avec Réauville, et en 1284, avec Giraud Adhémar, seigneur de Grignan. En 1301, il était de plus prieur de Saint-Marcel près Sauzet, et transigeait de nouveau avec le seigneur de Grignan, qu'il accommodait lui-même, en 1305 avec les habitants de ce lieu, à titre d'arbitre unique (4).

Bernard de Grignan, notaire public du seigneur de Grignan, instrumentait en 1281, 1283 et 1284. De 1287 à 1308, un notaire du même nom recevait des actes où agissait ledit seigneur. On trouve Bernard de Grignan notaire public de Trois-Châteaux, instrumentant de 1295 à 1308, et Bernard de Grignan, notaire public du Dauphin, en 1301. Une élection d'arbitres fut faite en 1305, dans la maison *des Greyllanects*, et l'arbitre choisi rendit

(1) L'hérédité des noms de famille existait en Dauphiné et en Provence, surtout chez les nobles, au XIe siècle. Elle y était généralisée pour tous rangs au XIIe, et nous en avons pour Grignan même, en dehors de la famille en question, un exemple dans *Giraud Laugier, de Grignan*, témoin de cession aux Templiers de Roaix, en 1178 (CHEVALIER, *Chart. Templi de Roais*, p. 86 et 89).

(2) *Not. hist. sur la ville et le canton de Valréas* par ad. Aubenas, p. 29-30; — NADAL, *Essai* cit., p. 23 et 105; — *Lacroix, L'arrond.* cit.

(3) Arch. de Colonzelle, parch. lat.; — Collect. Morin-Pons, parch. lat.; — CHEVALIER, *Chart. Mont. Adem.*, p. 120.

(4) Mairie de Grignan et collect. Morin-Pons.

sa sentence le même jour, dans la maison de Bernard de Grignan, le tout à Grignan, pour régler des droits entre les habitants et le seigneur de ce lieu, et devant Pons Amant de Montségur, notaire dudit seigneur. Enfin, en 1313, Bertrand Borrel, juge de ce seigneur, rendit sentence à Grignan, devant Bernard de Grignan (1).

Pierre de Grignan est témoin, avec Adhémar de Grignan, doyen de Colonzelle, de la transaction de 1301, entre Raymond de Grignan prieur de Sarçon, et le seigneur de Grignan; et ce doyen de Colonzelle, avec Bayle de Grignan, commandeur du Puy, Dalmas et Jarent de Grignan, damoiseaux, et Bernard de Grignan, sont présents à l'élection de ce Raymond de Grignan comme arbitre entre le seigneur et les habitants de Grignan, en 1305 (2).

Nobles Pierre et Barthélemy de Grignan, frères, sont témoins du testament de Giraud Adhémar, fait à Grignan, le 28 avril 1343; Décane, dame de Grignan, chargeait Pierre, le 2 juin 1344, de demander pour elle aux vicaires et juges royaux d'Avignon, d'être confirmée tutrice de ses enfants mineurs, et autorisée à prendre ledit Pierre comme procureur et chargé de nommer d'autres procureurs, savoir maître Bernard de Grignan et autres, pour administrer les biens de sa maison; le 5 août 1345, ces mêmes Pierre et Barthélemy de Grignan, habitant Grignan, et Me Bernard de Grignan, demandaient au seigneur Giraud et à sa mère, et en obtenaient permission pour les habitants dudit lieu, de se réunir et de nommer des procureurs pour plaider contre Tournus, au sujet de la dîme, et, 5 jours après, ces mêmes Pierre et Barthélemy, Me Raymond de Grignan, notaire, et autres, étaient chargés par les Grignanais de soutenir le procès. Enfin, le 27 septembre suivant, Pierre, Barthélemy et Bernard de Grignan et autres, transigeaient avec Tournus. Puis Bernard de Grignan, notaire, qui instrumentait en 1343 et 1345, faisait, en mai 1347, son propre testament, où il se dit fils de feu Bernard de Grignan, ordonne qu'on l'enterre au cimetière St-Vincent de Grignan, sa paroisse, et qu'on y fasse, en l'année après sa mort, un sépulcre ou vase en pierre où on mettra ses ossements et ceux de ses parents et enfants et autres de sa race; il fait divers legs à

(1) Ibid.; — Arch. de Colonzelle; — Chevalier, Chart. Mont. Adem., p. 119.
(2) Mairie de Grignan et collect. Morin-Pons.

des églises et établissements charitables du lieu et des environs, et institue maîtresse de ses biens Alix d'Aubignas, sa femme, et héritiers universels ses fils Pons et Giraudet, avec substitution de l'un à l'autre (1). Bernard de Grignan mourrait sans doute peu après, car nous n'avons plus rien de lui. Mais ses deux fils sont connus par des actes subséquents.

Le 17 décembre 1348, Giraud, seigneur de Grignan, cédait à Eustache de Marsanne, avec réserve des hommage, titre féodal, et droit de *lauzer* et *investir*, la seigneurie ou droit et domaine, savoir la 4e part qu'il percevait et que les siens avaient coutume de percevoir au territoire de Cordi, qui était précédemment de noble Hugues de Grignan *(quod... nuper fuit nobilis Hug. de Graynhano)* (2).

En 1349, Pons de Grignan était témoin du renouvellement, par Giraud, seigneur de Grignan, à Pierre Barast, son notaire, de Grignan, des franchises accordées, en 1278, par Guillaume le Gros à Bertrand et Pons Barast; et en 1352, Dalmas de Grignan le vieux *(senior)* l'était d'un acte passé au château de Grignan (3).

Revenons aux fils de Bernard de Grignan. Mais, pour plus d'intelligence de ce qui les concerne, parlons d'un drame curieux qui s'y rattache.

Dans une enquête du 25 août 1353, relative à des événements survenus à Chamaret, on lit que Bertrand de Blacoz, bailli de la baronnie de Grignan, arrêta noble Lambert Faure, au château dudit Grignan, en la placette située devant l'église St-Romain; et il s'agissait d'une arrestation non moins que d'un arrêt, car les notes tronquées recueillies en 1868, dans le document original, parlent de mesures *pour empêcher de sortir* (4).

Plus tard, entre août 1354 et décembre 1357, ce Lambert Faure, qui tenait des fiefs du pape, du seigneur de Grignan et du prieur de St-Pantaléon, et le fief du château du Buis du Dauphin,

(1) Ibid.; — Min. de Me Long, notaire à Grignan, *passim*.

(2) Min. cit., reg. coté *magnam*, f. lvi.

(3) Ibid., couverture (parch. orig.) du reg. coté *popule*, et reg. coté *semper*.

(4) « Propterea... Bertr. de Blacozio, bajulus baronie Greynhani, predicto... dno Greynhani... Lambertum Fabri... arrestavit infra fortalicium Greynhani, videlicet in plaseta ante eccles. b. Romani, et quod ibid. dictum arestum teneret. videlicet in dicta plassa et camera alba... et quod de janua dicte plasete... beschalcum ante coquinam et aliis hospiciis dicti castri... ventum exire non esset » (Min. cit., reg. coté *Atque*, dernier cahier, f. 1). — Ailleurs (ibid., reg. coté *secundum*, f. 16 *verso*) ce Lambert Faure est qualifié de noble.

étant aidé de 3 hommes ou vassaux de celui-ci, tua, ou fit tuer, Décane d'Uzès, mère du seigneur de Grignan, puis s'enfuit du pays. Les trois complices furent pendus, et les officiers du pape et ceux desdits seigneur et prieur, mirent la main sur les fiefs que Lambert tenait d'eux. Le Dauphin, plus négligent, n'avait pas, après 1361, confisqué le fief du château du Buis.

Pierre Faure, fils de ce Lambert, faisait, en 1356, hommage pour sa part et parerie du château et fort de Chamaret, au seigneur de Grignan, qui, le 18 septembre 1357, par l'intermédiaire de son bailli, Bertrand de Blacoz, recevait de Pons de Chantemerle, son châtelain dans la part susdite dudit Pierre, pendant l'année finissant, des comptes où figuraient des dépenses pour les gardiens de la place, et donnait la fonction pour l'année commençant, à Pierre de Chamaret, qui, en signe de sa nouvelle charge, recevait les clefs dudit fort (1).

Or, la famille de ces Faure avait certains liens avec nos Grignan; car, noble dame Sibiende de Sérignan, autrement de Chamaret, et Pierre Faure, dame et seigneur dudit Chamaret, étant possesseurs, à Grignan, quartier de *Marsenches*, d'un petit fief, cette dame y avait hypothéqué, par dernier codicille reçu Hugues Almar, notaire public, certaines sommes d'argent léguées par elle tant à Pons et Giraud de Grignan frères, ou à l'un d'eux, qu'à leurs parents, frères et sœurs, avec pouvoir à ceux-ci de se saisir dudit fief et de ses revenus jusqu'à pleine satisfaction d'eux et des autres légataires; et cette disposition eut suite, car, le 10 septembre 1357, lesdits frères réclamaient ce fief, comme légataires, au seigneur de Grignan qui le possédait en franchise, et, le 16 septembre 1359, noble Pons de Grignan acquérait, pour 29 florins d'or comptants, les censes et services du fief susdit possédé par le seigneur de Grignan (2).

Le 26 septembre 1357, Bertrand de Taulignan, seigneur de Cléon, requiert nobles Dalmas, fils de Pierre de Grignan, et Pons et Giraud de Grignan frères, d'avoir, sous le serment fait par eux, à se rendre à Montélimar, et à n'en pas sortir sans sa permission, avant de lui avoir payé 100 florins d'or (3). Puis on trouve Pons de Grignan fait procureur de Jean Adhémar frère

(1) Chevalier, cart. dauph., VII, 157; — Min. cit., *passim*; — Arch. de M. Léop. Faure, *Invent* du château de Grignan de 1760, coté 2.

(2) Min. cit., reg., coté *secundum*, f. 13 *verso*; — Collect. Morin-Pons.

(3) Min. cit., reg. cit., f. 14 *verso*.

du baron, en décembre 1357, témoin en 1359, 1376, 1380 et 1383, achetant une terre en 1369, damoiseau et sindic de Grignan en 1376, noble en 1383, et ayant maison à Grignan en 1395 (1) Mais toutes ces qualités sont-elles du même?

Noble Dalmas de Grignan, fils à feu Pierre, était sindic de Grignan en 1358, et témoin en 1359. Après viennent noble Giraud de Grignan, notaire en 1365 et habitant notable de Grignan en 1386 (2); Rixend, fils d'Aymard de Grignan et témoin en 1388; noble Firmin de Grignan, damoiseau, témoin du testament de Giraud Adhémar fait à Grignan en 1410, et mort en 1416, année où « les hers de Fermi de Greynhan » sont des principaux habitants de Grignan et taxés 4 gros 1/2 pour la construction d'une muraille publique; noble Raymond de Grignan, qui, après avoir figuré, en 1409, à la suite de Pons de Grignan, son frère, dans une assemblée de Grignan pour nommer les administrateurs du lieu, est lui-même procureur sindic de Grignan en 1414 et 1415, et témoin d'actes passés au même lieu, en 1417 et 1419; noble Hugues de Grignan, témoin d'un acte passé à Chantemerle, en 1415; et Pons et Hugues de Grignan frères, témoins d'un testament fait à Grignan, au château, la même année.

En 1513, Alziar de Grignan était viguier de Montdragon, pour l'archevêque d'Arles, prince desdits Arles et Montdragon.

En 1543 et 1544, noble Eymar de Grignan, écuyer, habitait et acquérait des fonds à Montdragon; et Louis de Grignan, son fils, habitant au même lieu, intervenait avec lui dans un accord de 1548 entre eux et Pierre Trucher de Clansayes.

Au XVIIe siècle, Pol de Grignan adressait une supplique au Parlement, afin d'obtenir l'extrait d'une délibération prise par le conseil de Grane, où le suppliant était intéressé et que ce conseil lui refusait; et en 1583, François de *Grignian, sieur de la Mothe*, intervenait dans une procédure devant notaire.

Enfin, César de Nostredame, né à Salon en 1555, épousa une Grignan, de la branche établie d'abord à Montdragon et ensuite à Salon. Il en parle lui-même dans ses *Histoire et Chroniques de Provence* publiées en 1614. « Le Dieu hyménée, dit-il, me la destina, après y avoir argenté ma barbe, desséché ma vigueur,

(1) Min. et collect. cit., *passim*; — CHEVALIER, Chart. Mont. Adem., p. 177.
(2) Min. cit., *passim*; — Mairie de Grignan, *délib. municip.*

consumé ma vie, martellé mon cerveau et fait le fol durant dix ans » (1).

On voit que les Grignan en question, quoique inférieurs en puissance aux Adhémar, sont connus avant eux et ont eu un certain rang.

L'abbé FILLET.

(1) Archives d'Aiguebele, orig. pap. lat.; — Collection Morin-Pons, *passim*; — Mairie et *délib.* cit.; — Min. cit., reg. divers; — LACROIX, *L'Arrond.* cit., IV, 159-60.

BIBLIOGRAPHIE DAUPHINOISE

A bibliographie occupe aujourd'hui, à juste titre, une place distinguée parmi les connaissances humaines; elle est devenue la science de l'homme de lettres et surtout de l'homme de goût. Il est bien loin de nous ce temps où J. Fleischer s'écriait avec amertume : *j'aimerais mieux manger du bronze que de faire de la bibliographie en France.*

M. Savigné, directeur de la *Revue du Dauphiné et du Vivarais*, a pensé qu'il était utile et intéressant de tenir ses lecteurs au courant des publications relatives au Dauphiné, émanées d'auteurs dauphinois ou éditées dans notre province. Il a bien voulu me confier cette tâche, je m'efforcerai de la remplir le mieux qu'il me sera possible et je compte sur l'indulgence du bibliophile.

Je me propose d'entretenir nos lecteurs de tout ce qui de près ou de loin se rattache au *livre*, je parlerai des collections et des musées, des journaux et des revues, des imprimeries et des librairies, des sociétés savantes, etc. Je ne négligerai pas l'habillement et la conservation du livre. En un mot, ces *causeries* essentiellement *dauphinoises* traiteront *de omni re bibliographica* et beaucoup *quibusdam aliis*. Les amis des livres sont fort nombreux dans notre province. Un ancien a dit avec raison *notitia librorum est dimidium studiorum et maxima eruditionis pars exactam librorum habere cognitionem.* Le bibliophile Jacob a écrit quelque part : *Si l'on me demande quel est l'homme le plus heureux, je répondrai : c'est un bibliophile en admettant que ce soit un homme*; *d'où il résulte que le bonheur c'est un* bouquin.

L'année 1885 a déjà donné naissance à un certain nombre de travaux qui ont leur importance ; ils sont encore peu connus de la plupart

des lettrés de notre province. En dépit du bruit croissant que la politique fait autour de nous, l'esprit français produit sans cesse et de ses productions défraie le monde entier.

OPUSCULES (HISTOIRE, ARCHÉOLOGIE), ALFRED DE TERREBASSE. — Vienne, Savigné, 1880, in-16, 272 p.

M. Alfred de Terrebasse a occupé une place considérable dans l'histoire littéraire du Dauphiné; il a consommé ses veilles dans l'étude des chartes du moyen âge, des parchemins et titres de nos vieilles familles ou corporations. Son travail le plus populaire est l'*Histoire de Bayart* dont les cinq éditions attestent le permanent succès. Son œuvre la plus importante se compose des deux volumes *Inscriptions du moyen âge, antérieures au XVIIe siècle*, de la ville de Vienne, dans les *Inscriptions antiques et du moyen âge de Vienne en Dauphiné*, ouvrage dont il eut l'initiative avec son ami Delorme, conservateur du musée de Vienne: Delorme mourut trop tôt, et M. Allmer accepta la lourde tâche de commenter les inscriptions romaines. M. de Terrebasse prit la charge d'élucider la période de transformation qui sépare l'ancien monde de la Renaissance; malheureusement il ne put pas jouir du succès: sa mémoire seule en a recueilli la réputation.

Les publications de M. de Terrebasse sont devenues aujourd'hui d'une véritable rareté. La veuve de l'auteur, compagne habituelle de ses travaux, a eu la pieuse pensée de réunir dans un petit volume les principales études de son mari: le choix judicieux qu'elle a apporté à cette réimpression fait ressortir l'importance des monographies de M. de Terrebasse et donne une idée de la variété de son savoir:

1° *Armoiries et devise de la ville de Vienne*, où l'auteur se joue des problèmes les plus ardus de la science héraldique;

2° *Tombeau et épitaphe de St-Mamert, instituteur des Rogations*, dont la découverte montre avec quel acharnement et à l'aide de quels procédés les églises rivales se disputaient parfois au moyen âge les reliques de leurs saints préférés;

3° *Sur l'orthographe du nom de Bayart*, qui doit s'écrire avec un T et non avec un D conformément à la signature du chevalier sans peur et sans reproche;

4° *Notice sur saint Avit* fils, petit-fils et frère d'évêques, évêque lui-même, qui fut un grand écrivain et qui joua un grand rôle au concile d'Epaone en 517;

5° *Cœur de François Dauphin de Viennois*, dont la mort entraîna le supplice de Montecuculli, victime expiatoire probablement innocente du crime dont l'aveu lui fut arraché par la torture;

6° *Notice sur St-Sevère*, prêtre indien qui vint de son pays à Vienne, où il convertit par la puissance de sa parole et la vertu de ses miracles une grande multitude de païens;

7° *Condamnation des Templiers*, au concile présidé par Clément V, pendant lequel furent promulguées les ordonnances connues sous le nom de *Clémentines;*

8° *Ste-Blandine* à laquelle les Viennois élevèrent sur le mont qui porte son nom une église entièrement détruite en 1562;

9° *La famille Romestaing*, famille considérable de Vienne qui a donné plusieurs chanoines à St-Maurice: le cours Romestang lui doit son nom;

10° *St-Ferréol*, soldat qui fut mis à mort pour avoir refusé de sacrifier aux dieux de l'empire romain;

11° *Epitaphe du roi Boson*, élu roi au concile de Mantaille en 879, il mourut après huit ans de règne et fut enterré à St-Maurice;

12° *Les trois martyrs*: *Severin*, *Exupère et Félicien*, mis à mort pendant la persécution qui eut lieu en Gaule sous Marc Aurèle;

13° *Fœdula, dame viennoise*, dont l'inscription est regardée à juste titre comme l'une des plus anciennes du christianisme;

14° *Epitaphe de Bernon et recherches sur les reliques de St-Maxime*, abbé de St-Jean de Limon;

15° *D'Yzeu d'Oliergues, dame d'Anjou*, sur la tombe de laquelle on remarque un des premiers écussons armoriés qui existent;

16° *Tombeau et épitaphe de St-Léonien* qui ne saurait être une restitution de Louis XI, et qui appartient à la période chrétienne.

Ce recueil est un véritable bijou, et par le choix judicieux des sujets et par le soin et le luxe apportés à son impression; il est destiné à répandre dans un cercle intime l'œuvre et la mémoire d'un écrivain aussi modeste qu'érudit, l'un de nos plus grands historiens dont les œuvres seront toujours consultées avec fruit par ceux qui voudront étudier nos annales. Ce recueil sera un jour aussi recherché des bibliophiles qu'il est maintenant précieux pour ceux qui auront la bonne fortune d'avoir part à la distribution de ce souvenir: je signale tout particulièrement l'excellente préface rédigée par M. E. B.

ETUDE CRITIQUE SUR LES INVASIONS EN DAUPHINÉ, NOTAMMENT A GRENOBLE ET DANS LE GRAISIVAUDAN, L'ABBÉ CHARLES BELLET. — Lyon, Brun, 1880, in-8°, 50 p.

Les écrivains catholiques se divisent en deux écoles distinctes, l'*école historique* et l'*école traditionnelle*. C'est à cette dernière école qu'appartient M. l'abbé Bellet. Il a entrepris récemment de prouver que St-Crescent, disciple de St Paul, a été au 1er siècle évêque de Vienne: *Dissertation historique sur la mission de St-Crescent, disciple de l'apôtre St-Paul, évêque et fondateur de l'église de Vienne dans les Gaules au 1er siècle de l'ère chrétienne.* Valence et Lyon, 1879, in-8°, 43 p. J'ai lu avec toute l'attention qu'elle mérite cette dissertation faite avec beaucoup de soin; les arguments de l'auteur ne m'ont point encore convaincu. Je partage entièrement l'opinion que M. l'abbé de

Meissas a émise au Congrès de Vienne et qu'il avait précédemment développée avec l'autorité qui lui est propre au Congrès du Mans ; les textes de Grégoire de Tours, de Sulpice Sévère me paraissent condamner l'opinion de l'école traditionnelle. En outre, c'est en Galatie et non en Gaule que St-Paul a envoyé son disciple Crescent, c'est l'interprétation la plus vraisemblable et la plus naturelle du texte grec. J'engage vivement M. l'abbé Bellet à prendre connaissance des mémoires de M. l'abbé de Meissas dans le volume du Congrès du Mans, 1878.

La nouvelle publication de M. l'abbé Bellet est rédigée dans le même esprit que la précédente; c'est un chapitre détaché d'un important travail de l'auteur: *Histoire des évêques de Grenoble pendant la période du moyen âge*, en cours de publication. La question des invasions en Dauphiné, Sarrasines ou autres, a été l'objet d'un vif débat parmi nos historiens : les uns ont cru à une occupation prolongée du sol depuis le VIIIe siècle jusqu'au milieu du Xe, les autres ont nié les invasions ; quelques autres ont pensé avec raison qu'elles n'avaient été que temporaires et de courte durée. L'auteur développe avec la plus grande raison cette dernière opinion et il l'appuie sur des témoignages décisifs. Le prétendu séjour d'un évêque de Grenoble à St-Donat, soit Isaac, soit Isarn, n'est qu'une légende résultant d'une mauvaise lecture de chartes, et acceptée sans examen. L'inscription du clocher de St-Donat publiée la première fois par l'abbé Martin, d'après un manuscrit de C. Chalvet paraît être l'œuvre de ce dernier; il était réservé à M. de Terrebasse de faire justice de ce monument qui a exercé trop longtemps la sagacité de nos historiens. Il eut été à désirer que M. l'abbé Bellet sur divers points de son travail ait adopté les idées émises par M. de Terrebasse à la suite de patientes investigations. Ce chapitre de l'*Histoire des évêques de Grenoble* est le fruit de recherches longues et consciencieuses, les autorités sont nombreuses. C'est un excellent travail qui permet de juger de la valeur de l'ouvrage entier attendu avec impatience par les érudits de notre province.

VIE DE MAURICE BRESSIEUX, Salomon de Merez. — Valence, Chevalier et Puiseux, 1880, in-8°, 18 p.

Salomon de Merez, d'une ancienne famille de Languedoc, dont une branche s'était établie à Valence, dès le XVIe siècle, d'abord avocat et conseiller au présidial de Grenoble, devint en 1660, auditeur en la chambre des Comptes ; ses relations avec Chorier sont connues, il lui communiqua des mémoires aujourd'hui perdus, sur les guerres du XVIe siècle, ainsi qu'une notice biographique sur *Maurice Bressieux*, le célèbre mathématicien du XVIe siècle, professeur au collége de France, élève de Cujas et ami de Ronsard et du président de Thou, et plus tard orateur des rois de France à Rome. — M. A. de Bouffier, l'un de nos érudits collectionneurs, a acquis un certain nombre de manuscrits

de Valbonnais, parmi lesquels se trouvent quatre recueils ayant appartenu à Chorier. C'est dans l'un de ces recueils qu'a été trouvée la notice biographique sur Maurice Bressieux : elle a été publiée dans le *Bulletin de la Soc. d'Arch. de la Drôme*, 1880, 1re livraison, avec une préface par M. A Lacroix, dont quelques éléments ont été empruntés aux archives de M. le comte de la Sizeranne.

UNE EXCURSION A POMPEI, l'Abbé Paul Guillaume. — Paris, Picard; Gap, Richaud; Naples, Barbiéri, 1880, p. in-8°, 15 p.

L'érudit qui veut se livrer avec quelque succès à l'archéologie romaine doit, après avoir visité l'ancienne *Province*, se rendre à Rome, et ensuite à Pompéi ; c'est dans ces voyages et non dans les livres qu'il pourra compléter son instruction. M. l'abbé Guillaume, archiviste des Hautes-Alpes, nous raconte, dans un récit attrayant, les curiosités de Pompéi si longtemps enfouie sous la cendre du Vésuve ; il nous guide en connaisseur au *Forum*, à la Basilique, au Panthéon, aux Thermes, à l'amphithéâtre, aux temples de Mercure, de Vénus, etc., il nous fait admirer le beau musée Pompéien. Cette petite brochure offrira quelque intérêt à ceux qui désirent avoir un aperçu général sur cette cité jadis si florissante. M. l'abbé Guillaume, un Alpin qui aime son pays, a déjà consacré quelques publications à son département encore peu exploré et qui ménage bien des surprises à l'archéologue : je cite *la station préhistorique de Panacelle et les peuples anciens du bassin de Guillestre*, in-8°, 1878, (1re édition, Bordeaux ; 2e édition, Gap), et les *premières fortifications de Briançon, d'après des documents inédits*, Gap, 1879, in-8°.

L'ABBAYE DU MONT CASSIN ET LE QUATORZIÈME CENTENAIRE DE ST-BENOIT, l'Abbé Paul Guillaume. — Paris, Picard; Gap, Richaud; Naples, Barbiéri, 1880, p. in-8°, 14 p.

L'auteur a habité pendant quelques années l'Italie, il a été professeur d'histoire aux abbayes bénédictines du mont Cassin et de *Cava dei Tirreni*, et il a consacré à ces monastères, les plus célèbres de l'Italie, plusieurs monographies appréciées, dont la plus considérable est l'*Essai historique sur l'abbaye de Cava d'après des documents inédits*, 1877, in-8°, 626 p.— Les 3, 4 et 5 avril 1880, a été célébré solennellement au mont Cassin le 14e centenaire anniversaire de la naissance de St-Benoît, le fondateur de l'ordre des bénédictins. M. l'abbé Guillaume a eu l'heureuse pensée d'appeler à ce propos l'attention du monde savant sur cette abbaye où existent encore des religieux par suite de dispositions spéciales de la loi de 1865 : l'abbaye est un véritable joyau, la bibliothèque et les archives qui contiennent des documents importants pour l'histoire, sont des plus remarquables. Au mont Cassin existe un établissement chromo-lithographique le plus

considérable du royaume et qui déja a reproduit de beaux chefs-d'œuvre.

LES LETTRES MONITOIRES & LEUR EMPLOI DANS LES DIOCÈSES DE VIENNE & DE VIVIERS, D'APRÈS LES DOCUMENTS ORIGINAUX, PAUL D'ALBIGNY. — Privas, Roure, 1880, in-8°, 59 p.

Le *monitoire* ou *lettre monitoire* était une citation juridique et publique lancée et publiée par l'autorité ecclésiastique, sous des formes et dans des conditions spéciales et emportant avec elle la menace des censures canoniques, c'est-à-dire de l'excommunication. Ces lettres avaient pour but d'amener à révélation, puis finalement à réparation les auteurs complices et témoins des crimes et des délits au sujet desquels on n'eut pu obtenir, dans la plupart des cas, les preuves suffisantes et les réparations désirables par les voies ordinaires de la procédure. Dans le diocèse de Vienne et dans quelques autres on joignait. à la sentence d'excommunication un *aggrave* et un *réaggrave* ou formules aggravantes de l'excommunication. *Les lettres monitoires* eurent une certaine importance à une époque où existaient les difficultés des communications, l'insuffisance des agents, l'imperfection de la police et de la procédure, etc. L'auteur faisant un choix judicieux, publie quelques documents intéressants émanés des autorités ecclésiastiques des anciens diocèses de Vienne et de Viviers.

UN CHAPITRE DES MÉMOIRES INEDITS DU GÉNÉRAL CHAMPIONNET, EUGÈNE CHAPER. — Grenoble, Dupont, 1880, in-8°, 40 p.

M. Eugène Chaper, en prenant le 17 janvier 1879, la présidence de l'Académie delphinale, après avoir remercié ses collègues, a donné lecture d'un chapitre des mémoires de Championnet, curieux manuscrit qui fait partie de sa bibliothèque si riche en raretés dauphinoises. Championnet, après avoir fait la conquête de Naples, reçut l'ordre du Directoire de se rendre à Paris pour répondre aux accusations portées contre lui. En passant à Milan, il était arrêté et conduit jusqu'à Grenoble, où il était traduit devant un tribunal comme coupable de rébellion contre le Gouvernement. La Révolution du 30 prairial an VII sauva le vainqueur de Naples. Championnet pendant sa prison n'avait pas perdu courage, et il avait préparé sa défense; mis en liberté il s'apprêtait à publier ce mémoire pour réfuter les pamphlets publiés contre lui pendant son incarcération : la guerre et la mort ne lui en laissèrent pas le temps. La mémoire de Championnet n'a pas besoin de cette justification qui se compose de 200 pages in-folio d'une écriture serrée. M. Chaper a communiqué la première partie qui comprend un récit succint de la campagne de Naples.

Ces mémoires inédits seront de la plus haute importance à qui tentera de retracer la vie d'un des plus illustres enfants de Valence, ce caractère d'homme énergique, honnête et vraiment remarquable.

DÉCOUVERTES ARCHÉOLOGIQUES FAITES EN DAUPHINÉ PENDANT L'ANNÉE 1879, FLORIAN VALLENTIN. — Grenoble, Dupont, 1880, in-8°, 35 p.

M. Florian Vallentin, correspondant du ministère de l'Instruction publique pour les travaux historiques, et secrétaire perpétuel de l'Académie delphinale, a réuni dans cette publication les principales découvertes archéologiques qui ont eu lieu dans notre province en 1879, (époques pré-romaine et romaine); on remarque les fouilles faites par M. Fière, dans les grottes néolithiques de la Buisse,—le trésor de monnaies gauloises trouvé à Moirans, l'inscription de Grenoble en l'honneur de Claude le Gothique, et,passé à l'état d'événement historique, le milliaire de la cathédrale de Valence, élevé sous Aurélien, etc., que l'auteur a le premier signalés au monde savant.

MYTHOLOGIE GAULOISE, LE CULTE DES MATRÆ DANS LA CITÉ DES VOCONCES, D'APRÈS LES MONUMENTS ÉPIGRAPHIQUES, FLORIAN VALLENTIN. — Paris, Champion, 1880, in-8°, 32 p.

L'auteur qui avait publié en 1877, les inscriptions de la cité des Voconces relatives aux *Dieux Indigêtes* avait laissé de côté les *matrae* vulgairement appelées les *déesses mères*, génies populaires bien aimés du peuple gaulois. C'est cette lacune que M. F. Vallentin s'est proposé de combler dans cette publication : il a résumé en quelques pages les documents qu'il a recueillis sur ces divinités, sur leur culte et sur leurs divers attributs, soit d'après les bas-reliefs, soit d'après les inscriptions. Il pense que le terme *Matrae* est un terme générique qui embrasse les diverses divinités du sexe féminin dont les Gaulois faisaient leurs esprits protecteurs et dont ils peuplaient les eaux et la campagne, et notamment les *Fatae* et les *Proxumae* que l'auteur a étudiées plus spécialement. F. O.

UN BROUNCHÉ DE NOUVÈUS DOUFINENS E QUAUQUEIS VERS PER CHALANDOS, PRÉFACIO DE MISTRAL, per l'Abé L. MOUTIER. — Montélimar, Bourron, br. in-8°.

La poésie française a toujours été en honneur dans le département de la Drôme, qui, au point de vue poétique, a toujours marché à la tête de notre province dauphinoise. Les noms des Odde de Triors, Pontaymerie, Baro, Lebrun-Tossa, Sigoyer, etc., sans parler de notre brillante pleïade contemporaine, sont là pour confirmer notre assertion. Notre département ne pouvait rester indifférent à la magnifique éclosion de la littérature provençale. Déjà feu Auguste Boissier et Roch Grivel s'étaient fait un nom en publiant diverses pièces en langage vulgaire du Dauphiné, mais autour d'eux gravitaient plusieurs satellites qui n'étaient pas sans mérite. Grâce à l'initiative de M. l'abbé Moutier, curé de Marsanne, et lauréat de l'Académie delphinale pour ses travaux philologiques, une école dauphinoise du *félibrige* s'est organisée et l'a nommé son président. Nous savions tous que M. Moutier était un philologue distingué, mais il a tenu à nous prouver qu'il était aussi un poëte de talent, maniant avec une rare habileté le langage vulgaire de notre province. C'est par la publication d'un recueil de Noëls dauphinois, que notre auteur a mérité d'inscrire son nom à la suite des Blanc-la-Goutte et des Millet, et qu'il s'est révélé un disciple distingué de l'immortel Saboly.

On ne peut analyser un recueil de Noëls, et nous nous contenterons de dire que l'auteur a su trouver des gammes différentes pour chanter un sujet unique.

Mistral, l'illustre auteur de *Mireille* et de *Calendal*, a bien voulu enrichir d'une préface les Noëls du digne archiprêtre de Marsanne.

INVENTAIRE SOMMAIRE DES ARCHIVES DÉPARTEMENTALES ANTÉRIEURES A 1790 (Drôme), par A. Lacroix, archiviste. — Tome 3e, Valence, Chenevier et Pessieux. — (1 vol. in-4°).

Tout en poursuivant ses travaux historiques sur les arrondissements de Montélimar et de Nyons, M. Lacroix ne néglige pas la publication de l'*inventaire* des archives confiées à sa garde. Le troisième volume de cet important ouvrage vient de paraître, et notre intention n'est pas de l'analyser, mais bien de signaler son apparition aux érudits qu'elle peut intéresser. Ce volume renferme l'indication de plus de deux milles numéros de liasses concernant la Féodalité, les communes, les titres féodaux, les corporations d'arts et métiers, les confréries et sociétés laïques, etc , etc. On peut concevoir pour cette simple énumération, quel arsenal notre savant archiviste met à la disposition des lettrés et des collectionneurs dauphinois. Cet ouvrage , précédé d'une remarquable préface, est absolument indispensable à quiconque veut écrire la moindre notice historique sur notre département. La lecture de ce troisième volume fait vivement désirer la publication des autres, mais nous sommes rassuré, car nous savons que M. Lacroix est homme à mener à bonne fin une aussi grandiose entreprise.

Avant de clore ce petit article bibliographique, nous devons signaler

la savante brochure de M. Florian Vallentin sur les *Découvertes archéologiques faites en Dauphiné pendant l'année 1879* (broch. in-8°, Grenoble, Gabriel Dupont). Au dire des connaisseurs, ce travail est bien fait, et si son auteur en continue chaque année la publication, il formera ainsi un riche répertoire qui fera le bonheur des chercheurs et des collectionneurs dauphinois.

Jules Saint-Rémy.

CHRONIQUES DAUPHINOISES, par M A. Champollion-Figeac. — Vienne, Savigné, un beau vol. in-8°, avec portrait. 1880.

Je n'apprendrai à personne que l'auteur de ce livre est un savant : dans la famille des Champollion la science est de tradition, elle y forme un héritage qui ne fait que s'accroître en passant de main en main. Le neveu du célèbre *égyptographe* me permettra sans doute, à moi nouveau venu dans cette hospitalière Revue, de dire ce que je pense de ses chroniques dauphinoises. La lecture de cet ouvrage, où éclate sans le moindre pédantisme la plus solide érudition, m'a tout d'abord confondu. Je n'ai jamais cru bien sérieusement à l'extrême patience humaine, et nos compilateurs modernes m'ont toujours trouvé indifférent à leurs laborieuses recherches; mais j'avoue que M. Champollion-Figeac me réconcilie en partie avec les fureteurs de l'histoire. Ses chroniques, il est vrai, n'ont rien qui rappelle Trublet, bien au contraire, l'intérêt le plus vif arrête le lecteur à chaque page.

Il n'est pas facile d'apporter de l'ordre et de la clarté dans certaines périodes de nos annales, et je ne sache pas d'époque plus ténébreuse que celle qui termine la Révolution française. M. Champollion-Figeac n'a pas craint d'aborder franchement ce chaos historique : avec le coup d'œil pénétrant de son ancêtre, le déchiffreur d'hiéroglyphes, il a entrepris d'étudier les mouvements politiques, administratifs et littéraires qui se produisirent à la fin du siècle passé et au commencement du nôtre dans la province du Dauphiné. Pour parcourir un champ aussi vaste, pour ne point être arrêté par les difficultés de la route, il fallait une marche méthodique et sûre, un plan nettement établi. M. Champollion-Figeac n'a eu qu'à diviser en quatre parties le cadre où il s'était placé. Quatre périodes distinctes se sont présentées à lui : la première de 1787 à 1794; la deuxième de 1794 à 1810; la troisième plus brève s'étend de 1811 à 1815; une dernière étape le conduit de 1816 à 1820.

Le livre que j'ai l'honneur de signaler au public, et qui certainement éveillera l'attention du monde savant, est une excursion pittoresque à travers la deuxième période. M. Champollion-Figeac a cru nécessaire d'entrer en plein dans son domaine, se réservant de revenir bientôt plus longuement au point de départ. Aussi bien, il n'était pas possible de trouver une époque mieux remplie, plus féconde en événements graves auxquels furent mêlés un grand nombre d'hommes marquants de notre région.

De 1794 à 1810, le mouvement imprimé par la Révolution s'accélère: l'heure est venue de reconstruire sur d'autres bases plus solides ce que la tourmente, grondante encore à l'horizon, vient de renverser. De toutes parts des institutions nouvelles se forment et grandissent; sur un terrain bouleversé des semailles ont été jetées qui germent déjà, préparant pour l'avenir une éclosion superbe. Le Dauphiné n'est pas le dernier à suivre le courant des idées naissantes. Quelle vie dans toute cette région! Littérature, archéologie, science, politique, mille éléments divers s'y rencontrent, s'y heurtent, faisant naître partout une émulation féconde. Lisez les pamphlets, les journaux, les brochures politiques, les poésies légères et sentimentales de l'époque. M. Champollion-Figeac les examine tour à tour avec l'œil exercé de l'historien; le document le plus insignifiant en apparence évoque en lui d'intéressants souvenirs. Avec quelle aisance il s'agite au milieu de ces débris du passé, secouant la poussière des parchemins, déchiffrant les textes les plus obscurs, mettant la vie là où le stupide compilateur ne trouverait que des fossiles. Et dans cette longue course à travers l'histoire, l'auteur n'éprouve jamais le besoin de dogmatiser: disciple fidèle de Quintilien, il écrit *ad narrandum, non ad probandum*. Que lui importe la discussion des causes, alors que les faits sont sous ses yeux, indiscutables, dans leur sévère nudité?

Si jamais il se trouve un historien capable d'entreprendre sérieusement l'histoire du Dauphiné, son premier devoir, s'il veut réussir, sera de consulter les *Chroniques Dauphinoises*; il y trouvera réunis avec art et intelligence presque tous les matériaux de son vaste édifice. Pour ma part, j'avoue que la lecture de certains documents absolument inédits éveillerait en moi, si j'osais m'abuser sur mes propres forces, la pensée d'étudier à fond certain côté historique, jusqu'à ce jour laissé dans l'ombre.

Je veux parler de deux événements importants dont le Dauphiné fut le principal théâtre: le voyage de Pie VI et de Pie VII en France. M. Champollion-Figeac nous fournit là dessus des renseignements anssi authentiques que nouveaux. Un point seul m'a frappé que je crois inexact: je demande la permission de le relever. L'auteur affirme que, lors de son voyage à Valence, le pape Pie VI était dans l'enfance. et il appuie son dire de l'autorité, fort douteuse, selon moi, de M. Aug. Périer, à qui l'on doit le *journal manuscrit des événements mémora-*

bles arrivés au château de Vizille. Je préfère ajouter foi aux rapports officiels qui se trouvent aux archives de la Drôme : pas un ne mentionne la particularité blessante que M. Champollion emprunte à M. Périer. Quand Pie VI s'arrêta à Valence pour y mourir, le grand âge n'avait pas affaibli sa lumineuse intelligence ; il fut donné à plusieurs notables de la ville de l'approcher, et tous furent séduits par le magnifique spectacle d'un vieillard gardant jusqu'à son dernier souffle l'équilibre puissant de ses facultés intellectuelles.

A part ce point de détail, sur l'appréciation duquel M. Champollion-Figeac reviendra certainement après de plus amples recherches, je ne connais pas de chapitre plus intéressant que celui où sont racontées les péripéties du second voyage de Pie VII en France, et son séjour à Grenoble. Il faut lire les bulletins confidentiels du conseiller de préfecture Girard, pour comprendre toute la perplexité des magistrats chargés de recevoir l'illustre voyageur. C'est un désarroi complet dans l'administration départementale : le préfet de l'Isère, qui s'est dérobé à ses délicates fonctions, a laissé à son humble subordonné le soin de mener à bonne fin une entreprise dont nul ne voit le but. Pendant ce temps, Napoléon, *qui n'a pas commandé l'enlèvement*, mais qui vient d'être excommunié à la suite de l'annexion des Etats pontificaux à la couronne, envoie de Vienne à tous les évêques de France, une lettre circulaire pour les engager à célébrer religieusement dans les cathédrales la victoire de Wagram.

M. Champollion-Figeac a réuni dans ce chapitre les documents les plus intéressants qui aient jamais été publiés. Je n'entreprendrai pas de les énumérer ici, aussi bien je préfère renvoyer le lecteur au livre lui-même Les Chroniques dauphinoises ont leur place toute naturelle dans la bibliothèque d'un homme intelligent : je ne parle pas des habitants de la Drôme et de l'Isère qui sont particulièrement intéressés à connaître ce que fit leur pays à l'époque la plus troublée de notre histoire. Mais l'érudit, le lettré, quelle que soit son origine, lira ces pages, et louera sans réserve le modeste et savant écrivain qui les a écrites.

CH. FORMENTIN.

Le Directeur-Gérant, E.-J. SAVIGNÉ, *imprimeur*.

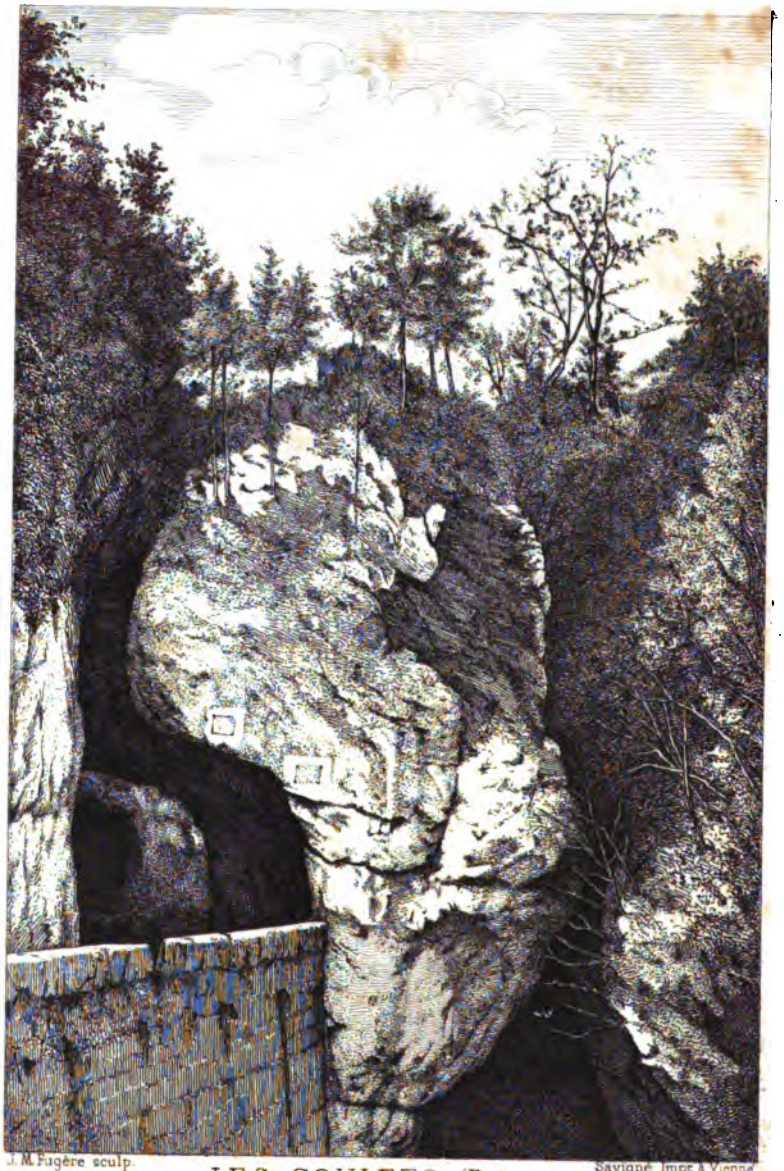

J. M. Fugère sculp. Savigné, Impr à Vienne

LES GOULETS (Drôme)

LES GOULETS

(DRÔME)

LE Vercors est un pays montagneux se rattachant aux Alpes. Il forme un canton du département de la Drôme, et limite au midi le canton de Die, au couchant celui de Saint-Jean-en-Royans, au nord et à l'est le département de l'Isère.

Quoique situé au cœur du Dauphiné, ce pays fut jusqu'au milieu de notre siècle comme isolé du reste du Dauphiné, ou plutôt du reste du monde, par la difficulté de ses communications avec le voisinage.

Qu'on se figure un bassin irrégulier de 30 kilomètres de long sur 7 ou 8 de large, dont le fond, composé de terre arable et de luxuriantes prairies, mais découpé çà et là par des monticules rocheux et boisés, est encaissé de toute part entre des rochers couverts de hêtres et de sapins, le dominant de plus de 800 mètres, et s'élevant à plus de 1600 au-dessus du niveau de la mer.

Or, sauf quelques fissures, appelées vulgairement *fialés*, et par lesquelles l'eau s'infiltre pour aller sourdre on ne sait où, cette enceinte aux parois rocheuses n'a qu'une issue, ou plutôt une solution de continuité. Encore celle-ci est-elle tellement étroite et sinueuse, qu'on se demande si la première pluie abondante ne va pas produire une masse d'eau trop considérable pour s'échapper avant d'avoir changé tout le pays en lac.

Mais, cette issue, espèce de gorge obscure, appelée le Grand-Goulet, et par laquelle s'échappe la Vernaison, rivière formée des divers ruisseaux et torrents du Vercors, ne tarde pas à s'élargir sensiblement pour former la vallée d'Echevis, couronnée, elle aussi, de bords rocheux ; puis, après cette vallée de 10 kilomètres de long, les flancs de la montagne se rapprochent de nouveau et forment la gorge, moins resserrée et moins longue, appelée le Petit-Goulet, et par laquelle la Vernaison débouche dans la plaine du Royans, pour se jeter bientôt dans la Bourne, sous les murs du Pont-en-Royans.

On comprend que, dans ces conditions, la viabilité n'était guère avancée au Vercors. Les quelques voies qui traversaient son sol et aboutissaient par les points les moins escarpés des collines environnantes, d'un côté à Die, de l'autre au Villars-de-Lans et à Grenoble, d'un troisième au Royans, n'étaient que de misérables chemins, où des piétons courageux et des montures solides ne pouvaient passer sans danger et surtout sans peine.

On avait, il est vrai, essayé de passer au fond de la gorge du Grand-Goulet et de celle du Petit-Goulet ; on a remarqué, près de l'eau, des excavations taillées de main d'homme dans le rocher, et qui devaient recevoir les extrémités de poutres posées en travers de la rivière et supportant des planches. Mais que cette voie devait être défectueuse, si tant est qu'on soit jamais parvenu

à l'établir ! Quelle difficulté de construire avec les ressources minimes dont on disposait, ces ponts en bois sur un parcours considérable, surtout aux endroits où la rivière se précipite au lieu de rouler, va de cascade en cascade se briser contre des rochers ! Aussi avait-on depuis longtemps renoncé à ce système, tout en conservant l'idée de faire une route de Die au Royans par le Vercors, à laquelle les gorges en question pouvaient seules ménager la brièveté et une pente assez douce. Idée belle et inspirée par la nécessité, mais dont la réalisation paraissait si difficile, qu'on regardait, si non comme des fous, au moins comme des téméraires et des utopistes, ceux qui osaient en émettre l'espoir ou en chercher les moyens. Toutefois, c'était là un rêve chéri auquel on aimait à se livrer à cause de sa beauté, et à la réalisation duquel la science ne voyait d'ailleurs rien d'absolument impossible.

On en était là, lorsque en 1829, des ingénieurs conçurent sérieusement le projet d'ouvrir une véritable route de voitures dans ces massifs de rochers à travers lesquels la Vernaison avait su se créer un passage ; et en 1832, MM. de Montrond et de Montricher, ingénieurs des Ponts-et-Chaussées des arrondissements de Valence et de Die, mirent la main à l'œuvre et élevèrent la voix en faveur du projet.

En intelligents disciples de Vitruve, ils avaient pénétré dans la vallée d'Echevis, visité et soigneusement étudié ces lieux formidables, pris des nivellements, dressé des métrés, réparti des pentes, et conclu à la possibilité de la route.

Le rapport rédigé par eux était un vrai chef-d'œuvre d'exactitude, une photographie écrite, comme on peut en juger par les principaux passages que M. Delacroix en a inséré dans sa *Statistique du département de la Drôme*. Tout en traçant la direction à suivre pour la route, nos deux éminents ingénieurs y donnent l'idée la

plus exacte des sites pittoresques et sauvages que présentent à chaque pas la vallée d'Echevis et surtout les gorges des Goulets. D'après eux, la route devait, par des tunnels, passer sur la rive gauche de la rivière au Grand-Goulet, puis traverser Echevis, et aller, toujours du même côté, sortir par le Petit-Goulet sur la plaine de Sainte-Eulalie, et y rejoindre la route de Saint-Laurent au Pont, au hameau des Macaires. La dépense de percée du Grand-Goulet était évaluée à 79,200 francs; celle de la route depuis le Grand-Goulet jusqu'au Petit, et depuis celui ci jusqu'aux Macaires, à 85,000 francs; celle des travaux d'art, dans la vallée d'Echevis, à 30,000 francs; et celle de la percée du Petit-Goulet à 21,600 francs; soit une somme totale de 215,800 francs.

Ce rapport fit sensation, et, malgré beaucoup d'incrédules et d'opposants, alla si bien son chemin, qu'en 1834 le Conseil Général de la Drôme traitait, entr'autres questions utiles et urgentes, celle de la route du Vercors au Royans par Echevis, et appelait, sur le projet, la sollicitude spéciale du Gouvernement. Le Conseil proposait de faire supporter un quart de la dépense par les communes, un quart par le département, et le surplus par l'État, à raison du grand avantage qu'il y trouverait comme propriétaire de la plupart des forêts du Vercors.

Le projet n'avançait guère, mais l'idée continuait son chemin en s'élargissant. On parla d'agrandir le cadre et de construire, par les Goulets, une route entre Pont-en-Royans et Die. Ce dernier terme, que MM. de Montrond et de Montricher avaient jugé bon d'abandonner pour le moment, donnait au projet plus de grandiose et d'importance, sans augmenter énormément la dépense. En 1836, le Conseil Général de la Drôme classa le chemin de grande communication n° 10, de Die au Pont-en-Royans, pour lequel M. Adam, conducteur des Ponts-et-Chaussées, aidé et dirigé par les

études préliminaires de MM. de Montrond et de Montricher, dressa un projet au sujet duquel M. Saladin, préfet de la Drôme, consulta M. Picot, ingénieur en chef du département.

M. Picot, dans son rapport du 14 avril 1840, sur le projet de M. Adam, pour la partie comprise entre le Grand-Goulet et le Pont-en-Royans, proposait des modifications considérables, appuyées sur des observations faites récemment par M. Bernard, agent-voyer en chef. Celui-ci, du reste, ne s'en tint pas à ce projet de refonte; après bien des recherches, il fit un second projet comparatif.

A la suite du rapport de M. Picot et des nouvelles études de M. Bernard, le Conseil Général prit, en 1842, la délibération suivante :

« Vu le rapport de M. le Préfet;

« M. l'agent-voyer en chef entendu dans ses observations, par les motifs ci-dessus exprimés, le Conseil Général est d'avis que ce nouveau projet soit préféré à l'ancien. Il ne devra cependant être adopté qu'à la condition que la partie qui s'étend sur le territoire de l'Isère, sera classée et exécutée aux frais de ce département. »

L'adoption de ce nouveau projet donnait lieu à une économie de 80 à 100 mille francs pour le département de la Drôme. Mais le département de l'Isère ayant refusé tout concours, on se tint sur la Drôme.

Malgré mille difficultés, les travaux commencèrent en 1842, sous la direction de M. Bernard. L'adjudication principale eut lieu le 9 septembre 1844. En 1848 tous les obstacles étaient surmontés du côté du Royans; et la route du Vercors au Royans, livrée dès 1851, non seulement aux piétons et aux mulets, mais aussi aux voitures, était bien terminée en 1852.

Une commission composée de MM. Reynard, ingénieur en chef, l'abbé Champavier, membre du Conseil

Général, et Ménager, secrétaire général de la Préfecture de la Drôme, constatait le grand mérite de cette œuvre dans son ensemble, et rendait hommage à la persévérante activité de M. Bernard.

Cette route, en effet, est bien à elle seule une sorte de merveille. Et d'abord, au Petit-Goulet, se succèdent à des distances inégales 5 tunnels, dans les intervalles desquels la route est, en certains endroits, protégée contre les éboulements des parois supérieures par le rocher qui surplombe, taillé en forme de berceau. De ces galeries on voit à 150 mètres au-dessous de soi, la rapide et écumeuse Vernaison, et sur la rive opposée une montagne calcaire, singulièrement bizarre par ses formes, se dressant comme un géant.

Au sortir du Petit-Goulet, on entre dans la vallée d'Echevis, dont les premières pentes sont couvertes de vignes, de prairies et de champs parsemés de noyers, de mûriers, de châtaigners et d'autres arbres à fruits.

Après avoir ensuite traversé la Vernaison sur un pont en pierre d'une seule arche, on suit la rive droite de cette rivière par une rampe de 5500 mètres de long et une pente moyenne de cinq pour cent. A quinze minutes du pont, on aperçoit au-delà et sur la rive gauche de la Vernaison, la petite église d'Echevis et son presbytère neuf. Puis on arrive à un grand lacet nécessaire pour l'adoucissement de la pente générale.

Ce lacet franchi, à environ 600 mètres au-dessus du niveau de la mer et 300 au-dessus de la sortie du Petit-Goulet, on commence à apercevoir le Grand-Goulet, caché jusque-là par l'inclinaison à l'Est qu'a la vallée à sa partie supérieure. Alors le paysage prend un caractère fort alpestre.

Bientôt on arrive à un premier tunnel d'environ 60 mètres de long, souterrain ou plutôt *sous rocher*, précédé et suivi de remarquables travaux d'art. Sur ce point, en effet, le rocher surplombait tellement que

toute base manquait pour asseoir la route. On dut creuser dans cette paroi des trous profonds destinés à recevoir des barres de fer capables de supporter le tablier de cette route, espèce de pont latéral ainsi suspendu sur un immense abîme. Pour faire cette opération, on descendait les ouvriers mineurs du haut de la montagne jusqu'au milieu du précipice, avec des cordes munies de bâtons en forme de croix qui leur servaient de siége. Sur ce frèle support, balancés au milieu d'un vide horrible, ils essayaient d'atteindre dans un élan, sous l'espèce de grotte continue formée par le rocher, quelque aspérité assez saillante pour pouvoir s'y cramponner. Après avoir ainsi conquis, au péril de leur vie, une base solide, ils y plantaient un crochet de fer auquel ils s'amarraient pour creuser les trous de mines.

A partir de ce point, ce ne sont que tunnels, galeries et encorbellements. Du reste, la gorge se rétrécit, et on aperçoit à une profondeur de moins en moins considérable la rivière qui se rapproche de plus en plus de la route.

Des deux côtés de celle-ci, entre les tunnels, se dressent des rochers d'un gris bleuâtre, dépourvus de végétation, et qui, d'une hauteur d'abord considérable, diminuent successivement par suite de l'ascension de la route et de l'abaissement du sol supérieur. Celui-ci, en effet, dessine sérieusement sa proclivité vers le fond de la vallée du Vercors, dont on est sur le point d'atteindre le creux infime, d'où coule la rivière.

Ici, une cascade tombe dans un gouffre ; là, des tapis de mousse et de légers bouquets d'arbustes recouvrent la pierre ; ailleurs, dans un détour, on embrasse d'un coup d'œil le pli de la gorge parcourue et celui où l'on va s'engager. Mais rien d'aussi saisissant que ce passage, où les parois, sur le point de se toucher, réduisent la galerie, ou plutôt l'encorbellement, à une obscurité

aussi intense que celle de l'intérieur des tunnels.

Il a fallu faire passer la route de la rive droite à la rive gauche par un pont que ce rapprochement a réduit à un arc étroit, et au-delà duquel les tunnels, devenus plus nombreux, se succèdent à de plus courts intervalles.

Enfin, au sortir d'un dernier et fort court tunnel, qui est représenté par la gravure mise en tête du présent travail, on débouche subitement, et à trois mètres à peine du lit de la rivière, dans une petite vallée cultivée et habitée, appelée la Jarjatte, dépendante de la grande vallée du Vercors, et dont les cimes boisées sont éloignées les unes des autres d'environ deux kilomètres. On est à la sortie du Grand-Goulet.

Là, plusieurs maisons ont été construites depuis le percement. Une baraque en planches, d'abord établie contre un rocher en encorbellement, sur la rive gauche de la Vernaison, pour le débit de boissons et vivres aux ouvriers et voyageurs, en laissant le nom de Baraque à ce lieu, a fait place à trois hôtels et à quelques autres habitations.

De la Baraque, la route continue à monter, en s'éloignant de la Vernaison, dont le cours est désormais lent et pacifique ; elle passe au bourg de la Chapelle, chef-lieu du canton, puis à Saint-Agnan, où elle se remet à suivre le cours de la susdite rivière, et au village de Rousset, au-dessus duquel elle arrive à un tunnel souterrain d'environ 600 mètres. En débouchant de ce tunnel, qui permet de couper le col de Rousset sans en gravir les cimes, la route descend vers Die par de nombreux lacets.

Mais à cette route s'embranche, au village de Saint-Agnan, une autre route qui, tirant vers le nord, passe à Saint-Martin et à Saint-Julien, et va se joindre vers le pont de Goule-Noire, à la route de Pont-en-Royans au Villard-de-Lans. De plus, un embranchement de

1200 mètres, parti de la Baraque, au moyen d'un pont jeté en ce point sur la Vernaison, rattache la route de Die au Pont-en-Royans avec celle de Saint-Agnan au Villard-de-Lans, et contribue à faire du hameau de la Baraque un des points les plus fréquentés du Vercors.

Du reste, il est facile de comprendre que les sites si pittoresques du Vercors, ainsi que les gorges et travaux d'art par lesquels on y arrive, ont fait de ce pays un des plus intéressants du Dauphiné ; et nous n'avons pas besoin de dire que, pendant la belle saison, de nombreuses caravanes d'étrangers, des pays les plus éloignés même, gravissent, à pied ou en voiture, la route des Goulets et traversent le Vercors, ce qui donne à celui-ci, pendant l'été, un ton de fête continuel et l'animation de la plaine. Plusieurs font mieux encore: après avoir eu soin de se munir des instruments requis, ils crayonnent ou photographient nos splendides paysages, afin de les faire admirer par leurs amis absents.

Qu'on ne nous accuse pas, au surplus, de trop vanter un pays qui nous est cher. Car, à quiconque serait tenté de faire cette accusation, nous dirions : « Venez plutôt, et voyez. Si, comme il faut le supposer, vous avez le goût des grandes et belles choses, vous avouerez que notre appréciation avantageuse est encore au-dessous de la réalité ».

L'abbé FILLET.

Saint-Martin-en-Vercors, 24 juin 1880.

LES PETITES VOITURES

Un usage nouveau s'établit dans la ville ;
On rencontre isolés, souvent même à la file,
Roulant sous le couvert du sycomore ombreux,
Quelques fois au soleil sur le pavé poudreux,
Clair-semés la semaine et nombreux le dimanche,
De petits chariots, dont la couleur est blanche,
Tricycles en osier avec soin rembourrés
Et par un simple doigt aisément manœuvrés.
Sur ce siège branlant, un enfant au teint rose,
Sommeillant à demi, s'étale ou se repose,
Mais s'il est éveillé, dispos et babillard,
On le voit, du passant provoquant le regard
Et le coup d'œil jaloux du bambin de son âge,
Se carrer fièrement dans le frèle équipage.

L'attelage n'est point percheron ou normand,
Quel est-il ? devinez ; et mais tout uniment
Le poignet gauche ou droit d'une fille avenante,
Dont le tablier blanc vous dit qu'elle est servante ;
Elle guide le char d'une savante main,
Évite les cailloux encombrant le chemin,
Amortit le cahot, tourne le monticule,
En un mot règle à point l'élan du véhicule.

J'estime, hygiénique et des mieux inventé,
Ce système, chez nous, récemment importé ;
Il épargne à l'enfant la gène fatigante
Qu'impose à tout le corps une entrave échauffante;
Libre en ses mouvements, maître de son effort,
Il agite les bras, les jambes, il les tord,
Les étire à sa guise, et cette indépendance
Venant favoriser l'essor de la croissance,
L'échine curviligne et le genou cagneux
Cesseront désormais d'horripiler nos yeux.

Cette méthode encore affranchit d'un supplice,
A leur joie et profit, la bonne et la nourrice,
Que l'on dispense ainsi d'étreindre et de porter
Un fardeau remuant, enclin à gigotter.

Somme toute à quoi sert cette carosserie ?
La force vive accrue et la peine amoindrie,
Les membres dégagés, la quasi-liberté,
Octroyée au poupon jadis emmailloté.

Franchement j'en suis aise et lorsque je rencontre
Un de ces chars mignons qui me vient à l'encontre,
Je l'arrête en sa course, et puis me détournant,
Au bébé libre et fier j'adresse un compliment
Muet, mais éloquent, fêtant sa délivrance.

L'autre jour promenant ma rêveuse indolence,
Les deux mains sur le dos, en flanant au hasard,
Sicut meus est mos, *le long du boulevard,*
Coudoyant, coudoyé, lorgnant quelqu'étalage,
Devant moi circulait un galant équipage,
Au milieu de la voie adroitement lancé ;

L'allure était correcte et le pas cadencé;
Je ne retrouvais plus la marche nonchalante,
Ni le masque ennuyé que revêt la servante,
Lorsque, sous la feuillée, errante, au champ-de-mars,
Elle assiste ou préside aux ébats des moutards;
Ici rien de banal, encor moins de servile,
Mais l'aisance, l'aplomb, la démarche facile,
Le port de la personne empreint de dignité,
Même, sous la voilette, un éclair de fierté;
On sentait, en voyant cette exquise nature
De sa petite main propulser la voiture,
Qu'un sentiment jaloux illuminant ses yeux,
Couvrait de son égide un colis précieux.

Ce guide singulier excitait la surprise,
La curiosité de la foule indécise,
On chuchottait; bientôt j'entendis un concert
De murmures flatteurs saluer son grand air.

Pour moi, sans hésiter, je perçai le mystère;
Celle qui promenait l'enfant, c'était la mère.

Léo GENIN.

Vienne, septembre 187 .

LE BELVÉDER

(Traduit du provençal, de Frédéric Mistral)

A M. JULES SAINT-RÉMY

Au château de Tarascon
Est une reine, une fée;
Au château de Tarascon,
Une fée est en prison.
Trouble et jaune,
L'eau passe au Rhône, passe au Rhône, passe au Rhône,
En filant
A plein courant.

Celui qui l'en tirera,
La pauvre, presqu'étouffée,
Celui qui l'en tirera,
Peut-être elle l'aimera.
Trouble et jaune, etc.

Vers ses tours trois chevaliers,
Pour escalader leur faîte,
Vers ses tours trois chevaliers
Vont venir, vaillants guerriers.
Trouble et jaune, etc.

Le premier, on l'a gaulé
D'un coup de pierre à la tête;
Le second, on l'a gaulé;
Et l'autre a dégringolé.
Trouble et jaune, etc.

Puis débarque un matador,
Mine farouche et hagarde;
Puis débarque un matador
Qui par le seuil jette l'or.
Trouble et jaune, etc.

Ni pour or, ni pour argent,
Il n'a pu gagner la garde;
Ni pour or, ni pour argent,
Un brave homme ne se vend.
Trouble et jaune, etc.

Mandore en main, prestement,
Accourt un petit trouvère;
Mandore en main, justement,
Il accourt comme un amant.
Trouble et jaune, etc.

Il chante tout le matin
Des aïeux l'histoire fière;
Il chante tout le matin
La splendeur du sang latin.
Trouble et jaune, etc.

Et la garde du château
Cède à ce chant qui l'enchante;
Et les verroux du château
Glissent à ce chant si beau.
Trouble et jaune, etc.

Et l'enfant à la voix d'or,
Sans s'arrêter, chante, chante,
Et l'enfant à la voix d'or
Entre dans le corridor.
Trouble et jaune, etc.

La fée alors qui parut
Et dont un signe l'appelle,
La fée alors qui parut
Comme au roi fit un salut.
Trouble et jaune, etc.

Ils montent, muets d'amour,
Sans parler lui non plus qu'elle;
Ils montent, muets d'amour,
L'escalier noir de la tour.
Trouble et jaune, etc.

Parvenus au jour tous deux
Là-haut, sur la belle cime,
Parvenus au jour tous deux,
Un monde éclôt à leurs yeux.
Trouble et jaune, etc.

Ils voient sous un cintre pur
La création sublime;
Sur la terre en cintre pur
S'arrondit un ciel d'azur.
Trouble et jaune, etc.

Ils voient dans les ségonnaux (1)
La moisson près d'être mûre,

(1) Nom qu'on donne aux terrains compris entre le Rhône et ses digues.

Ils voient dans les ségonnaux
Voguer barques et radeaux.
Trouble et jaune, etc.

Ils voient les jardins, les prés,
Riche échiquier de verdure,
Ils voient les jardins, les prés
Et les champs bien labourés.
Trouble et jaune, etc.

Ils voient les vieux monuments
De l'histoire de Provence,
Ils voient les vieux monuments
Avec leurs enseignements.
Trouble et jaune, etc.

Ils voient remparts et châteaux,
Ces lutteurs de la défense,
Ils voient remparts et châteaux
Qui couronnent les plateaux.
Trouble et jaune, etc.

Et la fée au troubadour
Dit : « tiens, voilà mon partage ! »
Et la fée au troubadour
Montre ce pays d'amour.
Trouble et jaune, etc.

« Comme à Dieu, tout est à toi;
« Que ce soit ton apanage !
« Comme à Dieu, tout est à toi;
« Poëte, sois-en le roi !
Trouble et jaune, etc.

« Car qui lit sans hésiter

« *Le livre ouvert dans l'espace,*
« *Qui le lit sans hésiter*
« *Par dessus tous doit monter.*
Trouble et jaune, etc.

« *Et sans qu'il paye d'impôt,*
« *Tout ce que son œil embrasse,*
« *Et sans qu'il paye d'impôt,*
« *Tout ce qu'il voit est son lot.* »
Trouble et jaune,
L'eau passe au Rhône, passe au Rhône, passe au Rhône,
En filant
A plein courant.

C. Hennion,
Traducteur de Mireille.

LA STATUE

A Mlle ADÈLE SOUCHIER

Pour toi, que ma main fit si belle,
« J'éprouve des transports d'amant;
« Mon ciseau te rend immortelle
« Sculpteur, il cause mon tourment!

« Marbre éclatant! ma lèvre appelle
« De la tienne un frémissement....
« Ta bouche est glacée... Ah! cruelle,
« Je veux mourir en ce moment! »

— Et l'artiste, éperdu, farouche,
Allait se frapper sur sa couche...
Le marbre sembla s'animer...

Les yeux vides ont une flamme
Et sa statue est une femme
Qui lui dit : aime, il faut aimer!

L.-J. Béor.

FAIBLESSE

ELLE *est si pâle, si mignonne,*
Si lasse avec ses grands yeux bleus,
Et si frêle avec sa couronne
De blonds et délicats cheveux,

Que, malgré moi, je lui pardonne
Son petit rire dédaigneux,
Quand ma tendresse l'environne
De muets et chastes aveux.

Je souffre bien de voir son âme
Indifférente à cette flamme
Qui dévore mon pauvre cœur;

Mais je souffre encor davantage,
Hélas! de voir sur son visage
Comme une mortelle langueur.

Armand MEINADIER.

Monsieur le Directeur,

DANS *le n° de la* Revue du Dauphiné et du Vivarais *du mois de novembre 1877, vous avez publié une intéressante notice sur Anjou et Terrebasse; comme complément, me permettrez-vous de vous offrir les extraits de deux procès-verbaux faits en 1596, contenant les noms, possessions des nobles et des exempts de tailles du mandement d'Anjou, de 1570 à 1596. — Si ces extraits peuvent intéresser les nombreux lecteurs de la* Revue, *je continuerai en vous donnant tous les mandements de l'ancien baillage de Vienne.*

J. L.

TERREBASSE

1570-1590

Messire Henri de Saluces dit Miolans, possède, par testament de Arnaud Tisal, châtelain de Terrebasse, 12 hommes de vignes et 20 setérées de terre.

Humbert de Bourrelon, un bel héritage acquis de Claude Barrat, procureur à Vienne, contenant 100 setérées de terres, 30 hommes de vignes, 20 faucherées de prés, bois de châtaigniers et 100 setérées de terres pour le pâquerage du bétail. — Ledit seigneur a encore acquis de divers particuliers et habitants de Terrebasse environ 50 setérées de terre , 12 hommes de vignes, 5 faucherées de prés et 10 setérées de bois.

Pierre Boissat, vibailli de Vienne, possède 30 métérées de terre , 3 hommes de prés et 50 setérées de terre et bois de châtaigniers ou futaies.

MM. de Ste-Croix tiennent, outre ce qu'il a plu au roi de les affranchir, leurs acquisitions consistant en 40 setérées de bois.

Le sieur de *Vir home*, bâtard, à ce qu'il dit, d'un certain père, 20 setérées de terre en bons fonds et 20 setérées de bois ou prés.

Claude de Ponchon, grand prieur de St-Pierre de Vienne, trois terres de la contenance de 10 setérées.

Les héritiers de feu Antoine de Montbrun, un bois champéage contenant 6 setérées.

Charles de Sicard, deux terres de la contenance de 6 setérées.

Tirée à la taille pour 4 feux, les exempts en tiennent 2.

Les dettes de la communauté s'élèvent à plus de cinq mille écus par suite des emprunts faits pour subvenir aux frais des guerres.

ANJOU

1570-1596

Messire Henri de Saluces et de Miolans, seigneur du mandement d'Anjou, un grangeage contenant maisons, 60 setérées de terre, 5 faucherées de pré, 5 fosserées de vignes et de bois.

Le sieur de Champier du Pont de Beauvoisin, un grangeage consistant en maisons, 50 setérées de terre, 80 hommes de vignes, 13 faucherées de pré et des bois.

Sieur Claude de Ponchon, grand prieur de St-Pierre de Vienne, un grangeage à Anjou, consistant en maisons, granges, terres, vignes et bois; un autre grangeage à Vitrieu, contenant maisons, 80 bicherées de terre, 10 fosserées de vignes, 3 hommes de pré, outre les bois.

Noble Geoffrey de Brunier, sieur de Larnage, 50 setérées de terre, 10 hommes de bois châtaigniers et beaucoup de prés et d'autres bois.

Feu noble Humbert de Bourrelon, sieur de Mure, 5 faucherées de pré.

Me Pierre Boissat, vibailli de Vienne, 7 faucherées de pré, 30 métérées de terre.

Feu sieur Antoine de Montbrun, fils de feu Aimé de Montbrun, de son vivant, châtelain de Chabeuil, résidant à Valence, soi-disant exempt par le moyen de lettres d'un état de chevalier de l'Accolade, un grangeage composé de 4 havares, maisons, 120 setérées de terre, 15 faucherées de pré, 5 fosserées de vignes et des bois.

Noble Jacques de Costaing, sieur de Pusignan, fils et héritier de Catherine de Rostaing, de Vienne, par donation à elle faite, par Gaspard Bernier, notaire à Anjou, un domaine consistant en belles maisons, 80 setérées de terre, 9 faucherées de pré, 11 fosserées de vignes, outre les bois.

Sieur François de Vyon, fils donné d'un nommé frère Jacques de Vyon, en son vivant commandeur de certaine commanderie de

l'ordre de St-Jean de Jérusalem, 3 setérées de terre, une chapelle fondée dans l'église de Surieu, appelée de Montarzin, consistant en 15 setérées de terre et de beaux bois de châtaigniers.

Sieur Balthazard Bernier, fils de feu Jean Bernier, notaire au mandement d'Anjou, soi-disant exempt de tailles par le moyen de lettres d'ennoblissement, un beau domaine venant de ses père et mère et ensuite comme héritier de feu Guy Bernier, François Bernier et Michel Bernier l'aîné, ses frères, tous les trois décédés. Ce domaine contient plusieurs belles maisons, 200 setérées de terre, 30 hommes de pré, 60 fosserées de vignes, 40 hommes de bois châtaigniers et d'autre bois de haute futaie. — Ledit Bernier possède en outre, à Ville, paroisse dudit mandement d'Anjou, quatre chapelles sous les vocables de St-Pierre, St-Etienne, St-Michel et St-Antoine, fondées par des laboureurs dudit mandement et dotées de bons et beaux biens, maisons, terres, prés, vignes, bois châtaigniers et chênes de grande valeur.

Les sieurs Doyen et Chanoines de la Grande Eglise de Saint-Maurice de Vienne, 24 setérées de terre outre plusieurs terres, maisons, prés, bois et vignes.

Le sieur de Rassis, gentilhomme du Beaujollais, tient, depuis 20 ans, la maison forte de la Roche-Pingolet, accompagnée d'un beau domaine, maisons, granges, prés, terres, bois châtaigniers et chênes, de la contenance d'environ 200 setérées de terre, et il a acquis, en outre, environ 20 setérées de terre.

Le sieur de Sablon, un grand bois châtaigniers, de bonne valeur, contenant 40 setérées.

Le sieur Claude de Mazaud, fils de feu François de Mazaud, maison, vignes, prés, terre et bois, de la contenance de 30 setérées de terre.

Tirée à 9 feux, les exempts de tailles en possèdent 6.

Les dettes faites par ce mandement pour subvenir aux frais de la guerre arrivent à 8000 écus, sans compter les dettes particulières.

Châtelain du mandement d'Anjou, Sébastien Guillot.

LE LIVRE DE MARSEILLE SANS MIRACLES

UGUES ROLIN, *pasteur à Veynes, fit imprimer à Die vers le mois de mai 1644, un petit livre de controverse intitulé :* Marseille sans miracles, ou véritable récit de la conférence tenue en Provence entre le sieur Rolin, pasteur de l'église réformée de Veynes, en Dauphiné, et le sieur Bizot, jésuite prédicateur les 21 et 24 août dernier, etc. A Die, par Ezechiel Benoit *(in-8°, 167, pp.). Cet ouvrage, qui cependant n'était pas bien violent et ne dépassait pas les bornes de la polémique ordinaire de cette époque, fut condamné par le parlement à être brulé par la main du bourreau, et l'auteur, l'imprimeur et les approbateurs décrétés de prise de corps ou d'ajournement personnel. Là s'arrêtent les renseignements recueillis par Elie Benoît* (Hist. de l'Edit de Nantes), *M. Rochas* (Biographie du Dauphiné), *et M. Arnaud* (Hist. des Protestants du Dauphiné), *mais la pièce suivante qui me paraît émaner du pasteur Rolin lui-même et dont l'original se trouve dans les Ms de la Bibl. nation., vol. 15833, p. 593, indique quel fut le véritable caractère de cette affaire. La personnalité de Rolin disparaît; il n'est guère question de son livre et l'on n'y voit plus qu'un violent conflit entre la chambre criminelle du Parlement de Grenoble et la chambre de l'Edit ; la première cherchant à empiéter sur la juridiction de la seconde, l'autre se défendant avec énergie, portant ses doléances au gouverneur de la province, au conseil du roi et obtenant enfin*

gain de cause comme c'était du reste justice. A la suite de cette décision les précédents arrêts du parlement furent probablement cassés et Rolin n'eut plus à craindre de nouvelles poursuites.

J. ROMAN.

INSTRUCTION POUR L'AFFAIRE DU SIEUR ROLIN, MINISTRE DE LA RELIGION PRÉTENDUE RÉFORMÉE A VEYNE ET DES CINQ APPROBATEURS DE SON LIVRE.

Le 18 aoust 1643, fust escript une lettre par la dame du lieu de Belleafeire (1) de s'y rendre & y donner un presche; au lieu de ce, on luy dist que c'estoit pour conferer avec deux pères jesuites qui l'attendoient pour conferer depuis trois jours. La conference dura deux jours entiers avec toute sorte de civilité.

Au mois de septembre insuivant ladicte dame de Belleafeire obtin dudict sieur Rolin de faire imprimer ladicte conference qui avoit esté escripte en présence de ladicte Dame & d'y adjouster un petit traicté des miracles pour esclaircissement, ce qu'il feit après avoir eu l'approbation des deux ministres de Grenoble, des deux professeurs du college de Die & du ministre de Gap. Cet imprimé a esté faict à Die ou est l'academie de ceux de ladicte religion.

Monsieur l'evesque de Gap (2) ayant veu un exemplaire dudict livre le feict censurer & en deffend la lecture à ses diocesains le XXIe juillet 1644.

Ledict sieur Rolin, autheur du livre sur l'advis qu'on luy donne que ledict livre est censuré & que Monsieur Blanc, prestre de Devoluy (3), village proche de Veyne ou est demeurant ledict sieur Rolin, pretendoit de molester ledict Rolin & de se pourveoir au parlement, ledict sieur Rolin obtint inhibitions de la Chambre de l'éedict de Grenoble & defenses à toutes personnes

(1) Isabeau de Bonne, fille de Jean, baron d'Oze et Vitrolles, gouverneur d'Embrun et de Lucrèce de Martin de Champoleon, et femme de François de Gaillard, Sr de Bellafaire et Gigors.

(2) Artus de Lyonne, ev. de Gap de 1637 à 1661.

(3) Sr Etienne en Devoluy, chef-lieu du canton de ce nom, arrondissement de Gap.

de poursuivre ledict sieur Rolin allieurs qu'en ladicte Chambre pour ce subject: les inhibitions sont du XXIIIe juillet 1644.

Nonobstant icelles ledict sieur Blanc, prestre, soubs le nom du procureur général du Parlement, obtint en la première chambre un decret de prise de corps contre ledict sieur Rolin, autheur dudict livre & contre l'imprimeur & decret d'adjournement personnel contre les ministres Bouteroue, Murat, Cherler, Blanc & d'Ize (1) qui avoient approuvé ledict livre, par lequel arrest fut ordonné que ledict livre seroit bruslé publiquement; ce qui fut exécuté le XXIXe juillet 1644.

L'arrest est signifié audict sieur Cherler, ministre de ladicte religion en la ville de Gap qui presente sa requeste à la Chambre de l'éedict en suite des inhibitions, sur laquelle il obtint eslargissement.

Le procureur fiscal de Die donne adjournement personnel au sieur Blanc et d'Ize, ministres de ladicte religion en ladicte ville de Die, lesquelles se pourvoient en la Chambre de l'éedict.

Le synode de la province de Dauphiné se tint le 24 d'aoust insuivant à Saillans ou ledict livre est approuvé comme conforme à la doctrine professée par ceux de ladicte religion & n'y ayant dans ledict livre aucune chose contre le service du Roy & repos de l'estat. Ledict synode embrassa cette affaire et promit d'en faire les poursuites au nom de toutes les églises de la province.

Le synode séant deputta vers Monseigneur de Lesdiguières, gouverneur de ladicte Province, trois ministres & trois anciens pour luy faire plainte de cette vexation et le supplier d'interposer son authorité pour la tranquillité publique.

Mondict seigneur s'y employa durant les 3, 4 et 6e de septembre dernier, pendant lequel temps la premiere chambre deputta vers luy quatre de son corps & la Chambre de l'éedict messieurs de Perissol, Calignon & de Tonnard (2) ou estans assemblez avec lesdicts six deputtez du synode & les cinq ministres approbateurs dudict livre la première chambre vouloit estre recogneue soubs

(1) Bouteroue (Denis), pasteur de Grenoble. de 1607 à 1639.
Murat (François), pasteur de Grenoble de 1615 à 1649.
Cherler (Samuel). pasteur de Gap. de 1624 à 1659.
Blanc (Etienne), professeur de théologie à l'académie de Die.
D'Ize (Alexandre), professeur de théologie à l'académie de Die, puis pasteur à Grenoble.

(2) De Perissol (Samson), S^r d'Allieres, conseiller, puis président en la chambre de l'édit.
De Calignon (Jacques), Sr de Bressieu, frère de Soffrey, chancelier de Navare, ep. Barbe de la Rivière, fut dès 1599, conseiller en la chambre de l'edit.
Tonnard (Charles), fils de Claude, trésorier de Lesdiguières, conseiller de la chambre de l'édit, mari de Madeleine de la Motte.

promesse de mettre les parties hors de cour & de procès, mais les deputtez ne voulant entendre à ceste condition comme préjudiciable à la Chambre de l'éedict & aux privileges qui leur ont esté accordez par les éedictes de Sa Majesté, les ministres & approbateurs ne pouvant aussy subir cette condition à cause de l'article du synode de Dieulefit de l'année 1641 portant defense aux ministres de recognoistre autre jurisdiction pour les affaires ecclesiastiques que celle qu'il a pleu à Sa Majesté de leur octroyer; l'affaire ne put s'accorder. Dans ce conflit mondict seigneur de Lesdiguières dit que puis que l'on ne pouvoit amiablement terminer cette affaire on se pourvoierait au conseil du Roy et cependant rien ne seroit exécuté ny innové durant six mois, pendant lequel temps l'autheur du livre pourroit demeurer à Veyne, lieu de sa demeure & par toute la province, mesmes à Grenoble excepté la ville de Gap. Ce qui a esté observé.

A la suite de cette note on trouve la copie de l'arrêt du conseil du Roi jugeant la question d'une manière favorable aux prétentions de la Chambre de l'édit.

Veu au conseil du Roy la requeste presentée par maistre Hugues Rolin, ministre de la religion pretendue reformée à Veyne en Dauphiné, maistres Bouteroue, Murat, Blanc, d'Ize & Cherler aussy ministres de la dicte religion pretendue reformée audict pays de Dauphiné & Ezechiel Benoist, imprimeur à Die, tendant à ce que pour les causes & considerations y contenues, il pleust à sa majesté sans avoir esgard au decret de prise de corps decerné par le Parlement de Grenoble à l'encontre desdicts Rolin & Benoist du XXVIIIe juillet dernier pour raison de certain livre faict par ledict Rolin touchant les miracles, ny au decret d'adjournement personnel decerné par ladicte cour de Parlement à l'encontre desdicts Bouteroue, Murat, Blanc, d'Ize & Cherler qui ont approuvé ledict livre, les descharger des accusations & decrets, faire défenses audict Parlement de prendre aucune cognoissance du faict dudit livre & imposer sur ce silence à tous procureurs généraux de sa majesté, leurs substituds & tous autres; veu aussy lesdicts decrets de prise de corps & adjournement personnel en date du XXVIIIe juillet dernier, les assignations à trois briefs jours données en conséquence du XXIe aoust ensuivant & assignations d'adjournement personnel données ausdicts Cherler, Blanc & d'Ize du IVe dudict mois: Le Roy en son conseil, la Reine regente sa mère presente, a evoqué & evoque à soy & à sondict conseil lesdictes instances & procès meus pour le faict dont en question avec leurs circonstan-

ces & dépendances & a icelles renvoyé & renvoye en la Chambre de l'éedict de Grenoble pour y estre procédé avec le procureur général de Sa Majesté ainsy que de raison, ayant Sa dicte Majesté interdit la cognoissance aux autres chambres dudict parlement & à toutes autres cours & juges: Faisant inhibitions & défenses à tous prevosts, archers, huissiers, sergens et autres officiers d'exécuter lesdicts decrets ny d'attenter aux personnes & biens desdicts Rolin, Bouteroue, Murat, Blanc, d'Ize, Cherler & Benoist à peine de trois mil livres d'amende & de tous despens, dommages & interests, jusques à ce que autrement par ladicte Chambre de l'éedict en ait esté ordonné.

ÉTUDES & PORTRAITS

ALEXIS ROUSSET

Dans mon village de Lyon,
Nous avons aussi nos merveilles,
Des gens de plume et de crayon,
Voire des commis de rayon
Et des abeilles.

Parmi ces gens de plume dont parle l'illustre auteur des *Sonnets humouristiques,* il en est un qui, depuis plus d'un demi-siècle, n'a pas laissé se détourner de lui, un seul moment, l'attention du public lettré. Ce travailleur infatigable, cet écrivain vaillant entre les plus vaillants, mais très-modeste et très-peu avide de gloire, est M. Alexis Rousset. Drame, comédie, fable, poëme, roman, critique, il a tout abordé, il a touché à tous les rivages de la littérature. Aussi ne discuterai-je point par le menu, le mérite de chacun de ses ouvrages ; — une pareille tâche demanderait un volume. Je parlerai seulement des principaux, de ceux qui ont eu un succès réel et dont la postérité s'occupera.

Et d'abord un mot de l'auteur. Je n'ai jamais eu le plaisir de le voir en personne, mais j'ai celui de le posséder en effigie dans le tome Ier de ses *Fables.* Ce portrait a trente ans de date. C'est une tête d'un beau style, pleine de noblesse et d'intelligence. Le front est large et puissant, le regard est habité par la pensée, la bouche a tout à la fois les plis de l'indulgence et de la finesse ; la chevelure — sans être tout-à-fait une chevelure mérovingienne — tombe sur les épaules à flots épais.

Aujourd'hui, sans doute, les cheveux sont moins abondants, et quelques légers plis se sont dessinés sur le front, mais je

présume que l'œil n'est ni moins ardent, ni moins profond qu'autrefois. C'est de l'esprit que l'œil reçoit son rayonnement. Or, l'esprit de M. Rousset est doué d'une jeunesse éternelle. La suite de cet article le prouvera.

Je soupçonne quelque peu M. Alexis Rousset d'être le doyen des littérateurs de Paris et de la province. Lorsqu'il est né, ce siècle ne l'était pas encore. C'était dans les premiers jours de 1799. Le général Bonaparte se couvrait de gloire en Egypte et le Directoire agonisait en France. Le total des gouvernements qu'il a vus présider aux destinées du peuple le plus spirituel de la terre, s'élève à un chiffre respectable. Il a été spectateur de bien des levers d'étoile. — De bien des couchers aussi.

D'après une notice publiée par le journal *Le Biographe*, l'existence de M. Rousset n'a pas été exempte de déceptions et d'amertumes. C'est l'histoire de tous les poëtes, — et un peu aussi l'histoire de tout le monde. Mais s'il n'a pas toujours eu du bonheur, en revanche, grâce à son caractère sympathique et doux, il a toujours eu des amis. Le lecteur se dira peut-être : Qu'importe ? Il importe énormément, car ces relations ont été l'origine de quelques-uns des plus curieux volumes qui aient jamais vu le jour. Lié avec des écrivains de talent et des artistes distingués, M. Rousset possède dans ses cartons de précieux souvenirs : lettres, poésies, caricatures et dessins. Un jour l'idée lui est venue de faire reproduire tout cela par les procédés autographiques, en y joignant des pièces fugitives puisées dans ses propres manuscrits. Le premier volume — introuvable aujourd'hui — de cette originale publication eut une vogue prodigieuse. Il fut bientôt suivi d'un second, puis d'un troisième, puis d'un quatrième, puis d'un cinquième et d'un sixième actuellement sous presse. Je ne dois pas oublier de dire que, dans tous ces recueils, M. Rousset n'a pas mis à contribution ses seules archives personnelles, mais celles de la plupart des collectionneurs de sa connaissance. Il s'ensuit qu'on y trouve une infinité de choses rares qui en font des ouvrages d'une inappréciable valeur.

J'ai en ce moment sous les yeux le volume intitulé *Exposition rétrospective d'Autographes et de Dessins*, qui est le

troisième de la collection. J'y remarque, entre autres pièces intéressantes, des autographes de Collot d'Herbois, de Robespierre, de Napoléon Ier, de Madame de Genlis, de Rachel, de Béranger, de Lamartine, d'Emile de Girardin, de Frédéric Soulié, de Méry, de Roger de Beauvoir, de Charles Nodier, de Proudhon, de Mlle Déjazet, de Scribe, de Mérimée, de Thiers, de Jules Janin, de Soulary, de Victor de Laprade, de Ponsard, d'Adèle Souchier, et surtout huit magnifiques lettres de cet infortuné président Bonjean dont la *Revue du Dauphiné* a si bien raconté la vie et la mort, dans un de ses derniers numéros.

La liste des dessins n'est pas moins alléchante. Portraits, charges, croquis, paysages, il y a de tout dans ce merveilleux album malheureusement épuisé comme ses devanciers. Quand, par hasard, dans les ventes après décès, les bibliophiles rencontrent un des trois premiers recueils d'autographes de M. Rousset, ils le poussent à des prix fous.

Mais ces divers volumes, — à part les quelques pièces fugitives dont j'ai parlé plus haut — nous font connaître seulement le collectionneur et l'homme de goût. Dans les travaux qui vont suivre, nous allons admirer l'homme de talent.

M. Rousset n'a commencé d'écrire qu'à l'âge de 35 ans, alors que des circonstances heureuses lui avaient fait obtenir des fonctions de comptable lui laissant, hors des heures de travail, une entière liberté d'esprit, bonheur qu'il n'avait pas encore connu. Il savait à peine l'orthographe, mais il se mit au travail avec courage et fit bientôt paraître deux drames animés d'un souffle énergique : *La mort de Mirabeau et La mort de Danton*, et deux comédies pleines de finesse : *Un thé chez Barras et La bataille électorale*. Ces quatre ouvrages ont été faits seulement pour la lecture et n'ont point été représentés. Fixé à Lyon, l'auteur ne pouvait pas espérer d'y débuter sur le théâtre par des pièces historiques en vers ; il ne le tenta point. Il est probable cependant que certaines scènes de ses drames eussent vivement impressionné le public. Telle est, je crois, celle où, dans la *Mort de Danton*, la femme de Camille Desmoulins entrevoit le sort terrible réservé à son mari :

ANNE

. . . . . Hélas ! que devenir.

CAMILLE

Attendre, et s'il le faut. . . .

ANNE

Eh bien ?

CAMILLE

Savoir mourir.

ANNE

Ma mort ne serait rien, c'est pour toi que je tremble ;
Encor si nous pouvions. . . .

CAMILLE

Parle ?

ANNE *le serrant dans ses bras.*

Mourir ensemble !

Après s'être fait connaître comme écrivain dramatique, M. Rousset se fit un nom comme fabuliste. Ses *Fables* sont, de tous ses ouvrages, celui qui a obtenu le plus de retentissement. Elles furent éditées avec beaucoup de luxe en 1852. Tous les artistes lyonnais voulurent concourir à en faire un livre exceptionnel. Les uns les enrichirent de gravures sur bois, d'autres de gravures en taille-douce, d'autres d'eaux-fortes, d'autres de lithographies. Le nombre des grands dessins contenus dans les 4 volumes du recueil s'élève à plus de 150 et celui des vignettes à 220. Cette édition est aujourd'hui d'une excessive rareté.

On ne peut guère analyser un livre de fables. Je me contenterai de dire que celui-ci en contient 450 environ, fort lestement troussées et pétillantes de malice pour la plupart. En voici une des plus courtes, et de celles, par conséquent, qui se prêtent le mieux à entrer dans le cadre, toujours restreint, d'un article de journal :

L'OURS ET LE CERF

Tout plein d'une haute science,
Un ours fatiguait ses amis
A force d'art et d'éloquence.
Un peu d'orgueil est bien permis
A qui sait beaucoup, mais je pense
Qu'il est bon de se modérer.
Ne visons jamais trop à nous faire admirer.
Notre ours avait servi chez un maître d'école ;
Ils avaient promené leur science en tous lieux
Et, d'un naturel studieux,

L'ours s'était rendu fort dans l'art de la parole.
Devenu libre un beau matin
Il accablait chacun de grec et de latin,
Sans relâche. — Vraiment, vous n'êtes pas aimable
Dit un cerf, on ne comprend rien
A vos discours; il faudrait bien
Vous rendre un peu plus supportable, —
— Ah! vous m'en voulez tous, et d'où vient? Je le sais:
C'est à cause de mes succès;
Ils font honte à votre ignorance. —
— Votre savoir est grand, j'en conviens; cependant
Vous ignorez encor... — Eh! quoi? dit le pédant...
— L'art de plaire par le silence.

Lorsque M. Rousset eut fait causer familièrement dans ses apologues, les animaux, les plantes, les rochers, les sources, les divinités et les passions, il s'écria comme Virgile : *Paulo majora canamus....* Et le voilà qui s'élance audacieusement sur les sommets les plus élevés de la poésie, et qui célèbre dans un poème en vingt-huit chants, la prise de Constantinople par les Turcs. Entreprise immense et presque insensée devant laquelle eussent reculé bien des courages, et qui ne fut pas appréciée comme elle méritait de l'être. Un des amis de l'auteur, ayant présenté un exemplaire de l'ouvrage à M. de Villemessant, ce dernier répondit : — « Un poème épique par le temps qui court !... Si j'ai quelque chose à vous conseiller, c'est de faire enfermer votre ami aux Petites-Maisons. » Et il posa le volume dans un coin, sans l'avoir ouvert. Cette réponse résume, malheureusement, les idées actuelles du public, à l'égard des œuvres poétiques de longue haleine. Si cependant le rédacteur en chef du *Figaro* eût consenti à jeter un simple coup d'œil sur deux ou trois pages du poème de M. Rousset, il eût, à coup sûr, modifié son premier jugement. Ce livre, en effet, n'est point ce que laisse supposer son titre. Poëme, oui ; mais poëme épique, non ! Le ton est en général très-simple. Ni invocations solennelles, ni mots sonores et vides. C'est une suite de tableaux d'une étonnante variété, d'une originalité puissante et d'un irrésistible attrait. Soit que l'auteur nous promène sur les mers ou dans les forêts, dans les chaumières ou dans les villes, dans les camps ou dans les cloîtres, dans le palais de Constantin ou sous la tente de Mahomet II, soit même qu'il nous entraîne à sa suite, à travers les sphères célestes, il le fait toujours avec un rare bonheur.

« M. Rousset, dit M. Simonnet, dans le *Journal de Tré-*
« *voux*, a dû s'inspirer beaucoup de l'Arioste ; il procède de
« lui et de sa méthode. Comme lui, il se complait à promener
« son lecteur, à travers mille brusques soubresauts, dans un
« dédale d'aventures, un fouillis d'épisodes et d'incidents
« tour-à-tour interrompus et repris. On éprouve d'abord un
« sentiment de surprise et d'anxiété ; on craint de s'égarer
« dans ce labyrinthe, mais on s'y sent dirigé et soutenu par
« une main si habile et si ferme, qu'on s'abandonne bientôt,
« les yeux fermés, à ses caprices intelligents et qu'on est tout
« charmé d'arriver au bout, en pleine lumière.... »

Il est dans cette œuvre des pages qui s'imposent au souvenir d'une façon inoubliable, celles, par exemple, qui no ustransportent bien loin de notre pauvre globe, au milieu des étoiles et des soleils. Au sens du poëte, ces astres mystérieux que nous voyons se mouvoir dans l'espace, sont des mondes, habitables et habités, et dans quelques-uns de ces mondes les âmes vivent d'une vie plus ou moins heureuse, selon qu'elles se sont plus ou moins perfectionnées ici-bas. Les animaux eux-mêmes sont dédommagés dans certaines planètes des misères dont leur existence a été remplie. Je ne sais si tout cela est très-orthodoxe, mais il se pourrait bien que tout cela ne fût pas loin de la vérité. En tout cas, cela me semble parfaitement d'accord avec la fécondité de la puissance divine et les lois de la justice éternelle.

Rien d'imposant et de grandiose comme le début de ce voyage dans l'infini :

Oh ! que l'homme est petit et léger ! il mesure
Les cieux et leurs grandeurs à sa taille, et prétend,
Bornant à ce qu'il voit, l'œuvre de la nature,
Amoindrir le Seigneur pour se rendre plus grand...
. . . . . .
Homme vain, courbe toi ! Ton globe dans l'espace
Est comme un grain de sable au bord des vastes mers ;
Tes siècles entassés ne sont qu'un jour qui passe
Parmi les jours sans fin de ce vieil univers.
Cet univers immense est inondé de vie.....

Des hauteurs éthérées redescendons sur la terre. L'oiseau ne vole pas toujours en plein azur ; il marche quelquefois. Pour se reposer de ses travaux poétiques, M. Rousset a composé deux romans. L'un, *Les Déclassés*, est une spirituelle étude de la vie à Paris ; l'autre, *les Délaissés*, une étude

non moins fine de la vie en Province. Ces deux romans où la note gaie se mêle à la note attendrie, sont écrits sans prétention, dans cette belle langue correcte, limpide et précise qui fut celle du XVIIe siècle, et dont le secret va se perdant chaque jour. Sans avoir recours à beaucoup d'adultères, de meurtres et de duels, l'auteur sait captiver dès les premières pages l'attention de ses lecteurs. Quelque nombreux que soient ses personnages, — il y en a sûrement des centaines, — le fil du récit ne s'embrouille jamais, et l'action ne languit pas un instant. Mais ce qui fait le plus d'honneur à l'écrivain, c'est que, dans l'un comme dans l'autre de ces ouvrages, tout est vrai et soigneusement étudié. On peut dire de M. Rousset que c'est l'homme de l'observation par excellence. On sent qu'il a connu et coudoyé ses héros et l'on n'est pas certain qu'il n'ait pas emprunté de temps en temps quelques traits à sa propre physionomie.

Parmi les types qu'il a véritablement esquissés de main de maître, je citerai certain musicien de Carpentras dont la conversation abondante et variée m'a « positivement » ravi. Il faut entendre le digne méridional raconter son voyage à Marseille « cette superbe capitale » et comme quoi il fit en route « la connaissance d'une jeune fille de Draguignan, fraîche comme la rose et ayant deux yeux noirs doux comme le velours et grands comme la main ! »

Je citerai aussi ce journaliste envoyé comme préfet en 1848 dans une ville de troisième ordre, et qui, gravement, l'écharpe sur le ventre et le monocle à l'œil, annonce du haut d'un balcon, que le nouveau gouvernement « va enfin décréter l'abolition de la misère, assurer l'existence de tous, et organiser le bonheur général. »

Malgré le vif désir que j'en ai, il m'est impossible de parler ici de tous les personnages qui m'ont frappé. Je ne saurais pourtant me défendre de manifester ma sympathie pour le *Chimiste*, le *Poëte épique*, le *Pamphlétaire*, le *Photographe*, le *Caricaturiste* — ce dernier est un de mes compatriotes ; il est né à Montélimar, — le *Professeur de déclamation*, le *Séminariste* et l'*Ami des bêtes*... Ah ! cet ami des bêtes ! J'ai pour lui une estime toute particulière. Il a si bon cœur et les ânes du voisinage braient devant sa porte avec une si touchante unanimité !

Au milieu de toutes ces figures d'hommes, apparaissent ça et là de ravissants visages de femmes ; la douce et faible Emilie, la rusée comtesse Dorothée, la généreuse Clémence, l'espiègle Isabelle, les vertueuses demoiselles Darimont et bien d'autres. La palette de M. Rousset a des douceurs de ton qui conviennent merveilleusement aux peintures féminines. Plus d'un de ses portraits m'a fait songer aux tableaux de Dubufe et de Carolus Duran.

Et, chose étrange ! ce pinceau si délicat, sait à l'occasion employer les couleurs les plus terribles et les plus sombres. M. Rousset ne recule devant l'exposé d'aucune misère sociale. S'il y a dans ses romans des héros du grand monde, il y en a aussi du demi-monde et même d'un monde qu'on ne nomme pas. Il n'introduit pas ses lecteurs dans les palais seulement, mais au besoin dans les bouges. Telle scène se passe dans un restaurant à la mode , telle autre chez le mastroquet du coin. En sortant de chez le marquis, on entre chez le chiffonnier, et de la chaste mansarde d'une jeune ouvrière on passe sans façon dans une prison de femmes.

A ce propos, peut-être me posera-t-on cette question redoutable. « Les romans de M. Rousset peuvent-ils être donnés comme livres d'étrennes aux pensionnaires de 15 ans ? » La réponse est dans ce quatrain écrit par M. Rousset lui-même, sur la couverture de quelques exemplaires des *Déclassés :*

Quoique des bonnes mœurs, ici l'on soit jaloux
Et que jamais un mot n'y blesse la décence,
Je dois dire pourtant, par excès de prudence,
Qu'ici tout n'est pas fait pour être lu par tous.

Le dernier ouvrage de M. Rousset est un volume de vers et porte ce titre : *Mélanges et débris littéraires.* On y trouve un poème à la gloire de Jacquard, cinquante fables nouvelles, un opéra-comique et une comédie, tout cela frais, coulant, plein de verve, très-varié de ton et très-fin de tour. Dans la préface, l'auteur nous annonce, en outre, qu'il a sur le chantier toute une série de volumes du même genre. Enfin, pour terminer par une indiscrétion, j'ajouterai qu'il a encore en manuscrit, un roman en deux tomes : *Les filles du paralytique,* et dans ses cartons les éléments de plusieurs nouveaux recueils d'autographes qui paraîtront prochainement.

On le voit, je n'avais pas tort de dire en commençant que l'esprit de M. Rousset est doué d'une jeunesse éternelle.

M. V.

UN SORT

NOUVELLE

I

H ça! que signifie le sourire que je te vois échanger avec cette femme, chaque fois que nous passons devant sa porte? demandai-je au docteur Leblanc. Pour un homme marié, c'est tout au plus convenable.

J'avais été le camarade de collège de Leblanc, et j'allais tous les ans passer quelques jours chez lui, dans un village du Dauphiné où il exerce la médecine. Ses visites achevées, le repas substantiel à l'aide duquel il en réparait les fatigues arrivé à sa fin, nous terminions le plus souvent la soirée par une promenade sur les bords de l'Isère. Sur le chemin que nous suivions, une petite ferme s'élève, et devant sa porte, festonnée de pampres et de chèvrefeuilles, se tenait habituellement une paysanne, belle quoiqu'un peu frêle et pâle, et paraissant avoir vingt-cinq ans environ. Du plus loin que mon docteur l'apercevait, un éclair de bonne humeur illuminait ses traits, un sourire s'épanouissait sur ses lèvres, et il lui criait :

— Eh bien! Françoise, comment allez-vous? Vous a-t-on encore jeté un sort?

— Non, Monsieur le docteur ; ça va bien, je vous remercie.

Et Françoise rentrait chez elle en riant.

Comme il n'y avait rien là de très-plaisant, et que plusieurs fois déjà les mêmes paroles avaient provoqué la même gaieté, ma curiosité fut piquée, et je questionnai le docteur.

— Oh! me répondit-il, il y a toute une histoire dans ce sourire. Je te parlais, il y a quelques jours, des préjugés et des supersti-

tions que j'avais eu à combattre, en venant m'établir ici. Eh bien ! on en trouverait le résumé dans un épisode de la jeunesse de cette femme.

— Si c'est une histoire, conte-la moi, lui dis-je. Mais surtout est-elle gaie ?... Après l'excellent dîner que je viens de faire, je ne me sens pas, je t'avertis, d'humeur à m'attrister.

— Ma foi ! peut-être est-elle plus triste que gaie ; dans tous les cas, elle n'est pas longue et ne durera que le temps de notre promenade.

Le docteur alluma un cigare, passa son bras sous le mien et commença ainsi :

II

C'était la première année où je vins me fixer dans ce canton. Par une soirée pareille à celle-ci, à quelques pas de chez moi, je rencontrai François Loubat, vieux campagnard madré et retors, très-défiant dans la conduite de ses affaires, mais sorti de là, c'est-à-dire dans toutes les choses qui ne touchent pas ses intérêts matériels, le plus crédule et le plus innocent des hommes ; avare d'ailleurs comme tous les paysans, et aussi peu susceptible que possible de bons mouvements et de sentiments généreux.

— Ah ! Monsieur Leblanc, quel heureux hasard de vous rencontrer ! dit-il en m'accostant.

Il est évident que le hasard n'était pour rien dans cette rencontre, et qu'il était venu guetter ma sortie. Une chose que je ne t'ai point dite, c'est l'ennui de ces consultations en plein vent. Quelqu'un vous aborde dans la rue, parle de la pluie et du beau temps, fait tomber la conversation sur sa santé, finit par découvrir sous vos yeux son bras ou sa jambe malades, et termine en vous demandant : « Qu'est-ce que vous feriez à ma place ? » On lui indique le remède, il vous salue et ne vous doit rien.

— Eh bien ! qu'y a-t-il pour votre service, père François ?

— Il y a que je ne sais pas ce qu'a ma fille, dit-il en se grattant la tête et les yeux fichés en terre. Elle ne mange plus, ne dort plus, et devient blanche à faire peur. C'est délicat comme sa mère, que j'ai perdue et qu'elle remplace maintenant. Songez quel malheur ce serait pour moi, si... Enfin, j'ignore ce que diable elle a.

Et relevant la tête et me regardant dans les yeux :

— Qu'est-ce que vous feriez à ma place, Monsieur Leblanc ?

— A votre place, je ferais appeler le médecin.

Il fut un peu déconcerté; mais il se remit et reprit :

— Vous croyez donc que c'est grave ?

— Je n'en sais rien ; il faudrait voir votre fille pour le dire.

Il hésita, chercha dans sa tête s'il n'y aurait pas moyen de m'extorquer ma visite, et enfin, se décidant, avec un brusque mouvement d'épaules :

— Eh bien ! venez la voir, me dit-il. Vous allez vous promener n'est-ce pas ? Ça ne vous dérangera pas.

Je le suivis, et, chemin faisant, pour me venger du mauvais tour qu'il avait voulu me jouer, je m'amusai à tourmenter son avarice.

— Vous ne me semblez pas très-bien vous-même, dis-je en jetant un regard de côté sur notre homme.

— Moi ! s'écria-t-il, je me porte comme un pont neuf.

— Non, non... Vous avez beau vous redresser! Vous baissez depuis quelque temps, ça se voit. Vous travaillez trop, père François. Du matin au soir dans les champs, un homme n'y résiste pas. Reposez-vous, que diable! A votre âge, on a gagné ses Invalides, et puis, vous avez de quoi vous suffire...

— Vous en parlez à votre aise, Monsieur Leblanc. Si je restais sans rien faire, comment paierais-je ma ferme ?... Je ne sais pas qui diable leur met dans la tête à tous que je suis riche !

— N'avez-vous pas acheté un champ l'année dernière?

— Oui... quand mon neveu est revenu en congé. Il m'aidait à la besogne ; mais, maintenant qu'il est retourné au régiment, ce champ me reste sur les bras. Il reviendra bientôt, heureusement: il n'a plus que quelques mois de service à faire...

Nous étions arrivés ; je vis la malade, et, au premier coup d'œil que je jetai sur elle et qui me dessina de pied en cap le profil de la jeune fille, je crus deviner la cause de son mal. Pour plus de certitude, je priai son père de nous laisser seuls.

Françoise, que tu viens de voir, n'avait alors que dix-sept à dix-huit ans. Par son joli visage autant que par la délicatesse de sa constitution, elle faisait exception au type commun de nos paysannes qui, toutes ici, comme tu as pu le remarquer, sont de robustes gaillardes, hautes en couleur et se portant à merveille. Courbée dès l'enfance sous un travail au-dessus de ses forces, elle n'avait pu atteindre son complet développement. Aussi, comme il arrive souvent, avait-elle gagné en finesse et en grâces, en charmes maladifs, — si un docteur peu s'exprimer ainsi, — ce qu'elle avait perdu en force et en fraîcheur. Au milieu de la vie dure

qui lui était faite, elle semblait une pâle fleur, jetée par le vent sur un sol aride et s'y étiolant sous les coups de la tempête. Pardonne-moi cette métaphore, ajouta Leblanc en me voyant sourire, c'est la seule que je me permettrai.

Il continua :

En quittant Françoise, je trouvai le père Loubat qui m'attendait, debout devant sa porte :

— Eh bien ! me dit-il, qu'est-ce qu'elle a ?

— Ce n'est rien... Dans un mois il n'y paraîtra plus. Qu'elle suive mes prescriptions... s'il se présentait quelque chose de nouveau, vous me feriez appeler.

— Un mois ! s'écria-t-il, vous pensez que la maladie durera un mois ?

— Un mois ou deux, lui dis-je.

— Et vous ne pourriez pas la guérir tout de suite ?

— Non... Il faut que la maladie suive son cours.

— C'est donc sérieux ?

— Ce n'est rien.

— Mais qu'est-ce que c'est ?

— Votre fille vous le dira. Tranquillisez-vous, père François.

Dès que je fus parti, il courut à sa fille :

— Que t'a dit le médecin ?

— Mon Dieu ! rien... dit-elle d'un air embarrassé. Voici ce qu'il m'a ordonné, ajouta-t-elle en désignant un papier que j'avais laissé sur la cheminée.

— Oui, je sais... Encore de l'argent à porter chez le pharmacien. Plus souvent qu'ils m'y prendront ! Et cela durera un mois... six mois avec eux ! tant qu'ils ne m'auront pas ruiné, parbleu !... Voilà ce que j'en fais, moi, de leurs ordonnances.

Et il froissa le papier qu'il lança dans l'âtre.

— Tous ces médecins sont des ânes, dit-il pour conclure. Ils n'ont pas le don ! Demain, j'irai trouver le père Martreux qui me dira ce que tu as et qui te guérira tout de suite.

III

Le père Martreux est le rebouteur du village, et, en fait de don, il a incontestablement celui de m'enlever la moitié de ma clientèle.

Il ne faut pas trop s'étonner du succès qu'obtiennent partout les gens de sa profession : le paysan est superstitieux. Conseillé par

la peur, croyant encore, sans bien s'en rendre compte, à la fatalité des anciens, il ne peut voir dans la maladie un fait naturel, venant de causes appréciables et pouvant cesser sous certaines influences. Il y a là pour lui un malheur inconnu qui vient le frapper sans raison. C'est une possession à laquelle il est en proie ou un sort qu'on lui a jeté. Il faut donc être un peu sorcier, à son idée, pour connaître son mal. Il faut avoir le don, en un mot, c'est-à-dire le pouvoir de découvrir ce qui échappe aux yeux du vulgaire. Or, parmi ces rares privilégiés, ayant reçu du ciel seul leur diplôme, et pratiquant, sans étude ni travaux préalables, d'après leur seule inspiration, l'art difficile de guérir, le père Martreux a été l'un des plus habiles à étendre au loin sa réputation, bien moins encore cependant qu'un certain Lacombe dont j'aurai tout-à-l'heure occasion de te parler.

Le lendemain, le père François alla le trouver et l'amena auprès de sa fille, au mal de laquelle il ne comprit rien. Tant qu'il ne s'agissait que d'une foulure ou d'une entorse, il pouvait encore se tirer d'affaire, la pratique ayant fini par le rendre adroit. Il est vrai que sous ses mains l'entorse pouvait dégénérer en luxation, et la luxation en cassure. Mais il ne s'en inquiétait pas, et dès qu'il avait fait de son mieux, tout était dit.

— Eh bien ! interrogea le père François qui le regardait palper et manier sa fille étendue de son long sur sa couchette. Trouvez-vous ce qu'elle a ?

— Certainement.

— Et qu'est-ce que c'est ?

— Vous n'y comprendriez rien, père François.

— Ça n'y fait rien. Dites toujours.

— Eh bien ! c'est....

Et le Martreux cherchait quel beau nom de maladie il pourrait inventer.

— C'est ?... Voyons ! parlerez-vous ?

— C'est un déboitement des fibres de l'estomac.

— Ah !... c'est donc ça, qu'elle ne mange plus ! dit le paysan émerveillé. Eh bien ! vous me croirez, si vous voulez, mais Monsieur Leblanc qui l'a vue, ne s'en est pas douté.

— Ça ne m'étonne pas.

— Et qu'allons-nous faire pour la guérir ?

— Ce que nous allons faire?... La laisser là bien tranquillement dans son lit.

— Sans rien manger ?

— Sans rien manger... ou du moins des choses légères, du lait, des œufs...

— Et ça la guérira ?

— Ça la guérira... Dans quatre jours, elle sera debout.

— A la bonne heure! vous êtes un brave homme, vous ! s'écria le père François. Et maintenant, qu'allez vous me prendre?

— Nous sommes de vieux amis : pour les autres ce serait plus cher, pour vous ce sera dix francs.

Le père François, qui me doit encore ma visite, paya sans marchander.

— Surtout pas un mot de tout ceci, recommanda le rebouteur en se retirant. Vous savez qu'on m'a fait des misères.

— Soyez tranquille.

Plein de confiance dans le savoir du père Martreux, François Loubat attendit patiemment l'expiration des quatre jours que ce dernier avait assignés pour terme à la maladie, au bout desquels sa fille allant toujours de même, c'est-à-dire de mal en pis, il devint furieux. Il prit son bonnet et le jeta à terre.

— Ah! vieux brigand, s'écria-t-il, vieux scélérat, vieux rebouteur du diable! tu m'as volé mon argent, mais tu me le paieras ! Je crierai partout que tu fais de la médecine, j'irai te dénoncer à la police...

IV

— Eh ! à qui en avez-vous donc, père François? demanda un paysan qui suivait la route et qui, entendant tout ce bruit, entra par la porte entr'ouverte. Que se passe-t-il chez vous?

— Il se passe que ma fille est malade. J'ai fait venir Monsieur Leblanc, j'ai fait venir le père Martreux : ils ne l'ont pas guérie... Pouvez-vous la guérir, vous?

— Ne vous emportez pas! Je ne suis ni médecin ni sorcier pour la guérir, moi. Mais, ajouta-t-il d'un air malin, je sais quelqu'un qui le pourrait...

— Et qui?

— L'été dernier, j'avais attrapé un chaud et froid. Je me mis au lit, je ne pouvais remuer ni bras ni pattes, j'étais perdu enfin. Monsieur Boyer vint me voir, il me fit boire deux ou trois grands verres d'une certaine drogue : ça n'a l'air de rien, ça n'a le goût de rien, on dirait qu'on boit de l'eau claire. Eh bien ! ça m'a sauvé. Allez le trouver pour votre fille, croyez-moi. Avec lui d'ailleurs les visites ne coûtent rien...

— J'y vais de ce pas, dit le père François, séduit surtout par ce dernier argument.

Monsieur Boyer est le receveur de l'enregistrement, fixé depuis quelques années dans le canton. Célibataire et sans famille, n'ayant ni le goût de la chasse ni celui de la pêche, et ne sachant à quoi consacrer les loisirs que lui laissent ses occupations professionnelles, il s'est pris d'une belle passion pour l'homéopathie dont il prétend avoir expérimenté l'efficacité sur lui-même, et soigne avec le zèle le plus dévoué et le plus désintéressé tous ceux qui veulent bien avoir recours à lui.

Il se fit un plaisir de se rendre à l'appel du père François, examina longuement sa fille, chercha longtemps, ne trouva rien, chercha encore, et finit par croire avoir découvert quelque chose. Alors il ouvrit sa boîte de pharmacie qui ne le quitte jamais, y prit divers flaçons dont il mêla les globules à de grands verres d'eau, fit boire cette eau à la malade, et s'en alla, fort satisfait de lui-même et emportant les bénédictions du père François, auquel il promit que sa fille serait bientôt rétablie. Le breuvage ne fit aucun mal, mais il ne produisit aucun bien. Françoise resta malade comme devant.

— Allons! se dit le paysan, celui-là n'y entend pas plus que les autres. A qui diable vais-je me vouer maintenant?

V

Cependant quelques commères du village, étonnées de ne plus voir Françoise qui, chaque matin, d'ordinaire, allait porter le lait à quelques familles aisées de l'endroit, vinrent à tour de rôle s'informer du motif de sa brusque disparition. En apprenant sa maladie et qu'elle avait été abandonnée de tous les médecins, chacune proposa sa recette favorite, son remède infaillible; puis commença le défilé des médailles, des scapulaires, des amulettes merveilleuses et des eaux miraculeuses.

— Etes-vous allé trouver le père Lacombe? demanda un jour une de ces commères au père François.

— Non, dit-il, et je n'y irai pas. Je ne crois pas aux sorciers, moi.

— On peut les consulter sans y croire. Le père Lacombe parle aux morts, comme vous savez, et il vous dira peut-être ce qu'a votre fille. N'a-t-il pas dit, tout dernièrement, au père Mathurin pourquoi sa vache était malade.

— Vous pensez qu'il pourrait guérir Françoise?

— Essayez toujours, vous verrez bien; moi, je ne vous réponds de rien.

L'industrie de Lacombe, de cet homme « qui parle aux morts», est, je crois, toute locale. Or, pour bien connaître celui qui l'exerce, une courte description de son domicile est indispensable.

Il habite, à deux lieues d'ici, dans un endroit solitaire, une vieille maison bâtie à quelque distance de la route, sur la lisière d'un bois. On y arrive par une avenue plantée de cyprès. La maison, l'air triste et renfrogné, a porte devant et porte derrière, celle-ci donnant dans le bois qui joint l'habitation. A quelques pas, roule un torrent dont l'eau mugit sur son lit pierreux. La route va en montant jusqu'à un vieux pont d'une seule arche, puis tourne brusquement et s'enfonce entre deux collines. C'est le décor naturel d'une scène de brigandage, et tout voyageur, passant de nuit en cet endroit, a placé en imagination, au détour du chemin, Mandrin et ses hommes en embuscade. La vieille masure, à cent pas de là, semble être la complice des bandits, la confidente de leurs crimes et la recéleuse de leurs vols.

Mais on n'arrête guère plus les gens sur les grands chemins, et l'on met à les détrousser des formes moins brutales. François alla frapper à la porte de Lacombe. Ce fut une femme qui vint lui ouvrir, la servante du mystérieux personnage.

— Que désirez-vous? lui demanda-t-elle en l'introduisant dans une salle assez sombre.

— Je voudrais parler à Monsieur Lacombe.

— Il est sorti, mais il rentrera bientôt. Asseyez-vous. Vous paraissez fatigué, vous venez de loin sans doute?

— Non, dit-il, je viens de Châlieux.

— Ah! vous êtes de Châlieux. Connaissez-vous le père Mathurin?

— Oui, c'est mon voisin.

— Alors, c'est de vous qu'il a parlé à Monsieur Lacombe, la dernière fois qu'il est venu. N'êtes-vous pas le père Mathieu dont les bêtes sont malades?

— Je ne connais pas de Mathieu. Moi, je m'appelle François Loubat, et c'est ma fille qui est malade. Je venais consulter Monsieur Lacombe, savoir s'il me dirait...

— Il va revenir dans un moment, prenez patience... Et vous auriez beaucoup de chagrin de la perdre? poursuivit la bavarde servante. C'est celle que vous aimez le mieux, je parierais.

— Je n'aime qu'elle, puisque je n'ai jamais eu qu'elle.

— A ce compte, votre femme doit être bien en peine de la voir malade ?

— Je n'ai plus de femme; il y a dix ans qu'elle est morte en tombant de charrette un jour de vendanges. La roue lui a passé sur le corps... Pensez-vous que Monsieur Lacombe rentrera avant la nuit, continua le père François qui, à mesure que ses yeux s'habituaient aux ténèbres de la chambre, distinguait mieux les objets qui l'entouraient, et qui venait d'apercevoir tout-à-coup dans un coin une tête de mort qui le regardait en ricanant.

— Dans quelques minutes il sera là, il n'est allé qu'à deux pas, dit la servante qui, à ce moment et sans motif apparent, fut prise d'une quinte de toux.

Elle resta encore quelques instants, causant avec lui. Puis, tout-à-coup : — Tenez ! le voici qui arrive, dit-elle en allant entr'ouvrir la porte, je vous laisse.

Le père François, resté seul, put voir un homme s'avancer par l'extrémité de l'avenue. Son costume n'avait rien d'extraordinaire : c'était celui d'un paysan. Mais sa démarche était grave et solennelle. Une longue barbe noire et deux yeux perçants faisaient ressortir la pâleur de son visage. Il entra en fermant la porte derrière lui.

— Monsieur, dit le père François en se levant, je viens pour vous demander...

D'un geste le sorcier lui imposa silence.

— Inutile... Je sais tout ! dit-il. Je sais d'où vous venez, qui vous êtes, ce qui vous amène...

Le père François ouvrit de grands yeux et resta bouche béante. Le sorcier le regarda un moment avec attention, puis il lui dit :

— Vous venez de Châlieux où vous habitez !

— Oui, Monsieur.

— Vous vous appelez François Loubat !

— Oui, Monsieur.

— Vous êtes veuf, vous aviez une femme que vous avez perdue!

— Oui, Monsieur, murmura notre homme qui commença de pâlir et de chanceler.

— Elle est morte il y a dix ans ! C'était un jour de vendanges ; elle était montée sur une voiture ; quand cette voiture se mit en marche, elle perdit l'équilibre, tomba en avant des roues et fut écrasée. Tous les soins furent inutiles, elle était morte ! et vous l'enterriez le lendemain. Vous n'avez eu qu'un enfant de votre femme, cet enfant est une fille, cette fille est une fille unique, cette

fille unique est malade ! Et vous venez me consulter pour savoir ce qu'il faut faire pour la guérir ! N'est-ce pas cela ?

Ecrasé sous cette douche de révélations, le père François ne put répondre. Ses jambes se dérobèrent sous lui, son chapeau lui échappa des mains et roula à terre; et il s'affaissa lui-même sur une chaise, tout blême et tout tremblant.

— Ne craignez rien, je ne vous ferai pas de mal.

— Monsieur, guérissez ma fille ! Vous le pouvez, je le vois bien... Vous pouvez tout !

— Attendez-moi là. Je vais interroger les morts.

François ne fut pas très-rassuré en se retrouvant seul. Il jeta autour de lui un regard effaré. La tête de mort continuait à le regarder de ses yeux fixes et à rire silencieusement. Au bout de quelques minutes, le sorcier rentra.

— C'est l'âme de votre femme qui est venue me répondre, dit-il.

— Ma femme !... vous l'avez vue ? elle vous a parlé ?

— Elle m'a dit qu'elle était dans le purgatoire, et qu'elle avait besoin de prières; et que c'est la raison pour laquelle votre fille est malade.

— Ma pauvre femme ! .. Et que peut-on faire pour la soulager ?

— Il faut faire dire des messes.

— Ah !... Et combien ?

— Huit ou dix.

— Dix, soit !... Et ma fille sera guérie ?

— Sans doute.

— Mais qu'est-ce qu'elle a ?

— Votre femme ne me l'a pas dit; mais que vous importe, puisqu'elle va guérir.

— En effet... Et maintenant, que vous dois-je ?

— C'est toujours vingt francs.

François paya et s'en alla. Quand il fut sur la route, il jeta un regard derrière lui et chercha s'il ne verrait pas l'âme de sa femme sortir, sous la forme d'une vapeur légère, par la cheminée de la maison et s'envoler dans les airs. Il ne vit rien, et, comme le jour baissait et qu'il ne tenait pas à se trouver, à la nuit, dans ces lieux hantés par les esprits, il hâta le pas dans la direction de Châlieux.

VI

Les messes ne produisirent pas plus d'effet que le reste. Ah! décidément c'était à devenir enragé. Le diable s'en mêlait, on avait jeté un sort sur sa fille. L'idée de sortilége germait d'ailleurs et s'enracinait chaque jour davantage dans la tête des commères de la localité. Tous les soirs, maintenant, leur ban et leur arrière-ban venaient se réunir en cercle chez le père François et y tenir conseil. C'était dans la pièce qui précédait la chambre où la jeune fille restait étendue, sans trop se plaindre, ni sans paraître prêter aucune attention à ce qui se passait autour d'elle, comme si elle y eût été tout à fait désintéressée. Le père François, assis les coudes sur ses genoux, le dos voûté, la tête basse, présidait. Et l'on entendait les voix s'élever dans le silence de la nuit.

— Moi, j'en suis pour les sangsues, disait l'une; elles tirent le mauvais sang. Rien n'est meilleur.

— Les saignées valent mieux, disait l'autre; on a tort d'y renoncer. Je le tiens de mon pauvre mari qui s'y entendait. On verra de grands malheurs dans les familles, disait-il, si on ne revient pas à la saignée.

— Quant à moi, disait une troisième, lorsque je ne me sens pas bien, je n'y vais pas par quatre chemins...

Et, tendant la main gauche dont elle rapprochait insensiblement la droite: — Voilà! s'écriait-elle avec un geste expressif dont l'ombre de Molière dut sourire.

Aux éclats de rire de l'assemblée, le père François relevait la tête et regardait tout le monde d'un air ahuri.

— Un pèlerinage ferait plus d'effet que tout cela, opina un soir une des commères; car on ne me sortira pas de la tête qu'il y a quelque chose de diabolique dans cette maladie.

— Oui, oui, un pèlerinage! cria toute l'assemblée.

— Moi je conseille saint Crescent, je m'en suis très-bien trouvée.

— Moi, saint Avit: il a sauvé mon enfant.

— Bah! parlez-moi de saint Ennemond, en voilà un bon! D'ailleurs, tout le monde vous le dira: saint Paracode pour les côtes, saint Aubin pour les maux de reins, saint Ennemond pour les fluxions. Allez à saint Ennemond, père François.

— Mais ma fille a-t-elle une fluxion? demanda-t-il.

— Je n'en sais rien, mais allez à saint Ennemond.

— Allez à saint Avit, père François.

— Allez à saint Crescent, croyez-moi.

— Vous ne dites rien de saint Eusèbe. C'est pourtant un grand saint et qui guérit beaucoup de maux. Puis, le voyage est agréable, le séjour peu dispendieux... Père François, allez à saint Eusèbe.

— Allez à saint Onuphre, croyez-moi. Saint Eusèbe ne m'a rien fait et saint Onuphre m'a guérie. J'en puis donc parler savamment. Tenez! c'était il y a dix ans, je souffrais beaucoup à cette époque, j'avais...

Et, s'interrompant, elle se pencha à l'oreille de sa voisine.

— Est-ce possible? s'écria celle-ci, quelle horreur!

— Qu'est-ce? Qu'est-ce? interrogea l'assemblée.

Et, de bouche en bouche, d'oreille en oreille, le secret fit le tour du cercle, soulevant les exclamations sur son passage.

— Enfin, c'était comme je vous le dis... Eh bien! j'allai à saint Onuphre, je fis une neuvaine... Et vous me voyez! Ah! père François, ajouta-t-elle en se tournant vers ce dernier, rappelez-vous de ce que je vous dis: vous pourriez vous repentir de ne m'avoir pas écoutée. Allez à saint Onuphre, croyez-moi.

Frappé par ces paroles de sinistre augure, le père François allait peut-être se décider; mais les autres commères ne lui en laissèrent pas le temps, car, se levant toutes à la fois, et l'entourant, et le tirant par sa veste:

— Allez à saint Eusèbe! criait l'une.

— A saint Avit! criait l'autre.

— A saint Aubin!

— A saint Paracode!

— A saint Crescent!

— A saint Ennemond!

— Ah! tonnerre! vous tairez-vous? s'écria le père François, se levant à son tour, assourdi par ce sabbat et furieux de n'être fixé sur rien. Allons! qu'on débarrasse le plancher, ajouta-t-il en saisissant le balai.

Et, comme une volée de vieilles chouettes, toute l'assemblée s'échappa par la porte en jetant de grands cris.

VII

— Il faut que je sois fou, se dit le père François demeuré seul, de m'adresser à toutes ces sottes, au lieu d'aller trouver le curé

qui me renseignerait tout de suite. Il doit savoir le pèlerinage qui convient le mieux à ma fille.

Il n'était pas encore très-tard. Huit heures venaient de sonner; le prêtre ne devait pas encore être couché. Il se dirigea donc vers sa demeure.

Le curé de Châlieux est un saint homme, d'esprit discret et réservé, d'humeur très-douce. Le temps qu'il ne consacre pas aux devoirs de son état, il l'emploie à l'étude des sciences naturelles, à celle de l'entomologie en particulier. C'est un enragé collectionneur de papillons. Manie innocente et un peu puérile peut-être, mais dominante chez lui et convenant assez bien à son caractère qui a gardé quelque chose d'enfantin.

Ce jour-là, la chasse avait été abondante, et, quand François entra, l'abbé, debout devant une grande table où la lampe jetait sa vive lueur, le front alternativement penché sur ses livres et sur ses casiers, rangeait toutes ses trouvailles. Ceux qui ont une passion favorite savent le plaisir qu'on éprouve à en être dérangé, alors qu'on s'y livre avec le plus d'ardeur.

— Monsieur le curé, je suis dans un grand embarras, et vous seriez bien aimable de m'en tirer.

— Parlez! père François, dit le prêtre sans s'interrompre de son travail, seulement faites vite. Je suis occupé, vous le voyez! J'en ai pour trois heures avant de me coucher.

— Voici ce que c'est: ma fille est malade...

— Avez-vous fait appeler Monsieur Leblanc?

— Oui, mais il ne connaît point son mal... J'ai envie de faire un pèlerinage.

— Bonne idée, père François. Faites un pèlerinage... Jaune clair, moiré de noir... Serait-ce l'alexanor? ou le podalyre?... Non, le podalyre est de plus grande taille; c'est l'alexanor.. Faites un pèlerinage.

— Oui, mais lequel? Si je savais ce qu'a ma fille, ce ne serait pas difficile; mais je l'ignore... Qu'est-ce que vous me conseillez? saint Avit?

— Allez à saint Avit, dit l'abbé... L'Yachésis, genre argé, c'est bien cela... Noir, à bandes de feu, ce doit être le vulcain du genre vanesse... Allez à saint Avit, père François.

— Vous pensez qu'il guérirait ma fille?.. Cependant on m'a parlé de saint Paracode... Celui-là n'est-il pas un plus grand saint? Dites, Monsieur le curé, vaut-il mieux que j'aille à saint Paracode?

— Oui, allez à saint Paracode... Jaune clair, frangé noir et rose,

c'est l'hypsipyle, genre Leptocircus... Voyons! père François, finissez vite! vous voyez ce qu'il me reste à classer, dit-il en s'agitant fiévreusement autour de ses casiers, je n'ai pas une minute à perdre.

— Et que diriez-vous de saint Eusèbe, Monsieur le curé? c'est le saint le plus ancien du pays, celui qui guérit le plus grand nombre de maladies. Ne serait-ce pas le meilleur?

— Eh! allez à saint Eusèbe alors! dit le prêtre qui commençait à s'impatienter de ce bourdonnement de paroles qui le troublait dans ses classements... Oui, c'est un grand saint, continua-t-il en se radoucissant. Allez à saint Eusèbe, père François. La rétuse, genre callimorphe.

— Mais saint Onuphre, poursuivit le père François, sans s'apercevoir de la torture qu'il infligeait au pauvre prêtre...

— Allons! bon, s'écria celui-ci, la rétuse est du genre cymatophore et non du genre callimorphe... Je me suis trompé... Père François, vous m'avez fait tromper!... Dépêchez-vous, je vous prie...

— Saint Onuphre, qu'en dites-vous, Monsieur le curé? celui-là aussi est un grand saint.

— Eh bien! allez à saint Onuphre, que voulez-vous que je vous dise!... Ah! maintenant, dit-il en se redressant exaspéré, j'espère que vous avez fini...

— Mais non, poursuivit le père François, en souriant niaisement sous les regards furibonds de l'abbé; non, je n'ai pas fini... Il y a encore saint Aubin, il y a encore saint Crescent, il y a encore saint Ennemond. Où faut-il aller? Faut-il aller à saint Ennemond? Faut-il aller à saint Crescent? Faut-il aller à saint Aubin? Où faut-il aller enfin?

— Allez au diable! s'écria l'abbé en le poussant dehors par les épaules; vous me cassez la tête et m'empêchez de travailler...

Et il ferma violemment la porte derrière lui.

VIII

— Soit! au diable, dit le père François en se retrouvant dans la rue, puisqu'il le veut, j'irai...

Et il se dirigea à l'extrémité du village, vers une masure qui, par sa porte délabrée, laissait filtrer un rayon de lumière. Là, habitait, en compagnie d'un vieux chat et d'un corbeau centenaire, une vieille femme qui passait pour sorcière et qui disait la

bonne aventure à ceux qui venaient la consulter. Nul ne savait d'où elle venait; on ne lui connaissait aucun parent dans le village ni dans les environs. Les plus anciens de la commune ne se souvenaient pas de l'avoir vue plus jeune. Elle avait toujours habité là et fait son même métier de tireuse de cartes et de bohémienne. Elle est morte l'année dernière.

François poussa la porte sans fermeture qui céda sous son impulsion, et, ayant aperçu la vieille accroupie devant l'âtre où elle préparait son souper, il lui exposa le sujet de sa visite. La vieille se leva, posa sa lampe sur une table, alla prendre un vieux jeu de cartes crasseuses, et, revenant au milieu de la salle, les étala en rond sur le carreau. Puis, elle appela le vieux corbeau qui, de l'étagère où il était perché, tomba sur le sol comme une masse et se dirigea vers la vieille en traînant ses longues plumes dépouillées de barbe, assez semblables aux dards d'un porc-épic.

— Cherche, Jacquot, lui dit la vieille.

L'oiseau tourna en sautant autour du rond et s'arrêta devant une carte. La vieille la souleva.

— Dame de trèfle, c'est une jeune fille qui est dans la peine. Cherche encore, Jacquot.

L'oiseau fit quelques sauts et s'arrêta devant une autre carte. La vieille la souleva.

— Valet de cœur! dit-elle, c'est un jeune homme qui aime la jeune fille. Cherche toujours, Jacquot.

Jacquot continua de sauter et s'arrêta de nouveau.

— Sept de carreau! dit la vieille, c'est un mariage. La jeune fille et le jeune homme se marieront. Allons! mon Jacquot, cherche, cherche!

Et le corbeau chercha et s'arrêta encore.

— Dix de pique! s'écria la vieille, et ils auront beaucoup d'enfants. Tout est donc pour le mieux. Et voilà, mon brave homme, dit-elle au père François en terminant.

— Mais, ma fille dont je vous ai parlé et qui est malade? demanda-t-il.

— Votre fille n'est pas plus malade que vous et moi, dit la vieille en riant et en fixant sur lui ses petits yeux gris pleins de malice. Retournez chez vous et ne vous inquiétez de rien. Ce qui est prédit arrivera.

— Et que vous dois-je pour ces sornettes? demanda le paysan.

— Ce que vous voudrez.

Sur un signe de la vieille, le corbeau alla prendre dans son bec

une écuelle de bois et revint gravement et en sautillant présenter cette sébille au père François qui y laissa tomber une monnaie de billon, et qui sortit.

— Ah çà! elle radote, cette vieille, s'écria-t-il en retraversant le village. Je lui demande la maladie de ma fille et le moyen de la guérir, et elle me répond mariage et enfants ! elle est folle...

IX

— C'est bien décidé, vous ne voulez pas aller à saint Onuphre ?

En ce moment, il se sentit arrêté par le bras. C'était une des commères qui avait assisté à la réunion de la soirée et qui, ne se tenant pas pour battue, le poursuivait encore dans l'ombre.

— Non, dit-il, laissez-moi tranquille.

— Eh bien! alors, voulez-vous un conseil ? Puisque vous n'avez de préférence pour aucun saint, tirez au sort le pèlerinage que vous devez faire...

— C'est une idée, ça, s'écria le père François.

La vieille le regarda, interloquée, et toute surprise du succès de cette baroque proposition. Puis, tout-à-coup, virant des talons :

— Non, il n'est pas possible d'être plus benêt...

En rentrant chez lui, François prit du papier, le coupa par petits carrés, écrivit tant bien que mal sur chacun le nom d'un des saints du pays, les jeta au fond d'un chapeau, et l'alla présenter à sa fille qui était toujours languissamment étendue sur son lit. Françoise plongea la main dans l'urne, et le nom de saint Gabin en sortit. C'est un pauvre petit saint ayant pour toute spécialité la guérison de la teigne et de la lèpre. Mais l'oracle avait parlé, on ne pouvait plus s'en dédire.

Le lendemain, le père François attacha une bâche sur sa charrette, étendit de la paille au fond ; puis, étant allé prendre sa fille dans ses bras, la déposa dans la voiture, monta sur le siége, fouetta son bidet, et le voilà parti.

Je revenais d'une course dans les environs , et le rencontrai sur la grand'route. Il n'est pas plus difficile au médecin de reconnaître l'homme qui le trompe, qu'au maître l'écolier qui est en faute. D'ailleurs, en m'apercevant, François avait pris subitement un air effaré et pantois qui me fit douter de quoi il retournait.

— Eh bien! lui dis-je, comment va votre fille?

— Elle va mieux, Monsieur Leblanc, je vous remercie.

— Et où allez-vous comme ça?

— A la foire de Saint-Didier.

— Bon voyage, alors.

Et je le laissai continuer sa route. J'eus des remords cependant, en suivant des yeux la voiture qui s'éloignait. Je fus sur le point de le rappeler. Mais, bah! me dis-je, il ne m'écoutera pas, il s'entêtera, croyant que je ne plaide que pour mes visites. Pourquoi diantre aussi sa fille n'a-t-elle pas encore parlé? Il faudra bien qu'un jour ou l'autre...

Saint-Gabin est un hameau perdu dans la montagne. Les sentiers pour y arriver, à peine praticables aux piétons, se refusent absolument à l'escalade d'une voiture. Mais quand un homme comme François Loubat s'est mis quelque chose en tête... Françoise fut cahotée, ballotée, secouée de toutes les manières. J'ignore si elle le doit à saint Gabin, mais c'est véritablement un miracle qu'elle ne soit pas morte en route. Elle fit la neuvaine de rigueur. Puis, resecouée, reballotée, recahotée, elle s'en revint un soir à Châlieux, brisée de fatigues et d'émotions, et n'eut que la force de se mettre au lit.

X

Ce soir-là, j'allais me coucher, quand j'entendis frapper à ma porte. Le visiteur avait l'air pressé, je me mis à la fenêtre.

— Monsieur Leblanc, me cria-t-on, venez vite chez le père François, sa fille se meurt...

— Allons! me dis-je, il paraît que c'est le moment.

Quand j'entrai chez le père François, je le trouvai affaissé sur une chaise, les bras pendants, l'œil hagard, abruti de douleur et de désespoir. Mais en m'apercevant, la rage s'empara de lui, il eut la force de se dresser, et, me barrant la porte de sa fille:

— Non, s'écria-t-il, vous n'entrerez pas. Si ma fille doit mourir, qu'elle meure! J'en ai pris mon parti. Mais vous ne me ruinerez pas en visites. J'ai assez dépensé d'argent pour elle; je ne fais autre chose depuis deux mois!

— Triple brute! lui criai-je, je ne vous ai jamais demandé un sou, et les sorciers et les charlatans que vous êtes allé trouver, vous ont volé votre argent en se moquant de vous... Allons! laissez-moi passer, ajoutai-je, ou je vous fais garrotter comme une bête méchante ou comme un fou...

Ma colère le fit fléchir. Il me regarda, moitié furieux encore,

moitié défiant. Puis il s'écarta doucement de la porte et alla se rasseoir sur sa chaise.

Quand je pus pénétrer dans la chambre de Françoise, quelques commères du voisinage, accourues à ses premiers cris et commençant à se douter de tout le mystère, s'empressaient à l'envi autour d'elle. Je les renvoyai, et je restai seul auprès de la malade, que je quittai, quelques instants après, les bras chargés d'un précieux fardeau...

Mais, au moment même où je revenais dans la pièce occupée par le père François, la porte donnant au dehors s'ouvrait, et un jeune militaire paraissait sur le seuil. C'était le neveu du père François, rentrant dans ses foyers en congé définitif. Le sac au dos, le bonnet de police sur l'oreille, une longue boîte de fer-blanc au côté, les souliers et les habits poudreux, il resta là, sans faire un pas, sans dire un mot, étonné du spectacle qui s'offrait à ses yeux. Alors, allant déposer mon fardeau dans ses bras...

— Monsieur, lui dis-je, reconnaissez votre bien.

— Quoi?.. qu'est-ce?.. bégayait le père François.

— Comment! c'est à moi, ce mioche?... s'écria le troupier, en considérant l'enfant avec des regards joyeux et qui n'étaient pas exempts de tendresse. Si je m'attendais à celle-là, en arrivant... Allons! beau-père, ajouta-t-il en se tournant vers son oncle, il ne vous reste plus qu'à nous donner votre bénédiction... Embrassons-nous, et vive la France!

Tu t'imagines peut-être, dit le docteur en terminant, que depuis que cette aventure s'est passée dans le pays, le rebouteur a moins de clients, que le parleur aux morts fait moins de dupes? Détrompe toi! Françoise elle-même, si l'un de ses enfants est malade, (car elle en a cinq pour le moment, et la vieille bohémienne ne se trompait pas dans sa prédiction), Françoise, au lieu de me faire appeler, courra d'abord chez le père Martreux ou chez Lacombe. Et ses enfants, dans quelque vingt ans, en feront sans doute tout autant qu'elle. Nous marchons ici en pleines ténèbres, nous heurtant aux préjugés, courbés sous la routine et l'ignorance. Et nous marcherons toujours ainsi, tant qu'on ne viendra pas promener dans nos campagnes ce flambeau de l'instruction, que l'on ne songe à faire briller que dans nos villes!

— Halte-là! lui dis-je, tu m'avais promis de ne plus faire de métaphore.

LÉON BARRACAND.

Juin 1868.

VISITE AU MUSÉE ÉPIGRAPHIQUE DE GAP

LES monuments épigraphiques devraient dans tout musée bien ordonné, tenir la place d'honneur; ce sont, en effet, les seuls documents originaux et authentiques de notre histoire pendant une période de plusieurs siècles.

Le département des Hautes-Alpes est ou plutôt était riche en inscriptions remontant à la civilisation romaine: un grand nombre rapportées par les auteurs ont disparu depuis longtemps. La conservation des textes épigraphiques a été en France, presque jusqu'à nos jours, considérée comme ne présentant qu'une importance tout-à-fait secondaire. Dans ces dernières années, quelques inscriptions ont été réunies à Gap dans le vestibule du bâtiment affecté aux archives départementales: autant de sauvetages, autant de proies arrachées à l'oubli, à l'aveuglement du vandalisme! (1). Plusieurs monuments lapidaires, à cause de leurs dimensions, n'ont pu prendre place dans le vestibule, d'ailleurs insuffisant, et se trouvent en compagnie d'un beau *dolium* dans la cour qui précède le bâtiment des archives: il est de toute nécessité de les soustraire aux injures de l'atmosphère qui les condamnent

(1) Le regretté M. Robert Long, archiviste départemental, avait pris l'initiative de ce musée lapidaire (1877); son successeur, M. l'abbé Paul Guillaume, connu par divers travaux appréciés, s'en occupe avec zèle et intelligence.

à une destruction rapide. Il serait à désirer que ces monuments, premiers titres de noblesse des villes ou bourgs du département, fussent placés dans un local convenablement approprié à cette destination, et assez grand pour recevoir ultérieurement les différentes antiquités éparses sur le sol si riche de cette région encore peu explorée.

Je ne doute pas que le Conseil général des Hautes-Alpes, qui a toujours porté un si grand intérêt aux choses de la science, ne prenne cette requête en sérieuse considération.

Les inscriptions romaines conservées actuellement dans le bâtiment des archives de Gap sont au nombre de 17. Je comprends dans ce nombre quatre inscriptions de la même époque déposées depuis longtemps dans le jardin de l'évêché, et qui vont être sous peu transférées dans le bâtiment des archives. Ces monuments ont été pour la plupart déjà et souvent inexactement rapportés, les autres sont inédits, aussi j'ai pensé qu'il y avait quelque intérêt à les reproduire dans un catalogue sommaire (1).

I. — La Batie Mont-Saléon. — Fragment d'autel retaillé en haut et sur le côté droit; hauteur 0,60 cent., largeur 0,39 et épaisseur 0,24 c. — Au musée depuis 1877.

i · *o* · *m*
s V M M O
N · H · S
ex · V O T O

J(ovi) O(ptimo) M(aximo) Summo, N(umerius) H(.....ius) S(everus?), ex voto.

Cette restitution m'a été indiquée par M. Mowat, elle me paraît très-vraisemblable : la lecture *s* V M M O ne saurait être douteuse, l'épithète *summus* est fréquemment donnée à Jupiter (Orelli 1267, 1268, 1269, 1270, C. I. L. III, 1090; VI, 426); elle est quelquefois accompagnée des termes *excellentissimus* et *superantissimus* (Orelli *eod. loc.)* Les lettres N, H et S sont incontestablement les initiales des trois noms du dédicant; l'emploi d'initiales se rencontre souvent sur les monuments épigraphiques. L'inscription appartient à une bonne

(1) M. Mowat a bien voulu prendre connaissance de ce travail et me communiquer quelques observations que je me suis empressé de reproduire: je le prie d'agréer l'expression de ma profonde reconnaissance.
La provenance, l'époque de la découverte, l'entrée au musée seront mentionnées toutes les fois que je les connaîtrai.

époque; les lettres sont bien gravées; la nature de la pierre est fort belle, — le texte n'a pas encore été publié, — *descripsi*.

II. — La Batie Mont-Saléon. — Petit autel avec base et couronnement; à la partie supérieure un creux en forme de patère, — donné au musée en 1880, par Mme veuve Ferrenc *(Courrier des Alpes,* 4 mars 1880); hauteur 0,53 c., largeur 0,28 c., épaisseur 0,17.

MARTI
SEX·MARIVS
MONTANVS
V · S

Marti, Sex(tus) Marius Montanus, v(otum) s(olvit).

Le texte, gravé sur une pierre très-poreuse, tend à s'effacer; il n'a été signalé que par M. l'abbé Guillaume, dans le *Courrier des Alpes*, n° du 4 mars 1880, à ma connaissance du moins. Ladoucette mentionne au Monestier-d'Allemont *(Hist. des Hautes-Alpes*, 3e édition, p. 306), un autel à Mercure dont le dédicant s'appelle aussi *Sextus Marius Montanus*, s'agirait-il du même personnage? C'est assez probable. *Descripsi.*

III. — Chorges. — Au quartier de la *Couche*, au lieu dit *mal à fosse*, autel en marbre rouge avec base et couronnement trouvé en deux fragments en 1822, dans des travaux pour la rectification de la route: au couronnement est une moulure; hauteur 0,57 cent., largeur au milieu 0,24 c., épaisseur 0,16, lettres de forme dite *rustique*.

DEO · ME
RCVRIO
FINITI
MO · SEX
5. AT · NEPO
TIANVS
V · S · L · M ·

Deo Mercurio Finitimo, Sex(tus) At(ilius) Nepotianus, v(otum) s(olvit) l(ibens) m(erito).

Cette inscription n'est pas sans intérêt: c'est la seule où Mercure porte le nom de *Finitimus*. Il s'agit sans doute de Mercure *Enodios*, du dieu *viarum atque itinerum dux* (Caesar, VI, 17), *qui vias et semitas commentus est* (C. I.

L. VII, 271) et qui est représenté, sur une pierre gravée antique, touchant une colonne milliaire avec son caducée (R. Ménard, *mythologie dans l'art ancien et moderne*, p. 486). Les temples de Mercure, fort nombreux en Gaule, s'élevaient souvent sur les bords des voies; Mercure *Finitimus* est le dieu qui confine, qui limite deux territoires. S'agirait-il de la Province des Alpes Cottiennes et de la Narbonnaise? On pourrait peut-être rapprocher de l'inscription de la Couche ce texte rapporté par M. Henzen: FINIBVS ET GENIO LOCI, etc. (5806).

Il n'est pas inutile de remarquer dans notre autel alpin que le *gentilicium* du dévot est en abrégé, contrairement aux règles épigraphiques; il existe cependant quelques exemples de cette anomalie surtout lorsque le *nomen* était très-répandu comme, par exemple, celui de *Iulius*. *Atilius* était aussi un nom fort commun (voir les recueils épigraphiques).

Ladoucette, p. 243, n'a pas publié très-exactement cette inscription, transportée à la préfecture lors de la découverte.

IV. — La Batie Mont-Saléon. — Autel avec base et couronnement trouvé en 1839, dans un champ situé au nord-ouest de l'église; à la partie supérieure un creux en forme de patère; hauteur 1 m. 19 c., largeur 0,33 c., épaisseur 0,26 c.

VICT · AVG
D · D
VICTOR
VITALIS · F
5 L · M

Vict(oriæ) Aug(ustae), d(ono) d(edit) Victor Vitalis f(ilius) l(ibens) m(erito).

A la première ligne l'A et l'V de AVG sont liés en monogramme; à la deuxième et à la 5e lignes, les points sont formés par des feuilles cordiformes.

Les monuments à la Victoire ne sont pas très-nombreux en France; le temple de l'ancien *Mons Seleucus* aurait-il été érigé en souvenir de la victoire de Constance sur Magnence en 353? Les lettres paraissent cependant d'une bonne époque.

L'inscription n'est pas très-fidèlement reproduite par Ladoucette, planche 19, dans le journal *la Presse* du 8 février 1839, par Long, *antiq. rom. du pays des Vocontiens*, p. 154; et par Herzog, n° 481.

V. — La Batie Mont-Saléon. — Autel avec base et couronnement, qui a longtemps servi de bénitier à l'église du village, a ensuite été transporté à Gap (voir inscr., nº IX), et se voit encore encastré dans le mur de la maison du concierge de l'évêché, sera prochainement déposé au musée épigraphique à la Préfecture; hauteur 0,73 c, largeur 0,40 c.

INSIDI
CORNELIA
MATERNA
V · S · L · M

Insidi, Cornelia Materna, v(otum) s(olvit) l(ibens) m(erito).

A la 2e ligne l'L et l'I de CORNELIA forment un monogramme; après la dernière ligne, on voit deux feuilles cordiformes. La forme *Insidi* pour *Isidi* est assez rare.

Le culte d'Isis était la personnification de la force productive de la terre; importé à Rome sous Sylla; puis, banni 60 ans avant l'ère vulgaire, il reparut et reprit une grande vogue. Cette déesse est après Junon, à laquelle elle ressemble assez dans les œuvres des artistes greco-romains, celle à qui l'on donne le plus souvent le surnom de *Regina*. Les épithètes que porte Isis dans les inscriptions sont celles de *invicta, frugifer, cœlestis, mater bona, salutaris, triumphalis, victrix:* on trouve aussi *myrionyma* et jusqu'à cette expression *una quæ es omnia* (voir Orelli Henzen *index).*

La Bâtie Mont-Saléon, outre le temple de la déesse Egyptienne, avait aussi un sanctuaire au dieu persan *Mithra* (Long, p. 153, Ladoucette, p. 338). L'inscription a été rapportée plus ou moins exactement par Muratori 74-1; Millin, *voyage dans le Midi de la France*, IV, p. 178; Pilot, *antiq. dauph.*, II, p. 162; Long, p. 152; Ladoucette, p. 338; Herzog, nº 484.

VI. — La Batie Mont-Saléon. — Autel terminé en haut en forme de fronton triangulaire, trouvé en 1857 devant la maison de M. le Dr Masse, dans la plaine située au-dessous du village, au musée depuis 1877, h. 0 53 c., l. 0,45 c., ép. 0,31 c.

POMPEIA · LVCILLA
ALLOBROG ·
V · S · L · M

Les A n'ont point de traverse: 1re ligne, le premier jambage de l'A final est seul visible. La forme du couronnement du

fronton ne permet pas de supposer que l'autel ait pu servir de support à une statue, à moins toutefois qu'il n'ait été retaillé postérieurement. M. Allmer, qui a reproduit le premier cette inscription, dit que l'autel (alors encore au lieu de la découverte) était composé de deux blocs superposés dont la hauteur totale était d'un mètre ; au musée des archives, il n'y a que la première partie, le fronton triangulaire sur lequel est gravée l'inscription ; il serait utile de rechercher et de recueillir l'autre partie. M. Allmer a lu ainsi le texte :

Pompeia Lucilla Allobrog, votum solvit libens merito ;

Cet érudit fait remarquer avec raison que la forme correcte de l'épithète eut été *Allobrox*, et le terme propre *Viennensis*, car l'inscription n'est certainement pas antérieure à la colonisation et qu'alors la *civitas Allobrogum* devint la *colonia Viennensium.* Aussi MM. Hirschfeld et Mowat estiment, à juste titre, à mon sens, qu'il faut interprêter ainsi l'inscription : *Pompeia Lucilla Allobrog(i), v(otum) s(olvit) l(ibens) m(erito).*

Cette lecture fait disparaître toutes les difficultés : *Allobrox* serait alors une des divinités tutélaires de *Mons Seleucus* où elle avait un temple : j'aurais donc à l'ajouter à la liste des *dieux de la cité des Voconces* que j'ai fait connaître en 1877 (*Essai sur les divinités indigètes du Vocontium d'après les monuments épigraphiques*).

L'inscription est rapportée par M. Allmer, *inscrip. antiq. de Vienne*, t. IV, p 465, atlas n° 269-205, et par M. Roman *Bull. de la Soc. des antiq. de France*, 1878, p. 70.

VII. — La Batie Mont-Saléon. — Fragment d'autel retaillé en haut et sur son côté droit, donné au musée en 1880, par M. Jean Garcin (*Courrier des Alpes*, 4 mars 1880), hauteur 0,40 c., largeur 0,26 c., épaisseur 0,24 :

. . . . . .
. . . . . .
s e v E R V S
v · S · L · M

. . . . . *Severus, v(otum) s(olvit) l(ibens) m(erito).*

Ce fragment n'a été signalé que par M. l'abbé Guillaume, dans le *Courrier des Alpes* du 4 mars 1880 : *descripsi.*

VIII. — La Batie Mont-Saléon. — Fragment d'autel retaillé en haut en bas et des deux côtés, donné au musée en

1880, par M. Marius Romieu (*Courrier des Alpes*, 4 mars 1880) : hauteur 0,45, largeur 0,35, épaisseur 0,12.

. . . . . .
· *m a r i* V S ·
v i t a l IS·F·MO*n*
t a n V S ·
5. *v* · *s* · *l* · *m*

. . . . . [prénom (*Sextus?*) *Mari?*]*us*, [*Vital*]*is f(ilius)* (*Mo*[*ntan*]*us*, [*v*(*otum*)*s*(*olvit*) *l*(*ibens*) *m*(*erito*].

Ce fragment n'a été signalé que par M. l'abbé Guillaume, dans le *Courrier des Alpes* du 4 mars 1880 : *descripsi.*

IX. — Briançon. — Plaque de marbre blanc jadis encastrée au-dessus de la porte d'entrée du *Château* et transportée, au commencement de ce siècle, à Gap, où le Préfet, M. de Ladoucette, formait un musée des antiquités départementales, — encastrée postérieurement dans un mur du jardin de l'évêché, et sera prochainement déposée au musée épigraphique à la Préfecture : hauteur 0,83 c., largeur 0,71 c., une cassure a fait disparaître quelques lettres.

V · F
T · PARRIDIVS PARRIONIS
FIL · QVIR · GRATVS · QVAEST
IIVIR · MVNIC · BRIGANTIEN
5 SIBI · ET · PARRIONI · EXCINGI · F · PATRI
VENNAE · NEMATEVI · F · MATRI
SOLITAE·SORORI·V·ADNEMAE·SORORI
V· TITTONIAE·TITTONIS·F·TERTIAE·VXORI
V · T · PARRIDIO · INGENVO · FILIO
10. V · PA*rr*IDIAE · GRATAE · FILIAE

1re ligne, entre le V et l'F une feuille cordiforme ; 2e ligne, l'N et l'I de PARRIONIS forment un monogramme ; à la 7e et à la 8e ligne, l'I final marque très-faiblement, et presque tous les auteurs qui ont reproduit l'inscription l'ont omis.

M. Mowat a bien voulu me transmettre sur la lecture et l'explication de cette inscription une note intéressante que je m'empresse de reproduire :

« *V*(*ivus*) *f*(*ecit*) *T*(*itus*) *Parridius*, *Parrionis fil*(*ius*), « *Quir*(*ina tribu*), *Gratus*, *quæst*(*or*), *duumvir munic*(*ipii*) « *Brigantien*(*sis*) ou mieux *Brigantiens*(*ium*), *sibi et Parrioni*,

« *Excingi f(ilio), patri; Vennae, Nematevi f(iliæ), matri;*
« *Solitæ, sorori; v(ivae) Adnemae, sorori; v(ivae) Tittoniae,*
« *Tittonis f(iliae), Tertiae, uxori; v(ivo) T(ito) Parridio*
« *Ingenuo, filio; v(ivae) Parridiae Gratae, filiae.*

« La sigle V, répétée cinq fois dans ce texte et signifiant « *vivus, viva*, selon le genre, indique que les personnages « dont elle précède le nom étaient vivants au moment de « l'érection du monument; ceux au contraire, dont le nom « n'est point précédé de cette lettre, étaient déjà morts.

« Le tombeau construit par T. Parridius Gratus, questeur et « ensuite duumvir du municipe de Briançon, renfermait donc le « corps de son père Parrion, fils d'Excingus; de sa mère Venna, « fille de Nematevus, et de l'une de ses sœurs Solita. Des places « y étaient, en outre, réservées à la sépulture des membres de « la famille survivant, à savoir: T. Parridius Gratus; son autre « sœur, Adnema; sa femme Tittonia Tertia, fille de Titton; « son fils T. Parridius Ingenuus, et sa fille Parridia Grata.

« Le questeur était le magistrat chargé du recouvrement des « impôts et de la gestion des finances; l'accomplissement de « ces fonctions était obligatoire pour ceux qui aspiraient au « duumvirat, magistrature suprême de la cité.

« C'est, sans doute, pour avoir été duumvir à Brigantio que « Gratus a obtenu la concession du droit de cité romaine et son « inscription dans la tribu Quirina. Le cas de *T. Vennonius*, « *Smertulli filius Quirina tribu....* (inscription, n° X) est tout « à fait comparable à celui de *T. Parridius, Parrionis filius,* « *Quirina tribu, Gratus.* Les monuments de ces personnages « sont à peu près contemporains; on peut en dire autant de « *L. Vestonius, Baronis filius, Quirina tribu, Secundinus.* « La date de ces inscriptions se place entre le principat d'Anto- « nin le Pieux et celui de Caracalla. »

Le nom *Parridius* est rare, je ne l'ai trouvé qu'en Espagne (C. I. L. II, 3309); il en est de même du surnom *Parrio* (C. I. L. II, 4970). Le surnom *Excingus* se rencontre à Suze et à Brusoli (C. I. L. V, 7221, 7243), il est écrit *Excingus* et *Escingus. Venna, Nematevus, Adnema* n'existent dans aucun recueil: il faut toutefois indiquer *Venno* (C. I. L. V, 5657); *Adnama* (C. I. L. III, V, 7269) qui se rapprochent, le premier de *Venna*, le second d'*Adnema*. Le surnom *Titto* et le gentilice *Tittonius*, qui en est dérivé, ne figurent dans aucun des volumes du *Corpus Inscript. Latin.* : Je n'ai remarqué que Tittionius (III, 5054). Ces noms ne seraient-ils pas gaulois?

La formule V. F est rare dans notre région, elle est au contraire fréquente en Cisalpine (C. I. L. V, notamment 7219, 7221), et à Narbonne : elle est ancienne.

L'inscription de Briançon présente une particularité assez intéressante. A la première ligne, entre les deux lettres V F, de part et d'autre de la feuille, on voit le contour presque effacé de deux animaux qui s'élancent à gauche, mais à cause de l'exiguité du dessin et de son état de conservation, il est difficile aujourd'hui de dire quels sont ces animaux. Millin, qui a vu la pierre au commencement de ce siècle, a reconnu un chien et un lièvre. La représentation d'animaux, lièvre, lion, dauphin, cerf, etc., est assez fréquente sur les monuments funéraires (Allmer, *op. laud.*, 2 p., 140, atlas 17 ter n° 135-5, 38, n° 263 ; — C. I. L. notamment en Cisalpine, V, 7219, 7346).

Brigantio, Briançon fit partie du royaume de Cottius *regnum Cottii*, qui devint sous Néron la *provincia Alpium Cottiarum* (Suet. *Ner.* 18). Le royaume de Cottius, dont Suze était la capitale, comprenait le Briançonnais et l'Embrunais, il reçut d'Auguste le droit latin : plusieurs villes comme Suze, Embrun et Briançon devinrent ensuite des municipes de citoyens romains inscrits dans la tribu *Quirina*. Les réformes de Dioclétien reproduisirent l'ancienne division de Cisalpine et de Transalpine (C. I. L. V, p. 808-810). Il est à regretter que les auteurs du *Corpus Inscriptionum Latinarum* n'aient pas fait figurer, dans la *provincia Alpium Cottiarum* avec les inscriptions cisalpines, les inscriptions transalpines qui se complètent les unes les autres.

L'inscription de Parridius est la seule où *Brigantio* reçoit le titre de *Municipium*.

Le nom *Brigantio* était porté en Gaule par d'autres localités que Briançon (ainsi en Tarentaise, Borel *Sépultures de la Tarentaise*, p. 76, — dans les Alpes-Maritimes, Edmond Blanc *Ess. sur quelques textes épigr. remarq. des Alpes-Marit.*, *etc.*). Je me propose de rechercher ultérieurement si les *Briciani* ou *Brigiani* doivent être emplacés dans le Briançonnais.

La partie Transalpine de la province des Alpes Cottiennes paraît avoir formé la *Civitas Ebrodunensis* (C. I. L. V, 7259), inscription antérieure à Caracalla.

Le monument de Parridius est des plus importants pour l'histoire des Hautes-Alpes ; il a été publié plusieurs fois, le texte n'a pas encore été donné très-exactement : de Clavière, *Florid. lib.*, ch. 44 ; — Albert, *Hist. du dioc. d'Embrun*, 1 p.

239; — Millin, IV, p. 184; — Champollion, *Antiq. de Grenoble*, p. 144; — Pilot, II, p. 197; — Chaix, *préoccup. stat. géogr. du dép. des Hautes-Alpes*, p. 376; — Ladoucette, p. 137; — Fauché-Prunelle, *Ess. sur les anc. institut. des Alpes Cottiennes Briançonnaises*, I, p. 93; — Allmer, t. IV, p. 487 et atlas, n° 253; — R. Long dans le *Rev. arch.*, juillet 1878.

X. — Aiguilles. — Stèle de schiste bleuâtre cintrée à sa partie supérieure, brisée par en bas, trouvée en 1855 dans le torrent du *Penin*, au lieu dit *Combal-Julian*, près du couloir de ce nom; au-dessus de l'inscription, qui est renfermée dans un encadrement, est une rose de compas à 12 pétales entre deux dauphins plongeant, donnée par la commune d'Aiguilles au Musée, en 1877, sur la demande de M. Robert Long; hauteur 0,70 cent., largeur 0,51 c., épaisseur 0,11 c.

T · VENNONIVS · SM
ERTVLLI · F · QVIR ·
. . . . . CIVITATEM
. . . . . .

Titus Vennonius, *Smertulli filius*, *Quir*(*ina tribu*), (surnom), *Civitatem*. . . . .

2e ligne, la partie supérieure de l'E, la moitié supérieure de l'R de ERTVLLI sont seuls visibles; après l'R de QVIR est un trait qui fait partie de l'encadrement et qu'à tort on a pris pour un I, le point est bien marqué après l'R; 3e ligne, la partie inférieure des dernières lettres ATEM a disparu par suite de la cassure.

Le nom *Vennonius* est très-commun en Cisalpine (C. I. L. V, *index*); il est quelquefois écrit *Venonius* (7338, 1444), orthographe que M. Allmer a suivi dans la reproduction d'une inscription de Vienne depuis longtemps perdue (tome 3, p. 38).

Le surnom *Smertullus* est d'origine gauloise, il faut le rapprocher des noms déjà connus *Smertus*, *Smertulitanus*, *Atesmertus*, *Rosmerta*, etc.: cette remarque a été présentée par M. Mowat qui a rétabli SMERTVLLI dans la copie fautive du premier éditeur (*Bull. des Antiq. de France*, 1878, p. 246).

Il est impossible de restituer le reste du texte de l'inscription qui est antérieure à Caracalla comme l'indique la mention de la tribu du personnage; le fragment absent aurait, sans doute, fait connaître un nom géographique ancien. Peut-être faudrait-il rapprocher cette inscription d'un texte appartenant à

la même province et sur laquelle on lit: *Civitatis Ebrodunensis* ou *Ebroduniensis* (C. I. L. V, 7259); dans ce cas le mot *civitatem* serait suivi d'*Ebroduniensem*.

M. Hirschfeld a proposé de lire cette inscription : *Titus Vennonius Smertulli filius Quirina tribu. . . . . Civitatem romanam per honorem consecutus*, d'après deux inscriptions d'Espagne (C. I. L. II, 1945, 2096); le savant Viennois ajoute : « Ce fut, sans doute, après la concession du droit latin aux Alpes Cottiennes que Vennonius aura acquis le droit de cité romaine à la suite de l'exercice de quelque fonction municipale remplie vraisemblablement à Embrun. (*Histoire du droit latin*, p. 16) ».

La vallée du *Queyras* dans laquelle l'inscription a été trouvée était habitée par les *Quariates* et faisait partie de la *Civitas Ebroduniensis*.

Cette inscription a été reproduite d'après une copie fautive par M. Allmer, *Rev. Epigraph.*, pp. 15, 64, 112 et par MM. Roman et Mowat, dans le *Bull. des Antiq. de France*, 1877, p. 141, 1878, p. 246.

XI. — Embrun. — Sarcophage en marbre rouge qui a longtemps servi de bassin à la fontaine de l'Hôpital, transporté à Gap pour le musée à la même époque que l'inscription n° IX, encastrée postérieurement dans un mur du jardin de l'Evêché à côté de l'autel d'Isis : l'inscription est renfermée dans un encadrement accosté d'appendices à queue d'aronde où sont les lettres D M; hauteur $0^{m}75$, largeur $1^{m}50$ c.

L · VESTONIVS · BARONIS · FIL ·
QVIR · SECVNDINVS · SIBI
D ET · SOLICIAE · VERAE · VXO M
V · F

D(iis) M(anibus), L(ucius) Vestonius Baronis fil(ius) Quir(ina tribu) Secundinus, sibi et Soliciæ Veræ uxo(ri), v(ivus) f(ecit).

1re ligne, l'N et l'I de BARONIS; 2e ligne, le B et l'I de SIBI forment des monogrammes ; à la dernière ligne l'F est entre deux feuilles cordiformes, une cassure l'a fait disparaître en partie.

Le nom de *Vestonius* ne se rencontre pas dans les recueils; on trouve *Vesonius* (C. I. L. II, 1509; IV, 830, 273; V, 961). Une autre inscription d'Embrun, aujourd'hui perdue,

rapportée par Ladoucette, p. 218, contient le nom VESSONIVS, il faut probablement lire VESTONIVS.

Le nom de *Solicia* est peut-être gaulois, il est seulement mentionné dans la vallée de Barcelonnette et en Cisalpine, dans des localités qui, comme Embrun, faisaient partie de la *provincia Alpium Cottiarum* (C. I. L. V, 7316, 7343); ne s'agirait-il pas de la même famille? Une inscription découverte à Soulosse et conservée à Bazoilles (Vosges) fait connaître un *vicus Solicia*: l'identité de nom était, je crois, à signaler.

Le surnom *Baro* est peut-être aussi gaulois; dans les recueils, il n'est cité qu'en Cisalpine (C. I. L. V, 5450, 6645).

Vestonius était un ingénu qui vivait avant Caracalla.

Embrun, *Ebrodunum* ou *Eburodunum Caturigum*, paraît avoir été la ville la plus importante des Alpes Cottiennes sur le versant transalpin: elle était le chef-lieu d'une *Civitas*, *Civitas Ebroduniensis*, qui comprenait les différents peuples Alpins, situés dans cette région (*Quariates*, *Caturiges*, etc.) Après les réformes de Dioclétien, Embrun devint le chef-lieu de la province des Alpes-Maritimes.

Cette inscription a été publiée par Pilot, II, p. 180, et par Ladoucette, p. 219.

XII. — Embrun. — Grand et beau cippe en marbre blanc avec base et couronnement trouvé dans la cour du Collége, transporté à Gap en même temps que l'inscription précédente, la partie supérieure a un peu souffert: hauteur 1m20 c., largeur 0m55 c., épaisseur 0,47 c.

V · F
ALLIAE · VERA
NAE · FIL·
CARISSIMAE
5. VLATTIA·VALERINA
MATER

V(iva) f(ecit), Alliæ Veranæ fil(iæ) carissimæ, Ulattia Valerina, mater.

1re ligne le V et l'F, 6e ligne le mot MATER accostés de feuilles cordiformes.

Les gentilices *Allia* et *Ulattia* sont assez communs, surtout en Cisalpine (C. I. L. V, *index*).

L'inscription est rapportée par Millin, 4, p. 173; Pilot,

t. 2, p. 162; Ladoucette, p. 220; Long la signale à tort à la Bâtie Mont-Saléon, p. 154.

XIII. — La Batie Mont-Saléon. — Longue bande de pierre trouvée en 1837, à la *Commanderie*, et brisée du côté gauche, l'inscription est renfermée dans un encadrement de moulures; donnée au musée en 1880, par M. Lombard (*Courrier des Alpes*, 4 mars 1880); longueur $1^{m}43$ c., hauteur $0^{m}45$ c., épaisseur $0^{m}42$ c.

D IVLIAE · MARCINAE · *uxori* · *et* · *sibi* *m*
T · VALENTINIVS · MESSI · *fil* . . . . . .
VIVVS · *fecit*

D(iis) [*M(anibus)*], *Juliæ Marcinæ* [*uxori et sibi*] *T(itus) Valentinius Messi* [*fil(ius)*]. . . . . *vivus* [*fecit*].

Les points sont figurés par des feuilles cordiformes. L'inscription ne paraît pas postérieure aux Antonins.

Le gentilice *Valentinius* se trouve sur d'autres inscriptions de la cité des Voconces (Long, p. 192 et 195). Le nom *Messius* employé comme surnom est à noter; on le rencontre ainsi en Cisalpine notamment (C. I. L. V, 3981). La cité des Voconces, comme la plupart des cités de la Narbonnaise, appartenait à la tribu *Voltinia:* on pourrait supposer dans l'inscription après le mot *fil*, l'indication de la tribu.

L'inscription est reproduite par Long, p. 153, par Ladoucette, p. 729, qui dit: « pierre offrant une longueur de 6 mètres fendue vers le milieu, et qui semble avoir fait partie d'un monument, percée de 18 trous », et par M. l'abbé Guillaume (*Courrier des Alpes*, 4 mars 1880).

XIV. — La Batie Mont-Saléon. — Longue bande de pierre trouvée à la même époque et au même endroit que l'inscription précédente, retaillée du côté gauche, ornée de moulures à la partie inférieure qui ont, sans doute, fait partie d'une frise. La pierre depuis sa découverte a été retaillée en deux parties, l'inscription était renfermée dans un encadrement accosté d'appendices en queue d'aronde; donnée au Musée, en 1880, par M. Lombard (*Courrier des Alpes*, 4 mars 1880); hauteur $0^{m}49$ c., longueur 2^{m} 18 c., épaisseur 0^{m} 76.

VICTORINO · MOGET*i* · FIL · ET · NIGRINAE
d *m*
MARINA LIB · HERES

[*D(iis)*] [*M(anibus)*], *Victorino Mogeti fil(io) et Nigrinae Marina lib(erta) heres.*

Aucune trace du D dans l'appendice en queue d'aronde.

Le surnom *Mogetius* se rencontre spécialement en Cisalpine (C. I. L. V, 7219, 7287).

Cette inscription devait appartenir à un monument funéraire important. Elle a été reproduite par Long, p. 153. Ladoucette, p. 730, M. l'abbé Guillaume, dans le *Courrier des Alpes* du 4 mars 1880, en ont fait deux inscriptions distinctes.

XV. — La Batie Mont-Saléon, longue bande de pierre trouvée en 1826, incomplète des deux côtés; l'inscription est renfermée dans un encadrement de moulures; donnée au Musée en 1880, par M. Jean Itier (*Courrier des Alpes*, 4 mars 1880); longueur $1^{m}04$ c., hauteur $0^{m}51$ c., épaisseur $0^{m}22$ c.

D · M
a TIL · VERINI · ET · VASSAT *i*
· *atil*..... *et*· *iuli*A · AVITA· PARENTES· *filiis*· *carissimis*]

D(iis) M(anibus) [*A*]*til(iorum) Verini et Vassat(i)*, [prénom . *Atil(ius)* surnom *et Juli*]*a Avita, parentes,* [*filiis carissimis*].

2e ligne, la branche gauche du T seule visible; le nom *Vassatus* ne se rencontre pas dans les recueils: on trouve la forme *Vassa* (C. I. L. V, 4376).

Ladoucette, p. 729, et M. l'abbé Guillaume (*Courrier des Alpes* du 4 mars 1880), n'ont donné que la première ligne de cette inscription et encore inexactement: la 2e ligne est peu lisible, — *descripsi*.

XVI. — La Batie Mont-Saléon, petit cippe avec base et couronnement trouvé en 1836; hauteur $0^{m}60$ c.; largeur $0^{m}27$ c.; épaisseur $0^{m}22$ c.

D · M

D(iis) M(anibus).

Ce cippe, dont la face est remplie par les seules lettres D M, est très-intéressant. M. Allmer (III p. 175) en signale un semblable à Grenoble d'après Bimard (Muratori *proleg.* I p. 110). Au musée de Toulouse est un cippe qui porte pour toute inscription DIS MANIBVS (*Catalog. des antiq.*, p. 19, n° 22): on peut ainsi expliquer les lettres D M de notre inscription.

Le cippe de la Bâtie Mont-Saléon était probablement placé *in aditu familiaris sepulchri*, à l'entrée ou au milieu d'un

columbarium ou au milieu de la *cella* d'un tombeau en forme de temple.

L'inscription est rapportée par Long, p. 154, et par Ladoucette, p. 729.

XVII.— Gap. — Fragment d'un monument en marbre rouge probablement quadrangulaire trouvé en 1867, dans les démolitions de la *cathédrale*, déposé, à cette époque, dans le jardin de Mgr l'évêque ; sera prochainement transporté au musée épigraphique à la préfecture ; — trois faces ont été entièrement retaillées ; la quatrième présente dans un encadrement de moulures une inscription incomplète en haut (?) et sur le côté gauche, les deux dernières lignes sont seules lisibles, le reste du texte, ou est entièrement effacé, ou a disparu à la suite des dégradations que le marbre a subi. Hauteur 0^m75 c., largeur 0^m85 c., épaisseur 0^m60 c. (Hauteur de l'encadrement 0^m51 c., largeur 0^m43).

V I C T *o r i a e*
. . . . E . . . . . .
. . . . . I · L . . C . . . . . .
. . . . . I . . . . . .
5 . . . . . .
. . . . . N . . . . . .
. . . . . .
. . . . . O . .
. . . . . I . . . . .
10 . . . . . AS . . . .
. . . . . I . CH .
. . . . . N .
. . . . . G. . . BL .
DICO·ITA·TESTOR·ITA·CONSE *c r o*
15 HOSTIAS·IMMOLAVIT·E *t*
E

Vict[*oriae*] [*Augustae*]. . . . .
[*Ita*] *dico*; *ita testor*, *ita conse*[*cro*].
[*Deinde*] *hostias immolavit e*[*t*]. . . .
E. . . . . .

Si les lettres VICT (la partie supérieure du T a disparu) sont certaines, comme je le crois, on pourrait supposer une dedicace *Victoriae Augustæ* comme au n° IV.

Il faut rapprocher le monument de Gap de l'*Ara Narbonensis*

(Herzog *append.* n° 1 — Wilmanns 104) et de la célèbre inscription de *Salona* (C. I. L. III, 1933, — Wilmanns 103). Le texte *ita dico, ita testor, ita consecro* est sans condredit la fin d'une prière qu'a récitée le prêtre avant de faire le sacrifice, *deinde hostias immolavit.* Cette prière était vraisemblablement analogue à celles que rapportent les autels de Narbonne et de *Salona:* 1° autel de Narbonne: *numen Caesaris Aug(usti). p(atris) p(atriae), quando tibi hodie hanc aram dabo dedicaboque, his legibus hisque regionibus dabo dedicaboque quas hic hodie palam dixero. . . . . doque dedicoque, uti sies volens propitium . . . . .* 2° autel de Salona : *Juppiter optime maxime, quandoque tibi hodie hanc aram dabo dedicaboque ollis legib(us), ollisque regionibus dabo dedicaboque, quas hic hodie palam dixero . . . do, dico dedicoque uti sis volens propitius. . . .* Cette prière est appelée *lex* dans l'inscription de Salona, *legem dixit in ea verba quae infra scripta sunt.*

On ne saurait trop regretter la mutilation du marbre et la disparition presque totale du texte : il y aurait un très-grand intérêt historique à connaître la date de la cérémonie religieuse, les circonstances dans lesquelles elle a eu lieu, les noms des magistrats, prêtres, etc. . . . . Cette cérémonie ne saurait se rapporter à la victoire de Constance, à *Mons Seleucus*, l'an 353 de l'ère vulgaire, car les lettres de l'inscription, élégantes et bien gravées, n'appartiennent pas à une époque aussi basse. Les deux dernières lignes de notre texte, incomplètes peut-être de moitié, attestent de la réelle importance du monument de Gap.

C'est à M. Hirschfeld qu'est due la lecture certaine des deux dernières lignes du texte, d'après mes estampages et mes constatations sur le marbre; c'est également à l'éminent épigraphiste viennois qu'appartient la savante explication de l'inscription jusqu'à ce jour inédite. La forme du monument me permet de supposer que des inscriptions étaient probablement gravées peut-être sur les quatre faces.

A la 1re ligne, la hauteur des lettres est de 25 mil.; à la 15e elle est de 20 mil.; à la 16e, elle est de 19 mil.; les lettres isolées des autres lignes ont 17 mil. de hauteur; l'intervalle entre les lignes varie de 6 mil. à 9 mil. — *descripsi.*

Tels sont les monuments épigraphiques de l'époque romaine conservés à Gap; il serait à désirer qu'ils fussent placés dans un local convenablement approprié à cette destination et assez grand pour recevoir ultérieurement les différentes antiqui-

tés éparses sur le sol si riche de cette région encore peu explorée (1).

M. de Ladoucette, préfet des Hautes-Alpes, de 1802 à 1809 et qui a tant contribué au développement et à la prospérité de cette région, avait créé un musée « pour recueillir les objets d'histoire naturelle, classer les produits de l'industrie de ses habitants et les monuments qui peuvent concourir à constater les événements historiques. » L'édifice élevé en 1804, aux frais du département formait, dit le voyageur Millin, « un carré long: la salle d'exposition, ajoute-t-il, est très-belle, auprès sont d'autres salles destinées aux séances de la Société d'émulation et aux classes de l'école secondaire : le jardin sera à la fois consacré à l'agrément de la promenade et à l'étude de la botanique (2). »

De nombreux antiques, pour la plupart aujourd'hui disparus, provenant des différents points du département et notamment de *Mons Seleucus*, furent envoyés à Gap pour le musée naissant (3). Lors du voyage de Millin, ces antiques *destinés à être recueillis dans le musée étaient encore à l'hôtel de la Préfecture* qui est devenu plus tard le palais épiscopal (4). Parmi les antiques disparus figuraient quelques monuments épigraphiques qui présentaient presque tous un réel intérêt. Je signale plus spécialement les inscriptions suivantes découvertes à la *Bâtie Mont-Saléon :*

1° — « Groupe mithriaque en marbre blanc, coupé par le milieu et représentant un jeune homme qui s'appuie du genou gauche sur un taureau terrassé et qui le foule du pied droit; l'animal est assailli par un chien, par un serpent et par un scorpion; au-devant du groupe un enfant portant un flambeau levé, de l'autre un enfant avec un flambeau renversé; » sur la base

(1) J'ai été chargé par M. Hirschfeld de relever au moyen du procédé d'estampage les inscriptions inédites ou inexactement publiées de notre région ; telle a été l'origine de ce catalogue que j'ai rédigé postérieurement.

(2) Millin, t. IV, p. 170. Dans les fondations de cet édifice Ladoucette fit placer un exemplaire d'un médaillon portant au droit : tête de Napoléon de profil tournée à gauche avec cette légende de *Napoléon premier, empereur des Français;* au revers dans le champ cette inscription: *Département des Hautes-Alpes. — Cet édifice a été élevé en l'an XII avec les fonds offerts et faits par les communes, 1804, l'an premier de l'Empire*, et autour cette légende : *Muséum central érigé à Gap par les soins de M. Ladoucette, préfet.* (Millin et Millingen, *hist. métallique de Napoléon*, etc., Paris, 1854, in-4°, pl. 28, n° 75).

Ce *Muséum* a été, sous la Restauration, remplacé par le Grand Séminaire : il existe à Gap une rue du *Muséum*.

(3) Ladoucette. 1re édit., p. 82. — Chaix, p. 376. Les fouilles de *Mons Seleucus* eurent lieu pendant l'hiver de 1804 à 1805 sous la direction de M. Duvivier : une partie des objets recueillis fut remise à Millin pour le cabinet des médailles et pour l'Impératrice Joséphine, le plus grand nombre fut réservé pour le musée des Hautes-Alpes. Ladoucette, p. 332 et suiv. (Rapp. à l'Institut). Millin, *loc. citat.* Un inventaire raisonné de tout ce qui a éte trouvé à Mons Seleucus rendrait les plus grands services à la science.

(4) Millin, *loc. citat.* — C'est ce qui explique pourquoi quelques monuments se trouvent encore encastrés dans les murs du jardin de l'Evêché.

de ce monument une inscription incomplète du côté droit : *deo in*VICTO·M IVL·MATERNA / *po*S·EX·VOTO.

Le culte de Mithra paraît avoir eu une certaine importance à *Mons Seleucus* : Millin et Ladoucette signalent, en effet, « des vases en terre rouge » également disparus, sur lesquels on lisait AVDENTIVS DEO INVICTO, — *eu*PORIVS DEO IN*victo*, etc...

2° — Petite plaque en bronze en forme de tablette avec queue d'aronde portant cette inscription :

C · LVCCEIVS / APOLAVSTVS / V · S · L · M · SALVO / NOVATIANO.

3° — Cippe en marbre blanc en très-beaux caractères dont un moulage fut envoyé à l'Institut (qu'est devenu ce moulage ?) : D·M· M·F· | PATERNI · PAVLI · F | PIISSIMI · SERVAT*a* — CATVLLI·F · SIBI E*t* | L(vel T) EPPIO FORTV*nato* | MARITO·VIV.

(Voir Millin, t. IV, p. 170, et s. ; — Ladoucette, p. 337 et s. et pl. 18 ; — Long, p. 153 ; — Herzog, n°s 482 et s.)

Que sont devenus ces antiques et ces inscriptions jadis réunis à Gap pendant l'administration de Ladoucette ? Je les ai vainement cherchés dans cette ville et M. l'abbé Guillaume n'a pas été plus heureux que moi : il paraîtrait qu'ils ont été emportés au loin.

Les vestiges de la domination romaine subsistent jusque dans les vallées les plus élevées des Hautes-Alpes. Les fouilles et le plus souvent les travaux de l'agriculture ont amené et amènent encore les découvertes d'objets de toute forme et de toute nature, considérables pour l'histoire du département, parmi lesquels on rencontre souvent des œuvres d'art remarquables. Malheureusement, des objets ont été détruits, d'autres sont dispersés et disséminés, souvent sans intérêt pour la science, dans les collections particulières ou publiques de la France ou de l'étranger, et quelquefois sans indication d'origine. Si le Conseil général des Hautes-Alpes, et je n'en doute pas, concède un local pour la conservation des monuments épigraphiques, il deviendra facile d'y recueillir toutes les antiquités du département, de les retenir ainsi dans la région de leur provenance ; l'archéologie a dans l'archiviste M. l'abbé Paul Guillaume une sentinelle vigilante ; *Colligite ne pereant!*

Florian VALLENTIN.

Juin 1880.

BIBLIOGRAPHIE DAUPHINOISE

DANS notre siècle *du papier*, les publications deviennent de jour en jour plus nombreuses, on imprime *de omni re scibili* et surtout *de quibusdam aliis*. Aussi les amis des livres en sont réduits à se créer une *spécialité* et encore ils n'ignorent pas que beaucoup d'ouvrages échappent à leurs patientes recherches : *tot bibliophili, quot sensus*. Malgré sa spécialité, chaque curieux est bien vite débordé, il ne sait plus où ranger ses livres, il en a à la ville, à la campagne ; il s'empare peu à peu des armoires de sa maison, et la place lui fait encore défaut devant le flot toujours croissant des publications :

L'âge n'avait en rien apaisé ses ardeurs :
Trente mille bouquins meublaient sa nécropole,
S'il n'eut fallu payer à Caron son obole,
Il eut cédé la place à ses envahisseurs !

SOUVENIRS HISTORIQUES SUR BOURGOIN, TITRES ET DOCUMENTS DIVERS RELATIFS A CETTE VILLE, par Louis Fochier. — Vienne, Savigné ; Paris, Thorin, 1880, in-8°, 512 pages, avec un portrait à l'eau-forte.

Le nom de M. Louis Fochier n'est pas nouveau dans les annales littéraires de notre province ; quel est l'érudit qui ne connaît les *Souvenirs historiques sur Bourgoin, Saint-Chef et Maubec*, — *Demptézieu*, — *le Séjour de J.-J. Rousseau à Bourgoin*, — *les Recherches historiques sur les environs de Bourgoin*, monographies estimées et appréciées. M. Fochier, qui a laissé des souvenirs respectés dans notre région, se délassait des luttes du Palais en se livrant à d'intéressantes recherches sur l'histoire locale ; chez l'avocat comme chez le magistrat l'étude du droit ne va pas sans un certain goût des lettres. M. Fochier avait réuni les matériaux d'un important ouvrage sur Bourgoin, la mort ne lui a pas laissé le temps de le mettre au jour. La veuve de l'auteur, compagne habituelle de ses travaux, et ses fils, ses dignes héritiers, ont eu la pieuse pensée de livrer cette œuvre à la publicité.

Bourgoin, gracieusement située au pied d'un château féodal, dans les derniers plis des Alpes, n'est point *ingloria:* sous le nom de *Bergusium*, elle fut un *vicus* de la cité des Allobroges, puis de la colonie de Vienne, et une station de la voie d'Italie à Vienne par le Petit St-Bernard et la Savoie; elle eut alors un collége de Sévirs; elle passa successivement, après l'invasion des Barbares, sous la domination des rois de Bourgogne, des rois Francs et des rois d'Arles. Elle fit ensuite partie de la baronnie de la Tour-du-Pin, du domaine des Dauphins et bientôt du royaume de France. Les inscriptions romaines trouvées en son sol, la charte d'affranchissement de 1298, sont ses plus anciens titres de noblesse. Longtemps Bourgoin fut le chef-lieu du *Baillage du Viennois et terre de la Tour;* dans ses murs eurent lieu, en 1448, les Etats provinciaux; en 1595, des conférences diplomatiques; en 1574, Henri III, à son retour de Venise, y séjourna avec sa mère Catherine de Médicis; enfin le philosophe misanthrope, Jean-Jacques Rousseau, l'a habitée, de 1768 à 1770.

L'ouvrage de M. Fochier se divise en trois parties: la première s'étend depuis l'époque romaine jusqu'à la fin du XVIIIe siècle; elle contient tous les événements intérieurs, les transformations politiques siècle par siècle; les guerres féodales, les guerres de religion et la peste du XVIIe siècle, qui firent tant de victimes, — l'étendue successive de la ville, — ses seigneurs et ses châtelains, ses couvents, ses églises, — l'administration municipale, l'institution de foires, les desséchements des marais, etc...

La deuxième partie, la plus importante, comprend toute la période révolutionnaire de 1789 à 1800: le soulèvement des campagnes, le pillage et l'incendie des châteaux en juillet et août 1789, — les adresses enthousiastes aux différentes Assemblées, — les dons et les fêtes et les discours patriotiques, — l'arrestation de la municipalité à la suite des événements de Lyon. — La Terreur organisée par le citoyen Vauquoy, infâme caricature de Robespierre, ses victimes, — les assignats locaux, etc., etc. Il y a souvent de quoi rire dans ces crimes et ces fêtes: le grossier et pompeux langage des terroristes n'est point dépourvu de bouffonnerie et il est plaisant de découvrir, au milieu d'une procession patriotique, la déesse de la Liberté, *Unité Chauvin*, escortée de *nymphes* et de *vestales*; les pièces les plus curieuses de cette époque sont classées méthodiquement dans un appendice.

La troisième partie indique à grands traits ce qu'est devenu Bourgoin depuis le commencement du siècle à 1867; le nom des maires, les événements notables, — les changements, les améliorations, — le commerce, l'industrie, etc.

L'auteur s'efface derrière les documents et leur laisse la parole avec une sereine impartialité, il ne s'avance jamais qu'appuyé de témoignages certains, de textes authentiques. L'auteur a pris à tâche de donner aux événements la couleur du temps et de respecter leur

physionomie souvent confuse : cependant on trouve des réflexions fortes et des sentiments nobles où il s'est peint tout entier.

L'œuvre de M. Fochier indique un travail sérieux, consciencieux, des recherches considérables dans les archives et les bibliothèques publiques ou privées : que de documents feuilletés, que de vieux actes déchiffrés! M. Fochier a eu le talent de le rendre intéressant en classant tous ces documents, en les coordonnant, en les exposant aux érudits, et son livre a sa place marquée dans leur bibliothèque. Il ne faut pas oublier que la biographie d'une petite ville a un attrait, une utilité, une valeur des plus considérables : *parva licet componere magnis*.

INSCRIPTION FUNÉRAIRE ROMAINE RÉCEMMENT DÉCOUVERTE A DIE (DROME), notice par M. Casimir Guirimand. — Grenoble, Dupont, 1880, 15 pages in-8°. (Ext. du *Bull. de l'Académie Delphinale*, tome XV.)

Une inscription funéraire, mentionnant l'enfant naturel de deux affranchis, a été trouvée, au mois d'octobre dernier, à Die, l'antique *colonia Dea Augusta Vocontiorum*. M. le conseiller Guirimand a fait, sur ce texte assez ingrat, une intéressante notice ; peut-être a-t-il donné à cette inscription plus d'importance qu'elle ne le comporte. Il a établi : 1° que les affranchis formaient à peu près le 18 pour 100 des personnages dénommés dans les inscriptions de la cité des Voconces ; 2° que l'unité de longueur usitée à Die, était le pied romain, d'après l'examen de l'encadrement des inscriptions de cette ville : cette théorie peut paraître quelque peu hasardée. Les questions de métrologie ont été traitées avec beaucoup de succès par MM. Aurès et Michel.

NUMISMATIQUE GAULOISE. — LE TRÉSOR DE LAVEYRON (DROME), par M. le comte Fernand de la Sizeranne. — Valence, Chenevier et Pessieux, 1880, in-8°, 34 pages et 3 planches (Extrait du *Bulletin de la Société d'Archéologie de la Drôme*.)

La numismatique gauloise, créée en quelque sorte par M. de Saulcy, a fait d'immenses progrès dans ces dernières années : il y a cependant encore, il faut bien l'avouer, beaucoup d'incertitude et d'obscurité.

Au printemps 1878, un cultivateur d'Andance avait trouvé, en bêchant le jardin qu'il possède sur le territoire de la commune de Laveyron (Drôme), 562 pièces gauloises, qui se décomposent ainsi : 1° *Ligue formée contre Arioviste* (?) 424; 2° Allobroges (?) 75; 3° *Volkes Arecomiques* 61 ; 4° *Eduens* 1 ; 5° *Massaliote* 1. La plus grande partie se rapporte au type bien connu du cavalier, imitation presque servile des quinaires romains portant au droit la déesse Rome ou Pallas et au revers les Dioscures. Cette série se rencontre dans toute la France, mais en unité ou en nombre très-restreint, tandis que dans le midi, et spécialement dans certaines parties de la vallée du Rhône, on trouve ces monnaies en masse homogène et par centaines à la fois: et un assez grand nombre de trésors de cette nature ont été découverts en Dauphiné. L'auteur en a signalé quelques-uns, il faut ajouter à sa liste ceux de *Beauvoisin* (Drôme), du Royannais et des environs de Lyon. — Nous aurions désiré que l'auteur eut comparé le trésor de Laveyron avec les autres trésors de notre région.

C'est à *Massalia* que les Gaulois de la vallée du Rhône furent redevables de l'usage de la monnaie : l'extension et la prospérité du commerce de la colonie phocéenne en furent les causes. Le Gaulois dut, pour ses transactions, avoir, comme *Massalia*, du numéraire, et pour les faciliter, il imita assez servilement le type et le poids de la monnaie Massaliote. Plus tard, lorsque le commerce romain vint faire une redoutable concurrence au commerce Massaliote, le Gaulois copia le numéraire consulaire.

Les diverses attributions des monnaies gauloises sont encore loin de nous satisfaire, car, comme je l'ai dit plus haut, il règne en ces études trop d'incertitude et d'obscurité.

L'auteur nous expose le dernier état de la science ; il a eu l'heureuse fortune de pouvoir mettre à profit les conseils et les travaux de MM. de Sauley et Ch. Robert; son mémoire est le mieux fait et le plus complet qui existe sur la numismatique gauloise de notre région ; trois planches, admirablement gravées par Dardel, offrent l'image des différents types du trésor de Laveyron.

LE DAUPHINÉ AVANT L'HISTOIRE. — ANCIENNETÉ DE L'HOMME EN DAUPHINÉ ET ACCESSOIREMENT EN PROVENCE ET EN SAVOIE, par FLORIAN VALLENTIN. — Grenoble, Dupont, 1880, in-8°, 34 pages. (Extrait du *Bull. de l'Acad. Delphinale*, tome XV).

Les études préhistoriques ont pris, à juste titre, depuis quelques

années, une place considérable dans les travaux scientifiques; en effet, les questions les plus importantes s'y rattachent: origine de l'homme, industrie des premiers âges, etc... L'auteur s'est attaché à recueillir les documents et les faits qui se rapportent à cette période dans notre province; il a exploré avec soin toute cette région et jusque dans les vallées les plus élevées des Alpes. Il a publié dans cette brochure un résumé de ses recherches et de ses investigations; il a cherché des points de comparaison en Savoie, en Provence et dans l'Italie du Nord. M. Vallentin pense que l'extension des glaciers sur les deux versants des Alpes n'a pas permis à l'homme de s'établir dans cette contrée avant l'époque dite néolithique, et à cette époque l'homme pénétra jusque dans les hautes vallées des Alpes, comme l'attestent ses vestiges. Puis, bientôt, le bronze, après s'être développé en Italie, franchit les Alpes, se répandit dans notre province et de là dans le reste de la France; vint, peu après, le fer, qui se développa surtout dans les palafittes. Enfin, la période gauloise, dont les vestiges sont si nombreux aux pieds des Alpes, succède aux temps préhistoriques: c'est l'époque légendaire, héroïque; plus tard, l'histoire arrive avec les Romains.

Le travail de M. Vallentin n'est, en quelque sorte, que la table d'un ouvrage plus considérable, qui, nous l'espérons, ne tardera pas à paraître.

NOTICE HISTORIQUE SUR JOST DE SILENEN, AMBASSADEUR DE LOUIS XI ET ÉVÊQUE DE GRENOBLE, par l'abbé Charles Bellet. — Lyon, Brun, 1880, in-8°, 67 pages et 4 photographies.

Parmi les évêques qui ont occupé le siége de Grenoble, l'un des moins connu est sans contredit Jost de Silenen, dont le nom même a été bien souvent défiguré. Et cependant ce prélat a joué un rôle important sous le règne de Louis XI, rôle surtout diplomatique. Né d'une ancienne et puissante famille de la Suisse, Silenen poussa son pays dans l'alliance avec la France et prépara ainsi l'abaissement et la ruine de la maison de Bourgogne, qui menaçait alors notre unité nationale. Mais l'auteur lui fait un singulier reproche: « Son grand tort, à notre avis, fut d'être l'allié et le confident d'un prince faux et trompeur; mais ce reproche peut être tempéré, car il n'est pas probable qu'il ait partagé les maximes détestables qui étaient en honneur à Plessis-lès-Tours: encore moins a-t-il dû suivre les errements d'un règne que l'histoire a irrévocablement flétri au nom de la religion, de la justice et de la loyauté! » Est-ce bien là un jugement juste et impar-

tial du règne de Louis XI, de l'un de nos plus grands rois, de celui qui a fondé l'unité de la France, et qui a mis la royauté hors page. Louis XI ne fut ni meilleur ni pire que son temps ; la légende, il est vrai, s'est emparé de lui, elle en a fait comme la personnification des excès, des violences, des crimes, etc... de cette époque si troublée. Il est temps que la légende cesse et que les écrivains sérieux représentent tel qu'il était ce grand roi dont le cardinal de Richelieu ne fut que l'imitateur.

Silenen fut coadjuteur de Grenoble en 1475 ; après la mort de Siboud Alleman, évêque de Grenoble, en janvier 1477, il ne lui succéda pas, ce fut Laurent Alleman, neveu du prélat défunt, qui obtint l'évêché. Mais, au mois de juillet, Laurent Alleman ayant été transféré à Orange contre son gré, Silenen fut nommé évêque de Grenoble, grâce au roi, et, en 1482, il fut transféré à l'évêché de Sion où sa famille possédait de grands biens ; il mourut à Rome en 1497.

L'auteur a eu l'excellente idée de joindre à sa notice : 1° deux portraits de Silenen, l'un d'après une gravure de la Bibliothèque de Grenoble, l'autre d'après un tableau contemporain conservé à Sion ; 2° deux sceaux, dont l'un est à la Bibliothèque nationale et l'autre dans les archives de M. le marquis de Monteynard. Je regrette que l'auteur ait reproduit ces portraits et ces sceaux par le procédé photographique qui s'efface si rapidement.

Un appendice relatif aux archives ecclésiastiques des anciens diocèses de Vienne et de Grenoble, aujourd'hui aux archives départementales, termine cette intéressante notice.

HEURES DE PARESSE, POÉSIES par Louis Morin-Pons, 1855, 2e édition. — Lyon, Perrin et Marinet, 1879, p. in-8°, 126 p.

HEURES DE TRISTESSE, VERS ET PROSE, par Louis Morin-Pons, 1867, 2e édition. — Lyon, Perrin et Marinet, 1879, p. in-8° 100 p.

HEURES DE SOUFFRANCE, POÉSIES POSTHUMES, de Louis Morin-Pons. — Lyon, Perrin et Marinet, 1879, p. in-8° 66 p.

M. Henry Morin-Pons, le savant auteur de la *Numismatique du Dauphiné*, a eu la pieuse pensée d'éditer les œuvres de son frère Louis, œuvres imprimées et œuvres posthumes. Nos lettrés compatriotes doivent lui en savoir le plus grand gré ; l'auteur appartient à une ancienne

famille de Dieulefit, dans la Drôme, et d'un autre côté, ses poésies ne sont pas sans mérite.

Les odes, chansons, sonnets, inspirations lyriques portent un caractère de sincérité, de spontanéité évident, l'auteur a pensé et senti tout ce qu'il a mis dans son livre. Ce n'est pas à lui que l'on appliquera le fameux vers de Boileau :

Il se tue à rimer, que n'écrit-il en prose ?

Il est, au contraire, du très-petit nombre de ceux qui, poëtes, ont à leur disposition la vraie langue poétique, et j'entends même par ce mot jusqu'aux moindres détails du vers; cette langue donne à la pensée, au sentiment, son expression vivante, toute sa force et toute sa beauté; c'est ce que fait, avec de vives ressources d'expression d'un style élégant, doux et facile, notre poëte, qui ne laisse sentir dans ses vers ni gêne ni travail.

Nous pourrions citer, du 1er recueil (Heures de paresse) *A Madame**** p. 42 ; — *Mélancolie*, p. 13;

Du 2e recueil, (Heures de tristesse) *La Mort*, p. 15 ; — *L'Espérance*, p. 17; — *Tristesse*, p. 41 ;

Du 3e recueil, (Heures de souffrance) *Des Ailes*, p. 7; — *Première Communion*, p. 40; — *Tristesse*, p. 45.

Ces pièces légères, et bien d'autres que je ne cite pas, sont solides, à la manière des poëtes, et peuvent supporter une analyse critique sans broncher.

Leur variété atteste assez toutes les ressources et la vivacité d'esprit du jeune poëte qui, hélas, dans cette peinture graduée de douleurs morales, de souffrances et de désespérances, nous raconte sa propre histoire en nous faisant ses plus chères confidences, et qui n'a pas eu besoin de recourir à des théories excentriques et bizarres pour donner à ses inspirations poétiques une vérité, un charme saisissant, que d'autres cherchent bien, mais qu'ils manquent très-souvent.

En résumé, un sentiment vrai, la nature vivement sentie, la simplicité des moyens produisent des effets charmants, une douce sympathie partout éveillée et soutenue, voilà ce que j'ai trouvé chez ce jeune poëte.

Mais, n'y a-t-il pas aussi, par-ci, par-là, dans son œuvre, quelques défauts, quelques défaillances? C'est possible, mais je ne veux les chercher ni m'y arrêter. Cherchez vous-même, cher lecteur, ou plutôt, ne cherchez pas et laissez vous bercer doucement à l'aimable musique de cette poétique mélancolie.

Le recueil : *Heures de Tristesse*, est terminé par une petite comédie dans le genre de Marivaux. La pensée en est juste et finement exprimée. C'est de bon *marivaudage*.

Ces trois charmants volumes sont édités avec luxe et sortent des célèbres ateliers de M. Perrin, qui a transformé à Lyon l'art typographique; on dirait qu'il a retrouvé une de ces antiques presses lyon-

naises de Guillaume de Roville ou de Jean de Tournes, dont aucune mécanique moderne n'a égalé l'excellence et la supériorité.

Chers lecteurs, *je vous advise en temps et heure opportune, faites d'iceux bonne provision, soudain que les trouverez par les officines des libraires et non seulement les égoussez, mais les dévorez comme opiate cordiale et les incorporez en vous mesmes : lors coignoitrez quel bien est d'iceux.*

F. O

ENCORE ST-CRESCENT

1er ÉVÊQUE DE VIENNE

Monsieur le Directeur,

J'espère que vous ne refuserez pas à un défenseur d'une des gloires de Vienne, de répondre à quelques assertions insérées dans votre Revue du Dauphiné *de mai-juin dernier (1), sous la signature F. O., au sujet d'un nouvel ouvrage de M. l'abbé Bellet et qui commencent ainsi :*

« *Les écrivains catholiques se divisent en deux écoles dis-* « *tinctes, l'*école historique *et l'*école traditionnelle. *Or, voici ce qu'on a déjà répondu :* « *A la vérité, l'école qui s'appelle* historique *mérite aussi bien que l'autre le nom de* légendaire, *parce que si elle s'appuie sur Grégoire de Tours, cet historien ne s'appuie lui-même que sur une* légende, *à savoir celle de saint Saturnin de Toulouse, or, ce passage de Grégoire de Tours n'a aucune valeur, parce qu'il s'appuie sur une citation inexacte, et fait dire à la légende de saint Saturnin ce qu'elle ne dit pas, et que Grégoire de Tours, dans ce passage, est en contradiction avec lui-même, attendu que dans d'autres endroits de ses ouvrages, il regarde quelques-uns de ces premiers missionnaires comme* disciples des apôtres *ou envoyés par saint Clément.* »

(1) Page 256.

Venons maintenant à saint Crescent.

M. F. O. dit : « En outre, c'est en Galatie et non en Gaule « que saint Paul a envoyé son disciple Crescent ».

Voici ce que nous répondons :

Un auteur avait déjà dit à Lyon : « La légende de saint « Crescent a pour origine une traduction fautive du mot « galatiam, dont on a fait la Gaule, au lieu de Galatie », traduction qu'il attribuait à Adon ; mais Eusèbe, évêque de Césarée, en Palestine en 1315, bien antérieur par conséquent à Adon, a écrit (1) *:*

« Crescent, l'un des disciples de Paul, fut envoyé dans les « Gaules, επι ταυ Γαλλιας, *comme l'apôtre l'atteste lui-même ».*

Sophrone, évêque de Jérusalem, affirme le même fait : « Cressens in Galliis prædicavit evangelium (2) », *dit-il.*

Saint Epiphane, évêque de Salmine, en Chypre en 367 ; également bien antérieur aussi à Adon, dit :

« Saint Paul, dans la seconde épitre à Timothée, IV, 10, « atteste que Crescent est passé dans les Gaules ; car, ajoute-t-il, « ce n'est point la Galatie qu'il faut lire dans cet endroit, « comme il a plu à quelques-uns de l'interpréter faussement, « mais la Gaule, αλλα εν τη Γαλλια.

Théodoret, évêque de Cyr, en Syrie en 423, à son tour nous dit :

« Par la leçon vulgaire de Galatie, il faut entendre la Gaule, « ainsi nommée par l'antiquité et même par les païens de nos « jours (3) ».

En supposant même que ces auteurs se soient trompés dans leur interprétation, il fallait que de leur temps la mission de Crescent dans les Gaules fût un fait bien notoire, puisqu'ils se croyaient obligés d'expliquer dans ce sens le mot de Galatie, qui pouvait dès lors faire une équivoque, sinon une difficulté.

En résumé, nous maintenons, malgré les jaloux de Vienne et du Dauphiné, que saint Crescent, disciple de saint Paul, a été évêque de Vienne dans le premier siècle de l'ère chrétienne.

Un laïc. E. R.

(1) Hist. eccl. l. 14. c. IV.
(2) De vitis apost. Patri, lat. édit. Migne, t. XXXIII, p. 722.
(3) Patrol, græc. t. LXXXII, c. 854, éd. Migne.

Le Directeur-Gérant, E.-J. Savigné, *imprimeur.*

UNIV. OF MICH.

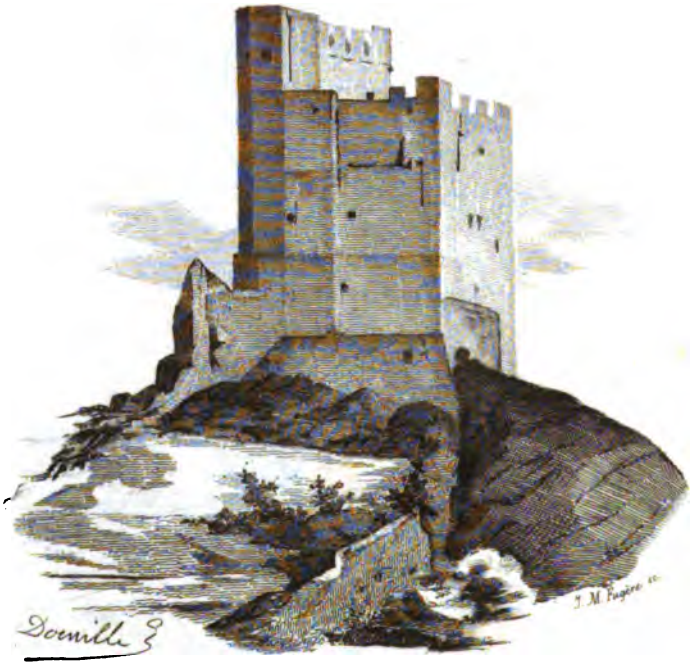

LA TOUR DE CREST
(Drôme)

Savigne Impr. à Vienne

LA TOUR DE CREST

A MON AMI MORICE VIEL

Toi qui lèves si haut ton front large et serein,
Fait pour changer sous lui la campagne en abime...
Victor HUGO.

CETTE *masse imposante et sombre*
Qu'on aperçoit dès le lointain,
Et que la nuit va de son ombre
Envelopper jusqu'au matin,
Est une vieille tour de pierre,
Œuvre des mains de nos aïeux,
Et qui s'élève, haute et fière,
A plus de cent pieds dans les cieux!

Quand on tourne cette colline,
Trompé par les ombres du soir,
On croirait voir la sombre mine
D'un gigantesque moine noir
Qui, les mains jointes sous ses manches,
Lorsque le dernier angelus
Tinte ses notes sous les branches,
Dirait tout bas ses orémus...

II

O souvenir du moyen âge!
Vieux débris des temps féodaux,
Qu'as-tu donc en toi quand l'orage,
Grondant à travers tes crénaux,
Jette aux échos sa voix plaintive?
Vieux géant, qu'as-tu donc en toi
Qui remplit notre âme craintive
Tour à tour d'horreur et d'effroi?

Serait-ce ta muraille grise
Avec ses grillages de fer,
Entre lesquels siffle la bise,
Ou ces crocs rouillés qui, dans l'air,
Ressemblent aux dents des vipères,
Et dont, au nom d'infâmes droits,
Les seigneurs, pour pendre nos pères,
Se servaient, dit-on, autrefois?

Serait-ce la mystérieuse
Obscurité de tes caveaux,
Froide, épaisse, silencieuse,
Ainsi que celle des tombeaux?
Sont-ce ces chaînes dont la rouille
N'a pas encor, malgré le temps,
Rongé tout le sang qui les souille
Depuis plusieurs centaines d'ans?

A l'aspect de ce mont de pierre,
O mon cœur! pourquoi te serrer?
Pourquoi rester comme en prière,
O mon âme! pourquoi pleurer?

Il semble lorsque l'on pénètre
Au fond de ces cachots affreux
Que tout-à-coup vont apparaître
Devant nous des spectres hideux,
Décharnés, sanglants et livides,
Et se dresser en frémissant!
Et que des murailles humides
Vont suinter des gouttes de sang!

Nous entendons des cris d'alarmes,
Des chants belliqueux de guerriers:
Voici déjà briller les armes,
Déjà hennir les destriers.
C'est l'indomptable Lesdiguières
Qui fait l'assaut du château-fort.

Mais des farouches meurtrières
Tombent la défaite et la mort!...

Ah! lorsque, malgré moi, j'évoque
Tous ces souvenirs du passé,
Tous les malheurs de cette époque,
Je voudrais, — désir insensé
Que fait naître en moi la colère, —
Je voudrais voir le vieux géant,
Brisé par un coup de tonnerre,
S'abîmer au sein du néant!

A l'aspect de ce mont de pierre,
O mon cœur! pourquoi te serrer?
Pourquoi rester comme en prière,
O mon âme! pourquoi pleurer?

III

Aujourd'hui, des jasmins, des roses
Laissent tomber près du vieux mur
La neige de leurs fleurs écloses;
Lasse d'errer en plein azur,
L'hirondelle s'y pose et même
Entre les fentes du granit,
Au point du mur le plus extrême,
Pousse un chèvrefeuille jauni.

C'est plutôt le temps des trouvères
Qu'on évoquerait à présent,
Des châtelaines peu sévères
Au regard doux et séduisant.
Entre ces massives murailles,
On ne verrait que troubadours
Livrant d'amoureuses batailles
Ou contant leurs folles amours.

Ainsi devant ce mont de pierre,
O mon cœur! pourquoi te serrer?
Pourquoi rester comme en prière,
O mon âme! pourquoi pleurer?

Maurice CHAMPAVIER.

Crest, le 15 octobre 1880.

SIMPLE PÉTITION

Le trottoir est fait pour trotter,
Suffisamment le mot l'indique,
Mais en fait de chose publique
La théorie et la pratique
Souvent refusent d'emboîter
Le pas et l'allure identique.

Je vois d'un œil mélancolique
Ce tourne-dos systématique
Et ce conflit périodique
Qu'il est malaisé d'enrayer;
Je me hasarde à l'essayer :

En droit, sur le trottoir on trotte,
En fait, on piaffe dans la crotte
Attendu qu'il est usurpé
De façon brutale et despote ;
C'est le passant que l'on carotte
Qui jamais s'en est occupé ?

Mon esprit est préoccupé
De ce sans-gêne épidémique,
Si j'en fais ici la critique
Je tâcherai de l'écourter,

Mais elle sera véridique,
Défiant toute polémique
Et tout motif à protester.

Guidé par la méthode antique
D'abord je dresse la supplique
Qu'il est séant de présenter
A ceux que le mandat civique
A chargé de nous régenter;
Puis, ce point réglé, je m'incline,
Courbe et relève mon échine,
Tendant le pli sans hésiter
A l'autorité qui fait mine
Courtoisement de l'accepter.

Céans le trottoir est modique,
Tranchons le mot il est étique,
L'œil a peine à l'apercevoir
Comme le pied à s'y mouvoir;
Eh bien! le boutiquier s'applique
A le rendre homéopathique
Par le dépôt, en maints endroits,
D'objets divers couchés ou droits;
Le menuisier construit des caisses,
Le perruquier y fait des tresses,
L'épicier flanque ses pruneaux
De pyramides de tonneaux;
Le buvetier place des chaises
Où les flâneurs prennent leurs aises,
Causant, fumant sous des lauriers
Jadis l'attribut des guerriers,
Parfois encor d'épaisses dames,

Sous prétexte de tricoter,
Comme un congrès d'hippopotames,
S'y prélassent pour jabotter.

Ainsi croît la superficie
Du magasin juxtà placé
Qui s'agrandit sans déboursé,
Mais du passant qui s'en soucie ?
Tant pis pour lui s'il est pressé.

Assez de l'embarras chronique,
Assez de sans-façon cynique
Les réprimer est un devoir ;
Quand donc paraîtra l'encyclique
Sur la police du trottoir ?

Nous vous prions, Monsieur le Maire,
D'émoustiller le Commissaire
Pour qu'il enjoigne à ses agents
De rétablir l'ordre logique ;
De refouler dans la boutique
Les articles intransigeants,
Verbaliser les négligents
Qui par hasard feraient la nique ;
La mesure n'a rien d'inique.
Nous irons vous complimenter
Quand à Vienne la patriote,
Évitant la boue et la crotte
Et la commère qui tricote,
Le sabot, le soulier, la botte
Sur le trottoir pourront trotter.

Léo GENIN.

Vienne, 187..

UN PHILOSOPHE

C'ÉTAIT *un philosophe, un studieux veilleur,*
Un disciple fervent de l'antique sagesse,
Qui vivait en ascète, et se croyait meilleur
Parce qu'il méprisait notre humaine faiblesse.

— Un jour son froid silence et son mépris railleur
Se changèrent soudain en une ardente ivresse,
Et cet homme si fort, ce rude travailleur,
Pleura d'amour aux pieds d'une jeune maîtresse.

Or, comme il apporta dans cette liaison
L'âpreté de sa vie entière, sa raison
S'éteignit par degrés au vent de la folie.

— Dans la chambre où, jadis, son esprit vigoureux
Méditait sur Pascal, il écrit, langoureux,
Des vers pleins de tendresse et de mélancolie.

ARMAND MEINADIER.

SUR LES HAUTEURS

I

QUAND *je posai le pied sur la plus haute cime,*
Et que d'un œil troublé je mesurai l'abîme
Qui s'était creusé sous mes pas,
Le soleil, englouti, d'un vaste éclat rougeâtre
Embrasait l'occident qui flambait comme un âtre
Où l'on prépare un grand repas.

Lentement, des bas-fonds où s'endormait la terre,
L'ombre monta, noyant le sommet solitaire
Où je m'étais pris à rêver.
La lune s'alluma sous la céleste voûte,
Et mon esprit suivant, d'astre en astre, sa route,
Jusqu'à Dieu voulut s'élever.

II

O nuit, plus horrible et plus sombre
Que le gouffre où s'amasse l'ombre
De tous les siècles révolus!

Nuit où, se heurtant au prodige,
La raison, prise de vertige,
Se cherche et ne se trouve plus!

Nuit, la plus triste de ma vie,
Où la vérité poursuivie
Me cacha toujours son flambeau!
Nuit, plus accablante que celle
Que Lazare crut éternelle
Et qu'il dormit dans son tombeau!

Nuit, plus lourde et plus monotone
Que celle où le plongeur tâtonne
Sous l'épais plafond de la mer!
Nuit où, dans la soif de ma fièvre,
Nul ange ne vint à ma lèvre
Présenter le calice amer!

Nuit d'où l'âme revient glacée!
Nuit qui laisse dans la pensée
Tous les calculs irrésolus:
J'ai sondé tes horreurs funèbres;
Mais dans tes opaques ténèbres
Je ne me replongerai plus.

III

Et pourtant, vers le ciel levant des yeux avides,
Je t'ai cherché longtemps dans ses profondeurs vides,
Etre que nul n'a pu nommer!
Mais les immensités se succédaient sans trêve,

Et le cercle nouveau qui s'ouvrait dans mon rêve
Voyait l'autre se refermer.

J'ai demandé ton nom à ces milliers de mondes
Que roule l'infini dans le cours de ses ondes
Ainsi que des paillettes d'or;
Mais tout s'est tu, nul bruit n'a traversé l'espace,
Si ce n'est le frisson du vent du soir qui passe,
Berçant le vol lourd du condor.

IV

Cependant, ô divin problème,
Tu dois être, puisque l'on t'aime!
Puisqu'à te chercher vainement
Chacun épuise sa science;
Puisqu'il n'est pas de conscience
Qui ne te sente vaguement.

Nous n'aurions pas dans la paupière
Cet ardent désir de lumière,
Et dans le fond de notre cœur
Ces aspirations sans nombre,
Si le ciel devait rester sombre
Et le sphinx à jamais vainqueur.

Dans toute l'immense nature
Il n'est pas une créature
Qui n'ait cet irritant espoir
De saisir enfin ton fantôme,
Et l'univers, l'homme et l'atôme
Te poursuivent matin et soir.

C'est pour connaître ton mystère
Que nous voyons errer la terre
Comme un navire sans agrès,
Et les astres ne sont en route,
La mer ne se gonfle sans doute
Que pour t'approcher de plus près.

C'est pour voir, pour toucher ta face
Que les vents parcourent l'espace
En courbant la cime des bois;
C'est pour t'avoir perdu peut-être
Qu'à l'heure où l'hiver va renaître,
Les bises pleurent sur nos toits.

Les aigles et les hirondelles
Ne fatiguent ainsi leurs ailes
Que pour te chercher dans les cieux;
L'arbre, se dressant vers ton dôme,
Et la fleur, jetant son arôme,
Veulent t'adorer de leur mieux!

V

Eh bien! plus haut que tous, et que le cèdre immense,
Et que les vastes flots de la mer en démence
Qui vont du ciel battre l'azur!
Plus haut que les parfums de fleurs et de fougères
Où se roulent les vents et les brises légères
Pour en embaumer l'éther pur!

Plus haut que le vautour, quand il fuit notre globe!
Plus haut que le nuage où son vol se dérobe,

Et que l'ouragan se levant,
Lorsque du firmament il va tordre les voiles
Et faire vaciller la clarté des étoiles
Comme une lampe tremble au vent!

Plus haut que le clocher des vieilles basiliques,
Et que ces sombres tours que les titans bibliques
Superposaient pour te braver!
Plus haut que le soleil à son zénith suprême!
Plus haut que l'univers, plus haut que le ciel même,
L'homme, chétif, peut s'élever!

Car il a la raison, — il a ce don sublime
Qui lui soumet le temps et l'espace et l'abîme,
Et qui des êtres l'a fait roi!
Il a, Seigneur, il a les yeux perçants de l'âme,
Et sa pensée altière aux deux ailes de flamme
Qui d'un bond peut voler vers toi!

Mais, hélas! aussi loin que son essor s'élance,
C'est toujours plus avant, dans l'éternel silence,
Dans quelque impénétrable lieu,
Que tu restes voilé loin des yeux de la terre,
Car si l'homme pouvait surprendre ton mystère,
L'homme à son tour serait un Dieu!

Sera-ce donc en vain qu'au dernier jour, notre âme,
Comme à l'ardent foyer que rejoint toute flamme,
Vers toi prétendrait s'élancer?
Ira-t-elle sombrer au sein de la poussière,
Se reprenant encore à l'argile grossière
Pour s'y perdre et s'y redresser?

Devra-t-elle sans fin, dans ses métamorphoses,
A travers l'avatar des êtres et des choses,

Mourir pour revivre ici-bas?..
Ce sont là des secrets que tout le monde ignore;
Bien des penseurs viendront s'y fatiguer encore,
Qui tous ne les connaîtront pas.

VI

Or, quand je sortis de ce rêve,
Je vis de la nuit qui s'achève
L'ombre pâlir à l'orient.
Les oiseaux chantaient dans les chênes,
Et bientôt des cimes prochaines
L'astre bondit en souriant.

Alors, de mon roc solitaire
Mon regard embrassa la terre,
Et, me penchant sur l'horizon,
Je pus voir verdoyer la plaine,
Et les bœufs à la blanche haleine
Paître au loin l'humide gazon.

Je vis les jardins qui fleurissent;
Je vis les moissons qui mûrissent,
Et les vergers sur le côteau,
Et je ne vis pas une lande;
La vigne courait en guirlande,
Jetant aux monts son vert manteau.

Je vis les arbres, dans l'aurore,
Lourds des fruits que le soleil dore,
Tendre leurs branches vers le ciel;
Je vis les fleurs, dans la rosée,

Ouvrir leur corolle irisée
A l'abeille qui fait le miel.

Je vis de belles jeunes filles
S'enfuir sous l'ombre des charmilles,
Et des jeunes gens pleins d'amour,
Y suivre en riant leur compagne...
L'ivresse emplissait la campagne
Et grandissait avec le jour.

Terre, si tout meurt pour renaître,
Terre, ô terre, si tu dois être
A jamais son seul horizon
Et son éternel héritage,
L'homme, content de son partage,
Peut encor bénir sa prison!

Léon BARRACAND.

Avril, 1866.

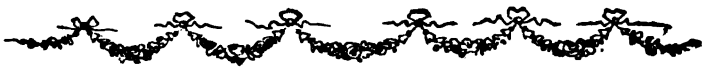

LES DAUPHINOIS A L'ACADÉMIE FRANÇAISE

ÉMILE AUGIER

I

EMILE AUGIER, le premier des académiciens par ordre alphabétique, est né à Valence (Drôme), le 17 septembre 1820. Pendant longtemps son plus beau titre de gloire (et il ne manqua pas de s'en prévaloir à l'occasion) fut d'être le petit-fils de Pigault-Lebrun, le Zola du premier empire.

Chose bizarre!... (il faut s'attendre à tout dans ces familles de littérateurs) ce fut à ce dernier qu'échut la tâche délicate de surveiller l'éducation du futur académicien. Il s'en acquitta avec cette pieuse sollicitude que le gouvernement actuel recommande aux pères de famille. Son procédé favori était la morale en action. Au pensionnat où il se rendait tous les dimanches, il servait au jeune élève un prône de sa façon; en guise d'exorde, il faisait danser aux yeux du bambin des polichinelles en chocolat et des pantins en sucre candi; l'auditeur ainsi amorcé, il entrait en matière par une diatribe à fond de train contre la messe, les vêpres et autres pratiques superstitieuses usitées dans les écoles. Bref, il ne se résignait à vider ses poches que lorsque le petit catéchumène avait fidèlement répété la leçon paternelle.

Comme on le voit, ce système d'éducation était on ne peut plus ingénieux. Quelle variété d'esprit fort devait-il fournir à la société? un athée à tous crins? un mangeur de prêtres insatiable? — Pas le moins du monde. L'homme ne réalisa point les grandes espérances que l'enfant avait fait concevoir. Emile Augier est

demeuré bon garçon; les succès ne l'ont point grisé; à ses heures il daigne croire en Dieu; la capitulation de Sedan ne lui paraît point, comme à Victor Hugo, l'œuvre des congrégations non autorisées; c'est tout au plus si, les jours de grande *faim jésuitique*, il se fait apprêter, pour *tuer le ver*, une tranche de Veuillot à la *Giboyer*. Par ces temps d'appétit anti-clérical, je lui sais gré de cette sobriété.

II

Il est donc certain que notre compatriote ne renversera pas l'Église; mais ce n'est pas tout; j'ai hâte d'ajouter, de peur de l'oublier, qu'Emile Augier est un moraliste austère. C'est lui-même qui l'a dit. Au lieu de se lancer dans la littérature obscène à laquelle son aïeul devait sa gloire, il se posa, dès le début, en champion de la morale outragée. La morale! quelle souveraine! quelle muse pour un auteur dramatique! elle n'a qu'un léger défaut, c'est de n'être pas d'une gaieté folle pour le spectateur.

Emile Augier avait un trop vif instinct du théâtre pour ne pas être frappé de cet inconvénient; aussi jugea-t-il opportun de saupoudrer ses théories d'adultères et d'enlèvements, et de produire sur la scène, à l'exemple de Dumas fils, un nombre incalculable de femmes entretenues. Dans le même ordre d'idées, il se mit en devoir de réhabiliter l'œuvre de Pigault-Lebrun, dont la haute portée morale n'avait décidément pas été comprise. Pour un moraliste, cette tâche ne laissait pas de présenter quelques difficultés; pour Emile Augier, ce ne fut qu'un jeu d'enfant; il prouva en cette circonstance qu'aucun tour de force n'est impossible à une plume ingénieuse, flexible et paradoxale. Mais la réputation de souplesse de notre compatriote date surtout de *Gabrielle*, pièce très-vertueuse, où l'on démontre que l'enfant est un objet de luxe, comme un meuble ou une tenture, dont les jeunes ménages ne doivent se passer la fantaisie que dans la limite de leur superflu:

> Si tout va désormais de si bonne façon
> Nous pourrons nous offrir le luxe d'un garçon.

Voilà où peuvent conduire la morale de l'égoïsme, l'amour excessif du bien-être matériel et les déplorables doctrines de Bentham, de Malthus et de Stuart-Mill. Les bourgeois du temps, charmés d'ailleurs de voir leur théorie favorite prônée par le grand défenseur de la famille, se cotisèrent pour lui faire décerner

le prix Monthyon par l'Académie française. Où le prix Monthyon va-t-il se nicher? aurait dit Molière.

III

A cette époque Emile Augier comptait à son actif *la Ciguë*, *l'Aventurière*, *un Homme de bien* et *Gabrielle*; en d'autres termes, trois succès, une couronne académique et un prix Monthyon.

Il jouissait en paix des applaudissements du parterre et de ses droits d'auteur lorsqu'il ressentit la première atteinte du mal qui devait l'emmener.... à l'Académie française. Je veux parler de cette *fièvre verte* dont M. de Pontmartin, médecin spécialiste, a si savamment décrit les symptômes. La maladie se déclara comme d'habitude après une première représentation. C'était en 1852, par une belle soirée d'automne, après une digestion facile qui ne faisait nullement prévoir une attaque. Émile Augier venait de se mettre au lit et lisait tranquillement le *Constitutionnel* lorsqu'entre minuit et une heure il éprouva brusquement le besoin de siéger à l'Institut. La nuit fut orageuse; on compta cent-vingts pulsations à la minute; le délire s'en mêla. Des mots entre-coupés sortaient de la bouche du patient; on cite notamment cette phrase, recueillie par la sœur garde-malade qui était une lettrée: « Si Paris est le nombril du monde, c'est qu'à côté du Palais de la Bourse s'élève le Palais de l'Institut ».

Le lendemain il y eût un mieux, on hasarda une promenade dans le quartier, mais hélas! c'était soumettre le convalescent au supplice de Tantale; toutes les maisons affectaient des allures de coupoles! tous les bancs du quai des Saints Pères prenaient des airs de fauteuils académiques! Un élan insurmontable poussait l'infortuné vers le pont des Arts, et le voisinage du célèbre monument réveillait dans son cœur les convoitises endormies.

Après tout, pourquoi ne serait-il pas de l'Institut comme un autre? Tout chemin ne conduit-il pas à l'Institut? Celui-ci n'y est-il pas entré perché sur une couronne ducale? celui-là emporté par un courant politique? cet autre à cheval sur un portefeuille de ministre. Sans doute, son portefeuille à lui, c'était *Gabrielle*, c'était la *Ciguë*, c'était l'*Aventurière*; mais il n'était pas assez naïf pour songer à s'en prévaloir auprès des immortels; le moindre parchemin, le moindre discours politique eût bien mieux fait leur affaire.

La perplexité de notre compatriote augmentait ainsi de jour en jour, lorsqu'un beau matin, le facteur lui remit une lettre portant le timbre de *Bourdeaux* (*Drôme*). Le contenu en était fort prosaïque : un des fermiers du poëte lui annonçait que le mauvais état des récoltes le dispensait de payer le dernier terme d'arrérages, cas prévu par l'art. 1770 du Code civil. N'importe ! à ce nom de *Bourdeaux*, l'auteur de *Gabrielle* eût un tressaillement.

IV

On touchait alors à une de ces époques de transition si favorables aux jeunes gens pressés d'arriver ; l'empire hésitait à s'affirmer ouvertement ; la nécessité d'une nouvelle révolution se faisait généralement sentir dans quelques cabarets de village ; il était donc permis de supposer que le pouvoir se montrerait reconnaissant envers les amis de la première heure.

Tel est le raisonnement que se fit le jeune ambitieux. Il resta longtemps courbé sous le poids de ces réflexions. Quand il se releva, son front rayonnait : « Allons du côté de l'aurore, s'écria-t-il, je suis propriétaire à Bourdeaux : eh bien ! je représenterai le canton de Bourdeaux et l'idée napoléonienne dans le Conseil général de la Drôme. »

L'exécution suivit de près le projet. Emile Augier protesta, par lettre, de son dévouement au prince, et fut chaudement recommandé au Préfet de la Drôme par le Ministre de l'Intérieur, ainsi que l'attestent les documents conservés aux archives départementales. Si je rappelle à l'éminent poëte ces détails dont il a probablement perdu le souvenir, ce n'est certes pas dans le but de le taquiner sur ses opinions politiques. Loin de moi cette préoccupation puérile ; bien que je sois tout ce qu'il y a de moins bonapartiste, je serais plutôt tenté de féliciter notre compatriote des sympathies qu'il a eu le courage de témoigner jusqu'au bout à la dynastie déchue. Il a fait preuve en cette circonstance d'une grande dignité de caractère que je cherche en vain chez ses corréligionnaires, et notamment chez M. Edmond About, ce plat courtisan de Compiègne qui, après avoir dédié des sonnets musqués à l'impératrice, ne s'est fait aucun scrupule de retourner sa veste et de renier *ses maîtres* dès le lendemain du 4 septembre.

Mais j'ai hâte de revenir à notre candidature. Restait une

difficulté à vaincre. La longue absence d'Emile Augier en faisait un inconnu dans le canton, et son passé, exclusivement littéraire, n'était pas de nature à le poser comme candidat sérieux auprès des électeurs de Bourdeaux, gens fort positifs et très-peu familiers avec la *Comédie Française*. Dieu merci ! l'auteur de l'*Aventurière* n'était pas homme à reculer devant des préjugés de province. En tombant d'une comédie dans une élection il ne changeait pas de métier. J'en vois la preuve dans sa profession de foi dont il improvisa le scenario avec toute la science d'un vétéran des luttes parlementaires. Ce précieux document nous est parvenu considérablement mutilé, mais j'ai pu, grâce à d'actives recherches et à de grands efforts d'imagination, le reconstituer ainsi qu'il suit :

« Chers Concitoyens,

« Agriculteur comme vous, je viens solliciter vos suffrages. Né et élevé dans vos campagnes, j'ai fait, des besoins agricoles de la contrée, l'objet de mes plus constantes études. J'ai consacré dix années de ma vie aux engrais chimiques, à l'irrigation et au drainage. Ces longs travaux m'ont mis sur la voie d'une foule d'améliorations rurales très-urgentes. Je pense notamment que la canalisation des rivières, dont vous êtes partisans, rendrait d'immenses services, soit à l'industrie comme force motrice, soit à la culture comme mode d'irrigation.

« Je forme également des vœux pour la création de fermes-écoles, de marchés de bestiaux, de concours régionaux périodiques et de chemins de fer d'intérêt local.

« Je n'insisterai pas sur mes opinions ; elles vous sont connues de vieille date :

« Au point de vue économique, je suis ennemi du libre-échange et chaud défenseur du système protectionniste, qui peut seul assurer à vos produits un écoulement régulier et suffisamment rémunérateur.

« Au point de vue politique, je professe le plus entier dévoûment pour le prince président, et j'estime qu'un gouvernement fort est seul capable de reconstruire, sur les ruines accumulées par les révolutions, et d'élever notre pays à son apogée de bien-être matériel et de grandeur morale ».

La profession de foi qu'on vient de lire fut apposée sur les murs de Bourdeaux et autres lieux circonvoisins. A ce grave langage, veuf de toute poésie et semé de termes techniques, les propriétaires et fermiers du canton reconnurent un des leurs.

Le tour était joué. Sous le masque du candidat, nul n'avait soupçonné le poëte, cette bête noire des provinciaux.

V

On compte par milliers les articles ou brochures publiés sur Émile Augier, *auteur dramatique*. Personne au contraire n'a songé jusqu'à ce jour à nous faire connaître Emile Augier, *conseiller général*. Cette période si curieuse de la brillante carrière de notre compatriote a été laissée dans l'oubli le plus complet.

Les biographes, en gens à courtes vues qu'ils sont, n'ont pas compris que le mandat de Conseiller général est le point de départ de la fortune littéraire d'Émile Augier. Sans ce mandat, pas de profession de foi, pas de protection impériale, pas d'élection à l'Académie Française, pas d'immortalité!...

Ce n'est pas comme poëte, c'est comme conseiller général qu'Émile Augier perpétuera son nom dans sa ville natale. Dans cent ans, les Valentinois auront totalement oublié l'académicien, tandis qu'ils béniront encore le conseiller général, dont le nom figure en lettres d'or sur la plaque de marbre des archives de la Drôme. Cette plaque de marbre, comme dirait Joseph Prudhomme, voilà la véritable immortalité d'Emile Augier.

Je le répète, les trois années pendant lesquelles Émile Augier a siégé au Conseil général, constituent dans son existence une phase capitale pleine de traits charmants et d'anecdotes divertissantes. Et tenez! sans aller plus loin; la plaque de marbre des Archives est à elle seule toute une histoire.

Nous sommes en 1854. Jusqu'à cette époque, Valence n'avait pas eu de monument affecté à la conservation des Archives. Les chartes, diplômes et autres manuscrits précieux pour l'histoire locale étaient enfouis dans les caves ou dans les greniers de la Préfecture, au grand désespoir des paléographes, des archéologues et du Préfet lui-même. Comme ce dernier ne pouvait jamais remettre la main sur ses dossiers dès que l'archiviste les avait classés, il songea à faire bâtir un édifice spécialement destiné aux archives du département. Le projet ayant un côté littéraire, la rédaction du rapport fut confiée à Émile Augier, le membre le plus lettré et le plus influent du Conseil.

On connaît la curiosité des petites villes. Cette importante nouvelle ne tarda pas à faire le tour des salons. Pendant huit

jours les *Hôtels de Rambouillet* et les *Abbayes-au-Bois* du chef-lieu n'eurent pas d'autre sujet de conversation.

De toute part, on s'attendait à un discours académique en quatre points, très-littéraire, très-étendu et très-éloquent, farci d'aperçus philosophiques et lardé de considérations savantes sur les manuscrits dans l'antiquité, la compilation des Bénédictins, les chartes d'affranchissement, le mouvement communal au XIIe siècle, et l'utilité des archives comme matière première de l'histoire. Les membres de l'Académie de Malissard et les correspondants de l'Institut d'Espeluche voyaient déjà en esprit toutes les divisions du futur discours, et, comme dirait Rabelais, « se pourléchaient les babines » en songeant au délicieux régal littéraire auquel ils étaient conviés. L'un affirmait avoir lu chez Augier « l'éloquent hommage rendu aux Bénédictins »; cet autre signalait d'avance, comme morceau à sensation, certain passage relatif à l'émancipation des communes. Bref, on en parla tant et si bien, qu'au jour fixé pour la discussion du projet, la salle du Conseil fut envahie par tout ce que le département contenait de poëtes, d'écrivains, d'érudits, c'est-à-dire par une maîtresse de piano, deux marchands de drap et trois professeurs de collège.

« La parole est à M. Émile Augier », déclara le Préfet en ouvrant la séance. A ces mots, le poëte se leva, passa la main sur son front, comme un homme qui démêle un chaos d'idées, secoua d'un doigt léger la dentelle de son jabot, en guise de précaution oratoire, et prononça, au milieu d'un religieux silence, le discours dont la teneur suit :

« Messieurs, les archives de la Drôme sont enfouies, comme « vous le savez, dans les combles de la Préfecture ; cet état de « choses ne pouvant durer, je vous propose de voter un crédit « pour la construction d'un monument destiné à les recevoir ».

Sur ce, le poëte se rassit sans regarder l'auditoire, ouvrit une liasse de papiers et se remit, comme si de rien n'était, au deuxième acte de *Philiberte*, alors en préparation. Il s'était dit avec raison qu'il valait mieux prononcer un discours de moins et écrire une scène de plus.

Quant au public, il ne prit pas la chose aussi tranquillement. Ce laconisme spartiate causa un désappointement universel. Les lauréats des Académies d'Espeluche et autres lieux, vexés de ce qu'ils appelaient une mystification, se mirent en devoir de démolir Emile Augier, et comme Conseiller général, et comme auteur dramatique. Ajoutez à celà que nul n'est prophète dans son pays,

et vous vous expliquerez la maigre popularité dont jouit notre auteur dans sa ville natale.

Si Émile Augier fut lâchement abandonné, ce jour-là, par la partie lettrée de la population, il acquit, par contre, l'estime des gens sérieux, amis de la concision oratoire et de la simplicité en affaires. Tous ses collègues du Conseil, M. Moutier en tête, accueillirent son projet avec enthousiasme et votèrent, séance tenante, le crédit demandé. C'est en mémoire de ce vote unanime et solennel qu'une plaque de marbre noir contenant les noms des Conseillers a été fixée sur le mur de la grande salle des Archives. Il y a là pour Émile Augier une fiche de consolation : si la gloire littéraire le trahit, il est sûr, du moins, de transmettre par cette voie son nom à la postérité.

VI

Malheureusement tout fléchit ici-bas, même la faveur des hommes de poids. La réputation de gravité qu'Émile Augier s'était acquise auprès des fortes têtes par son discours sur les archives, il la perdit un an plus tard en débitant son rapport sur les *Chemins vicinaux*. Les envieux qui pullulent dans les petites villes et surtout à Valence avaient obtenu qu'on lui confiât ce travail de haute rédaction administrative. Comme la première fois, ces messieurs se donnèrent rendez-vous dans la salle des délibérations. Le jour venu, le local fut encombré de bonne heure par des conducteurs des ponts et chaussées, des entrepreneurs de travaux, des ingénieurs et autres sommités en matière de voirie. Tous étaient curieux de savoir comment le poëte se tirerait d'une tâche aussi aride.

Quand son tour de parole fut arrivé, Émile Augier se leva avec son flegme ordinaire et s'exprima en ces termes :

« Messieurs,

Ce n'est pas seulement l'hirondelle et son nid
Qui cherchent un refuge au monument superbe ;
On voit mainte fleurette et mainte touffe d'herbe
Pointer entre les joints complaisants du granit.

Du mur qui s'en égaie et qui s'en rajeûnit
S'il faut les arracher, faites-en une gerbe :
Chaque fleur a son miel, comme dit le proverbe,
Et rien n'est à jeter de ce que Dieu bénit.

Or, je rassemble ici, sans autres commentaires,
Ces vers de tous les tons, amoureux ou falots,
Dans les joints de mon œuvre à l'aventure éclos.

Ils sont pareils en tout à ces pariétaires
Dont mon sonnet, lecteur, parle au commencement,
Sauf que leur mur natal n'est pas un monument.

Tandis que M. le Rapporteur laissait tomber ces mots d'un ton calme et rhythmique, la salle du Conseil présentait un aspect indescriptible. Les sentiments les plus divers s'étaient succédé dans l'auditoire avec la rapidité de l'éclair. L'attention avait fait place à la surprise, la surprise à l'inquiétude, l'inquiétude à l'ahurissement, l'ahurissement à un rire homérique. Pendant une heure on assista au spectacle inouï d'une assemblée d'hommes très-graves se tordant les côtes sur leurs sièges comme de simples gens d'esprit.

Ce qui s'était passé, on le devine : Émile Augier, dont les distractions sont proverbiales, avait commis une méprise ; au dossier des chemins vicinaux il avait substitué le manuscrit des *Pariétaires,* et la pièce qu'il venait de lire n'était autre que la préface du recueil.

Cette grande facilité de travail et ce profond dévoûment à la chose publique ne devaient pas tarder à porter leurs fruits. Du jour où les électeurs de la Drôme avaient sacré Emile Augier homme politique, les obstacles qui s'opposaient à son admission à l'Institut se trouvèrent réduits à néant. A la vérité, le *Mariage d'Olympe* lui fit perdre le terrain que *Gabrielle* lui avait fait gagner dans le voisinage de la coupole, mais le titre irrésistible d'ex-conseiller général et les sympathies du gouvernement adoucirent les conséquences de cet échec et lui valurent, à bref délai, une *restitutio in integrum.* Peu de temps après l'expiration de son mandat, il fut nommé académicien, en remplacement de M. de Salvandy, ancien ministre de l'Instruction publique. C'était la stricte application des coutumes académiques : un homme politique succédait à un homme politique. Le 28 janvier 1858, notre compatriote prononça l'éloge de son prédécesseur, et le 19 juin suivant il reçut la croix d'officier de la Légion d'honneur.

Là se réduisent les détails biographiques sur Émile Augier. « Il ne m'est jamais rien arrivé », répondait-il un jour à un reporter en quête de renseignements sur son passé. Rien de plus vrai : comme les peuples heureux, Émile Augier n'a pas d'histoire.

Peu de fortunes littéraires sont aussi brillantes et aussi rapides.

VII

Peut-être nous saura-t-on gré d'ajouter à cette esquisse littéraire un léger croquis du physique d'Émile Augier.

A l'instar de Victor Hugo et à l'inverse de Banville et de Sardou, l'illustre académicien valentinois porte toute sa barbe. Il a le front large, les yeux petits et atones, le nez légèrement aquilin, les méplats des narines vigoureusement accusés. Le crâne et les tempes commencent à se dénuder et la partie inférieure de la barbe s'émaille tous les jours de nombreux fils d'argent.

Inutile du reste de chercher dans la figure d'Émile Augier ce que les bourgeois appellent le scintillement du feu sacré. Je l'avoue à regret, on ne voit pas briller sur sa tête la flamme divine qui voltigeait sur la chevelure du jeune Iule, si j'en crois mes souvenirs classiques.

> Ecce levis summo de vertice visus Iuli
> Fundere lumen apex, tactuque innoxia molli
> Lambere flamma comas, et circum tempora pasci.

Rien de tel chez l'auteur de la *Ciguë*. La physionomie du poëte respire je ne sais quel air d'apathie orientale, et le rayonnement de son regard semble circonscrit par ce renflement de l'arcade sourcilière assez commun aux gens d'étude. Pour trancher le mot, ses traits ne le distinguent point de ce *vulgum pecus* qui encombre la voie publique. En supposant par exemple qu'Emile Augier fasse un tour de boulevard avec le premier lourdaud venu, notaire, chef de bureau ou professeur de droit, je défie le physionomiste le plus subtil, s'il n'est déjà renseigné, de me dire lequel des deux est le poëte.

S'il est des gens que cette observation doive surprendre, ce ne seront pas, assurément, les habitants de Valence. Ils savent tous que la ressemblance frappante d'Emile Augier avec un honorable pharmacien de la ville occasionnait de temps à autre les quiproquos les plus divertissants. Que de fois n'a-t-on pas vu l'apothicaire interpellé en ces termes par quelque fanatique du poëte :

— Ah ! vous êtes un maître ; j'ai dévoré votre dernier chef-d'œuvre ; il fera courir tout Valence.

— Vous voulez sans doute parler de mes nouvelles pilules purgatives, répliquait le droguiste visiblement flatté ; vanité d'auteur à part, elles font aller tout le monde.

Les méprises de ce genre se renouvelaient à chaque séjour du poëte dans sa ville natale. Ce n'était que commandes de potions

à l'auteur dramatique et que conseils littéraires au pharmacien.

Ceci prouve qu'il ne faut pas demander à une physionomie plus qu'elle ne peut donner. Ainsi, c'est en pure perte qu'on exigerait d'Émile Augier l'attitude inspirée du poëte lyrique, en communication constante avec le dieu des vers. J'ajouterai même, dussé-je dépoétiser mon héros aux yeux de la plus belle moitié du genre humain, qu'il a, depuis peu, une légère tendance à l'embonpoint.

A ce mot brutal, chères lectrices, je vous vois repousser ma brochure d'un geste navré. Certes, ce n'est pas moi qui vous jetterai la pierre : jadis j'ai partagé vos appréhensions en matière d'obésité.

Un poëte gras!... voilà ce qui m'eût révolté au sortir du collège, à cet âge heureux où, le képi de *potache* sur l'oreille, les cheveux en baguette de tambour, la figure émaciée, la joue savamment creusée par une fatuité lamartinienne, je dédiais mon premier sonnet à ma cousine Estelle. Dans ce temps de « candeur naïve » j'avais l'intime conviction que l'homme de génie ne pouvait être qu'un grand maigre, taillé en mât de cocagne, au teint de pastèque, à l'œil cave et flamboyant, aux oreilles en feuilles d'acanthe, à la chevelure en crinière de lion. Suivant le mot de notre cher Theo, « je n'aurais pas admis un poëte pesant plus de quatre-vingt-dix-neuf livres; — le quintal m'eût profondément répugné ».

Maigreur et génie! telle était la devise de mes seize ans. Hélas! cette illusion de jeunesse m'a été ravie comme les autres. Et, si j'ai bonne mémoire, c'est précisément Émile Augier qui y porta le premier coup par l'ampleur naissante de son abdomen. Depuis lors mes déceptions à cet égard n'ont fait que croître et embellir. J'ai su notamment que Balzac, mon romancier favori, était un cuvier plutôt qu'un homme; j'ai vu l'attelage de Victor Hugo fléchir sous le poids de sa personnalité lyrique et ventripotente; j'ai pris un bock en compagnie de Charles Monselet, sous lequel s'effondrent toutes les chaises cannées du café de Madrid; j'ai dîné avec Théophile Gautier, qui engloutissait en un clin d'œil d'énormes plats de bœuf à la mode; enfin, désillusion suprême! je me souviens d'avoir mis cinq minutes pour *faire le tour* de Jules Janin.

Malgré le violent démenti infligé à ma devise par cette brillante pléiade de génies obèses, je me cramponnai avec entêtement aux principes de mon enfance.

Le temps, ce grand maître, devait vaincre mon obstination.

D'une année à l'autre les salons parisiens me furent ouverts par une fée bienfaisante. Peu à peu, j'y rencontrai Sainte Beuve, Alexandre Dumas père, Rossini, Cabanel, Hébert, Ingres, Gourbet, Paul Féval, Zola, Gounod, Louis Ulbach, de Villemessant, Gambetta, Edmond About... C'en était trop! Sous cette nouvelle avalanche de célébrités grasses sortie de toutes les ramifications de l'art, ma foi aux génies maigres vola en éclats comme le siège canné de Charles Monselet. Force fut bien de se rendre à l'évidence. Ma conversion fut publique comme mon erreur. J'abjurai le 1er mai 1869 entre les mains de Théophile Gautier, et j'en vins à professer ouvertement cet axiome du maître: L'*homme de génie doit être gras,* le tout à mon vif désespoir, car la nature, cette marâtre, m'a condamné, comme Sarah Bernhardt, à une invincible maigreur.

Zénon FIÈRE.

LA VOIE D'AGRIPPA

DE LUGDUNUM AU RIVAGE MASSALIOTE

ES études de géographie ancienne ont pris, à juste titre, depuis quelques années, une place considérable dans les travaux scientifiques. Le tracé des voies romaines et l'emplacement des stations ont plus spécialement été l'objet de sérieuses investigations de la part de nombreux érudits, questions hérissées de difficultés et qui ne sont pas encore définitivement résolues.

La découverte à Valence, en octobre 1879, d'un milliaire ayant très-vraisemblablement appartenu à la voie de Lyon à la Méditerranée, m'a amené à faire quelques recherches sur cette voie. J'ai plus particulièrement porté mon attention sur les milliaires : ils ont presque tous été publiés dans divers ouvrages, mais ils n'ont pas encore été réunis et présentés méthodiquement et suivant l'ordre de leur provenance respective. Cette étude m'a paru offrir quelque intérêt.

Encouragé par la bienveillance avec laquelle la *Commission de géographie historique de l'ancienne France* accueille les plus modestes travaux, je viens soumettre à sa haute appréciation, dans un résumé peut-être un peu trop succinct, le résultat de mes investigations sur la voie romaine de *Lugdunum* à la Méditerranée. Il ne s'agit pas d'une discussion scientifique sur l'emplacement de localités anciennes disparues et sur leur identification avec des localités modernes. Ce sont des constatations matérielles, des faits positifs et non de brillantes hypothèses ou de savantes conjectures que je présente à la Commission. J'ai eu pour constante préoccupation dans cette étude d'emplacer sur le

errain la voie romaine qui subsiste en partie et dont les souvenirs sont partout vivaces : cette méthode m'a paru de nature à pouvoir résoudre bien des points obscurs (1).

Le géographe Strabon rapporte qu'Agrippa, gendre d'Auguste, avait, pendant son séjour en Gaule (an 734 de Rome, 20 ans avant l'ère vulgaire), fait de *Lugdunum* (Lyon), le point de départ de quatre routes importantes et d'un parcours considérable ; l'une de ces routes conduisait au territoire de Narbonne et au rivage Massaliote, τεταρτη δ'εστιν επι την Ναρβωνιτιν και την Μασσαλιωτικην παραλιαν (2). Cette voie, dont l'ouverture remonte à l'an 734 de Rome, aboutissait en réalité à *Arelate* (Arles) située à la jonction de la voie *Domitia* qui tendait à Narbonne puis en Espagne et de la voie *Aurelia* qui se dirigeait sur Marseille, Nice et l'Italie (3) : d'Arles à la mer, la voie d'Agrippa se confondait par suite avec la voie *Aurelia* (4). Toutefois, la voie de Lyon à Arles pouvait être considérée comme aboutissant ainsi au rivage Massaliote επι την Μασσαλιωτικην παραλιαν. En effet, *Arelate* sous le nom de *Theline* avait été une des dépendances de *Massalia* au temps de sa plus grande prospérité (5) ; en outre, la région qui s'étendait depuis la jonction de la Durance et du Rhône jusqu'à la mer était alors coupée d'étangs, de fondrières, de marais, et Pline disait avec raison *dubium ne terra sit an pars maris* (6).

La plupart des archéologues, il y a peu de temps encore, malgré le témoignage formel de Strabon, désignaient sous le nom de

(1) J'ai appliqué pour la première fois cette méthode à la voie romaine de l'*Alpis Cottia* (Mont Genèvre) à Vienne pour la partie qui traversait l'Oisans, et j'ai eu la bonne fortune de pouvoir déterminer le passage de la voie *mas* par *mas*. (*Bull. de l'Acad. Delphinale*, 1877, p. 263 et s.)

(2) Liv. IV, c. 6, parag. 11. Je laisse de côté les expressions επι την Ναρβωνιτιν pour ne m'occuper spécialement de την Μασσαλιωτικην παραλιαν.

(3) Voir les Itinéraires : *Via Aurelia a Roma per Tusciam et Alpes maritimas Arelatum usque* dit l'Itinéraire d'Antonin.

(4) Un milliaire trouvé à Arles indique que le bornage de la voie d'Arles à Marseille aurait été non pas réparé, mais exécuté, pour la première fois en 435, sous l'administration d'Auxiliaris, préfet du prétoire des Gaules pendant le 15e consulat de Théodose II ; *Bull. des Soc. Sav.*, 7e série, t. 1. p. 243, (savant article de M. Mowat). Ne s'agirait-il pas plutôt d'une voie nouvelle que de la voie *Aurelia ?*

(5 et 6) E. Desjardins, *géogr. hist. et adm. de la Gaule romaine*, t. 1, p. 196 et s. ; *Massalia* avait étendu sa domination sur une partie de la basse Provence : *Avenio* et *Cabellio* (Avignon et Cavaillon) en avaient été comme les postes avancés ; c'est pour cela que l'on voit sur la Table de Peutinger à la gauche du Rhône et au-dessus du nom de Marseille cette indication significative GRETIA. *Ibid.*

Domitia, la voie créée par Agrippa de Lyon à Arles : M. Herzog a le premier fait justice de cette singulière erreur (1).

Avant la création d'Agrippa, il existait de toute antiquité le long du Rhône une route, sur la rive gauche. Les intrépides négociants de Tyr, de Rhodes et plus tard de Massalia l'avaient, sans doute, frayée pour pénétrer dans l'intérieur de la Gaule et jusque dans le nord de la Germanie (2); c'est cette route que dut suivre Annibal depuis le pays des Volkes jusqu'à l'Isère (3). Les travaux d'Agrippa ne se bornèrent pas à la rectification et à l'amélioration de la voie antique, car ils n'auraient pas été dignes d'être mentionnés par Strabon et surtout d'être mis en parallèle avec les travaux effectués pour établir des voies d'un parcours immense qui, partant aussi de Lyon, tendaient, l'une à travers les Cévennes et les montagnes d'Auvergne, jusqu'au fond de l'Aquitaine, l'autre au Rhin vers sa jonction avec la Meuse, et la troisième jusqu'à l'Océan, vis à vis l'île de Bretagne (4). Agrippa créa, sans doute, sur bien des points, une voie nouvelle plus directe et plus courte que l'ancienne (5); le passage des cours d'eaux importants ou souvent redoutables, l'établissement de la chaussée d'Avignon à Arles, à travers une région alors envahie par les divagations de la Durance, nécessitèrent vraisemblablement des travaux d'art considérable et dispendieux (6).

La voie d'Agrippa, au sortir de Lyon, traversait d'abord la Saône *(Arar* ou *Saucona)* puis ensuite le Rhône *(Rhodanus)* dont

(1) *Galliae Narbonensis provinciae romanae historia, descriptio, institutionum expositio.* Lipsiae, 1864, in-8°, 2e p., p 141; voir aussi Mommsen *hist. des Romains* (trad. Alexandre), t. 5, p. 127; Allmer, *inscr. antiq. de Vienne*, t. 1, p. 181 et s.; — Cazalis de Fondouce *sur quelques bornes milliaires de la portion de la voie domitienne qui s'étend dans le département de l'Hérault*, 1876, in-8°. — On est tout surpris de trouver encore, en 1880, cette erreur dans le compte rendu du Congrès Archéologique de 1879, tenu à Vienne (Isère).

(2) Alise, d'après la légende, aurait été fondée par l'Hercule Tyrien, c'est-à-dire par les commerçants de Tyr : Diod. liv. V, 24.

(3) Polybe III, 41 et s. — Dans une lettre de Plancus à Ciceron, il est fait mention d'une route le long du Rhône : Cicer. *ad. fam.*, lib. X, ep. 23. Le Rhône, malgré sa rapidité, était aussi une voie importante et fréquentée, Strabon IV, c. 2, parag. 2, 14; Amm. Marcel. XV, XI, 17.

(4) Strabon IV, c. 6, paragr. 11.

(5) Le tracé de cette ancienne voie le long du Rhône paraît indiqué en partie dans Strabon IV, c. I, parag. II; d'Arles elle tendait à *Cabellio*, Cavaillon, sans doute le long des coteaux pour éviter les divagations de la Durance: à Cavaillon on traversait la Durance au moyen d'un bac; la voie passait ensuite à *Avenio* à *Arausio*, à *Aeria*, à *Valentia*, à *Vienna* et de là à *Lugdunum*.

(6) E. Desjardins *op. laud.* 1, p. 196 et s., sur la situation de cette région à l'époque romaine.

elle suivait la rive gauche dans tout son parcours (1); elle côtoyait le fleuve souvent à une faible distance, tantôt traversant la plaine dans la partie élevée, tantôt et le plus généralement tenant le pied des coteaux, mais partout elle était en dehors de la zone d'inondation du fleuve. La voie franchissait un certain nombre de cours d'eau (2), dont les plus importants sont cités par les géographes anciens, ainsi, l'Isère *(Isara)*, la Drôme *(Druna)*, la Sorgues *(Sulgas* ou *Vindalicius)* et la Durance *(Druentia)* (3): elle pénétrait successivement dans les territoires des *Allobroges*, des *Segalauni* ou *Segovellauni*, des *Tricastini*, des *Cavari* et des *Salyes*, territoires qui formaient les cités et colonies de *Vienna* (Vienne), de *Valentia* (Valence), d'*Augusta* jadis *Neomagus* (St-Paul-Trois-Châteaux), d'*Arausio* (Orange), d'*Avenio* (Avignon) et d'*Arelate* (Arles) (4).

Cette voie a dû raccorder, par leur extrémité, les diverses routes qui, des Alpes Graies et Cottiennes venaient aboutir sur les rives du Rhône à *Vienna*, à *Valentia* et à *Ernaginum* (St-Gabriel) (5).

La voie d'Agrippa est mentionnée en entier dans la *Table de*

(1) Le point de départ était-il seulement au confluent? Quelques érudits, à la suite de d'Anville, frappés par une grande similitude de nom, avait emplacé les deux stations de la voie entre *Valentia* et *Acunum* sur la rive droite du Rhône, par suite la voie aurait, sur un parcours très-restreint, franchi deux fois ce grand fleuve; c'était pour éviter le passage de la Drôme, disait-on irrévérencieusement dans notre région. Ces érudits n'avaient pas visité les lieux, n'avaient pas eu connaissance de milliaires découverts sur notre rive, c'est leur excuse. Je ne tenais à signaler cette opinion que pour mémoire, car elle a été depuis abandonnée franchement par ces auteurs — on sait avec quel soin et avec quels longs détours les Romains évitaient ces passages que nécessitaient des travaux d'art dispendieux.

(2) Les principaux sont: l'Ozon, la Gère, l'Auron, le Bancel, la Galaure, l'Isère, la Véoure, la Drôme, le Roubion, la Berre, le Lez, l'Aigues, la Sorgues et la Durance.

(3) E. Desjardins, *op. laud.*, t. 1, p. 196 et s. et autorités citées.

(4) E. Desjardins, *ibid.*, t. 2, p. 140 et s.

(5) 1° La voie de l'*Alpis Graia* (Petit St-Bernard) à *Vienna*, par *Lemencum* (quartier de Lemenc à Chambéry), *Bergusium* (Bourgoin), etc.;

2° La voie de l'*Alpis Cottia* (Mont-Genèvre) à Vienne par *Brigantio* (Briançon), *Cularo* (Grenoble), etc.;

3° La voie de l'*Alpis Cottia* à *Valentia* par *Brigantio*, *Ebrodunum* (Embrun), *Vapincum* (Gap), *Dea* (Die), etc.;

4° La voie de l'*Alpis Cottia* à *Ernaginum* en suivant la Durance par *Brigantio*, *Ebrodunum*, *Segustero* (Sisteron), *Apta Julia* (Apt), etc.

Voir d'ailleurs les Itinéraires. — J'espère compléter mon travail en étudiant ces diverses routes.— Je signale en passant un excellent mémoire, encore peu connu en France, émanant d'un de mes amis *Luigi Vaccarone* et intitulé: *Le vie delle Alpi Cozie, Graie, Pennine negli antichi tempi*, Torino, 1880, 43 p. in-8°.

Peutinger et en partie dans l'*Itinéraire d'Antonin*, sur les vases des *Aquae Apollinares*, et dans l'*Itinéraire de Bordeaux à Jérusalem* qui nous ont conservé les noms de ses stations à des époques diverses (1) ; on connaît un certain nombre de milliaires qui lui ont appartenu. Cette voie subsiste encore sur différents points sous les noms caractéristiques de *vimaine*, *vimagne*, de *chemin ferré*, de *chemin des Romains*, etc. Aussi est-il facile de retrouver son tracé dans la plus grande partie de son parcours.

I. — STATIONS

La voie d'Agrippa rencontrait successivement, d'après les Itinéraires, 16 stations de *Lugdunum* (Lyon) à *Arelate* (Arles). Je ne puis, dans ce travail succinct, ni résumer, ni même exposer les opinions émises sur l'identification de ces stations avec des localités modernes. Je me suis borné à indiquer les assimilations qui m'ont paru les plus vraisemblables d'après le tracé et la direction de la voie et l'étude comparée des milliaires et des Itinéraires, et sur divers points, j'ai cru devoir proposer des solutions nouvelles (2). Les distances des localités modernes que j'indique

(1) Les noms sont en outre mentionnés soit dans les textes épigraphiques, soit par les auteurs et plus particulièrement par l'anonyme de Ravenne (voir Jacobs *Gallia ab Anonymo Ravennate descripta* Parisiis, 1858, 66 p.). En ce qui touche les Itinéraires, je me suis servi des éditions les plus estimées et plus particulièrement de la splendide édition de la Table de Peutinger en chromo-gravure, publiée, avec le plus grand soin et enrichie de notes savantes et considérables, par M. Ernest Desjardins, de l'Académie des Inscriptions et Belles-Lettres, dont la haute compétence et la profonde autorité en géographie ancienne sont si justement appréciées: je m'estimerais très-heureux que ce modeste travail ait quelque intérêt pour cet éminent géographe.

Pour l'Itinéraire de Bordeaux à Jérusalem, j'ai consulte les listes des mss. de Paris et de Vérone, revues, comparées et corrigées par un des érudits les plus distingués de la Société des antiquaires de France, M. Anatole de Barthélemy, dans une remarquable notice insérée dans la *Revue Archéologique*, août 1864, p. 98 et s. Je noterai par *p* (Paris) et *v* (Vérone) les différences entre les deux listes.

(2) La Bibliographie demanderait quelques développements: je signale plus particulièrement: d'Anville, *notice de l'anc. Gaule tirée des mon. rom.*; — Lapie, *Rec. des Itin. anc.*; — Walckenaer, *géogr. anc. et comparée des Gaules*; — L. Renier, *Itin. rom. de la Gaule*; — A. Jacobs, *Gallia ab Anonymo Ravennate descripta*; — A. Bertrand, *les voies rom. de la Gaule, résumé du travail de la commission de la topogr. des Gaules*;—*Dict. Arch. de la Gaule, époq. celt*;— E. Desjardins, *Table de Peutinger*, édit. in-fol.; — Herzog, *op laud.*, p. 142; — A. Macé, *mém. sur la géogr. du Dauph. et de la Savoie avant et pendant la domin. rom.*; — Aurès, *concordance des vases Apollinaires et de l'Itinér. de Bordeaux à Jérusalem dans toutes les parties qui leur sont communes et compar. de ces textes avec l'Itin. d'Antonin*

comme correspondantes aux stations romaines, concordent aussi exactement que possible avec les distances des Itinéraires ; on ne saurait rencontrer une précision mathématique, car on ignore le lieu précis où était la station, et, en outre, les fractions de milles ne sont pas indiquées sur les Itinéraires (1).

Lugdunum, Lyon, sur le coteau de Fourvières, *Lugdunum Segusiavorum caput Galliarum*, — *colonia Copia Claudia Augusta Lugudunensium;*

I. — Vigenna P. XVI milles de *Lugduno* (23,704 m.), Vienna A. à XXIII milles de *Lugdunum* (34,074 m.) et par une voie abrégée *per compendium* à XVI milles de cette ville, — Vienne (Isère), *Vienna Allobrogum, colonia Julia Viennensium*(2);

II. — Figlinis P. à XVII et plutôt à XVIII milles de *Vigenna* (26,667 m.), — Saint-Rambert-d'Albon (Drôme);

III. — Ursolis A. à XXVI milles de *Vienna* (38,519 m.), — Saint-Vallier (Drôme) ;

IV. — Tegna P. à XVI et plutôt à XVII milles de *Figlinis* (25,185 m.), — Tain (Drôme);

V. — Valentia P. à XIII milles de *Tegna* (19,259 m.); A. à

et avec la Table Théodosienne;—Allmer, *op. laud.*, 1 p. 181;—Brouchoud, *des voies de comm. entre Vienne et Lyon* (Cong. Arch. 1879, p. 78 et s.) — Delacroix, *Statist. de la Drôme ;* — Ludovic Vallentin, *Rap. sur le projet d'étud. topogr. du dép. de la Drôme à l'époque gallo-romaine ;*— Long, *rech. sur les antiq. rom. du pays des Vocontiens*, p. 20 et s.;— De Coston, *Hist. de Montélimar*, 1 p. 15; — Bouche, *Chorographie de la Provence;—Dict. top. de la Provence et du Comtat;—Statistique des B.-du-Rhône*, etc.

(1) Les distances sont vérifiées sur la Carte de l'Etat-Major, feuilles de *Lyon*, *St-Etienne*, *Valence*, *Privas*, *Orange*, *Avignon*, *Arles*. — Je me suis aussi servi des anciennes cartes de *Cassini*, de *Capitaine*, etc.

Abréviations : P. signifie *Table de Peutinger;* A., *Itinéraire d'Antonin;* H., *Itin. Hierosolymitain;* V. A., *Vases des* Aquae Apollinares.

(2) Il y avait ainsi deux voies de Lyon à Vienne; la plus longue créée postérieurement à l'autre, suivait le Rhône, rive droite, et la distance de l'Itinéraire est exacte. La seconde *seule* mentionnée sur la Table, et plus tard appelée *compendium*, est sans contredit la voie créée par Agrippa; Sénéque en parle *Apolokok.* 6: la distance de 16 milles est insuffisante, car il y a, à vol d'oiseau, plus de 23 k. de Lyon à Vienne : il faut admettre qu'on avait atteint Lyon, dès qu'on était parvenu sur son territoire et que cette limite était à XVI milles de Vienne. D'après Strabon *loc. citat.* la vieille voie, rectifiée ensuite par Agrippa, avait de Vienne au confluent de la Saône et du Rhône, environ 200 stades près de XXIV milles (35,556 m.) distance assez exacte. La voie d'Agrippa devait avoir à peu près la même longueur; son tracé est encore visible surtout dans le temps des grandes sécheresses. Voir Allmer, *op. laud.* 1 p. 181. Par la voie ferrée, il y a 32 k. de Lyon à Vienne.

XXII milles d'*Ursolis* (32,593 m.), — Valence (Drôme), *colonia Valentia* (1);

VI. — Umbenno *(mutatio)* H. à VIIII milles de *Valentia* (13,333 m.), — les Battendons, hameau de la commune d'Etoile;

VII. — Batiana P. à XVIII de *Valentia* (26,667 m.). Bantianis *v.* et Vacianis *p (mutatio)* H. à XII et plutôt à VIIII d'*Umbenno* (13,333 m.). — Bance, quartier de la commune de Saulce (Drôme);

VIII. — Acunum P. Acuno *(mansio)*, H. à XII milles [XI sur le mss. de Vérone] de *Batiana*, *Bantianis* ou *Vacianis* (17,778 m.), — Montélimar (Drôme), au quartier d'Aygu (2);

(1) La Table porte de *Vienna* à *Valentia* XLVI milles, l'Itinéraire XLVIII; la distance de l'Itinéraire est seule exacte: il faut donc rectifier la Table et porter la distance de *Vienna* à *Valentia* à XLVIII ou 71,112 mètres par la voie ferrée, la distance est de 74 k.; elle est de 70 k. 1/2 par la route. Les corrections que je propose me paraissent confirmées par l'étude comparée des milliaires.

Un milliaire trouvé en place au-dessous de Tain (n° 11) et portant le chiffre XXXVIIII indique que le XXXV° mille était à Tain et, comme il y avait exactement XIII milles de *Tegna* à *Valentia*, il en résulte que la distance de *Vienna* à *Valentia* était, par la voie romaine, de XLVIII milles. — Cette opinion est encore confirmée par le milliaire du Pont-de-Bancel (n° 7) trouvé en place, et qui porte XXIII milles (distance exacte de Vienne à ce point); du Pont-de-Bancel à Tain, il y a 18 k. ou XIII milles. soit XXXV milles de Vienne — de *Tegna* à *Figlinis*, la table porte XVI milles, ou 23 k. 1/2 ce qui emplacerait *Figlinis* à IV milles en amont du Pont-de-Bancel, c'est-à-dire en rase campagne, mais en lisant, comme je le propose, XVII milles, on arrive à St-Rambert-d'Albon qui me paraît correspondre à la station de *Figlinis*. Il y aurait ainsi de *Valentia* à *Figlinis* XXX milles, distance exacte: il en résulte que XVIII milles séparaient encore *Figlinis* de *Vienna*, distance exacte: ce qui fait de *Vienna* à *Valentia* XLVIII milles.

L'examen de ces mêmes milliaires confirme l'identification d'*Ursolis* avec St-Vallier.

Ces constations et ces faits, qui n'ont pas encore, à ma connaissance du moins, été signalés, seront faciles à contrôler, en emplaçant sur le terrain, la voie romaine qui subsiste sur bien des points.

(2) La distance de *Valentia* à *Acunum* est de XXX milles dans la Table (44,445 m.) distance exacte; c'est donc par erreur qu'on lit dans le Hierosolymitain XXXIII milles, et, sans grand effort, on voit que la distance d'*Umbenno* à *Bantianis* doit être réduite de XII à IX milles. Le milliaire de la Paillasse (n° 13) indique que la station d'*Umbenno* se trouvait à 3 milles plus bas; et d'après la direction et le tracé de la voie et ses souvenirs (elle était un peu à l'ouest de la route actuelle et se confondait même sur certains points), il faut emplacer *Umbenno* aux Battendons ou vers les Battendons, distance exacte de Valence. Je ne dis pas que *Umbenno* et les Battendons soient la même localité, la station devait être dans cette direction. A l'époque gauloise la population d'*Umbenno* habitait sans doute les hauteurs où est située Etoile; avec la domination romaine, la population se porta dans la plaine et, tout naturellement, sur les bords de la voie. Lors des Barbares, les habitants se réfugièrent dans le vieil oppidum gaulois qui devint une véritable place forte au moyen âge. Cela n'est pas une

IX. — Novem craris *p.* ou Novencrares *v.* *(mutatio)*, H. à XV [X sur le mss. de Vérone] et plutôt à XII d'*Acuno* (17,778 m.) — Le Logis de Berre, hameau des Granges Gontardes (Drôme);

X. — Senomago P. à XVIII milles d'*Acunum* (26,667 m.), — St-Pierre de Sénos, hameau de Bollène (Vaucluse);

XI. — Adletoce *(mutatio)* H. à X et plutôt à VIII milles de *Novemcraris* (11,862 m.).—Le passage du Lez à Bollène ou peut-être un peu au levant de ce bourg;

XII. — Arusione P. à XV milles de *Senomago* (22,215 m.). Arausione (*civitas*) H. à XIII milles [X sur le mss. de Vérone] d'*Adletoce*,(19 259 m.) — Orange (Vaucluse), *Arausio Cavarum, Colonia Firma Julia Secundanorum* (1);

hypothèse et divers érudits ont constaté ce même fait sur bien des points de la France; aujourd'hui avec le chemin de fer, la population d'Étoile descend dans la plaine et se rapproche de la voie ferrée. J'ajoute que la plaine des Battendons est un lieu où l'on rencontre des antiquités romaines.— Quelques auteurs, séduits par une similitude (?) de noms, entre *Umbenno* et *Ambonil* ont identifié ces deux localités : la voie n'a jamais pu, ni dû passer à Ambonil qui est à une grande distance de son parcours : il suffit de voir les lieux.

Bance conserva quelque importance jusqu'au moyen âge, dans une bulle de 1179, elle est encore appelée *Bancianis:* à Bance ont été trouvés une colonne milliaire (n° 14) et de nombreux antiques; la voie romaine y est encore visible, on peut la suivre presque jusqu'à la Drôme et on remarquera qu'elle se dirige vers les Battendons.

C'est la localité de Baix en Ardèche qui avait fait emplacer sur la rive droite du Rhône *Umbenno* à Beauchastel et *Batiana* à Baix, et par suite traverser 2 fois le fleuve entre *Valentia* et *Acunum*, ainsi que je l'ai dit plus haut.

Acunum par similitude de noms assimilé à *Ancone* sur les bords du Rhône ne peut s'emplacer qu'à Montélimar, où ont été trouvés une colonne milliaire, divers antiques et où le tracé de la voie est connu : la station était au quartier de Notre - Dame d'Aygu ; au moyen âge, un couvent du nom d'*Aygunum*, dérivation évidente d'*Acunum*, s'éleva sur l'emplacement de la station délaissée pour les hauteurs de *Montilium* par les habitants. Ancone est un village récent en pleine zone d'inondation du Rhône.

(1) La distance d'*Acunum* à *Arausio* est, d'après la Table, égale à XXXIII milles (48,889 m.); d'après le Hiérosolymitain, elle serait de XXXVIII milles (56,297 m.): la distance de la Table est la seule exacte: elle représente bien l'intervalle qui sépare Montélimar d'Orange en suivant le tracé encore visible sur bien des points de la voie romaine: par le chemin de fer la distance n'est que de 52 kil., on peut se rendre compte sur la carte de la différence de chaque tracé. — L'emplacement des stations ne saurait présenter aucune difficulté sérieuse; il est aussi certain qu'il est possible de l'être. Sur l'Itinéraire la distance d'*Adletoce* à *Arausio* étant la seule exacte, il est facile de rectifier les chiffres d'*Adletoce* à *Acunum* en emplaçant sur le terrain la voie qui subsiste encore en grande partie dans ce parcours (on doit écrire *Adletoce* en un seul mot, *ad* étant, comme l'a démontré Zeuss, un préfixe gaulois, *gram. Celt.*, 2e édit., p. 865). *Senomago* a été assimilé par M. E. Desjardins (p. 47, col. 3) à *Neomagus* devenu plus tard *Augusta Tricastinorum;* la voie romaine n'a jamais passé à St-Paul-Trois-Châteaux qui était desservi par un embranchement qu'indique encore la

XIII. — CYPRESSETA *p.*, CEPRESSATA *v.* (*mutatio*) H. à XV (22, 215 m.) d'*Arausione*, — le Pont de Sorgues (Vaucluse);

XIV. — AVENNIONE P. à XV et plutôt à XX milles d'*Arusione* (29,630 m.), AVENIONE *p.*, AVINIONE *v.* (*civitas*) H. à V milles de *Cypresseta* (7,407 m.), — Avignon (Vaucluse), *Colonia Avenio Cavarum* (1);

XV.—BELLINTO (*mutatio*) H. à V milles d'*Avennione* (7,407 m.), — Barbentane (Bouches-du-Rhône);

XVI. — ERNAGINA P. à XV milles d'*Avennione* (22,215 m), ARNAGINE *p.*, ARNAGENE *v.* (*mutatio*), H. à X milles de *Bellinto* (14,815 m.), ERNAGINO A., ERNAGINUM V. A., — Saint-Gabriel, hameau de Tarascon (Bouches-du-Rhône);

XVII — ARELATO P. à VI milles d'*Ernagina* (8,889 m.), ARELATE A., ARELATA V. A. à VII milles d'*Ernagino* ou *Ernaginum* (10,370 m.), ARELLATE *p.*, ARELATE *v.* (*civitas*) H. à VIII ou VIIII milles d'*Arnagina* (11,852 m. ou 13,333 m), — Arles (Bouches-du-Rhône), *Arelate Salyum*, *colonia Julia Paterna Arelatensium Sextanorum* (2).

carte de Cassini; d'après les distances *Senomago* correspond exactement à St-Pierre de *Senos* dont le nom était d'ailleurs bien significatif par lui-même, (un peu au nord du village actuel). A l'époque de l'Itinéraire, *Senomago* avait fait place aux deux stations d'*Adletoce* et de *Novemcraris* qui partageaient mieux la distance entre *Acunum* et *Arausio*; et *Adletoce*, correspondant à Bollène ou à côté, *Novemcraris* doit s'emplacer au Logis de Berre, au passage de la Berre, où a été trouvé un milliaire (voir plus loin n° XVII), et la correction de l'Itinéraire est facile. M. Ludovic Vallentin pense avec quelque raison que le nom *Novemcraris* a été altéré par le copiste et propose de lire *Novembaris* ou *Novenbaris* ou *bares:* cependant le mss. de Paris et celui de Vérone porte *Craris* et *Crares*. — Je ne crois pas, comme quelques personnes l'ont soutenu, que les stations de *Novemcraris* et d'*Adletoce* se rapportent à une voie autre que celle où était située *Senomago;* il s'agit toujours de la voie d'Agrippa. Une seule station n'était plus suffisante à l'époque de l'Itinéraire.

(1) D'après la Table, la distance d'*Arusione* à *Avennione* est de XV milles et elle est d'après l'Itinéraire de XX milles: la distance d'Orange à Avignon n'a jamais pu être réduite à XV milles, et les XX milles de l'Itinéraire représentent très-exactement le véritable parcours entre ces deux villes en suivant le tracé de la voie romaine.

(2) *Ernaginum* était un centre important, il se trouvait, en effet, au carrefour de quatre routes, ainsi qu'on peut le constater par les divers itinéraires. La distance d'*Ernaginum* à *Arelate* n'est pas exactement la même dans les itinéraires: la Table, les Vases des *aquae Apollinares* portent VI milles, l'itinéraire d'Antonin VII, le Hiérosolymitain VIII sur le mss. de Paris et IX sur celui de Vérone. La distance exacte concordant avec le tracé de la voie est celle de VIII milles La voie de Lyon à Arles ne passait pas à Tarascon traversée par une autre voie (voir les Itinéraires), et qui est à 5 kil. de St-Gabriel.

Les voyageurs qui se rendaient sur la rive droite du Rhône étaient obligés de franchir le fleuve à Arles même sur un pont dont l'existence

La voie d'Agrippa avait ainsi de la limite du territoire de *Lugdunum* à *Arelate* CLXX milles ou 251 kil. 855 mètres (1), aujourd'hui on compte de Lyon à Arles 266 kil. par la voie ferrée et de 258 kil. par la route nationale.

II. — MILLIAIRES

Les milliaires découverts jusqu'à ce jour sur la voie de Lyon à Arles sont au nombre de dix-sept; quelques uns ont malheureusement disparu. Je les reproduis suivant l'ordre de leur provenance respective de Lyon à Arles (2).

I. — Lyon, — à *la Guillotière*, tronçon de colonne, très-ruste, brisé par en haut, placé à l'angle d'un champ, près de la petite chapelle de St-Alban-de-Bron, du côté nord, au bord du chemin (3):

..... | *m*AX.....AV..... | .....

II. — Lyon, — à *la Guillotière*, tronçon de colonne employé comme borne, brisé par en bas depuis son appropriation à cet usage, couronné au moyen d'une profonde et large entaille circulaire d'une sorte de chapiteau barbare en forme de cône renversé; découvert au siècle dernier dans les démolitions de l'ancienne église de la Guillotière, servait, en 1854, de boute-roue, à

a été plusieurs fois constatée historiquement et dont les culées subsistent encore aujourd'hui. Il n'y avait pas alors de pont entre Tarascon et Beaucaire (*Tarasco* et *Ugernum*), mais comme le quatrième vase des *Aquae Apollinares* mentionne une voie directe d'*Ugernum* à *Glanum* (St-Rémy), etc., il est à peu près certain que l'on pouvait franchir le Rhône au moyen d'un bac entre Tarascon et Beaucaire; c'était un raccourci pour les voyageurs pressés.

D'Arles à Marseille, il y avait encore 80 milles à parcourir en suivant la voie *Aurelia* qui passait à *Fossis Marianis* (Fos) et à *Calcaria* (Calas).

(1) Ainsi que je l'ai dit plus haut, page 378, note 2, cette limite était à XVI milles de Vienne (23,704). Je prie le lecteur de se raporter à cette note. La voie de Lyon à Arles aurait eu ainsi environ CLXXVIII milles ou 263 k. 707 m., plutôt moins que plus.

(2) Dans quelques milliaires un certain nombre de lettres sont plus ou moins incomplètes. Ne pouvant les reproduire dans l'impression en leur état actuel de mutilation, je les donnerai toutes entières, même celles qui ne sont représentées que par de très-petites parties d'elles-mêmes. Voir sur ces milliaires Herzog *op. laud.*, 2e p., p. 141 et s. Un grand nombre ont été publiés par M. Allmer.

(3) Hauteur au-dessus du sol, o m. 50 c.; diamètre, 0,45 c. — L'église de St-Alban paraît en grande partie construite avec des matériaux romains, apportés vraisemblablement des bords du Rhône. Allmer *op. laud.* I p. 170 et atlas n° 234-21.

droite du portail d'une auberge de la rue des Asperges, — depuis lors perdu :

IMP·CA*es* | FL·VAL | CO*n*STANT*ino* | P·F· | *au*G· | *d*IV*i* | *constantii* | *aug* | *pii* | *filio* | *m·p*...

Imperatori Caesari Flavio Valerio Constantino pio, felici, Augusto, divi [*Constantii augusti, pii, filio*],

[*Millia passum*...] (1).

III. — Solaise (Isère). — Colonne employée depuis longtemps à supporter une croix, au point d'intersection de deux chemins, à peu de distance, au couchant du village :

TI·CLAVDIVS·DRVSI·F· | CAESAR·AVGVST | GERMANICVS | PONT·MAX·TR·POT·III | IMP·III·COS·III·P·P | VII.

Tiberius Claudius, Drusi filius, Caesar, Augustus, Germanicus, Pontifex maximus, tribunicia potestate tertium, imperator III, consul III, pater patriae,

[*millia passuum*] VII (2).

IV. — Vienne (*Vienna*). — Colonne trouvée en 1820, à 4 kil. au midi de la ville, près du pont établi pour le passage de la route de Marseille sur le ruisseau de la Gerbolle (non loin de St-Christ), au bord duquel elle gisait renversée; transférée à cette époque dans une ferme de M. Dambuyant, au village de l'Isle et employée pour soutenir l'angle d'un hangar :

IMP·*caes*·T·AE | LIO·*had*RIANO | ANTO*ni*NO·AVG·*pio*·*p*·*p*·*p*·*ma*X·TRIB· | P·VII·*cos*·IIII | III.

Imperatori Caesari Tito Aelio Hadriano Antonino Augusto, pio, patri patriae, pontifici maximo, tribunicia potestate septimum, consuli IV,

[*millia passuum*] III (3).

(1) Hauteur 1 m. 15 c.; diamètre 0,48 c.; de Boissieu *inscr. antiq. de Lyon*, p. 371; Allmer I p. 151 et atlas n° 36 bis.

(2) Hauteur 2 m. 50 c.; diamètre 0,60 c. et 0,65. — Ce milliaire est daté de l'an 43. — VII milles équivalent à 10,360 m. Solaise est situé à 14 k. de Vienne, le milliaire n'est plus à sa place. Chorier *hist. du Dauphiné* I p. 233; Charvet *Fastes*, édit. Savigné, p. 73; de Boissieu *op. laud.* p. 366; Desjardins *Table de Peutinger* p. 46; Allmer I p. 34 et atlas n° 29, Wilmanns 803 etc... Le milliaire de Solaise appartient, ainsi que les deux précédents, à la voie d'Agrippa; on en a trouvé aucun sur l'autre voie.

(3) L'inscription remonte à l'an 145. III milles font 4. 444 m., le milliaire était vraisemblablement en place; haut. 2 m., diam. 0,55 c. Allmer I p. 63 et atlas n° 30 bis. — Une autre colonne pareille trouvée en même temps, transportée aussi chez M. Dambuyant, où après avoir été sciée dans oute sa longueur et retaillée sur ses bords, elle forme les montants d'une porte charretière; la face tournée dans œuvre présente peut-être quelque inscription. Allmer *eod loc.*

V. — Le Péage-de-Roussillon (Isère). — Fragment de colonne trouvé dans la plaine de Sablons, au midi du Péage, près du grand chemin, — perdu :

Augustis nn | *fl. val. constantio* | *et galerio val.* | *maximiano et* | NOBILISSIMIS | CAESARIBVS | FLAVIO *valerio* | SEVERO *et gal* | *val* · *ma*XIM*ino* | *m p...*

[*Augustis nostris Flavio Valerio Constantio et Galerio Valerio Maximiano et*] *nobilissimis Caesaribus, Flavio* [*Valerio*] *Severo* [*et Galerio Valerio*] *Maximino;*

[*millia passuum...*] (*1*).

VI. — Chanas (Isère). — Colonne mutilée par en haut, anciennement dans le cimetière, actuellement sur la place publique :

Imp. caes. t. ae | LIO · HADRIA | NO · ANTONINO | AVG PIO·P·P·P M | TRIB·P·VII·CS IIII | XIIII.

[*Imperatori Caesari Tito Ae*]*lio Hadriano Antonino Augusto, Pio, patri patriae, pontifici maximo, tribunicia potestate septimum, consuli IV,*

[*millia passuum*] *XIIII* (2).

VII. — Beausemblant (Drôme). — Colonne trouvée en 1806 au pont du ruisseau de Bancel, lors des fouilles pour établir le pont, près du village du même nom, — transportée dans le jardin de la préfecture, à Valence, où elle est actuellement :

IMP · CAESAR | G·IVL · VERVS | MAXIMINVS · P · F · | AVG·GERM ·SARM · | DAC · MAX · ET · G · | IVL·VERVS | MAXIMVS | NOBILISS | CAES | MP | IIIXX.

Imperator Caesar Gaius Julius · *erus Maximinus, pius, felix, Augustus, Germanicus, Sarmaticus, Dacicus maximus, et Gaius Julius Verus Maximus, nobilissimus Caesar,*

(1) Ce milliaire est antérieur au 25 juillet 306, époque de la mort de Constance, l'un des Augustes : j'ai emprunté cette restitution à M. E. Desjardins dans un savant article paru dans la *Revue archéologique*, avril 1880, p. 305. M. Allmer avait proposé cette lecture : [*Imperatoribus Caesaribus dominis nostris Flavio Valerio Constantio et Galerio Valerio Maximiano piis, felicibus, invictis, augustis et*] *nobilissimis Caesaribus Flavio Valerio Severo et Galerio Valerio Maximino, millia passuum...* t. I, p. 138 et atlas n° 34. Ce texte est connu par un mss. de Schneider, *notes et dessins*, appartenant à la bibliothèque de Vienne en Dauphiné. Le Péage-de-Roussillon est à 26 kil. de Vienne.

(2) La colonne est surmontée d'un couronnement conique très-élevé, au sommet est fixée une croix en fer ; hauteur 1 m. 50 c., diamètre 0,55 c. Le milliaire est de l'an 145 ; les XIV milles équivalent à 20,741 mètres.

Chanas est à 26 kil. de Vienne : le milliaire n'était donc plus en place.

Chorier *hist.* I p. 233 ; Maffei *Mus. Veronens.* p. 420 ; Charvet *Fastes* p. 72 ; Allmer I p. 64 et atlas n° 30.

[*millia passuum*] *XXIII* (1).

VIII. — Saint-Vallier (*Ursolis*) (Drôme). — Colonne transportée à Lyon vers le milieu du XVIIe siècle « pour satisfaire la curiosité du cardinal Alphonse de Richelieu; » au temps de Chorier, elle était « sur le rivage de la Saône qui regarde le Dauphiné », — depuis lors perdue :

T*ib.* CLAVDIVS·*drusi·f*· | CAESAR·*augustus* | GERMANICVS | PONT · MAX *trib·pot*···· | IMPERATOR·· ·*cos*··· | P·P | XXV.

Tiberius Claudius [*Drusi filius*], *Caesar*, [*Augustus*], *Germanicus*, *Pontifex maximus* [*tribunicia potestate...*] *imperator...* [*consul...*] *pater patriae*,

[*millia passuum*] XXV (2).

IX. — Erôme (Drôme). — Tronçon de colonne en marbre rouge, servant jadis de support au bénitier placé à droite en entrant dans l'église : un cordon qui le termine, au-dessus de l'inscription, fait voir que lors de sa transformation en borne milliaire, il a été retourné de bas en haut ; — aujourd'hui dans le jardin du presbytère :

IMP · CAES · FL | VAL · CONSTANTI | VS·P·F·AVG·FL· VAL | SEVERVS·NOB | CAES·M·P· | XXX.

Imperator Caesar Flavius Valerius Constantius, pius, felix, Augustus, Flavius Valerius Severus, nobilissimus Caesar,

[*millia passuum*] XXX (3).

X. — Erôme. — Sur la face opposée du milliaire précédent :

DN · VALE*ntinianus* | B*ono reipublicae* | NATVS.

(1) Hauteur 1 m. 60 c., diamètre 0,40 c.; l'inversion IIIXX pour XXIII se rencontre sur les médailles de Gallien et de Carausius : le prénom *Gaius* pour *Caius* est fréquent sur les inscriptions, cette orthographe était conforme à la prononciation: les G et les C ont la branche terminale tombante ; Delacroix *stat. de la Drôme*, p. 419 et 622; Herzog n° 637; Allmer I p. 120, atlas n° 234-8; XXIII milles font 34,074 m. Le Pont de Bancel est à 34 kil. de Vienne, distance très-exacte; l'inscription n'est pas antérieure à la fin de 236.

(2) Cette inscription a été mal reproduite par divers auteurs qui n'ont pas soupçonné qu'elle n'était pas entière, Chorier I p. 233, Reinesus 3, 78; de Boissieu p. 272; probablement mutilée du côté gauche ; savamment restituée par M. Allmer, I p. 38 et atlas n° 252 ; l'inscription était peut-être conforme à celle de Solaise et remonte à l'an 43 ; XXV milles équivalent à 37,037 m.; il résulte de la note 1 de la page 379 que ce milliaire devait se trouver à 2 milles en amont de St-Vallier.

(3) Hauteur au bas du sol 0 m. 75 c.; diamètre 0,40 c.; l'inscription s'emplace entre le 1er mai 305, date de l'avènement de Constance, et le 25 juillet 306, date de sa mort ; XXX milles font 44,445 m.; le milliaire n'était plus à sa place, il était sans doute à 2 milles en amont d'Erôme, ce qui résulte de la note 1 de la page 379.

Domino nostro Valentinianus bono reipublicae natus.

[*millia passuum*]... (1).

XI. — Mercurol (Drôme). — Colonne en granit du pays, découverte l'an V de la République « à trois milles au-dessous de Tain » (en réalité à 4 milles); placée sur le bord de la voie romaine, elle fut renversée par un éboulement de terrain ; (la voie était et est encore plus élevée que le terrain qu'elle coupe), — actuellement dans le jardin de M. Jourdain, à Tain, où elle avait été transportée lors de la découverte :

IMP · CAES | LVC · DOM | AVRELIANO | P· FEL· INV | AVG | PONT · MAX | GERM·MAX | GVTICO · MAX | CAR · MAX | PRO·V·INP | III·COS | P·P· | XXXVIIII.

Imperatori Caesari Lucio Domitio Aureliano pio, felici, invicto, Augusto, pontifici maximo, Germanico maximo, Gutico maximo, Carpico maximo, pro. v. inp. (?) [*t(ribunicia) p(otestate)*] *III consuli, patri patriae,*

[*Millia passuum*] XXXVIIII (2).

XII. — Valence (*Valentia*) (Drôme). — Colonne cylindrique en pierre de Montceau, formant la partie supérieure du 2e pilier de droite du chœur de la cathédrale de St-Apollinaire, décou-

(1) Il s'agit soit de Valentinien Ier (364 à 375), soit de Valentinien II (375 à 392), qui mourut à Vienne, victime de l'ambition du préfet du Prétoire le comte Arbogaste : Allmer *Bull. de la Soc. d'Arch. de la Drôme*, 1869, p. 157, et *inscr. de Vienne* t. I, p. 139, atlas n. 23-12, sur la double milliaire d'Erôme.

(2) Haut. 1 m. 70 c., diam. 0,35 c. La lecture des 10e et 11e lignes présente, par suite de la maladresse du graveur, une sérieuse difficulté; Orelli (2029) avait proposé : PR*inceps* iV*ventutis* IMP*erator* III, etc...; Wilmanns (1039) suppose PR*inceps* iV*ve*N*tutis* (*tribunicia*) P*otestate* III, etc... Aurélien n'a pas dû être prince de la jeunesse, bien qu'il porte ce titre sur une inscription (Orelli 1026). M. Allmer qui avait lu (*tribunicia*) PRO*testate* iV, IMP*erator* III, etc... renonce aujourd hui à cette interprétation ; les milliaires et les piédestaux d'Aurélien ne présentent jamais l'indication des acclamations impériales. La 11e ligne signifie certainement « troisième puissance tribunicienne, premier consulat », l'expression *tribunicia potestas* a pu être omise au commencement de cette ligne, à moins qu'elle ne soit défigurée dans les lettres de la ligne précédente. On ne saurait songer à lire PRO*Videntissimo* IMP*eratori*, car ces mots auraient été gravés sans abréviation, et en outre, ce titre n'est donné à Aurélien sur aucun monument à ma connaissance du moins. Il y a là un intéressant problème, je préfère en l'état m'abstenir et je suppose seulement que les abréviations *t. p. (tribunicia potestate)* ont été omises au commencement de la 11e ligne. XXXVIIII milles font 57,778 m., voir note 1 de la page 379. Le milliaire daterait ainsi de l'an 272; Schneyder, *Mém. sur une colonne milliaire qu'on vient de découvrir près de Tain.* — Chalieu, *antiq. de la Drôme*, p. 67, Millin, *voyag.* 2, p. 69; Delacroix, *op laud.*, p. 611, Herzog, n° 638, Allmer, 1, p. 124 et atlas n° 258, etc... Le milliaire a été à tort indiqué comme trouvé à Tain, voir Chalieu et Delacroix.

verte en octobre 1879, par suite de l'enlèvement d'une épaisse couche de badigeon qui la recouvrait depuis longtemps et aussitôt retaillée en partie :

IMP · CAESAR · L · DOMITI*us* | AVRELIANV*s* · P · *f* · IN*vi*C*tus* | *au*G · P · M · GER*manic* · *max* | *go*THIC · MA*x* · *carpic. max* | *par*THIC·MA*x. trib. pot...* | *cos...*P P·PROCO*s. restitutor et* | *pacat*OR·ORB*is*..... | *r*ESTITVIT ..... | MILIA *passuum* | III.

Imperator Caesar Lucius Domitius Aurelianus pius, felix, invictus, Augustus, pontifex maximus, Germanicus maximus, Gothicus maximus, Carpicus maximus, Parthicus maximus, tribunicia potestate (V vel VI), *consul* (II vel III), *pater patriae, proconsul, restitutor et pacator orbis ..... restituit.....*

Millia passuum III (1).

XIII. — Etoile (Drôme). — Colonne en pierre de Crussol, trouvée en 1754, au hameau de la Paillasse, en creusant un des fossés de la grande route de Lyon en Provence, à 400 toises environ en amont du hameau, elle était sur l'ancienne voie romaine, — aujourd'hui à la porte de la chapelle de la Paillasse :

IMP · CAES T·AEL·HAD | ANT·AVG·PIO P·P·P.M | TR· POT·X·COS·IIII | VI.

Imperatori Caesari Tito Aelio Hadriano Antonino Augusto pio, patri patriae, pontifici maximo, tribunicia potestate decimum, consuli IV,

[*Millia passuum*] VI (2).

(1) *Descripsi* dans *les déc. arch. faites en Dauphiné en 1879*, p. 18 et s. : mon interprétation a été admise par M. Allmer, *Rev. Epigr.*, n° 134, p. 118. — La date du milliaire est donnée approximativement par l'expression *pacator orbis* qui indique qu'il est postérieur au triomphe d'Aurélien, par suite de l'an 274 ou 275 et plus probablement de 274; III milles font 4,444 m., la symétrie exigerait une 4e barre d'unité. Haut. 1 m. 87 c., diam. 0,40 c. Les distances partant de Valence sur le territoire de cette cité, on ne peut dire si le milliaire était en amont ou en aval de la ville.

(1) Haut. 2 m. 50 c., diam. 0,40 c.; le milliaire remonte à l'an 147. — Signalé pour la première fois par l'ingénieur Paulmier de la Tour; note et dessin joints à une lettre datée de Montélimar du 30 octobre 1766 (mss. de la Bibl. de Grenoble). *Encyclop. method.* (d'Alembert et Diderot), antiquités, p. 110; — Caylus, *rec. d'antiq.* III, p. 355; — Chalieu, p. 68; Delacroix, p. 504; Herzog, n° 645 — gravé par J. P. Magne après 1766. — M. Delacroix rapporte que le milliaire fut trouvé par M. Terrasse dans une de ses propriétés, au quartier de Bosse, et qu'un tronçon du 5e mille a été découvert en 1814, à 25 m. au couchant de la route actuelle, près de la maison de Jacques Arlaud dit Perret, où on le voit encore. — Bien que le texte soit très-lisible. M. Herzog a voulu lire *tribunicia potestate VII, consuli IIII*, voir à ce sujet la note 1 de la page 390. VI milles font 8.889 m.

XIV. — Saulce (Drôme). — Colonne avec une astragale à la partie supérieure existant en 1766 au quartier de *Bance*, l'ancienne *Batiana* ou *Bantianis* des Itinéraires, dessinée à cette époque par l'ingénieur Paulmier de Latour — aujourd'hui perdue :

IMP· CAE | FL · VAL | CONSTANTINO | P · F | AVG | DIVI · CONSTANTI | AVG | PII·FILIO | *m. p...*

Imperatori Caesari Flavio Valerio Constantino pio, felici, Augusto, divi Constantii Augusti pii filio,

[*Millia passuum....*] (1).

XV. — Montélimar (*Acunum*) (Drôme). — Colonne en pierre de Montceau, brisée par en bas, découverte en octobre 1766, dans l'enclos des Recollets ; elle servit de chasse-roue à l'un des côtés du portail au sud du jardin jusqu'en 1802, époque à laquelle elle fut transportée par ordre de M. Descorches, préfet de la Drôme, dans le jardin de la Préfecture, à Valence, où elle est encore :

IMP · CAES | L · DOMITIO | AVRELIANO | P · F·I·AVG · P · M | *g. m. g.* M·P M | ..... | *m. p....*

Imperatori Caesari Lucio Domitio Aureliano pio, felici, invicto, Augusto, pontifici maximo, [*Germanico maximo, Gothico*] *maximo, Parthico maximo,....*

[*Millia passuum....*] (2).

XVI. — Rac (Drôme). — Borne prismatique à base carrée en pierre de St-Paul, découverte il y a environ une quarantaine d'années, non loin de Montélimar dans la partie située entre Rocouls et Montchamp, près de l'emplacement de la voie romaine, — aujourd'hui dans la collection de M. Ludovic Vallentin, à Montélimar :

(1) Haut. 1 m. 80 c., diam., 0,38., d'après un dessin et une note de Paulmier de Latour joint à la lettre du 30 octobre 1766 (mss. de la Bibl. de Grenoble). Ce milliaire a été signalé en 1817, par le savant Faujas de St-Fond, qui nous apprend qu'il était entièrement illisible, Delacroix, *stat. de la Drôme*, 1re édit. (1817), p. 103 ; Long, *op. laud.* : p. 20.

(2) Haut. 1 m.76 c. diam. 0,35 c. Paulmier de Latour s'exprime ainsi au sujet du milliaire dans la lettre précitée du 30 octobre 1766 : « nous l'avons exhumé ces jours derniers, ces petits messieurs (*les Recollets*) ont opposé des raisons divines qui sont cause que vous n'en aurez point encore l'inscription, seulement l'on découvre qu'elle est du temps d'Aurélien». Delacroix, p. 622 ; — De Coston, *hist. de Montélimar*, 1, p. 20;— Lacroix, *l'arr. de Montélimar*, v° Montélimar;— Herzog, n° 645, a seul reproduit à peu près exactement le texte : milliaire gravé par J. P. Migne, probablement en même temps que le milliaire de la Paillasse, c'est-à-dire peu après 1766 : gravure jointe à la lettre de Paulmier de Latour qui a été imprimée dans les *Mélang. hist. sur le Dauph. et principal. sur le dép. de l'Isère*, par Champollion-Figeac, (1805), premier cahier.

TI · CA*e*SAR | DIVI · AVGVST · F · | AVG · P*on*TIFEX | MA*xim*VS | TR*ibun*· | PO*testa*TE | XX*x*II*i* · *re*FECIT | ET · R*est*ITVIT | *m. p....*

Tiberius Caesar, Divi Augusti filius, Augustus, Pontifex maximus, tribunicia potestate XXXIII, refecit et restituit,

[*Millia passuum.. ..*] (1).

XVII. — Granges-Gontardes (Drôme). — Tronçon de colonne en granit fin, noir et blanc, transformé en borne itinéraire et retourné de bas en haut, trouvé à une époque ancienne, au Logis de Berre, la station de *Novemcraris* — d'après une note de Paulmier de Latour jointe à la lettre du 30 octobre 1766, — transporté à Grignan dans l'église de N.-D. de Beaulieu où il a longtemps servi de bénitier, — placé en 1810, à la destruction de la chapelle, comme borne sous la tour de l'Horloge communale, — et aujourd'hui se voit dans le domaine du Roset où M. Salomon l'a recueilli depuis 1876 :

IMP · CAES | FL · VAL | CONSTANTINO | P · F · AVG | *m. aur. val* | *maximiani aug.* | NEPOTI·DIV*i* | CONSTANTI AVG·PII | FI*l*IO | *m· p....*

Imperatori Caesari Flavio Valerio Constantino pio, felici, Augusto, [*Marci Aurelii Valerii Maximiani augusti*] *nepoti, divi Constantii Augusti pii filio,*

[*Millia passuum.....*] (2).

(1) De Coston, I. p. 22, rapporte inexactement le texte d'après une mauvaise copie: l'inscription avait été recueillie en divers fragments qui sont restés longtemps dans le domaine du *Colombier* appartenant à M. le Juge de paix Mathieu : le monument depuis sa translation à Montélimar a été restauré aussi bien que possible ; il est daté de l'an 31 de notre ère ; haut. 1 m. 12 c., larg. 0,64 c., épais. 0,26 c. Quelques lettres sont plus ou moins incomplètes, ne pouvant les reproduire dans l'impression en leur état actuel de mutilation, je les donne toutes entières, mêmes celles qui ne sont représentées que par de très-petites parties d'elles-mêmes ; les lettres en italiques sont les seules qui ont disparu. — J'ajoute qu'au-dessous de la dernière ligne, j'ai cru reconnaître l'arrêt inférieur d'une barre de chiffre — *Descripsi.*

(2) Paulmier de Latour qui fait connaître la provenance de ce milliaire alors déjà à Grignan, dans une note très-courte sur une petite feuille volante semble avoir puisé ce renseignement dans un mss. de Peiresc, dans les mss. connus de Peiresc, il n'est pas question de ce milliaire; le milliaire est rapporté sans indication de provenance par Delacroix, p. 157; — Long, p. 179; — Fillet, *Bull. de la Soc. d'Arch. de la Drôme*, IV, p. 158-60 : — Allmer dans Lacroix, *l'arr. de Montélimar*, v° Grignan. — Haut. 1 m. 04 c., diam. 0,42 c. La date du milliaire s'emplace de 306 à 310. Maximien, convaincu d'avoir voulu attenter à la vie de son gendre, dût se donner la mort, et son nom disparut quelque temps des monuments publics, ce qui est indiqué par la régularité du martelage des 5e et 6e lignes. — Voir en effet Ed. Blanc, *épigr. antiq. du dép. des Alpes-Maritimes*, p. 132 et 147.

Tels sont les miliaires découverts à ce jour sur la voie d'Agrippa de *Lugdunum* à *Arelate :* ils se trouvent ainsi tous compris entre *Lugdunum* et *Senomago*, c'est-à-dire entre la première et la onzième station et sur un parcours de CXIII milles (165 kil. 927 m.). Je n'en connais aucun autre entre *Senomago* et *Arelate* sur un parcours de LV milles.

Toutefois M. Herzog a cru devoir ajouter à cette liste plusieurs autres milliaires au nom d'Antonin qui se trouvent dans l'Ardèche, dans le Gard et dans les Bouches-du-Rhône, par la seule raison que le texte ne concorderait très-exactement qu'avec le texte des milliaires de cet empereur découverts sur la voie d'Agrippa (1). Ces milliaires appartiennent d'après leur provenance respective qui est connue, et dont ne s'est point préoccupé le savant Allemand, à d'autres voies qu'à la voie de Lyon à Arles (2).

Je dois ajouter qu'il a été recueilli à Vienne trois milliaires que je n'ai pas rapportés parce que leur provenance exacte n'était

(1 et 2). L'opinion de M. Herzog ne saurait résister à un examen sérieux :

1° Les milliaires de Viviers (Ardèche) signalés par cet érudit (n° 639) comme appartenant à la voie d'Agrippa, dans cet endroit très-éloigné du Rhône et par suite de Viviers, faisaient partie de la voie de la rive droite du Rhône dont il paraît ignorer l'existence, et sur laquelle ont été découverts d'autres milliaires d'Antonin avec la même date : Rouchier, *Hist. du Vivarais*, t. I, p. 75, 100, 589; — Allmer, *Bull. de la Soc. d'Arch. de la Drôme*, 1871-2, p. 372 et 1878, p. 150 ;

2° Le milliaire de Nîmes attribué par M. Herzog (n° 643) à Montélimar par la seule raison que le chiffre XXXIII qui y est mentionné, était la distance mathématiquement exacte de *Valentia* à *Acunum* (ce qui est inexact, la distance mathématiquement exacte est de XXX milles, voir page 379 et note 2 *supra*). V. E. Desjardins, *op. laud.*, p. 47, col., 3. 6, v° *Acunum*. Ce milliaire appartient très-vraisemblablement à la voie qui d'Aps tendait à Nîmes par St-Denys et qui paraît avoir été créée par Antonin : *les distances sont comptées d'Aps (Alba Helvorum)* — et les milliaires d Antonin qui y ont été découverts portent la même date que celui en question. Voir Allmer, *Rev. Epigr.*, n° 3, p. 45 ;

3° Le milliaire de Tarascon cité par le savant Allemand (n° 644) a été trouvé dans cette ville et n'a pas dû appartenir à la voie d'Agrippa qui ne passait pas à Tarascon, et qu'elle laissait à 5 k. sur la droite. Tarascon était située sur la voie de *Glanum* (St-Rémy) à *Ugernum* (Beaucaire) et qui franchissait le Rhône entre Tarascon et Beaucaire (4e Vase des *Aquae Apollinares*), c'est donc à cette dernière voie qu'il faut rapporter le milliaire en question. Je cite toutefois ce milliaire dans le cas où il aurait été apporté de St-Gabriel à Tarascon : IMP·CAES·T·AELIO | HADRIA*n*O·ANTONI*no* | AVG·PI*o·p·p*·TRIB | POT....COS·IIII | *m·p*.... Sur la voie qui fait l'objet de cette étude ont été découverts 3 milliaires d'Antonin, deux avec *tribunicia potestate* VII, *consul* IIII (nos 4 et 5) et le 3e avec *tribunicia potestate* X, *consul* IIII (n° 13). M. Herzog pour mieux étayer son système a cru devoir modifier le texte *parfaitement lisible* de ce dernier milliaire et lire *tribunicia potestate* VII, *consul* IIII.

pas connue. Il est bien difficile, en effet, de savoir à quelle voie ils appartenaient, car Vienne était le centre de six voies, deux se dirigeaient vers les Alpes, deux vers Lyon, la cinquième sur Valence et la sixième vers l'Helvie par la rive droite du Rhône (1).

L'étude comparée des milliaires que je viens de rapporter permet de faire quelques constatations qui ne sont pas dépourvues d'intérêt. Les distances se comptaient à partir du chef-lieu de la cité dans le parcours de la voie sur le territoire de cette cité : ainsi par exemple, les milles partaient de Vienne, sur le territoire de cette cité, soit dans la direction de Lyon, soit dans la direction de Valence (2).

Les inscriptions des milliaires indiquent que Tibère, Claude, Antonin, Aurélien, Constance, Constantin, Maximien et Valentinien Ier ou IIe ont fait exécuter des travaux à la voie de Lyon à Arles(3); pour plusieurs d'entre eux des guerres en Bretagne, en Germanie ou dans la Gaule, peuvent expliquer les motifs de ces travaux. La période représentée par ces milliaires s'étend de

(1) L'un de ces milliaires, aujourd'hui perdu, se trouve reproduit dans un mss. de Delorme : il était très-mutilé. M. Allmer, qui a tenté la restitution avec succès, estime que le milliaire était de *C. Julius Verus Maximinus*. tom. I, p. 118 et atlas nº 33.

Les deux autres sont au musée de Vienne :

1º *imp. caes. m. aur* | *commodo. antonino* | *aug. pio. sarmat. ger* | MANICO · MAX · Tr | IB · POT · VI · COS · III | P · P · PROCOS | I —, trouvé en 1864 sur la place Saint-Maurice; Allmer I, p. 75 et atlas nº 234-50. Ce milliaire était à I mille de Vienne (1,481 m.), mais dans quelle direction ?

2º IMP · CAES | FL · VAL | CONSTANTINO | P · F | AVG | DIVI CONSTANTI | AVG | PII · FILIO | *m. p....*, — ce dernier milliaire a été découvert en novembre 1752 au bord du Rhône, au-dessous de la porte du pont, dans les fondations d'une maison en réparation joignant le port St-Ferréol du côté du midi, haut. 2 m. 66 c., diam. 0,49 c. — c'était un fut de colonne, Allmer, I, p. 149 et atlas nº 36.

(2) M. Aurès qui a fait dernièrement un travail sur les voies romaines a constaté que la partie de la voie *Domitia* du Rhône à Narbonne avait été faite d'abord aux frais de la Province et ensuite réparée aux frais des cités traversées. Le premier numérotage part de Narbonne jusqu'au Rhône, ensuite le numérotage, relatif aux réparations, part de Narbonne jusqu'à la limite qui séparait cette cité de celle de Nîmes et de là jusqu'au Rhône, part de Nîmes dans chaque direction.— Il a dû très-vraisemblablement en être de même pour la voie de Lyon à Arles, mais aucun des milliaires que j'ai rapportés. ne présente un numérotage unique de *Lugdunum* à *Arelate*, aucun n'appartient à la construction par Agrippa, de la voie en tout ou en partie aux frais de la Province Narbonnaise ou du fisc ; partout il s'agit de réparations postérieures aux frais des cités traversées puisque le numérotage part du chef-lieu de la cité.

(3) On remarque sur les milliaires le nom de l'Empereur tantôt au nominatif tantôt au datif. Le nominatif indiquerait-il que le fisc est venu en aide aux cités pour les travaux?

l'année 31 à l'année 392 de l'ère vulgaire. On voit que dans les Provinces du Sénat comme dans les provinces Impériales les travaux des routes s'exécutaient au nom des Empereurs.

Les ouvriers employés à ces travaux étaient dans chaque province sous les ordres d'un *praefectus fabrum* ingénieur chargé de la conduite des Travaux Publics; c'était généralement un ancien personnage municipal parvenu au faîte des honneurs, *omnibus honoribus functus*. Nommé par le gouverneur de la province, le *præfectus fabrum* par le seul fait de sa promotion à cet emploi, acquérait, s'il ne l'avait pas déjà, le titre et le rang de chevalier romain. Cette fonction n'était probablement pas militaire, car on trouve ces ingénieurs dans les régions qui étaient dépourvues de troupes comme l'Italie et la Narbonnaise (1).

Au commencement de l'Empire, les bornes milliaires avaient une forme règlementaire, ainsi par exemple, celles d'Auguste étaient cylindriques, celles de Tibère prismatique à base carrée, etc...; elles se distinguaient en outre, entre elles, par les formules. Sous les Antonins, il s'établit beaucoup de négligence et d'arbitraire; dès le temps de Constantin, presque tous les milliaires sont des tronçons de colonne d'architecture pris à des édifices publics ou privés qui tombaient en ruine par suite de la misère générale: il est facile de le constater par l'astragale qui terminait à cette époque la partie supérieure ou inférieure des bornes itinéraires: on se contentait aussi souvent d'un simple tronçon auquel on faisait, au moyen d'une entaille circulaire profonde, une espèce de chapiteau barbare de forme de cône renversé.

Les inscriptions ont suivi également ces transformations et ces vicissitudes; correctes, exactes et bien gravées pendant la première partie de l'Empire, elles se font remarquer dès le IIIe siècle par la difformité des lettres, par des maladresses d'exécution et par l'absence de style et d'orthographe.

(1) Les inscriptions de la Narbonnaise mentionnant des *præfecti fabrum* sont nombreuses. — La durée de leurs fonctions ne devaient pas excéder celles du gouverneur, 3 à 5 ans dans les provinces de l'Empereur, et 1 an dans celles du Sénat: elles pouvaient être continuées si le gouverneur l'était. On trouve à Vienne des *praefecti fabrum*, *bis*, *ter*, *quater* et même *quinquies*. — Le titre de *præfectus fabrum* figure dans les inscriptions toujours succédant ou mêlé à des honneurs municipaux et quelquefois avec l'indication ou le nom de la dignité du gouverneur (Orelli, Henzen, 732, 3669, 6940, 6956), il est parfois suivi du tribunat d'une légion ou de la préfecture d'une cohorte. Cette charge paraît avoir existé antérieurement à l'Empire (Cornel. Nep. *Attic.* 12; Patercul. 2, 76; Cicer. *pro Balbo* 28, *ad famil.* 3, 7 et....) Voir Borghesi, 5, p. 206, Allmer, 2 p. 235 et s.

La matière des bornes itinéraires de la voie d'Agrippa appartient en général aux roches du pays; à partir de Constantin, on rencontre parfois le marbre qui est quelquefois des plus beaux et des plus précieux; il s'agit alors de colonnes provenant d'édifices.

Tel est le résumé de mes recherches et de mes constatations sur la voie créée par Agrippa de Lyon à Arles, dans cette riche et pittoresque vallée du Rhône qui a joué un grand rôle dans l'histoire des migrations des peuples et des transactions commerciales. Cette voie dut avoir, à l'époque romaine, la même importance que de nos jours le chemin de fer.

Les écrivains de l'Empire nous ont transmis quelques renseignements historiques sur cette voie. Claude, débarqué à Marseille pour se rendre dans l'île de Bretagne, Fabius Valens, général de Vitellius rançonnant sur son passage la ville de Vienne, Constantin poursuivant son beau-père Maximien des bords du Rhin à la Méditerannée, Constance retournant de Lyon en Italie et laissant à Arles les traces de son passage, et tant d'autres ont foulé aux pieds la voie de Lyon au rivage Massaliote.

La route qui a succédé à la voie romaine a eu, elle aussi, son importance avant d'avoir été détrônée par le chemin de fer, et si nous l'interrogions à son tour, elle pourrait nous raconter ses fastes, elle pourrait nous dire :

Les Rois, les Princes, les Prélats,
Et les marquis à grand fracas,
Et les belles ambitieuses,
Dont *elle aurait* compté les pas.

FLORIAN VALLENTIN,

Auxiliaire de la commission de géographie historique de l'ancienne France.

LE SALON DE GRENOBLE

1880

DE même qu'André Vésale, prêt à fouiller le corps humain de son scalpel, « priait Dieu de lui pardonner le sacrilége qu'il allait commettre en portant la main sur son chef-d'œuvre », de même, au moment d'entreprendre l'examen de leurs ouvrages, nous sommes tenté, à l'instar de certains critiques, de demander aux artistes de vouloir bien nous absoudre. On ne peut, en effet, se défendre d'une légère appréhension, à la pensée d'apprécier, en quelques lignes, des tableaux ou des statues qui sont le fruit de longues études, de connaissances patiemment acquises et qui ont peut-être coûté à leurs auteurs plus d'une larme ignorée. Il faut avoir manié un pinceau, ou pétri la terre glaise, pour comprendre les tourments, les joies, les espérances qui accompagnent la création d'une œuvre d'art, le découragement qui envahit l'artiste obligé d'effacer le soir ce qu'il a ébauché le matin, sa lutte fiévreuse pour atteindre cette perfection dont l'image le poursuit sans relâche, pour la fixer sur la toile ou pour la communiquer au marbre. Que de fois, le peintre ou le sculpteur, saisi d'une amère tristesse, pourrait répéter ces beaux vers d'Edmond Roche, qui s'écriait, dans un sonnet intitulé l'*Ebauche:*

L'enfantement d'une œuvre est un labeur austère,
Plein de chagrins navrants, plein d'efforts ignorés;
Qui sait combien l'artiste, au sein de ce mystère,
Pousse parfois au ciel de cris désespérés?
. . . . . .
Il abrège sa vie en ce travail aride,
Pour lui, chaque pensée est le prix d'une ride,
Chaque mot est le prix d'une goutte de sang!

C'est pourquoi, au début de cette étude, nous tenons à assurer

les artistes de notre amour pour l'art et de notre admiration pour la carrière à laquelle ils se sont consacrés. Et si, parfois, nous sommes sévère à l'égard de leurs œuvres, c'est qu'impatient de contempler un instant cette beauté vers laquelle nous aspirons de toutes les forces de notre âme, nous sommes porté à leur crier, comme au guide qui peut nous conduire sur les sommets radieux : plus haut, toujours plus haut !

Disons-le tout d'abord : l'Exposition de peinture et de sculpture, organisée à Grenoble par la Société des Amis des Arts, a pleinement réussi. Sans parler du nombre des ouvrages exposés, supérieur à celui des années précédentes, l'importance et le mérite de certains d'entre eux donnent au salon de cette année un attrait particulier. Non seulement l'appel de la Commission, chargée de présider à la réception et à l'admission des tableaux envoyés, a été entendu par tous les Dauphinois, mais encore beaucoup d'artistes étrangers, parmi lesquels des noms célèbres, ont répondu à son invitation. D'ailleurs, le Musée de Grenoble, avec ses hautes et vastes salles, avec sa belle lumière, était un local admirable pour une pareille Exposition. C'est là un succès pour la Société des Amis des Arts et une noble tentative que nous espérons voir bientôt se renouveler.

Le Salon de cette année abonde en peintures où l'on relève «de l'habileté de main, un certain sentiment pittoresque et de l'esprit d'observation.» On y rencontre beaucoup de portraits, de paysages, de natures mortes et de tableaux de genre, mais quant aux tableaux d'histoire, aux peintures de style, (à part l'envoi de M. Ernest Hébert) nous n'en voyons pas ou presque pas.

Si nous constatons cette prédominance des petits sujets, ce n'est pas, à coup sûr, pour en faire un reproche aux artistes : ce serait une cruelle injustice que de faire entièrement retomber sur eux la responsabilité du caractère de leurs œuvres. Il ne faut donc point s'étonner si l'on se passionne pour les tableaux de genre. « Ces toiles mignonnes, fantaisistes, où le sujet est tout, peuvent facilement se caser dans nos appartements exigus et répondent bien aux sentiments bourgeois qui nous dominent.» Les peintres ne font qu'obéir aux goûts du public, aux instincts de la foule, qui préfère cette menue monnaie de l'art aux œuvres sérieuses et fortement senties.

Mais avant de commencer notre revue du salon, on nous permettra d'accorder tous nos regrets à la mémoire de trois artistes Grenoblois, qu'une mort prématurée est venue frapper, il y a quelques années à peine, au milieu de leurs rêves d'avenir et de

leurs plus chères espérances. On est effrayé de la rapidité avec laquelle sont descendus dans la tombe, à si peu d'intervalle, Diodore Rahoult, le peintre spirituel et charmant qui a signé tant de petits chefs-d'œuvre, Firmin Gauthier, qui, sous une enveloppe un peu rude, cachait un noble cœur et un talent de premier ordre, Eugène Faure, enfin, dont la réputation s'était étendue bien au-delà du Dauphiné. Dix ans se sont écoulés depuis l'Exposition de 1870, et ce temps a suffi pour nous enlever ces peintres distingués, morts glorieux, que nous saluons aujourd'hui avec une profonde émotion et dont nous tenions à rappeler ici le souvenir.

I

HÉBERT

La plus belle page du Salon a été envoyée par M. Ernest Hébert. Sa *Béatrice* est une œuvre bien conçue, savamment exécutée, qui mérite à elle seule de nombreuses visites et par laquelle nous avons été vivement impressionné.

Nous ne voulons pas répéter ici ce que tout le monde sait sur l'auteur bien connu de la Vierge de la Délivrance. On est venu en foule admirer ce magnifique tableau offert par le peintre à l'église de la Tronche, le petit village où il aime à se reposer des fatigues de sa vie d'artiste. Tout a été dit à ce propos sur la brillante carrière parcourue par M. Hébert, sorti grand prix de Rome de l'atelier de Delaroche, en 1839, aujourd'hui membre de l'Institut, commandeur de la Légion d'honneur, après avoir été pendant longtemps directeur de l'Académie de France à Rome.

Notre but est bien plutôt de décrire la ravissante toile exposée par lui cette année, et dont le souvenir nous poursuit.

Au milieu d'un cadre original et d'un goût parfait, sur un fond jaune pâle rompu çà et là par quelques touches plus vigoureuses, se détache, de la manière la plus suave, le corps svelte et allongé de Béatrice, cette poétique vision qui anime les derniers chants de la Divine Comédie. Elle nous apparaît de face, tenant de la main gauche une branche de lys, parée d'une robe d'un ton comparable à celui du vieil or. Sur ce vêtement est jeté un voile gris dont les plis vaporeux servent à souligner les formes gracieuses de son corps virginal. Sa tête avec ses fins sourcils, ses yeux veloutés, ses joues et sa bouche légèrement nuancées de rose, est expressive et charmante. Les mains surtout sont d'une rare élégance et parfaitement dessinées.

Enfin, l'exécution si souple et si sûre, vaporeuse en certains endroits, mais se tenant toujours dans une tonalité harmonieuse et douce, dans cette demi-teinte ambrée, si chère au peintre, contribue à faire de ce tableau un des plus précieux morceaux qui soient sortis de la main du maître.

A en croire le livret, M. Hébert se serait inspiré de Dante en peignant cette délicieuse figure. Il y a, en effet, dans la Divine Comédie, à la fin du Purgatoire, un passage dans lequel Alighieri nous décrit l'impression qu'il ressent au moment où Béatrice lui apparaît. « A travers, nous dit-il, un nuage de fleurs qui retombaient de toutes parts, je vis une femme qui avait les épaules couvertes d'un manteau vert: elle était vêtue d'une draperie de la couleur d'une flamme ardente; un voile blanc et une couronne de feuilles d'oliviers ornaient encore sa tête. Mon esprit, quoiqu'il y eût longtemps qu'il fut saisi de stupeur en sa présence, sans bien discerner, à l'aide de mes yeux, qui pouvait être devant moi, sentit, par la vertu cachée qui sortait de cette femme, la grande puissance d'un antique amour. »

Nous ne voulons point reprocher à M. Hébert de s'être écarté du costume indiqué par Dante et qui symbolise, dans ses différentes parties, l'Espérance, la Charité et la Foi. La peinture qu'il nous a envoyée est trop belle, telle qu'elle est, pour que nous lui demandions compte de pareils détails. Nous aimons mieux, devant son admirable création, nous remémorer l'histoire si touchante de Béatrice.

Elle n'avait que huit ans lorque Dante, tout jeune aussi, la vit pour la première fois, au milieu d'une fête d'enfants. Déjà cependant il ressent pour elle une vive passion et, avec le temps, son amour ne fait qu'augmenter. Un jour, en passant dans une rue, il rencontre sa *donna* habillée de blanc, qui le regarde et le salue. Alors il éprouve un si délicieux bonheur de ce doux salut que, comme enivré, il va à l'écart penser à sa béatitude. Mais hélas, Béatrice dont la beauté et la grâce étaient telles qu'elle ne pouvait plus traverser les rues qu'on ne courût au-devant d'elle, devait bientôt disparaître et emporter en même temps une partie de l'âme d'Alighieri. Elle mourut à l'âge de vingt-quatre ans.

C'est cette adorable légende que M. Hébert a su faire revivre dans notre esprit: elle était bien faite pour tenter l'imagination du plus poëte de nos peintres. Aussi, en face de sa merveilleuse composition, empreinte d'une douceur et d'une pureté presque divines, on est tenté de s'écrier avec Dante: « Ce n'est pas là une femme, c'est un des plus beaux anges du ciel! »

II

PORTRAITS

En suivant un ordre logique, il nous faudrait, avant d'en arriver aux portraits, achever l'examen des tableaux d'histoire auxquels il est d'usage d'accorder la première place. Mais, selon nous, l'étude de cette branche élevée de la peinture, au salon de Grenoble, doit se borner à analyser l'œuvre délicate et vraiment inspirée de M. Ernest Hébert.

On pourrait bien citer un petit nombre d'ouvrages, «en quelque sorte intermédiaires, et dépendant encore par un côté de la peinture de style», mais ils nous paraissent, «soit par la nature anecdotique des sujets, soit par la manière dont ils sont traités, se rapprocher davantage de la peinture de genre.» Nous en dirons quelques mots au moment d'aborder le genre proprement dit.

Nous n'avons certainement pas la prétention de donner ainsi une classification rigoureuse, une énumération complète des tableaux exposés. Nous voulons seulement « rapprocher, autant que faire se peut, les ouvrages qui, à un certain degré tout au moins, appartiennent à la même catégorie ». Ce serait, en effet, jeter une étrange confusion dans l'esprit du lecteur, que de parler, dans deux paragraphes qui se suivent, parfois à une ligne d'intervalle, d'un personnage de l'antiquité et d'un intérieur de cuisine, du portrait de Mme X. et d'un soleil couchant.

Arrêtons-nous, dès le début, devant deux toiles envoyées par M. d'Apvril. La première, intitulée *Portrait de* *** représente deux jeunes filles, deux sœurs, dont les têtes très-vivantes se détachent en lumière sur un fond d'appartement sombre et uniforme. L'une de ces jeunes filles, la plus grande, est assise sur une chaise en velours rouge et tient une broderie sur ses genoux; l'autre, assise plus bas, s'appuie légèrement sur elle. Toutes les deux regardent le spectateur. A une certaine distance, l'aspect de ce double portrait est excellent. La couleur en est chaude et vibrante, les tons de chair ont de l'éclat et de la fraîcheur, la pose est bien trouvée. La facture, qui, de près, semble rude et un peu grossière, prend, si l'on s'éloigne, une largeur et une solidité remarquables. Mais pourquoi M. d'Apvril, dont le talent est déjà si apprécié, ne cherche-t-il pas à terminer davantage? Il nous semble qu'un dessin plus fin, qu'un modelé plus ferme et plus précis, sans rien enlever à l'air de franchise qui caractérise ses tableaux, ne ferait qu'y ajouter un charme de plus.

Nous retrouvons les mêmes qualités de coloris et d'exécution, peut-être à un plus haut degré, dans son *Portrait d'enfants*. C'est la même pâte lumineuse et abondante qui a servi à modeler ces deux têtes blondes, aux yeux vifs et limpides, au regard espiègle. Ici encore nous pouvons louer la pose pleine de grâce et de vivacité des deux bambins, la vigueur, la transparence du fond et des accessoires, l'adresse avec laquelle sont rendus certains détails comme les vêtements, les dentelles et jusqu'aux petits turcos en plomb qui font les délices des belliqueux modèles de M. d'Apvril. Nous préférerions, cependant, une distribution moins égale de la lumière et nous voudrions sentir davantage, grâce à quelques demi-teintes, la différence de plan qui devrait exister entre ces deux charmants enfants.

Le *Portrait de Mme de F...*, par M. Bérard, est moins heureux, bien qu'il témoigne de connaissances acquises et d'efforts pour sortir de la banalité. Mme de F... est représentée debout, en toilette de ville, un éventail fermé dans les mains et coiffée d'un chapeau orné de plumes. Elle porte une robe grenat dont le col et les manches sont garnis de dentelles blanches ; une des mains est gantée de gris perle. On voit que l'auteur a travaillé et ne manque pas de talent. Malheureusement le fond jaune sur lequel se découpe pour ainsi dire l'élégante silhouette de Mme de F... est d'un fâcheux effet, qu'accentue encore une injuste sécheresse dans les contours. D'ailleurs, nous devons le reconnaître, bien que l'on puisse reprocher au peintre d'avoir épaissi les traits délicats de son modèle, l'ensemble du portrait exposé par M. Bérard rachète par d'autres qualités les quelques imperfections que nous signalons et qu'il ne serait pas impossible de faire disparaître.

M. Bernard est un artiste consciencieux, qui a beaucoup progressé depuis quelques années. Son *Portrait de Mme X...* est une œuvre sérieuse, étudiée avec soin, d'une exécution très-finie et qui lui fait honneur. Mme X..., vêtue d'une robe noire, légèrement décolletée, les épaules couvertes d'une dentelle retenue sur le sommet de la tête, est assise, les mains croisées l'une sur l'autre, dans une attitude naturelle. La tête finement dessinée, d'un modelé ferme et suivi est bien venue et doit être d'une ressemblance parfaite. Les accessoires sont traités simplement, sans minutie et sans trop de recherche : l'ensemble est sobre et se distingue par une grande unité. Peut-être M. Bernard, qui est en excellente voie, devrait-il revoir le dessin des mains où nous avons relevé quelques incorrections? Les tons de chair présentent aussi une certaine monotonie dont nous l'engageons à se défier.

Il expose en même temps le *Portrait de M. X. Roux* sur la ressemblance duquel il est impossible de se méprendre. La facture est moins délibérée que dans la toile précédente, mais la tête est peinte dans une tonalité blonde, claire et harmonieuse à laquelle des demi-teintes verdâtres donnent une finesse toute particulière.

Nous arrivons ainsi devant le *Portrait de ma mère* envoyé par M. J. Gay, et nous félicitons sincèrement l'artiste dont les débuts nous sont encore présents, d'être arrivé, par son travail, sa persévérance et ses efforts soutenus, à un pareil résultat. La toile dont nous voulons parler représente une femme âgée, aux cheveux argentés, dont les traits fortement accusés ne manquent pas de caractère. Elle est assise, les mains entrelacées, dans un fauteuil dont les tons s'harmonisent avec ses vêtements sombres. Tout est brossé dans ce tableau avec une aisance et une sûreté qui nous a surpris. La tête, largement dessinée, est bien ensemble. Les mains, robustes et puissantes, travaillées en pleine pâte sont d'une vérité saisissante. On pourrait cependant trouver à critiquer quelques détails, mais nous préférons rester sur notre bonne impression.

Nous passerons rapidement devant le *Portrait du docteur R...* en costume de professeur. Cette peinture lisse, un peu sèche, nous paraît moins bien observée et manque de caractère. Il vaut mieux regarder du même auteur un petit portrait, représentant un de ses amis, enlevé avec beaucoup de brio et une singulière prestesse de main. A ce propos, nous voudrions mettre en garde M. Gay contre son habileté : poussée trop loin, elle pourrait le faire s'écarter de la simplicité et de l'observation même un peu naïve qui font souvent le mérite d'une œuvre d'art.

Signalons enfin, en terminant cette revue des portraits, celui *de Mme P.*, par Mlle Marie Calvat, *de M. G.*, par M. Blanc-Fontaine, *de Mme R.*, par M. Rambaud et *de M. Axilette*, par M. Bastet, à côté desquels il faut mentionner le *Portrait de M. P.*, une petite toile très-intéressante, exposée par M. A. Félix.

III

TABLEAUX DE GENRE

Avant de parcourir cette nouvelle catégorie, nous devons, pour être fidèle à notre plan, étudier quelques ouvrages dont le caractère, assez peu défini, oscille entre l'histoire et le genre. Ils sont un échantillon de ce que nous appelons aujourd'hui le *genre histori-*

que, cette conception particulière qui appartient presque exclusivement à notre époque. «C'est en effet, suivant une remarque fort juste, l'événement réel que l'artiste s'attache maintenant à reproduire ; c'est sur le détail, sur le costume, c'est-à-dire sur ce qui est accessoire et relatif qu'il insiste. Et ainsi, au lieu de rester historien, il se fait chroniqueur. »

Nous citerons en première ligne le *Prométhée* de M. Zuber-Bulher, un peintre Suisse, élève de Picot. Cette composition, qui vise au style et qui s'y rattache par son sujet mythologique, représente Prométhée attaché sur son rocher au moment où les nymphes Océanides viennent le secourir et se désolent de son infortune. Hâtons-nous de le dire, leur désespoir ne nous paraît pas bien sincère, ni même exempt de coquetterie. Ces corps de femmes aux chairs nacrées, aux extrémités roses, aux longs cheveux soyeux et lustrés, pourront plaire à un certain public; mais, encore une fois, la prétendue douleur de ces nymphes ne nous touche pas. Nous voudrions sur le visage de Prométhée une expression plus sombre et plus farouche, et dans l'attitude des Océanides quelque chose de plus tragique. L'artiste aurait dû se rappeler le dernier mot de Prométhée dans le drame puissant d'Eschyle, ce mot qui est un cri de révolte et que l'on peut traduire ainsi : «O terre, ô ma mère, voyez quel injuste traitement je subis ! » Au lieu de cela, il nous montre des nymphes prenant leurs ébats au bord de la mer, autour d'un vieillard enchaîné et sous l'œil étonné d'un vautour. Peut-être s'est-il préoccupé de Bouguereau en peignant ces carnations blanches et satinées ? Mais alors il n'aurait pas dû imiter ce que de mauvais plaisants ont appelé « son ton groseille. » Malgré ces critiques, le tableau de M. Zuber-Bulher, d'un arrangement gracieux, d'une couleur suffisamment décorative, quoiqu'un peu conventionnelle et mince, mérite d'être remarqué.

Voici deux toiles qui nous ont été envoyées par des artistes de Paris, tous les deux hors concours. M. Hector Le Roux a signé la première, dont le sujet est emprunté aux Fastes d'Ovide. L'unique personnage mis en scène est la *Vestale Claudia Quinta*. Injustement accusée d'impudicité, dit le livret, elle prouve son innocence en faisant, seule, entrer dans le Tibre, le bateau qui porte la mère des dieux. On voit, en effet, sur la droite du tableau, une femme drapée à l'antique, tirant sur une amarre à laquelle est attaché un bateau dont la silhouette s'estompe vaguement. Cette figure de femme, correctement dessinée, se profile avec une noble simplicité sur le paysage très-fluide et comme enveloppé de

brume des rives du Tibre. L'ensemble a l'aspect d'une grisaille. M. H. Le Roux aime, paraît-il, à travailler dans le gris : il y trouve des tonalités d'une finesse et d'une distinction exquises. Il faut aussi admirer le style de la draperie et la pureté de lignes qui caractérise cette composition.

La seconde toile est de M. Lematte. Elle représente *Agar dans le désert*. Après avoir erré pendant longtemps, la servante de Sara, la poitrine découverte, les vêtements en désordre, s'est affaissée épuisée de fatigue et de soif; une urne renversée est à côté d'elle. Tout à coup une voix vient frapper son oreille: elle se relève alors péniblement, et, s'appuyant sur les mains, elle écoute les paroles de l'ange. C'est cet épisode bien connu que M. Lematte a retracé dans l'esquisse qui nous occupe. La tête de l'Egyptienne, avec ses yeux noirs et profonds, ses cheveux dénoués, a de la physionomie et de l'expression; les tons dorés de sa peau, brunie par le soleil, sont distingués et l'on voit que la mise en scène a été indiquée par une main habile.

Le *Thésée allant combattre le Minotaure*, exposé par M. Némoz n'est aussi qu'une esquisse, dénotant des études approfondies, mais dont le dessin nous semble trop concentré.

Thésée est debout à l'entrée du labyrinthe, un large poignard dans la main droite, recevant de l'autre le fil conducteur qui doit l'aider à se retrouver dans le fameux souterrain. Tout son corps et celui d'Ariane sont dans l'ombre; seul un rayon lumineux lui effleure le côté droit et vient éclairer quelques débris d'ossements épars sur le sol. Il y a dans ce petit cadre un sentiment dramatique très-réel, mais pourquoi avoir donné à Thésée et à son guide ces formes trapues et massives qui leur enlèvent toute élégance? Le vainqueur du Minotaure devait être fort, mais il était de la race des héros et devait en avoir la beauté.

Un autre envoi de M. Némoz nous rapproche du *genre* proprement dit, qui forme, pour la majorité du public, la partie la plus attrayante du salon. «Ces manifestations secondaires de l'art, dit M. Charles Clément, amusent, délassent et intéressent l'esprit. C'est la petite pièce, le sonnet, le madrigal, la satire, l'élégie, le drame même, après la tragédie ou le poëme épique. »

Sous ce titre : *Mal accueilli*, nous voyons quelque fière beauté de l'antiquité que l'Amour a voulu blesser et qui pour punir le dieu malin, l'a mis en cage après l'avoir dépouillé de ses flèches redoutables. Elle est encore toute frémissante et foule aux pieds d'un air de dédain les traits qui n'ont pu l'atteindre. Nous ne savons pas si M. Némoz a voulu faire de l'érudition, mais le soin,

la minutie avec laquelle sont exécutés tous les accessoires de cette allégorie sembleraient l'indiquer. Son tableau est presque un cours d'archéologie. Tout y est proprement et correctement peint, avec adresse, mais l'ensemble a quelque chose de faux et de théâtral.

Nous préférons de beaucoup les *Musiciens ambulants* de M. Célestin Blanc. Une Italienne qui agite un tambour de basque, une autre qui racle du violon et deux petits mendiants dont le plus jeune s'appuie sur les genoux d'une vieille femme pendant que le plus grand sollicite la charité des passants, composent ce tableau. Seulement l'artiste a su grouper ses modèles avec art et rendre avec justesse les tons variés de leurs ajustements. Ce qui nous plaît dans cet assemblage c'est le naturel qui y règne, c'est la tonalité générale, tranquille et douce, dans laquelle viennent se fondre et se marier tous ces costumes Italiens aux couleurs éclatantes et bigarrées. Rien ne détonne dans cet ensemble harmonieux où tout est délicatement rendu. Par exemple les musiciens de M. Blanc sont un peu trop élégants pour être des mendiants; leurs costumes et leurs visages sont bien frais pour avoir couru les chemins et un peu plus de désordre dans leur toilette ne messierait pas.

M. Poncet a représenté une jeune actrice « *Etudiant un rôle tragique.* » Elle est assise, dans une attitude méditative, les yeux perdus dans le vague, une main posée sur le rôle qu'elle apprend. Une tunique blanche, à manches courtes, souligne discrètement les formes de son corps et laisse voir, avec le haut de la poitrine, des bras d'un dessin très-correct et modelés dans un ton gris assez agréable. Malheureusement la tête, sans grande expression, n'intéresse pas et l'on reste froid devant cette peinture, d'un aspect un peu terne, sous laquelle on sent percer comme une teinte académique.

Nous avons eu quelque peine à découvrir *Pépé et sa bonne*, la seconde toile envoyée par M. Poncet. On les a relégués, nous ne savons trop pourquoi, dans un coin obscur et mal éclairé de la dernière salle de l'Exposition. Et cependant, quoi de plus innocent? Pépé est un amour de chien, un Havanais frisé et pomponné, un enfant gâté à qui l'on a donné une bonne, laquelle a eu l'honneur de poser en même temps que Pépé. Cette bluette, exécutée avec adresse, autant qu'on peut en juger dans l'ombre où elle est plongée, eût certainement gagné à être vue sous un meilleur jour.

Dans le *Passage du Ruisseau*, M. d'Apvril nous montre une toute jeune fille aux cheveux ébouriffés, simplement vêtue d'une

chemise et d'un jupon bleu lui venant aux genoux, la poitrine légèrement découverte, qui tient dans ses bras son petit frère, un bébé aux chairs roses et potelées. L'idée est heureuse et la pose de la fillette pleine de naturel : le mouvement du bébé qui lui a jeté ses bras autour du cou est charmant. Quant à la peinture en elle-même, l'aspect général en est un peu *flou* et offre moins de consistance que dans l'autre tableau exposé par M. d'Apvril.

Pauvre Musique! C'est ainsi qu'il l'a intitulé. Et en effet on ne sait vraiment ce qu'il faut plaindre le plus, de ces deux enfants dont les vêtements déchirés laissent entrevoir la misère et qui s'en vont par les rues en quête d'un petit sou, ou de cette pauvre musique qu'ils écorchent sans pitié. Comme toujours, les types, les costumes rapiécés de ces petits mendiants sont saisis sur le vif, avec un rare bonheur et dans un sentiment pittoresque; la facture large et vigoureuse est d'un très-bon effet. Nous nous permettrons une seule réflexion. La lumière dont se sert M. d'Apvril pour éclairer ses personnages n'est-elle pas un peu conventionnelle et factice? Est-ce bien là le plein air et ne devrait-il pas chercher à varier ce fond bitumineux qui leur sert de repoussoir? Sa manière de peindre, très-personnelle et très-intéressante à étudier, y gagnerait, croyons-nous, en finesse et en originalité.

Les *Visiteurs du Musée*, par M. Bérard, sont un à propos amusant et curieux, mais d'une exécution lourde à force d'être serrée de près. Les statues, le piédestal qui les soutient, l'inscription placée sur le piédestal, les visiteurs, la mosaïque du dallage, tout cela est peint avec autant de fini, avec une égale recherche. *L'Attente*, du même auteur, donne prise à des reproches plus sérieux. Cette jeune femme, habillée de rose, qui se tient debout, appuyée contre l'espagnolette de sa fenêtre, manque d'élégance et de distinction. Sa tête n'est pas proportionnée avec le reste du corps et l'ensemble pêche par trop de raideur.

M. Bérard, nous n'en doutons pas, voudra bien nous pardonner notre franchise : car, on l'a fort bien dit, si la critique doit être exempte de passion, « elle ne doit pas non plus accompagner les artistes en proclamant leur louange et descendre ainsi au rôle du joueur de flûte romain ».

Il faudrait se garder de juger M. Gay sur cette étude trop hâtive qu'il intitule *Rêverie*. C'est une femme assise sur une falaise, entortillée dans une draperie rose, le torse à moitié nu et ne rêvant pas au prix de vertu.

Ce n'est pas non plus par l'ingénuité que brille la *Mignon* xposée par M. Bernard. Elle est représentée au bord de la mer,

assise sur un rocher, au milieu d'un paysage qui probablement n'a pas été étudié d'après nature. Ses cheveux noirs et ondulés retombent sur ses épaules et son profil brun se détache avec une certaine sécheresse sur le bleu du ciel; elle a les jambes et les bras nus. Quant au sentiment poétique, qui devrait animer une pareille figure, il n'est pas assez marqué, et la Mignon de M. Bernard, qui n'a rien de commun avec celle de Goëthe, ne semble pas regretter beaucoup « le pays où fleurit l'oranger. »

M. Clément dans l'*Enfant malade*, un sujet emprunté à la vie réelle, s'est montré mieux inspiré et surtout plus attendri. Agenouillée près du berceau où repose un pauvre petit blêmi par la souffrance, une jeune mère, les mains jointes, le regard tourné vers le ciel, fait monter jusqu'à Dieu son ardente prière. Elle le supplie, avec des larmes dans les yeux, de sauver son enfant; de l'arracher à une mort déjà proche, de ne pas lui enlever ce qu'elle a de plus cher au monde, cet être adoré dont le sourire illumine sa vie. La scène est touchante et bien composée; l'exécution en est simple et forte: elle dénote une main très-sûre guidée par une excellente méthode.

En nous faisant assister à *La Leçon de Sidhade*, M. Clément nous transporte dans un intérieur oriental parfumé, élégant et mystérieux. A demi-couchées sur un divan jaune ornant le fond de la pièce, deux femmes, vêtues à la turque, font de la musique. L'une d'elles, assise à gauche, les jambes emprisonnées dans un large pantalon noir que recouvre une sorte de pardessus marron, les cheveux retenus par un turban rose, joue du tambour de basque et se penche du côté de sa voisine. Celle-ci, à droite, en chemise et veste rose, en pantalon bleu et coiffée d'un turban vert, se renverse légèrement en agitant de petites cymbales de cuivre. Ce joli tableau d'une exécution souple, brillante et de bon aloi, abonde en détails intéressants, d'un effet agréable et piquant.

Il nous reste à jeter un coup d'œil sur quelques ouvrages de valeur dont les auteurs, étrangers au Dauphiné, sont fort connus dans le monde des arts.

M. Jundt s'est particulièrement distingué. Dans un premier cadre il nous montre une *Alsacienne* assise de face, à côté d'une table sur laquelle refroidit le contenu d'une tasse qu'elle remue doucement. Son costume se compose d'une jupe verte, d'un corsage vert orné de broderies, d'une camisole blanche semée de fleurs, d'un fichu en mousseline et d'un petit bonnet. Non loin de là, nous voyons une *Fileuse* assise à son rouet, en jupe grise,

les manches retroussées, les bras nus, la gorge découverte et mal contenue par son corsage rouge. Enfin, une *Danseuse* complète ce brillant envoi. Elle est assise et se repose dans une attitude abandonnée, la main droite appuyée sur un tambour de basque. Sa petite veste rose, sa chemise transparente, sa jupe jaune toute garnie de paillettes qui scintillent et qui miroitent, ses bras nus sont indiqués d'une brosse vive et alerte, avec un laisser-aller qui donne un caractère très-original à la peinture de M. Jundt.

La Fileuse de M. H. Mosler est d'une toute autre manière. Dans un modeste intérieur, tranquille et sombre, une ménagère laborieuse est assise à son rouet. Elle porte un jupon rouge protégé par un tablier de soie violet et une coiffe blanche. Il y a dans cette toile une largeur, une solidité, un éclat qui en font un précieux morceau. Cela est grassement peint, sans aucune dûreté, dans une pâte un peu épaisse, mais riche, consistante, moëlleuse et colorée.

« *Silence! la poupée dort* », nous dit, en mettant un doigt sur sa bouche mignonne, une fillette blonde et rose que M. Mosler a croquée avec une grâce et un naturel charmants. C'est un rien, un tout petit panneau, juste assez grand pour contenir cette tête légère qui veille avec tant de sollicitude sur le sommeil de sa poupée, mais la touche en est juste, fine et spirituelle.

Au milieu d'un cadre presque aussi restreint, envoyé par M. Fichel, *Deux amateurs examinent un tableau* dans l'atelier d'un peintre. L'un d'eux, en culotte courte et en habit vert pâle, est assis devant le chevalet qui supporte le tableau ; l'autre, en arrière et vêtu de mauve, s'est fait une lunette d'approche de sa main à demi fermée : il s'en sert pour mieux apprécier les beautés de l'œuvre que le peintre, de noir habillé, debout à côté du chevalet, leur montre d'un air satisfait, sa palette à la main. Tout est propre et confortabe dans cet atelier bien rangé, où les cartons attendent le visiteur près d'un fauteuil en velours rouge, non loin d'une bibliothèque dont tous les volumes sont en ordre. M. Fichel, dont la manière rappelle celle de Meissonier, semble appartenir à cette école qui emploie son talent à peindre dans la même perfection le pli d'une étoffe, le bouton d'un habit, ou la botte d'un gentilhomme. Il est arrivé, dans la toile qui nous occupe, à rendre les moindres détails avec une exactitude, une précision, une netteté surprenantes ; mais faut-il voir là autre chose que ce qu'on appelle en musique de la virtuosité ?

Pourquoi M. Toudouze a-t-il placé dans un paysage vert pomme cette jeune personne, dont nous apercevons le piquant

profil, et qui, debout au milieu des roseaux, se livre aux douceurs de *La Pêche?* Elle est charmante ainsi, attendant, sous les armes, l'innocente victime qui se laissera prendre à ses appâts ; son négligé, une matinée rose pâle agrémentée de rubans, est très-coquet; son chapeau de soleil lui sied à ravir et elle tient sa ligne avec grâce, mais quelle brume sur tout cela et quel effacement de couleurs ! C'est grand dommage, car la pêcheuse de M. Toudouze, qui pourrait bien n'être qu'une jolie pécheresse, est finement dessinée, dans un galbe élégant.

Mais nous voyons là-bas une fillette, parée de ses plus beaux atours, toute droite dans sa robe blanche garnie de nœuds roses, sous laquelle apparaissent des bas blancs et des souliers de satin. Elle est triomphante, devant un fond en cuir de Cordoue, regardant en face et tenant de ses deux mains, étalé sur sa poitrine, un volume cartonné en vert. C'est *Un prix d'excellence!* et un étonnant trompe-l'œil dans lequel M. Capdevieille a déployé de rares qualités de coloriste. Les blancs de la robe bien bouffante, le vert tranchant du prix, la tête de la fillette, ses mains brunies, ses cheveux noirs, sa couronne de papier doré, toutes ces valeurs si diverses viennent s'accorder dans un ensemble large, lumineux, d'une vérité et d'un relief extrêmes.

Citons encore parmi les tableaux de genre : *Une femme de Siloé*, par M. Landelle; les *Fuyards Bulgares*, de M. Berthier; *La lionne et ses petits*, par M. Chataud; une *Nonne Russe* et une *Orientale*, par M. Tchoumakoff.

Arrêtons-nous enfin devant une toile très-émouvante de M. Protais, dont le titre, *Août 1870*, sonne comme un glas funèbre. Il fait nuit. Dans une vaste plaine baignée d'ombre, un cuirassier, mortellement blessé, est étendu au premier plan. Son casque et sa cuirasse reluisent faiblement dans l'obscurité, à la pâle lueur de la lune qui se lève, large et blafarde, dans un horizon nuageux et dont les rayons glissent doucement sur les ténèbres de la plaine. Plus loin, un cheval dont on aperçoit la silhouette, dresse la tête par un mouvement convulsif et jette son râle lugubre dans le silence du soir. On s'est battu : au plus fort de la mêlée, nos braves cuirassiers ont chargé et leurs corps jonchent maintenant le champ de bataille sombre, morne, désert, comme enveloppé d'un immense voile de deuil. On est vivement impressionné par ce tableau, habilement exécuté, mais fait pour éveiller dans nos cœurs de poignants souvenirs.

IV

PAYSAGES ET NATURES MORTES

Celui qui voudrait s'arrêter, pour les décrire, devant tous les paysages du salon, entreprendrait, à coup sûr, une tâche ingrate et fastidieuse. Aussi ne ferons-nous qu'une course rapide à travers les plaines et les forêts, nous réservant d'admirer au passage les jolis sites et les horizons grandioses.

Deux charmantes études envoyées par M. Achard nous ont particulièrement intéressé. La première représente une *Vue prise au bord de la mer, à Honfleur*. Le motif en est bien simple. A droite des broussailles d'où émergent quelques arbres maigres et dépouillés, se détachant sur un ciel gris; à gauche, un coin de mer, un peu de mousse sur le devant, et c'est tout. Mais cela est peint avec une sûreté de main, une finesse et un sentiment personnel qui font de cette toile, couverte en quelques heures, un morceau exquis. C'est une ébauche, si vous le voulez; en y regardant d'un peu près vous y verrez des coins à peine frottés, et, dans certains endroits, le travail de la brosse; mais l'impression s'en dégage pleine de justesse, de fraîcheur et de vivacité. On voit que M. Achard aime la nature comme Montaigne aimait Paris, jusque dans ses verrues. Seulement tout en la copiant avec fidélité il sait lui donner ce caractère intime, cette teinte de poésie qui font le charme de sa peinture et que l'on retrouve dans ses aquarelles si légères et si vaporeuses.

Dans la *Vue prise à Cernay la Ville*, nous voyons au premier plan un bouquet d'arbres dont les feuilles jaunies par l'automne commencent à joncher la terre et qui laissent entrevoir à travers leurs fouillis un peu d'eau rampant au pied d'une colline. Ici encore la composition tient très-peu de place, mais l'exécution fine et délicate dans laquelle on reconnaît la main d'un maître donne une saveur toute particulière à cette délicieuse improvisation.

M. Guétal a exposé quatre paysages, dont un surtout, *la Mare de Longatte à Pierrefitte, en Sologne*, nous a beaucoup frappé. Au premier plan et sur le devant de la toile s'étend une mare bordée par une prairie marécageuse émaillée de quelques végétations parasites. Cette prairie, terminée à droite par un bouquet d'arbres, se continue sur la gauche au milieu de petits bois dont l'éloignement habilement rendu fait fuire la ligne de l'horizon. Le ciel, illuminé par les derniers rayons du couchant, va en se dégradant dans une demi-teinte verdâtre, brouillée de vapeurs

roses qui se reflètent dans l'eau immobile de l'étang. Ce site, ingrat, quoique pittoresque, et qui respire un calme profond, reste dans la mémoire comme une de ces figures dont la laideur mélancolique inspirerait la tendresse. Il présente surtout des lignes simples et grandes dont M. Guétal a su tirer un heureux parti. L'impression est excellente et l'on est charmé autant par l'étrangeté du motif que par la couleur fine et attrayante de l'ensemble.

Les chênes de Boisrogneux; — *souvenir du Berry*, sont aussi un ouvrage de beaucoup de mérite. Au milieu d'une immense prairie où paissent quelques vaches, se dressent, superbes de majesté, deux chênes, deux vétérans de la forêt, dont la grande silhouette se détache sur un ciel chargé de nuages gris. A droite, une futaie d'arbres de la même essence complète le paysage. Ce tableau, qui se recommande par son aspect sévère et par un sentiment très-vif de la nature, est en outre fort bien composé. M. Guétal est en grand progrès; il a atteint un résultat important, et, grâce à ses efforts persévérants, occupe aujourd'hui un très-bon rang parmi les paysagistes Dauphinois.

Nous aimons moins son *Aqueduc de Sassenage*: l'exécution y manque de force et de largeur et n'a pas la même fermeté que dans les toiles précédentes. Quant aux *Broussailles et Roseaux des bords du Drac*, c'est une étude intéressante, d'une facture très-habile.

M. Vagnat, qui commence à se faire connaître comme paysagiste, mais qui a encore beaucoup à travailler, ne renouvelle pas assez sa manière. Ses paysages sont toujours des symphonies en vert majeur d'une harmonie monotone. Le *Torrent de Bréda* et la *Chute du Bréda, au Bout-du-Monde (Allevard)*, témoignent cependant d'un travail assidu. On y remarque de la variété dans les arbres qui bordent le torrent, de la limpidité dans l'eau qui vient se briser sur les rochers en flocons écumeux, des détails bien rendus et de la perspective aérienne.

M. Blanc-Fontaine, en surchargeant ses paysages de couleur arrive à les rendre lourds et pâteux. Malgré ce, le *Port de Villefranche*, d'un coloris assez brillant, offre quelques tons frais et justes dans les maisons bâties en amphithéâtre au bord de la mer. Par contre, le *Vallon d'Eza*, du même auteur, est ennuyeux comme le jardin des racines grecques.

Nous préférons un *Soir d'Automne à Eybens*, par M. Reymond; les touffes rouges s'y mêlent çà et là aux genêts encore verts dans un fouillis rendu avec finesse. *Les bords du Suran*,

près Neuville, par M. Pachot, forment un ensemble harmonieux, quoique un peu gris et terne, et *Les Cigognes,* de M. Eugène Forest, sont plaçées dans un paysage bien ordonné, à côté d'une masse d'arbres d'un bel aspect.

M. St-Cyr Girier nous montre tour à tour le *Printemps* avec ses prairies vertes et dans l'*Automne* les colorations brûlées de l'arrière-saison. C'est avec une furie superbe que M. Lortet déchaîne les vents : son *Orage à Rosenlaoui* (*Suisse*) est une œuvre des plus remarquables.

Nous voudrions parler plus longuement d'*Un marais ; soleil couchant* et d'*Une matinée dans la Campine,* par M. Kniff; de la *Vallée de l'Andelle* et de *La Seine aux Andelys,* par M. Iwill; de *La vallée d'Optevos*, par M. Marius Maniquet, mais nous sommes forcé de hâter le pas et de signaler, tout en marchant, les œuvres très-distinguées de MM. Lansyer, Lalanne, Curzon et Zuber.

Il nous faut cependant dire un mot de M. Gustave Doré, qui nous a envoyé un *Grand Paysage* et un *Soleil couchant*. Certes, « on ne saurait lui contester sa grande puissance de composition et son originalité saisissante, mais cela ne suffit point à remplacer la correction du dessin et la vérité de la couleur. » M. Ingres, dit-on, était beaucoup plus fier de son talent sur le violon que de sa gloire de peintre, et Frédéric le Grand, qui sut gagner tant de grandes batailles, mettait tout son orgueil à bien jouer de la petite flûte. M. Gustave Doré, qui est peut-être « le plus habile et le plus connu de nos illustrateurs», veut à toute force nous convaincre de son talent de peintre et de sculpteur. A l'inverse de Frédéric le Grand, il joue très-bien de la petite flûte, mais il a tort, croyons-nous, de vouloir livrer de grandes batailles, et cela parce qu'il s'expose à les perdre.

Dans le groupe si nombreux des natures mortes, les *Roses et Coquilles*, de M. Perrachon, brillent de tout leur éclat. Quelle fraîcheur, quelle transparence, quelle délicatesse dans ces roses épanouies ! Chaque pétale est indiqué d'une touche juste et brillante, chaque bouton de rose, laissant entrevoir dans son corset de velours vert l'incarnat de ses feuilles naissantes, est peint avec un art exquis.

On ne peut guère leur comparer que les *Fleurs* de M. Alexandre Couder. La facture en est merveilleuse de finesse et de précision. Voyez comme ces branches de spirée, ces marguerites, ces coquelicots et toutes ces fleurettes des champs, corolles éphémères dont la brise sème l'air les jours d'été, sont étudiées et rendues dans leurs plus petits détails.

Bien qu'il nous soit impossible de nous y arrêter, nous citerons, ne fut-ce que pour mémoire: les *Roses* de M. Charles Thomas, d'une exécution large et puissante; *Un coin de salon*, par M. Hodebert; les *Chrysanthèmes, Pivoines et Chardons*, brossées avec une singulière énergie par Mlle Adèle Faulcon; les *Fleurs* de Mlle Lucie Vincent; la *Dernière Cueillette* de M. Anthoard; une *Nature morte* de M. Terras et les deux ouvrages de Mme Gruyer.

Nous accorderons une mention toute spéciale aux *Lilas* de Mme Mathieu. Il fallait une main féminine aussi entendue pour disposer, avec autant de goût, dans leur jardinière en cuivre, ces branches de lilas fraîchement coupées auxquelles Mme Mathieu a su conserver leur coloris charmant.

V

SCULPTURE

Après avoir parcouru les salles de peinture où se pressent et se coudoient les nombreux tableaux exposés, on éprouve comme une espèce de recueillement et de tranquillité en pénétrant au milieu des ouvrages de sculpture. Ici plus de cadres dorés qui chatoient à la lumière, ni de couleurs qui papillotent, rien que la nudité sévère des figures de bronze ou de marbre. Car, tandis que la peinture peut mettre à son service toutes les ressources du dessin et toutes les séductions de la couleur, « la sculpture n'a pour charmer que la forme, qu'elle élève souvent jusqu'à la suprême beauté». Malgré cette infériorité apparente, nous ne pouvons nous défendre d'une admiration particulière pour cet art « dont le domaine, placé si haut, est si restreint, qui ne saurait se contenter des habiletés de métiers et des hasards heureux de l'ébauche, où tout doit être sévère, correct et pur». Son langage élevé n'est peut-être pas compris de tout le monde et ses harmonies discrètes ne frappent pas tous les yeux, mais il réserve à qui sait l'entendre de fortes et saines impressions.

Aussi apporterons-nous une extrême retenue dans notre examen de la statuaire, notre intention étant surtout d'applaudir aux efforts et de signaler les progrès des sculpteurs dauphinois qui occupent pour ainsi dire à eux seuls la salle où sont exposées leurs œuvres.

Dès nos premiers pas, nous sommes arrêté par la *Sentinelle Gauloise* de M. Irvoy, le sympathique directeur de l'Ecole de sculpture de Grenoble. Debout, la main gauche appuyée sur sa

lance et le glaive au côté, un guerrier franc à peu près nu, les reins ceints d'une peau de bête, la tête coiffée d'un casque orné d'ailes, est sur le qui-vive. La jambe gauche en avant, le visage tourné du côté de l'ennemi, il est là, une trompe dans la main droite, sondant l'espace d'un œil défiant, prêt à jeter l'alarme et peut-être aussi à verser son sang. Ce Gaulois, plus grand que nature, bien découplé, aux formes puissantes, au regard fier et terrible, produit beaucoup d'effet. C'est ainsi que l'on aime à se représenter nos ancêtres, ces hommes incultes et sauvages qui allèrent porter la terreur jusque dans Rome, qui, plus tard, au temps de Vercingétorix, combattirent si vaillamment pour l'indépendance de la Gaule et dont les grands coups d'épée sont devenus légendaires.

Nous ne ferons qu'un reproche à cette figure, d'un beau jet et dessinée avec beaucoup d'ampleur. Le haut de la poitrine nous a paru légèrement massif par rapport au reste du corps, et le mouvement de la jambe gauche manquer un peu de naturel. A part ces critiques de détail, nous ne pouvons que louer l'attitude de ce soldat dont les traits, pleins d'une sauvage énergie, respirent la force et la bravoure. Quant à l'exécution, large et savante dans son ensemble, elle indique une main éprouvée et une science très-sûre. D'ailleurs, la *Sentinelle Gauloise* a déjà paru en 1878 au Salon de Paris, où elle fut remarquée et jugée favorablement par des critiques autorisés.

Outre la statue dont nous venons de parler, M. Irvoy expose trois bustes et un médaillon. Le *Portrait de M. Paul Breton* est un buste en marbre fait pour être placé à une certaine hauteur et dont l'artiste a su tirer un excellent parti. Il se dégage de cette tête, forte et bien construite, un air de bonhommie, de bonté et en même temps d'intelligence, bien fait pour inspirer le respect et la sympathie. Le front, calme et reposé, offre de beaux plans à la lumière qui glisse également et sans dureté sur ces traits modelés avec une grande largeur. C'est dans un sentiment tout autre qu'a été exécuté le *Portrait de M. C. T.* Il y a autant de finesse dans ce buste, dont la matière est la même, qu'il y a de largeur dans le premier. Le modelé en est serré et précis, le dessin ferme et nettement écrit, sans cependant cesser d'être souple. Le *Portrait de Mme S.* a été arrangé par l'artiste avec beaucoup de goût et de talent. Ce buste en plâtre teinté, qui laisse voir de magnifiques épaules et la naissance d'une poitrine à demi-enveloppée par un voile de dentelles sous lequel apparaissent les broderies de la batiste, est tout à fait séduisant. Nous avons aussi

beaucoup admiré le médaillon en terre cuite sur lequel M. Irvoy a dessiné avec une grande élégance le profil distingué et aristocratique de *Mme la comtesse de X.*

Mais nous avons hâte d'arriver au remarquable envoi de M. Urbain Basset, dont les œuvres nous ont toujours vivement intéressé. Nous ne dirons que peu de mots du *Torrent*. Cette statuette qui n'est que la réduction d'une grande statue en bronze destinée à l'ornementation d'une fontaine, offre les mêmes défauts et les mêmes qualités que l'original. Elle représente un jeune homme lancé sur une pente, le corps arqué et projeté en avant, tenant une urne élevée au-dessus de sa tête. Son œil ardent, sa bouche contractée, le vent qui passe dans sa chevelure et qui vient enfler une draperie placée derrière lui, tendent à exprimer l'impétuosité du torrent en courroux, alors que grossi par les pluies il court, semant sur son passage la terreur et la dévastation. Le mouvement, l'élan, la furie qui doivent animer cette figure sont bien rendus, mais nous aurions voulu plus de vigueur, plus de force et plus d'accent dans ces muscles un peu mous et arrondis.

En revanche quel fin morceau que cette statue intitulée au livret : *Premières fleurs*. C'est une toute jeune fille dont le corps souple et menu nous apparaît dans sa gracieuse nudité, comme velouté par les tons adoucis du bronze. Elle est debout, portant sur la jambe gauche le torse légèrement cambré, un bras replié au-dessus de sa tête, cherchant de l'autre à fixer dans sa coiffure les fleurs argentées qu'elle vient de cueillir. Cette coiffure un peu bizarre et ses yeux en émail donnent à la tête quelque chose d'étrange qui intéresse et qui captive. L'ensemble, d'un dessin très-ferme, présente des lignes exquises dans leur simplicité; l'attitude est naturelle et charmante. Mais c'est surtout par l'exécution que se distingue cette délicieuse figure. On voit que M. Basset a trouvé quelque joli modèle et qu'il l'a reproduit fidèlement. De là quelques traits réalistes qui, du reste, étant donné le sujet, ne nous déplaisent point. Nous aimons cette sincérité, ce culte exagéré de la forme que l'on aperçoit dans ces bras un peu maigres, dans ce bassin étroit, dans ces jambes légèrement cagneuses, mais d'un dessin si juste et si vrai. Il y a là une teinte de naturalisme de bon aloi qui nous attire et nous séduit. Le modelé du torse et du ventre est d'une remarquable finesse ; il rend parfaitement les formes délicates de l'enfance.

C'est une œuvre digne de remarque que celle envoyée par M. Ding, sous ce titre : *Jésus le Nazaréen*. Seulement avant d'admirer le côté matériel de cette statue en plâtre et de grandeur

naturelle, on nous permettra de faire nos réserves sur la manière dont l'artiste a compris et interprété son sujet.

Jésus est représenté assis dans le prétoire, au moment où, après avoir été flagellé, il a été livré au peuple pour être crucifié. Les soldats de Pilate l'ont entouré et l'ont dépouillé de ses vêtements ; ils lui ont tressé une couronne d'épines qu'ils ont placée sur sa tête et ils ont mis un roseau dans sa main droite. « Alors, ajoute « l'Evangile, fléchissant le genou devant lui, ils le raillaient, « disant : Salut, roi des Juifs, et crachant sur lui, ils prenaient le « roseau et en frappaient sa tête. » C'est cette scène, racontée par Saint-Mathieu en quelques lignes admirables de simplicité, qui a dû inspirer M. Ding.

Il faut le reconnaître, il a su rendre avec beaucoup d'art et d'habileté l'épuisement, la souffrance physique, qui durent envahir le Christ au sortir de chez Pilate. En effet, trahi par Judas, renié par saint Pierre, n'avait-il pas déjà subi tous les outrages et toutes les ignominies, recevant chez Caïphe, sans pousser une seule plainte, les crachats, les soufflets et les coups ? Mais, à côté de cet anéantissement profond que dut ressentir le Sauveur, il y avait la résignation, l'inspiration d'en haut, qui devaient se peindre sur son visage et qui se traduisent plus tard par ces paroles de miséricorde : « Mon père, pardonnez-leur, car ils ne savent ce qu'ils font. » C'est ce sentiment de sublime abnégation, c'est cet élément divin qui n'est pas exprimé dans l'œuvre de M. Ding. La tête du Christ, où devrait se refléter quelque chose de l'éternelle beauté, est d'une vulgarité regrettable.

En un mot, et pour résumer notre pensée, on peut se sentir attendri devant cette figure affaissée sous le poids de la douleur, mais à coup sûr on ne se mettrait pas à genoux devant elle, pas plus qu'on ne baiserait ces pieds et ces mains, d'un réalisme déplacé. Au lieu de l'appeler Jésus le Nazaréen, M. Ding aurait mieux fait de donner un autre nom à cet homme du peuple qui, si on lui enlevait son roseau ou sa couronne d'épines, pourrait tout aussi bien représenter Barabbas ou le mauvais larron.

A part ces critiques, qui d'ailleurs n'ont trait qu'au côté moral, inséparable d'un pareil ouvrage, et dont M. Ding aurait peut-être dû se préoccuper davantage, nous rendons entièrement justice au savoir et au talent de l'artiste. L'ensemble de la figure, d'un mouvement très-juste, présente des lignes heureuses et bien équilibrées. L'attitude, où se lit la fatigue et la souffrance, est bien trouvée et l'arrangement général étudié avec beaucoup de soin. Le torse un peu affaissé, qui forme à sa base des plis parfaitement

observés, est un morceau des plus réussis; il se distingue, comme les jambes et les bras, par un dessin ferme et suivi, par un modelé souple, large et puissant. C'est là une excellente étude de nu qui suppose une connaissance approfondie du modèle vivant et qui mérite de grands éloges. Aussi avons-nous vu avec plaisir que cette œuvre avait été acquise pour le Musée de Grenoble. Nous eussions aimé pouvoir admirer à côté d'elle les *Premières Fleurs* de M. Basset.

M. Ding expose en outre deux portraits. Celui de *M. F. Calvat* est plein d'énergie et de physionomie: c'est un buste en bronze, d'une facture vigoureuse, placé sur un piédestal en bois d'ébène. Quant au *Portrait de M. le docteur Allard*, il est très-ressemblant et modelé avec beaucoup d'habileté.

Le *Moïse* de M. Victor Chapuy est un groupe en marbre représentant la fille d'un Pharaon au moment où elle vient de découvrir flottant parmi les roseaux le berceau d'un nouveau-né. Elle était venue là pour baigner son beau corps dans l'eau du Nil; mais, sitôt qu'elle aperçoit ce petit être porté par le flot docile, elle s'arrête, s'accroupit et, avec des précautions toutes maternelles, le prend dans ses bras. La curiosité, l'émotion de trouver un petit enfant vivant, la joie de le sauver des eaux se peignent alors sur son charmant visage auquel M. Chapuy a eu soin de donner un type sortant de l'ordinaire en l'entourant de bandelettes et en mettant dans sa coiffure une régularité caractéristique. On ne peut s'empêcher d'admirer ce corps de femme taillé dans le marbre le plus pur et dont la gracieuse attitude fait valoir les contours arrondis, les formes souples et opulentes. La critique ne se sent plus impartiale en face de toutes ces séductions et c'est à peine si nous osons signaler un peu de rondeur dans le dessin des épaules et de mollesse dans le modelé du torse. M. Chapuy est du reste fort honorablement connu à Grenoble et dans le monde des arts. C'est à lui notamment qu'a été confié le soin d'exécuter une figure allégorique, destinée à personnifier la ville de Grenoble sur une des façades du nouvel hôtel-de-ville de Paris.

M. Bernard expose le modèle, demi-grandeur, de la *statue destinée au monument commémoratif des victimes de la guerre (1870-71)*.

Nous ne pouvons que louer la pensée patriotique qui l'a inspiré lorsqu'il modelait cette figure de femme venant apporter sur le mausolée élevé à la mémoire de ses enfants une couronne d'immortelles. Hélas! c'est là le triste épilogue de nos guerres sanglantes et nous avons tous vu, il y a dix ans à peine, une mère,

une sœur ou une épouse allant dans ses longs vêtements de deuil déposer pareille couronne sur quelque tombe fraîchement remuée.

La *Jeune fille à la marguerite*, de M. Rambaud, est une figure, à demi-drapée, la poitrine découverte, qui tient une marguerite de la main gauche et aux pieds de laquelle pleure un petit Amour. L'arrangement de l'ensemble est gracieux, mais l'exécution, un peu sommaire, n'est pas très-poussée et les jambes nous ont paru trop longues.

Nous avons encore remarqué, du même artiste, une *Tête d'étude*, buste en platre bronzé, et deux portraits, celui de *M. J.-M. Sestier* et de *M. E. Clément*.

Pourquoi M. Richard s'est-il laissé aller à exposer *la République; — buste colossal en plâtre bronzé?* C'est vouloir attirer l'attention sur une fantaisie qui n'aurait pas dû sortir de son atelier. Nous nous sommes toujours représenté la République, idéalement du moins, comme une femme au profil antique, pleine de force et de beauté, et non pas sous les traits d'une bacchante, affublée d'une peau de bête et coiffée du bonnet phrygien obligatoire. Nous voulons croire que l'artiste, qui de plus nous a envoyé *son portrait* d'une exécution *ratissée*, comme on dit à l'atelier, mais dans lequel il nous semble apercevoir de la volonté et de l'intelligence, saura expier ce péché de jeunesse par une étude sérieuse des chefs-d'œuvre de l'antiquité.

Signalons enfin : une statue d'*Hector Berlioz* et *La Parisienne*, buste en plâtre teinté, par M. Auguste Rubin; *La Parque et l'Amour*, de M. Gustave Doré et un *Mirabeau*, statue bronze, de M. Marcellin un élève de Rude.

VI

GRAVURE, DESSINS, AQUARELLES ET CÉRAMIQUE

La gravure au burin est brillamment représentée au Salon de Grenoble où nous avons beaucoup admiré les magnifiques épreuves offertes par M. le Ministre à la Société des Amis des Arts. Elles reproduisent toutes des œuvres célèbres dues à quelques-uns de nos peintres et de nos sculpteurs les plus illustres.

Nous citerons tout d'abord le *Gloria victis*, d'après M. Mercié, la *Jeunesse*, d'après M. Chapu, et le *Courage militaire*, d'après M. Dubois, trois planches gravées avec une sûreté et une largeur remarquables par M. Jacquet. Aucun instrument ne saurait, mieux que le burin, traduire et vulgariser ces chefs-d'œuvre de notre

sculpture contemporaine. Dans le *Gloria victis*, par exemple, voyez avec quelle habileté l'artiste a su rendre la grandeur, la noblesse, le mouvement de la figure principale. Et comme le corps juvénile du héros mourant se plie naturellement sur l'épaule de la Gloire, dans une attitude pleine de souplesse et d'abandon.

Font encore partie du même lot: *La Charité*, par M. Bellay, d'après M. Dubois; *Collaboration*, par M. Morse, d'après M. Gérome, et *Saint Paul à Ephèse*, par M. Martinet, d'après Lesueur. Ces trois gravures, ainsi que les précédentes, se recommandent par un dessin exact et délicat, par cet art, si difficile à atteindre, «d'être doux sans mollesse et précis sans dureté». Cela fait penser aux belles planches exécutées au XVIIe siècle, auquel nous devons remonter pour retrouver les grandes traditions de la gravure française. Car, il faut bien le dire, « la gravure au burin a maintenant une tendance fâcheuse vers les travaux très-délicats, très-finis; elle abuse des entretailles, de la roulette et du pointillé, et tombe dans un joli d'exécution qui est loin de valoir cette simplicité de travail, cette grande manière qui caractérise les planches de Gérard Audran, d'Edelink et de Nanteuil. »

La Vierge aux donataires, gravée par M. Bertinot, d'après le tableau de Van Dyck, du Musée du Louvre, nous montre combien le burin excelle à traduire la peinture digne et sévère. Par la variété de ses travaux, par le rendu doux et puissant des étoffes, M. Bertinot est arrivé à reproduire l'œuvre du maître dans toutes ses qualités de coloriste. La lumière, simple et douce, se concentre sur le corps de l'enfant Jésus, modelé par de légères hachures, tandis que «dans les ombres les plus intenses, le papier, jouant à travers la multiplicité des tailles, prévient toute lourdeur.» A côté de cette très-belle épreuve, avant la lettre, il faut encore admirer, du même artiste, un *portrait de Van Dyck*, d'après l'original du Musée du Louvre. Signalons enfin un *portrait de M. Thiers*, d'après Bonnat et la *Poésie*, d'après Raphaël, par M. Didier. On y ajoutera deux planches de M. Poncet dans lesquelles il a traduit d'un burin un peu naïf, mais qu'aucun reflet de sentiment moderne ne vient affaiblir hors de propos, les célèbres peintures de H. Flandrin à l'église de Saint-Germain-des-Prés.

Il existe à côté de la gravure au burin un procédé simple, commode et prime-sautier, que l'on peut considérer comme ayant atteint de nos jours son plus haut degré de perfection. Nous voulons parler de l'eau-forte dont les timides commencements furent à peine remarqués. « Elle se contenta tout d'abord avec Callot, Israël, Sylvestre et Stefano, Della Bella, de retracer des scènes

de caractère dans des croquis fins, pleins de grâce ou de joyeuse crânerie. Plus tard, sous l'influence d'Abraham Bosse et de ses élèves, elle s'essaya à de plus grands sujets, soit en s'associant le burin, soit en cherchant à l'imiter par des travaux de pointe et d'échoppe. Enfin Rembrandt survint qui, sous sa puissante et vigoureuse impulsion, lui fit produire les nombreux chefs-d'œuvre que l'on connaît. »

Aujourd'hui la gravure à l'eau-forte, tombée entre des mains habiles, est devenue un instrument merveilleux, propre à traduire de la façon la plus pittoresque certains côtés de la peinture moderne. « Les noirs profonds, mais toujours colorés, que produit l'eau-forte en creusant le cuivre, les lumières fines, pétillantes, qu'elle réserve sur les parties qu'elle n'attaque pas, l'allure libre et indépendante laissée par sa morsure au dessin même de l'artiste, constituent autant de précieuses qualités destinées à rendre l'effet, le mouvement, l'éclat, la couleur et la vie; surtout si une distribution intelligente de l'encre et une manière savante d'imprimer viennent donner une harmonieuse variété aux divers tons passant de l'ombre à la lumière. »

Que l'on regarde plutôt cette eau-forte de M. Champollion représentant *le choix du modèle*, d'après Fortuny, et l'on verra avec quelle originalité piquante, nuancée d'imprévu, le graveur a su rendre l'exécution fine, brillante et colorée du maître espagnol. La femme nue qui sert de modèle, les riches costumes des amateurs qui font cercle autour de la table sur laquelle elle est montée, leur pose pleine de fatuité et d'abandon, l'expression de leur visage un peu suffisante, leur air entendu, tout cela est dessiné d'un trait souple et précis, avec un esprit et un laisser-aller charmants. On remarquera encore ces belles taches noires, chaudes et veloutées, laissant entrevoir dans le fond, au milieu des draperies, les cadres, les bronzes, les œuvres d'art de toute sorte qui ornent cet intérieur d'atelier, et l'on se fera une idée des ressources que peut offrir l'eau-forte.

M. Champollion nous a envoyé de plus un *portrait de Mlle Sarah Bernhart*, gravé par le même procédé, d'après M. Bastien Lepage et qui se distingue par une grande souplesse de pointe. Il faut y ajouter *les Vignes, soir d'hiver (Berry)*, une eau-forte de M. Beauvais.

La lithographie, si on la compare à la gravure sur acier et à la gravure sur cuivre, donne des résultats qui paraissent un peu mous et gris. Elle a cependant très-bien servi M. Pirodon dans les deux copies qu'il a exécutées d'après Hébert et devant lesquelles

nous nous sommes arrêté avec plaisir. La *Trahison de Judas* est une page émouvante et dramatique qu'un grand nombre de personnes ont pu admirer au musée du Luxembourg et qui, sous le crayon lithographique, produit encore beaucoup d'effet. Mais, comme finesse de rendu, nous lui préférons *la Sultane*, un charmant dessin qui a ravivé dans notre esprit l'impression que nous ressentîmes en voyant pour la première fois l'original dans l'atelier d'Hébert.

C'est bien la même odalisque dont la tête voluptueuse, perdue dans la demi-teinte, vous attire et vous fascine; c'est bien cette lumière pâle qui, dans la peinture, vient caresser des étoffes chatoyantes et faire scintiller dans l'ombre des perles et des émeraudes.

Parmi les dessins et les aquarelles nous signalerons les fusains de M. Allongé, ceux de M. Cassien, les dessins à la mine de plomb de M. Célestin Blanc et deux aquarelles de M. Iwill. L'une d'elles, une *Vue à Dôle* (*Bretagne*), est enlevée avec une singulière habileté.

Nous ne dirons que peu de mots des travaux désignés sous le nom général de Céramique.

Ils sortent un peu de notre compétence et rentrent plutôt dans les arts industriels. Aussi nous contenterons-nous de citer ceux qui, au point de vue purement décoratif, ont attiré notre attention. Nous aimons fort la *Bacchante*, faïence sur émail cru, grand feu, et la *Tête de Chat*, faïence sous émail, grand feu, envoyées par Mme Elisabeth Allier. L'arrangement de ces deux plats et leur ornementation variée sont d'un effet très-agréable. Nous ne cacherons pas non plus le plaisir que nous avons pris à examiner les faïences et les terres cuites exposées par Mme Jules Maisonville. Les deux terres cuites, un *Vase sur piédestal* et un *Vase sur un plat*, sont décorées avec une grande élégance et un goût parfait. Quant aux faïences, nous avons fort remarqué *Souvenir de Villers* et *Souvenir du Midi*, deux paysages d'un coloris très-brillant et d'une exécution délicate.

Nous voici parvenu au terme de ce compte-rendu. Nous avons à nous reprocher des omissions, mais elles sont involontaires et on nous les pardonnera. Nous voudrions en finissant résumer en peu de mots des réflexions qui trouvent ici leur application.

Il ne faut pas s'y tromper, « l'art, qui semble par son essence isolé des préoccupations générales permet souvent d'apprécier une époque ou l'état intellectuel d'une nation. Il marque, pour ainsi dire, l'étiage des civilisations, et tel peintre qui croit simplement

couvrir une toile de couleurs, obéit sans s'en douter à l'influence du milieu ». Ses ouvrages serviront peut-être à reconstituer toute une page de notre histoire comme les hiéroglyphes et les papyrus, ces épaves artistiques de peuples disparus, ont servi à prouver leur existence.

« La mode, on l'a fait remarquer, demande aujourd'hui aux lettres et aux arts des sujets légers, ayant tout juste l'attrait et la valeur d'une distraction, des œuvres qui se fassent regarder un instant et qui se laissent comprendre sans absorber la pensée. La sculpture, elle-même, s'évertue à accommoder ses marbres au goût du jour. Comme la peinture, elle est envahie par le genre. Un certain nombre de statuaires restent bien encore fidèles aux grandes traditions, mais on passe indifférent devant leurs œuvres ou l'on ne s'y arrête que par convenance. »

C'est aux peintres et aux sculpteurs à réagir contre ce courant de l'opinion. « Leur mission, comme l'a dit excellement M. Henri Delaborde dans un numéro de la *Chronique des Beaux-Arts*, est de contribuer à la régénération des esprits en popularisant à leur manière les idées qui peuvent en féconder les meilleurs instincts, en contenter les aspirations les plus hautes ; leur droit comme leur devoir dans la sphère où il leur appartient d'agir, est de se croire, eux aussi, en partie responsables des destinées de la patrie, de ses puissants intérêts dans le présent, de son honneur dans l'avenir. »

SAINT-GENIS.

NÉCROLOGIE DAUPHINOISE

SIMÉON GOUET

Siméon Gouet est né à Vienne le 12 mai 1835 ; il fit ses études au collége de cette ville, les termina au lycée de Lyon, et entra dans le commerce, où son père occupait déjà et occupe encore une place des plus honorables.

Son imagination ardente, sa vivacité d'esprit, ses aspirations libérales, le poussèrent naturellement vers la littérature, les arts et la politique.

Dès 1860, nous le trouvons un des chauds partisans de la méthode Galin-Paris-Chevé, pour l'enseignement de la musique en chiffres ; il fut un des fondateurs du premier *Cercle choral Viennois*, et en devint le Président. Qui ne se rappelle les brillantes soirées de cette époque !

Toutes les fois qu'il s'agissait d'une œuvre d'art, d'une société nouvelle, d'un concert, d'une conférence, d'une œuvre de bienfaisance, Siméon Gouët était au premier rang.

Les journaux de la localité accueillirent avec empressement les articles qu'il publia sur différents sujets.

Lors de la cavalcade de 1868, il eut une merveilleuse idée. Qui ne se souvient du navire le *Gaulois*, de joyeuse mémoire, dont Gouët fut le vaillant *capitaine*. Pendant que le vaisseau, aux grands mâts pavoisés, fendait la foule, voguant sur les quais... dont le sol tremblait..., notre capitaine, gracieux, souriant, laissait tomber sur les flots.... dans la rue.... une piquante et spirituelle brochure, dont il était l'auteur, et qui restera comme un modèle d'originalité, de verve et d'*humour* (1).

La *Société Philharmonique* de Vienne était dans tout son éclat et remportait des succès ; le regretté Baptiste Dervieux était président ; Siméon Gouët, vice-président. De splendides concerts étaient offerts, chaque année, aux membres honoraires, sous la direction de Girerd. — Gouët, lui, toujours prêt, toujours inspiré,

(1) *Voyage du Gaulois à Valence. — Journal du Bord ;* in-12 de 56 pages. Vienne, imp. Savigné, 1868.

Il étaient six, six jeunes hommes,
Tous six assis sur le *Gaulois* ;
C'étaient six pauvres gentilshommes,
Mais ils avaient six cœurs de roi !

Hélas ! sur les six, trois déjà ne sont plus !

payait son écot... en prose et en vers. Le 1er mai 1869, dans un de ces concerts, il faisait représenter une comédie en un acte et en prose, *Changement à vue*, et, le 26 mars suivant, il interprétait, lui-même, une étude en un acte et en vers *Grand-père André*. Inutile de rappeler les applaudissements enthousiastes de ces représentations !

Simon Gouët devait forcément aborder la carrière politique; sous l'Empire, il faisait partie de l'opposition, son républicanisme, ses idées libérales, appelèrent naturellement l'attention sur lui, et, aux élections de 1869, il fut élu membre du Conseil municipal. A partir de cette époque, on le vit constamment sur la brèche, soit comme Conseiller municipal, soit comme Conférencier, soit comme adjoint au Maire, et, chose rare de nos jours, il luttait sans parti-pris, sans haine; il marchait en avant sans intérêt, sans ambition.

L'inauguration de la statue de Ponsard arrivant, Gouët fit partie du Comité viennois; il composa une *Cantate* qui fut mise en musique par Girerd et chantée par des orphéons, avec accompagnement des sociétés instrumentales; puis, le soir, sur notre modeste théâtre, il eut l'insigne honneur de voir interpréter, par Mlle Agar et les artistes de la Comédie Française, un à propos : *Ponsard et les deux Écoles*, dont il était l'auteur, sujet allégorique en un acte et en vers.

Les funestes événements de 1870-1871 appelant Gouët sous les armes, il servit comme lieutenant d'artillerie dans les mobilisés de l'Isère.

Le soldat se souvint qu'il était poëte, et de son imagination, toujours en éveil, sortirent deux charmantes pièces : le *Franc-Tireur*, épisode dramatique de la guerre de 1870, un acte en vers, et le *Drapeau*, un acte aussi en vers, avec musique de Girerd, et dit, pour la première fois, par Dervieux, dans un concert pour la libération du territoire.

Pour clore la série des œuvres littéraires de notre compatriote, nous citerons encore : *Le Berceau*, étude dramatique en vers, pleine de délicatesse et de sentiments; — Deux grands drames, représentés sur le théâtre de Vienne, *Marcel*, *l'armurier de Vienne* (1873), et *Franchépée* (1878); — Une bluette intitulée : *A Bagnères;* — *Sermon dans le Désert*, brochure de 100 pages (Paris, Lachaud, 1873); — *L'œuf du serpent*, nouvelle publiée dans l'*Annuaire de Vienne* (3e année, 1877); — deux proverbes insérés dans la Revue du Dauphiné et du Vivarais : *Fumée sans feu* (no de mars 1877), et *N'éveillez pas le Chat* (no de septembre-octobre 1879).

Journaliste à ses heures, polémiste suivant les événements, il eut plusieurs fois l'occasion d'entrer en lutte; sous le pseudonyme du *Vieil Allobroge*, il soutint, dans le *Courrier de Lyon*, une campagne électorale, qui lui valut, durant la période du 16 mai, une condamnation pour délit de presse.

Siméon Gouët devint aussi un des adeptes de la Franc-maçonnerie ; il fut reçu à la Loge la *Concorde*, en devint le vénérable, prit part, plusieurs fois, aux travaux maçonniques du Couvent à Paris, installa la Loge d'Annonay, fit dans cette ville, une conférence pour le sou des écoles, et prit souvent la parole dans de grandes réunions maçonniques, soit à Lyon, soit à Valence.

Quand, de toutes parts, les sociétés de Tir s'organisèrent, Gouët ne voulut pas que la ville de Vienne restât en arrière ; l'un des fondateurs de la *Société des Carabiniers*, dont le stand est à Estressin, il était resté l'âme et le président de cette patriotique institution.

Nous venons d'esquisser brièvement, au courant de la plume, l'existence de notre compatriote ; mais ce que nous ne pouvons reproduire, ce sont les innombrables discours prononcés, soit aux distributions de prix, soit dans des réunions particulières ; ce que nous ne pouvons analyser, ce sont ses harangues improvisées, et surtout les conférences publiques, telles que la *Bible dans l'Inde, l'ignorance et les moyens de la combattre, voyage au Vésuve, etc., etc.*, qu'il fit au théâtre de Vienne et ailleurs.

Gouët avait une volonté ferme, énergique, une grande indépendance d'idées. Paradoxal parfois, spirituel toujours, il ne manquait ni de finesse, ni de tact ; il était aussi plein d'à-propos, et son éloquence facile charmait toujours son auditoire.

C'était une belle intelligence, un noble cœur ; sa charité était inépuisable et sa bourse toujours ouverte aux malheureux.

Il meurt à 45 ans, foudroyé, en quelques jours, par une fièvre typhoïde, regretté de ses nombreux amis et laissant dans le désespoir un père, une mère, dont il était la joie et l'orgueil.

E.-J. SAVIGNÉ.

Les obsèques de Siméon Gouët ont eu lieu jeudi 23 septembre 1880, en grande pompe, avec une assistance nombreuse, composée de toutes les classes de la société.

Tout ce que Vienne comptait de notabilités, de magistrats, de fonctionnaires, suivait le convoi.

Deux discours ont été prononcés sur la tombe : l'un par M. Ronjat, sénateur ; l'autre par M. Girerd, 1er adjoint remplissant les fonctions de Maire.

CHRONIQUE

De même que Ponsard, Berlioz aura sa statue ! Un Comité s'est formé à La Côte-St-André, patrie du grand musicien, sous la présidence de M. Floret, sous-préfet de l'arrondissement de Vienne.

Un Comité *parisien* est en train de s'organiser : des concerts vont être donnés en faveur de l'œuvre, des souscriptions seront recueillies, et nous avons lieu d'espérer que l'inauguration pourra se faire dans le courant de l'été prochain.

Voici la liste du *Comité Dauphinois:*

Président d'honneur: M. Floret, sous-préfet de Vienne.

Président: M. Marcel Paret, maire, conseiller général à La Côte.

Vice-présidents: MM. Moureton, de Vienne; — Bastien, industriel à La Côte.

Secrétaires: MM. Gigard, médecin à La Côte. — Desplagnes Gabriel, conseiller d'arrondissement à La Côte.

Trésorier: M. Musy, percepteur à La Côte.

Membres du Comité : MM. Couturier, député de l'Isère; — Ronjat, sénateur de l'Isère; — Gaché, maire de Grenoble; — Girerd, adjoint au maire de Vienne; — Roux Xavier, libraire à Grenoble; — Savigné, imprimeur-éditeur à Vienne; — E. Guimet, industriel à Lyon; — Salomon, ex-pensionnaire de l'Opéra; — Louis Rocher, propriétaire à La Côte; — Lucien Pion, conseiller à la cour de Grenoble ; — Charles Bert, ancien maire à La Côte; — Badin Louis, notaire à La Côte; — Favre Claude, père, à La Côte; — Humbert Stéphane, tanneur à La Côte; — Prudhomme Claude, adjoint au maire à La Côte; — Prudhomme Claude, fils, négociant à La Côte ; — Contrejean, adjoint au maire à La Côte ; — Billion, architecte à Lyon ; — Cottaz, commis de perception à La Côte; — Allaix, propriétaire à La Côte.

Une autre solennité se prépare à Vienne: c'est le grand concours musical organisé par la municipalité pour les 14 et 15 août 1881.

Une commission de 40 membres est déjà formée ; elle a été choisie parmi les conseillers municipaux, les présidents et directeurs de sociétés musicales, les directeurs de journaux, les présidents et membres de divers cercles de la ville, etc.

Cette commission s'est divisée en plusieurs Comités : — Comité de patronage et de propagande, — Comité de correspondance et de voyage, — Comité de musique et d'organisation, — Comité de finances et d'achats, — Comité d'ornementation et de travaux, — Comité de séjour et de logement, — Comité de réception et de fête.

Le Directeur-Gérant, E.-J. Savigné, *imprimeur.*

UNIV. OF MICH.

VUE DE BOURGOIN-JAILLEU

NOTICE HISTORIQUE

sur la ville

DE BOURGOIN

IL est impossible, en l'absence de tout document, de préciser l'époque à laquelle il convient de faire remonter la fondation de la petite ville de Bourgoin. La plus ancienne mention que nous en trouvions se trouve dans la table de Peutinger qui la désigne sous le nom de *Bergusium*, et dans l'Itinéraire d'Antonin qui, féminisant le suffixe « usium», en fait *Bergusia*. Plus tard, *Bergusium* devient *Burgundium*, type adopté dans tous les textes latins de la période du moyen-âge.

Il ne nous paraît pas douteux qu'il ne faille chercher l'étymologie de cette appellation dans les radicaux germaniques «Berg» et « Burg », dont le premier signifie lieu fortifié et le second, bourg, petite ville.

Bourgoin était, à l'époque romaine, un gîte d'étape, une « *mansio* » sur le grand chemin de Milan à Vienne; on entrait en Dauphiné par le Pont-de-Beauvoisin : le premier relai était à Aoste, le second à Bourgoin ; de Bourgoin à Vienne, par la voie romaine, il y avait, dit l'*Itinéraire d'Antonin*, vingt milles.

Avant la conquête de la Gaule par Jules César, Bourgoin dût être un « *oppidum* » allobroge; ces peuplades avaient peu de villes, mais un certain nombre de lieux de refuge, où elles se

réunissaient en cas de danger; notre petite ville dut être, à cette époque, un de ces lieux de refuge.

A l'appui de cette conjecture, nous rapporterons une découverte faite, en 1760, auprès de St-Chef et mentionnée par l'historien de la ville de Vienne, Charvet (1).

« Les Gaulois, dit cet auteur, faisaient leurs serments sur un taureau d'airain ou de quelque autre matière. En 1760, on trouva au bas de St-Chef, à sept lieues à l'orient de Vienne, un petit taureau de bronze et une petite statue haute de cinq pouces, de même métal : cette statue était assez grossière, on n'a point su ce qu'elle représentait; on trouva encore deux patères d'un métal jaune et des plats de cuivre planés au marteau et bien étamés. J'acquis le tout et je le remis à M. de Portes pour l'envoyer à M. le comte de Caylus qui l'a fait graver dans ses antiquités et rusques gauloises, etc... » (2).

C'est la seule trace que nous ayons pu retrouver de la période Gauloise dans l'histoire de Bourgoin; les monuments Gallo-Romains sont beaucoup plus nombreux. La situation de notre ville sur le grand chemin de Milan à Vienne, et son voisinage de l'importante cité de Lugdunum contribuèrent à accroître sa prospérité en en faisant à la fois une ville de commerce et une ville de plaisance où les riches habitants de Lugdunum venaient passer l'été dans de somptueuses maisons de campagne. Citons, en premier lieu, l'inscription suivante gravée sur une pierre encastrée dans la muraille du porche de la nouvelle église de Jallieu :

POMPEIAE
IVNIORIS FIL
IVNICILLAE
PATER PIISSIME

Sur une pierre découverte sur le territoire de la commune de Meyrié et utilisée dans une construction, on lisait :

NVMINI
IVANTVS

En 1837 (3) on découvrit au hameau de Rufieu, commune des Eparres, près de Bourgoin, cinq bagues en or, cinq cuilliers en

(1) Charvet, *Fastes de la ville de Vienne*, p. 9.
(2) Rapprochez de cette découverte les deux inscriptions Gallo-Romaines, trouvées en 1866, à la Grive et publiées par M. Fochier, dans ses Souvenirs Historiques sur Bourgoin, p. 423.
(3) J. J. A. Pilot. *Précis Statistique des Antiquités du département de l'Isère.*

argent d'un travail peu soigné, un petit gobelet aussi en argent et deux casseroles en argent allié d'un peu de cuivre ; sur le manche de l'une d'elles, se trouvait l'inscription suivante, tracée au pointillé :

C · DIDI · SECVNDI
MIL · LEG · AVG · VII
VII · MARI .

A côté de ces divers objets, il y avait encore neuf médailles d'or, module ordinaire et d'une belle conservation : une d'Adrien, deux d'Héliogabale, trois d'Alexandre Sévère, une de Valérien père et deux de Gallien ; — le tout a été acheté par le musée de Lyon.

En 1842, les débordements de la Bourbre, qui enleva, cette année, une grande partie de terrains riverains près du hameau de Boussieu, commune de Ruy, mirent à découvert une mosaïque romaine d'une étendue d'environ vingt mètres. Elle était formée de petits cubes de marbre blanc et noir. Malheureusement, elle ne put être protégée contre la pluie et la gelée, et, ce qui est pis encore, l'indiscrétion des curieux : elle fut détruite en peu de temps.

Il y avait probablement à cet endroit une villa romaine, car on a découvert non loin des restes de murs et de tuiles romaines.

A Serezin, au hameau du Vernay, existe un aqueduc souterrain, construit en briques et dans des proportions semblables à celles des aqueducs de Vienne. Il devait avoir une très-grande étendue, car on en trouve des restes à des distances très-éloignées les unes des autres.

Vers 1847, (1) en construisant la nouvelle halle, on découvrit plusieurs médailles datant du règne des premiers empereurs.

Vers la même époque, on trouva, dans des jardins situés près du Chemin des Verds et de la rue Blanchefleur, des cercueils en briques, ainsi que des médailles, des lampes funéraires des coupes en terre noire et rouge, et divers autres objets en verre, tels que fioles et gobelets.

En 1809, les prisonniers espagnols employés au desséchement des marais de Bourgoin, découvrirent dans le sol divers objets de provenance romaine, c'étaient: un marbre, une médaille en cuivre de l'époque impériale, une petite meule constatant la présence d'un moulin romain dans cette localité, une inscription romaine

(1) Louis Fochier, *Souvenirs historiques sur Bourgoin*, p. 8.

faisant partie d'un tombeau en briques, une coupe en argile rouge d'une très-jolie forme, une coupe en verre blanc de grande dimension, un stylet en bronze, assez bien conservé, servant à écrire sur des tablettes de cire, une pièce de métal concave provenant d'un bouclier ou d'une cuirasse, une grande cuiller à manche en spirale et terminée par trois crochets, un couteau et le fragment d'un autre instrument du même genre. Tous ces objets étaient à une profondeur de sept pieds sous terre (1).

Bourgoin était donc, à l'époque romaine, un bourg d'une certaine importance: il faisait partie de la *Civitas*, ou *Pagus Viennensis* qui devint plus tard le *Comitatus Viennensis* (2).

Au VIe siècle, Bourgoin et tout le Pagus de Vienne tombèrent au pouvoir des Burgondes, qui s'y établirent sans coup férir. Cette invasion pacifique dut être acceptée, sans regret, par les gens de notre ville, qui cédèrent à leurs nouveaux maîtres les terres jadis possédées par le fisc romain.

Toutefois la situation commerciale de Bourgoin dut être sensiblement amoindrie et l'importance de la ville aller en décroissant, pendant les cent vingt années que dura le premier royaume de Bourgogne, dont les destinées se terminèrent dans la plaine de Vezeronce, non loin de Morestel, à quelques lieues de Bourgoin.

C'est à cette domination des Burgondes dans notre région que le moine Odon, dans une vie de St-Burcard, dont Guy-Allard cite deux lignes, voulait faire remonter l'origine du nom de Bourgoin « *Villeta est quæ dicitur Burgunnaria eo quod ibi Burgundiones habitaverunt* (3). *(Odo Monachus in vita Burcardi)*. C'est une petite ville qui est appelée « *Burgunnaria* » parce que les Burgondes l'ont habitée. Nous savons ce qu'il faut penser de cette conjecture, puisque, longtemps avant les invasions Burgondes, on trouve le nom de *Bergusium* dans l'Itinéraire d'Antonin.

Quels événements ont marqué l'existence de notre ville, pendant la période qui s'étend du IVe au XIIe siècle? Les documents nous manquent absolument pour les préciser ; les chartes de l'antique abbaye de St-Chef qui nous fourniraient à ce sujet de précieux

(1) Champollion-Figeac, *Chroniques Dauphinoises*, Vienne, Savigné, 1880, p. 169.

(2) L'abbé Chevalier, *Cartulaire de St-André-le-Bas de Vienne*, p. 230.

(3) Guy Allard. *Mémoires du Dauphiné*. Ms., tome I, art. Bourgoin. (Biblioth. de Grenoble, V. 481 bis). Quelle est ce moine Odon et cette vie de St-Burcard? C'est ce qu'il nous a été impossible de vérifier. — Le répertoire des sources historiques du moyen-âge récemment publié par M. l'abbé Chevalier ne mentionne aucun ouvrage portant ce titre.

renseignements ont été malheureusement la proie des flammes à l'époque des guerres de religion.

Saint-Theudère, le fondateur de ce célèbre monastère, naquit au VIe siècle, à Arcisse, d'une noble et opulente famille. Après avoir distribué aux pauvres le riche patrimoine que lui avaient laissé ses parents, Theudère se consacra à la vie religieuse et fonda, vers l'année 567, un monastère, au lieu appelé « *Vallis Rupiana* » et qui prit depuis son nom (1). On y observa d'abord la règle de Lerins; vers 891, Bernoin, archevêque de Vienne, y installa des moines de St-Benoît chassés de leur couvent de Moustier-en-Der par la crainte des incursions normandes.

Pendant cette longue période, Bourgoin passa successivement sous la domination des princes Mérovingiens et Carlovingiens à qui l'ancienne Bourgogne fut attribuée en partage, et fut compris dans le nouveau royaume de Bourgogne constitué, en 879, au château de Mautaille (2). Ce second royaume dura environ cent cinquante ans. Vers 1032, le roi Rodolphe III dit le fainéant, n'ayant point eu d'enfants de ses deux mariages, donna ses états à l'empereur Conrad le Salique; mais celui-ci était trop loin pour surveiller ses puissants vassaux, aussi, peu-à-peu, les comtes et barons usurpèrent les droits régaliens: c'est ainsi que se formèrent les grands fiefs d'Albon, de Savoie, de la Tour-du-Pin, de Valentinois, etc., qui étaient assez solidement établis au XIIe siècle pour défier toute revendication.

Dans un acte du 18 novembre 927, publié par M. l'abbé Chevalier, dans l'appendice de son cartulaire de St-André-le-Bas de Vienne (3), Bourgoin est désigné sous le nom de « *Villula* » petite ville, le moine Odon l'appelait un siècle plus tard « *Villeta* ». A cette même époque et dans le même acte, Chèzeneuve était qualifié de « *villa* »; — Bourgoin avait donc une importance moindre que cette dernière commune.

Le Cartulaire des Ecouges (4) nous fournit peu de renseignements: dans un acte du milieu du XIIe siècle figure un témoin nommé « *Lodoicus de Bergoin* »; un autre, de la même époque, nous transmet le nom du plus ancien curé de notre ville. « *Aymo*

(1) Mabillon, *Annal. ord. S. Benedicti*, t. I, p. 106. — Varnet, St-Theudère, fondateur et patron de St-Chef. Grenoble, Baratier, 1859. *Gallia Christiana, Prov. Viennensis*, c. 161).

(2) Cf. Terrebasse, *Œuvres Posthumes*, Hist. de Boson.

(3) C. U. J. Chevalier, *Cartulaire de St-André-le-Bas*, p. 230.

(4) Académie delphinale. doc. inéd., t. I. Cf. *Indicateur de Bourgoin*, n^os des 21 et 28 février 1889.

capellanus de Bergoin »; enfin une transaction intervenue, en 1203, entre l'Abbaye de Bonnevaux et la Chartreuse des Ecouges nous revèle l'existence de deux personnages, Burnon et Simfrey qui sont qualifiés seigneurs de Bourgoin.

Ces deux personnages n'étaient pas les seuls seigneurs de notre petite ville; Aymon de Bocsozel, seigneur de Maubec, fils de Gilles de Bocsozel y avait aussi divers droits féodaux pour lesquels il prêtait hommage en 1200, à Humbert, baron de la Tour (1). Les Comtes de Savoie y comptaient aussi des vassaux, et leur influence inquiétait assez les Barons de la Tour pour que l'un d'eux, Albert de la Tour, demandât et obtint de Thomas, comte de Maurienne et seigneur des terres de la maison de Savoie dans le Viennois, que celui-ci s'engageât par traité à n'y faire aucune nouvelle acquisition (2) (1219).

Malgré cette promesse, les comtes de Savoie et les barons de la Tour se disputèrent pendant tout le XIIIe siècle la suprématie de la ville de Bourgoin : en 1253, Albert de la Tour achetait à Aymar de Baux, moyennant la somme de vingt mille sous, tous ses droits sur Bourgoin, qu'il tenait de sa tante Alix de Baux, veuve d'Etienne de St-Treu (3).

De son côté, Pierre de Savoie ne restait pas inactif: le 26 janvier 1263, il achetait à Guillaume de Bourgoin tous les droits que celui-ci avait ou percevait au château et mandement de Bourgoin; ces droits étaient ainsi spécifiés : « *Banna, dominia, civaragia, corvatas, pasqua, aquas aquarumque decursus, ictus, clamores, fena, bannum vini in Augusto, forum et alia jura et usagia.* » Le prix de vente fut fixé à 280 livres de Viennois (4).

Le 3 des nones de novembre de la même année, Berlion et Burnon frères vendaient au même comte leurs possessions à Bourgoin, moyennant le prix de 140 livres de Viennois (5).

Le baron de la Tour protesta contre ces acquisitions contraires aux termes du traité de 1219, et, par un acte daté de Bourg en Bresse, le mardi après la Pentecôte 1269, Philippe, comte de Savoie et de Bourgogne, lui abandonna, en accroissement de fief, tous les droits que Pierre de Savoie, son frère, avait acquis à Bourgoin (6).

(1) Archives de l'Isère. *Inventaire des Titres de la Chambre des comptes.* Art. Bourgoin.
(2) Chorier. *Hist. du Dauphiné*, t. II, p. 172.
(3) *Inventaire Ms des Titres de la Chambre des comptes.* Art. Bourgoin.
(4) Arch. de l'Isère. Supp. B.
(5) Ibid.
(6) Arch. de l'Isère. B. 2967, *Tertius Copiarum Viennesii et Terre Turris*, f° 420. — Cf. Valbonnais, *Hist. du Dauphiné*, t. I, p. 195.

Dans tous les actes que nous venons de citer, le comte de Savoie avait été représenté par son chatelain à Bourgoin, Anselme Marchis. Ce magistrat était donc à cette époque, à la nomination du comte, qui prétendait à la suzeraineté de toute la baronnie de la Tour.

Aussi, malgré la renonciation dont nous venons de parler, ce dernier continua à avoir des vassaux ou tenanciers à Bourgoin : A de Tournon, son bailli dans la terre de la Tour, recevait, le 3 janvier 1380 (1), les serments de Martin Feugier, habitant de Bourgoin et de quelques autres bourgeois de la ville, qui se reconnaissaient les hommes liges du comte auquel ils devaient un cens annuel. Bien plus, quelques années plus tard, ce dernier envoyait à Bourgoin, son chapelain Boson pour y acheter une maison et deux moulins récemment construits sur les remparts par Guichard Faitiz (2). Ce sont ces moulins qui devinrent plus tard les moulins delphinaux.

La question de la suzeraineté de la baronne de la Tour prétendue par le comte de Savoie, occasionna de nombreuses guerres entre les barons et la Savoie : d'après une sentence arbitrale rendue en 1250 (3), par le comte Guillaume de Vienne, la Terre de la Tour fut reconnue comme fief de la maison de Savoie et Albert III dut prêter l'hommage au comte Pierre. Mais, quelques années plus tard, le mariage d'Humbert de la Tour avec la princesse Anne, fille de Guigues le jeune et de la Dauphine Béatrix, fournit aux Seigneurs de la Tour l'occasion, depuis longtemps attendue, de secouer un joug odieux (4).

Grâce à la généreuse intervention de la Dauphine Beatrix, la question fut heureusement tranchée. Attristée de voir se renouveler sans cesse des luttes sanglantes entre deux princes qui lui étaient également chers, cette princesse offrit d'assujettir au comte ses propres terres du Faucigny pour affranchir celles de son gendre ; le comte accepta, et renonça dès lors à toute prétention à l'hommage de la baronnie de la Tour.

(1) Arch. de l'Isère. — Supp. B. A cette époque, le comte de Savoie avait, à Bourgoin, onze vassaux nobles et vingt-cinq bourgeois tenus à l'hommage lige ; de plus 150 tenanciers roturiers relevaient de sa suzeraineté et lui devaient des cens en nature ou en argent.

(2) 1284. 29 août et 15 septembre. Arch. de l'Isère. Supp. B. Titres concernant les possessions de la maison de Savoie dans le Viennois et terre de la Tour.

(3) Valbonnais. *Hist. du Dauphiné*, t. I, p. 190.

(4) Voyez à ce sujet : Albert du Boys. — *Savoie et Dauphiné*, p. 13 et 14.

Cet important traité, qui terminait une longue querelle, fut rédigé dans la chapelle de l'Hôpital de St-Jean, entre Voiron et Moirans, le 6 des calendes de juin 1293 (1)

A cette époque, un grand événement était accompli : en 1282, le dauphin Jean étant mort sans laisser d'enfants, ses états étaient échus à sa sœur Anne, et à son mari, Humbert de la Tour qui devint ainsi, du chef de sa femme, dauphin de Viennois.

A cette date, commence pour la petite ville de Bourgoin une nouvelle période ; jusqu'à ce jour, ses habitants placés entre deux puissants seigneurs qui se disputaient sa possession, s'étaient uniquement préoccupés de mettre leurs personnes et leurs biens à l'abri des continuelles incursions des gens de guerre ; passant alternativement des mains de l'un au pouvoir de l'autre, sans savoir auquel des deux le sort des armes les adjugerait, ils n'avaient pas songé à se faire attribuer des priviléges et franchises, qui leur permissent de se livrer sans inquiétudes à l'agriculture et au commerce.

Une vieille coutume mal connue réglait les relations des tenanciers avec leurs seigneurs ; ceux-ci étaient assez nombreux ; aux noms que nous avons précédémment cités, il convient d'ajouter les barons de Maubec de la famille de Bocsozel, le chapitre de St-Maurice de Vienne et les religieux de St-Antoine, qui y avaient un hôpital attribué à leur ordre par le dauphin Humbert, en 1292, en paiement d'un legs de vingt-cinq livres qui leur avait été fait par le dauphin Jean (2).

Cet hôpital n'était pas le seul destiné au soulagement des malades de la région ; il y avait, près de Bourgoin, sur la commune de Domarin, au lieu appelé encore aujourd'hui la Maladière, une maladrerie très-richement dotée ; cet établissement fut affieffé, le 5 février 1294, à Me Humbert Eschamper, prêtre de Vienne (3) ; après la mort de celui-ci, elle passa à l'Abbaye de Ste-Claire, fondée en 1280, hors de Vienne, sous le titre de N.-D. des Colonnes.

La police de cet établissement appartenait au chatelain de Bourgoin, qui, à toute réquisition, pouvait s'en faire présenter les clefs et y pénétrer librement; l'administration des biens et la direction intérieure étaient confiées à un recteur nommé par l'Abbesse de

(1) Valbonnais, *Hist. du Dauph.*, t. II, p. 42.
(2) Arch. de l'Isère, Supp. B. pièce parchemin.
(3) ibid. Inv. Ms des Arch. de la Chambre des comptes, le Registre où se trouvait cet acte. Coté note Guig. Frumenti P. a disparu.

Ste-Claire; toutefois, cet agent ne pouvait être installé dans ses fonctions que par le chatelain; à chaque changement de chatelain le recteur de la maladrerie devait se présenter au nouveau magistrat et recevoir de lui une nouvelle investiture (1).

Bourgoin ne resta pas étranger au mouvement communal qui se produisit à la fin du XIIe et pendant tout le cours du XIIIe siècle en Dauphiné; Crémieu avait sa charte d'affranchissement depuis 1269, la Tour-du-Pin venait de l'obtenir en 1290, d'autres villes de la région jouissaient de leurs priviléges depuis plus d'un siècle (2); il était donc naturel que le nouveau dauphin accordât à ses fidèles bourgeois de Bourgoin les mêmes immunités dont ses prédécesseurs avaient gratifié depuis longtemps déjà les villes principales de l'ancien Dauphiné.

Ce fut le 6 des ides d'août 1298 (3), que fut rédigé ce document important que nous allons résumer en quelques lignes. Les sujets divers qui y sont traités dans le plus grand désordre peuvent se grouper sous trois chefs: Administration intérieure de la commune, fiscalités, pénalités.

Les droits politiques concédés par le Dauphin à la ville de Bourgoin ne sont pas comparables à ceux que possédaient, à la même époque, certaines villes du nord de la France; ils se réduisent à fort peu de choses: les habitants ont le droit de s'imposer pour trouver les ressources nécessaires à la défense de la ville et aux réparations des remparts; cet impôt, nommé Commun, est réparti par quatre délégués élus par la population; toutefois, comme la ville ne dispose pas de force coercitive, c'est le châtelain, agent du seigneur, qui est chargé de contraindre les contribuables à payer leur quote-part.

Tout étranger, établi à Bourgoin, qui veut jouir des franchises de la ville, est obligé d'y devenir propriétaire d'une maison et, comme tel, d'y contribuer aux charges publiques.

Les bourgeois ont le droit de chasse, à quelques réserves près, le privilége de sauvegarde pour leurs personnes et pour leurs marchandises; s'ils sont créanciers, le châtelain doit leur assurer le recouvrement de leur créance par tous les moyens en son pouvoir; enfin, le Dauphin leur garantit la loyauté dans les

(1) Arch. de l'Isère, Supp. B. Procédures au sujet des limites de Bourgoin et Maubec (1378). Cah. papier.

(2) La charte de Romans est datée de 1161.

(3) Arch. de l'Isère B. 2968, p. 275. — Elle a été publiée dans le tome XX des Ordonnances des Rois de France p. 606.

transactions, en prescrivant l'estampillage des mesures et en règlementant le commerce de la boucherie.

Sans abandonner ses droits justiciers, Humbert promet de ne pas faire arrêter dans la ville le coupable qui s'y sera réfugié, s'il peut fournir caution.

Ces droits, qui nous paraissent sans grande portée, constituaient probablement pour nos pères un immense progrès, car ils faisaient jurer à leurs enfants, dès qu'ils avaient atteint l'âge de puberté, de défendre ce qu'ils nommaient avec orgueil les priviléges et franchises de la ville.

Les redevances fiscales dont il est fait mention dans l'acte de 1298, sont assez nombreuses: les unes sont supprimées, les autres règlementées.

Sont supprimés : les droits de muage ou de succession en ligne directe et en ligne collatérale, lorsque les biens du de cujus et de l'héritier sont indivis, le droit d'étal devant la maison du marchand, la leyde ou impôt de consommation « *pro bonis suis* », la date payée par chaque plaideur à son juge, au début de l'instance et après le prononcé du jugement, la trosse, prestation en nature sur les foins, et le cyverage ou avenage sur les avoines, la corvée personnelle et celle des bêtes de somme, et enfin le droit sur les porcs salés vendus en entier.

Sont règlementés : les lods et ventes, les banalités ou droits perçus par le fermier du four banal pour la cuisson du pain, et par le meunier banal pour la mouture du blé, le droit d'étal sur les marchés, le droit de consommation sur le vin, la procuration ou gîte, vieil usage féodal, qui permettait au seigneur de se faire héberger et nourrir par ses vassaux et tenanciers roturiers lorsqu'il venait les visiter : à Bourgoin, le seigneur ne pourra prendre des poules qu'en les payant; sont encore réglés, le droit de pesage des chanvres et le monopole des langues de bœuf et des filets de porc tués dans la ville.

Enfin, le Dauphin précise la manière dont les bourgeois doivent remplir les deux obligations les plus onéreuses de la vie féodale : la chevauchée ou service militaire et le guet ou service de police nocturne.

Les vassaux pouvaient être tenus à deux sortes de service militaire : l'ost ou la chevauchée ; l'ost consistait à accompagner le seigneur dans toutes ses guerres et en quelque lieu que ce soit ; la chevauchée se réduisait à l'aider dans les guerres de peu d'importance et seulement sur le territoire de la principauté. Les bourgeois de Bourgoin ne devaient que la chevauchée, à leurs frais, si

le seigneur était attaqué, aux frais du seigneur, pendant huit jours, si celui-ci était l'agresseur ; ajoutons que, passé ce terme, la guerre était généralement terminée.

Les pénalités se résolvent presque toutes en des amendes qui varient de sept sous à soixante sous, somme considérable pour l'époque (1).

L'une des curiosités pénales de la charte coutumière de Bourgoin, est le châtiment des adultères : ils devaient se promener tout nus à travers les rues de la ville ou payer une amende de 60 sous (342 francs de notre monnaie).

Parmi les plus odieuses pénalités du moyen âge, figurait la confiscation des biens; elle est réduite, pour les habitants de Bourgoin, à des cas très-rares : elle est appliquée à tous les biens des condamnés pour crime de meurtre, rapt, incendie ou brigandage, et à 60 pour 100 des biens meubles laissés par les usuriers morts sans enfants.

Comme presque toutes les chartes municipales, la coutume de 1298 règle encore certains points de droit civil, tels que les successions, le gage et la chose volée.

Les priviléges concédés par l'acte que nous venons d'analyser, ne s'appliquaient pas à toutes les paroisses qui composèrent depuis le mandement de Bourgoin, mais uniquement aux habitants qui demeuraient dans l'enceinte de la ville qui est ainsi délimitée : « *à terraliis seu fossatis qui faciunt clausuram dicte ville, ab oriente et occidente, in latitudine, et a castro Belliregardi usque ad matrem aque de Borbrio, in longitudine, recte procedendo et confinando a locis predictis ad quatuor angularia dicte ville.* » Ces franchises furent confirmées par Charles VIII, en mai 1497, par Henry II, en 1548, par Henry IV, le 13 mai 1603, et par Louis XIII, au mois de décembre 1622.

Le château de Beauregard, dont on voit encore les ruines sur la colline de ce nom, était la résidence du châtelain, agent politique et financier du Dauphin, qui possédait même quelques attributions judiciaires dans les matières qui ne dépassaient pas soixante sous de capital.

Les revenus de la châtellenie de Bourgoin, au commencement

(1) Le sou viennois, qui avait, au XIIIe siècle, une valeur de 0,95 c., équivaudrait aujourd'hui à 5 fr. 70 de notre monnaie ; le denier ou douzième du sou, qui équivalait à 0,08 c., vaudrait aujourd'hui 0,48 c.; enfin, la livre, comprenant 20 sous, valait à l'époque à peu près 19 francs et en vaudrait de nos jours 114.

du XIVe siècle, consistaient principalement en redevances en nature, telles que froment, seigle, avoine, cire, poules, poulets, etc.; le moulin et le four étaient affermés ainsi que la leyde et le péage; la ferme du four banal donnait environ dix livres, les lods et ventes, soixante-dix sous six deniers, la ferme du droit de marché et de péage, quinze livres, le ban du vin pendant le mois d'août, vingt sous, les amendes et droits de justice, cent quarante livres neuf sous six deniers. C'était la source de revenus la plus féconde.

Ces chiffres nous sont fournis par le compte présenté le 9 février 1321 (1) par noble Guy de Loras, châtelain de Bourgoin, aux auditeurs des Comptes; d'après ce document, le châtelain recevait, pour environ dix-huit mois, quarante livres de gage. Ce chiffre fut notablement diminué dans la suite, car, en 1445, les appointements du châtelain étaient de seize livres.

Le châtelain avait la garde des biens delphinaux, tels que château, four et moulin banal, etc.; il veillait à leur entretien, ordonnait les réparations et mettait à l'enchère tous les revenus qui devaient être affermés.

A l'époque de la cession du Dauphiné à la France, le châtelain de Bourgoin, Gaillard de Voissenc, fut confirmé dans ses fonctions par le nouveau Dauphin. Quelques années plus tard, Guillaume de Royn et François de Revel, chevaliers, conseillers intimes du Dauphin, furent chargés par l'archevêque de Lyon, Henry de Villars, de visiter les châteaux de la baronnie de la Tour et de forcer les châtelains à les mettre en état de défense. — Le 22 janvier 1347, ils arrivaient à Bourgoin et constataient que le château était suffisamment garni d'armes et de vivres de toute nature; ils se bornèrent donc à prescrire l'achat d'un demi-millier de carreaux, sorte de gros traits carrés destinés à être lancés avec une arbalète, et la construction d'une cloison en planches, « *in hospicio dicti Castri* ». (2)

Le château de Beauregard était donc à cette époque en bon état de conservation; toutefois, il n'est pas douteux qu'il ne tarda pas à être complétement abandonné; en effet, le 4 août 1379, le Conseil delphinal, agissant au nom du roi Dauphin, achetait à noble Jean Bordet, une tour et une maison contiguë, situées à Bourgoin, joignant les murailles, la chapelle de N. D. et la tour de Michel Fleury, le tout pour le prix de quatre-vingt-cinq florins d'or (3).

(1) Archives de l'Isère. B. VIIIus. Cop. Vienn. et Ter. Tur. cah. 29.
(2) Ibid. B. 2966, f° 48, v°.
(3) Ibid. Reg. 3us Nicoleti f° 36.

Ces immeubles étaient destinés à remplacer l'ancien château de Beauregard. Le 6 novembre suivant, Aymard de Vallin, de qui ils relevaient et qui y percevait un cens annuel de trois sols, cédait tous ses droits au Dauphin, moyennant une somme de trois florins d'or, qui lui fut payée par le trésorier général du Dauphiné (1).

C'était en somme une construction assez délabrée que le nouveau château de Bourgoin, car, vingt ans s'étaient à peine écoulés que, le 20 juillet 1398, Jacques de Beaujeu, maître des Œuvres delphinales (2), faisant sa tournée d'inspection, le trouva dans un tel état, qu'il dut en ordonner la reconstruction totale. — D'après les plans qu'il en rédigea, le nouvel édifice devait se composer d'une grande maison carrée à deux étages, située entre deux tours, dont l'une servait déjà de prison et l'autre appartenait, comme nous l'avons dit, à un bourgeois de la ville nommé Michel Fleury. Quelques années plus tard cette dernière fut achetée par le châtelain et réunie au château.

Les travaux de reconstruction furent adjugés à deux ouvriers de Bourgoin pour le prix de 350 florins d'or.

De nouvelles réparations furent faites au même château en 1417 (3), sur les ordres du sire de Sassenage, gouverneur du Dauphiné et de Jean Girard, conseiller delphinal. Le corps de logis principal fut surélevé au niveau des deux tours, qui le défendaient et couvert d'un toit à un seul rempant, dont le faîte fut garni de créneaux; les deux tours, d'inégale élévation, furent ramenées au même niveau; dans l'épaisseur du mur qui bordait les fossés, on ménagea une galerie, qui permit aux défenseurs de la place d'aller d'une tour à l'autre; les fossés furent repurgés, garnis de fortes palissades et toutes les poternes solidement fermées.

Ainsi réparé, le château de Bourgoin devait être, au commencement du XVe siècle, une forteresse assez redoutable. A ses pieds, s'étendait la ville entourée d'une enceinte de remparts et de fossés munis de palissades (4). Quatre portes y donnaient accès :

(1) Ibid. f° 42.
(2) Arch. de l'Isère B. 3121.
(3) Archives de l'Isère. B. 3122, f° 16.
(4) En 1448, on annexa au château l'hôtel et le jardin de Jean Clerc, qui les tenait en fief d'Anselmet de Rougemont, de St-Chef; c'est ce qui résulte de la mention suivante que nous trouvons dans un compte de Nicolas Erlaud, trésorier général du Dauphiné pour l'année 1448 :

« A Jehan Clerc, demeurant à Bourgoing, pour le récompenser de ses hôtel et jardin qui ont estés prins et appliquez à la place et cour

c'étaient la Porte St-Antoine (1), la Porte de Bourbre, la Porte de Vienne et la Porte Neuve, ainsi nommée parce qu'elle était à cette époque, de construction récente ; chacune de ces portes était établie dans une tour et protégée par des ouvrages avancés; d'autres tours rondes ou carrées, disposées de distance en distance dans le rempart, augmentaient la force de la construction.

Dans les tours, comme dans les murailles ou courtines, étaient ménagées des ouvertures pour les arbalètes et d'autres plus grandes pour les bombardes ; on sait que ces dernières consistaient en de longs tubes de métal dont on se servait, dès 1340, pour lancer, au moyen de la poudre, des boulets de pierre ou de fer. Le bruit que produisait la détonation leur avait fait donner le nom expressif de bombardes (2).

Tout cet ensemble de fortifications avait été construit dans le but de défendre la ville contre les incursions des Savoyards: en effet, malgré le traité signé à St-Jean-de-Moirans, en 1293, les comtes de Savoie avaient conservé dans le Viennois trop de possessions enclavées dans les terres dauphinoises, pour que la paix fut de longue durée. Grâce à l'intervention de Charles de Valois, frère du roi de France, des négociations étaient entamées, lorsqu'un tragique événement vint tout remettre en question.

Le baron de Maubec, Aymon de Bocsozel, avait fait hommage au Dauphin; mais, malgré cet acte de soumission, peut-être un peu forcé, ce puissant feudataire ne dissimulait pas ses sympathies pour le comte de Savoie. Guillaume de Virieu, châtelain de Bourgoin, comprit le danger; mais, au lieu de se borner à se tenir sur la défensive, en redoublant de vigilance, il réunit une petite bande composée de seigneurs voisins et de bourgeois de Bourgoin, et attaqua inopinément le château de Maubec. Malgré la résistance du baron, qui tomba mortellement frappé en défendant ses murailles, le château fut enlevé et la garnison passée au fil de l'épée (1301). (3).

dudit chastel de mondit seigneur audit lieu de Bourgoing, 40 florins, et à Anselmet de Rougemont escuyer, pour la cense qu'il prenait sur ledit hostel et jardin, 25 florins 9 gros. — (Arch. de l'Isère, B. 3049). Ces acquisitions furent faites par les ordres du Dauphin Louis, depuis Louis XI qui se trouvait alors à Bourgoin. — (Voyez Indicateur de Bourgoin, année 1880, n° 42).

(1) La Porte St-Antoine, située près de l'église de ce nom, a été récemment démolie ; la Porte de Bourbre dut céder la place à l'Hôtel-de-Ville actuel en 1772, quant à la Porte de Vienne, il en existait encore des ruines à l'extrémité de la rue du tribunal, en 1783.

(2) Arch. de l'Isère. B. 3122, f° 18 et suiv.

(3) Albert Duboys, *Savoie et Dauphiné.*

A cette nouvelle, Amé entra dans une violente colère, il envoya le juge Guillaume Bertrand pour demander raison au Dauphin de cette odieuse violation de la trève et exiger une indemnité de 40.000 livres. Humbert répondit au messager du comte qu'il n'acceptait pas la responsabilité du meurtre d'Aymon de Bocsozel commis par un agent trop zélé, que pour les dommages causés, il s'en rapporterait à des arbitres, et enfin que la punition de ce crime devait appartenir à ses officiers, attendu que Maubec était dans le ressort de sa justice. L'affaire ne paraît pas avoir eu d'autres suites.

Toutefois, les hostilités continuèrent pendant un demi-siècle entre les deux principautés : la cession du Dauphiné à la France vint changer la face des choses ; ce que le dernier Dauphin n'avait pu obtenir, le roi de France réussit à l'imposer. Le 5 janvier 1355, un traité définitif fut signé à Paris, par lequel le comte de Savoie abandonna au nouveau Dauphin toute sa terre et seigneurie de Viennois, dans laquelle figuraient entre autres les villes de la Côte-St-André, la Verpillière, Dolomieu, St-Georges-d'Espéranche et St-Symphorien-d'Ozon, ainsi que les hommages et fiefs d'Ornacieu, Eclose, St-Jean-de-Bournay, Maubec, St-Alban, Chèzeneuve, Châtonnay, Villeneuve-de-Marc, Meyzieu, Faverges, etc... et généralement tout ce qu'il possédait entre les rivières du Rhône, de l'Isère et du Guiers (1).

Par ce traité, la maison de Savoie perdit tout ce qu'elle avait acquis par donation, échange ou vente sur la ville et le mandement de Bourgoin.

Le souvenir de ces anciennes querelles subsista longtemps et entretint, entre les gens de Maubec et ceux de Bourgoin, des haines profondes qui se traduisirent pendant près d'un siècle par des rixes, révoltes et des procès interminables. Une procédure commencée en 1378 (2) et relatives aux limites communes aux deux mandements, nous donne de curieux détails sur les relations qui existaient entre les deux voisins : résistance aux agents delphinaux de Bourgoin, envahissement à main armée et pillage des bestiaux des communes rurales, attaque de la maladrerie de Domarin, telles étaient les accusations portées contre les gens de Maubec par les syndics de Bourgoin.

Le procès se termina vingt ans après, mais longtemps encore

(1) Guichenon, *Hist. de Savoie*, t. 1; p. 7. — Valb. Hist. du Dauphiné, t. 2, p. 155.
(2) Arch. de l'Isère, supp. B.

les haines locales persistèrent, et, quand le hasard mettait en présence les habitants des deux communes, c'étaient des quolibets et des injures où l'épithète un peu grasse de « *merdali* » revenait assez fréquemment, avec d'autres aménités du même goût.

L'administration de la ville de Bourgoin était confiée à deux syndics ou consuls: ces deux noms leurs sont indifféremment donnés dans les actes; ils étaient élus par leurs concitoyens; leurs fonctions duraient une année: elles consistaient à maintenir les droits de la communauté, acheter ou vendre pour son compte, exiger le paiement des créances, faire emploi des deniers disponibles, ester en justice et généralement faire tous actes d'administration. Aux Etats Généraux de la Province, ils étaient les représentants naturels de la ville et du mandement.

Après leur élection, qui avait lieu dans l'église de N. D. de Bourgoin et sur l'autorisation du châtelain, ils juraient d'accomplir fidèlement les devoirs de leur charge; de leur côté, les syndics sortants prêtaient le serment, au nom de tous leurs concitoyens, d'avoir pour agréable tout ce qui serait fait par les nouveaux magistrats municipaux.

La police urbaine et rurale était confiée à une sorte de garde-champêtre nommé Bannier, assisté d'un certain nombre de sergents qui s'intitulaient « sergents de la Cour de Bourgoin. » Ils avaient pour mission d'assurer le respect des propriétés rurales; lorsqu'ils surprenaient sur les terres d'un habitant de la ville des animaux ne lui appartenant pas, ils avaient droit de les saisir et ne les restituaient à leur propriétaire que contre paiement d'une amende qui variait suivant la nature de l'animal surpris en contravention: pour chaque bœuf, vache, cheval ou jument, c'était six deniers; pour chaque porc, deux deniers, etc. (1).

Pendant le cours des XIVe et XVe siècle, la ville de Bourgoin eut souvent à souffrir des terribles pestes qui ravagèrent à cette époque toute la chrétienté. D'après une révision des feux du 12 mai 1351 (2) la contagion emporta trente et une personnes à Jallieu, vingt-quatre à Artas, neuf à Ruy, sept à Charbonnières. Nous n'avons pas le chiffre des décès de Bourgoin, mais il est permis de le fixer d'après ceux qui précèdent.

Les commissaires délégués à la révision des feux ne se préoccupaient des malheurs de nos concitoyens qu'à un point de vue

(1) Voyez la coutume de Bourgoin citée plus haut.
(2) Arch. de l'Isère, supp. B. Chambre des Comptes.

exclusivement fiscal. On avait remarqué une diminution notable dans le produit de l'avenage ou cyverage, dont les bourgeois de Bourgoin étaient exempts, et on désirait en connaître la cause. C'est à cette considération que nous devons les détails ci-dessus sur la peste de Bourgoin. Le nombre des chefs de famille de Bourgoin s'élevait à cette époque à cent un.

A la même époque, un effroyable débordement de la Bourbre, qui emporta toutes les terres du hameau de Bourcelas, acheva de réduire à la misère ceux qui n'avaient point fui devant la peste; tous les moulins étant brisés par l'inondation, le pays fut privé de pain pendant quatorze semaines.

Malgré toutes ces calamités, il fallait payer les redevances féodales, la *trossa feni*, le cyverage, la leyde, le ban du vin pendant le mois d'août, sans compter les subsides delphinaux votés par les Etats de la Province, et les dîmes dues aux bénéficiers ecclésiastiques.

La situation, loin de s'améliorer, allait donc en s'aggravant : une révision, du 9 septembre 1427 (1), constata une diminution des feux et une augmentation du nombre des misérables; les causes indiquées par les syndics de Bourgoin étaient : la stérilité du sol, les énormes charges fiscales, les altérations des monnaies, les épidémies presque continuelles et enfin les incursions des bandes armées qui mettaient le pays à sac.

Vingt ans après, le 5 octobre 1447 (2), nouvelle révision des feux, nouvelles doléances des notables de Bourgoin : la peste avait fait de terribles ravages, les troupes dirigées contre le prince d'Orange avaient rançonné le pays, tous les bestiaux avaient péri d'une maladie contagieuse jusqu'alors inconnue, les récoltes avaient été mauvaises, et les impôts étaient de plus en plus lourds.

Nous pourrions multiplier ces citations; mais, outre qu'elles dépasseraient le cadre que nous nous sommes imposé, elles ne feraient que répéter en d'autres termes ce que nous venons de dire. Il était rare qu'une période de dix ans s'écoulât sans que la peste fit une apparition dans le mandement : en 1458, les commissaires chargés de la révision ne purent convoquer les curés des paroisses; ces prêtres dévoués, toujours au chevet des pestiférés, étaient considérés eux-mêmes comme suspects et tenus à l'écart (3).

(1) Arch. de l'Isère, B. 2730, f° 273.
(2) Ibid. B. 2730, f° 288.
(3) Ibid. B. 2748, f° 104.

Parmi les nobles du mandement de Bourgoin exempts des tailles et subsides, figuraient :

En 1447 : Pierre de Martel, de Ruy,

François Bordet, de Jallieu,

Frère Odebert de Mûrinais, chevalier de l'ordre de St-Jean de Jérusalem, commandeur de Lachau.

Parmi les clercs également exempts :

Frère Jean Borgeyse, commandeur de la maison de St-Antoine de Bourgoin,

Etienne Foreys, curé de Bourgoin et les curés des paroisses du mandement ;

En 1458 : Noble Antoine Ollier, affranchi par le Dauphin Louis, depuis Louis XI,

Guillaume Buenc, jadis sergent de noble Rolland de Lespet, capitaine de Bourgoin,

Jean Duport, exempté à cause des fonctions de monnayeur, auxquelles il avait été promu par l'archevêque de Vienne.

Parmi les clercs : Messire Michel Fleury, curé de Bourgoin,

Frère Jean Pollein, commandeur de la maison de St-Antoine de Bourgoin,

Frère Jean de Lestre, de l'ordre de St-Ruf, prieur de Villieu ;

En 1475 : (1) Noble Eynard Fleury, notaire de Bourgoin, seigneur de la maison forte de la Bâtie,

Marie, veuve d'Antoine Vital, propriétaire de la maison forte de Chamfort, comme héritière d'Antoine Ollier,

Albert de Rougemond, de St-Chef,

Louis de Moras, de St-Geoire,

Aymar, de la Poype,

Jeanne, veuve d'Antoine Ollier.

A la même époque, existait à Meyrié, près de Bourgoin, la maison forte de la Barre, possédée par Jean de la Barre et sa femme, fille de feu noble François Joffrey.

Citons encore la maison forte de Chamfort, inféodée à la famille Ollier (2), celle de Ruy, à la famille de Martel (3), celle d'Abeaux possédée, en 1540, par Guillaume Polloud (4), le fief de la Ratary ou Ratière (5), pour lequel Louis de Vaux prêtait hommage le 2 mai

(1) Arch. de l'Isère B. 2760, f° 9.
(2) Arch. de l'Isère. Inv. de la Chambre des comptes. — V° Bourgoin. Reconnaissance du 18 décembre 1540.
(3) Ibid. Reconnaissance du 2 septembre 1540.
(4) Ibid.
(5) Ibid. Reconnaissance du 2 mai 1650.

1650, la maison forte de la Bâtie de Jallieu, qui avait pour seigneur, en 1540, Gaspard de Fleury, en 1645, Antoine de Fleury, en 1680, Pierre Odoin, en 1682, Philibert Courbet, seigneur de St-Bonnet et, en 1687, François de Meffrey de Cezarges (1), celle de Charbonnières qui appartenait aussi à la famille Ollier, et enfin celle de Mornas, dont François de Torchefelon fournit le dénombrement en 1540 (2).

Dès cette époque, Bourgoin paraît avoir été un centre commercial assez important: il avait une halle située à peu près à l'emplacement de la halle actuelle et faisant face à la Grand'Rue. Le Pilori était placé au-devant Les marchands qui payaient au châtelain un droit de place, étaient rangés par catégories: il y avait le banc des cordonniers, celui des bouchers, etc..., le prix des places variait de 7 à 12 sous, suivant l'étendue que le marchand réclamait pour son étalage.

Le jeudi de chaque semaine, avait lieu un marché plus important, où les habitants des paroisses voisines venaient, comme aujourd'hui, écouler leurs produits: toutefois ils ne pouvaient vendre aucune denrée sans acquitter la leyde entre les mains du fermier de cet impôt (3). Celui-ci, pour augmenter ses bénéfices, faisait établir des bancs sur la place et dans les rues où se tenait le marché et les louait, moyennant deux deniers la place, aux marchands forains qui voulaient y étaler leur denrées, ceux qui apportaient avec eux leur étal payaient néanmoins au leydier un droit de place d'un denier.

Un droit fixe d'un denier était exigé pour chaque denrée vendue; toutefois, certains objets avaient un tarif spécial, les uns, comme les poules, les œufs, etc., ne payaient rien, les autres payaient un taux proportionnel, suivant leur prix ou leur valeur (4).

La Charte de 1298 avait dispensé les bourgeois de Bourgoin de payer ce droit pour les produits de leur industrie qu'ils vendaient sur le marché ou dans leurs maisons. Ils jouissaient encore d'un autre privilége non moins précieux: ils étaient dispensés de payer tous droits de péage à Bron, Vénissieu, St-Laurent, et généralement dans tout le mandement de St-Symphorien-d'Ozon. Un arrêt du Parlement et de la Chambre des Comptes du 7 décembre

(1) Ibid.
(2) Ibid.
(3) En 1363, la leyde et le péage de Bourgoin étaient affermés pour 17 florins d'or, en 1382 pour 12 florins (Inv. de la Ch. de Ces vo Bourgoin).
(4) Arch. de l'Isère, supp. B. IIIus. Lib. Cop. docum. Vienne fo 102.

1530 (1) les maintint en possession de ce privilége que leur contestait le fermier du péage de St-Symphorien-d'Ozon.

Les principales industries établies à Bourgoin étaient les battoirs à chanvre, les gauchoirs à drap et les tanneries, auxquelles il convient d'ajouter les moulins à blé, dont la juste réputation s'est conservée jusqu'à nos jours.

Le 3 mai 1584, le roi Henri III, sur la demande des syndics de Bourgoin, leur accorda deux foires chaque année. Nous reproduirons ici le dispositif des lettres-patentes qui créaient cet important privilége : « Les manants et habitants de la ville, terre et seigneurie de Bourgoing en Daulphiné, deppendant de notre dommaine, nous ont faict remonstrer que ladite ville est scituée sur le grand chemin de Lyon en Ytalie et plusieurs aultres provinces, bon et fertil pays, auquel croyssent et habondent plusieurs commodités de biens, y passant et repassant plusieurs marchands et marchandises, et que pour l'augmentation et decoration de ladite ville, et pour l'utillité du publicq seroyt très-requis et necessère y avoir deux foyres par chescung an, durant chescune d'icelles deux jours, nous suppliant et requerant très-humblement les leur accorder. Nous, pour ces causes et aultres bonnes considérations à ce nous mouvans, avons audict lieu de Bourgoin faict, créé, ordonné et estably, faysons, créons et establissons, deux foyres chescune année, durant chescune d'icelles deux jours entiers, la première, commençant le premier jour de may et finissant le second dudict moys, la seconde, commençant le 29e jour du moys de septembre, jour S. Michel, et finissant le dernier dudit moys (2) ».

Grâce à cette bienveillante concession, le commerce de Bourgoin alla chaque jour en se développant, et l'on put réparer les pertes que les guerres civiles et religieuses avaient causées à la ville.

Au commencement du XVIe siècle, la situation de Bourgoin, au point de vue religieux était celle-ci : il dépendait de l'archevêché de Vienne et avait à sa tête un curé désigné sous le nom de *Curatus* dans les actes, et de *Capellanus* dans le Pouillé du diocèse de Vienne. Guy Allard, et d'après lui M. Fochier, prétendent qu'il y avait à Bourgoin trois paroisses dédiées à saint Clair, à

(1) Arch. de l'Isère, B. VI. Lib. Copiar. Vienne. Et Ter Turris cah. 146.

(2) Ibid. B. VIIIe. lib. Copiar Vienn. et Terre-Turris, cah. 61. — Depuis cette époque une troisième foire fut établie a Bourgoin le 17 janvier, par lettres-patentes de mars 1732.

saint Didier et à saint Jean ; aucun acte ne vient à l'appui de cette assertion, résultat d'une confusion entre la ville de Bourgoin et le mandement de la Tour-du-Pin, où se trouvaient les trois paroisses en question qui forment aujourd'hui trois communes encore désignées sous les noms de Saint-Clair-de-la-Tour, Saint-Didier-de-la-Tour et Saint-Jean-de-Soudain.

Il n'y eut jamais qu'une paroisse à Bourgoin, mais il y eut plusieurs églises ou chapelles : l'église paroissiale était dédiée à saint Jean-Baptiste; deux chapelles y étaient consacrées : l'une à saint Pierre, l'autre à saint Yves. La cure de Bourgoin avait été l'objet d'importantes générosités de la part d'Odebert de Murinais, de Marguerite, sa femme, et d'Antoine de Murinais, leur fils. Aussi le curé devait-il dire six messes par semaine pour le repos des âmes de ses bienfaiteurs (1).

La Commanderie de Saint-Antoine y avait sa chapelle (2), dont on peut encore admirer l'élégante architecture; enfin il y avait auprès du château, une autre chapelle placée sous le vocable de Notre-Dame.

En dehors du prieuré de Jallieu, réuni à la mense archiépiscopale de Vienne, cette paroisse était dirigée par un curé; deux chapelles étaient fondées dans son église sous le patronage de sainte Catherine et de saint Michel.

Le prieuré bénédictin de Jallieu dépendait de l'abbaye de St-Chef, établie dans la commune de ce nom. Par suite d'abus qu'il serait trop long d'indiquer ici, cette antique maison avait été unie à l'archevêché de Vienne en 1320. Elle fut sécularisée en 1537 et transformée en chapitre noble.

Le 5 mai 1465, noble Pierre Azard, notaire de Maubec, fonda à Paternos, hameau de cette commune, un couvent de dominicains auquel il donna tous ses biens. Ce modeste asile n'eut pas à son origine une bien grande importance; toutefois des donations nombreuses lui permirent de se développer; son fondateur n'avait assuré la subsistance que de deux religieux; les comptes de l'année 1757 constatent la présence de vingt moines et six domestiques; en juillet 1789, lorsque leur couvent fut pillé par des bandes de paysans, il ne renfermait plus que quatre religieux (3).

(1) Guy Allard. — *Mémoires du Dauphiné*, *t.* 1er.

(2) Les Etats généraux de la province s'y réunirent en 1448, sous la présidence du dauphin Louis; le procès-verbal de ces Etats qualifie le lieu de la réunion de : « Aula nova preceptoris sancti Antonii ». C'est donc à cette époque qu'il faut faire remonter la construction de la chapelle de saint Antoine.

(3) Arch. de l'Isère. G. fonds des dominicains de Paternos.

Avant la réforme opérée par le dauphin Louis, depuis Louis XI, en 1447, Bourgoin faisait partie du bailliage du Viennois et de la Terre de la Tour; cette circonscription était administrée par un bailli, un juge mage et un procureur fiscal; il ne paraît pas que le juge ait jamais fait son séjour dans notre ville; il y venait seulement à cértaines époques tenir des assises dans une salle du château qui porte dans les actes le nom de « Aula Curie majoris Viennesii et Terre-Turris. » — Louis XI en réduisant à deux le nombre des bailliages, plaça Bourgoin dans le bailliage du Viennois et en fit le siége d'une cour ou vi-bailliage. Malheureusement pour Bourgoin, cette prérogative lui fut enlevée le 16 avril 1478, (1) et le siége du vi-bailliage fut transféré à Vienne, où il resta jusqu'à 1790.

Nous avons vu qu'au commencement du XIIIe siècle, Bourgoin avait des seigneurs particuliers; racheté par les Dauphins, il fit partie du domaine delphinal pendant les XIIIe, XIVe et XVe siècles. Le 31 octobre 1521, les commissaires députés, en vertu des édits du roi François Ier, vendirent à noble François Dupré, seigneur de Chamagnieu et à Marguerite Boyer, sa femme, tout le mandement et seigneurie de Bourgoin et terre de Ruy, avec tous les revenus, bois, terres, paquerages, justice haute, moyenne et basse, pour le prix de 12,000 livres, qui furent payées au sieur de la Colombière, trésorier et receveur général du Dauphiné (2).

Le nouveau seigneur de Bourgoin était notaire-secrétaire du roi; il habitait la ville de Lyon. Après sa mort, arrivée en 1529, la seigneurie de Bourgoin passa indivise entre les mains de noble Antoine de Maugiron, avec lequel Marguerite Boyer s'était remariée, et les enfants Dupré encore en bas âge. Le revenu de la châtellenie était, à l'époque de la vente, de cinq à six cents livres; il ne tarda pas à s'élever, et, en 1531, Maugiron l'affermait à Guichard Savoyat, pour le prix de 800 livres. Ce dernier cédait sa ferme à deux bourgeois de Bourgoin pour 900 livres. Une curieuse cause de cet accroissement nous est signalée par un procès-verbal de la consistance du domaine delphinal dressé, à

(1) Arras. — 16 avril 1478. — Déclaration du roi portant que le siége du Baillage du Viennois sera transféré de Bourgoin à Vienne, et que la juridiction d'icelui y sera exercée et non ailleurs.

Orléans. — 5 décembre 1483. — Lettres du roi Charles VIII portant confirmation de celles de Louis XI, par lesquelles il établit le siége du Bailliage du Viennois dans la ville de Vienne. — (Ulysse Chevalier. — Ordonnances des rois de France).

(2) Arch. de l'Isère. — B. 3057, f° 38.

Bourgoin, dans l'auberge de la Teste-Noire, par Joffray de Chaponnay (1), président de la Chambre des Comptes du Dauphiné : Les fermiers des droits établissaient dans chaque paroisse des agents que la population désignait sous le nom de procureurs ou solliciteurs du mal : ceux-ci avaient pour mission de révéler à la justice tous les délits, même les moins graves, commis par les habitants. Le produit des amendes et droits de justice s'en trouvait notablement augmenté.

A cette même date, le château était en assez bon état; mais le seigneur engagiste avait fait combler les fossés pour y établir un jardin.

Ensuite de cette enquête, une ordonnance maintint Antoine de Maugiron et François dit Perret, tuteur testamentaire des enfants mineurs de François Dupré, dans la possession de la seigneurie de Bourgoin, moyennant le prix de 800 livres et 400 écus soleil, qui furent payés, le 31 octobre 1532, au trésorier général de la Colombière (2).

Bourgoin passa ensuite aux mains de Robert et François Dupré, fils de François Dupré et de Marguerite Boyer, qui, en 1573, durent payer une plus-value de 1,800 livres.

En vertu des lettres-patentes du roi Henri III, données à Paris, au mois d'avril 1580, il fut procédé à une revente des portions du domaine aliéné, qui paraissaient avoir été vendues au préjudice du fisc royal. Bourgoin et la terre de Ruy furent compris dans la liste du domaine à remettre en vente.

Le 26 septembre 1580, Philippe Guerrier, huissier au Parlement de Grenoble, achetait l'île d'Artas et les paroisses et revenus de Saint-Germain, Jallieu et des Lombards, le tout distrait de la seigneurie de Bourgoin appartenant aux frères Robert et François Dupré, moyennant une prime de 1058 livres, outre le remboursement de 3,068 livres 6 sous 8 deniers à faire aux précédents engagistes.

Philippe Guerrier n'était, dans cette affaire, que le prête-nom de Jean de Bellièvre, seigneur d'Hautefort, conseiller du roi en son conseil privé et premier président au Parlement de Grenoble. Celui-ci s'était bien gardé de prévenir les frères Dupré qui apprirent trop tard le démembrement de la plus belle portion de leur seigneurie, les paroisses aliénées représentant les trois quarts du revenu total de la châtellenie.

(1) Arch. de l'Isère. — B. Reg. intitul. : *Informationes super alienationibus domanii dalph., etc., de anno* 1531, f° 123.
(2) Ibid. — B.

L'un d'eux, François, accourut à Grenoble et adressa, le 20 octobre suivant, aux commissaires députés à l'aliénation du domaine, une requête demandant la nullité de la vente passée à Philippe Guerrier. Cela fit un procès qui se plaida sommairement; le 25 octobre, les parties et l'avocat général étaient entendus, et, six jours après, un arrêt longuement motivé déboutait de leurs prétentions les frères Dupré et les consuls de Bourgoin qui étaient intervenus dans l'instance.

Le 1er décembre suivant, ce qui restait à aliéner de la terre de Bourgoin fut adjugé à noble François d'Aragon de Grenoble, pour le prix de 1,185 écus outre le remboursement dû aux précédents engagistes. Ceux-ci ne se montrèrent pas disposés à recevoir ce qui leur était dû; cités par le nouvel acquéreur devant les commissaires de l'aliénation du domaine, ils firent défaut, et la somme leur revenant fut consignée, à leurs risques et périls, entre les mains de sieur André Didier, marchand, de Grenoble (1).

Toutefois il ne paraît pas que les nouveaux seigneurs aient joui longtemps de leur titre, car, le 13 septembre 1582, la terre de Bourgoin réunie au domaine était affermée pour six années à Jacques Donin de Bourgoin, pour le prix de 500 écus par an (2).

La famille du Pré ne tarda guère à reprendre possession de son ancienne seigneurie; le 14 juin 1494, Antoine Bonard mettait une enchère sur la terre de Bourgoin et s'en rendait adjudicataire pour le compte d'Abel de Loras et de Marguerite du Pré, sa femme (3). Quatre ans après, le 3 décembre 1598, une nouvelle vente de la même terre était consentie au même Abel de Loras pour le prix de 7,418 écus, compris le sol pour livre (4).

La terre de Bourgoin fut de nouveau réunie au domaine delphinal, en 1603 (5), ainsi qu'il résulte d'une demande en remboursement adressée aux commissaires de la réunion du domaine aliéné par Abel de Loras.

Nous trouvons dans ce document quelques curieux détails que nous rapporterons ici sur les ravages faits par la guerre civile à Bourgoin, à la fin du XVIe siècle :

« De mesme est notoire, qu'en l'année 1699, les derniers

(1) Archives de l'Isère. — B., 3088.
(2) Compte du trésorier gén. Pierre de Gratet, année 1582. — Arch. de l'Isère, supp. B.
(3) Arch. de l'Isère. B., 3089.
(4) Ibid. B., 3094.
(5) Ibid. B., 3096, f° 168.

troubles et guerres civilles sont survenues par toutes les provinces du royaulme de France et mesmes en celle du Daulphiné, ou la vyollance desdites guerres a esté si grande et extrême qu'il n'y a lieu ny endroict, ou l'on n'en aye ressenti les effects et ruines, notamment audict lieu et mandement de Bourgoin, comme estant sur ung grand passaiges, de manière que du nombre des laboureurs et habitants qui estoient audit lieu, avant lesdictes guerres et troubles, ne s'en treuve présentement la dixième partie, iceux estantz décédés et péris, tant par l'outrage et viollence des soldatz, qui ravageoient généralement partout, que par la nécessité en laquelle ils ont esté réduits, tant par le rapt de leur bétail, meubles, danrées, que rançons par eux payées, joinct aussi une partie se sont absentez, leurs terres, vignes et prés demourant sans labeur et en friche et leurs maisons démollies et bruslées, de telle sorte que se trouve tel village, où il y avait six ou sept vingt maisons faisant feu, où présentement n'en n'y a que huict ou dix, encores très-misérables et la plus part mendientz ».

La terre de Bourgoin réunie en domaine fut affermée en 1606 (1) pour 1,330 livres, en 1609 (2) pour 1,200 livres, et en 1612 (3) pour la même somme à Claude Ferron. Elle ne paraît pas avoir été aliénée jusqu'au 20 février 1640. A cette date elle fut de nouveau vendue sous faculté de rachat perpétuel à Louis de Bourbon, comte de Soissons, gouverneur et lieutenant du roi en Dauphiné, sous la réserve des foi-hommage et suzeraineté, pour le prix de 39,000 livres, à compte des 200,000 livres que ledit comte avait à prendre sur les fonds de l'aliénation du domaine (4); avec le sol pour livre qui montait à 1,950 livres, le prix total de la seigneurie de Bourgoin s'élevait à 40,950 livres.

Le titre de seigneurs de Bourgoin resta dans la famille de Bourbon jusqu'au commencement du XVIIIe siècle; il fut successivement porté par Marie d'Orléans de Longueville, femme d'Henri de Savoie, duc de Nemours, par Marie de Bourbon, comtesse de Carignan, et par Amédée de Savoie, prince de Carignan.

Par contrat du 18 juin 1719, reçu Froment et son confrère, notaires à Paris, ce dernier le vendit à M. Anne-Marie-Charles-

(1) Arch. de l'Isère. Suppl. B. Comptes des trésoriers généraux, année 1607, f° XXXIV.
(2) Ibid. Compte de 1610 f° XIX.
(3) Ibid. Compte de 1613.
(4) Arch. de l'Isère, B. 3,111.

Nicolas de Béthune, abbé de Saint-Aubin, pour le prix de 40,000 livres. Par acte du même jour, reçu par les mêmes notaires, l'abbé de Béthune déclara qu'il ne prétendait rien à la susdite vente, mais que l'acceptation qu'il en faisait était pour et au profit du prince de Guise, comte d'Alcourt et de Clermont, auquel il n'avait fait que prêter son nom (1).

Enfin nous aurons complété la liste des seigneurs engagistes de Bourgoin en citant le nom de Laurent Planelli de Lavalette, qui acquit, le 9 juin 1751, la baronnie de Bourgoin et le marquisat de Maubec, moyennant 355,000 livres aux héritiers du prince de Guise. C'est à cette famille que la révolution vint reprendre violemment la suzeraineté et les revenus de Bourgoin.

Il est impossible de raconter l'histoire de Bourgoin sans dire un mot de ses marais. Par lettres-patentes du roi Louis XIV, datées du 9 novembre 1668, ils furent donnés en fiefs au vicomte de Turenne, maréchal-général de la cavalerie légère. Les territoires inféodés avaient pour limite: au levant, le comté de Serrière et la paroisse de Salagnon ; au nord, la Verpillière et le pont de Cheruy; au midi, Demptézieu, Bourgoin, Jallieu et la Verpillière, et au couchant, Chamagnieu, Saint-Marcel, Vénerieu Frontonas, l'île d'Abo, etc. De toutes ces terres, S. M. faisait un fief sous le nom de seigneurie de la Neuf-Ville, avec toute justice haute moyenne et basse, droit de chasse, pêche, etc. (2).

Pour faciliter le desséchement de ces marais, le roi permettait au vicomte de Turenne d'en donner des parts à titre de fief, mouvant de lui; de plus il dispensait les tenanciers de ces diverses portions de toute contribution aux tailles et aux dîmes, pendant vingt années, à compter du jour où elles seraient mises en culture.

D'autres lettres-patentes du même roi données à Versailles au mois d'octobre 1676 (3), confirmèrent cette inféodation à Godefroy Maurice de la Tour-d'Auvergne, souverain duc de Bouillon, neveu et héritier du maréchal de Turenne, mort le 27 juin 1675.

Le 17 du même mois, le nouveau seigneur afferma à Jean et Adrien Coorte père et fils et à leurs femmes, tous les marais de Bourgoin, à la charge de les dessécher en quatre ans, à leur frais,

(1) Archives de l'Isère. Suppl. B. — Etat en détail de la consistance du domaine du Roy en Dauphiné, f° 56, v°.
(2) Arch. de l'Isère. Suppl. B. 31e registre des investitures,
(3) Ibid.

et de payer en outre, annuellement, au duc une rente de 12,000 livres.

Les nouveaux propriétaires des marais étaient d'habiles ingénieurs hollandais qui s'étaient déjà signalés par d'importants travaux. Ils portent dans l'acte de concession les qualifications suivantes : Jean Coorte, écuyer, ci-devant capitaine, commandant un régiment d'infanterie, pour les Etats de Hollande, ingénieur et échevin de France, de la Flandre hollandaise, et Adrien Coorte, maître et entrepreneur de la manufacture royale des draps, façon de Hollande et d'Espagne, établie à Béville, en Picardie.

Toutefois les communes voisines mirent tant d'obstacles à l'exécution de leur entreprise, qu'ils furent contraints de l'abandonner, et leurs veuves résilièrent le traité fait avec M. de Bouillon (1).

En 1766 les sieurs Caron de Chantereine, et Moutier de Renneville (2), obtinrent des héritiers de Bouillon une nouvelle concession des marais de Bourgoin. Ils n'eurent pas plus de succès. M. de Chantereine mourut après avoir lutté onze ans sans pouvoir obtenir une décision.

En 1775, une décision du Conseil d'Etat qui mettait les travaux de desséchement sous la protection du gouvernement, permit à une Compagnie qui se formait à Lyon de reprendre le projet des frères Coorte; l'ingénieur Lorchet Saint-Victor, avantageusement connu par le desséchement des lacs près Dunkerque, fut chargé de la direction de l'entreprise. Tous les plans étaient prêts, lorsque des dissensions survenues entre les membres de la Compagnie Lyonnaise vinrent de nouveau tout remettre en question.

Il était réservé à l'habile administration du préfet Fourier de voir la réalisation de ce beau projet. Un décret daté de Gênes le 16 messidor an XIII, confirmait à Godefroy-Maurice-Marie-Joseph de la Tour-d'Auvergne la propriété des marais de Bourgoin, qu'il détenait, en vertu d'une donation à lui faite, le 12 mai 1787, par Charles-Henri de la Tour-d'Auvergne, duc de Bouillon.

(1) Voir pour de plus amples détails sur les marais de Bourgoin. Statistique générale de l'Isère, t. 1, p. 538. — M. Gueymard n'a fait du reste que reproduire servilement la statistique du dép. de Perrin du Lac

(2) Voyez Mémoire relatif au desséchement des marais de Bourgoin, par M. J. M. Raoul, avocat au Conseil d'Etat. - Archives de l'Isère, série S., n° 8.

Un délai de six ans lui fut accordé pour procéder au desséchement de ces marais.

M. de la Tour-d'Auvergne céda ses droits à la Compagnie Jean Bimard, de Montpellier, moyennant la réserve du tiers des marais desséchés exempt de tous frais et après en avoir prélevé la portion des communes et autres prétendants. Ceux-ci confièrent, le 16 octobre 1607, l'adjudication des travaux à MM. Creuzet, Chatard et Cie, entrepreneurs à Lyon.

Le premier coup de pioche fut donné le 16 juillet 1808, du côté de Montbertan; près de 800 ouvriers y furent employés , outre environ 4 à 500 prisonniers Espagnols auxquels la Compagnie donnait un salaire de 34 sous par jour. C'est à leur concours que l'on est redevable de l'heureux achèvement de cette grande entreprise. La surveillance des travaux de desséchement fut confiée à M. Montluisant, ingénieur des ponts et chaussées, sous la haute direction de M. Rolland (1).

Après avoir réussi, grâce à la persévérante protection du préfet Fourier, à discipliner les forces de la nature en déversant dans de nombreux canaux les eaux des marais, la Compagnie cessionnaire eut à affronter de nouvelles et peut-être plus terribles luttes, lorsqu'il s'agit de répartir entre les communes riveraines et les particuliers intéressés les terrains assainis et rendus à l'agriculture.

Elle réserva pour elle les 7/10e de la superficie totale des marais, laissant aux communes les trois dixièmes. Depuis lors, la plupart de ces terrains ont été aliénés soit par les successeurs de de la Compagnie Bimard, soit par les communes elles-mêmes.

Nous passerons rapidement sur les événements du reste peu importants, qui se passèrent dans notre ville pendant les deux derniers siècles, renvoyant aux diverses publications du regretté M. Fochier et aux notes que nous publions dans l'*Indicateur de Bourgoin*, ceux de nos compatriotes qui seraient curieux d'avoir de plus minutieux détails.

Au mois de mars 1621, s'établit à Bourgoin, un couvent de religieux augustins, placé sous le vocable de Notre-Dame des Sept-Douleurs. Ils s'étaient logés provisoirement dans une petite maison située devant la chapelle Notre-Dame; on leur accorda, en 1627, les ruines du château de Beauregard ; mais, comme cet endroit était trop élevé, ils obtinrent, à l'extrémité de la ville,

(1) Perrin-Dulac. *Description statistique du dép. de l'Isère*, T. 1er, p. 81. Rapport de M. Montluisant.

dans la situation la plus commode et la plus avantageuse, un vaste emplacement, où l'amour et la piété de nos pères leur eurent bientôt élevé une église décente et régulière, des cellules, des cloîtres et tous les bâtiments dont ils pouvaient avoir besoin ; leur enclos fut de plus affranchi de la taille (1).

Quelques temps après, la peste qui, pendant de longues années, ravagea la commune, leur fournit l'occasion de se dévouer au service des malades. Ils ne faillirent pas à leur tâche et plusieurs d'entre eux moururent victimes de leur héroïsme (2).

Il y avait, dans leur église, une chapelle Saint-Nicolas, fondée le 9 août 1647, par Jean Miraillon, marchand, de Bourgoin. En 1688, comme ils faisaient réparer leur couvent et construire un portail, ils commandèrent à un sculpteur, nommé Michel Novel, un retable destiné à l'autel de cette chapelle. Le prix en fut fixé à 114 livres (3).

En 1743, ils établirent un collége, où l'on enseignait les humanités; cet établissement fut réformé en 1787, et un règlement rédigé par le P. Drier fut adopté par la municipalité, les 12 et 22 août de cette même année (4).

Le nombre des religieux, qui était de quinze, en 1698, n'était plus que de sept, dont deux couvers, à l'époque où la révolution vint fermer les portes du couvent. A cette même date, leurs revenus étaient estimés à 2,000 livres, somme à laquelle il convient d'ajouter le produit du collége, des prédications et des quêtes (5). En 1669, Bourgoin donnait au religieux chargé de la station du carême, 30 livres; en 1697 le prix était de 90 livres.

Le dernier prieur du couvent fut le P. François-Victor Drier.

Il y avait depuis 1643 à Bourgoin une cinquième chapelle, qui appartenait à la confrérie des Pénitents blancs, placée sous le vocable de Notre-Dame-du-Gonfalon. Leurs statuts furent approuvés par l'archevêque de Vienne, Lefranc de Pompignan, lors d'une visite qu'il leur rendit, le 20 mai 1778. Cette chapelle fut cédée à la ville, en 1790, pour y établir le nouveau tribunal du district institué par le décret des 23-28 août 1790. Un an après, les Pénitents, avant de déclarer dissoute leur confrérie, firent abandon de tous leurs biens à l'hôpital de Bourgoin (4).

(1) Arch. de Bourgoin.—Reg. des délibérations —11 mai 1777. Cf. Fochier, souvenirs historiques, p. 111.
(2) Arch de l'Isère, série H. Titres des Augustins de Bourgoin.
(3) Arch. de l'Isère, série H. Titres des Augustins de Bourgoin.
(4) Arch. de Bourgoin.
(5) Arch. de l'Isère, série L. Pensionnaires ecclésiastiques.
(6) Fochier. *Souvenirs historiques de Bourgoin.*

L'enseignement primaire était donné dans notre ville par un précepteur des écoles, salarié par la ville; il était, vers 1640, établi dans la maison de la commanderie de Saint-Antoine, qu'il avait louée moyennant 60 livres (1).

En 1646, ce même local et l'église de Saint-Antoine furent achetés à l'ordre de Saint-Antoine par des religieuses Ursulines, qui y établirent une maison de leur ordre. Ces saintes filles furent très-favorablement accueillies par la population ; elles ouvrirent une école où les filles de Bourgoin et Jallieu apprenaient à lire, écrire et compter. Cependant, vers 1697, elles songèrent à se retirer, leur nombre s'étant réduit à trois, et les revenus ne suffisant pas à nourrir un plus grand nombre de religieuses. La ville de Bourgoin, pour les conserver, s'engagea à leur accorder une pension annuelle de 150 livres, pendant dix ans, à condition qu'elles s'adjoindraient des dames de la Visitation de Crémieu. Ces dernières refusant de se déplacer, les Ursulines s'apprêtaient à se rendre dans un autre monastère de leur ordre, lorsque, grâce aux insistances du maire et des échevins de Bourgoin, l'archevêque de Vienne consentit à envoyer à Bourgoin trois religieuses Ursulines du couvent de Vienne, à condition que la ville de Bourgoin leur paierait annuellement pendant dix ans les 150 livres promises (2).

Grâce à ce secours, l'école devint florissante, mais, bientôt, la ville refusant de continuer sa subvention, le monastère vit le nombre de ses religieuses diminuer, et, en 1727, le 12 mai, la maison de Saint-Antoine fut revendue à l'hôpital de Bourgoin qui s'y établit Le couvent des Ursulines fut transféré à Saint-Marcellin (3).

L'hôpital dont il est ici question avait remplacé les anciennes maladreries depuis longtemps abandonnées; il avait été fondé en 1685 par Pierre Ogier et sa femme (4); les seules conditions exigées pour y être admis étaient d'être pauvre ou infirme et d'être né à Bourgoin, Eclose ou Saint-Marcel. Trois sœurs, chargées du soin des malades, devaient s'engager à instruire gratuitement sept pauvres filles. Enfin une chambre était destinée aux pèlerins ou pauvres prêtres passants et la maison était obligée de leur fournir, pour une nuit seulement, un lit et un repas convenables (5).

(1) Arch. de Bourgoin.
(2) Arch. de l'Isère, série H. Titre des Ursulines de Bourgoin.
(3) Arch. de l'Hôpital de Bourgoin.
(4) Ibid.
(5) Perrin du Lac. Description Stat. du dép. de l'Isère, t. II, p. 305.

Un arrêt du Conseil d'Etat du 3 août 1696 lui annexa les hôpitaux de la Verpillière et de Dolomieu et les maladreries de Saint-Chef, Maubec et Morestel (1).

En 1790, c'étaient les sœurs de l'Institut du Saint-Sacrement de Mâcon qui administraient l'hôpital et l'école, sous la surveillance d'un conseil, dans lequel entraient le curé, le maire, les échevins, les médecins et chirurgiens (2).

Outre cette école congréganiste, il y avait, en 1789, à Bourgoin, une école laïque, fondée par une demoiselle Gonon, pour l'éducation gratuite des pauvres filles. D'après les intentions de la fondatrice, cet établissement devait rester sous la direction du curé et des officiers municipaux de Bourgoin (3).

Nous ne ferons que mentionner l'assemblée de la noblesse, qui se tint dans notre ville, en 1630, la peste de 1628, les inondations de la Bourbre, en 1673, ainsi que les démêlés de la commune avec Claudine Mignot, dite la belle Lhauda, qui épousa successivement le trésorier des Portes d'Amblérieu, le maréchal de l'Hôpital et l'ex-roi de Pologne, Jean Casimir.

Le 15 août 1768, Jean-Jacques Rousseau arrivant à Bourgoin, pria les officiers municipaux de l'admettre au repas qu'ils avaient l'habitude de prendre en commun, chaque année, à cette date, au retour de la procession; le célèbre philosophe passa quelques mois à l'auberge de la Fontaine d'Or, où sa maîtresse, Thérèse Levasseur vint le rejoindre (4).

En vertu d'un arrêt de la Cour des Aides de Vienne du 23 janvier 1654, les deux communautés de Bourgoin et Jallieu avaient été réunies ; l'administration des deux paroisses fut confiée à un maire assisté de deux échevins, sur les réclamations des habitants de Jallieu, un arrêt du Parlement du 24 mai 1787 ordonna qu'à l'avenir l'un des deux échevins serait pris à Jallieu.

En 1772, fut construit l'hôtel de ville actuellement existant, sur l'emplacement jadis occupé par la Porte de Bourbre, dont les derniers débris furent rasés pour faire place au nouveau monument dont l'édification exigea deux années de travail.

Dix ans plus tard, fut établi le nouveau cimetière, à l'entrée duquel on devait élever une chapelle; la révolution fit abandonner ce projet.

(1) Arch. de l'Hôp. de Bourgoin.
(2) Almanach du Dauphiné, année 1789.
(3) Almanach général du Dauphiné, 1790, p. 252.
(4) Voyez pour tous ces événements les intéressants opuscules de M. Fochier.

Depuis l'établissement de l'Intendance, Bourgoin était devenu le siége d'une subdélégation comprenant soixante-seize paroisses. En 1767, un gouverneur militaire lui avait été donné: le titulaire de ce poste fut M. Louis-Jacques-Marie, marquis de Beffroy, ancien capitaine d'infanterie au régiment de Brancas; il occupait encore sa charge en 1790.

Enfin, au point de vue religieux, Bourgoin formait un archiprêtré comprenant vingt-quatre paroisses : le clergé paroissial se composait du curé et de deux vicaires.

Telle était la situation de notre ville, lorsque la révolution vint faire table rase des anciennes institutions. A la place de la subdélégation, mais avec une circonscription nouvelle, fut créé le district, dont le siége fut placé à la Tour-du-Pin; toutefois et comme compensation, le tribunal du district fut établi à Bourgoin; enfin la commune de Jallieu reprit une individualité distincte.

La nouvelle de la prise de la Bastille fut le signal dans notre région de scènes de sauvageries inouïes : le 28 juillet 1789, une bande de forcenés étrangers à la ville, qui depuis quelques jours parcouraient les campagnes avec la sinistre devise « Guerre aux châteaux! Paix aux chaumières! » se répandit dans les rues de Bourgoin avec le dessein, hautement affirmé, d'incendier le château. Grâce à la courageuse intervention de la milice bourgeoise, ces misérables durent se contenter de brûler sur la place publique, les archives du château; ils en agirent de même, le lendemain, pour les anciens registres de notaires (1).

S'il est vrai de dire que, grâce à la sagesse des administrations du département, et à l'esprit modéré des populations, la révolution fut assez bénigne dans l'Isère, il convient d'excepter les communes du district de la Tour-du-Pin, qui furent cruellement éprouvées et fournirent de nombreuses victimes au couperet révolutionnaire.

Le voisinage de Lyon fut pour notre région la cause de ce triste privilége. On sait que, dans cette ville, le parti modéré livra bataille, le 29 mai 1793, au parti terroriste, conduit par le sanguinaire Chalier. Ce dernier fut vaincu et exécuté le 16 juillet suivant. Les Jacobins Lyonnais se réfugièrent en foule à Bourgoin, où ils cherchèrent à soulever la population contre la municipalité, accusée de pactiser avec les modérés de Lyon. L'un de ces énergumènes, Dodieu dut être arrêté, le 3 juin. De leur côté, les

(1) Fochier, *Souvenirs historiques sur Bourgoin*.

administrateurs lyonnais envoyaient des délégués aux officiers de Bourgoin, pour les engager à prendre part à la fédération des communes. Ces propositions furent repoussées.

Malgré la résistance des Lyonnais, l'armée de la Convention, conduite par le général Poppet, entra dans la ville, le 9 octobre 1793. La répression fut terrible; des commissions temporaires furent organisées pour procéder au jugement sommaire des suspects. Quelques membres de ces commissions, les nommés Vauquoy, Sadet, Théret et Paillet arrivèrent à Bourgoin, le 17 novembre, escortés de 90 grenadiers de Paris. Ils firent immédiatement arrêter sept membres de la municipalité, qui furent conduits à Lyon, jugés et exécutés, sur la place des Terreaux, le 5 nivôse an II (25 décembre 1793).

La bande de Vauquoy se répandit ensuite dans les campagnes pillant les églises et les châteaux, destituant les municipalités et les remplaçant par des gens sans aveu. Quiconque tentait de résister à leur despotisme était immédiatement adressé au tribunal révolutionnaire de Lyon, qui en faisait prompte justice (1).

A Bourgoin, la municipalité fut régénérée, des listes de suspects dressées, la croix enlevée du haut du clocher et remplacée par une girouette tricolore surmontée du bonnet de la liberté.

C'est vers cette époque, le 4 novembre 1793, que le malheureux Barnave passait à Bourgoin, prisonnier; on le conduisit à Paris ou sa tête allait tomber pour le salut de la liberté dont sa mâle éloquence avait préparé l'avénement.

La chute de Robespierre amena celle de cette horde de brigands qui opprimaient le pays; une nouvelle municipalité remplaça les créatures de Vauquoy et s'appliqua à faire renaître le calme dans tous les esprits et l'ordre dans l'administration.

Il y eut à Bourgoin, pendant la période révolutionnaire, deux sociétés populaires: l'une qui s'était constituée, le 13 juillet 1791, sous le nom d'Amis de la Constitution, cessa de se réunir, le 27 fructidor an III, la seconde, créée par Vauquoy, sous le nom de Société populaire des Sans-Culottes de Bourgoin, n'eut qu'une durée éphémère.

Avant de terminer cette notice, nous croyons devoir un souvenir à nos deux compatriotes: MM. de Mercy et Raillon, le

(1) Voyez dans le livre déjà cité de M. Fochier, *Souvenirs historiques sur Bourgoin*, p. 239, la liste des personnes du district de la Tour-du-Pin qui furent condamnées à mort par la Commission révolutionnaire de Lyon.

premier, né à Maubec, le 3 février 1736, d'une ancienne et illustre famille, fut successivement chanoine de Saint-Pierre de Vienne, vicaire général du diocèse de Sens, évêque de Luçon et député du clergé du Poitou aux Etats généraux, où il défendit les prérogatives de la couronne. Devant le triomphe des idées nouvelles, il émigra, en 1792 et ne rentra en France que dix ans plus tard. — Le premier consul l'appela à l'archevêché de Bourges, où il mourut le 11 février 1811 (1).

Le second naquit à Bourgoin, le 17 juillet 1762; il était fils de Pierre Raillon, marchand, et de Marie Polosson, mariés. Après avoir fait de brillantes études au collége de Vienne, il fut nommé curé de Montaigu, par Mgr de Mercy, qui l'avait remarqué; la révolution le surprit dans ce poste. En 1791, il refusa de prêter serment à la constitution civile du clergé, et publia, pour justifier son refus, un « Appel aux catholiques, » qui eut un certain retentissement.

Dans cette première période de sa vie, Jacques Raillon paraît avoir subi l'influence de son protecteur, l'évêque de Luçon; il émigra avec lui et parcourut successivement la Suisse et l'Italie, conservant, dans une situation aussi terrible, assez de tranquillité d'esprit, pour composer des églogues et des idylles dans le genre de Gessner, en même temps qu'il préparait les matériaux d'un important ouvrage sur saint Ambroise.

Rentré en France, en 1802, il refusa d'être le grand vicaire de Mgr de Mercy, nommé archevêque de Bourges, et se consacra à l'éducation du fils de Portalis. Le 22 octobre 1810, il était nommé évêque d'Orléans; le Pape lui ayant refusé l'institution canonique, il n'en continua pas moins à administrer le diocèse; mais, en 1817, une opposition formidable s'organisa contre lui, dans le clergé orléanais; il dut se retirer à Paris, où il vécut jusqu'en 1829. A cette date, il fut nommé évêque de Dijon, et, un an plus tard, le gouvernement de juillet le plaçait à la tête de l'archevêché d'Aix; il mourut à Hyères, le 13 février 1835 (2).

Il nous resterait à parler des améliorations et des réformes opérées depuis le commencement du siècle, à citer les nouvelles constructions, qui embellissent notre ville et en font le véritable chef-lieu de l'arrondissement, l'église Saint-Jean, qui élève majestueusement, au milieu du bourg, ses tours monumentales, l'asile des

(1) Voyez, Rochas, *Biogr. du Dauphiné*, et Fochier, *Notice historique sur les environs de Bourgoin.*

(2) Voyez sur M. Raillon, une intéressante notice de M. Max. Villars dans le *Bulletin de l'Académie delphinale*, t. XI, 3e série.

vieillards, où un legs charitable a assuré à douze vieillards un refuge et du pain pour leurs derniers jours, la caserne, les fabriques, etc., etc., nous ne le ferons pas ; aussi bien avons-nous déjà donné à cette étude historique un développement hors de proportion avec la modeste importance de la ville qui en est l'objet. A ceux qui seraient tentés de nous faire ce reproche, nous ne répondrons qu'un mot : c'est que la grande histoire nationale se complète et s'éclaire au moyen de ces monographies locales, où l'on s'applique à retrouver sous la poussière des vieux manuscrits, et à travers les brouillards de la légende, la situation sociale de nos aïeux, leurs procédés d'administration, leurs droits et leurs devoirs, leurs vertus et leurs fautes, non pour ressusciter un passé heureusement disparu, mais pour apprendre à mieux aimer le présent, en mesurant d'un seul coup d'œil le chemin parcouru.

A. PRUDHOMME,

Archiviste de l'Isère.

LARMES D'ENFANT

POURQUOI *pleure-t-il donc, l'enfant? ses jolis yeux*
Se cachent sous leurs cils longs, baissés et soyeux
Et nul baiser ne les essuie!
On croirait sur sa joue en fleur,
Où vermillonne chaque pleur,
Voir de grosses gouttes de pluie!

Pourquoi pleure-t-il donc, avec cet air fâché?
En volant, une mouche aurait-elle touché
De son aile son œil bleu tendre?
Sa bouche s'ouvre en frémissant!
Et les sanglots de l'innocent,
Nous avons peine à les entendre!

Quoi! sangloter ainsi? n'a-t-il plus de cerceaux
Pour courir? des ballons? pour les bruyants assauts
Où l'un à l'autre enfant renvoie
La paume aux bonds silencieux,
Qui fait en montant vers les cieux,
Eclater de grands cris de joie!

Pourquoi ces pleurs navrants, sur ses jouets tombés?
N'en a-t-il plus assez? voici de beaux bébés
Qui ferment leurs yeux bleus et pleurent —
Là — jamais tondus — ses moutons...
Ici, rangés en pelotons,
Ses soldats — qui jamais ne meurent! —

Mais pourquoi pleure-t-il? Vous allez le savoir!
Avec un alphabet est venu l'homme noir,
Magister blème et sans sourire,
Et l'enfant est resté sans voix...
Hélas! pour la première fois
On a voulu... le faire lire!

L.-J. BÉOR.

Septembre 1880.

ILLUSION

C'ÉTAIT *un beau porphire, un marbre blanc et rose*
Aux enivrants aspects, aux onduleux contours.
Moins le parfum, c'était une fleur fraîche éclose,
En un jour de soleil, au pays des amours.

Sous le marbre éclatant, aux molles transparences,
L'œil croyait voir courir la vie avec le sang;
Et le sein qui cachait ses fières élégances
Sous un tissu jaloux, semblait tout palpitant.

Sur le cou blanc et rond de la belle statue
Un petit signe noir appelait le baiser;
De bruns cheveux couraient sur son épaule nue.....
Mais il manquait un cœur dans ce beau corps rosé.

Un jour l'œil répandit une brûlante flamme,
La bouche s'entr'ouvrit pour murmurer d'amour,

La gorge se gonfla, le marbre devint femme....
Etrange illusion qui dura moins d'un jour!

Ce n'était qu'un rayon de soleil.... puis, dans l'ombre,
Le rayon s'éteignit. L'ardente vision
Disparut. Après elle, et comme en un jour sombre,
Le marbre seul resta.... Triste déception!....

LÉON D'ELVE.

SONNET

Il s'est évanoui, comme un rêve qui cesse,
L'amour entretenu si longtemps dans mon cœur,
Et je sens sur ma lèvre un sourire moqueur
Pour tout ce qui causait naguère ma faiblesse.

Plus d'angoisse maudite ou de lâche caresse !
Je suis libre et je vis dans un calme vainqueur,
Sans fièvre, sans désir, sans ce vague rancœur
Qui se mêle souvent, hélas ! à la tendresse.

Mais pourtant, quand la nuit ramène au fond des bois,
Dans un impénétrable et suave mystère,
Les amants oppressés dont se taisent les voix,

Je songe que mon cœur est un cœur solitaire,
Un cœur vide, muet, et que, sur cette terre,
Il vaudrait mieux pour lui les peines d'autrefois.

ARMAND MEINADIER.

CARLIN FAVORI

A Mme X.

Lolo, quand on plongea tes sœurs infortunées
Sous le lit des torrents et le flot des bassins,
Tu parvins à fléchir l'âme des assassins,
Et ton charme enfantin vainquit les destinées.

Depuis lors, ton esprit dépasse tes années:
Tu sais donner la patte, aboyer aux larcins,
Happer le sucre au vol, chasser poule et poussins,
Prendre à toi seul un camp de chattes mutinées.

Au soleil de tes yeux plus d'un cœur a fleuri:
Diane *au poil soyeux te voudrait pour mari,*
Et d'un chagrin d'amour Blanchette *mourra folle.*

Aussi pour compléter cet ensemble charmant,
Il ne te manque plus, Lolo, que la parole
Dont ta chère maîtresse use si largement.

ZÉNON FIÈRE.

LES VACANCES DE MAXIME

NOUVELLE

I

'IL est un spectacle riant et animé, c'est celui qu'offrent les Boulevards quand un beau soleil du mois de juin lance ses flèches d'or sur la capitale. Sous la froide latitude où se trouve Paris, le printemps, on peut l'affirmer, ne commence guère qu'à cette époque. Mais aussi, avec quelle allégresse ne salue-t-on pas sa venue ! Dès une heure de l'après-midi, la foule se presse sur les trottoirs ; mille voitures découvertes, roulant à la suite, écrasent sourdement les graviers de la chaussée ; et, dans un flot de chauds rayons et de toilettes printanières, une gaieté électrique, circulant sur cette longue ligne qui s'étend de la Madeleine à la Bastille, va allumant des éclairs sur chaque objet et sur chaque visage.

C'est le chemin que suivait Maxime Gérard, en sortant du Journal où il était allé porter son dernier article. Au surplus, pour mettre le lecteur au courant de la situation morale du personnage que nous lui présentons, il suffira de citer un extrait de l'article en question.

« Dans quelques jours, disait Maxime, Paris va se changer en désert. A peine quelques ombres se glisseront encore entre ses murs abandonnés et dans ses rues silencieuses. Pendant que les arbres rachitiques de nos promenades et de nos squares revêtaient leur maigre feuillage, le printemps éclatait au dehors. Les rossignols et les fauvettes ont chanté le chant du départ. Tout le Paris élégant et artistique va quitter son centre de ralliement et

se disperser au loin. Les villes d'eaux, les grèves de l'océan commençent à se peupler ; les vieux manoirs que l'hiver rendait solitaires, rouvrent leurs portes aux châtelaines du noble faubourg. Tout reverdit, tout rajeunit, le cœur de l'homme et la nature. Heureux donc qui peut à cette heure, dans quelque retraite ombragée et paisible, aller retrouver, au sein des enchantements de la création, les joies perdues de l'Eden ! »

— Et moi, murmurait Maxime en remâchant son article dans sa mémoire et en frappant rageusement du pied le pavé de Paris, moi, je resterai donc toujours dans ta poussière et dans ta boue, dans tes cris et dans ton vacarme.

En rentrant chez lui, il trouva une lettre chez son concierge.

« Château de Clérieux (Dauphiné).

« Quand nous habitions tous deux, mon cher Maxime, ce vilain hôtel de cette vilaine rue de la Harpe, tu m'as souvent promis de venir me voir ici. Je viens te sommer de tenir parole. Pendant que je faisais si mal mon droit, tu travaillais comme un nègre pour arriver à la gloire, et c'est à moi, tu t'en souviens, que tu as lu tes premières élucubrations. Aujourd'hui que tu es un homme célèbre, tu dois avoir des loisirs, et tu en profiteras, j'espère, pour te rendre à l'appel d'un ami qui ne t'a pas vu depuis plus de cinq ans. Charles de Martray, que tu connais comme moi, est, tu le sais peut-être, mon voisin de campagne. Lui aussi désire beaucoup te serrer la main ; lui aussi ne peut se passer plus longtemps de te voir. J'ai fait arranger, dans une vieille tour bien gothique, une chambre qui te plaira, j'en suis sûr. La fenêtre à ogives s'ouvre sur un magnifique paysage. Tu pourras composer là, si tu veux, et dans le plus grand calme. Je supplie ta muse d'accepter l'hospitalité que je lui offre. Ne m'écris pas, mais pars à l'instant.

GONTRAN. »

— Mais c'est évident que je pars ! s'écria Maxime en s'élançant vers l'escalier dont il grimpa les marches quatre à quatre.

Un instant après, il avait tiré au milieu de sa chambre une malle où il empilait son linge et ses vêtements.

II

Le lendemain matin, après une nuit passée en chemin de fer, Maxime s'arrêtait dans la petite ville de Tain. Une voiture stationnait près de la gare. Il prit place dans le coupé.

— Y a-t-il loin d'ici à Clérieux ? demanda-t-il au conducteur.

— Une heure au plus.

— Le château est loin du village ?

— A deux pas.

— Vous m'arrêterez là.

En ce moment, une jeune fille se présenta à la portière, un carton à la main et un châle à carreaux sur son bras, et jeta sur notre voyageur un coup d'œil curieux. Sa mise et ses manières annonçaient une fille de la classe ouvrière. Un bonnet orné de rubans couronnait de magnifiques cheveux noirs, assez négligemment arrangés, mais encadrant un joli visage. Un petit nez spirituellement retroussé, des yeux pleins de malice, l'air crâne et délibéré, elle paraissait de dix-sept à dix-huit ans.

— C'est la voiture de Clérieux ? demanda-t-elle.

— Oui, ma belle enfant, répondit le conducteur.

— Où allez-vous me caser ?

— Là, à côté de monsieur, qui va au même endroit que vous.

Elle jeta son châle sur les coussins, serra autour d'elle d'un mouvement gracieux sa robe bouffante, et se glissa comme une couleuvre dans l'intérieur, pendant que le conducteur, fermant la portière derrière elle, adressait à Maxime un sourire et un clignement d'œil significatif.

— Si vous voulez fumer, monsieur, dit la jeune fille, dès que la voiture se fut mise en marche ; cela ne me gêne pas.

— Merci, mademoiselle.

Il y eut un silence ; puis elle reprit :

— Monsieur vient de Paris sans doute ?

— Oui, Mademoiselle.

— Je voudrais bien y aller, moi, à Paris.

— Et pourquoi ?

— Je ne sais.

La conversation tomba encore; mais la jeune fille voulait parler, elle parla, et parla si bien qu'au bout d'un moment Maxime savait toute son histoire; et qu'elle venait de Lyon, et qu'elle était ouvrière dans un magasin de cette ville, et qu'elle y serait encore sans le malheur qui venait de lui arriver; que sa mère était morte, qu'elle avait perdu son père à l'âge de dix ans, et qu'une vieille tante, la seule parente qui lui restât, avec son cousin Beautru, lui avait fait dire que si elle voulait habiter avec elle, elle n'avait qu'à venir ; et qu'elle était partie pour Clérieux, et que cela allait lui faire plaisir de revoir ce village où elle était née...

— Ah! vous êtes de Clérieux? demanda Maxime, trouvant enfin le moyen de glisser un mot dans ce débordement de confidences.

—Eh! oui, de Clérieux, s'écria-t-elle; et même que tout le monde doit s'y souvenir encore de la petite Francine Beautru, la fille de Beautru le charpentier. Sur la place, dans les rues du village, on ne voyait que moi et mon cousin Beautru.

— Et connaissez-vous Monsieur de Vesvres?

— Si je le connais? mais sans doute! Mon père travaillait pour lui au château. Un vieux bourru, mais bon au fond... Ah! oui, je le connais! et la vieille marquise aussi, qui me bourrait de gâteaux et de confiture...

— Sa femme? demanda Maxime.

— Eh! non, sa mère, une vieille aïeule...

— Et avez-vous vu quelquefois son fils, Gontran de Vesvres?

— Non, jamais.... Il était à Paris, je crois, dans ce temps là, et sa sœur dans un pensionnat....

— Tiens! c'est juste... Gontran a une sœur, dit Maxime comme se parlant à lui-même. Et quel âge peut-elle avoir? demanda-t-il à la jeune fille.

— Une vingtaine d'années.

— Elle est mariée?

— Je l'ignore. Il faut vous dire qu'il y a près de dix ans que j'ai quitté le village. On m'écrivait rarement. Ma mère ne savait pas écrire, ni moi non plus du reste, et vous devez comprendre...

Francine pouvait continuer de babiller, Maxime ne l'écoutait plus. Ses regards étaient fixés au loin sur une calèche qui venait à leur rencontre. Un jeune homme la conduisait, et une jeune fille était assise au fond. Le conducteur se pencha du haut de son siége vers la portière à la gare..

— Voici Monsieur Gontran.

— Veuillez arrêter.

— Vous nous quittez? dit Francine.

— Hélas! oui, ma chère enfant.

— Alors, au revoir.

Les deux voitures firent halte en même temps. Gontran tomba dans les bras de Maxime. La jeune fille de la calèche profita de cette accolade pour jeter dans la diligence un coup d'œil furtif, et ne sembla pas retirer de cet examen une impression très-avantageuse pour Maxime.

— Allons! dit Gontran à ce dernier, après l'avoir présenté à sa sœur, place-toi vite à côté de Valentine. Nous arriverons juste pour le déjeûner: tu dois avoir les dents longues... Joseph,

ajouta-t-il en s'adressant au conducteur, n'oubliez pas que mon père vous attend ce soir pour le conduire.

Il fouetta ses chevaux qui eurent bientôt dépassé la diligence. C'était une belle matinée. Le soleil de Paris avait accompagné Maxime jusque dans ce coin du Dauphiné. Doucement emporté, heureux de se voir si cordialement accueilli, échangeant avec la belle jeune fille assise à ses côtés quelques phrases que la politesse et leurs trop récentes relations glaçaient encore un peu, mais se dédommageant par de plus gais propos avec Gontran qui se re tournait vers eux de temps à autre, Maxime éprouvait un des plaisirs les plus vifs qu'il eût goûté de sa vie et laissait ses regards errer délicieusement aux alentours. De petits côteaux bordaient la route au nord, couverts à leur sommet de bois de chênes et de pins, et étalant sur leurs pentes des champs de vignes et de mûriers. Quelques fermes apparaissaient avec leurs toits plats à tuiles rouges, noyées dans la verdure, et d'où s'élançaient quelque enfant curieux ou quelque dogue aboyant, tous deux poursuivant la voiture jusqu'à ce que la fatigue les eût lassés. Au midi, à travers le rideau de peupliers jetant leur ombre sur le chemin, la plaine s'étendait, immense, coupée de prairies et de champs de blé, tachée de maisons blanches, sillonnée de ruisseaux, jusqu'à l'horizon lointain où, bornant la vue et remontant le cours de l'Isère, se soulèvent en arêtes dentelées et en cîmes bleuâtres les dernières ramifications des Alpes.

Mais en reportant la vue plus près de lui et en considérant Valentine, les regards de Maxime n'étaient pas moins enchantés. Il lui eût été difficile de rêver une beauté plus accomplie, un mélange de grâce, de jeunesse et de distinction plus parfait que celui qu'offrait cette jeune fille. Elle avait le type aquilin des races aristocratiques, ces grands yeux bleus-clairs où se reflètent, comme dans un miroir, toutes les émotions de l'âme, tantôt rêveurs et mélancoliques quand les cils y projettent leur ombre, tantôt humides et brillants quand les paupières se soulèvent et que l'enthousiasme les traverse de son éclair. Ses cheveux étaient de cette nuance blond cendré, assez rare, et que la nature semble n'avoir départie qu'à ses créatures privilégiées. Un demi-sourire errait perpétuellement sur ses lèvres un peu fortes, mais voluptueusement dessinées, comme une énigme ou une ironie faites pour intriguer l'observateur. Sa mise était élégante, sans affectation ni recherche.

La voiture, tournant à gauche, se mit à remonter l'Herbasse, torrent paisible et de peu de profondeur, qui, sous ses arceaux

d'aunes et de saules, coule au bord de la route. L'on venait d'abandonner le chemin public pour pénétrer, par une des entrées qui coupent le mur de clôture, dans le vaste parc qui s'étend autour du château. L'Herbasse le traverse ; mais, en cet endroit, son lit élargi et ses eaux, retenues par un barrage, en font une petite rivière. Elle tombe d'une hauteur de vingt mètres, brisant sa cascade sur des rochers et éparpillant au loin en pluie fine ses nuages de poussière où flotte un tremblant arc-en-ciel. De là, un sentier, suivant toujours son cours, mais tellement bordé d'arbres séculaires et de hautes herbes touffues, que l'humidité seule du sol trahit le voisinage du ruisseau, aboutit à une grande pièce d'eau, où le château mire ses tourelles et sa haute terrasse garnie de fleurs. Quelques cygnes en ridaient la surface, fendant l'onde de leur proue blanche et accourant, au bruit de la voiture, vers les marches qui de la terrasse descendent dans l'étang. Une barque coquette était amarrée là, se balançant au mouvement de l'eau qui venait expirer sur les bords.

— Nous sommes arrivés, dit Gontran en sautant à bas du siége. Puis, tendant la main vers le château, bâti dans le style de la Renaissance, mais flanqué d'une tour plus vieille que sa structure artistique avait fait conserver : — Mon cher, dit-il en souriant à Maxime, salue ! c'est Diane de Poitiers qui a fait élever ce superbe édifice... Car tu n'ignores pas que nous descendons de cette illustre maison.

— Je le sais, murmura Maxime dont le regard pensif suivait en ce moment Mlle de Vesvres remontant vivement le perron du château.

III

Or, quelques instants auparavant, dans le salon de ce même château, une conversation assez intéressante était engagée entre le marquis de Vesvres et Charles de Martray.

Ces deux hommes, différents d'âge et de tournure, l'étaient encore plus sous le rapport des idées et du caractère.

Charles avait vingt-huit ans. Il était de taille moyenne, mais d'un embonpoint précoce et d'une belle constitution. On sentait dans sa démarche et dans le mouvement lent de ses larges épaules une musculature athlétique. Pourtant ses manières étaient douces, mêlées d'indolence et de timidité. Ce n'est pas une chose rare que ce contraste d'une âme craintive sous l'enveloppe d'un Hercule. La vie qu'il menait au surplus pouvait expliquer cette

sauvagerie. Après un court séjour à Paris, il était revenu vivre au milieu de ses terres, seul, sans famille, partageant son temps entre la chasse et la surveillance de travaux agricoles, et bornant ses relations à la famille de Vesvres, chez laquelle il allait plusieurs fois la semaine.

Ce jour-là, il était venu faire sa visite habituelle. En trouvant Gontran et sa sœur partis, je ne sais quelle vague inquiétude et quel triste pressentiment s'étaient emparé de lui. Mais, avant qu'il eût pu s'informer de la cause de leur absence, monsieur de Vesvres était survenu.

— Vous arrivez fort à propos, lui dit-il en lui prenant la main, j'ai quelque chose de particulier à vous communiquer.

Et, sans lâcher la main de Charles, dont ces paroles mystérieuses augmentèrent encore le trouble, il l'entraîna au salon, le fit asseoir dans un fauteuil, et, se plantant droit devant lui, les bras croisés, la mine sévère, il lui dit d'un ton brusque :

— Vous aimez ma fille, n'est-ce pas ?

Monsieur de Vesvres était un homme de soixante ans, grand et maigre, les cheveux grisonnants, avec la royale et de petits favoris en broussailles. Dans ses traits accentués, dans son costume toujours correct, dans ses manières un peu rudes et sa voix brève qui avait gardé l'habitude du commandement, on devinait l'ancien militaire. Il avait servi, en effet, sous la Restauration, avait démissionné en 1830, après quelques campagnes en Afrique, et était revenu se fixer dans son château du Dauphiné, où, veuf depuis quelques années, son activité s'était dépensée dans les soins à donner à de nombreuses exploitations rurales, dans le souci d'autres possessions acquises en Algérie pendant son séjour, et enfin dans la préoccupation constante de procurer à ses deux enfants une éducation et un établissement conformes à leur rang.

A la question de M. de Vesvres, Charles, comme un coupable pris en faute, avait rougi et baissé la tête.

— Eh bien ! n'allez-vous pas en avoir honte ? s'écria le marquis avec une nuance de mécontentement. Puis, se radoucissant : — Vous savez quel attachement j'avais pour votre père. S'il dut emporter un regret en mourant, ce fut sans doute de s'en aller sans avoir vu se réaliser le projet que nous avions le plus à cœur tous les deux, celui d'unir nos deux familles par un mariage.... Ah ! ah ! cela vous fait lever la tête, mon garçon ! allons ! c'est très-bien. Et maintenant, répondez-moi, pensez-vous que ma fille vous aime ?

Charles secoua la tête de gauche à droite.

— Non ? elle ne vous aime pas ? vous croyez cela ? et pourquoi? N'êtes-vous pas un charmant garçon, doux, intelligent, un peu trop discret et trop réservé, c'est vrai ? Il faut être plus hardi, que diable ! Vous ne lui avez donc jamais fait comprendre que vous l'aimiez ? Si vous attendez que ma fille se jette d'elle-même dans vos bras, je crains bien que vous ne mourriez garçon. Mais il n'en sera pas ainsi, je vous en donne ma parole. Vous me plaisez et m'agréez de tout point, je suis sûr que ma fille sera heureuse avec vous, ce mariage se fera. Puis, j'ai d'autres raisons, et meilleures encore, qui font que ce mariage me convient. Vous habitez le voisinage: en vous la donnant je ne me sépare donc pas d'elle. De plus, elle a vingt ans, son frère qui en a dix de plus qu'elle, peut se marier bientôt ; sa grand'mère, hélas ! peut nous manquer d'un jour à l'autre ; enfin, moi-même, obligé d'aller chaque année passer quelque temps en Algérie, je ne puis ni l'emmener avec moi ni la laisser seule ici. Ainsi donc, le temps presse, je me suis mis en tête de la marier avant l'hiver, et comme elle ne paraît pas se soucier de cette affaire, qui devrait l'intéresser pourtant, il faut bien que je m'en occupe moi-même. C'est ce que je fais. J'ai arrêté mon choix sur vous, je ne désire plus qu'une chose : que Valentine me fasse comprendre que vous lui plaisez, qu'elle vous a choisi ; car je me suis promis de ne contrarier en rien ses goûts, de ne la marier qu'avec l'homme qui lui conviendra, — pourvu qu'il me convienne à moi, bien entendu. Voyez donc ce que vous avez à faire. D'abord, vous allez venir ici tous les jours, quand je serai parti. Il faut qu'elle n'ait ni le temps ni le loisir de penser à autre chose qu'à vous et qu'à votre amour. Vous avez deux mois devant vous pour faire sa conquête, c'est plus que suffisant. Mais ne perdez pas votre temps à l'adorer en silence, à rêver d'elle aux étoiles et à soupirer dans des coins. Parlez-lui, dites-lui que vous l'aimez, que vous voulez qu'elle vous aime. Il faut qu'à mon retour, je n'aie plus qu'à donner mon consentement. Car je vais partir dans quelques heures. Je serais même déjà loin, sans cet ami de Gontran, ce Maxime Gérard qu'il est allé chercher à la gare...

A ce nom, l'étonnement le plus vif se peignit sur le visage de Charles, et M. de Vesvres ne put moins faire que de s'en apercevoir.

— Comment ! vous ne saviez pas qu'il dût venir ? Je croyais que c'était affaire concertée entre mon fils et vous... Enfin, n'importe ! Ne nous occupons que de vous. Encore une fois, ne perdez pas de temps en mon absence ; que tout soit prêt à mon retour... Mais, tenez ! les voici qui arrivent...

Le bruit d'une voiture, s'arrêtant devant le château, mit fin à ce dialogue, ou plutôt à ce soliloque de M. de Vesvres, et tous deux se dirigèrent vers le perron.

— Soyez le bienvenu, monsieur, dit le marquis à Gérard. Je regrette d'être obligé de partir pour Alger juste le jour où vous arrivez, mais mon fils en mon absence vous fera les honneurs de chez moi.

Maxime et Charles se serrèrent la main, et l'on passa au salon. Là se tenait la marquise douairière de Vesvres, dont la vue frappa tout d'abord Maxime comme l'eût fait un portrait d'ancêtre descendu de son cadre et accomplissant encore, par un reste d'habitude, d'un mouvement rigide et automatique, les actes ordinaires de la vie. Elle n'avait de bien vivant que ses petits yeux gris qui, à travers la vitre d'un lorgnon, qu'elle souleva lentement lorsque Maxime s'avança pour la saluer, se braquèrent sur lui avec une hauteur et une curiosité un peu impertinentes. Ses joues parcheminées, où saillaient deux pommettes d'un rouge vif et comme chargées de fard, son nez recourbé à l'oiseau de proie et au dessin impérieux, son front plissé de rides était encadré de cheveux blancs s'enroulant en mille boucles qui décelaient un reste de coquetterie. Elle avait près de quatre-vingts ans; et cependant, sous ce masque suranné, l'imagination, s'aidant de mille indices, eut pu retrouver tout ce qui faisait maintenant l'attrait juvénile et la beauté éclatante de sa petite fille, Valentine de Vesvres. Maxime, en la considérant à la dérobée, comprit tout de suite qu'entre ce vénérable débris des anciens âges et lui, l'homme des temps nouveaux, il ne pouvait jamais s'établir de lien de sympathie. Dans ce milieu bienveillant où tous, et Gontran et sa sœur, et Charles de Martray et monsieur de Vesvres, l'accueillaient si chaudement, il sentit le froid venir de ce côté. Il n'en offrit pas moins son bras à l'antique douairière, quand on vint annoncer que le déjeûner était servi.

Ce repas fut un peu attristé par la perspective du prochain départ du marquis. Au sortir de table, en effet, il alla prendre à la grille le courrier qui l'attendait. Charles eut voulu rester quelque temps encore avec Gontran et Maxime, mais le marquis l'en empêcha.

— Non, dit-il, accompagnez-moi. La voiture vous déposera à votre porte. Vous savez que nous avons nos secrets, et j'ai de nouvelles recommandations à vous faire.

La diligence s'éloigna, et Gontran et Maxime rentrèrent au château.

IV

— Voici le programme, avait dit Gontran à Maxime, le lendemain même de son arrivée. Tu es ici libre comme l'air, tu peux sortir, rentrer, rester dans ta chambre, flâner ou travailler, comme tu l'entendras. Je suis d'ailleurs tout à ta disposition; mais, pour quelques jours, tu m'excuseras : il faut que je termine diverses affaires dont mon père n'a pu s'occuper avant son départ.

Maxime ne voyait donc Gontran qu'à l'heure des repas. Il passait ses après-midi au salon, entre la vieille marquise et Valentine, s'entretenant plus particulièrement avec cette dernière. Charles venait fort exactement chaque jour, mais il n'était pas d'une grande ressource pour alimenter la conversation, car, ses salutations faites, il s'établissait dans un coin, et, de là, sans rien dire, se contentait de couver des yeux Mlle de Vesvres.

Jusqu'à l'heure qui réunissait tout ce petit monde, c'est-à-dire de son lever au déjeûner, Maxime, qui ne se sentait pas en veine de travail et qui d'ailleurs n'avait quitté Paris que pour se reposer, ne savait donc trop que faire. Il sortait du château et allait se promener dans le village ou aux alentours.

Un matin qu'il dépassait la grille, il vit venir à lui un petit paysan qu'il avait déjà rencontré plusieurs fois. Les pieds nus, couvert d'une chemisette en toile grossière, avec un pantalon effiloché retenu sur l'épaule par une seule bretelle, il leva une tête effrontée où deux yeux vifs éclataient au sein d'une chevelure en filasse.

— C'est-y vous le monsieur de Paris? demanda-t-il à Maxime.

— Oui... Et toi, qui es-tu?

— Moi, je suis Jeannot.

— Eh bien! Mons Jeannot, qu'y a-t-il pour votre service?

— Il y a qu'on m'envoie vous dire qu'il y a quelqu'un qui veut vous voir.

— Et qui est ce quelqu'un?

Jeannot regarda Maxime sans répondre, puis baissa la tête et parut chercher; enfin, la relevant:

— Je vais vous conduire, si vous voulez?

— Soit! conduis-moi.

Ils arrivèrent, à quelque distance du village, devant une maisonnette d'aspect assez délabré, composée d'un rez-de-chaussée et d'un premier étage. Jeannot poussa la porte, et Maxime se

trouva en présence de Francine Beautru, sa compagne de route. A côté d'elle, toussant et crachant, et ensevelie sous un monceau de guenilles, une vieille femme était échouée sur une chaise.

— Ah! il m'en arrive une belle! s'écria Francine en riant, dès qu'elle l'aperçut. On m'a fait venir ici tout simplement pour servir de garde-malade. Si c'est Dieu possible!

Et comme Maxime jetait un regard inquiet sur la vieille, dans la crainte sans doute qu'elle ne se blessât de la trop grande franchise de sa nièce.

— N'ayez pas peur, ajouta-t-elle, elle est sourde comme un pot.

Lancée ainsi, — Francine d'ailleurs, nous l'avons vu, n'ayant aucun secret pour ses amis, — la conversation ne s'arrêta plus, et Maxime fut bientôt complètement au fait de sa situation nouvelle.

— Mais n'a-t-elle pas pour la soigner, son fils, votre cousin Beautru, dont vous m'avez parlé? demanda-t-il au bout de l'entretien.

— Eh! non, il est placé dans une ferme, à une demi-lieue d'ici. Et il me laisse sa mère sur les bras! Enfin, je suis jouée, que voulez-vous? il faut en prendre son parti.

Maxime se retira, admirant en lui-même la philosophie résignée de Francine. Quelques jours s'écoulèrent. Les occupations de Gontran l'absorbaient toujours; on ne le voyait qu'à de rares intervalles. Enfin, un jour qu'il avait pu consacrer quelques instants à Maxime :

— Ah ça! lui demanda celui-ci, que diable Charles de Martray vient-il donc faire ici? Il ne dit mot, il est comme paralysé... Ne soupçonnerais-tu pas qu'il aime ta sœur?

— C'est bien possible, dit Gontran.

— Alors, pourquoi ne l'épouserait-il pas?

— Oh! oh! Comme tu y vas! s'écria Gontran en riant. Tu t'imagines que la chose est aussi simple que cela. Allons donc! Tu ne connais pas notre ami Charles. Il mourrait plutôt que de lui avouer qu'il l'aime. Il faudra bien pourtant inventer quelque chose... Oui, ajouta-t-il en se mordant les lèvres, comme pour réprimer un sourire, il faudra imaginer quelque moyen, car cette situation ne peut durer... Je te demande pardon de te quitter, mais j'ai encore ces maudites affaires... Va rejoindre ma sœur... A ce soir, mon cher, à ce soir.

Il s'éloigna rapidement, et Maxime resta un moment à la même place, étonné et songeur.

V

A quelques semaines de là, par une nuit fort noire, Maxime, à l'heure où tout le monde quittait le salon pour se retirer dans sa chambre, sortait furtivement du château. Il traversait le parc, étouffant le bruit de ses pas, franchissait la grille et ne s'arrêtait, à quelque distance du village, que devant une maisonnette où une lueur brillait encore à la fenêtre du premier étage Il frappa trois coups dans sa main et cette fenêtre s'ouvrit. L'appui n'était pas très élevé, il s'y trouva d'un bond, d'autant qu'une main, tendue de l'intérieur, lui facilitait l'escalade.

— Ah! voyons si vous avez fait des progrès, dit-il, après avoir refermé la fenêtre et en se dirigeant vers une table qu'éclairait l'abat-jour de la lampe.

Il prit une feuille de papier, encore humide d'une encre toute fraîche, et en considéra longuement l'écriture.

— Oui, c'est mieux, c'est beaucoup mieux, murmura-t-il.

— Vous trouvez? dit Francine, qui s'était rapprochée.

— Oui... Cependant les lettres ne sont pas encore très droites, et puis il faudrait soigner les jambages. Mais c'est cette orthographe toujours incorrecte qui me désespère... Voilà ce qui ne vient pas.

— Bah! avec le temps...

— Mais je ne suis pas ici pour toujours.

— Comptez-vous déjà partir ?

— Non, non ..

— Eh bien! ne perdons pas de temps, et donnez-moi vite ma leçon.

L'écolière s'assit devant la table, et Maxime, arpentant la chambre de long en large, se mit à lui dicter son devoir. Puis, suspendant tout-à-coup sa marche :

— Etes-vous sûre au moins que votre tante dort?

— Puisque vous savez qu'elle n'entend rien... Continuez, je vous prie.

Et Maxime continuait.

— Ah! s'écriait-il en *a parte,* pendant que Francine achevait d'écrire une phrase un peu plus longue que les autres, l'instruction! l'instruction!.. il n'y a qu'elle au monde pour régénérer les masses! pour les relever de cette déchéance morale à laquelle elles semblent condamnées! l'instruction!..

Et toutes les bribes d'articles qu'il avait cent fois composés pour son journal, lui revenaient à la mémoire.

— Oui, sans doute, disait Francine; et je n'oublierai jamais que c'est à vous que je dois tout ce que je sais... tout absolument... Continuez, monsieur Maxime.

La leçon terminée, il suivit pour quitter la chambre le même chemin qu'il avait pris pour entrer. La fenêtre se referma derrière lui. Mais, depuis quelques instants, la lune s'était levée, elle brillait dans son plein et éclairait la façade de la maisonnette, de sorte qu'il n'eut pas plutôt mis pied à terre, qu'il se trouva nez à nez avec un grand garçon qui, campé sur la route, paraissant fort solide et fort carré d'épaules, le dévisagea très-hardiment au passage.

— Que me voulez-vous? lui dit Maxime.

— Moi? rien.

— Et que faites-vous ici?

— Je viens voir ma mère.

— Ah!.. Qui êtes-vous donc?

— Pierre Beautru.

— Eh bien! bonne nuit, monsieur Beautru.

— Au revoir, monsieur.

VI

La *vogue* de Clérieux tombait les premiers jours du mois d'août. Ce jour-là, le soleil se leva radieux, comme s'il eût été convié à la fête et qu'il eût voulu secouer la joie sur l'étroit et champêtre horizon qui forme le cadre de ce récit. Sur l'initiative de Valentine, de nombreux invités des meilleures familles des environs s'étaient donné rendez-vous au château, et, après le repas, qui fut particulièrement gai et cordial, il fut décidé d'une seule voix que l'on irait faire un tour sur le champ de foire.

Chose singulière à noter! depuis l'arrivée de Maxime au château, une évidente transformation s'était opérée chez Mlle de Vesvres. Au calme et à la confiance du mérite sûr de lui-même, avaient succédé dans les manières et dans les discours de cette jeune fille une sourde impatience et une sorte d'irritabilité nerveuse. Ce parisien était-il la pierre de touche avec laquelle elle avait cru pouvoir apprécier la valeur de ses charmes? Etait-elle un peu confuse et humiliée intérieurement de la politesse irréprochable, de cette prévenance jamais en faute mais un peu froide et indifférente qu'il lui marquait? Nous l'ignorons. Tou-

jours est-il qu'au moment du départ, elle refusa avec une obstination et un sourire qui semblaient indiquer une résolution préconçue, le bras de tous les cavaliers qui s'offraient, et qu'elle s'empara despotiquement de celui de Maxime. La compagnie suivait derrière eux, à quelque distance, et Charles de Martray, malgré qu'il en eût, dut rester avec Gontran, qui fermait la marche et qui ne se hâtait que lentement.

— J'ai lu toutes vos œuvres, dit Valentine à Maxime.

— Toutes? ce n'est guère probable.

— Mais si, mais si! Je vous assure.

— Et qui vous les a procurées? Gontran?

— Ah! bien, si vous croyez qu'il s'occupe de ces choses... Non, ajouta-t-elle, c'est Monsieur de Martray. Vous ne savez donc pas qu'il collectionne tous vos ouvrages, jusqu'à vos articles de journaux, tout ce qui tombe de votre plume en un mot!

— Quelle bonne nature! s'écria Maxime.

— Oui, une excellente nature, dit Valentine.

A ces paroles, Maxime jeta un regard de côté sur la jeune fille, mais elle ne sourcilla pas.

— Et quelle est votre appréciation sur moi? interrogea-t-il.

— Mon Dieu! je ne suis pas compétente... Tout ce que je puis dire, c'est que tout m'a plu et m'a beaucoup intéressé.

— Je suis très flatté, mademoiselle.

— C'est bien long et bien difficile, n'est-ce pas, pour se faire un nom dans les lettres? reprit-elle après un silence.

— Oui, dit Maxime, surtout quand on suit la ligne droite qui, quoi qu'on en dise, n'est pas le plus court chemin. J'entends quand on est fier, consciencieux, et qu'on ne sacrifie pas au goût du jour.

— Le goût du public n'est-il pas la loi de l'artiste?

— Cela dépend, dit-il, si le public a le goût bon. Autrefois les belles-lettres ne s'adressaient qu'à quelques personnes d'élite, on raffinait. Aujourd'hui la littérature s'est démocratisée, et pour être compris de tout le monde, il faut se mettre à la portée de tous; tandis qu'au dix-septième siècle, par exemple...

Cette dissertation littéraire les conduisit jusqu'au village. La compagnie les avait rejoints, et l'on s'engagea dans le vacarme de la fête, jetant un coup d'œil sur chaque baraque de saltimbanques et sur les étalages de marchands forains. Seulement, comme en ces endroits la foule était plus compacte, les groupes se rompirent, et Maxime dut abandonner le bras de Mlle de Vesvres. C'est alors qu'il vit Charles de Martray s'avancer vers lui, pâle, ému, la voix balbutiante.

— Voulez-vous venir avec moi ? lui dit-il en se penchant à son oreille. J'ai un mot à vous dire.

— Qu'est-ce donc? qu'as-tu ? s'écria Maxime étonné. Et il le suivit.

Arrivés tous deux à cent pas, dans un endroit désert : — Eh bien ! de quoi s'agit-il ? faisons vite, dit Maxime

— Le temps vous dure-t-il de rejoindre mademoiselle de Vesvres ? Soyez tranquille, je ne vous retiendrai pas longtemps. Certes ! elle paraît enthousiasmée de vous. Elle se suspend à votre bras avec une fierté qui vous fait beaucoup d'honneur. Elle ne jure que par vous ! elle n'a d'yeux et d'oreilles que pour vous ! elle ne voit et n'écoute que vous au monde, et les autres n'existent plus. Je vous fais mes compliments. Chacun vous admire et vous envie ; mais moi, j'appelle cela tout simplement de la déloyauté, et je ne m'attendais pas à cette conduite de votre part !

— Pour un muet, s'écria Maxime en riant, sais-tu qu'on t'a joliment coupé le filet aujourd'hui. Ça, voyons ! est-ce sérieux, ou si tu perds la tête ?

— Je ne perds pas la tête. Pourquoi marchiez-vous en avant des autres ? Qu'aviez-vous à vous dire en secret ? De quoi parliez-vous !

— Nous causions littérature, dit Maxime.

— Ah ! ne plaisantons pas, s'écria Charles, pâlissant davantage encore et tremblant de colère.

— Mais je ne plaisante pas, je te jure.

— Je sais bien que je dois vous paraître ridicule, que je dois vous faire pitié, continua Charles se radoucissant un peu. Que voulez-vous? Je suis ainsi fait, et je n'y puis rien. Mon intérêt me conseillerait peut-être de déguiser mon ressentiment ; j'en suis incapable. C'est que je ne sais pas feindre, moi ! c'est que j'agis toujours franchement et loyalement. Pourquoi n'avez-vous pas agi de même avec moi ? Pourquoi ne m'avez-vous pas dit quelles étaient vos intentions en venant ici ? Je me serais effacé, j'aurais tâché d'oublier, d'abandonner tout espoir. Mais non, vous m'avez trompé, vous m'avez desservi autant que vous l'avez pu auprès d'elle...

— Ah ça ! où veux-tu en venir? à prétendre que j'aime mademoiselle de Vesvres? que je cherche à te supplanter?.. Il est certain qu'il pourrait m'advenir un plus grand malheur que de l'épouser. Je te jure pourtant que je n'y ai jamais songé.

— Elle y songe bien, elle ! puisqu'elle vous aime !...

— Elle ! m'aimer !.. Mais tu rêves, mon pauvre ami !

Il y eut un silence. Puis, tout-à-coup, la douleur de Charles éclata; il saisit la main de Maxime :

— Eh bien! oui, tu as raison, je deviens fou! C'est la souffrance sans doute... Car je souffre, vois-tu ? oh! je souffre à en mourir! Mais dis-moi la vérité, rassure-moi. Il me semble que Valentine t'aime, et j'en suis désespéré. L'aimes-tu, toi? Je ne puis le croire, bien qu'il me paraisse impossible qu'on puisse la voir sans l'aimer. Mais tu ne voudrais pas briser le cœur de ton ami ? Tu aimerais mieux me sacrifier ton amour que de me voir mourir de douleur ? Moi, je l'avoue, un tel sacrifice serait au-dessus de mes forces. J'aime Valentine! Sa froideur et son indifférence me font souffrir mille tortures. Je l'aime comme un insensé! Je ne puis vivre sans l'aimer!

— Mon Dieu ! mais ce n'est pas à moi qu'il faudrait dire tout cela, c'est à elle.

— Eh! le puis-je? Puis-je lui parler, puis-je lui dire que je l'aime, sans que mes lèvres tremblent, sans que mon cœur bondisse dans ma poitrine, sans que tout mon sang afflue à la tête et me fasse bourdonner les tempes ? Et si je le pouvais, n'y a-t-il pas longtemps que ce serait fait?... Mais toi, du moins, jure-moi que tu ne lui as jamais parlé d'amour, que tu n'as jamais cherché à surprendre son cœur, à te faire aimer d'elle ? ..

— Je le jure, dit Maxime.

Charles le regarda longuement et avec une étrange fixité, comme cherchant à surprendre son secret; puis, venant sans doute à penser que si Maxime voulait lui cacher quelque chose, il n'était pas homme à se laisser deviner, et qu'il pouvait d'ailleurs être aimé de Valentine à son insu, il porta vivement la main à ses yeux, ses sanglots éclatèrent, et, laissant Maxime pétrifié de surprise, il s'éloigna rapidement.

Maxime rejoignit à pas lents les invités. En son absence, ils avaient atteint un coin de la place du village, où un orchestre, composé d'un seul violon et d'une grosse caisse, faisait danser sur la terre battue, en plein air. Les quadrilles se succédaient, mêlés de pas de bourrée et de rigodon, suivant le caprice d'un chacun apportant sa variante à cette danse des salons. Le cercle des curieux s'était ouvert respectueusement devant les convives du château bien connus de tout ce monde, ce qui leur avait permis de se placer au premier rang de la foule. C'est là que Maxime retrouva Mlle de Vesvres.

Encore plein de l'altercation qu'il venait d'avoir avec Charles, il répondit à ses provocations innocentes d'un ton plus froid et

plus réservé que celui qu'il avait encore eu jusque-là. Celle-ci, un peu grisée peut-être par l'enivrement général qui s'élevait du tumulte de la fête, n'en sentit que plus vivement ce qu'elle crut être un parti-pris de dédain chez lui, dédain qu'elle attribua sans doute à une toute autre raison que la véritable qu'elle ne pouvait soupçonner. Ses paroles n'en devinrent que plus irritées et plus mordantes.

— On vous a reconnu, lui dit-elle tout-à coup.

— Qui donc ?

— Cette jeune fille qui danse là-bas, et qui regarde de notre côté en riant... Votre compagne de voyage.

— Eh ! oui, c'est vrai... Je me la remets maintenant.

— Vous ne l'aviez pas encore aperçue ?

— Ma foi, non.

— Elle attend sans doute que vous alliez l'inviter.

— Vous croyez ?

— J'en suis sûre... Mais allez donc, Monsieur Gérard ! ne la faites pas languir... Vous voyez bien qu'elle ne vous perd pas des yeux... Allez! allez !...

— Vous le voulez ?

— Je vous en prie.

Maxime hésita un moment, paraissant se consulter et frisant sa moustache d'un mouvement nerveux. Puis, un peu sans doute pour se venger des sarcasmes de Mlle de Vesvres, songeant peut-être aussi au service qu'il allait rendre à Charles en donnant à celle-ci de justes raisons de lui en vouloir, il se décida, et, de l'air délibéré d'un homme qui a conscience de la folie qu'il va faire, mais qui, pour se sauver du ridicule, l'accomplit avec une attention méthodique et une précision parfaite, il s'avança vers Francine et l'invita d'un ton fort sérieux. Celle-ci, qui causait avec son cousin Beautru, le quitta pour suivre Maxime. Elle supposa que le seul motif de sa démarche était quelque pari ou quelque défi porté par un des membres de la noble société, et répondit de très-bonne grâce à son invitation. L'orchestre préluda et la danse commença. Le cercle s'était rétréci, chacun tenant à voir comment Maxime se tirerait du pas où il venait de s'engager. Une gaîté franche et cordiale s'était établie entre tous les spectateurset avait mis tout le monde sur un pied d'égalité, en sorte que les invités du château, ne voyant dans cette extravagance qu'une fantaisie d'artiste, riaient de bon cœur tout les premiers. Tout se passa d'abord le mieux du monde, sinon que Pierre Beautru, le cousin de Francine, en exécutant un cavalier seul couronné par

un tour de gymnastique sur les mains, s'arrangea de façon à venir tomber lourdement sur les pieds de Maxime, ce qui lui valut de la part de celui-ci un regard furieux, qui d'ailleurs ne parut pas l'inquiéter beaucoup, vu qu'il ne fit aucune excuse. A la fin de la première figure, toute l'assistance applaudit, à l'exception de Mlle de Vesvres qui ne riait plus et qui même pâlissait visiblement. La seconde figure commença, pendant laquelle Pierre Beautru qui dansait toujours à côté de Maxime, se livra plus que jamais à ses exercices acrobatiques. Ce dernier le surveillait du coin de l'œil, mais il paraît qu'il s'oublia, et le rustre en profita pour lui envoyer, sous prétexte de grand écart, un croc-en-jambe qui faillit lui faire labourer la terre du nez. Maxime eut toutes les peines du monde à éviter une chûte grotesque. Il ne tomba que sur une main, et, s'étant relevé vivement, il adressa à notre lourdaud un coup de poing en pleine figure. Alors la danse cessa, ce fut une mêlée, un tohu-bohu général. Pierre voulut riposter, mais on se jeta entre les deux asssaillants. Chacun prit fait et cause pour l'un ou pour l'autre, et les spectateurs commençaient à se battre pour leur propre compte, quand Gontran vint prendre Maxime par le bras et l'entraîna hors de la foule.

Pendant ce temps, les invités du château emportaient Mlle de Vesvres qui se débattait en proie à une attaque de nerfs.

VII

Les jours suivants se passèrent pour Maxime dans un océan de réflexions où son imagination, emportée par mille courants contraires et roulant de la surface aux abîmes, allait ballotée sans cesse d'un pôle à l'autre.

Il lui était difficile de se le dissimuler : Mlle de Vesvres avait un faible pour lui. Pourtant, il pouvait s'en rendre témoignage, il n'avait rien fait pour se faire aimer; rien n'avait été jusque-là plus loin de sa pensée que de courtiser la sœur de son hôte. En eût-il eu quelques velléités, que le désespoir dont Charles lui avait donné le spectacle, aurait dû suffire à les étouffer en lui.

Mais ne se trompait-il pas? ne s'exagérait-il pas le penchant de Mlle de Vesvres, l'impression qu'il avait produite sur son cœur ?... Non! pour que le doute fut encore permis, trop de preuves de la réalité et de la force de cet amour s'étaient accumulées jour par jour, et ne fût-ce en dernier lieu que le dépit de la jeune fille et sa syncope lors de l'aventure du bal champêtre. Il était aimé, il le sentait, et son amour-propre se trouvait flatté. De là à se reprocher

sa froideur, sa cruauté, et les tortures qu'il lui avait infligées en dansant avec la jeune ouvrière, il n'y avait qu'un pas. Mais il était décidé à ne pas aller plus loin, à ne pas s'abandonner à l'étourdi à l'entraînement d'un amour qui lui paraissait sans issue. Une telle résolution de sa part n'était pas sans quelque mérite, si l'on songe que, malgré sa petite et naissante notoriété, il était demeuré fort pauvre, et que le hasard semblait jeter là sur ses pas, avec la fortune et l'amour inespéré, une vie désormais indépendante et qu'il pourrait consacrer à la lente et soigneuse éclosion des chefs-d'œuvre couvés dans ses rêves. Et puis, il faut aussi le dire, bien qu'il eût résolu de se tenir sur la défensive, il n'était que trop désarmé contre les surprises de semblables aventures romanesques. Le labeur persévérant que sa jeunesse s'était imposé, avait laissé son cœur toujours inoccupé. Il avait vécu enfermé dans les livres, qui avaient borné jusque-là son horizon, et ce n'était qu'en se hissant au-dessus de cette pyramide de paperasses et de manuscrits, qu'il avait pu apercevoir au loin cette oasis bénie, cette terre promise où ses pas n'avaient fait encore que quelques excursions rapides, sans gloire d'ailleurs comme sans conséquence.

— Mais enfin, comment cela finira-t-il ? se demandait Maxime. Que prétend Mademoiselle de Vesvres? Où veut-elle en venir? Pense-t-elle sérieusement que je puisse l'épouser ? Oublie-t-elle que jamais son père, jamais sa grand'mère n'y voudront consentir?.. Et ce pauvre Charles qu'on ne voit plus maintenant? Qui nous boude de loin sans doute ! Comment prendra-t-il la chose ? Dans tous les cas, il est bien évident qu'elle ne l'aime pas, qu'elle ne veut pas de lui. Dès lors, c'est donc moi qu'elle aime et qu'elle épousera !

Et il se voyait déjà marié, et il arrangeait sa vie nouvelle, cette existence fastueuse qui allait être la sienne, avec ses séjours intermittents en province et à Paris, ayant hôtel ici et château là, où il habiterait suivant la saison. Il ouvrait un salon littéraire où l'élite de Paris serait reçu, où trônerait Valentine, et d'où sa gloire encore un peu effacée, prônée désormais par mille bouches complaisantes, déborderait sur Paris et sur la France entière. Et dire que tout cela était possible, facile, et qu'il suffisait...

— Eh! oui, pensait-il en lui-même, pendant qu'un sourire ironique plissait sa lèvre, il suffit, après l'amour de Mademoiselle de Vesvres, d'obtenir le consentement de son père, l'approbation de la vieille marquise, la connivence de Gontran, et le désistement résigné de Charles, — peu de chose, après tout.

Ç'est dans ces fluctuations entre le doute et l'espérance, entre

d'impossibles chimères et des obstacles trop réels, que l'esprit de Maxime était plongé, le jour où nous le retrouvons au salon, tenant compagnie, en l'absence de Gontran, à la marquise de Vesvres et à sa petite fille.

Le temps était orageux, l'atmosphère alourdie. De grands nuages noirs avaient subitement voilé le ciel, et, après quelques éclats de tonnerre, la pluie s'était mise à tomber avec une violence extrême. L'électricité dont l'air était chargé agissait sur les nerfs de Valentine; car, du fauteuil où elle était assise, elle allait fréquemment coller son front à la vitre que l'averse battait sans discontinuer; puis, elle revenait d'un pas fébrile, et reprenait sa broderie, pendant que Maxime, jetant sur elle de temps à autre un coup d'œil à la dérobée, lisait à haute voix d'un ton plein de componction un article du *Monde* à la vieille marquise.

— Mais cette pluie ne cessera donc pas! s'écria Valentine, se levant pour la centième fois.

— Eh ! qu'importe qu'il pleuve ! dit la marquise; ne sommes-nous pas bien ici ?

— Non, je m'étais mise en tête de sortir aujourd'hui J'étouffe, j'ai besoin de mouvement...

— Eh bien ! patiente un peu, mon enfant; ce temps ne peut durer.

Un instant après, Valentine se dressait avec un cri de joie. La pluie venait de cesser. Un gai rayon de soleil, traversant les carreaux, dansait maintenant sur le parquet du salon.

— Voici le beau temps ! s'écria-t-elle. Profitons-en vite.

— Mais où cours-tu donc ? dit Mme de Vesvres. La terre est encore humide : tu vas prendre du mal.

— N'ayez pas peur, grand'mère... Venez-vous, monsieur Gérard ?

— A vos ordres, mademoiselle, dit Maxime en jetant son journal.

Ils arrivèrent sur la terrasse, et à l'aspect du ciel radieux et de la campagne lavée par l'ondée, ils sentirent leurs nerfs se détendre et une allégresse soudaine les envahir. Toute trempée encore des larmes de la pluie, et sous les derniers grondements de l'orage qui allaient se perdant dans l'éloignement comme une armée qui fuit en déroute, la nature, calme et rassérénée, semblait se réveiller plus belle et rajeunie. Les oiseaux chantaient, les fleurs exhalaient des senteurs plus pénétrantes; mille gouttelettes de diamant brillaient dans le calice des roses du parterre, se suspendaient en grappes aux branches du parc; et, comme pour une

apothéose, au milieu de ce décor féerique, un arc-en-ciel projetait au-dessus des masses verdoyantes de la forêt son arche éclatante et démesurée.

— Voulez-vous que nous courions? dit la jeune fille; je ne puis tenir en place... C'est à qui sera le plus tôt à l'étang.

Elle prit sa course, et Maxime la suivit. Ils contournèrent la terrasse et se trouvèrent bientôt au bord de l'eau. Les branches, frolées au passage, avaient dérangé la coiffure de la jeune fille et secoué sur elle leur rosée. Ses yeux bleus brillaient d'un éclat inaccoutumé. La rapidité de la course avait animé son teint. La sueur, perlant en gouttes microscopiques sur son front et sur ses lèvres, baignait sa tête d'un nimbe transparent; et le vent, se jouant dans les folles mèches qui lui battaient les joues, les faisait briller au soleil comme des fils d'or de la vierge. Maxime, en la considérant, la vit si transfigurée et si belle, que tout son sang se porta au cœur et le brûla. Il s'abandonnait tout entier à cette dangereuse contemplation, quand Valentine l'en tira soudain :

— Mais vous n'êtes jamais allé dans la barque! s'écria-t-elle. Vous ne connaissez pas mon talent de rameur... Vous allez voir!... Voulez-vous?

— Volontiers, dit-il, à condition que je vous montrerai aussi le mien.

— C'est convenu.

Ils descendirent dans la barque et s'assirent en face l'un de l'autre sur deux bancs assez rapprochés. Valentine prit les rames, et la nacelle s'éloigna du bord.

VIII

Au bout d'un instant de promenade : — A mon tour maintenant, dit Maxime en saisissant les rames.

La barque avait fait le tour de l'étang et se trouvait en face de l'endroit où l'Herbasse, que Maxime avait côtoyée le jour de son arrivée, reprend son cours. Refluant par l'effet du barrage qui la comprime à l'extrémité du parc, elle coule là plus profonde et d'un mouvement presque imperceptible, sous de grands arbres dont les branches s'entrecroisent d'une rive à l'autre. Et c'est sous cette voûte que, faisant décrire à la barque une courbe rapide, Maxime s'engagea soudain.

— Où allez-vous donc? s'écria la jeune fille.

— Je cherche un peu d'ombre. Après l'averse, ce soleil n'est pas tenable.

Valentine avait rougi. Elle se tut, comme embarrassée. Ce silence dura quelque temps. Elle regardait de côté, absorbée, sérieuse, semblant compter les arbres de la rive qui fuyaient plus vite sous la double impulsion des rames et du courant plus rapide.

— Vous ne dites plus rien? hasarda Maxime avec un sourire hésitant et pour ramener à lui l'attention de la jeune fille.

— C'est que je n'ai rien à dire.

— Ni rien à me demander?

— Non plus... Que pourrais-je avoir à vous demander?

— Que sais-je!

— Mais enfin?...

— Quand ce ne serait que d'oser être franc avec vous!

— Comment donc?

— Oui, c'est cela même, poursuivit-il rapidement, c'est la franchise, c'est la vérité que vous pourriez vouloir de moi!

— Et à quel propos?

— A quel propos!... Ah! tenez! à quoi sert de nous tromper l'un l'autre et de jouer sur les mots? Un seul suffit pour nous entendre, et ce mot, je le dirai. Mais ne le savez-vous pas déjà? Pourquoi sommes-nous ici ensemble? Pourquoi sommes-nous heureux d'y être? Pourquoi, dès que la pluie a cessé, nous sommes-nous élancés hors du château, comme si l'air nous eût manqué dans ses murs, comme si nous nous échappions d'une prison? Pourquoi avons-nous délié cette barque? Pourquoi, dès qu'elle a quitté le bord, nous sommes-nous sentis joyeux et l'idée vous est-elle venue comme à moi que le monde s'effaçait pour nous, que nous ne dépendions plus de personne, et que nous partions tous les deux pour quelque voyage inconnu? Pourquoi avez-vous rougi? vous êtes-vous sentie émue, — oh! je l'ai remarqué, allez! — en pénétrant sous ces voûtes de feuillage? Et pourquoi, en ce moment même, votre cœur, le mien battent-ils si vite?... Vous pourriez le dire comme moi!... Ah! Valentine, soyez franche: n'est-ce pas parce que nous nous aimons?

— Nous aimer! s'écria Mlle de Vesvres.

— Eh quoi! vos attentions pour moi, vos regards, vos paroles, vos caprices et votre colère même, tout cela n'était donc pas de l'amour?

— Je ne puis aimer, dit la jeune fille, car je ne puis disposer de moi. Je suis promise à Monsieur de Martray. Mon père lui a donné sa parole, je le sais.

— Ah! Charles! vous ne l'aimez pas! c'est le cœur le plus

généreux, le caractère le plus loyal, mais vous ne l'aimez pas ! C'est l'homme qui, certes ! après moi, vous aime le plus peut-être, mais vous ne l'aimez pas, et vous ne l'épouserez pas !

— Comment résisterai-je aux volontés de mon père, aux prières de ma grand'mère ?

— Vous leur direz que vous m'aimez ! qu'ils ne peuvent vouloir votre malheur, et que c'en serait un irréparable que de vous contraindre d'épouser Charles !...

— Mais lui-même qui m'aime, vous venez de le dire, où prendrai-je la force de briser son cœur par un refus ?

— Si ce n'est le sien, ce sera donc le vôtre que vous briserez en l'épousant ? Mais je ne vous laisserai pas accomplir ce sacrifice. Non, non, j'irai trouver Charles plutôt, je lui dirai que vous m'aimez... Je le connais, je sais son âme à la hauteur de tous les héroïsmes ! Il renoncera à vous épouser malgré vous, il rendra sa parole à votre père...

— Oui, faites cela ! dit vivement Valentine.

— Mais vous m'aimez donc alors ? s'écria Maxime qui, s'agenouillant à demi, saisit une des mains de la jeune fille et y déposa un baiser.

Tout à coup, elle se dressa avec un cri terrible. La pâleur envahit son visage ; ses yeux, démesurément ouverts et fixés devant elle, semblèrent contempler un horrible spectacle.

— Nous sommes perdus, murmura-t-elle.

Maxime tourna la tête. La barque n'était plus qu'à quelques mètres de la cascade et courait vers elle avec une rapidité effrayante. Pendant qu'ils s'oubliaient dans leurs épanchements, le ruisseau, gonflé par cette pluie d'orage, avait accéléré son cours, surtout en cet endroit où, en s'élargissant, il précipite sa chûte. Ils ne s'étaient aperçu de rien, ils n'avaient pas même prit garde au bruit sourd et sans cesse grossissant de la cataracte. Le mur de barrage que l'eau dépassait à peine en temps ordinaire et où la barque s'arrêtait d'elle-même, disparaissait complétement à cette heure. Ils allaient, sans que rien ne put retarder cette minute tragique, glisser sur cette nappe d'eau, tomber et s'engloutir dans le vide. La chûte serait épouvantable, mortelle : elle était inévitable. Maxime entendait le grondement inexorable des flots se brisant sur les rochers qui hérissent le gouffre. Il chercha les rames autour de lui ; mais il ne les vit plus : elles avaient glissé de la barque, et fuyaient devant lui, emportées par le courant. Comme l'avait dit Valenline, ils étaient perdus.

IX

Si Charles de Martray ne venait plus au château, ce n'est pas que l'envie lui en manquât, ni même qu'il n'en eût pris souvent le chemin. Mais il s'était promis qu'à moins d'une invitation expresse de Mlle de Vesvres, on ne l'y reverrait plus. Il voulait mettre évidemment la jeune fille dans son tort, la punir peut-être, dans tous les cas lui faire sentir son dépit. Bien des fois, quand l'image de Valentine s'imposait à lui avec un redoublement de tyrannie, il n'avait pu tenir en place, il était sorti, et ses pieds l'avaient porté machinalement dans la direction de Clérieux. Mais, arrivé devant la grille, sa douleur et sa colère s'étaient réveillées, il s'était ressouvenu de son serment, et, tournant brusquement les talons, il était revenu en hâte chez lui en se jurant de n'en plus sortir. Il recommençait, bien entendu, le lendemain.

Par le jour de pluie dont nous avons parlé, à l'heure de sa promenade habituelle, il se trouva bien forcé par l'inclémence du temps de se tenir parole. Mais l'orage n'eut pas plutôt diminué de violence, qu'il suivait déjà la route de Clérieux, recevant les dernières bourrasques de la tempête, mais n'en marchant pas moins allègrement. Cette fois, quand il atteignit la grille, il aperçut sur la terrasse Maxime et Valentine qui paraissaient se consulter. Puis il les vit prendre leur course et s'élancer dans sa direction. Avait-il été aperçu et accouraient-ils joyeux à sa rencontre?.. Il fut touché, son cœur pardonna tout. Mais son illusion dura peu. Il les vit s'approcher de l'étang, descendre dans la barque, côtoyer les bords, puis tout-à-coup s'enfoncer et disparaître sous les arceaux épais de l'Herbasse.

C'en était trop! sa jalousie l'emporta. Il ouvrit la grille, s'élança à travers le parc pour couper plus court et, en quelques enjambées, il se trouvait auprès du ruisseau, dans ce sentier qui le côtoie, et d'où il pouvait, sans être vu lui-même, à travers les interstices du feuillage, apercevoir Valentine et Maxime, entendre tout ce qu'ils disaient! Ce fut, à partir de ce moment, un long calvaire, un horrible chemin de croix, où, pâle, égaré, fou de rage, suivant leur trace d'arbre en arbre, rampant dans l'herbe à leur côté, il souhaita vingt fois de voir la barque s'entrouvrir et engloutir à ses yeux ses deux bourreaux. Pas une parole, pas un de leurs gestes ne lui échappa. Comme Valentine il reçut les déclarations de Maxime; comme ce dernier il surprit l'aveu

involontaire de la jeune fille ; il vit, il entendit l'affreux baiser. Comme eux enfin, perdu dans une seule pensée, — une pensée de désespoir et de douleur poignante, — il ne s'aperçut pas que le torrent était grossi et débordé, que la cascade était proche ; il ne comprit leur danger, il ne vit leur perte que lorsque Valentine se dressa en jetant son cri d'épouvante.

Le ciel avait-il donc entendu son appel, exauçait-il son vœu de vengeance ? Ils allaient périr ; il devait être content. Il serait vengé. D'ailleurs, que faire ? Il n'avait qu'à laisser le destin s'accomplir ; car essayer de les sauver, c'était courir à une mort certaine... Ah ! il ne fit pas tant de réflexions, il n'hésita pas un moment ! Mais, plus prompt que l'éclair, plus rapide quela barque volant vers l'abime, il s'élança sur le mur de barrage. Malgré la force du courant, il put faire quelques pas sur cette crête, s'y arc-bouter, le dos tourné au précipice, le corps penché en avant, et là, attendant le choc effroyable de la barque, l'étreindre dans ses deux bras au passage et la maintenir une seconde au-dessus du gouffre.

— Sauve-toi ! cria-t-il à Maxime. Descends sur le mur et laisse-moi faire.

Maxime fit ce qu'on lui disait. Alors Charles, lâchant prise, enleva vivement Valentine dans ses bras, et pendant que la barque, abandonnée à elle-même et pirouettant, allait se fracasser sur les rochers, il regagnait le bord avec mille précautions et déposait sur le gazon la jeune fille évanouie.

— Ah ! Charles, s'écria Mlle de Vesvres en revenant à elle, comment reconnaître jamais...

— Non ! dit-il avec un triste sourire en repoussant avec douceur la main qu'elle lui tendait, non... Adieu...

Et il s'éloigna sans retourner la tête.

X

Maxime et Valentine ne mirent pas beaucoup de temps à trouver tout naturel l'acte héroïque de Charles de Martray et à accepter son sacrifice comme chose due. Ils s'aimaient ! n'étaient-ils pas le centre de tout ? et tout, êtres et choses, ne devaient-ils pas tourner autour d'eux, n'avoir pour but que de leur complaire ?

Pourtant, en y réfléchissant dans les moments de calme, un pli se formait sur leur front, et il leur semblait entrevoir de vagues points noirs à leur horizon. Ces points noirs, c'était d'abord

le retour de M. de Vesvres qui ne pouvait tarder; c'était aussi, et plus près d'eux, la vieille marquise qui depuis quelque temps suivait tous leurs mouvements d'un long regard muet et méditatif, plein de pensées sous-entendues. Maintenant Valentine, sans pouvoir s'expliquer son malaise ni s'en défendre, se trouvait gênée en présence de sa grand'mère. Elle se troublait à ses moindres paroles, éprouvant au cœur une commotion pénible, un ébranlement douloureux. Or, c'est précisément ce qu'elle ressentit, un jour qu'elle était seule au salon avec la marquise, et que celle-ci, posant sur une table, à côté d'elle, le livre qu'elle lisait, lui dit en se croisant les mains :

— J'ai reçu ce matin, ma chère enfant, une lettre de ton père. Sans préciser la date, il m'annonce sa prochaine arrivée. Maintenant, avec le plaisir de te revoir et de t'embrasser, sais-tu ce qui le rendrait le plus heureux des pères ?

— Non, murmura la jeune fille à demi-voix, sentant que la crise approchait.

— Eh bien ! je vais te le dire. Tu as vingt ans; tu ne veux pas mourir vieille fille, n'est-ce pas ? Tu es belle, tu es intelligente; tu es noble ce qui a encore son prix, et tu es riche, ce qui ne gâte rien. Dans tout cela il y a des éléments de bonheur. Pour que ce bonheur soit complet, il ne te manque plus qu'une chose, c'est de faire choix d'un bon mari... Voyons ! mademoiselle, avez-vous fait votre choix ?

— Oui, dit-elle avec beaucoup d'assurance et de fermeté.

— Ah ! très bien. Et cet homme quel est-il ?

— Il s'appelle Maxime Gérard.

La vieille marquise resta très-calme. Elle ne fit pas un cri, elle n'eut pas un tressautement. Seulement, d'un geste lent, elle prit son lorgnon, l'éleva à la hauteur de ses yeux et considéra longuement sa petite fille. Puis, d'une voix douce :

— La langue t'a fourché, mon enfant. Tu veux dire Charles de Martray.

— Je veux dire Maxime Gérard.

— Alors, c'est une plaisanterie ?

— C'est très sérieux.

— Dans ce cas, tu as donc résolu de te déshonorer par ce mariage, et de nous déshonorer avec toi, — ton père, Gontran et moi.

— Je ne serai pas déshonorée et je ne vous déshonorerai pas en épousant le meilleur et le plus généreux des hommes, l'esprit le plus élevé et le plus distingué, l'âme la plus droite et la plus

loyale, le caractère le plus fier et le plus désintéressé. Je ne serai pas déshonorée pour porter un nom qu'il a déjà su rendre illustre, qu'une gloire éclatante attend un jour...

— Ta, ta, ta, dit la vieille marquise. Je t'avertis que toutes ces belles raisons me touchent fort peu. Je doute qu'elles aient quelque prise sur ton père, et si tu n'en as pas de meilleures...

— J'en ai une dernière et meilleure.

— Et c'est ?

— Que je l'aime! dit-elle timidement et en baissant la tête.

— Comment dites-vous cela, mademoiselle?

Valentine se laissa glisser à genoux sur le parquet: — Ah! grand'-mère, s'écria-t-elle en pleurant et en tendant ses bras vers la marquise dont le lorgnon la suivit dans cette nouvelle position, vous ne voudrez pas me briser le cœur, vous ne voudrez pas me voir mourir de douleur et de désespoir... Oui, je l'aime, je ne puis aimer que lui... Lui aussi m'aime et n'aimera jamais que moi... L'oublier serait impossible, songer à quelqu'autre serait une infamie, car j'ai juré de l'épouser !..

— Si tu l'aimes, tu cesseras de l'aimer, et si tu as promis de l'épouser, tu reprendras ta parole. Voilà tout, ma fille.

—Ah! c'est ainsi... Soit! s'écria-t-elle en se relevant et en séchant ses larmes. Puisqu'on me pousse à bout, j'entrerai dans un couvent.

— Je le préfère, dit tranquillement la marquise.

— Eh bien! non, je ne céderai pas j'userai de mes droits, j'attendrai d'avoir l'âge... l'âge d'agir de mon plein gré, et je l'épouserai en dépit de tous!

— Assez! mademoiselle; cette comédie a assez duré... Votre père sera instruit de cette scène à son arrivée. Allez.

Et, comme si la pièce eût été finie en effet, et que le rideau se baissât, elle laissa retomber son lorgnon, avec lequel elle n'avait pas cessé d'étudier le jeu passionné et éloquent de Mlle de Vesvres. Puis, pendant que celle-ci s'éloignait, elle reprit son livre, l'ouvrit à l'endroit où elle avait posé le signet, et se remit à lire.

Quelques instants après, des éclats de voix se faisaient entendre à l'extrémité de l'avenue, et, comme en ce moment la femme de chambre de la marquise traversait le salon, Mme de Vesvres s'informa de ce qui se passait au dehors.

— C'est le petit Jeannot, répondit-elle ; je ne sais ce qu'il veut. Voilà deux heures qu'il est planté devant la grille, et le concierge ne peut l'en arracher.

— Je le devine, moi, ce qu'il veut. Allez lui dire de venir, et faites monter de l'office quelques assiettes de dessert.

Jeannot faisait bientôt son entrée au salon. D'un air moitié honteux, moitié sournois, il s'avança, laissant errer ses regards de la table chargée de friandises à la figure de la marquise.

— Ah ! te voilà, Jeannot ! Aimes-tu toujours les confitures ?

— Oui, madame.

— Nous allons bien voir.

La marquise se leva et fit une longue tartine qu'elle alla tendre à Jeannot. Mais, en se penchant vers lui, son œil avisa la poche bâillante de son pantalon, d'où émergeait le coin d'une lettre.

— Eh ! qu'est cela, maître Jeannot ? dit-elle en tirant la lettre à elle. Vous êtes donc facteur rural à cette heure ?

L'enfant resta penaud, la bouche ouverte, un morceau à moitié mâché. Il suivit la lettre des yeux et eut comme un mouvement de chat allongeant la patte pour s'en emparer. Mais il n'en fit rien.

C'était un simple carré de papier, plié en quatre, et portant une suscription sur un des côtés. La marquise ne se fit aucun scrupule de l'ouvrir et, en ayant parcouru le contenu, non sans un sourire de satisfaction :

— Allons ! dit-elle à Jeannot, au revoir, mon garçon.

Puis à sa femme de chambre qui emportait les assiettes de dessert :

— Dites à mademoiselle de Vesvres que je l'attends.

XI

Quand Valentine parut devant sa grand'-mère : — Puisque vous voulez épouser monsieur Gérard, lui dit celle-ci, voici une lettre pour lui, que je vous charge de lui remettre. Dans la situation où vous vous trouvez respectivement, vous ne devez d'ailleurs avoir aucun secret l'un pour l'autre, et vous pouvez en prendre connaissance. Je vous en prierais même, au besoin.

Valentine sentit qu'un malheur était caché pour elle dans ce papier ; elle l'ouvrit, n'en parcourut que les premières lignes, la signature et l'adresse, et se jeta en sanglotant dans les bras de sa grand'-mère...

En ce moment, par un hasard qu'on eût dit combiné, Maxime traversait la cour du château. Valentine l'aperçut ; elle sortit du salon et marcha droit à lui : — Tenez, monsieur ! dit-elle en

lui tendant le chiffon avec un geste plein d'une hauteur aristocratique.

Et sans attendre de réponse, un mouchoir sur sa bouche, dont ses dents mordillaient la batiste, elle s'en alla, étouffant ses larmes.

Maxime, abasourdi, la regarda s'éloigner ; puis il déplia à son tour la lettre.

« Monsieur Mazim Zérar, au chatau.

« Vous êtes un naingras comme tous les autres hommes. Je vous ai donné mon mon amitié tout inoçamant, et vous m'abandonnez sans remaurs. Ça se sait dans le village, vous allez vous marier aveq madmoisel de Vesvres. Que vais-je devenir sans ressource, avec une instrussion incomplète? Car, quoique je m'applique, j'ai peur que vous ne trouviez encore mon ortograf un peu incoreq, comme vous dites ; et vous ne m'emmènerez pas à Paris pour finire mon éduquassion, comme vous me l'aviez promis, pisque c'est madmoisel Valentine qui vous y suivra. Enfin, épousez votre nouvel quonquet. Je vous le souette de tou mon queur. Mais j'espère que vous me viendrez en aid pour quitter le paï, où je ne peux plus rester.

« Votre Francine Beautru. »

— Instruisez donc les masses ! s'écria Maxime en froissant la lettre dans ses doigts.

Il baissa la tête, parut réfléchir un moment sur le parti à prendre ; puis, haussant légèrement l'épaule avec un geste de résignation, il prit le chemin de sa chambre.

XII

Ce jour-là même, le courrier s'arrêtait devant la demeure de Charles de Martray, et le marquis de Vesvres en descendait.

— Eh bien ! s'écria-t-il en abordant le jeune homme, sommes-nous prêts?

— Hélas ! dit-il, elle ne m'aime pas.

— Lui avez-vous dit que vous l'aimiez?

— Non.

— Lui avez-vous parlé au moins?

— Non.

— Eh bien ! alors?

— Eh bien ! alors, elle ne m'aime pas.

— Et qu'en savez-vous?... Comment, saperlotte! je vous retrouve, après deux mois, juste au point où je vous ai laissé.. C'est trop fort! vous allez me suivre immédiatement au château, mon garçon.

Une heure après, le marquis de Vesvres se trouvait seul dans la chambre de sa fille. L'entretien durait depuis quelque temps.

— Enfin, dit-il en terminant, je n'irai pas par quatre chemins. Voici ce dont il s'agit, mon enfant, Charles t'aime...

— Oui, dit la jeune fille.

— Il te demande ta main, veux-tu l'accorder?..

— Oui, oui...

— Tu l'aimes donc?

— Oui, oui, oui...

Et elle se jeta au cou de son père en fondant en larmes.

— Allons! ne pleurez pas, petite fille!.. Tu ne peux manquer d'être heureuse avec lui; et puis, nous ne nous séparons pas, puisqu'il reste notre voisin, notre ami...

Et en redescendant au salon, à Charles qui l'attendait dévoré d'impatience et d'anxiété : — Ah ça! que me disiez-vous donc que ma fille ne vous aimait pas? Mais elle est folle de vous, mon cher!

Charles n'y comprit rien, mais il accepta son bonheur comme il lui venait.

— Et tu pars? disait Gontran à Maxime en lui serrant la main, au moment où le parisien montait dans le courrier, qui s'était arrêté à la grille. Comme cela tombe mal : juste quand mon père revient, et que j'allais être tout à toi!

Quelques heures après, Maxime Gérard, installé dans le train qui l'emportait à toute vapeur vers Paris, paraissait songeur et absorbé. Puis, sortant tout-à-coup de son immobilité et se frappant le front, comme illuminé par une pensée subite :

— Ah ça! Gontran, par hasard, ne m'aurait-il fait venir que pour hâter le mariage de sa sœur?

LÉON BARRACAND.

— novembre 1866.

DOCUMENTS POUR SERVIR

à l'histoire de la

VILLE DE VIENNE

pendant

LA PÉRIODE RÉVOLUTIONNAIRE

Nos archives contiennent des documents très-curieux relatifs à la période de 1789 à 1800.

Les procès verbaux de la société des Amis de la Constitution *sont surtout plein d'intérêt.*

Une analyse ou un résumé aurait pu les dénaturer, nous avons préféré les reproduire in extenso.

I

Du mercredi vingt-unième avril mil sept cent quatre-vingt-dix, dans la salle de l'Hôtel-de-Ville de Vienne, sur les deux heures, se sont assemblés les *amis de la Constitution*, à l'effet de nommer des officiers pour le service de la Société et pour délibérer sur les objets essentiels à sa formation.

L'assemblée étant formée, elle a procédé à la nomination de son président, de deux secrétaires et d'un trésorier et par acclamation, M. Pioct, maire, a été nommé président; MM. Decomberousse et Teste Dubailler, secrétaires et M. Reymond fils, trésorier.

Et, de suite, l'assemblée a nommé deux membres pour concerter, avec M. le Président, le règlement que doit observer la Société, règlement qui sera, néanmoins, calqué sur celui qu'a adressé à la Société le Président de la Société séante à Paris;

Il a été convenu que cette nomination serait faite au scrutin;

celui-ci formé et dépouillé, les suffrages se sont réunis en faveur de MM. Labbe père et Chabroud, abbé, lesquels s'occuperont, avec M. le Président, du règlement en question et le présenteront incessamment à la Société qui, après l'avoir approuvé, en ordonnera l'enregistrement.

Il a été arrêté qu'on enregistrera l'adresse par laquelle la Société a demandé à être affiliée à celle de Paris, la lettre signée par le duc d'Aiguillon, président, qui a annoncé cette affiliation et le rôle des membres de la Société.

Il a été, de plus, délibéré que l'on ferait incessamment réponse à la lettre de M. le duc d'Aiguillon, pour témoigner à la Société des amis de la Constitution, les sentiments de gratitude qui animent la Société viennoise et que la teneur de cette lettre serait enregistrée.

Les membres s'occupant du lieu de leur séance et des jours qui doivent y être destinés, il a été convenu que l'on s'assemblerait dans une des salles de l'Hôtel-de-Ville, les mercredis de chaque semaine, à quatre heures de relevée.

M. Teste-Lebeau, l'un des membres de la Société, a demandé la parole qui lui a été accordée par M. le Président, et a dit qu'il avait appris ce matin qu'il avait été tenu un conseil de guerre dans la cour des casernes, par MM. les officiers du régiment de Penthièvre, contre un dragon de ce régiment dont il ignore le nom et qu'il en était résulté que l'on donnerait au dragon une cartouche jaune; ce jugement est intervenu, dit-on, sous le prétexte d'insubordination, même de vol; mais on a assuré que cet homme n'avait à se reprocher que d'avoir caché, lors de son engagement dans ce régiment, qu'il sortait des gardes françaises. Si ce jugement est intervenu sur ce seul motif, le malheureux qui en a été la victime mérite très-certainement que l'on s'intéresse à son sort.

La Société, sur cette représentation, a prié M. le Président de prendre à cet égard les renseignements convenables, d'après lesquels la Société agira selon les motifs louables qui la guident pour procurer aux maux de ce malheureux les soulagements qu'il pourrait mériter.

Il a été délibéré ultérieurement que M. le Président et les secrétaires seront autorisés à signer les différents actes de correspondance après les avoir néanmoins fait approuver par les membres de la Société et ont MM. les assemblés signés :

Teste-Lebeau, Bonnevay, J.-L. Labbe fils, Gelas cadet, P. Ollieu, Dupré, maître écrivain, Benatru, boulanger, François

Bonnardel, Leymin père, Drivet, Bonin, Recourdon, Nivard, Bonnin-Desrive, Mermet, Blanc, Faubert, Gonnet, L. Charvet oncle, Bruant, Chantelouve, Genève-Brézy, prêtre, Rondet, Serre, Armanet, de Cléville, Thévenin, Badin, Dijont, chirurgien major de la Légion viennoise, Reymond fils aîné, Carron off. mal. Billoud, ancien officier pens^re du Roy, Bertet Dupiney, Arsaubier, J. Granjond, Billoud, chirurgien-major, je proteste contre la qualité qu'a prise le sieur Dijont de la garde nationale ou Légion viennoise, Chabroud, Benatru, Moro, Duclavel, Morel, Labbe père, Pioct, prés., Teste-du-Bailler, Decomberousse.

L'assemblée s'étant aperçue de la qualité prise par le sieur Dijont après sa signature et des protestations qui accompagnent celles du sieur Billoud, qui a pris la même qualité, et considérant que la seule qualité que les membres de cette assemblée doivent prendre est celle de citoyen et ami de la Constitution, a arrêté que les qualités et protestations dont il s'agit seraient regardées comme non avenues et en conséquence rayées, ce qui a été de suite exécuté, attendu surtout que cette assemblée doit être plutôt, pour tous les amis de la Constitution, le point de ralliement et de réunion qu'une occasion de discorde et de désunion et ont les délibérants signé :

Chabroud, Armanet, Duclavel, Mermet, de Cléville, Reymond fils aîné, Bonin-Desrive, Recourdon, Alméras, Faubert, Morel, Labbe père, J. Granjond aîné, Benatru, Decomberousse, Pioct, prés., Teste-Lebeau, Thévenin, Teste-du-Bailler.

II

ADRESSE

A la Société des amis de la Constitution séante à Paris

Les citoyens de la ville de Vienne s'empressent d'applaudir aux âmes patriotiques et aux travaux des amis de la Constitution, et leur désir le plus cher est de mériter de concourir eux-mêmes au but d'une société que le seul bien public dirige, en espérant à l'honneur d'une association dont les rend digne le zèle qui les anime.

Ils savent qu'une adhésion ferme et constante aux bons principes, aux principes consacrés par les décrets des représentants de la nation peut seule distinguer le citoyen patriote du citoyen mécontent ; et ils s'imposent la loi de donner l'exemple de la sou-

mission la plus entière, non par un sentiment de lassitude excitée par une longue attente du bonheur, mais par un sentiment d'équité provoqué par la sagesse du projet et des délibérations de l'Assemblée nationale.

Ils savent aussi que le moment est venu où l'aristocratie répandue dans tous les états par la secousse nécessaire que tous les états ont reçue, va rassembler toutes ses forces pour repousser les derniers traits qui vont l'accabler. Les municipalités sont les bases sur lesquelles vont désormais reposer la durée de la Constitution et l'empire de la liberté; c'est contre ces fondements que les ennemis de la patrie vont lever les foudres de la rage et du désespoir : tels ces vents déchaînés qui viennent agiter les arbres jusque dans leurs racines, et faire tomber les fruits avant leur maturité. c'est aux amis de la Constitution à prévenir ces funestes effets. Une vigilance active, des recherches infatigables, un zèle qui brave tous les dangers, le courage qui sait les soutenir, toutes ces armes sont en leur pouvoir, et les citoyens de Vienne jurent d'en faire usage.

Honneur, aliment de la monarchie française; amour de la patrie, aliment de la liberté, des liens indissolubles vous unissent dans nos cœurs, et nous jurons de vous être à jamais fidèles.

La plus intime fraternité resserre en ce moment toute la garde nationale de l'Empire français. Les distances les plus éloignées ont été vaincues, et l'on a vu la France entière se lier par des sentiments patriotiques et militaires. Que les amis de la Constitution suivent un si bel exemple; que les lumières se communiquent de toutes parts, qu'elles se propagent dans le sein de toutes les sociétés. De même que la France armée peut se faire respecter de ses ennemis au dedans et au dehors, qu'ainsi chaque citoyen s'empresse à armer le citoyen contre les surprises que l'on pourrait tenter sur son esprit; que les instructions nous environnent de tous les côtés et qu'il naisse de leurs rayons unis une lumière si éclatante qu'elle ne puisse être soutenue par les yeux des préjugés et de leurs fauteurs.

C'est l'engagement que viennent de prendre les amis de la Constitution, et c'est à cet engagement que les citoyens de Vienne désirent participer.

Pour le remplir dignement, ils déclarent qu'ils ne cesseront de professer publiquement l'obéissance aux lois faites par la nation.

Ils déclarent qu'ils dénonceront à la Société des amis de la

Constitution toutes les trames, tous les complots qui tendraient à blesser la nation dans ses droits légitimes.

Ils déclarent que la liberté est le seul bien dont ils puissent être jaloux, et qu'ils feront tout ce qui est en leur pouvoir pour se maintenir en sa possession.

Que les amis de la Constitution daignent prendre en considération de tels sentiments; puissent-ils leur mériter une agrégation aussi honorable qu'utile, et les ennemis de la paix n'apprendre cette fédération des esprits qu'en expirant de honte et de douleur !

III

RÉPONSE

De M. le duc d'Aiguillon, président de la Société des amis de la Constitution, séante à Paris, adressée aux Citoyens de Vienne, sous le couvert de M. Bonin, major du régiment national.

Messieurs,

Si la Société des amis de la Constitution a tardé aussi longtemps de répondre à la lettre par laquelle vous lui proposez une affiliation qui la flatte infiniment, c'est qu'elle a voulu attendre que son règlement fut imprimé, afin de pouvoir vous l'envoyer C'est avec un grand plaisir que je me vois aujourd'hui chargé par ses ordres de vous l'adresser, et de vous assurer de sa part, combien elle est sensible aux sentiments que vous lui témoignez. Le devoir du bon citoyen est de former une sainte coalition pour le maintien de la Constitution. Nous voyons avec reconnaissance, avec transport, Messieurs, le zèle qui vous anime. Réunis pour le bonheur de la France, nous triompherons des obstacles, et la patrie devra son repos et sa liberté à l'union étroite des Sociétés des amis de la Constitution, qui, dans les différentes parties de l'empire, ne formeront bientôt qu'un même tout, animé du même esprit et du même patriotisme. Je me félicite de me trouver l'interprête des sentiments d'estime, de vénération, de fraternité que nous vous vouons à jamais, et dont nous vous prions d'agréer l'assurance la plus sincère.

J'ai l'honneur d'être, avec l'attachement le plus inviolable, Messieurs,

Votre très-humble et très-obéissant serviteur,

Le Duc D'Aiguillon,

Président de la Société des Amis de la Constitution.

IV

ROLE

Des Membres de la Société des Amis de la Constitution formée à Vienne.

MM.

Pioct, maire et président.
De Comberousse, } secrétaires.
Teste-du-Bailler, }
Reymond fils aîné, trésorier.
Labbe père, commissaire.
De Beauvinay.
Labbe fils, avocat.
Thevenin, procureur.
Alméras, procureur.
Delhomme père.
Chabroud (l'abbé), commissaire.
Bonin, avocat.
Bonin-Desrive.
Givord.
Cochard.
Sornin neveu.
Moro.
Penin-Floccard.
Delaloy.
Donnat l'aîné.
Bouthier l'aîné.
Guillermin, notaire.
Barry.
Genève-Brézy, prêtre.
Besson, chirurgien.
Mermet
Des Essards.
Jacquier-Plambois.
Dijont aîné
Thévenin-Dulac.
Rocher.
Nivard fils.
Peyrieux cadet.
Gelas aîné, bourgeois.
Teste Lebeau.
Leymin fils.
Blondel.
Chantelouve.
Benatru, secrétaire.
Trainar, procureur.
Buissière (l'abbé).
Chodron de Cléville.
Duclavel.
Billoud.
Bertet-Dupiney.
Jocteur.
Alméras, avocat.
Rondet.
Mallet, procureur.
Carron.
Desherbeys.
Serverin.
Boissonnet.
Jacquier, avocat
Armanet.
Bruyas l'aîné.
Gonnet.
Morel, confiseur.
Grange.
Guillard.
Dupré.
F. Bonnardel.
Faubert.
Recourdon.
Nicard père.
De Soubeiran, officier.
Badin, officier municipal.
Leymin père.
Ollier.
Bruant.
Blanc.
Charvet oncle.
J. Granjond aîné.
Pioct, médecin.
Laborier.
Teste-Sallmard.
Annuel aîné.
Revolat, médecin.
Larat.
Vimard.
Chuilliat.
Gastinet, curé de Seyssuel.
Bizet, de St-Maurice.
Denante, de Voiron.
Yzelin fils aîné.
Gelas, confiseur.
Serre.
Ducrest.
Peloyet.
Charreton, notaire.
Abbé Boisset.
Boisset Dulaud.
Tixier, avocat.
Delhorme.
Couturier, médecin.
Lefebvre.
Nugues.
Bert, chirurgien.
Peyrard, tanneur.
Peson de Gerbolle.

V

RÉPONSE

De la Société Viennoise à la lettre du Président de la Société parisienne des Amis de la Constitution.

Messieurs,

La Société Viennoise des amis de la Constitution se voit donc affiliée à la Société formée dans le sein de la capitale! Elle n'a pu d'abord se défendre d'un mouvement excité par l'amour propre; mais la satisfaction d'avoir un moyen de plus de concourir au bien public l'a bientôt emporté. Elle est d'autant plus sensible à cette marque de bienveillance qu'elle lui est annoncée par un des membres de l'assemblée nationale dont les sentiments patriotiques se sont fait connaître avec le plus d'éclat. Inviolablement attachée aux principes de cette assemblée auguste, les nouveaux nœuds qu'elle vient de former lui imposent l'obligation plus étroite de leur être à jamais fidèle. Les membres en ont déjà plusieurs fois proféré le serment; ils le renouvellent entre vos mains avec tout le zèle dont ils sont capables.

Les sociétés religieuses, les agrégations sacerdotales viennent de disparaître; qu'elles soient remplacées par les nombreuses Sociétés des amis de la Constitution. Les Sociétés étaient dotées des richesses des peuples. L'amour de la patrie, le désir de la paix, les épanchements de la fraternité: voilà les dotations des Sociétés naissantes.

Nous aurions moins tardé, Messieurs, de vous faire parvenir l'expression de notre gratitude, si la plupart des membres de notre Société n'avaient pas eu des devoirs civiques à remplir. Les fédérations du Vivarais et du Dauphiné les appelaient à l'envi: pouvaient-ils refuser ces alliances fraternelles.

Nous avons l'honneur d'être avec l'attachement le plus inviolable,

Messieurs,

Vos très-humbles et très-obéissants serviteurs,

PIOCT, président; DE COMBEROUSSE; TESTE-DU-BAILLER, secrétaires.

Vienne, le 22 avril 1790.

VI

Séance du 28 avril 1790.

Du mercredi vingt-huitième avril mil sept cent quatre-vingt-dix, dans la salle de l'Hôtel-de-Ville de Vienne, sur les quatre heures de relevée, la Société des amis de la Constitution séante.

M. le Président a dit qu'ensuite de la délibération précédente, il a pris à l'égard de la dénonciation faite par M. Teste-Lebeau, les renseignements nécessaires ; il a été informé que le dragon de Penthièvre s'est mis dans le cas d'éprouver la punition qui lui a été infligée pour avoir contrevenu aux Règlements militaires en vendant des culottes et des bas d'ordonnances (1).

Sur ce rapport, l'assemblée a déclaré qu'elle devait réserver ses sentiments de commisération pour une occasion où elle pourrait les développer avec plus de justice et qu'il n'y a pas lieu de délibérer, et a arrêté que la présente délibération serait seulement signée par M. le Président et les secrétaires.

Signé : Pioct, président ; De Comberousse, Teste-du-Bailler.

(A suivre).

(1) Voir aux additions n° 1.

BIBLIOGRAPHIE DAUPHINOISE

Il s'en va bouquinant le long du quai Voltaire,

disait une satire de la Restauration du ministre de l'intérieur de Corbière. J'appartiens, moi aussi, à la *gent bouquinière* et j'ai eu plus d'une bonne fortune, mais hélas, *qu'il sont loin les beaux jours d'autrefois*. Je ne trouve presque plus rien, cependant je vais flairant un peu partout, je furette dans les boutiques des libraires, des marchands de bric-à-brac, je reviens le plus souvent les mains vides. Serais-je devenu plus exigeant ou bien y aurait-il une plus grande rareté de bouquins. Poser la question ce n'est point la résoudre, comme on dit au Palais, je la laisse aux méditations des bibliophiles passés, présents et futurs.

Quoi qu'il en soit, le goût revient aux beaux livres, l'art typographique, avili par le rabais et la pacotille, se relève et se transforme. Non seulement les bibliophiles, mais les lettrés et aussi les hommes du monde recherchent les belles et les pures impressions. On reproduit les chefs-d'œuvres classiques et les plus belles curiosités de notre vieille littérature.

Notre province n'est pas restée étrangère à ce mouvement, l'art typographique y a fait d'immenses progrès et peut soutenir toutes les comparaisons: Allier, à Grenoble, Chenevier, à Valence, Savigné, à Vienne, se sont plus particulièrement distingués.

M. Savigné a édité, depuis quelques années, plusieurs ouvrages importants pour notre histoire provinciale et plus spécialement pour l'histoire de la ville de Vienne, dont l'exécution typographique est irréprochable. On y retrouve ce que demandait un érudit pour les *Nouvelles Genevoises* de Topffer « le soin consciencieux de l'imprimeur joint au goût délicat que donne le sentiment des arts ». Une nouvelle publication vient de sortir des presses de M. Savigné, sur laquelle je dois appeler l'attention des lecteurs.

HISTOIRE DES ANTIQUITÉS DE LA VILLE DE VIENNE, *manuscrit inédit de Pierre Schneyder, publié avec une notice historique et biographique, un portrait à l'eau forte, une gravure représentant Vienne Romaine*, par E.-J. SAVIGNÉ. — Vienne, Savigné, 1880, in-12, XXXIX-118 pages (tiré à petit nombre, prix : sur papier de Hollande, 10 fr. ; papier teinté, 6 fr. ; papier ordinaire, 4 fr.)

Schneyder est, aujourd'hui, presque un inconnu à Vienne, où, cependant, il a créé le musée et l'école de dessin. Ingratitude et oubli, voilà ce qui reste de ce savant aussi modeste qu'érudit. Né en 1733, dans la Haute-Alsace, Schneyder s'arrêta à Vienne, dans un voyage qu'il avait entrepris pour visiter l'Italie : Séduit par les antiquités de la ville Allobroge, surpris qu'elles eussent été mal et inexactement décrites, il résolut de les dessiner avec soin et fidélité. C'est ainsi qu'il se fixa à Vienne, il avait alors 25 ans, et pendant plus d'un demi-siècle, il n'a cessé d'accomplir consciencieusement cette tâche, il a fait des fouilles couronnées de succès, il a amassé de nombreux matériaux des plus intéressants pour l'histoire de Vienne romaine, et, surtout, il a recueilli et conservé des richesses ignorées qui seraient perdues ou qui auraient été détruites. Telle a été l'origine du musée de Vienne. Schneyder voulut se rendre utile à ses nouveaux compa-

triotes, ses premières études l'avaient porté vers la peinture et l'architecture; dès 1774, il fut le promoteur et le fondateur d'une école de dessin qui est encore en pleine prospérité. Les dernières années de ce vaillant érudit s'écoulèrent péniblement, il était devenu agent-voyer de la ville, à laquelle il céda ses collections pour une pension qui ne lui fut jamais payée; il mourut en 1814, dans un état voisin de la misère et à peu près oublié. Cependant, en 1847, la ville reconnut son ingratitude et fit exécuter le buste de Schneyder.

Schneyder a joui, de son vivant, d'une certaine notoriété; il a souvent été consulté par les érudits contemporains, il a laissé des manuscrits, des plans, des dessins qui sont de la plus haute importance pour Vienne antique; il a peu publié et on ne connaît de lui que trois brochures qui ne manquent pas d'intérêt. Les archéologues qui ont depuis lors écrit sur les antiquités de Vienne, ont puisé la plupart de leurs renseignements dans les cartons de cet érudit consciencieux et dans les constatations duquel on doit avoir toute confiance. L'un des plus grands merites de Schneyder est d'avoir, le premier, tenté la lecture de l'inscription qui décorait le frontispice du temple d'Auguste et de Livie, en étudiant avec soin les trous distribués dans la frise et qui avaient été faits pour soutenir les lettres de l'inscription; il avait imité le nîmois Seguier, qui avait de cette façon en partie déchiffré l'inscription analogue de la Maison Carrée.

L'*Histoire des Antiquités de Vienne*, que M. Savigné a eu l'heureuse inspiration de publier, présente un réel intérêt et une utilité incontestable. Il y aurait sans doute beaucoup à dire: il ne faut pas oublier que l'auteur vivait à une époque où la critique était moins sévère qu'aujourd'hui, où l'on n'avait pas encore fait justice des fables ridicules que l'on prenait pour de l'histoire certaine. Il faut aussi ajouter que depuis lors, des découvertes ont permis de fixer bien des points obscurs. Aussi, je félicite l'éditeur d'avoir conservé à l'œuvre de Schneyder son cachet primitif.

Cette édition comprend: 1° *Enceinte de la ville de Vienne du temps des Romains;* 2° *Amphithéâtre antique de Vienne;* 3° *Théâtre antique de Vienne;* 4° *Aqueducs qui amenaient l'eau à Vienne du temps des Romains;* 5° *Temple de Mars et de la Victoire;* 6° *Temple de Castor et de Poliux;* 7° *Panthéon viennois;* 8° *Les Thermes;* 9° *Le Temple d'Auguste;* 10° *Le Cénotaphe connu sous le nom de Plan de l'Aiguille;* 11° *Sur le palais du Prêteur, à Vienne;* 12° *Sur le palais des Empereurs;* 13° *Sur la plaine au midi de Vienne;* 14° *Pavés en mosaïque;* 15° *Sur la grande mosaïque de Ste-Colombe-lez-Vienne.*

Ces divers titres font ressortir suffisamment l'œuvre de Schneyder, l'importance de ses travaux et l'utilité de ses recherches.

Cette édition, ornée d'un portrait à l'eau-forte de Schneyder et d'une gravure sur bois représentant Vienne romaine, d'après le tableau de Rey, est précédée d'une notice biographique sur l'auteur, notice très-complète, très-intéressante, écrite dans un style élégant par M. Savigné, et je ne saurais trop m'associer au vœu qu'emet l'éditeur de donner le nom de Schneyder à une rue de Vienne. « Puisse, ajoute en terminant M. Savigné, puisse aussi l'hommage que nous rendons aujourd'hui, dans cette courte notice, à la mémoire d'un artiste aussi méritant, appeler l'attention de l'administration locale et de l'Etat sur des monuments qui se dégradent et disparaissent, et rallumer dans Vienne moderne, le feu sacré des beaux arts qui, — dans un centre beaucoup trop absorbé par les intérêts matériels et le courant politique, — tend malheureusement de plus en plus à s'éteindre. »

PONT DU RHONE ENTRE VIENNE ET SAINTE-COLOMBE. PALAIS DU MIROIR, par Joseph Leblanc. — Tours, 1880, in-8°, 27 p. (Extr. des compt. rend. du Congrès tenu à Vienne par la *Société française d'Archéologie*, en septembre 1879) accompagné de 4 planches.

De Schneyder à M. Joseph Leblanc, la transition est toute naturelle,

Comme Schneyder, M. Leblanc s'occupe avec la plus grande activité de tout ce qui touche aux antiquités de Vienne. comme lui, il recueille avec un soin pieux les reliques du passé provenant soit de ses fouilles, soit de découvertes diverses; il les classe avec ordre et méthode dans l'un des plus beaux musées d'antiques de la France, dont il a la conservation. Par ses nobles efforts, par sa vigilance constante, il a acquis des titres sérieux à la reconnaissance de ses compatriotes, et je suis heureux de pouvoir être ici leur interprète.

Au Congrès de la *Société française d'Archéologie* tenu à Vienne, en 1879, M. Leblanc a joué un rôle des plus actifs, et l'une de ses communications les plus intéressantes et qui ont aussi été très-appréciées par le Congrès, c'est l'inventaire raisonné de tout ce qui a été découvert à Vienne depuis 1841, époque de la première réunion en cette ville de cette puissante Société. D'autres communications de M. Leblanc ont porté sur le *Pont du Rhône entre Vienne et Ste-Colombe* et sur le *Palais du Miroir*.

A l'époque romaine, entre Vienne et Ste-Colombe existaient trois ponts, dont un seul a subsisté jusque vers l'année 1651. Depuis 1302, les registres consulaires font connaître les dégâts causés au pont par les grandes eaux du Rhône, la chute des arches, les réparations maintes fois renouvelées, les sommes dépensées, les secours accordés par les rois de France, les empereurs d'Allemagne, les comtes de Savoie, etc., les noms des entrepreneurs, etc... En 1651, il ne fut plus possible de réparer le pont, et on établit un bac à traille qui subsista jusqu'au 4 mai 1829, époque où un pont suspendu, commencé en 1828, fut livré au public. Ce pont tomba le 17 mai 1876, à la suite d'une épreuve qu'on lui faisait subir; il a été rétabli et rendu à la circulation en 1877. M. Leblanc a retrouvé des plans du pont dressé en 1555 et en 1601, plans qui font partie de sa notice et qui la complètent.

Sur le territoire de St-Romain-en-Gall, dans la propriété de M. Garon, il existe de fort belles ruines connues sous le nom de *Palais du Miroir*. C'était sans doute la plus belle *villa* des environs de Vienne romaine et probablement la résidence d'un haut personnage. Dans ces ruines on a recueilli de très beaux objets et des quantités considérables de marbres de toutes couleurs, de toute provenance; une remarquable Vénus, qui est au Louvre, de splendides mosaïques, des colonnes, des frises, des chapitaux, et cette curieuse inscription d'un matérialiste : *Aetherius moriens dixit: hic condite corpus, terra mater rerum quod dedit ipsa tegat*. On a aussi découvert des voûtes souterraines qui ont fait l'admiration du Congrès. J'ajoute qu'une grande partie des objets trouvés sont aujourd'hui au Musée de Vienne. Un plan des lieux a été annexé par M. Leblanc à sa notice.

Vienne romaine nous ménage encore bien des surprises, elle ne nous a révélé que peu de chose de sa splendeur passée, *ornatissima valentissimaque, colonia*. L'archéologie a dans M. Leblanc une sentinelle vigilante.

RECHERCHES SUR LES ANCIENNES FAMILLES D'ARMURIERS DE VIENNE, par J. Leblanc. — Tours, 1880, in-8°, 64 pag. (Extr. des compt. rend. du Congrès tenu à Vienne par la *Société française d'Archéologie*, en septembre 1879.)

Lorsque Rainiers li chevaliers adrois,
Qui s'en arma contre lui de menois;
Si le feri de l'espee Vienois.
Mort l'abati de son dextrier norois,
Iceste Onor vos valuit Vienois.

Ainsi s'exprime le *Roman de Gérard de Roussillon*. La renommée des épées de Vienne remonte par conséquent à une époque assez ancienne. Cette industrie devint florissante, et on construisit des martinets non seulement pour les lames d'épées, mais encore pour les couteaux, les affûts, etc... Ce n'est que vers le commencement du XVI° siècle que les registres consulaires font mention des martinets. C'était une belle époque pour les fabricants d'épées que le galant XVI° siècle: guerres en Italie, guerres religieuses, duels, etc..., aussi les

lames d'épées de Vienne eurent-elles à ce moment leur plus grande renommée. Mais la décadence arriva avec le XVIIe siècle, par suite des charges trop lourdes qu'avaient à subir les fabricants; ils se retirèrent en partie à St-Etienne, et, en 1705, il n'existait plus à Vienne que 3 armuriers, 4 fourbisseurs et un éperonnier, et cette industrie disparut bientôt sans retour, malgré de généreux efforts.

M. Leblanc a fait des recherches minutieuses sur cette industrie, il a réuni des pièces inédites fort curieuses et il présente la nomenclature alphabétique des armuriers de Vienne. Il a pu recueillir des renseignements et des documents intéressants sur 114 familles en fouillant les archives de la ville, de l'hospice et les dossiers manuscrits de M. Bouvagnet père.

Voilà une lacune de l'histoire industrielle de Vienne comblée avec soin par M. Leblanc.

SPÉCIMEN DU LANGAGE DE SAVINES (HAUTES-ALPES) EN 1442, documents inédits publiés par M. l'abbé Paul GUILLAUME. — Forcalquier, 1880, in-8°, 14 p.

L'importance des études sur les anciens dialectes vulgaires n'est plus à signaler. De toutes les régions de la France, de nombreux érudits s'adonnent avec succès à ces recherches. Les spécimens du dialecte parlé autrefois dans les Hautes-Alpes sont très-rares; il n'en existerait aucun antérieur au XVe siècle. Ses monuments les plus anciens sont les mystères *de St-Pons* et de *St-Pierre et de St-Paul*, dont une édition complète paraîtra prochainement dans la collection des *Anciens textes de la France*, par M. Paul Meyer. M. l'abbé Paul Guillaume a trouvé dans les archives départementales dont il a la conservation, un document en langue romane, date de 1442; ce document provient de Savines, il est rédigé par Jacques Giraut, collecteur des droits de fournage des héritiers de noble Antoine Abriva, coseigneur de Savines. Il a pour titre: *Fournage payé par les gens du mandement de Savines aux héritiers de noble Antoine Abriva en 1442*. En dehors de la question linguistique, ce document ne présente qu'un médiocre intérêt. L'auteur a accompagné de notes complémentaires ce mémoire lu à l'*Athénée de Forcalquier*, à la séance du 14 juin 1880.

LA TRÈS JOYEUSE ET TRÈS PLAISANTE HISTOIRE DE BAYART, PAR LE LOYAL SERVITEUR, nouvelle édition publiée pour la *Société de l'Histoire de France*, par M. J. Roman, correspondant du ministère de l'instruction publique pour les travaux historiques. 1 vol in-8°, XVI — 512 pp.

Il n'est aucun lettré en Dauphiné, il faut l'espérer du moins, qui n'ait lu l'histoire de Bayart par le loyal serviteur; cette chronique est l'un des plus purs et des plus charmants ouvrages du XVIe siècle. « Elle joint, comme l'écrit le nouvel éditeur dans sa préface, tout l'intérêt d'un roman de cap et d'épée à l'exactitude de l'histoire; il se dégage de ces pages pleines à la fois de finesse et de naïveté, un charme exquis; on croit y sentir palpiter le cœur lui-même du Bon chevalier. » Qui le croirait, il n'existait pas une édition correcte de ce livre; la plupart des éditeurs ont reproduit le texte corrompu et écourté des éditions de Godefroy et de Videl, publiées au commencement du XVIIe siècle; d'autres ont élagué ce qui leur paraissait trop long ou trop naïf; aucun n'a cherché à rendre le texte plus clair à l'aide de notes. Enfin, la seule édition correcte est l'édition originale; elle est d'une extrême rareté et atteint des prix énormes dans les ventes publiques. La *Société de l'Histoire de France* a eu la bonne inspiration d'en donner une édition nouvelle et définitive et elle a confié le soin de la publier à M. J. Roman, connu par de nombreux travaux historiques sur la province du Dauphiné. L'éditeur ne s'est pas contenté de reproduire le texte original avec une exactitude pour ainsi dire photographique, il y a joint une grande quantité de notes, des extraits des historiens espagnols, italiens ou français qui se sont occupés de Bayart, et un glossaire très complet des mots tombés en desuétude. Il a également réuni dans un volumineux appendice la corres-

pondance complète de Bayart, et une grande quantité de lettres de François Ier, de Louise de Savoie, de Lautrec, Chatillon, Laurent Alleman, etc., relatives au Bon chevalier ; enfin, il a eu la bonne fortune de retrouver le sceau de Bayart, ce qui n'est pas une des moindres curiosités de son livre. La partie sans contredit la plus intéressante de ce travail, c'est la recherche à laquelle s'est livré l'éditeur pour découvrir quel était le nom véritable de l'écrivain qui se cache sous le pseudonyme du Loyal serviteur ; on peut dire aujourd'hui que la question est définitivement résolue. Grâce à des documents jusqu'ici ignorés, tels que les anciens inventaires de la bibliothèque Mazarine, M. Roman est parvenu à démontrer clairement que l'auteur de l'histoire de Bayart se nommait Jacques de Mailles, qu'il était gentilhomme, originaire du Graisivaudan, qu'il avait été secrétaire de Bayart, puis notaire, après la mort de son illustre protecteur. Dire que la nouvelle édition du Loyal serviteur a été faite sous les auspices de la *Société de l'Histoire de France*, c'est annoncer un superbe volume, admirablement imprimé et digne des bibliophiles les plus difficiles. Nous sommes heureux de constater l'apparition de cette nouvelle et excellente édition qui rendra plus populaire, s'il est possible, le nom de deux illustres Dauphinois, Bayart et le Loyal serviteur.

UN ÉVÊQUE AU MOYEN-AGE. — NOTICE HISTORIQUE SUR AIMON Ier DE CHISSÉ, ÉVÊQUE DE GRENOBLE, DE 1388 à 1427, D'APRÈS DES DOCUMENTS PALÉOGRAPHIQUES inédits, par l'abbé Charles Bellet, Paris, Picard ; Lyon, Brun, 1880, gr. in-8°, XIII — 127 pages, avec une photographie représentant le sceau d'Aimon de Chissé (titre rouge et noir).

Aimon de Chissé naquit vers le milieu du XIVe siècle, au château de Chissé, près de Sallanches (Savoie) : son père Gerard était trésorier général de Savoie : il fut élu, en 1388, par le chapitre de N. D. à l'évêché de Grenoble, qu'il occupa jusqu'en 1427, époque probable de sa mort, il avait été auparavant prieur de Megève, ancien diocèse de Genève. Ce prélat est resté jusqu'à ce jour dans l'oubli le plus profond et l'auteur en a fait une des grandes figures de l'église de Grenoble ; et il retrace son amour de la justice et son zèle apostolique (fondation d'un hôpital N. D. — monument funéraire des évêques de Grenoble — fondation d'une chapelle).

La partie la plus importante de cette publication est celle qui a pour titre *pièces justificatives*, au nombre de 10 : ces documents provenant presque tous des archives de l'Isère sont inédits ; leur publication est un véritable service rendu à l'histoire religieuse de notre région des XIIIe, XIVe et XVe siècles : citons plus particulièrement les *statuta ecclesie Gronop.*, le testament d'Aimon de Chissé — l'inventaire de François du Puy, etc.

Le sceau d'Aimon de Chissé était complètement inconnu ; l'auteur a eu la bonne fortune de le trouver dans les archives de Sallanches, et l'heureuse inspiration de le faire reproduire.

La famille de Chissé l'une des plus illustres du Faucigny s'est répandue en Dauphiné et en Bourgogne, elle a donné à l'église de Grenoble cinq évêques qui se sont succédés sans interruption, de 1338 a 1450. Les armoiries de cette famille étaient partie d'or et de gueules au lion de sable, brochant sur le tout armé et lampassé du second : avec la devise *toujours*.

Je n'aurai jamais pensé que le compte-rendu que j'avais fait de la brochure de M. l'abbé Bellet, sur St-Crescent, put être l'occasion d'une polémique.

J'ai dit que les écrivains qui étudiaient les origines de l'Eglise Catholique en France appartenaient à deux écoles distinctes : l'*école légendaire* ou traditionnelle et l'*école historique*. Est-ce là une allégation, une appréciation de ma part? Non, c'est une simple constatation ; et le lecteur n'aura qu'à consulter le compte-rendu du Congrès

archéologique tenu à Vienne en 1879, page 205 et suiv., mémoire de M. l'abbé de Meissas, et le compte-rendu du Congrès du Mans, 1878.

La mission de St-Crescent en Gaule, son épiscopat à Vienne, au premier siècle de notre ère, sont-ils des faits certains, constants, indiscutables? La thèse de M. l'abbé Bellet est-elle à l'abri de toute critique? Je ne reviendrai pas sur ce que j'ai dit à cet égard. Je me bornerai à une simple citation d'un passage du mémoire de M. l'abbé de Meissas, docteur en théologie, préparé depuis longtemps par de sérieuses et de fortes études à l'examen de ces questions.

« Je repousse absolument les fables d'après lesquelles l'évêché de « Vienne aurait été fondé au Ier siècle par Saint-Crescent, disciple de « St-Paul. Elles n'avaient cours ni en 417, quand le pape Zosime don- « nait à l'église d'Arles la suprématie sur celle de Vienne, ni en 450, « lorsque l'assemblée des évêques des Gaules confirmait le témoignage « rendu par ce pontife à la priorité de St-Trophime. Les critiques « sérieux sont depuis longtemps d'accord sur ce point. Voyez Daniel « Papebrock au 27 juin, dans les Bollandistes, les mémoires de Tille- « mont, t. 1, p. 585, et parmi les contemporains, les remarquables « articles insérés dans le *Bulletin monumental* 1866 et 1867, par notre « savant et regretté confrère M. Taillar, sous ce titre : *essai sur les « origines et les développements du christianisme dans les Gaules.* »

Je livre sans commentaire ce passage aux méditations du laïc M. E. R.: c'est la meilleure réponse que je puisse faire à sa note.

Cette opinion *irréfutable* de M. l'abbé de Meissas, dont le nom fait autorité en ces matières, est, je le sais, partagée par les esprits les plus distingués du clergé Dauphinois. L'école légendaire se préoccupe, il est vrai, fort peu des objections, et elle continuera à reproduire en public des arguments qui ont été cent fois réfutés.

F. O.

CORRESPONDANCE

Monsieur,

J'ai lu tout récemment et avec un très vif intérêt, dans le dernier numéro de votre Revue, un article de M. Florian Vallentin : La voie d'Agrippa, de Lugdunum au rivage Massaliote. *J'y ai remarqué particulièrement un passage concernant le XXIII milliaire de Beaussemblant, trouvé en 1806, au pont de Bancel, ainsi que ce qui y est dit de l'ancienne station de* Figlinis.

Après avoir restitué le chiffre XXIII, au lieu de IIIXX et prouvé que les distances indiquees par la carte de Peutinger entre Vienne et Tain, sont inexactes, (fait antérieurement observé par l'abbé Chalieu, Antiq. de la Drôme, p 67 et suiv.) *M. Florian Vallentin dit dans une note à la page 379 de la* Revue du Dauphiné:

« *De* Tegna *à* Figlinis, *la table porte XVI milles ou 23 k. 1/2. ce « qui emplacerait* Figlinis *à IV milles en amont du pont de Bancel, « c'est-à-dire en rase campagne, mais en lisant, comme je le propose « XVII milles, on arrive à St Rambert-d'Albon qui me paraît corres- « pondre à la station de* Figlinis, *etc.* »

Si la carte de Peutinger est inexacte, pourquoi lire 17 milles plutôt que 16 et remonter jusqu'à St-Rambert-d'Albon, alors que la petite

localité d'Andancette, distante de cette dernière de 6 kilom. 1/2, semble répondre en tous points à cette station?

On y a découvert, et depuis longtemps, deux inscriptions funéraires bien connues ; un cimetière gallo-romain d'ossuaires en verre, un autre cimetière en terre cuite, des monnaies consulaires du haut et bas empire, en très-grand nombre ; (La trouvaille du tresor de Laveyron, a été faite à deux cents mètres environ de la limite de la commune d'Andancette), des lampes et poteries de toute sorte, des vestiges de villa, d'aqueduc, et plusieurs fours de potier, témoins de son ancienne industrie, et peut-être même aussi du nom que portait autrefois la localité.

A St Rambert, au contraire, peu ou pas de vestiges de l'occupation romaine.

Telles sont les considérations que j'ai l'honneur de vous soumettre et qui m'ont été suggérées par un intérêt que je crois être tout-à-fait local.

Veuillez agréer, Monsieur, l'expression de ma considération distinguée.

Un de vos abonnés (Librairie Georg).
L. MOREL.

Audancette, le 21 novembre 1880.

Mon cher Directeur,

Je vous remercie d'avoir bien voulu me communiquer la lettre de M. Morel : elle contient des renseignements intéressants. Je m'estime très-heureux que mon étude sur *la voie d'Agrippa de Lugdunum au rivage Massaliote* ait appelé l'attention des archéologues de cette région : ce n'est que par des études locales que l'on arrivera à résoudre bien des questions encore obscures.

Je regrette de ne pouvoir partager l'opinion de M. Morel sur l'emplacement de *Figlinis*, cette station ne saurait être identifiée à Andancette, parce qu'elle serait beaucoup trop éloignée de *Vienna* et beaucoup trop rapprochée de *Tegna* (à 33 kil. de Vienna et à 18 kil. de Tegna).

Andancette n'est pas la seule localité située presque sur les bords de la voie, sans être station, où l'on rencontre des antiquités. Je suis même très porté à croire que *Figlinis* comme son nom l'indique, ne se composait que d'ateliers de potier, (un lieu que nous appelerions aujourd'hui *les tuileries*): localité qui n'aurait été station que parce qu'elle se trouvait sur le parcours de la voie. Le centre important devait être Andancette, située sur les bords du Rhône et fréquentée par les *nautae Rhodanici*. D'autres stations se trouvent dans les mêmes conditions. On pourrait citer des exemples analogues en ce qui concerne nos anciennes routes et nos chemins de fer.

Veuillez agréer, mon cher Directeur, l'expression de mes sentiments cordialement dévoués.

Florian VALLENTIN.

Guéret, 4 décembre 1880.

TABLE DES MATIÈRES

ACTUALITÉS

ZÉNON FIÈRE. *Les élections à l'Académie française:* Assolant, Monselet, Labiche, Paul de Saint-Victor, A. de Pontmartin, Laboulaye, Vallon, Ratisbonne, Charles de Mazade, Allou, Rousse, Oscar de Vallee, Halévy, Maxime du Camp..... 33

SAINT-GENIS. *Le Salon de Grenoble 1880*.. 391

E.-J. SAVIGNÉ. *Chronique.*— Statue Berlioz.— Concours musical de Vienne. 424

ARCHÉOLOGIE

A. ALLMER. *Supplément aux Inscriptions antiques et du moyen age de Vienne*..... 215

F. VALLENTIN. *Visite au Musée épigraphique de Gap*..... 318

BIBLIOGRAPHIE

F. O. *Bibliographie Dauphinoise*, Jules Saint-Rémy, Ch. Formentin..... 254

— *Bibliographie Dauphinoise*, Souvenirs historiques sur Bourgoin, titres et documents divers relatifs à cette ville; Inscription funéraire romaine récemment découverte à Die (Drôme); Numismatique gauloise; Le trésor de Laveyron (Drôme); Le Dauphiné avant l'histoire, ancienneté de l'homme en Dauphiné et accessoirement en Provence et en Savoie; Notice historique sur Jost de Silenen, ambassadeur de Louis XI et évêque de Grenoble; Heures de paresse, poésies; Heures de tristesse, vers et prose; Heures de souffrance, poésies posthumes... 336

— *Bibliographie Dauphinoise*.... 504

BIOGRAPHIE

E.-J. SAVIGNÉ. *Notice historique et biographique sur P. Schneyder*, directeur de l'école de dessin de Vienne, fondateur du musée. 1

— *Le président Bonjean*, biographie Dauphinoise..... 185

M. V. *Etudes et Portraits*, Alexis Rousset..... 292

ZÉNON FIÈRE. *Les Dauphinois à l'Académie Française*, Emile Augier..... 361

HISTOIRE

F. D'OSCELON. *Le Dauphiné littéraire*, réunions et sociétés savantes.... 68

E. P. de T. *Assemblées des Etats du Dauphiné*, nom des villes où elles ont été tenues, dates des assemblées..... 88

Dr ULYSSE CHEVALIER. *Notes historiques sur la ville de Romans*..... 89

H. VASCHALDE. *Le Vivarais à la représentation nationale, depuis le XIIIe siècle jusqu'à nos jours*. 168

J. ROMAN. *Lettres inédites de Fine de Brianville, de Salvaing de Boissieu et de Guy Allard*... 229

CHAMPOLLION-FIGEAC. *La cité de Montélimar ou les trois prinses d'icelles*. 241

L'Abbé FILLET. *Notes sur d'anciens Grignan*. 246

L'Abbé FILLET. *Les Goulets* (Drôme)..... 265

J. L. *Notes sur Anjou et Terrebasse*. 284

J. ROMAN. *Le Livre de Marseille sans Miracles*..... 287

E. R. *Encore Saint Crescent*, 1er évêque de Vienne..... 343

F. VALLENTIN. *La voie d'Agrippa, de Lugdunum au rivage Massaliote*.... 373

A. PRUDHOMME. *Notice historique sur la ville de Bourgoin*..... 425